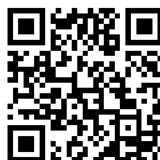
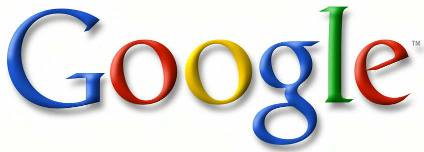
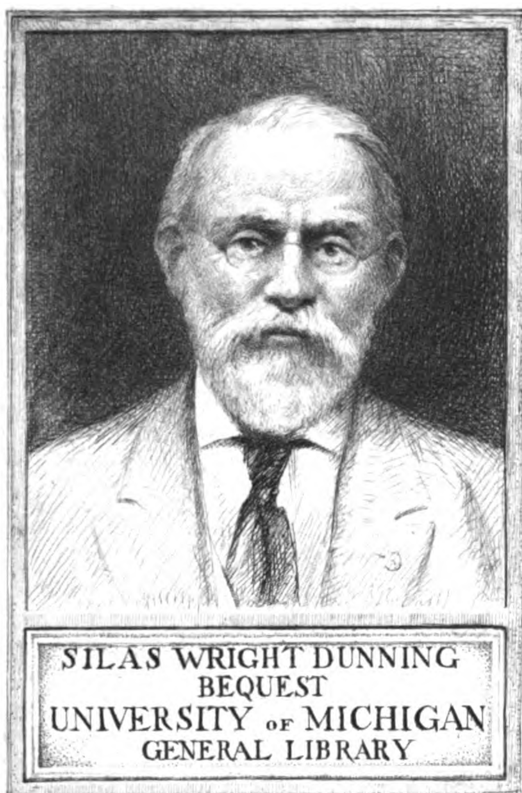





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2

—

1865

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen avait ouvert deux concours pour les prix LAIR et LE SAUVAGE. Aucun des mémoires parvenus au Secrétariat n'a paru digne d'être couronné. Les sujets proposés ayant conservé toute leur importance, l'Académie ouvre de nouveau l'arène, et a lieu d'espérer qu'en portant à *trois mille francs* l'un des deux prix, les athlètes de la science s'empresseront de le disputer.

Nous imprimons dans ce volume deux Rapports : l'un de M. Morière (page 484), l'autre de M. Joly (page 488), au nom des Com-

missions qui les ont adoptés, à l'unanimité des suffrages, et dont les jugements ont été confirmés par la Compagnie. La lecture de ces Rapports peut être utile aux futurs concurrents.

A la suite de cette Note, nous reproduisons les deux programmes publiés depuis trois mois, et que la plupart des journaux ont portés à la connaissance du public, à Paris, dans nos départements et à l'étranger.

Le Secrétaire de l'Académie,

JULIEN TRAVERS.

PRIX LAIR.

NOUVEAU CONCOURS.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met de nouveau au concours le sujet suivant :

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES OEUVRES DE JEAN MAROT.

Le prix est de CINQ CENTS francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er janvier 1866.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

PRIX LE SAUVAGE.

NOUVEAU CONCOURS.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen remet au concours le sujet suivant :

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de TROIS MILLE francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1er janvier 1867.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

MÉMOIRES.

RECHERCHE D'UNE ORBITE

AU MOYEN D'OBSERVATIONS GÉOCENTRIQUES,

D'APRÈS LE

THEORIA MOTUS CORPORUM CŒLESTIUM

DE GAUSS;

PAR M. CH. GIRAULT,

Membre titulaire.



AVANT-PROPOS.

Les planètes et les comètes, dans leurs mouvements autour du soleil, décrivent des orbites qu'une première approximation permet d'assimiler à des sections coniques. Les lois de ces mouvements, découvertes par Képler, confirmées et généralisées par Newton, fournissent les équations à l'aide desquelles le géomètre peut déduire de l'observation les éléments de tout corps planétaire, pour assigner ensuite à chaque instant sa position dans l'espace.

Grâce à diverses circonstances favorables, les astronomes ont pu d'abord éluder la tâche, fort complexe et fort épineuse, de résoudre ces équations dans toute leur généralité. Ainsi, pour parler d'abord des planètes Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne, leurs moyens mouvements déterminés par les Anciens avec tant d'exactitude, et les observations si précieuses de Tycho-Brahé, ne laissèrent en quelque sorte à Képler et à ses successeurs que le soin de

tracer à ces astres, avec une correction plus grande, des routes déjà connues dans leur ensemble. — Les mêmes ressources n'existaient pas pour les comètes. Toutefois ces dernières, lorsqu'elles présentent des retours périodiques, permettent par cela même de calculer le grand axe de leur ellipse ; et lorsqu'au contraire elles s'éloignent sans retour sur des orbes paraboliques, on peut dire qu'elles ont décrit des ellipses dont le grand axe est infini. Dans les deux cas, un élément de l'orbite, le grand axe, est donc connu, ce qui facilite le calcul des autres. — La découverte d'Uranus, en 1781, ramena le même problème sous une forme nouvelle, mais dans des conditions assez favorables encore, parce que l'orbite diffère peu d'un cercle, parce que son plan forme avec celui de l'écliptique un angle assez petit, parce qu'enfin l'observateur peut en quelque sorte choisir à son gré l'instant de l'observation.

Mais, au moment où le XIXe siècle s'ouvre, voilà que Piazzi découvre la planète Cérès. Sous ses yeux, elle parcourt à peine trois degrés de la sphère céleste, du 1er janvier au 11 février 1801 ; puis elle échappe aux regards, et après plus de sept mois les astronomes la cherchent encore, faute d'avoir su tirer des premières observations de Piazzi une indication suffisante de la route qu'elle a dû suivre. La science ainsi se trouve impérieusement mise en demeure de résoudre le problème suivant, qu'elle avait écarté jusque-là comme inextricable : *Déterminer les éléments de l'orbite d'un corps céleste, au moyen d'observations faites dans un court intervalle de temps, et sans rien préjuger sur la nature de cette orbite, ellipse, hyperbole ou parabole.*

C'est alors qu'en Allemagne un géomètre illustre, dont le nom devait grandir encore, Gauss, interrompt d'autres travaux commencés, rassemble les données numériques de ce problème dont la solution générale l'avait préoccupé déjà, et, s'y appliquant sans relâche, ne tarde pas à désigner le point du ciel où l'on devait, à la première nuit sereine, retrouver effectivement Cérès. Trois autres planètes découvertes quelque temps après, Pallas en 1802, Junon en 1804, Vesta en 1807, fournirent à Gauss de nouvelles occasions de vérifier la bonté de ses méthodes; si bien qu'en 1809, après les avoir encore perfectionnées et généralisées, il les publia en un livre justement célèbre, intitulé: *Theoria motus corporum cœlestium in sectionibus conicis solem ambientium.*

Ces méthodes, d'ailleurs, ne sont pas les seules dont aujourd'hui l'astronomie fasse usage. D'autres, plus particulièrement fondées sur l'emploi des séries, s'appliquent avec avantage au calcul des mouvements des planètes et des comètes: en sorte que la détermination d'une orbite est une question devenue maintenant familière. Et, en vérité, il importe qu'il en soit ainsi, puisque chaque jour d'habiles investigations vont saisir dans le ciel tant d'astres divers, qui, circulant tous autour du soleil, ne prennent d'individualité bien distincte qu'après fixation des valeurs de leurs éléments.

Les considérations qui précèdent suffiront peut-être pour faire comprendre toute l'importance qui s'attache à l'œuvre de Gauss, œuvre d'ailleurs trop peu connue en France, ce qui tient moins sans doute à la langue dans laquelle est écrit le *Theoria motus*

corporum cœlestium, qu'au formidable échafaudage de formules et de calculs qui en éloignent le simple curieux. Nous avons donc pensé qu'il pourrait être utile d'en exposer ici les traits principaux, non sans doute pour répondre aux besoins de cette laborieuse élite des astronomes calculateurs, qui à bon droit préféreront toujours recourir à l'original; mais pour en faire saisir l'ensemble à tout lecteur initié aux mathématiques et désintéressé dans le calcul numérique des orbites.

Placé à ce point de vue, nous avons écarté de notre travail toute application numérique, et tout appareil algébrique n'ayant pour objet que de rendre les formules plus aisément calculables. — Nous avons omis toute question secondaire, quelle qu'en fût l'importance au point de vue de la théorie ou de l'application. — Entre les différentes solutions données par l'auteur à propos d'une même question, nous avons sans scrupule fait un choix, afin d'abréger le travail. — Nous ne nous sommes astreint ni à épuiser les différents cas particuliers qu'une même discussion peut offrir, ni à résoudre les équations qui fournissent les inconnues. — Enfin, pour tout dire en un mot, nous n'avons entrepris de traiter qu'un simple problème d'analyse, réduit à ses termes les plus généraux, et qui, dans ces conditions, présentera encore des développements assez étendus, des considérations assez délicates, et même un assez puissant intérêt, si toutefois nous avons réussi à le conserver dans une rédaction qui nous est propre.

PREMIÈRE SECTION.

FORMULES CONCERNANT UNE SEULE POSITION DE L'ASTRE DANS L'ORBITE.

1. Si l'on assimile à de simples points matériels les corps qui circulent dans l'espace sous l'influence attractive du soleil, et si l'on néglige leurs actions mutuelles, on peut démontrer que, dans leurs mouvements autour du soleil regardé comme fixe, ils obéissent aux lois fondamentales suivantes :

Première loi. — Le mouvement de chaque corps céleste s'effectue toujours dans un même plan renfermant le centre du soleil ; et la trajectoire décrite est une section conique ayant ce centre pour foyer.

Deuxième loi. — Les aires décrites par le rayon vecteur mené du soleil à l'astre, sont proportionnelles aux temps employés à les décrire : en sorte que le rapport de l'aire au temps demeure invariable.

Troisième loi. — Pour chacun des corps qui circulent autour du soleil, le carré de ce rapport est directement proportionnel au paramètre de l'orbite et à la masse du soleil augmentée de celle du mobile.

Désignant donc par $2p$ le paramètre de l'orbite, par μ la masse du mobile (celle du soleil étant 1), par $\frac{1}{2}g$ l'aire que décrit, dans le temps t, le rayon vecteur issu du soleil, on a, pour tous les corps célestes, même valeur de l'expression $\frac{g}{t\sqrt{p}\sqrt{1+\mu}}$. On représentera par k cette valeur, que l'on peut

calculer à l'aide du mouvement de l'un quelconque des corps, de la terre par exemple, en prenant pour unité de longueur sa moyenne distance au soleil, et pour unité de temps le jour solaire moyen.

2. L'équation générale de la section conique décrite par le corps céleste autour du soleil, peut être mise sous la forme

(1) $$r=\frac{p}{1+e\cos v},$$

où r est le *rayon vecteur* (essentiellement positif), v l'angle du rayon vecteur avec la *ligne des apsides*, p le *demi-paramètre*, e l'*excentricité*, moindre que l'unité, égale ou plus grande, selon que la courbe est une *ellipse*, une *parabole* ou une *hyperbole*.

Si v est nul, r a sa valeur minimum, égale à $\frac{p}{1+e}$, et l'on obtient sur l'orbite le point *périhélie*.

Dans le cas de l'ellipse, r possède en outre un maximum, égal à $\frac{p}{1-e}$, et répondant à la valeur π de v, laquelle donne le point *aphélie*.

Dans le cas de la *parabole*, comme dans celui de l'*hyperbole*, r croît jusqu'à l'infini, et il n'existe point d'aphélie.

L'angle v constitue l'*anomalie vraie*.

3. D'après la définition de k donnée précédemment, on a la formule $g=kt\sqrt{p}\sqrt{1+\mu}$, où l'on supposera le temps t compté à partir de l'époque du passage au périhélie, et par suite l'aire $\frac{1}{2}g$ nulle au moment de ce passage.

Cette aire ayant pour expression $\frac{1}{2}\int r^2\,dv$, on peut poser encore

(2) $$\int r^2\,dv = kt\sqrt{p}\sqrt{1+\mu},$$

où l'intégrale, qui s'annule avec v, est une fonction dépendante de la nature de l'orbite, ellipse, parabole ou hyperbole.

4. *Cas d'une orbite elliptique, ou de* e $<$ 1.

On effectuera l'intégration en substituant à l'anomalie vraie v, une variable auxiliaire E, dite *anomalie excentrique*, nulle avec v et liée à v par la relation

(3) $$\operatorname{tg}\frac{v}{2} = \sqrt{\frac{1+e}{1-e}}\operatorname{tg}\frac{E}{2}.$$

On aura successivement :

(4) $$\left\{\begin{aligned} &\cos v = \frac{\cos E - e}{1 - e\cos E},\quad r = \frac{p}{1-e^2}(1 - e\cos E),\\ &\int r^2\,dv = \frac{p^2}{(1-e^2)^{\frac{3}{2}}}(E - e\sin E).\end{aligned}\right.$$

Si l'on porte le dernier résultat dans la relation (2), il viendra la formule

(5) $$E - e\sin E = M,$$

où l'on pose

(6) (7) $$\left\{ M = \frac{kt\sqrt{1+\mu}}{a^{\frac{3}{2}}},\ \text{avec}\ a = \frac{p}{1-e^2},\right.$$

en représentant par a le *demi-grand axe* de l'ellipse ou la *moyenne distance*.

On donne à M le nom d'*anomalie moyenne* ou de *moyen mouvement*. La vitesse du moyen mouvement est égale au multiplicateur de t dans M. On appelle *astre moyen* un astre fictif qui tourne uniformément autour du soleil dans le plan de l'*astre vrai*, et dont le rayon vecteur forme, à chaque instant, l'angle M avec la ligne périhélie.

5. L'excès v—M de l'anomalie vraie sur l'anomalie moyenne constitue l'*équation du centre*. Cet excès s'annule au périhélie et à l'aphélie, comme le prouvent les formules (3) et (5), en vertu desquelles les quantités v, E, M, parties simultanément de la valeur *zéro*, prennent simultanément les valeurs π, 2π, 3π... On dit encore que l'astre vrai et l'astre moyen passent simultanément au périhélie, aussi bien qu'à l'aphélie.

Le temps T d'une révolution, ou le *temps périodique*, s'obtient en divisant 2π par la vitesse du moyen mouvement, ou par $\frac{k\sqrt{1+\mu}}{a^{\frac{3}{2}}}$. On en conclut la relation

$$(8) \qquad \frac{T^2}{a^3} = \frac{4\pi^2}{k^2(1+\mu)},$$

où μ varie d'un corps à l'autre, k restant constant. On voit par là que, si les masses μ sont négligeables devant celle du soleil prise pour unité, les carrés des temps périodiques sont proportionnels aux cubes des moyennes distances.

6. Si, sur le cercle concentrique à l'ellipse et de rayon a, on considère le point qui a même projection

que le mobile sur le grand axe, et si l'on joint le centre à ce point, la droite ainsi menée forme précisément l'angle E avec celle qui va du centre au périhélie : c'est ce que l'on déduit des formules (1) et (7) rapprochées de la seconde formule (4).

7. Supposons que la figure de l'orbite soit connue, et que l'on donne v ou r; la formule (5) pourra servir à calculer M à l'aide de E, qui s'obtient de la relation (3) ou de la seconde relation (4). M étant une fois trouvé, la formule (6) donnera t.

Le problème inverse, ou *problème de Képler*, a pour objet de déterminer en fonction du temps t, ou, ce qui équivaut, en fonction de l'anomalie moyenne M, l'anomalie vraie v et le rayon vecteur r. La formule (3) et la seconde formule (4) donnent ces deux dernières quantités exprimées en fonction de l'anomalie excentrique E. Il reste donc à calculer la valeur de E en fonction de M. Elle est donnée par l'équation (5), qui en fournit le développement suivant les puissances croissantes de l'excentricité e; mais, dans la pratique, il est généralement plus simple de résoudre l'équation (5) au moyen d'approximations successives, en partant d'une première valeur approchée de E. Pour cette première valeur, on peut, à défaut de toute autre, prendre M, et cela d'autant mieux que e est plus petit.

8. Dans le calcul de v et de r en fonction de E, on substitue avantageusement à la formle (3) et à la seconde formule (4), les relations

$$(9)\ \left\{ \sqrt{r}\sin\frac{v}{2}=\sin\frac{E}{2}\sqrt{a(1+e)},\quad \sqrt{r}\cos\frac{v}{2}=\cos\frac{E}{2}\sqrt{a(1-e)}, \right.$$

qui s'en déduisent après changement de $\frac{p}{1-e^2}$ en a, et où les seconds membres ont bien les signes qui leur conviennent, les arcs $\frac{v}{2}$ et $\frac{\text{E}}{2}$ se terminant toujours dans le même quadrant.

9. *Cas d'une orbite parabolique, ou de* e=1.

Il faut, dans la formule (2), substituer $r=\frac{p}{1+\cos v}=\frac{p}{2\cos^2\frac{v}{2}}$. On obtient alors, en changeant v en v,

$$(10)\qquad \int\frac{p^2\,d\,\text{v}}{4\cos^4\frac{\text{v}}{2}}=kt\sqrt{p}\sqrt{1+\mu},$$

ou, en effectuant l'intégration et simplifiant,

$$(11)\qquad \operatorname{tg}\frac{\text{v}}{2}+\frac{1}{3}\operatorname{tg}^3\frac{\text{v}}{2}=\frac{2kt\sqrt{1+\mu}}{p^{\frac{3}{2}}}.$$

De cette équation on tire à volonté v en fonction de t, ou t en fonction de v, selon que t est donné ou v.

D'ailleurs, pour la résoudre plus rapidement, il y a avantage à se servir d'une table calculée d'avance et renfermant les valeurs du premier membre, qui répondent à des valeurs de v croissantes de o à π.

10. *Cas d'une orbite hyperbolique, ou de* e > 1.

On substitue à l'anomalie v une variable auxiliaire H, nulle avec v, liée à v par la relation

$$(12)\qquad \operatorname{tg}\frac{v}{2}=\sqrt{\frac{e+1}{e-1}}\operatorname{tg}\frac{\text{H}}{2},$$

et qu'il suffit de faire varier de $-\frac{\pi}{2}$ à $+\frac{\pi}{2}$ pour obtenir toutes les valeurs de v. On a

$$(13)\quad \left\{ \begin{aligned} &\cos v = \frac{e \cos \text{H} - 1}{e - \cos \text{H}}, \quad r = \frac{p}{e^2 - 1} \frac{e - \cos \text{H}}{\cos \text{H}}, \\ &\int r^2 dv = \frac{p^2}{(e^2-1)^{\frac{3}{2}}} \left[e \operatorname{tg} \text{H} - \log \operatorname{tg} \left(\frac{\pi}{4} + \frac{\text{H}}{2} \right) \right]. \end{aligned} \right.$$

On porte le dernier résultat dans la relation (2); il vient la formule

$$(14)\qquad e \operatorname{tg} \text{H} - \log \operatorname{tg} \left(\frac{\pi}{4} + \frac{\text{H}}{2} \right) = \text{M},$$

où l'on pose

$$(15)\ (16)\quad \left\{ \text{M} = \frac{kt\sqrt{1+\mu}}{a^{\frac{3}{2}}}, \text{ avec } a = \frac{p}{e^2 - 1}, \right.$$

en représentant par a le *demi-axe transverse* de l'hyperbole.

11. Supposons que la figure de l'orbite soit connue, et que l'on donne v ou r; on déduira H de la formule (12) ou de la seconde formule (13); on substituera dans la formule (14) pour avoir M; la formule (15) donnera ensuite t.

Si le temps t est donné, et qu'il s'agisse d'obtenir r et v, on commence par calculer M; on résout ensuite l'équation (14) par rapport à H, au moyen d'approximations successives; on substitue enfin la valeur trouvée de H, dans la relation (12) et dans la seconde relation (13).

12. D'ailleurs, on peut, au lieu de H, faire choix d'une autre variable auxiliaire z, déterminée par la condition

$$(17) \quad \left\{ \operatorname{tg} \frac{H}{2} = \frac{z-1}{z+1}, \text{ qui donne } z = \operatorname{tg}\left(\frac{\pi}{4}+\frac{H}{2}\right), \right.$$

et montre que z est essentiellement positif.

On a alors, en vertu des formules du numéro **10**,

$$(18) \quad \left\{ \begin{aligned} & e\,\frac{z^2-1}{2z} - \log z = \frac{kt\sqrt{1+\mu}}{a^{\frac{3}{2}}}, \quad \operatorname{tg}\frac{v}{2} = \sqrt{\frac{e+1}{e-1}}\,\frac{z-1}{z+1}, \\ & r \sin v = a\sqrt{e^2-1}\,\frac{z^2-1}{2z}. \end{aligned} \right.$$

Ces trois relations déterminent successivement z, v, r. Les deux dernières, combinées convenablement, donnent les suivantes :

$$(19) \quad \left\{ \begin{aligned} & \sqrt{r} \sin \frac{v}{2} = \frac{1}{2}\left(\sqrt{z} - \frac{1}{\sqrt{z}}\right)\sqrt{a(e+1)}, \\ & \sqrt{r} \cos \frac{v}{2} = \frac{1}{2}\left(\sqrt{z} + \frac{1}{\sqrt{z}}\right)\sqrt{a(e-1)}, \end{aligned} \right.$$

où il est bon de remarquer que les seconds membres ont bien les signes qui leur conviennent, puisque, l'angle v n'atteignant jamais π en valeur absolue, $\cos\frac{v}{2}$ est toujours positif, tandis que $\sin\frac{v}{2}$ est positif ou négatif avec H positif ou négatif, c'est-à-dire avec z plus grand ou plus petit que 1.

13. Dans le cas où e, différent de 1, s'en écarte très-peu, c'est-à-dire dans le cas où l'orbite, elliptique

ou hyperbolique, se rapproche beaucoup d'une parabole, les formules (5) et (14) se prêtent mal à l'emploi des tables, du moins dans le voisinage du périhélie, parce que, vu la petitesse de E ou de H, la différence qui constitue le premier membre de l'une ou de l'autre formule est une fraction très-petite de chacun des deux termes, lesquels doivent être par conséquent calculés avec un nombre de figures supérieur à celui dont on a besoin dans la différence. Mais alors on peut, comme on va le voir, recourir à d'autres relations d'un usage plus commode.

L'astre considéré ayant μ pour masse, e et p pour excentricité et demi-paramètre de son orbite, on a, en vertu des formules (1) et (2), l'égalité $p^{\frac{3}{2}}\int\frac{dv}{(1+e\cos v)^2}=kt\sqrt{1+\mu}$, qui lie le temps t à l'anomalie v.

Soit maintenant un astre fictif de même masse μ, décrivant une parabole, ayant même point périhélie que l'astre donné, et y passant en même temps. Le demi-paramètre de l'orbite fictive est alors $\frac{2p}{1+e}$; et, si v représente l'anomalie de l'astre fictif au temps t, on a $\left(\frac{2p}{1+e}\right)^{\frac{3}{2}}\int\frac{d\mathrm{v}}{(1+\cos\mathrm{v})^2}=kt\sqrt{1+\mu}$.

Ces deux égalités, rapprochées l'une de l'autre, donnent la relation $\left(\frac{1+e}{2}\right)^{\frac{3}{2}}\int\frac{dv}{(1+e\cos v)^2}=\int\frac{d\mathrm{v}}{(1+\cos\mathrm{v})^2}$, où v et v s'annulent en même temps, et en même temps les intégrales. On sait calculer le second

membre. Pour calculer le premier, on représentera $\frac{1-e}{1+e}$ par α, $\operatorname{tg}\frac{v}{2}$ par θ, et l'on développera le multiplicateur de $d\theta$ sous le signe *intégrale*, suivant les puissances croissantes de $\alpha\theta^2$ supposé moindre que l'unité. On ramènera ainsi la relation précédente à la forme

$$(20)\quad \sqrt{1+\alpha}\left[\theta+\frac{1}{3}\theta^3(1-2\alpha)-..\right]=\operatorname{tg}\frac{\mathrm{v}}{2}+\frac{1}{3}\operatorname{tg}^3\frac{\mathrm{v}}{2},$$

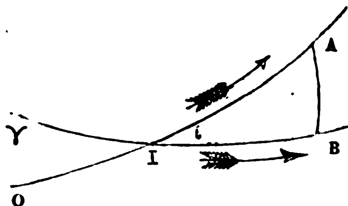
et l'on en pourra déduire à volonté v fonction de v, ou v fonction de v, en série ordonnée suivant les puissances croissantes de α, et où n'entre d'ailleurs ni p ni μ. Or, on connaît la formule qui lie le temps à l'anomalie vraie dans le cas d'un mouvement parabolique : c'est la formule (11), où il faudra, pour le cas qui nous occupe, changer p en $(1+\alpha)p$. On saura donc, en prenant v pour variable auxiliaire, calculer v au moyen de t, ou t au moyen de v, pour toute orbite peu différente d'une parabole, et pour toute position de l'astre assez voisine du périhélie.

DEUXIÈME SECTION.

FORMULES CONCERNANT UNE SEULE POSITION DE L'ASTRE DANS L'ESPACE.

14. Les formules de la section précédente fournissent, pour une époque quelconque, la position de l'astre sur son orbite. On pourra déterminer ensuite sa position dans l'espace, si l'on connaît la situation du plan de son orbite, et, dans ce plan, la situation de la ligne des apsides.

On rapporte le *plan de l'orbite* au *plan de l'écliptique*, en déterminant la trace du premier sur le second et l'angle qu'ils forment entr'eux. Si l'on conçoit une



sphère de rayon arbitraire, ayant son centre au soleil, le plan de l'écliptique y détermine un grand cercle ♈IB qui la divise en deux hémisphères, l'un austral, l'autre boréal; le plan de l'orbite y détermine un autre grand cercle OIA coupant le premier suivant un diamètre dont les extrémités sont les *nœuds* de l'orbite. Celui que l'astre, vu du soleil, traverse en passant de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal, est le *nœud ascendant:* c'est ici I; l'autre est le *nœud descendant.* Soit Ω la longitude du premier, comptée à partir du point équinoxial de printemps ♈, dans le sens du mouvement de la terre autour du soleil, et comprise de 0 à 2π; soit i *l'inclinaison de l'orbite*, ou l'angle des deux grands cercles, ayant son sommet au point I et ses côtés de même sens que les mouvements de la terre et de l'astre; cet angle i est compris de 0 à π. Les valeurs de Ω et de i déterminent la position du plan de l'orbite; la position de la ligne des apsides est donnée par la distance angulaire du nœud ascendant au point périhéhie vu

du soleil, distance comptée dans le sens du mouvement de l'astre, et comprise de o à 2π.

15. Le lieu de l'astre sur son orbite et le lieu de l'orbite dans l'espace une fois connus, on peut calculer la *longitude* ♈B de l'astre et sa *latitude* AB, qui déterminent la projection A sur la sphère, de l'astre vu du soleil. On considère encore, en outre de ces deux coordonnées, la *longitude* OA de l'astre *dans l'orbite,* qui se compte sur le grand cercle de l'orbite, dans le sens du mouvement de l'astre, et à partir d'un point O choisi de manière à se confondre avec l'équinoxe ♈, si l'angle i se réduit à zéro.

16. *Éléments du mouvement de l'astre.* — Les quantités qu'il faut connaître pour assigner, à chaque instant, la position dans l'espace, de l'astre qui décrit sa section conique, sont : 1° la longitude du nœud ascendant de l'orbite ; 2° l'inclinaison de l'orbite ; 3° la longitude du périhélie dans l'orbite ; 4° le demi-paramètre ; 5° l'excentricité ; 6° l'époque du passage au périhélie ; 7° la masse de l'astre rapportée à celle du soleil.

On donne à ces quantités le nom d'*éléments du mouvement de l'astre.* Dans ce qui va suivre, nous supposerons que l'on connaît leurs valeurs.

17. *Coordonnées polaires héliocentriques de l'astre.*— On a déterminé, dans la première section, le rayon vecteur r. Il reste à obtenir la longitude et la latitude.

Soit posé ♈B$=\lambda$, AB$=\beta$, IA$=u$. L'angle u, appelé l'*argument de la latitude,* est égal à l'anomalie vraie

augmentée de la longitude du périhélie dans l'orbite et diminuée de la longitude du nœud ascendant ; cet angle u est donc une fonction connue du temps, en vertu des formules de la première section.

On déterminera les coordonnées λ et β en fonction de u, au moyen de deux des relations

$$(21) \quad \begin{cases} \operatorname{tg}(\lambda - \Omega) = \cos i \operatorname{tg} u, \quad \operatorname{tg}\beta = \operatorname{tg} i \sin(\lambda - \Omega), \\ \sin\beta = \sin i \sin u, \quad \cos u = \cos\beta \cos(\lambda - \Omega), \end{cases}$$

que fournit le triangle sphérique rectangle AIB, ou par des combinaisons convenables de ces relations.

18. *Coordonnées rectangulaires héliocentriques de l'astre.* — Soient x, y, z les coordonnées de l'astre rapportées à trois axes rectangulaires issus du soleil, dont les deux premiers, SX et SY, situés dans le plan de l'écliptique, ont pour longitudes respectives N et $\frac{\pi}{2} + \text{N}$, dont le troisième, SZ, est situé dans l'hémisphère boréal. On établit aisément les formules

$$(22) \quad \begin{cases} x = r \cos\beta \cos(\lambda - \text{N}), \\ y = r \cos\beta \sin(\lambda - \text{N}), \\ z = r \sin\beta, \end{cases}$$

où N est quelconque.

Y remplaçant $\lambda - \text{N}$ par $(\lambda - \Omega) - (\text{N} - \Omega)$, développant le sinus et le cosinus de cette dernière différence, et recourant aux relations (21), on exprime en fonction du u les trois coordonnées, de la manière suivante :

$$(23) \quad \begin{cases} x = r[\cos(\text{N} - \Omega)\cos u + \cos i \sin(\text{N} - \Omega)\sin u], \\ y = r[-\sin(\text{N} - \Omega)\cos u + \cos i \cos(\text{N} - \Omega)\sin u], \\ z = r \sin i \sin u. \end{cases}$$

Si l'on suppose $N = \Omega$, ces formules se simplifient et deviennent

$$(24)\ \{\ x = r\cos u,\ y = r\cos i \sin u,\ z = r \sin i \sin u.$$

19. *Coordonnées héliocentriques de la terre.* — Considérant le mouvement vrai de la terre autour du soleil (mouvement qui s'effectue en dehors du plan de l'écliptique), appelons R le rayon vecteur mené du soleil à la terre, L et B la longitude et la latitude de la terre, X, Y et Z ses coordonnées rapportées aux mêmes axes que l'astre et dans l'hypothèse de N arbitraire ; nous aurons, au lieu des formules (22), les suivantes :

$$(25)\quad \begin{cases} X = R\cos B\cos(L - N), \\ Y = R\cos B\sin(L - N), \\ Z = R\sin B. \end{cases}$$

20. *Coordonnées géocentriques de l'astre.* — Si l'on mène une droite de la terre à l'astre, et par le soleil une parallèle à cette droite, elle va rencontrer la sphère en un point dont la longitude l et la latitude b constituent, avec la distance Δ de la terre à l'astre, les coordonnées géocentriques de l'astre. Les projections du rayon vecteur Δ sur les axes SX, SY, SZ déjà considérés, sont évidemment $x - X$, $y - Y$, $z - Z$; d'ailleurs, ces projections peuvent s'exprimer au moyen de Δ, l et b, comme celles de r au moyen de r, λ et β. On a donc les égalités

$$(26)\quad \begin{cases} x - X = \Delta\cos b\cos(l - N), \\ y - Y = \Delta\cos b\sin(l - N), \\ z - Z = \Delta\sin b; \end{cases}$$

qui donnent, après rapprochement des systèmes (22) et (25),

$$(27)\begin{cases}\Delta\cos b\cos(l-\mathrm{N})=r\cos\beta\cos(\lambda-\mathrm{N})-\mathrm{R}\cos\mathrm{B}\cos(\mathrm{L}-\mathrm{N}),\\ \Delta\cos b\sin(l-\mathrm{N})=r\cos\beta\sin(\lambda-\mathrm{N})-\mathrm{R}\cos\mathrm{B}\sin(\mathrm{L}-\mathrm{N}),\\ \Delta\sin b\qquad\qquad=r\sin\beta\qquad\qquad-\mathrm{R}\sin\mathrm{B}.\end{cases}$$

De ces relations, où l'on peut assigner à N une valeur quelconque, *zéro* par exemple, on déduira les coordonnées géocentriques de l'astre en fonction des coordonnées héliocentriques, supposées connues, de l'astre et de la terre.

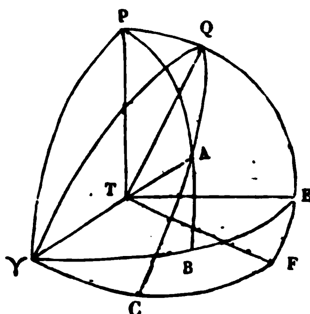
Si, dans l'hypothèse de $\mathrm{N}=\Omega$, on rapproche les systèmes (24), (25) et (26), on obtient le nouveau système

$$(28)\begin{cases}\Delta\cos b\cos(l-\Omega)=r\cos u\qquad-\mathrm{R}\cos\mathrm{B}\cos(\mathrm{L}-\Omega),\\ \Delta\cos b\sin(l-\Omega)=r\sin u\cos i-\mathrm{R}\cos\mathrm{B}\sin(\mathrm{L}-\Omega),\\ \Delta\sin b\qquad\qquad=r\sin u\sin i-\mathrm{R}\sin\mathrm{B},\end{cases}$$

équivalent du système (27), mais où figurent, au lieu des coordonnées λ et β, les quantités u et i dont elles dépendent.

21. *Transformation de coordonnées polaires géocentriques.* — Considérons une seconde sphère ayant son centre à la terre; ou mieux, n'en considérons qu'une seule d'un rayon infini, et ayant indifféremment son centre au soleil ou à la terre, en quelque lieu que celle-ci se transporte : ce sera la *sphère céleste.* Traçons sur cette sphère de centre T, le grand cercle BE de l'écliptique, puis le grand cercle CF de l'équateur, qui coupe le premier au point ♈ et forme avec lui l'angle aigu ε; projetons en A, sur la sphère, l'astre

vu de la terre T; construisons sa longitude ♈B $= l$, et sa latitude AB $= b$, son ascension droite ♈C $=$ Æ, et



sa déclinaison AC $=$ D. Il importe d'exprimer ces deux dernières coordonnées en fonction des deux précédentes et de l'angle ϵ.

On peut, pour cela, considérer sur la sphère le triangle qui a pour sommets le point A, le pôle boréal P de l'écliptique et le pôle boréal Q de l'équateur. Ce triangle APQ, où l'on a

$$PQ = \epsilon, AP = \frac{\pi}{2} - b, AQ = \frac{\pi}{2} - D, P = \frac{\pi}{2} - l, Q = \frac{\pi}{2} + Æ,$$

fournit les trois relations, réductibles à deux,

$$(29) \begin{cases} \cos D \cos Æ = \cos b \cos l, \\ \cos D \sin Æ = \cos b \sin l \cos \epsilon - \sin b \sin \epsilon, \\ \sin D \quad\quad = \cos b \sin l \sin \epsilon + \sin b \cos \epsilon, \end{cases}$$

d'où l'on tire aisément Æ et D, connaissant l et b, et qui donneraient de même l et b, si Æ et D étaient connus.

22. *Corrections de parallaxe portant sur la longitude*

et sur la latitude. — On a supposé, jusqu'à présent, la terre réduite à son centre, et c'est pour ce centre que sont données les coordonnées R, L et B. Supposons maintenant l'observateur placé en un point O de la surface du globe ; à un certain instant, le zénith de ce point a pour longitude et pour latitude célestes géocentriques L′ et B′ ; le rayon terrestre est R′ ; on veut, à cet instant, déterminer, pour l'astre vu du point O, la longitude l_0, la latitude b_0 et le rayon vecteur Δ_0, connaissant les valeurs de l, b et Δ pour l'astre vu du centre de la terre.

De même que les formules (27), où nous ferons $N=0$, déterminent en grandeur et en direction la droite qui va du centre de la terre à l'astre, si l'on connaît en grandeur et en direction les droites menées du soleil à l'astre et au centre de la terre ; de même, connaissant en grandeur et en direction les droites qui vont du centre de la terre à l'astre et au point O, on obtiendra en grandeur et en direction la droite qui va du point O à l'astre, au moyen des formules

$$(30)\quad \begin{cases} \Delta_0 \cos b_0 \cos l_0 = \Delta \cos b \cos l - R' \cos B' \cos L', \\ \Delta_0 \cos b_0 \sin l_0 = \Delta \cos b \sin l - R' \cos B' \sin L'; \\ \Delta_0 \sin b_0 \qquad\quad = \Delta \sin b \qquad\quad - R' \sin B', \end{cases}$$

d'où, vu la petitesse de R′ devant Δ, on pourra tirer sous forme simple des valeurs approchées de $\Delta_0 - \Delta$, et des quantités $l_0 - l$ et $b_0 - b$, qui sont les *parallaxes de longitude et de latitude.*

22. *Corrections de parallaxe portant sur l'ascension droite et sur la déclinaison.* — Les valeurs de l_0 et b_0 une fois obtenues au moyen du système (30), on les

substitue pour l et b dans le système (29), qui donne alors pour Æ et D des valeurs $Æ_0$ et D_0 corrigées de la parallaxe. Mais, si le zénith du point O est donné sur la sphère céleste, non par les valeurs de L′ et B′, mais par l'ascension droite Æ′ et la déclinaison D′ (d'où se déduisent aisément L′ et B′), il est plus direct et plus simple de recourir au système

$$(31)\begin{cases}\Delta_0 \cos D_0 \cos Æ_0 = \Delta \cos D \cos Æ - R' \cos D' \cos Æ',\\ \Delta_0 \cos D_0 \sin Æ_0 = \Delta \cos D \sin Æ - R' \cos D' \sin Æ',\\ \Delta_0 \sin D_0 \qquad\qquad = \Delta \sin D \qquad\qquad - R' \sin D',\end{cases}$$

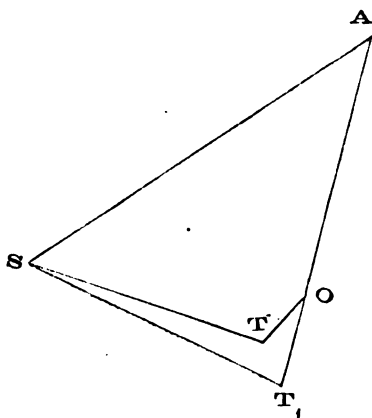
analogue du système (30), et qui fournit, en même temps que $\Delta_0 - \Delta$, les *parallaxes d'ascension droite et de déclinaison* $Æ_0 - Æ$ et $D_0 - D$, au moyen de Æ, D et Δ supposés connus.

24. Résumant ce qui précède, on voit comment, u et r étant donnés, Δ, l et b sont fournis par le système (28); Δ, Æ et D par les systèmes (28) et (29); Δ_0, l_0 et b_0 par les systèmes (28) et (30); Δ_0, $Æ_0$ et D_0 par les systèmes (28), (29) et (31).

Réciproquement, pour calculer les valeurs de u et r, si l et b sont donnés, on emploiera le système (28); si Æ et D, les systèmes (28) et (29); si l_0 et b_0, les systèmes (28) et (30); si enfin $Æ_0$ et D_0, les systèmes (28), (29) et (31). En même temps, d'ailleurs, se trouveront déterminées les valeurs des rayons vecteurs Δ et Δ_0, si ces éléments figurent dans les systèmes employés.

25. *Déterminer la trace, sur l'écliptique, de la droite menée de l'astre au lieu de l'observateur.* — On vient de voir que les systèmes (28) et (30) peuvent servir à

déterminer les coordonnées héliocentriques u et r au moyen des coordonnées l_0 et b_0, qui se rapportent au lieu O de l'observateur. Ces systèmes fournissent d'ailleurs en même temps Δ, Δ_0, l et b, et par conséquent les différences $l - l_0$, $b - b_0$, qui réduisent au centre T de la terre les observations de longitude et de latitude. Cette réduction, toutefois, ne peut s'effectuer que si l'on connaît les éléments i et Ω qui



figurent dans le système (28); elle n'est donc pas applicable à un astre A dont l'orbite serait tout-à-fait inconnue. Mais alors, il peut y avoir avantage à effectuer une autre réduction, et à prendre pour origine de coordonnées le point T_1 où la droite AO va rencontrer le plan de l'écliptique. Soient R_1 la distance de ce point au soleil S, et L_1 sa longitude héliocentrique; sa latitude est nulle; soit δ sa distance au point O; sa distance à l'astre est alors $\Delta_0 + \delta$; et cet astre, vu du point T_1, a l_0 pour longitude et b_0 pour latitude, comme s'il était vu du point O. Pour dé-

terminer R_1, L_1 et δ, on considère les deux contours STO et ST_1O; on les projette successivement sur trois axes rectangulaires issus du soleil, dont le premier passant par le point ♈, et le dernier par le pôle de l'écliptique; on égale leurs projections deux à deux, et l'on obtient les relations

$$\begin{aligned} R_1 \cos L_1 + \delta \cos b_0 \cos l_0 &= R \cos B \cos L + R' \cos B' \cos L', \\ R_1 \sin L_1 + \delta \cos b_0 \sin l_0 &= R \cos B \sin L + R' \cos B' \sin L', \\ \delta \sin b_0 &= R \sin B + R' \sin B', \end{aligned}$$

d'où l'on tire les valeurs de R_1, L_1 et δ, en profitant, pour simplifier le calcul, de la petitesse des quantités B, R' et $L_1 - L$.

TROISIÈME SECTION.

FORMULES CONCERNANT PLUSIEURS POSITIONS DE L'ASTRE DANS L'ORBITE.

26. Il s'agit maintenant de donner à l'astre plusieurs positions successives dans son orbite, et d'établir des formules propres à déterminer, au moyen de ces positions, les éléments du mouvement.

Avant tout, remarquons les identités

$$(32)\left\{\begin{aligned} o &= \sin u \sin(u'' - u') \\ &+ \sin u' \sin(u - u'') \\ &+ \sin u'' \sin(u' - u), \end{aligned}\right. \quad \left|\ \begin{aligned} o &= \cos u \sin(u'' - u') \\ &+ \cos u' \sin(u - u'') \\ &+ \cos u'' \sin(u' - u), \end{aligned}\right.$$

$$(33)\left\{\begin{aligned} o &= \sin(u-\Pi)\sin(u''-u') \\ &+ \sin(u'-\Pi)\sin(u-u'') \\ &+ \sin(u''-\Pi)\sin(u'-u), \end{aligned}\right. \quad \left|\ \begin{aligned} o &= \cos(u-\Pi)\sin(u''-u') \\ &+ \cos(u'-\Pi)\sin(u-u'') \\ &+ \cos(u''-\Pi)\sin(u'-u), \end{aligned}\right.$$

dont les deux premières se vérifient directement, et dont les deux autres découlent des premières.

27. Soient donnés maintenant trois rayons vecteurs par leurs longueurs r, r', r'', et par les angles u, u', u'' qu'ils forment avec la ligne du nœud ascendant; soit Π l'angle que forme avec cette droite le rayon vecteur périhélie; on a les relations connues

$$(34)\quad \begin{cases} \dfrac{p}{r} = 1 + e\cos(u - \Pi), \\[2ex] \dfrac{p}{r'} = 1 + e\cos(u' - \Pi), \\[2ex] \dfrac{p}{r''} = 1 + e\cos(u'' - \Pi). \end{cases}$$

On en déduit la formule

$$(35)\quad p = \frac{rr'r''[\sin(u''-u') + \sin(u-u'') + \sin(u'-u)]}{r'r''\sin(u''-u') + r''r\sin(u-u'') + rr'\sin(u'-u)},$$

en ayant recours à la seconde identité (33).

28. Connaissant deux positions (r', u') et (r'', u'') de l'astre et l'un des trois éléments p, e, Π, on calculera les deux autres éléments à l'aide de deux des formules (34); puis, si l'on connaît la masse, on aura recours aux formules de la première section pour déterminer le temps t' que l'astre emploie à venir de la position périhélie à la position (r', u'), et le temps T qu'il met à passer de la position (r', u') à la position (r'', u'').

Réciproquement, si les deux positions, la masse et le temps T sont donnés, on en pourra déduire les

quatre éléments p, e, Π et $-t'$, dont le dernier exprime l'époque du passage de l'astre au périhélie, quand on prend pour origine du temps le moment de la première observation.

Pour déterminer ces éléments p, e, Π et $-t'$, supposés inconnus, on négligera, dans ce qui va suivre, la masse μ toujours très-petite, et l'on considérera successivement l'orbite comme elliptique, parabolique et hyperbolique.

29. *Mouvement sur une ellipse.* — Appelant E' et E'' les valeurs de l'anomalie excentrique qui répondent à la première et à la seconde position de l'astre, on tire des formules (5) et (6) les relations

$$(36) \quad E' - e\sin E' = \frac{kt'}{a^{\frac{3}{2}}}, \quad E'' - e\sin E'' = \frac{k(t'+T)}{a^{\frac{3}{2}}},$$

auxquelles on adjoint les suivantes, fournies par les formules (9),

$$(37) \quad \left\{ \begin{aligned} \sqrt{r'}\sin\frac{u'-\Pi}{2} &= \sqrt{a(1+e)}\sin\frac{E'}{2}, \\ \sqrt{r'}\cos\frac{u'-\Pi}{2} &= \sqrt{a(1-e)}\cos\frac{E'}{2}, \\ \sqrt{r''}\sin\frac{u''-\Pi}{2} &= \sqrt{a(1+e)}\sin\frac{E''}{2}, \\ \sqrt{r''}\cos\frac{u''-\Pi}{2} &= \sqrt{a(1-e)}\cos\frac{E''}{2}. \end{aligned} \right.$$

Les systèmes (36) et (37) vont servir à déterminer les inconnues auxiliaires E' et E'', et les éléments a, e, Π, t', au moyen de r', r'', u', u'' et T supposés connus.

30. Soit posé

$$(38)\quad \begin{cases} u'' - u' = 2f,\ u'' + u' - 2\Pi = 2F, \\ E'' - E' = 2g,\ E'' + E' = 2G. \end{cases}$$

On peut, aux inconnues E', E'', Π, substituer les nouvelles inconnues auxiliaires g, G, F. D'ailleurs, f est connu.

Combinant par voie d'addition et de soustraction les équations (37) convenablement multipliées deux à deux, on obtient les formules

$$(39)\quad \begin{cases} \sqrt{r'r''}\sin f = a\sqrt{1-e^2}\sin g, \\ \sqrt{r'r''}\sin F = a\sqrt{1-e^2}\sin G, \\ \sqrt{r'r''}\cos f = a\,[\cos g - e\cos G], \\ \sqrt{r'r''}\cos F = a\,[\cos G - e\cos g]. \end{cases}$$

Combinant par voie d'addition et de soustraction les équations (37) élevées au carré, on a les deux autres formules

$$(40)\quad \begin{cases} r'' + r' = 2a\,[1 - e\cos G\cos g], \\ r'' - r' = 2ae\sin G\sin g. \end{cases}$$

Combinant par voie d'addition les mêmes équations (37) convenablement divisées deux à deux, il vient encore

$$(41)\quad \begin{cases} \sqrt{\dfrac{r'}{r''}}\,\dfrac{\sin F}{\sin(F+f)} = \dfrac{\sin G}{\sin(G+g)}, \\ \sqrt{\dfrac{r''}{r'}}\,\dfrac{\sin F}{\sin(F-f)} = \dfrac{\sin G}{\sin(G-g)}. \end{cases}$$

Retranchant membre à membre les deux équations (36), on a d'autre part

$$(42) \qquad 2g - 2e\cos G \sin g = \frac{kT}{a^{\frac{3}{2}}}.$$

21. La troisième équation (39), la première équation (40) et l'équation (42) renferment les seules inconnues g, a et $e\cos G$, et elles les déterminent. Elles donnent, en effet,

$$(43) \quad \begin{cases} \dfrac{2g - \sin 2g}{\sin^3 g} + \dfrac{4\sqrt{r'r''}\cos f}{U} = \dfrac{2^{\frac{3}{2}} kT}{U^{\frac{3}{2}}}, \\ a = \dfrac{U}{2\sin^2 g}, \\ e\cos G = \dfrac{(r'' + r')\cos g - 2\sqrt{r'r''}\cos f}{U}, \end{cases}$$

en posant, pour abréger l'écriture,

$$U = r'' + r' - 2\sqrt{r'r''}\cos f \cos g.$$

La première équation (43) fournit l'inconnue g; on faciliterait sa résolution à l'aide d'une table, construite à l'avance, des valeurs de $\frac{2g - \sin 2g}{\sin^3 g}$ qui répondent à toutes valeurs de g. Cette équation, d'ailleurs, telle qu'elle est écrite, s'obtient en supposant $\sin g$ positif, ce qui, à cause de la première formule (39), a lieu si $\sin f$ l'est lui-même, ou si $u'' - u'$ est compris de o à 2π, c'est-à-dire si les deux positions de l'astre appartiennent à la même révolution. Une fois g obtenu, la deuxième formule (43) donne a; et la troisième, $e\cos G$. Comme, d'une autre

part, la seconde formule (40) donne, après substitution de la valeur de a,

$$(44) \qquad e \sin G = \frac{(r'' - r') \sin g}{U},$$

on conclut aisément de là e et G.

Connaissant a et e, on en déduit p, par la formule (7); connaissant g et G, on en déduit E' et E'', à l'aide des deux dernières formules (38); connaissant a, e et E', on calcule t', par la première formule (36).

22. On peut d'ailleurs obtenir directement p au moyen de la première formule (39) rapprochée de la formule (7); ce qui donne, en vertu de la valeur de a fonction de g,

$$(45) \qquad p = \frac{2r' r'' \sin^2 f}{U}.$$

23. Il ne reste plus qu'à connaître F, afin de déterminer Π par la deuxième formule (38). Or, on peut calculer F à l'aide des formules (41), qui, renversées et développées, donnent, après élimination de G,

$$(46) \qquad \operatorname{tg} F = \frac{(r'' - r') \sin f \cos f}{(r'' + r') \sin^2 f - U}.$$

Cette formule détermine F, pourvu que l'on connaisse le signe de son sinus. D'ailleurs, la seconde formule (39) montre que ce signe est le même que celui de sin G, et la seconde formule (40), qu'il est celui de $r'' - r'$, sin g étant positif.

24. *Mouvement parabolique.* — Les positions (r', u')

et (r'', u'') étant données, ainsi que le temps τ que l'astre emploie à passer de la première à la seconde, il s'agit de déterminer le paramètre $2p$ de l'orbite, l'angle Π du périhélie avec la ligne du nœud, et l'époque $-t'$ du passage au périhélie.

D'après ce qui a été vu au numéro 9, on a les quatre relations

$$(47)\quad \left\{ \sqrt{\frac{p}{2r'}} = \cos\frac{u'-\Pi}{2},\quad \sqrt{\frac{p}{2r''}} = \cos\frac{u''-\Pi}{2}, \right.$$

$$(48)\quad \left\{ \begin{aligned} &\operatorname{tg}\frac{u'-\Pi}{2} + \frac{1}{3}\operatorname{tg}^3\frac{u'-\Pi}{2} = \frac{2kt'}{p^{\frac{3}{2}}}, \\ &\operatorname{tg}\frac{u''-\Pi}{2} + \frac{1}{3}\operatorname{tg}^3\frac{u''-\Pi}{2} = \frac{2k(t'+\tau)}{p^{\frac{3}{2}}}. \end{aligned} \right.$$

Les deux dernières donnent, par soustraction,

$$\left\{1 + \operatorname{tg}\frac{u''-\Pi}{2}\operatorname{tg}\frac{u'-\Pi}{2} + \frac{1}{3}\left(\operatorname{tg}\frac{u''-\Pi}{2} - \operatorname{tg}\frac{u'-\Pi}{2}\right)^2\right\} \times \left(\operatorname{tg}\frac{u''-\Pi}{2} - \operatorname{tg}\frac{u'-\Pi}{2}\right) = \frac{2k\tau}{p^{\frac{3}{2}}},$$

puis, en transformant, posant $u'' - u' = 2f$, et simplifiant en vertu des deux premières,

$$(49)\quad \frac{2\,r'r''\sin f\cos f}{\sqrt{p}} + \frac{4\,(r'r'')^{\frac{3}{2}}\sin^3 f}{3p^{\frac{3}{2}}} = k\tau.$$

Les formules (47) donnent, selon qu'on élimine Π ou p, l'une ou l'autre des relations

$$(50) \qquad p = \frac{2r'r''\sin^2 f}{r''+r'-2\sqrt{r'r''}\cos f},$$

$$(51) \qquad \operatorname{tg}\frac{1}{2}\left(\frac{u''+u'}{2}-\Pi\right)=\frac{\sqrt{r''}-\sqrt{r'}}{\sqrt{r''}+\sqrt{r'}}\operatorname{cotg}\frac{1}{2}f.$$

35. La condition (50) détermine p; la condition (51) fournit sans ambiguité Π. La valeur de Π, substituée dans la première formule (48), donne ensuite t'.

Si on élimine p entre les relations (49) et (50), on obtient l'équation de condition

$$(52) \qquad \frac{4}{3}+\frac{4\sqrt{r'r''}\cos f}{r''+r'-2\sqrt{r'r''}\cos f}=\frac{2^{\frac{3}{2}}k\tau}{\left\{r''+r'-2\sqrt{r'r''}\cos f\right\}^{\frac{3}{2}}},$$

qui caractérise toute orbite parabolique.

Cette équation n'est autre que la première équation (43) obtenue précédemment, et dans laquelle on introduirait l'hypothèse $g=o$. Ainsi, les méthodes exposées pour le cas où l'orbite est une ellipse, renferment celui d'une orbite parabolique : en sorte que, si, résolvant par rapport à g la première équation (43), on trouve pour g la valeur *zéro*, on peut affirmer que l'orbite est une parabole ; alors, en effet, la seconde équation (43) donne pour a une valeur infinie, la formule (45) devient identique avec la formule (50), et la formule (46) équivaut à la formule (51).

36. *Mouvement sur une hyperbole.* — Si, reprenant la première formule (18), on y change d'abord t en t', et z en z', pour l'appliquer au premier passage

de l'astre, ensuite t en $t'+\tau$, et z en z'', pour l'appliquer au second, on obtient les équations

$$(53)\quad\left\{\begin{aligned}&\frac{1}{2}e\left(z'-\frac{1}{z'}\right)-\log z'=\frac{kt'}{a^{\frac{3}{2}}},\\&\frac{1}{2}e\left(z''-\frac{1}{z''}\right)-\log z''=\frac{k(t'+\tau)}{a^{\frac{3}{2}}}.\end{aligned}\right.$$

De même, les formules (19) donneront les suivantes :

$$(54)\quad\left\{\begin{aligned}&\sqrt{r'}\sin\frac{u'-\Pi}{2}=\frac{1}{2}\left(\sqrt{z'}-\frac{1}{\sqrt{z'}}\right)\sqrt{a(e+1)},\\&\sqrt{r'}\cos\frac{u'-\Pi}{2}=\frac{1}{2}\left(\sqrt{z'}+\frac{1}{\sqrt{z'}}\right)\sqrt{a(e-1)},\\&\sqrt{r''}\sin\frac{u''-\Pi}{2}=\frac{1}{2}\left(\sqrt{z''}-\frac{1}{\sqrt{z''}}\right)\sqrt{a(e+1)},\\&\sqrt{r''}\cos\frac{u''-\Pi}{2}=\frac{1}{2}\left(\sqrt{z''}+\frac{1}{\sqrt{z''}}\right)\sqrt{a(e-1)}.\end{aligned}\right.$$

Les systèmes (53) et (54) serviront à déterminer les inconnues auxiliaires z' et z'', et les éléments a, e, Π, t', au moyen des données r', r'', u', u'' et τ.

27. On va poser

$$(55)\quad\left\{\begin{aligned}&u''-u'=2f,\ u''+u'-2\Pi=2F,\\&\sqrt{\frac{z''}{z'}}=c,\ \sqrt{z'z''}=C,\end{aligned}\right.$$

et substituer aux inconnues z', z'', Π les nouvelles inconnues auxiliaires c, C, F, en remarquant que f est connu, et que, u'' étant plus grand que u', c est plus grand que 1 (Voir le numéro 12).

Combinant par voie d'addition et de soustraction les équations (54) convenablement multipliées deux à deux, on a

$$(56)\left\{\begin{aligned}
\sqrt{r' r''}\sin f &= \frac{1}{2}a\left(c-\frac{1}{c}\right)\sqrt{e^2-1},\\
\sqrt{r' r''}\sin \mathrm{F} &= \frac{1}{2}a\left(\mathrm{C}-\frac{1}{\mathrm{C}}\right)\sqrt{e^2-1},\\
\sqrt{r' r''}\cos f &= \frac{1}{2}a\left[e\left(\mathrm{C}+\frac{1}{\mathrm{C}}\right)-\left(c+\frac{1}{c}\right)\right],\\
\sqrt{r' r''}\cos \mathrm{F} &= \frac{1}{2}a\left[e\left(c+\frac{1}{c}\right)-\left(\mathrm{C}+\frac{1}{\mathrm{C}}\right)\right].
\end{aligned}\right.$$

Combinant par voie d'addition et de soustraction les équations (54) élevées au carré, on obtient encore

$$(57)\left\{\begin{aligned}
r''+r' &= \frac{1}{2}a\left[e\left(\mathrm{C}+\frac{1}{\mathrm{C}}\right)\left(c+\frac{1}{c}\right)-4\right],\\
r''-r' &= \frac{1}{2}ae\left(\mathrm{C}-\frac{1}{\mathrm{C}}\right)\left(c-\frac{1}{c}\right).
\end{aligned}\right.$$

Combinant, enfin, par voie d'addition les mêmes équations convenablement divisées deux à deux, il vient

$$(58)\left\{\begin{aligned}
\sqrt{\frac{r'}{r''}}\,\frac{\sin \mathrm{F}}{\sin(\mathrm{F}+f)} &= \frac{\mathrm{C}-\frac{1}{\mathrm{C}}}{\mathrm{C}c-\frac{1}{\mathrm{C}c}},\\
\sqrt{\frac{r''}{r'}}\,\frac{\sin \mathrm{F}}{\sin(\mathrm{F}-f)} &= \frac{\mathrm{C}-\frac{1}{\mathrm{C}}}{\frac{\mathrm{C}}{c}-\frac{c}{\mathrm{C}}}.
\end{aligned}\right.$$

D'une autre part, on obtient, en retranchant membre à membre les deux équations (53),

$$(59)\qquad \frac{1}{2}e\left(\mathrm{c}+\frac{1}{\mathrm{c}}\right)\left(c-\frac{1}{c}\right)-2\log c=\frac{k\tau}{a^{\frac{3}{2}}}.$$

28. La troisième équation (56), la première équation (57) et l'équation (59) renferment les seules inconnues c, a et $\frac{1}{2}e\left(\mathrm{c}+\frac{1}{\mathrm{c}}\right)$, et elles les déterminent. Elles donnent, en effet,

$$(60)\quad\left\{\begin{aligned}&\frac{\frac{1}{2}\left(c^2-\frac{1}{c^2}\right)-2\log c}{\left[\frac{1}{2}\left(c-\frac{1}{c}\right)\right]^3}+\frac{4\sqrt{r'r''}\cos f}{\mathrm{U}}=\frac{2^{\frac{3}{2}}k\tau}{\mathrm{U}^{\frac{3}{2}}},\\ &a=\frac{\mathrm{U}}{\frac{1}{2}\left(c-\frac{1}{c}\right)^2},\\ &\frac{1}{2}e\left(\mathrm{c}+\frac{1}{\mathrm{c}}\right)=\frac{\frac{1}{2}\left(c+\frac{1}{c}\right)\left(r''-r'\right)-2\sqrt{r'r''}\cos f}{\mathrm{U}},\end{aligned}\right.$$

en posant, pour abréger l'écriture,

$$\mathrm{U}=r''+r'-\left(c+\frac{1}{c}\right)\sqrt{r'r''}\cos f.$$

La première équation (60) fournit c; on facilite sa résolution, en construisant à l'avance une table des valeurs du premier terme de son premier membre, qui répondent à toutes valeurs de c plus grandes que 1. La seconde équation (60) donne ensuite a; et la troisième, $\frac{1}{2}e\left(\mathrm{c}+\frac{1}{\mathrm{c}}\right)$. D'ailleurs, la seconde formule (57) donne, après substitution de la valeur de a,

$$(61)\qquad \frac{1}{2}e\left(\mathrm{C}-\frac{1}{\mathrm{C}}\right)=\frac{\frac{1}{2}\left(c-\frac{1}{c}\right)(r''-r')}{\mathrm{U}}.$$

De la troisième équation (60) rapprochée de l'équation (61), on déduit aisément $e\mathrm{C}$ et $\frac{e}{\mathrm{C}}$, puis e et C.

Connaissant a et e, on calcule p au moyen de la formule (16); connaissant c et C, on calcule z' et z'' au moyen des deux dernières formules (55); connaissant a, e et z', on calcule t' par la première formule (53).

39. Si l'on veut obtenir directement p, on rapproche la première formule (56) de la formule (16), ce qui donne, après substitution de la valeur de a fonction de c,

$$(62)\qquad p=\frac{2r'r''\sin^2 f}{\mathrm{U}}.$$

40. Il reste enfin à obtenir F, afin de calculer Π par la seconde formule (55). Pour cela, on renverse les équations (58); on les ajoute; on simplifie, ce qui élimine C; on résout par rapport à $\cot\mathrm{F}$, et l'on en conclut la formule

$$(63)\qquad \operatorname{tg}\mathrm{F}=\frac{(r''-r')\sin f\cos f}{(r''+r')\sin^2 f-\mathrm{U}},$$

qui peut servir à déterminer F, si l'on connaît le signe de $\sin\mathrm{F}$. Or, la seconde formule (56) montre que ce signe est le même que celui de $\mathrm{C}-\frac{1}{\mathrm{C}}$, ou le même que celui de $r''-r'$, en vertu de la seconde formule (57), dans laquelle c est plus grand que 1.

41. Si l'on trouve pour solution de la première équation (60) la valeur 1 de c, a devient alors infini : ce qui indique une orbite parabolique. On voit, en effet, que, si l'on fait c égal à 1 dans la première équation (60), on obtient l'équation (52) elle-même ; en même temps la valeur de p de la formule (62) devient identique avec celle de la formule (50), et la formule (63) équivaut à la formule (51). Ainsi, les formules du mouvement hyperbolique renferment le cas particulier où l'orbite est une parabole.

Elles renferment aussi le cas d'une orbite elliptique ; il répond à une valeur imaginaire de c satisfaisant à la première équation (60) ; car si, dans cette équation, on fait $c = \cos g + \sqrt{-1} \sin g$, on retombe sur la première équation (43).

Écartant, au reste, toute considération d'imaginaires, on peut, si les deux positions de l'astre ne sont pas trop distantes l'une de l'autre, faire dépendre d'une seule et même équation la détermination de l'orbite, sans qu'il soit nécessaire de savoir d'avance si cette orbite est une ellipse, une parabole oú une hyperbole. On procède pour cela de la manière suivante.

42. *Mouvement sur une orbite quelconque.* — On considère d'abord la première équation (43), qui convient au cas de l'ellipse, et l'on pose

$$x = \frac{2g - \sin 2g}{\sin^3 g}, \quad \xi = \sin^2 \frac{g}{2},$$

en remarquant que x devient égal à $\frac{4}{3}$ quand ξ s'annule.

On déduit de ces deux relations, par la dérivation,

$$3x \cos g + \frac{dx}{dg} \sin g = 1, \quad \frac{d\xi}{dg} = \frac{1}{2} \sin g,$$

puis, comme on l'aperçoit aisément,

$$(64) \qquad 2\xi (1 - \xi) \frac{dx}{d\xi} = 1 - 3 (1 - 2\xi) x.$$

Si la valeur de ξ est assez petite, à cause de la petitesse même de f, qui entraîne celle de g, cette équation, intégrée par la méthode des coefficients indéterminés, fournit, sous forme d'une série rapidement convergente, le développement de x suivant les puissances croissantes de ξ. Soit, sans effectuer le calcul, $x = \frac{4}{3} + A\xi + B\xi^2 + \text{etc.}$

La première équation (43), où l'on substitue à g sa valeur en ξ, peut s'écrire alors

$$(65) \left\{ \begin{aligned} &\frac{4}{3} + A\xi + B\xi^2 + \ldots + \frac{4\sqrt{r'r''}\cos f}{r'' + r' - 2(1-2\xi)\sqrt{r'r''}\cos f} \\ &= \frac{2^{\frac{3}{2}} k\tau}{\left[r'' + r' - 2(1-2\xi)\sqrt{r'r''}\cos f\right]^{\frac{3}{2}}}. \end{aligned} \right.$$

42. On considère ensuite la première équation (60), qui convient au cas de l'hyperbole, et l'on pose

$$Y = \frac{\frac{1}{2}\left(c^2 - \frac{1}{c^2}\right) - 2 \log c}{\left[\frac{1}{2}\left(c - \frac{1}{c}\right)\right]^3}, \quad \eta = \frac{1}{4}\left(\sqrt{c} - \frac{1}{\sqrt{c}}\right)^2,$$

en remarquant que, pour η égal à zéro, Y devient

égal à $\frac{4}{3}$. De ces deux équations, on déduit l'équation différentielle

$$(66) \qquad 2\eta\,(1+\eta)\,\frac{dY}{d\eta} = 4 - 3\,(1+2\eta)\,Y,$$

laquelle, si η est assez petit, vu le peu de grandeur de f, fournit, sous forme d'une série très-convergente, le développement de Y suivant les puissances croissantes de η. Le rapprochement des deux équations (64) et (66) montre, d'ailleurs, que Y peut se déduire de X par le simple changement de ξ en $-\eta$: en sorte que l'on a $Y = \frac{4}{3} - A\eta + B\eta^2 - \text{etc.}$

Si donc on substitue à c sa valeur en η dans la première équation (60), cette équation devient

$$(67) \left\{ \begin{aligned} &\frac{4}{3} - A\eta + B\eta^2 - \ldots + \frac{4\sqrt{r'r''}\cos f}{r''+r'-2(1+2\eta)\sqrt{r'r''}\cos f} \\ &= \frac{2^{\frac{3}{2}}k\tau}{\left[r''+r'-2(1+2\eta)\sqrt{r'r''}\cos f\right]^{\frac{3}{2}}}, \end{aligned} \right.$$

et ne diffère ainsi de l'équation (65) qu'en ce que ξ y est remplacé par $-\eta$.

44. Si donc on pose, pour abréger,

$$(68) \qquad r = r'' + r' - 2\,(1-2\zeta)\sqrt{r'r''}\cos f,$$

et que l'on résolve par rapport à ζ l'équation

$$(69) \quad \frac{4}{3} + A\zeta + B\zeta^2 + \ldots + \frac{4\sqrt{r'r''}\cos f}{r} = \frac{2^{\frac{3}{2}}k\tau}{r^{\frac{3}{2}}},$$

une valeur positive de ζ indiquera que l'orbite est une ellipse; une valeur négative indiquera que c'est une hyperbole; une valeur nulle, enfin, fournira l'équation de condition (52) caractéristique de la parabole.

Si ζ n'est pas nul et qu'il s'agisse de l'ellipse, on déterminera g par la condition $\zeta = \sin^2\frac{g}{2}$; s'il s'agit de l'hyperbole, on déterminera c par la relation $-\zeta = \frac{1}{4}\left(\sqrt{c} - \frac{1}{\sqrt{c}}\right)^2$; et, quel que soit ζ, nul ou non, on pourra ainsi, pour obtenir les éléments, recourir aux formules propres à chacune des trois courbes.

D'ailleurs, que l'orbite soit elliptique, hyperbolique ou parabolique, les valeurs des éléments p, e, F dépendent des seules formules.

$$(70)\quad \begin{cases} p = \dfrac{2r'r''\sin^2 f}{\text{U}}, \quad e = \sqrt{1 - \dfrac{16\zeta(1-\zeta)r'r''\sin^2 f}{\text{U}^2}}, \\ \operatorname{tg} \text{F} = \dfrac{(r''-r')\sin f \cos f}{(r''+r')\sin^2 f - \text{U}}. \end{cases}$$

C'est ce qu'on aperçoit aisément en rapprochant les relations données plus haut pour calculer p, a et F dans chaque hypothèse, et en déduisant d'ailleurs l'excentricité de la formule (7) pour l'ellipse, de la formule (16) pour l'hyperbole.

QUATRIÈME SECTION.

FORMULES CONCERNANT PLUSIEURS POSITIONS DE L'ASTRE DANS L'ESPACE.

45. On ne va considérer ici que des relations indépendantes de la figure de l'orbite, cette orbite toutefois étant supposée plane, et son plan renfermant le centre du soleil.

Si deux positions de l'astre sont données par leurs longitudes et par leurs latitudes héliocentriques, respectivement égales à λ, λ' et à β, β', on déterminera l'inclinaison i du plan de l'orbite, et la longitude Ω du nœud ascendant, par les formules

$$\operatorname{tg}\beta = \operatorname{tg} i \sin(\lambda - \Omega),\quad \operatorname{tg}\beta' = \operatorname{tg} i \sin(\lambda' - \Omega),$$

qui donnent

$$(71)\quad \left\{ \begin{aligned} &\operatorname{tg}\left(\frac{\lambda'+\lambda}{2} - \Omega\right) = \frac{\sin(\beta'+\beta)\operatorname{tg}\dfrac{\lambda'-\lambda}{2}}{\sin(\beta'-\beta)},\\ &\operatorname{tg} i = \frac{\operatorname{tg}\beta}{\sin(\lambda-\Omega)} = \frac{\operatorname{tg}\beta'}{\sin(\lambda'-\Omega)}. \end{aligned} \right.$$

La première équation (71) détermine Ω; la seconde donne ensuite i. La première, toutefois, fournissant l'angle $\dfrac{\lambda'+\lambda}{2} - \Omega$ par sa tangente, laisse incertain si Ω est compris de o à π ou de π à 2π : ce qui entraîne l'ambiguité du signe de tg i dans la seconde. Mais ce signe est connu *a priori*; car, l'angle i, positif et moindre que π, doit être aigu si la longitude

croît, et obtus si elle décroît. La connaissance du signe de tg i achèvera donc de déterminer l'angle Ω.

Les valeurs de i et Ω une fois obtenues, on déterminera les arguments u et u' des latitudes au moyen des formules

$$(72) \quad \left\{ \operatorname{tg} u = \frac{\operatorname{tg}(\lambda - \Omega)}{\cos i}, \quad \operatorname{tg} u' = \frac{\operatorname{tg}(\lambda' - \Omega)}{\cos i}, \right.$$

en ayant soin de remarquer que l'argument est compris de o à π quand la latitude est boréale, et de π à 2π quand elle est australe.

46. On donne trois positions de l'astre dans son plan, par les rayons vecteurs r, r', r'' issus du soleil, et par les arguments u, u', u'' des latitudes; on donne en outre les positions correspondantes de la terre dans l'espace, par les longitudes héliocentriques L, L', L'', les latitudes héliocentriques B, B', B'', et les rayons vecteurs D, D', D'' menés du soleil à la terre et projetés à l'écliptique; on donne enfin les trois positions apparentes de l'astre vu de la terre, par les longitudes géocentriques l, l', l'', et les latitudes géocentriques b, b', b''; on veut trouver des formules indépendantes de i et Ω, et propres à déterminer les distances d, d', d'' de la terre à l'astre, projetées à l'écliptique.

On rapproche pour cela les formules (23), (25) et (26); on y fait $N = 0$, $R \cos B = D$, $\Delta \cos b = d$; et l'on obtient les relations

$$(73) \quad \left\{ \begin{aligned} r[\cos u \cos \Omega - \sin u \sin \Omega \cos i] &= d \cos l + D \cos L, \\ r[\cos u \sin \Omega + \sin u \cos \Omega \cos i] &= d \sin l + D \sin L, \\ r \sin u \sin i &= d \operatorname{tg} b + D \operatorname{tg} B. \end{aligned} \right.$$

Étendons la première aux trois positions considérées de l'astre ; elle donnera

$$
\begin{aligned}
r\ &[\cos u \cos \Omega - \sin u \sin \Omega \cos i] = d \cos l + \mathrm{D} \cos \mathrm{L},\\
r'\ &[\cos u' \cos \Omega - \sin u' \sin \Omega \cos i] = d' \cos l' + \mathrm{D}' \cos \mathrm{L}',\\
r''&[\cos u'' \cos \Omega - \sin u'' \sin \Omega \cos i] = d'' \cos l'' + \mathrm{D}'' \cos \mathrm{L}''.
\end{aligned}
$$

Ajoutons ces trois égalités multipliées respectivement par les quantités n, n', n'' que définissent les formules

$$
(74)\quad \left\{
\begin{aligned}
n &= r' r'' \sin (u'' - u'),\\
n' &= r'' r \sin (u - u''),\\
n'' &= r r' \sin (u' - u);
\end{aligned}
\right.
$$

et simplifions le résultat en invoquant les formules (32). Procédons de même en partant de la seconde relation (73), puis de la troisième. Il viendra

$$
(75)\quad \left\{
\begin{aligned}
&n[d \cos l + \mathrm{D} \cos \mathrm{L}] + n'[d' \cos l' + \mathrm{D}' \cos \mathrm{L}'] + n''[d'' \cos l'' + \mathrm{D}'' \cos \mathrm{L}''] = o,\\
&n[d \sin l + \mathrm{D} \sin \mathrm{L}] + n'[d' \sin l' + \mathrm{D}' \sin \mathrm{L}'] + n''[d'' \sin l'' + \mathrm{D}'' \sin \mathrm{L}''] = o,\\
&n[d \operatorname{tg} b + \mathrm{D} \operatorname{tg} \mathrm{B}] + n'[d' \operatorname{tg} b' + \mathrm{D}' \operatorname{tg} \mathrm{B}'] + n''[d'' \operatorname{tg} b'' + \mathrm{D}'' \operatorname{tg} \mathrm{B}''] = o.
\end{aligned}
\right.
$$

Les trois équations (75) sont propres à déterminer d, d', d'', tout le reste y étant connu. Elles n'exigent même pas que l'on connaisse les quantités n, n', n'' autrement que par leurs rapports : c'est-à-dire qu'il suffit de connaître les rapports des rayons vecteurs r, r', r'', et les différences des arguments u, u', u''.

Si, entre ces équations, on élimine les rapports de deux des quantités n, n', n'' à la troisième, on obtient entre les projections d, d', d'', et par suite entre les distances Δ, Δ', Δ'' de la terre à l'astre, une relation indépendante des coordonnées héliocentriques r, r',

r'', u, u', u'', laquelle exprime que le plan des trois positions de l'astre renferme le soleil.

47. La recherche des valeurs de d, d', d'' qui résolvent les équations (75), conduit à considérer des expressions telles que

$$\operatorname{tg}\beta \sin(\lambda''-\lambda') + \operatorname{tg}\beta' \sin(\lambda-\lambda'') + \operatorname{tg}\beta'' \sin(\lambda'-\lambda),$$

où β, β', β'' représentent trois latitudes, et λ, λ', λ'' les longitudes correspondantes. C'est là une quantité variable avec les trois directions ε, ε', ε'' qui répondent aux trois systèmes de valeurs β, λ; β', λ'; β'', λ''. Nous la représenterons, pour abréger, par la notation $(\varepsilon\,\varepsilon'\,\varepsilon'')$.

La fonction $(\varepsilon\,\varepsilon'\,\varepsilon'')$ change de signe quand on échange entre elles deux directions; elle s'annule quand deux directions sont identiques.

On peut démontrer qu'elle s'annule encore quand les trois directions, issues d'un même point, sont dans un même plan. En effet, si l'on appelle h l'inclinaison de ce plan sur celui de l'écliptique, et k la longitude de l'un de ses nœuds, on a, entre les longitudes et les latitudes données, les relations

$$(76)\quad \left\{\begin{aligned} \operatorname{tg}\beta &= \operatorname{tg} h \sin(\lambda - k), \\ \operatorname{tg}\beta' &= \operatorname{tg} h \sin(\lambda' - k), \\ \operatorname{tg}\beta'' &= \operatorname{tg} h \sin(\lambda'' - k), \end{aligned}\right.$$

d'où l'on déduit la condition

$$(77)\quad \operatorname{tg}\beta\sin(\lambda''-\lambda')+\operatorname{tg}\beta'\sin(\lambda-\lambda'')+\operatorname{tg}\beta''\sin(\lambda'-\lambda)=0,$$

en s'appuyant sur la propriété exprimée par la première identité du système (33).

Réciproquement, si la condition (77) est satisfaite, les trois directions sont situées dans un même plan ; car les trois équations (76), qui lient les deux inconnues h et k, sont compatibles.

Si l'on appelle e, e', e'', E, E', E'' les directions que déterminent respectivement les longitudes l, l', l'', L, L', L'', associées aux latitudes correspondantes b, b', b'', B, B', B'', on obtiendra pour $(\varepsilon\,\varepsilon'\,\varepsilon'')^2$ vingt fonctions distinctes, en substituant de toutes les manières possibles trois de ces six directions aux directions ε, ε', ε''.

48. Si l'on ajoute les trois équations (75), après les avoir multipliées respectivement par $\sin l' \operatorname{tg} b'' - \sin l'' \operatorname{tg} b'$, $\cos l'' \operatorname{tg} b' - \cos l' \operatorname{tg} b''$, $\sin (l'' - l')$, on trouve pour multiplicateurs respectifs des quantités nd, $n\mathrm{D}$, $n'd'$, $n'\mathrm{D}'$, $n''d''$, $n''\mathrm{D}''$, les six fonctions $(e\,e'\,e'')$, $(\mathrm{E}\,e'\,e'')$, $(e'\,e'\,e'')$, $(\mathrm{E}'\,e'\,e'')$, $(e''\,e'\,e'')$, $(\mathrm{E}''\,e'\,e'')$, dont la troisième et la cinquième sont identiquement nulles : ce qui donne, pour équation résultante, la première relation du système

$$(78)\begin{cases} o = n[d(ee'e'') + \mathrm{D}(\mathrm{E}e'e'')] + n'\mathrm{D}'(\mathrm{E}'e'e'') + n''\mathrm{D}''(\mathrm{E}''e'e''), \\ o = n\mathrm{D}(e\mathrm{E}e'') + n'[d'(ee'e'') + \mathrm{D}'(e\mathrm{E}'e'')] + n''\mathrm{D}''(e\mathrm{E}''e''), \\ o = n\mathrm{D}(ee'\mathrm{E}) + n'\mathrm{D}'(ee'\mathrm{E}') + n''[d''(ee'e'') + \mathrm{D}''(ee'\mathrm{E}'')]. \end{cases}$$

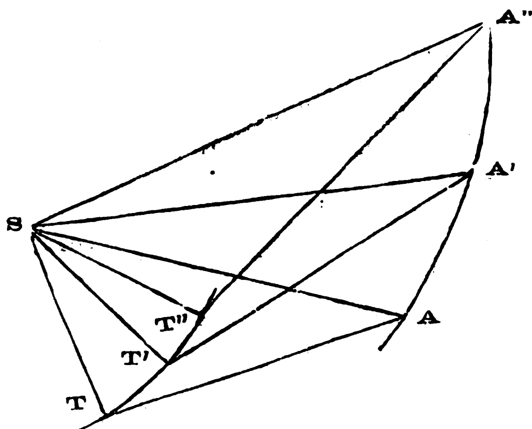
Les deux autres relations se déduisent de la première en intervertissant les accents *zéro* et *prime* pour la seconde, les accents *zéro* et *seconde* pour la troisième, et en changeant le signe de chaque terme.

Les équations (78) déterminent séparément d, d', d'' : ce qui suppose toutefois que $(e\,e'\,e'')$ n'est pas nul, ou que les trois directions e, e', e'' ne sont pas parallèles à un même plan.

CINQUIÈME SECTION.

RECHERCHE DE L'ORBITE AU MOYEN DE TROIS OBSERVATIONS GÉOCENTRIQUES COMPLÈTES.

49. A trois époques distinctes τ, τ', τ'', pour lesquelles la terre occupe dans l'espace les positions connues T, T', T'', rapportées au soleil S, on observe l'astre dans les positions successives A, A', A''.



L'observation donne, pour ces trois époques, les latitudes géocentriques b, b', b'', et les longitudes géocentriques l, l', l'' de l'astre ; c'est-à-dire qu'elle fait connaître les directions des droites TA, T'A', T''A'' issues de la terre, et sur lesquelles l'astre se trouve.

Il est facile de démontrer, à l'aide des considérations suivantes, que, si l'on connaît le facteur k défini au

commencement de la première section, on a tout ce qu'il faut pour déterminer la position du plan de l'orbite, et par suite pour obtenir l'orbite elle-même, en supposant d'ailleurs la masse μ négligeable.

Que l'on mène, en effet, par le point S, tel plan que l'on voudra, incliné d'un angle i à l'écliptique, ayant Ω pour longitude du nœud, et rencontrant en A, A', A'' les droites issues des points T, T', T''; on pourra toujours, par ces points A, A', A'', faire passer une section conique de foyer S, déterminer, pour cette section, en fonction de i et de Ω, les éléments p, e, F déjà définis, et calculer, en fonction de ces éléments, les aires planes ASA', A'SA'' comprises entre la courbe et les rayons vecteurs successifs SA, SA', SA''. Or, il importe de choisir la direction du plan, de telle sorte que les deux conditions

$$\text{ASA}' = \frac{1}{2} k (\tau' - \tau) \sqrt{p}, \quad \text{A'SA}'' = \frac{1}{2} k (\tau'' - \tau') \sqrt{p}$$

soient satisfaites; et, comme ces conditions relient les éléments p, e, F, qui sont eux-mêmes fonctions de i et de Ω, elles serviront précisément à calculer i et Ω, et, par suite, à déterminer l'orbite. On peut d'ailleurs, dans ce qui précède, substituer aux inconnues i et Ω, deux des trois distances Δ, Δ', Δ'' de la terre à l'astre, la troisième étant liée aux deux autres de la manière indiquée à la fin du numéro **46**.

50. On sait que les coordonnées géocentriques l et b de l'astre ne sont pas fournies immédiatement par l'observation, mais qu'elles se déduisent de l'as-

cension droite Æ et de la déclinaison D, à l'aide du système (29).

La position de la terre à l'époque τ est déterminée par les valeurs des trois coordonnées héliocentriques R, L, B définies au numéro **19**, et que les éphémérides font connaître.

Toutefois, tandis que les coordonnées R, L, B concernent le centre de la terre, les coordonnées l et b ont pour origine, non pas ce centre, mais bien le lieu de l'observateur. C'est là un inconvénient qu'on peut éviter, en substituant au centre de la terre et au lieu de l'observateur un point unique, lequel, ainsi qu'on l'a vu au numéro **25**, peut être choisi à l'intersection du plan de l'écliptique avec la droite qui va du lieu de l'observateur à l'astre. Si donc nous y trouvons avantage, nous réduirons fictivement la terre à ce point, en modifiant convenablement R et L, remplaçant B par *zéro*, et conservant d'ailleurs l et b tels que le calcul les aura déduits de Æ et D.

Les mêmes choses sont à dire pour ce qui concerne les époques τ' et τ''.

51. On a, au numéro **49**, fait dépendre la détermination de l'orbite de l'astre, de la résolution de deux équations à deux inconnues. Appelons, en général, x et y ces inconnues ; mettons les équations sous la forme

$$(79) \quad \varphi(x, y) = 0, \quad \psi(x, y) = 0;$$

et montrons comment on peut les résoudre quand on en possède déjà une première solution approchée, et quand les fonctions φ et ψ, au lieu d'être données

explicitement, sont seulement connues par les valeurs numériques que leur font prendre des valeurs numériques données arbitrairement à x et y.

Soit $x=a$, $y=b$ la solution approchée, laquelle, au lieu d'annuler les fonctions φ et ψ, leur fait prendre des valeurs H et K très-petites. Choisissons dans le voisinage du système (a, b) deux autres systèmes quelconques, l'un (a', b') donnant après substitution H' et K' pour valeurs de φ et ψ, l'autre (a'', b'') donnant H'' et K'' : en sorte que l'on ait

$$(80) \left\{ \begin{array}{l} \varphi(a, b) = \mathrm{H}, \; \psi(a, b) = \mathrm{K}, \\ \varphi(a', b') = \mathrm{H}', \; \psi(a', b') = \mathrm{K}', \\ \varphi(a'', b'') = \mathrm{H}'', \; \psi(a'', b'') = \mathrm{K}''. \end{array} \right.$$

Soient, d'une autre part, ξ et η les valeurs de x et y qui résolvent exactement les équations (79). La formule de Taylor donne approximativement, quels que soient x et y, voisins toutefois de ξ et η, les relations

$$\varphi(x, y) = \alpha(x-\xi) + \beta(y-\eta), \quad \psi(x, y) = \gamma(x-\xi) + \delta(y-\eta),$$

où α, β, γ, δ sont des coefficients constants, mais inconnus, puisque φ et ψ ne sont pas donnés explicitement.

Remplaçant x et y dans ces relations, successivement par a et b, a' et b', a'' et b'', et tenant compte en outre des formules (80), on obtiendra le système des six équations

$$(81) \left\{ \begin{array}{l} \alpha(a-\xi) + \beta(b-\eta) = \mathrm{H}, \; \gamma(a-\xi) + \delta(b-\eta) = \mathrm{K}, \\ \alpha(a'-\xi) + \beta(b'-\eta) = \mathrm{H}', \; \gamma(a'-\xi) + \delta(b'-\eta) = \mathrm{K}', \\ \alpha(a''-\xi) + \beta(b''-\eta) = \mathrm{H}'', \; \gamma(a''-\xi) + \delta(b''-\eta) = \mathrm{K}'', \end{array} \right.$$

qui déterminent les six quantités α, β, γ, δ, ξ et η.

On peut, aux quatre dernières équations, substituer les combinaisons

$$(82)\begin{cases}\alpha(a-a')+\beta(b-b')=\mathrm{H}-\mathrm{H}', \gamma(a-a')+\delta(b-b')=\mathrm{K}-\mathrm{K}',\\ \alpha(a-a'')+\beta(b-b'')=\mathrm{H}-\mathrm{H}'', \gamma(a-a'')+\delta(b-b'')=\mathrm{K}-\mathrm{K}'',\end{cases}$$

qui donnent séparément α, β, γ, δ. Les deux premières équations du système (81) fournissent ensuite ξ et η.

57. Les équations (82) sont nécessairement toujours compatibles; mais elles peuvent être insuffisantes, si elles ne sont pas toutes quatre distinctes. C'est ce qui arriverait dans le cas où l'on aurait la condition $\frac{a-a'}{b-b'}=\frac{a-a''}{b-b''}$. Il faut donc, par un choix convenable des arbitraires a', b', a'', b'', éviter d'y satisfaire.

Les valeurs de α, β, γ, δ une fois obtenues sans ambiguité, il peut arriver encore que le système des deux premières équations (81) laisse ξ et η indéterminés, par suite de la condition $\alpha\delta-\beta\gamma=o$; et si ce dernier cas se présente, on ne pourra s'y soustraire par aucun autre choix des valeurs de a', b', a'', b'' : en sorte qu'il faut, dans la présente analyse, écarter ce cas, qui correspondrait d'ailleurs à des observations mal choisies.

58. On a dit que les équations (81) ne sont pas rigoureusement exactes. Elles fournissent donc pour ξ et η, non pas les valeurs exactes, mais des valeurs approchées, qu'on représentera par a''' et b''', et qui sont assurément plus approchées que chacun des

trois systèmes (a, b), (a', b'), (a'', b''). Au moins approché parmi ces derniers, on substituera donc le système (a''', b''') dans les équations (81), en même temps que l'on calculera les valeurs correspondantes H''' et K''' de φ et ψ ; on résoudra le système (81) ainsi modifié, et l'on en déduira, pour ξ et η, des valeurs a^{IV} et b^{IV} plus approchées des vraies valeurs que a''' et b''', et à l'aide desquelles on pourra passer à d'autres valeurs a^{V} et b^{V} plus approchées encore; et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on obtienne deux systèmes consécutifs de valeurs qui ne diffèrent pas d'une manière appréciable : auquel cas les équations (79) pourront être regardées comme résolues.

54. On peut, d'ailleurs, procéder plus rapidement lorsque les équations (79) ont la forme

$$x - \Phi(x, y) = o, \quad y - \Psi(x, y) = o,$$

et que les variations de Φ et Ψ, dues aux variations de x et y, sont très-petites devant ces dernières. Dans ce cas, en effet, de premières valeurs approchées a et b de x et y fournissent plus approximativement les valeurs $\Phi(a, b)$ et $\Psi(a, b)$, qu'on appellera a' et b'; celles-ci donnent à leur tour, avec une approximation plus grande, $\Phi(a', b')$ et $\Psi(a', b')$, qu'on appellera a'' et b'' ; puis, plus approximativement encore, $\Phi(a'', b'')$ et $\Psi(a'', b'')$, et ainsi de suite.

55. *Recherche des éléments de l'orbite, lorsqu'on la suppose approximativement connue déjà.* — Les données du problème sont : 1° les époques τ, τ', τ'' des observations successives; 2° pour la terre considérée à

ces époques, les longitudes héliocentriques L, L', L'' les latitudes héliocentriques B, B', B'', et les rayons vecteurs R, R', R'' issus du soleil, ces quantités étant fournies par les éphémérides; 3° pour l'astre observé aux mêmes époques, les longitudes géocentriques l, l', l'' et les latitudes géocentriques b, b', b'', déduites, comme on l'a dit, des ascensions droites et des déclinaisons.

Parmi toutes les hypothèses que l'on peut faire sur le choix des inconnues auxiliaires x et y, nous nous arrêterons à celle qu'expriment les égalités $x = \Delta$, $y = \Delta'$.

Les formules (27), où l'on remplace N par *zéro*, permettent de calculer en fonction de Δ les coordonnées héliocentriques λ, β, r de l'astre à l'époque τ. Ces mêmes formules, si l'on y affecte chaque lettre d'un accent, fournissent, en fonction de Δ', les coordonnées λ', β', r' qui répondent à l'époque τ'.

Les valeurs de λ, λ', β, β', substituées dans les formules (71), donnent les éléments Ω et i en fonction de Δ et Δ'; les formules (72) donnent ensuite u et u'.

On passe alors au système (28), où l'on substitue à Ω et i leurs valeurs, et où l'on affecte toutes les autres lettres d'un double accent. L'élimination de Δ'' entre les trois équations donne r'' et u''.

Ainsi Ω, i, r, r', r'', u, u', u'' se trouvent exprimés en Δ et Δ', qui sont x et y.

56. Posons, pour abréger,

(83) $\{ \; T = \tau'' - \tau', \; T' = \tau - \tau'', \; T'' = \tau' - \tau,$

et

(84) $\{ \; 2f = u'' - u', \; 2f' = u - u'', \; 2f'' = u' - u,$

ce qui entraîne $\text{T}+\text{T}'+\text{T}''=o$ et $f+f'+f''=o$.

La formule (35) pourra s'écrire

$$(85) \quad p=\frac{rr'r''[\sin 2f+\sin 2f'+\sin 2f'']}{r'r''\sin 2f+r''r\sin 2f'+rr'\sin 2f''}.$$

Posons, en outre,

$$(86) \left\{ \begin{array}{l} \text{U}=r''+r'-2(1-2\zeta)\sqrt{r'r''}\cos f, \\ \text{U}''=r'+r-2(1-2\zeta'')\sqrt{rr'}\cos f''. \end{array} \right.$$

De ce qui a été vu au numéro (44), il résulte que l'on aura les formules

$$(87) \left\{ \quad p=\frac{2r'r''\sin^2 f}{\text{U}}, p=\frac{2rr'\sin^2 f''}{\text{U}''}, \right.$$

où ζ, qui entre dans U, est une fonction de x et y déterminée par l'équation (69); où ζ'', qui entre dans U'', est une fonction de x et y déterminée par la même équation, après qu'on y a changé ζ, T, f, r', r'' en ζ'', T'', f'', r, r', tant explicitement que dans U.

Il ne reste plus qu'à égaler deux à deux les valeurs de p que fournissent les formules (85) et (87), pour obtenir des relations propres à déterminer x et y, ou pour former le système (79).

Ce système une fois résolu, les valeurs trouvées pour x et y font connaître ζ, p, Ω, i; puis e et F, au moyen des deux dernières formules (70); puis Π égal à $\frac{u''+u'}{2}-\text{F}$; puis le temps t' écoulé entre le passage de l'astre au périhélie et la seconde observation,

à l'aide des méthodes développées dans la troisième section et relatives à chacune des trois courbes.

57. *Nota.* — Les équations qui déterminent ζ et ζ'' ne fournissent pas explicitement leurs valeurs en fonction de x et y; elles permettent seulement de calculer ζ et ζ'' quand x et y sont donnés numériquement. C'est pour cela que les fonctions φ et ψ ne peuvent être considérées non plus comme exprimées explicitement en x et y, mais qu'elles ne sont connues que par les valeurs que leur font prendre des valeurs numériques données à x et y. Il faudra donc, pour résoudre les équations $\varphi = o$ et $\psi = o$, appliquer la méthode développée dans les numéros **51** et **52**, laquelle suppose connues dans une première approximation les valeurs de x et y. Or, une première connaissance approchée de l'orbite devra procurer, en effet, de premières valeurs approchées de Δ et Δ'.

58. *Recherche des éléments d'une orbite complètement inconnue avant les trois observations.* — Dans ce cas, on ne pourrait prendre avantageusement Δ et Δ', ni même Ω et i comme inconnues auxiliaires ; mais il faut choisir, pour x et y, des quantités remplissant cette condition essentielle que l'observation en fournisse, d'une manière simple et directe, de premières valeurs approchées. D'ailleurs, ici, comme dans le cas précédent, il importe que de faibles erreurs commises sur x et y n'affectent que faiblement toutes les grandeurs qui en dépendent : sans quoi il ne serait pas possible d'approcher des vraies valeurs des éléments.

59. Supposons les trois observations faites à des

intervalles de temps peu considérables (comme le sont effectivement celles d'où l'astronome entreprend de tirer de premières indications sur l'orbite, quitte à les rectifier plus tard au moyen de nouvelles observations plus distantes), et distinguons différents ordres de grandeur des petites quantités. Soient les différences $u'-u$, $u''-u'$ considérées comme du premier ordre; il en sera de même alors des différences $\frac{r}{r'}-1$, $\frac{r''}{r'}-1$; de même des quantités $\frac{n}{2}, -\frac{n'}{2}, \frac{n''}{2}$ définies par les formules (74), et qui représentent les aires de triangles ayant un sommet au soleil, et pour côté opposé la corde qui joint deux des trois positions de l'astre; de même encore des surfaces décrites dans les temps $\text{T}, -\text{T}', \text{T}''$, par le rayon vecteur mené du soleil à l'astre, surfaces qui ont pour expressions respectives $\frac{1}{2}k\text{T}\sqrt{p}, -\frac{1}{2}k\text{T}'\sqrt{p}, \frac{1}{2}k\text{T}''\sqrt{p}$, et qui diffèrent des surfaces triangulaires $\frac{n}{2}, -\frac{n'}{2}, \frac{n''}{2}$, de petites quantités du troisième ordre.

On a ainsi, en négligeant de petites quantités du second ordre, les relations $\frac{n}{n'}=\frac{\text{T}}{\text{T}'}, \frac{n''}{n'}=\frac{\text{T}''}{\text{T}'}, \frac{n''}{n}=\frac{\text{T}''}{\text{T}}$, réductibles à deux.

80. D'après cela, il semble, au premier abord, qu'il soit à propos de prendre pour inconnues auxiliaires les rapports $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$. Car, si, recourant au système (78), on l'écrit sous la forme

$$[78]\begin{cases} d\ (ee'e'') = -\frac{n'}{n}\left[(\text{E}e'e'')\text{D}\frac{n}{n'} + (\text{E}'e'e'')\text{D}' + (\text{E}''e'e'')\text{D}''\frac{n''}{n'}\right], \\ d'\ (ee'e'') = -\left[(e\text{E}e'')\text{D}\frac{n}{n'} + (e\text{E}'e'')\text{D}' + (e\text{E}''e'')\text{D}''\frac{n''}{n'}\right], \\ d''(ee'e'') = -\frac{n'}{n''}\left[(ee'\text{E})\text{D}\frac{n}{n'} + (ee'\text{E}')\text{D}' + (ee'\text{E}'')\text{D}''\frac{n''}{n'}\right], \end{cases}$$

on obtient trois relations qui déterminent, en fonction de $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$, les projections d, d', d'' des distances Δ, Δ', Δ'', et par suite ces distances elles-mêmes : en sorte que les deux équations en Δ et Δ', obtenues au numéro (56), peuvent se transformer en deux autres liant $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$.

Toutefois, un examen plus attentif des équations [78] montre qu'elles ne peuvent, au moyen des valeurs approchées $\frac{\text{T}}{\text{T}'}$ et $\frac{\text{T}''}{\text{T}'}$ de $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$, fournir des valeurs approchées de d, d', d''. En effet, les rayons vecteurs r, r', r'' formant deux à deux, dans un même plan, de petits angles du premier ordre, on aperçoit que la quantité $(e\,e'\,e'')$ est du troisième, tandis que les autres quantités $(\text{E}\,e'\,e'')$, $(\text{E}'\,e'\,e'')$, .., sont du premier (1). Il en résulte qu'une erreur du second

(1) Les directions e, e', e'' forment deux à deux de petits angles du premier ordre, et, si on les fait partir d'un même point, le plan de la première direction et de la seconde forme avec le plan de la seconde et de la troisième un petit angle du premier ordre : en sorte que, si l'on considère, dans le plan des deux dernières, la direction e_1 qui a même longitude l que la première e, cette direction e_1 forme avec la direction e un petit angle du second ordre, et a par

ordre, commise sur $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$, entraîne une erreur du troisième ordre sur les seconds membres, et par suite une erreur d'ordre *zéro* sur les inconnues d, d', d'', c'est-à-dire une erreur dont rien ne garantit la petitesse. Ainsi, les premières valeurs approchées de $\frac{n}{n}$ et $\frac{n''}{n'}$ ne fournissant rien de bon pour les distances Δ, Δ', Δ'', on est arrêté dès le premier pas.

61. Ce choix écarté, considérons maintenant le

conséquent une latitude b_1 dont la différence avec b est du second ordre. Mais, puisque les directions e_1, e', e'' sont dans un même plan, on a la condition

$$o = \operatorname{tg} b_1 \sin(l'' - l') + \operatorname{tg} b' \sin(l - l'') + \operatorname{tg} b'' \sin(l' - l),$$

qui permet de simplifier la formule

$$(e e' e'') = \operatorname{tg} b \sin(l'' - l') + \operatorname{tg} b' \sin(l - l'') + \operatorname{tg} b'' \sin(l' - l),$$

et donne

$$(e e' e'') = [\operatorname{tg} b - \operatorname{tg} b_1] \sin(l'' - l').$$

Or, on voit que, dans le second membre de cette égalité, le premier facteur est du second ordre, et le second facteur du premier ordre, ce qui montre que l'expression $(e e' e'')$ est bien du troisième.

Des autres quantités $(\text{E} e' e'')$, $(\text{E}' e' e'')$, .., il suffira de considérer la première, pour laquelle on établira aisément la formule

$$(\text{E} e' e'') = [\operatorname{tg} \text{B} - \operatorname{tg} \text{B}_1] \sin(l'' - l'),$$

où B_1 représente la latitude de la direction qui, située dans un même plan avec les directions e' et e'', aurait L pour longitude. Le premier facteur du second membre est de l'ordre *zéro*, le second est du premier ordre; $(\text{E} e' e'')$ est donc du premier ordre.

rapport $\frac{n+n'+n''}{n'}$, dont le numérateur représente le double de l'aire du triangle qui aurait pour sommets les trois positions de l'astre ; ce rapport est du second ordre ; aussi s'annule-t-il avec $\text{T}+\text{T}'+\text{T}''$, quand on y remplace $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$ par $\frac{\text{T}}{\text{T}'}$ et $\frac{\text{T}''}{\text{T}'}$. Cherchons-en la valeur approchée. Il faut, pour cela, remonter à la formule (85), qui, $f+f'+f''$ étant nul, peut s'écrire

$$(88)\quad p=\frac{-n\,n'\,n''}{2\,(n+n'+n'')\,r\,r'r''\cos f\cos f'\cos f''},$$

et donne

$$\frac{n+n'+n''}{n'}=\frac{-n\,n''}{2p\,r\,r'\,r''\cos f\cos f'\cos f''}.$$

Si l'on veut calculer approximativement le second membre de cette dernière égalité, on y pourra substituer $\cos f=\cos f'=\cos f''=1$, $r=r'=r''$, $n=k\text{T}\sqrt{p}$, $n''=k\text{T}''\sqrt{p}$, et l'on obtiendra la relation $\frac{n+n'+n''}{n'}=\frac{-k^2\text{T}\text{T}''}{2\,r'^3}$, où l'erreur du second membre est du troisième ordre.

62. On sait, d'une autre part, que $\frac{\text{T}''}{\text{T}}$ est la valeur de $\frac{n''}{n}$ au second ordre près. En conséquence on posera

$$(89)\quad \left\{\ \frac{n''}{n}=\text{P},\quad \frac{n+n'+n''}{n'}=-\frac{\text{Q}}{2\,r'^3};\right.$$

et, sans plus revenir aux équations [78], ni recourir aux quantités Δ et Δ', on prendra P et Q pour les inconnues auxiliaires x et y, lesquelles auront alors

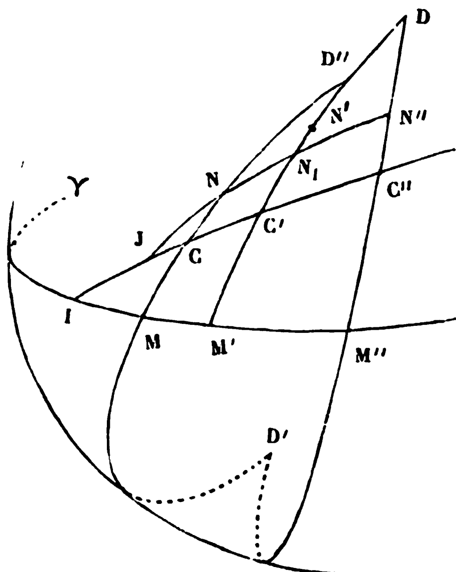
comme premières valeurs approchées $\frac{\text{T}''}{\text{T}}$ et $k^2\text{T}\,\text{T}''$, et dont on pourra, comme on va le voir, atteindre les valeurs exactes au moyen d'approximations successives.

Des relations (89) on tire d'ailleurs les suivantes :

$$(90)\quad \left\{ \frac{n}{n'}=\frac{-1}{1+\text{P}}\left(1+\frac{\text{Q}}{2\,r'^3}\right),\ \frac{n''}{n'}=\frac{-\text{P}}{1+\text{P}}\left(1+\frac{\text{Q}}{2\,r'^3}\right), \right.$$

dont il sera plus loin fait usage.

62. Le rayon de la sphère céleste étant supposé infini, afin que son centre puisse être placé indifféremment au soleil ou à la terre, soient, en projection



sur cette sphère, M, M', M'' les trois positions de la

terre vue du soleil aux époques τ, τ', τ'' ; N, N', N'' les positions correspondantes de l'astre vu de la terre ; C, C', C'' celles qu'il aurait s'il était vu du soleil.

On admettra que les trois points M, M', M'' sont dans le plan de l'écliptique, soit que l'on ait négligé leurs latitudes B, B', B'', toujours très-petites, soit que l'on ait effectué la réduction indiquée au numéro **25**. Quant aux points C, C', C'', qui sont situés dans le plan de l'orbite de l'astre, ils appartiennent à un même arc de grand cercle, qui coupe sous un angle i le plan de l'écliptique, en un point I dont la longitude est Ω.

Les points M, M', M'' ont L, L', L'' pour longitudes ; les points N, N', N'' ont pour longitudes l, l', l'', et pour latitudes b, b', b''. A l'aide de ces données, on pourra calculer les inclinaisons à l'écliptique, γ, γ', γ'', des arcs MN, M'N', M''N'', et les longueurs δ, δ' δ'' de ces arcs. L'angle δ étant toujours positif et moindre que π, l'angle γ étant compris de $-\pi$ à $+\pi$ et ayant toujours le signe de b, on aura, pour la première position de l'astre, les formules

$$(91) \quad \left\{ \quad \operatorname{tg} \gamma = \frac{\operatorname{tg} b}{\sin (l - \text{L})}, \quad \operatorname{tg} \delta = \frac{\operatorname{tg} (l - \text{L})}{\cos \gamma}, \right.$$

qui détermineront sans ambiguïté γ et δ. De même pour les deux autres positions, en affectant chaque lettre d'un accent, ou de deux accents.

64. Les deux arcs MN et M'N' se coupant en deux points diamétralement opposés, choisissons, de ces deux points, le point D'' d'où l'on voit le point M' à gauche du point M, quand on est placé suivant la

droite qui va du centre de la sphère au point D'', les pieds au centre, la tête en D'', et le visage tourné vers la bissectrice de l'angle MD''M'. Soit de même, pour les arcs M'N' et M''N'', D le point de rencontre d'où l'on voit M'' à gauche de M'. Soit, enfin, pour les arcs M''N'' et MN, D' le point de rencontre d'où l'on voit M à gauche de M''.

Les valeurs connues de L, L', L'' et de γ, γ', γ'' fournissent, pour chacun des triangles MD''M', M'DM'', M''D'M, un côté et les deux angles adjacents, et permettent par conséquent de calculer les trois autres éléments, que nous regarderons alors comme étant eux-mêmes connus.

65. Cela posé, il s'agit d'exprimer en fonction de P et Q, les trois rayons vecteurs r, r', r'', et les trois angles $2f$, $2f'$, $2f''$ représentés sur la figure par les différences IC'' — IC', IC — IC'', IC' — IC. Ce calcul, comme on va le voir, exige que l'on exprime préalablement en P et Q les arcs CN, C'N', C''N''.

Soit posé, en effet, CN $= z$, C'N' $= z'$, C''N'' $= z''$. Les arcs z, z', z'' une fois connus, on connaîtra, dans le triangle CD''C', un angle et les deux côtés qui le comprennent, à savoir : l'angle D'', qui fait partie du triangle MD''M', et les côtés D''C et D''C', respectivement égaux à D''M $- \delta + z$ et D''M' $- \delta' + z'$; on pourra donc, dans le triangle CD''C', calculer le côté CC' ou $2f''$. De même, dans le triangle C'DC'', on calculera le côté C'C'' ou $2f$. On aura ensuite $2f'$ par la condition $f + f' + f'' = o$.

Pour obtenir, d'autre part, les rayons vecteurs r, r', r'', il faudra se reporter à la figure du numéro **49**,

dans laquelle les angles en A, A', A'', des triangles TSA, T'SA', T''SA'' sont respectivement égaux à z, z', z'', et les angles en T, T', T'', respectivement supplémentaires de δ, δ', δ''. Ces triangles fourniront les relations

$$(92) \left\{ \frac{r}{R} = \frac{\sin \delta}{\sin z}, \frac{r'}{R'} = \frac{\sin \delta'}{\sin z'}, \frac{r''}{R''} = \frac{\sin \delta''}{\sin z''}, \right.$$

propres à déterminer r, r', r'', quand z, z', z'' sont connus.

66. Commençons donc par calculer z, z', z''; ou plutôt calculons d'abord z'; la seconde formule (92) donnera r'; nous déterminerons ensuite simultanément r, z, r'', z''; après quoi il sera facile d'obtenir f, f', f''.

67. Dans l'expression de z' en fonction de P et Q, il sera commode de faire figurer une quantité auxiliaire σ, fonction des données, et que nous allons définir. Considérant, pour cela, la figure du numéro **63**, menons l'arc de grand cercle NN'' qui rencontre en J l'arc CC'C'', et en N_1 l'arc M'N'. La résolution du triangle ND'N'', dans lequel on connaît l'angle D' et les deux côtés D'M + δ et D'M'' + δ'' qui le comprennent, fera connaître les angles en N et N''; la résolution du triangle NN_1D'', connu par le côté D''N, égal à D''M—δ, et par les deux angles adjacents, ou celle du triangle $N''N_1D$, connu par le côté DN'', égal à DM'' — δ'', et par les deux angles adjacents, déterminera l'angle en N_1 et la position du point N_1 sur l'arc M'N'. Si donc on pose $\sigma = \delta' - M'N_1$, l'arc σ

peut être considéré comme une fonction connue des données.

68. L'équation propre à déterminer z' s'obtient en partant de l'identité

$$o = \sin JC \sin(JC'' - JC') + \sin JC' \sin(JC - JC'') + \sin JC'' \sin(JC' - JC),$$

qui résulte de ce que les trois points C, C', C'' sont situés sur un même arc de grand cercle.

Si l'on observe que les seconds facteurs y sont respectivement égaux à $\sin(u'' - u')$, $\sin(u - u'')$, $\sin(u' - u)$, et si l'on substitue à ces derniers sinus leurs valeurs tirées des formules (74), on obtient la relation

$$o = nr \sin JC + n'r' \sin JC' + n''r'' \sin JC'',$$

où l'on peut encore remplacer $\sin JC$, $\sin JC'$, $\sin JC''$ par leurs valeurs tirées des formules

$$\frac{\sin JC}{\sin z} = \frac{\sin N}{\sin J}, \quad \frac{\sin JC'}{\sin(z' - \sigma)} = \frac{\sin N_1}{\sin J}, \quad \frac{\sin JC''}{\sin z''} = \frac{\sin N''}{\sin J},$$

que fournissent les triangles JCN, JC'N$_1$, JC''N''. Substituant donc, on obtient, après multiplication et division convenables,

$$o = \frac{n}{n'}\frac{r}{r'}\sin z \sin N + \sin(z' - \sigma)\sin N_1 + \frac{n''}{n'}\frac{r''}{r'}\sin z'' \sin N''.$$

Dans cette relation, on remplace $r \sin z$, r', $r'' \sin z''$ par leurs valeurs tirées des formules (92), on divise convenablement, et l'on arrive à l'équation

$$(93)\quad o = \frac{n}{n'}\frac{R}{R'}\frac{\sin \delta}{\sin \delta'}\frac{\sin N}{\sin N_1} + \frac{\sin(z' - \sigma)}{\sin z'} + \frac{n''}{n'}\frac{R''}{R'}\frac{\sin \delta''}{\sin \delta'}\frac{\sin N''}{\sin N_1},$$

qui détermine z' en fonction des inconnues $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$.

Mais il reste à en déduire l'expression de z' en fonction de P et Q.

A cet effet, on substitue à $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$ leurs valeurs en P et Q déduites des formules (90) ; on représente, pour simplifier, par m et m'' les coefficients respectifs de ces valeurs ; on transpose ; et l'on a la relation $\frac{m+m''\text{P}}{1+\text{P}}\left(1+\frac{\text{Q}}{2r'^3}\right)=\frac{\sin(z'-\sigma)}{\sin z'}$, qui, lorsqu'on y remplace r' par sa valeur en z' tirée de la seconde formule (92), donne enfin l'équation

$$(94)\quad \sin z'+\frac{\text{Q}}{2\text{R}'^3\sin^3\delta'}\sin^4 z'=\frac{1+\text{P}}{m+m''\text{P}}\sin(z'-\sigma),$$

propre à déterminer z' en fonction des données et des quantités auxiliaires P et Q.

Une fois z' obtenu, on en conclut r', puis $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$.

69. Pour calculer ensuite r, z, r'', z'', on divise membre à membre les formules (74), et l'on écrit les résultats sous la forme

$$(95)\quad \left\{ \frac{n}{n'}=-\frac{r'}{r}\frac{\sin \text{C}'\text{C}''}{\sin \text{CC}''},\quad \frac{n''}{n'}=-\frac{r'}{r''}\frac{\sin \text{CC}'}{\sin \text{CC}''}. \right.$$

Or, d'une part, les triangles $\text{C}'\text{C}''\text{D}$, $\text{CC}''\text{D}'$ donnent les relations

$$\frac{\sin \text{C}'\text{C}''}{\sin \text{D}}=\frac{\sin(\text{DM}'-\delta'+z')}{\sin \text{C}''},\quad \frac{\sin \text{CC}''}{\sin \text{D}'}=\frac{\sin(\text{D}'\text{M}+\delta-z)}{\sin \text{C}''},$$

d'où l'on déduit le rapport $\frac{\sin c'c''}{\sin cc''}$; de l'autre, les triangles $cc'D''$, $cc''D'$ donnent les relations

$$\frac{\sin cc'}{\sin D''}=\frac{\sin(D''M'-\delta'+z')}{\sin c}, \quad \frac{\sin cc''}{\sin D'}=\frac{\sin(D'M''+\delta''-z'')}{\sin c},$$

d'où l'on déduit le rapport $\frac{\sin cc'}{\sin cc''}$. On substitue dans les formules (95) les valeurs trouvées pour les deux rapports ; et l'on obtient les équations

$$(96)\quad \left\{\begin{aligned} \frac{n}{n'} &= -\frac{r'\sin(DM'-\delta'+z')\sin D}{r\sin(D'M+\delta-z)\sin D'}, \\ \frac{n''}{n'} &= -\frac{r'\sin(D''M'-\delta'+z')\sin D''}{r''\sin(D'M''+\delta''-z'')\sin D'}, \end{aligned}\right.$$

que l'on peut résoudre par rapport à $r\sin(D'M+\delta-z)$ et $r''\sin(D'M''+\delta''-z'')$.

Les valeurs de ces derniers produits, rapprochées respectivement des valeurs de $r\sin z$ et $r''\sin z''$ que fournissent les formules (92), conduisent aux valeurs de $r\cos z$ et $r''\cos z''$. Il est donc facile ensuite de calculer r et z au moyen de $r\sin z$ et $r\cos z$, r'' et z'' au moyen de $r''\sin z''$ et $r''\cos z''$. Enfin, quand z, z', z'' sont connus, on obtient f, f', f'' en procédant comme il a été dit au numéro **65**.

70. On vient d'exprimer r, r', r'', f, f', f'' en fonction de P et Q. Il faut maintenant, comme au numéro **56**, égaler deux à deux les valeurs de p tirées des formules (85) et (87), après avoir préalablement

remplacé ζ, dans U, par sa valeur en T, f, r', r'' tirée de l'équation (69); ζ'', dans U'', par sa valeur de même forme en T'', f'', r, r'; et partout r, r', r'', f, f', f'' par leurs valeurs en P et Q. On obtient ainsi, entre ces deux dernières quantités inconnues, deux relations qui constituent le système à résoudre d'après la méthode exposée aux numéros **51** et **53**.

On résout donc ce système, en même temps qu'on détermine numériquement r, r', r'', z, z', z'', ζ, ζ''; après quoi on obtient p, e, F par les formules (70), et t' à l'aide des principes développés dans la troisième section.

71. Pour obtenir sous la forme la plus avantageuse les deux équations qui déterminent P et Q, on écrit les formules (87) sous la forme

$$(97)\quad \left\{ \sqrt{p}=\frac{n}{\cos f\sqrt{2\,\text{U}\,r\,r''}},\ \sqrt{p}=\frac{n''}{\cos f''\sqrt{2\,\text{U}''\,r r'}}\,; \right.$$

puis, d'une part, on les divise membre à membre, et l'on remplace $\frac{n''}{n}$ par P dans le résultat; de l'autre, on les multiplie membre à membre, on égale la valeur de p ainsi obtenue à la valeur de p que donne la formule (88), et l'on remplace dans le résultat $\frac{n+n'+n''}{n'}$ par $-\frac{\text{Q}}{2r'^3}$. On est ainsi conduit aux deux relations

$$(98)\quad \left\{ \text{P}=\frac{\cos f''}{\cos f}\sqrt{\frac{r\,\text{U}''}{r''\text{U}}},\ \text{Q}=\frac{2r'^3}{\cos f'}\sqrt{\frac{\text{U}\,\text{U}''}{r\,r''}}, \right.$$

qui renferment implicitement P et Q dans leurs seconds membres.

Or, si l'on veut calculer approximativement ces seconds membres, on les réduit d'abord à $\sqrt{\frac{\text{U}''}{\text{U}}}$ et $2r'^2\sqrt{\text{U}\,\text{U}''}$, en y remplaçant les quantités $\cos f$, $\cos f'$, $\cos f''$, $\frac{r}{r'}$, $\frac{r''}{r'}$ par l'unité; on remarque ensuite que, vu la petitesse de U, la formule (69) donne, à peu près, $\text{U} = \frac{k^2\text{T}^2}{2r'^2}$; on pose de même $\text{U}'' = \frac{k^2\text{T}''^2}{2r'^2}$; et l'on obtient par là $\frac{\text{T}''}{\text{T}}$ et $k^2\text{T}\text{T}''$ pour valeurs approchées de P et Q, comme au numéro **62**; ce qui montre que les seconds membres des formules (98) ne renferment P et Q que dans des termes qu'une première approximation permet de négliger. Ce sera donc ici le cas de déterminer P et Q en procédant par approximations successives, comme il a été indiqué au numéro **54**.

72. Il s'agit maintenant de déterminer les éléments i, Ω et Π. On considère pour cela le triangle C'IM' de la figure du numéro **63**, où le côté IC' est égal à l'argument u' de la latitude pour la seconde position de l'astre, où l'angle en I est égal à i, où le côté IM' est égal à $\text{L}' - \Omega$. Dans ce triangle, on connaît le côté M'C' égal à $\delta' - z'$, l'angle en M' supplément de γ', et l'angle en C', dont l'opposé par le sommet fait partie du triangle C'DC'' résolu au numéro **65**. On saura donc résoudre le triangle C'IM' : ce qui fera

connaître i, $L' - \Omega$ et u'. La valeur de $L' - \Omega$ retranchée de L' donnera Ω ; celle de u' augmentée de f et diminuée de F donnera Π.

73. Ainsi se trouveront déterminés tous les éléments de l'orbite, avec peu de précision peut-être, parce qu'il s'est écoulé trop peu de temps entre chacune des observations successives, mais avec une précision suffisante toutefois pour fournir de premières valeurs approchées des distances Δ, Δ', Δ'' qui correspondraient à des observations ultérieures plus distantes : ce qui permettra de résoudre à nouveau le problème, en appliquant la méthode des numéros **55** et **56**.

74. On a négligé, d'ailleurs, dans la présente analyse, plus d'un cas particulier qui échappe à la méthode générale : comme lorsque l'un des arcs MN, $M'N'$, $M''N''$ est nul, ce qui laisse indéterminée son inclinaison ; ou lorsque l'un des arcs $D'N$, $D'N''$ est égal à π, ce qui rend le système (96) insuffisant ; ou lorsque les points N, N', N'' et M' appartiennent à un même grand cercle, ce qui entraîne l'indétermination du point N_1. Il faut alors, selon les cas, modifier la marche du calcul ou recourir à d'autres observations plus favorables : et c'est ce qu'il est opportun de faire encore, si les données, sans remplir l'une des conditions énumérées, s'écartent peu néanmoins d'y satisfaire.

SIXIÈME SECTION.

RECHERCHE DE L'ORBITE AU MOYEN DE QUATRE OBSERVATIONS DONT DEUX SEULEMENT SONT COMPLÈTES.

75. S'il est vrai que trois observations complètes suffisent pour déterminer l'orbite, c'est à la condition, tacitement admise dans la cinquième section, que le plan de cette orbite ne coïncide pas avec celui dans lequel se meut la terre. Alors, en effet, la position du point A″ vu de la terre suivant une direction donnée T″A″ (Voir la figure du numéro **49**), et situé dans le plan des trois points S, A, A′, se trouve déterminée : d'où il résulte que les éléments i, Ω, p, e, F sont des fonctions déterminées de Δ et Δ′.

Mais, lorsque les trois latitudes géocentriques de l'astre sont nulles, aussi bien que les latitudes héliocentriques de la terre, il existe, suivant la direction donnée T″A″, une infinité de positions possibles du point A″, dans le plan SAA′; il existe donc aussi une infinité de sections coniques de foyer S, qui satisfont à la loi des aires, et parmi lesquelles l'analyse précédente ne peut servir à discerner la véritable orbite.

Si, les latitudes B, B′, B″ étant nulles, les latitudes b, b', b'' sont très-petites, le plan SAA′ coupe sous un angle très-petit la droite menée du point T″ dans la direction donnée : en sorte qu'on ne peut déterminer avec précision la position du point A″ d'intersection, non plus que l'orbite elle-même.

Dans l'un ou l'autre de ces deux cas, il importe donc de recourir à plus de trois observations. Or, on va faire voir que quatre suffisent, si elles fournissent les quatre longitudes géocentriques et deux des quatre latitudes, qu'il n'est même pas nécessaire de supposer petites.

76. Admettons d'abord que l'on connaisse approximativement l'orbite, et soient x et y deux quantités auxiliaires telles que, si elles étaient données, elles pussent servir, avec les données des deux observations complètes, à déterminer tous les éléments, et par conséquent à exprimer à chaque instant la longitude géocentrique de l'astre. On cherchera l'expression de la longitude pour l'une et l'autre des époques des observations incomplètes, et l'on écrira qu'elle est égale à la longitude observée correspondante. On obtiendra ainsi deux relations entre x et y, que l'on pourra traiter comme on a traité les équations (79), puisque l'orbite, approximativement connue, fournira de premières valeurs approchées de x et y.

77. Mais, quand l'orbite est inconnue, il faut recourir à quatre observations suffisamment voisines deux à deux, et choisir des inconnues auxiliaires pour lesquelles ces observations procurent immédiatement de premières valeurs approchées. Par exemple, on peut appliquer la méthode suivante.

78. Soient τ, τ', τ'', τ''' les époques successives des observations, et, pour ces époques,

l, l', l'', l'''	les longitudes géocentriques de l'astre,	déduites de l'observation ;
», b', b'', »	les latitudes géocentriques de l'astre,	
L, L', L'', L'''	les longitudes héliocentriques de la terre supposée dans le plan de l'écliptique,	fournis par les éphémérides ;
R, R', R'', R'''	les rayons vecteurs menés du soleil à la terre,	
u, u', u'', u'''	les arguments de la latitude de l'astre,	coordonnées héliocentriques inconnues ;
r, r', r'', r'''	les rayons vecteurs menés du soleil à l'astre,	
», δ', δ'', »	les arcs de grand cercle qui mesurent le supplément de la distance angulaire de l'astre au soleil, vue de la terre,	fonctions connues des données ;
», γ', γ'', »	les inclinaisons de ces arcs sur l'écliptique,	
$\Delta, \Delta', \Delta'', \Delta'''$	les rayons vecteurs menés de la terre à l'astre,	quantités auxiliaires inconnues.
», z', z'', »	les arcs de grand cercle qui mesurent la distance angulaire du soleil à la terre, vue de l'astre,	

On posera

$$(99)\quad \begin{cases} P = \dfrac{n_{12}}{n_{01}},\ Q = -\,2r'^3\left(\dfrac{n_{01}+n_{12}+n_{20}}{n_{20}}\right), \\[2ex] P''' = \dfrac{n_{23}}{n_{12}},\ Q''' = -\,2r''^3\left(\dfrac{n_{12}+n_{23}+n_{31}}{n_{31}}\right), \end{cases}$$

avec

$$(100)\quad \begin{cases} n_{01} = r\,r' \sin(u'-u), \\ n_{12} = r'r'' \sin(u''-u'), \\ n_{23} = r''r''' \sin(u'''-u''), \\ n_{20} = r''\,r \sin(u-u''), \\ n_{31} = r'''r' \sin(u'-u'''); \end{cases}$$

et, prenant P, Q, P''', Q''' pour inconnues auxiliaires on commencera par exprimer Δ' et Δ'' en fonction de ces quatre quantités.

79. Soit considéré le système (75); changeons-y n, n', n'' en n_{12}, n_{20}, n_{01}; remplaçons B, B', B'' par *zéro;* D, D', D'' par R, R', R''; d, d', d'' par $\Delta \cos b$, $\Delta' \cos b'$, $\Delta'' \cos b''$; éliminons Δ entre les deux premières équations; il viendra

$$\begin{aligned} o = {} & n_{12}\,R \sin(L-l) \\ & + n_{20}\,[\Delta' \cos b' \sin(l'-l) + R' \sin(L'-l)] \\ & + n_{01}\,[\Delta'' \cos b'' \sin(l''-l) + R'' \sin(L''-l)]. \end{aligned}$$

L'élimination de $\dfrac{n_{01}}{n_{20}}$ et $\dfrac{n_{12}}{n_{20}}$ entre cette équation et les deux premières du système (99), donnera ensuite

$$\left\{\begin{array}{l}(1+\text{P})\,[\Delta'\cos b'\sin(l'-l)+\text{R}'\sin(\text{L}'-l)]\\ =\left(1+\dfrac{\text{Q}}{2r'^3}\right)\Big\{\text{R}\sin(\text{L}-l)\\ +\,\text{P}\,[\Delta''\cos b''\sin(l''-l)+\text{R}''\sin(\text{L}''-l)]\Big\}.\end{array}\right.$$

On obtiendra tout aussi aisément

$$\left\{\begin{array}{l}(1+\text{P}''')\,[\Delta''\cos b''\sin(l''-l''')+\text{R}''\sin(\text{L}''-l''')]\\ =\left(1+\dfrac{\text{Q}'''}{2r''^3}\right)\Big\{\text{R}'''\sin(\text{L}'''-l''')\\ +\,\text{P}'''[\Delta'\cos b'\sin(l'-l''')+\text{R}'\sin(\text{L}'-l''')]\Big\}.\end{array}\right.$$

Si, dans ces deux dernières relations, on remplace r' et r'' par leurs valeurs tirées des formules

$$(101)\quad \left\{\begin{array}{l} r'=\sqrt{\Delta'^2+2\Delta'\,\text{R}'\cos\delta'+\text{R}'^2},\\ r''=\sqrt{\Delta''^2+2\Delta''\,\text{R}''\cos\delta''+\text{R}''^2},\end{array}\right.$$

elles deviendront propres à déterminer Δ' et Δ'' en fonction de P, Q, P''', Q'''.

80. A l'aide des valeurs trouvées pour Δ' et Δ'', il faut exprimer maintenant celles de r, r', r'', r''', et des différences entre les quantités u, u', u'', u'''.

On sait déjà comment déterminer r' et r'', par les formules (101), puis z' et z'', par la seconde et la troisième des formules (92).

On considère ensuite le triangle M'DM'' (Voir la figure du numéro **63**), dans lequel le côté M'M'' et les angles M' et M'' sont connus; on calcule dans ce triangle l'angle D et les côtés M'D et M''D : ce qui

fournit, pour le triangle C'DC'', l'angle D et les deux côtés adjacents DC' et DC'' respectivement égaux à M'D — $\delta' + z'$ et M''D — $\delta'' + z''$. On résout ce dernier triangle C'DC''; et l'on obtient, en fonction des auxiliaires P, Q, P''', Q''', que z' et z'' renferment, les angles C' et C'', et le côté compris C'C'', c'est-à-dire $u'' - u'$.

Cela fait, on remplace, dans les équations (99), n_{01}, n_{12}, n_{23}, n_{20}, n_{31} par leurs valeurs tirées du système (100); puis u'' par u' + C'C''. Les deux premières peuvent alors se résoudre par rapport à $r \sin(u' - u)$ et $r \cos(u' - u)$, ce qui fait connaître r et $u' - u$; les deux dernières par rapport à $r''' \sin(u''' - u')$ et $r''' \cos(u''' - u')$, ce qui fait connaître r''' et $u''' - u'$.

On peut alors calculer n_{01}, n_{12}, n_{23}, n_{20}. n_{31}.

81. D'une autre part, on remonte à l'équation (69); on y remplace T par $\tau'' - \tau'$; U par sa valeur tirée de la formule (68); f par $\frac{u'' - u'}{2}$; on résout par rapport à ζ; on fait dans le système (70) toutes les substitutions; et ce système donne les valeurs de p, e, F exprimées en fonction de r', r'', $u''-u'$, $\tau''-\tau'$. Soit p_{12} l'expression trouvée pour p.

82. Il est clair qu'un calcul analogue fournira l'expression p_{01} du demi-paramètre en fonction de r, r', $u' - u$, $\tau' - \tau$; et son expression p_{23} en fonction de r'', r''', $u''' - u''$, $\tau''' - \tau''$. De la sorte, on aura les formules

(102) $\Big\{ \quad p = p_{01}, \; p = p_{12}, \; p = p_{23}.$

D'ailleurs, la formule (35) donne encore les deux suivantes :

$$(103) \left\{ p = \frac{rn_{12} + r'n_{20} + r''n_{01}}{n_{12} + n_{20} + n_{01}}, \; p = \frac{r'n_{23} + r''n_{31} + r'''n_{12}}{n_{23} + n_{31} + n_{12}}. \right.$$

Si donc on élimine p entre ces cinq équations, et qu'on substitue, dans les quatre équations résultantes, les valeurs trouvées au numéro **80** pour r, r', .., $u' - u$, $u'' - u'$, .., n_{01}, n_{12}, .., on obtiendra entre P, Q, P''', Q''' quatre relations propres à déterminer ces quatre inconnues.

Or, on va voir qu'il est possible de donner aux quatre relations une forme telle qu'elles se prêtent à l'application de la méthode de solution indiquée au numéro **54**.

82. On représente par (01), (12), (23) les rapports des aires doubles triangulaires, n_{01}, n_{12}, n_{23}, aux aires doubles de secteur correspondantes, $k(\tau' - \tau)\sqrt{p_{01}}$, $k(\tau'' - \tau')\sqrt{p_{12}}$, $k(\tau''' - \tau'')\sqrt{p_{23}}$; et l'on remarque que la première et la troisième des formules (99), écrites sous la forme

$$(104) \left\{ \mathrm{P} = \frac{(12)}{(01)} \frac{\tau'' - \tau'}{\tau' - \tau}, \; \mathrm{P}''' = \frac{(23)}{(12)} \frac{\tau''' - \tau''}{\tau'' - \tau'}, \right.$$

équivalent aux deux relations que fournirait l'élimination de p entre les trois équations du système (102).

Dans le second membre de la première formule (103), on substitue au dénominateur sa valeur tirée de la

seconde formule (99) ; on met le numérateur sous la forme $-4rr'r'' \sin\dfrac{u'-u}{2}\sin\dfrac{u''-u'}{2}\sin\dfrac{u-u''}{2}$, qui conduit à cette autre

$$\frac{-n_{01}\,n_{12}\,n_{20}}{2rr'r''\cos\dfrac{u'-u}{2}\cos\dfrac{u''-u'}{2}\cos\dfrac{u-u''}{2}};$$

on divise par p les deux membres de la première formule (103) ainsi transformée ; on remplace p par $\sqrt{p_{01}}\sqrt{p_{12}}$; on introduit les expressions (01), (12) ; on résout par rapport à Q ; et l'on obtient la première des deux relations

$$(105)\quad\left\{\begin{aligned} \text{Q} &= \frac{r'^2}{rr''}\,\frac{(01)\,(12)\,k^2\,(\tau'-\tau)\,(\tau''-\tau')}{\cos\dfrac{u'-u}{2}\cos\dfrac{u''-u'}{2}\cos\dfrac{u-u'}{2}},\\ \text{Q}''' &= \frac{r''^2}{r'r'''}\,\frac{(12)\,(23)\,k^2\,(\tau''-\tau')\,(\tau'''-\tau'')}{\cos\dfrac{u''-u'}{2}\cos\dfrac{u'''-u''}{2}\cos\dfrac{u'-u''}{2}},\end{aligned}\right.$$

dont la seconde, analogue de la première, concerne les trois dernières observations, au lieu de concerner les trois premières.

Les systèmes (104) et (105), dont les seconds membres peuvent être ramenés à ne renfermer d'inconnu que P, Q, P''', Q''', équivalent aux systèmes (102) et (103) d'où l'on aurait éliminé p ; et l'on aperçoit bien que ces systèmes (104) et (105) peuvent être résolus par approximations successives, la première approximation consistant à remplacer par l'unité tous

les cosinus, aussi bien que les rapports $\frac{r}{r'}$, $\frac{r''}{r'}$, (01), (12), (23): ce qui donne

$$P = \frac{\tau'' - \tau'}{\tau' - \tau}, \quad P''' = \frac{\tau''' - \tau''}{\tau'' - \tau'},$$

$$Q = k^2 (\tau' - \tau)(\tau'' - \tau'), \quad Q''' = k^2 (\tau'' - \tau')(\tau''' - \tau'').$$

84. Les valeurs numériques de P, Q, P''', Q''' une fois obtenues, on calcule celles de ζ, p, e, F, en reprenant les calculs indiqués aux numéros **79**, **80** et **81**. On connaît alors l'espèce de la courbe : en sorte que les formules de la troisième section, en déterminant t'', font connaître l'époque du passage de l'astre au périhélie. Enfin, le calcul de i, Ω et Π s'effectue comme au numéro **72**. Le problème se trouve donc résolu d'une manière complète, et sans qu'on ait eu besoin de recourir aux latitudes géocentriques des positions extrêmes de l'astre.



ÉTUDE

SUR

ANTOINE DE GOVÉA,

Par M. E. CAILLEMER,

Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble,
membre correspondant.

S'il est vrai, comme l'a écrit M. de Savigny, que la biographie des jurisconsultes est la partie la plus importante et la plus utile de la littérature juridique, le XVI[e] siècle peut, à juste titre, réclamer l'attention des historiens de notre Droit. Jamais, depuis cette glorieuse phalange de juristes auxquels les premiers siècles de l'Empire romain doivent en partie l'éclat qui les environne, on ne vit une aussi nombreuse réunion d'esprits éminents voués à l'étude de la législation. Ce fut là vraiment une époque de renaissance. Pendant que les lois de Rome rencontraient d'illustres interprètes, tels qu'en fournissait l'école de Bourges fondée par Alciat, où brillaient Duaren, Doneau et François Hotman, et des commentateurs obéissant à la puissante impulsion de Cujas, les fondements de notre législation nationale étaient jetés par Dumoulin, d'Argentré, Étienne Pasquier et

Bodin. Aussi n'est-on nullement surpris si chacun de ces grands jurisconsultes trouve de nos jours un biographe et un panégyriste. — La réputation qu'ils avaient acquise de leur vivant s'est transmise jusqu'à nous, et le XIX[e] siècle a ratifié le jugement porté par leurs contemporains.

Mais il en est encore plusieurs qui, par l'étendue de leurs travaux ou leur valeur personnelle, occupant une place moins élevée dans la grande hiérarchie scientifique, attendent la cessation du silence au milieu duquel subsiste leur mémoire; et cependant, eux aussi, par leurs faits et leurs œuvres, ont droit à la considération de la postérité. Grâce à la faveur qui de nos jours s'attache avec raison aux études historiques, le nombre de ces victimes de l'oubli tend à se restreindre, et le jour viendra peut-être bientôt où cette œuvre de réhabilitation sera complètement achevée.

Je veux aujourd'hui raconter, à grands traits, la vie et les travaux d'un des représentants les plus illustres de la philosophie, de la littérature et de la science du Droit au XVI[e] siècle, d'Antoine de Govéa (1). — Comme ses collègues et ses émules, il se trouva mêlé aux grandes controverses qui agitaient son époque, et y prit une part glorieuse; sur tous les

(1) On n'est point d'accord sur l'orthographe du nom de Govéa. Beaucoup écrivent *Gouvéa*. M. le commandeur Levy-Maria Jordao, membre du Conseil du roi très-fidèle et avocat-général à la Cour de Cassation de Portugal, adoptait, dans une lettre qu'il nous a écrite récemment, ce dernier parti. — Nous avons cru cependant devoir maintenir *Govéa*, pour nous conformer à une signature autographe conservée aux Archives municipales de la ville de Grenoble.

points où son activité le porta, ses contemporains lui assignèrent le premier rang, et le président de Thou était l'interprète de la pensée générale lorsqu'il écrivait : « Unus, rara hoc ævo gloria, communi doctorum suffragio hoc adsecutus, ut et poeta elegantissimus et summus philosophus et præstantissimus juris interpres simul haberetur (1). » — Si, depuis trois siècles, sa réputation a souffert quelque échec (2), c'est une raison plus puissante encore pour nous décider à mettre en lumière les titres qui le recommandent à l'attention de nos contemporains (3).

(1) *Histor.* lib. XXXVIII, § 14. Éd. Londres 1733, t. II, p. 468.

(2) V. *Revue pratique de Droit français*, t. XIV, p. 555 et t. XV, p. 287 et 382.

(3) Nous croyons cette biographie aussi complète que le permettaient les ressources dont nous avons pu disposer; car toutes les recherches que nous avons faites pour découvrir l'œuvre de Van-Vaassen (Rotterdam, 1766) ont été infructueuses, et les *Vies* que l'on trouve dans Antoine Teissier (*Les éloges des hommes savants* 4e édit., Leyde, 1715, t. II, p. 221-226), dans David Clément (*Bibliothèque curieuse, historique et critique*, Leipsig, 1760, t. IX, p. 253), dans Leyckhert (*Vitæ clarissimorum Ictorum*, Leipsig, 1686, p. 197-205), dans Bayle (*Dictionnaire historique*, 3e édit., Rotterdam, 1720, t. II, p. 1287-1289), dans Joly (*Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, Paris, 1748, p. 391-399), laissent beaucoup à désirer.

Aucun travail spécial n'a été consacré à notre jurisconsulte par son pays natal. Mais nous sommes heureux d'annoncer, et nous croyons pouvoir le faire sans indiscrétion, que M. Jordao prépare pour l'Académie des Sciences de Lisbonne une notice destinée à combler cette lacune.

I.

La France ne peut se glorifier d'avoir vu naître Antoine de Govéa ; mais la vie presque tout entière de cet homme célèbre s'écoula dans notre pays, et, par un sentiment de reconnaissance pour sa patrie d'adoption, sans oublier son pays natal (1), il aimait à proclamer l'influence que notre climat et le contact de notre civilisation avaient exercée sur le développement de son intelligence (2).

Il était né en 1505 dans la petite ville de Beja, en Portugal (3), et la famille qu'il a illustrée peut déjà revendiquer, sans parler de lui, une part glorieuse dans l'histoire littéraire de ce royaume.

Je n'insisterai point sur les premières années de Govéa. Cicéron l'a dit, avec raison : Il est difficile de faire l'éloge d'un enfant, parce qu'on ne peut louer chez lui que de simples espérances, et non point encore une réalité (4). Mais les travaux du jeune Antoine firent si bien augurer de l'avenir que, lors-

(1) « Caput hoc meis potissimum Lusitanis scribitur;.... multa ex vetere populi Romani consuetudine retinuit nostra Lusitania. » *Goveani variæ Lectiones.*

(2) « Quod cœlo gallico, in quo a teneris prope institutus fuerat, vir gratus, acceptum ferri volebat. » (De Thou, L. XXXVIII, c. XIV, ann. 1565. Éd. Londres, 1733, t. II, p. 468.)

(3) « In oppido Julia Pacensi » τρηχεῖα, ἀλλ' ἀγαθὴ κουροτρόφος. *Vie de Govéa*, par André Schottus, publiée d'abord dans la *Bibliotheca hispanica*, et réimprimée par Fr. J. Leickhert, *Vitæ clarissimorum Ictorum*. p. 197-205. Leipsig, 1686.

(4) « Causa difficilis laudare puerum. Non enim res laudanda, sed spes est. » (*De Republica Libr. incert., fragmentum* 10.)

qu'il eut atteint l'âge de vingt-deux ans environ, le roi de Portugal l'envoya en France, compléter ses études aux frais du Trésor royal.

Déjà ses frères aînés s'étaient rendus à Paris près de leur oncle, Jacques de Govéa, qui dirigeait le collége de Ste-Barbe. Ce fut naturellement à cette école déjà illustre que le jeune Antoine s'adressa.

Pour se représenter les mœurs des étudiants parisiens du XVIe siècle, il ne faut point s'attacher à ce qui se passe de nos jours. On les voyait, c'est Michel de L'Hospital qui l'atteste, passionnés uniquement pour l'étude, debout à quatre heures du matin, même en hiver. Après une laborieuse préparation, ils allaient recevoir avec déférence l'enseignement de leurs maîtres, et ne quittaient l'école que pour retourner à leurs travaux, pour vérifier et discuter les textes. Vers le soir, fatigués par les travaux d'une journée aussi honorablement employée, s'ils voulaient quelque distraction, ils la demandaient aux tragédies de Sophocle et d'Euripide, à Plaute ou à Cicéron.

Govéa se conforma sans peine à ce programme, qui rencontrerait à peine de nos jours quelque adhésion isolée. Poésie, études de philosophie et travaux philologiques lui devinrent bientôt familiers. La lecture assidue des chefs-d'œuvre de la littérature lui permit, au bout de peu de temps, d'écrire en langue latine avec une grande perfection et de composer des vers fort élégants (1). Il commença même,

(1) « Tanta felicitate in humanioribus studiis ingenium exercuit, ut nemo purius latine scriberet, nemo versus elegantius pangeret. » (De Thou, *loc. cit.*, p. 147.)

dès cette époque, les recherches qu'il devait terminer et publier plus tard sur ses auteurs de prédilection, Cicéron, Virgile et Térence.

Aussi, après cinq ans de travaux assidus, en 1532, il obtint de la Faculté de Paris le diplôme de maître ès arts, qui lui permit de se livrer immédiatement, sur le théâtre même de ses succès, à l'enseignement des humanités.

Deux ans après, en 1534, son frère André, pour lequel il avait la plus vive affection (1), se rendit à Bordeaux pour y fonder un collége. Antoine l'accompagna et y régenta, sous sa direction, pendant deux ou trois ans.

L'étude des belles-lettres ne suffisait plus cependant à l'activité dévorante de Govéa. — Il était alors, nous l'avons dit, un genre de travaux plus en honneur que tous les autres, et pour lesquels l'esprit français paraissait merveilleusement doué. A aucune époque, on n'a pénétré, et on ne pénétrera plus avant dans la législation romaine que ne le firent les écoles françaises au XVIe siècle. On put même écrire sans exagération que, si la jurisprudence de Rome venait à se perdre subitement chez les autres nations, elle se retrouverait encore dans notre pays : « Jurisprudentia romana, si apud alias gentes exstincta esset, apud solos Gallos reperiri posset. »

Govéa qui avait quitté Bordeaux, et qui venait de passer plusieurs mois à Toulouse et à Avignon sans

(1) « Quicquid autem est quod effecimus, tibi damus, dicamusque, natura atque animo fratri, beneficiis parenti. » *Opera Goveani*, 1562, p. 142.

voir ses aspirations satisfaites ou réalisées, s'était fixé momentanément à Lyon. Il y faisait imprimer quelques poésies, lorsque les conseils d'Émile Ferret le décidèrent à consacrer plusieurs années à l'étude du Droit. Pendant trois ans, et sans discontinuer ses travaux littéraires, il suivit avec empressement les leçons de ce professeur qu'il mettait au premier rang des jurisconsultes de son siècle, et auquel il voua une affection toute filiale (1).

A partir de cette époque, il ne négligea jamais les études juridiques, alors même que d'autres travaux semblaient exclusivement l'absorber (2). — Il les continua même lorsqu'il fut de retour à Paris près de son oncle, qui l'avait chargé d'enseigner la philosophie (3). — Et cependant, il s'acquittait de cette importante et difficile mission avec un éclat qui nous est révélé par l'un des faits les plus curieux de l'histoire de la philosophie, et dans lequel il devait jouer un grand rôle.

(1) « Operam annos ferme tres Lugduni dedi Æmilio Ferreto, parenti alteri meo, jureconsultorum memoriæ nostræ facile principi. » (*Goveani Opera*, ed. 1562, p. 148).

(2) « Neque ex eo tempore a libris jurisconsultorum longius unquam oculos dimovimus. » (*Goveani Opera*, ed. Lugduni, 1562, p. 148.)

(3) En 1542. « Illic Antonium Goveanum vidi primum, anno a Christo nato 1542, quum doceret apud patruum. » (Vinet, *in Bibliotheca hispanica*, p. 475.)

II.

En 1536, un jeune étudiant se présentait devant la Faculté de Paris pour y obtenir le diplôme de maître ès arts (1). Il avait pris pour sujet de thèse cette prodigieuse assertion, que tout ce qui est dans Aristote n'est qu'un pur mensonge : *Quæcumque ab Aristotele dicta essent, commentitia esse.*

Grande fut la stupéfaction de ses juges! Jamais, depuis le jour où la philosophie scolastique s'était emparée de la totalité des écoles, une tentative aussi hardie et aussi téméraire ne s'était produite. Qu'étaient, auprès de la proposition du candidat, les vagues aspirations de réforme de Roger Bacon, ou même les efforts faits par Raymond Lulle pour sortir du milieu dans lequel l'esprit philosophique du moyen-âge s'était renfermé? — Mais ces attaques contre l'oracle de l'époque furent soutenues par Ramus avec un tel éclat, et une telle puissance d'argumentation, qu'il sut vaincre les préjugés des docteurs de la Faculté et obtint honorablement le grade qu'il sollicitait.

Ce n'était point là cependant un de ces paradoxes qu'enfante l'imagination ardente de la jeunesse, et que

(1) Pierre de La Ramée naquit en 1515. V. M. Waddington, *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*, Paris, 1856, p. 19. Il avait donc 21 ans. — Cette date n'est pas cependant admise par tous les historiens, et beaucoup fixent la naissance de Ramus en l'année 1502. V. Joly, *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, Paris, 1748, p. 661.

l'âge mûr tempère et corrige. — Ramus n'était que l'interprète, exagéré si l'on veut, d'une pensée encore mal définie sur laquelle les philosophes eux-mêmes cherchaient à s'aveugler. La scolastique était en effet condamnée à l'impuissance : elle se bornait à apprendre et à commenter les progrès faits dans la science par les âges qui l'avaient précédée. Elle était exclusivement une époque d'enseignement, par conséquent une époque d'enfance, stérile comme l'enfance elle-même, et ne pouvait songer à produire à son tour que lorsqu'elle aurait brisé les chaînes dans lesquelles la retenait sa méthode. — Après avoir longtemps négligé et méconnu tout travail personnel et direct, la philosophie quittait cette première période de l'existence, et sentait naître en elle certains besoins jusqu'alors ignorés, qui réclamaient leur légitime satisfaction. — La scolastique n'avait encore jamais douté d'elle-même ; le jour arrivait où elle devait jeter sur sa vie un regard inquisiteur et reconnaître que l'âge de l'observation allait remplacer l'âge des commentaires. — Ramus, en s'attaquant à Aristote que la scolastique avait pris pour base principale de ses études, obéissait donc à un besoin réel de son époque, et l'on ne sera point surpris de le voir reprendre un jour la thèse qu'il avait d'abord si brillamment défendue, et mériter par là d'être compté, avec Bacon et Descartes, parmi les pères de la philosophie moderne.

La tentative et le succès de Ramus furent bientôt connus en dehors de la Faculté. Des auditeurs nombreux, séduits par le prestige de la nouveauté, se rassemblèrent autour du jeune maître dans la

collége de l'*Ave Maria*. Plusieurs années furent consacrées à l'affermissement des croyances du philosophe novateur, qui, se trouvant enfin prêt pour la lutte, se décida, au mois de septembre 1543, à reprendre, sous une forme plus sérieuse et plus rationnelle, sa thèse de 1536. Ramus publia simultanément deux livres, dont l'un surtout (1), s'attaquant avec une fougue inouïe à Aristote et à ses partisans, attira à son auteur les plus graves hostilités, et fut, on peut le dire, la cause première de sa mort si tragique et si regrettable.

L'Université frémit en voyant les conquêtes que les doctrines nouvelles faisaient dans ses rangs. Le recteur, Pierre Galland, se demanda quel adversaire il pourrait susciter à l'agresseur, et son choix le plus heureux tomba sur Govéa. Quelques jours s'étaient écoulés à peine depuis la publication du livre réactionnaire, lorsque parut la défense d'Aristote par le philosophe portugais (2). Composée dans de telles circonstances et au milieu de pareilles conditions, la réponse à Ramus ne pouvait être un chef-d'œuvre. Cependant un juge, dont le témoignage ne saurait être ici suspect, M. Charles Waddington, déclare que le pamphlet de Govéa renferme plus d'une remarque judicieuse (3).

Cette controverse sur une question de méthode,

(1) *Petri Rami Veromandui Aristotelicæ animadversiones*, Paris, 1543, in-8°.

(2) *Antonii Goveani pro Aristotele responsio adversus Petri Rami calumnias*. Paris, 1543.

(3) *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*, in-8°, p. 40. Paris, 1856.

qui nous laisserait aujourd'hui assez indifférents, passionna l'Université à un point tel que l'intervention du Parlement fut requise, et l'affaire portée devant la la Grand'Chambre. Les conseillers, et la gravité de la question les justifie assez, crurent que, dans l'intérêt d'une bonne justice, il ne fallait point trop se hâter de résoudre ce problème insolite pour lequel les recueils de jurisprudence ne pouvaient fournir aucun élément de décision. Mais la lenteur de la procédure échauffant de plus en plus les esprits (1), François I[er] évoqua l'affaire, et chargea une commission de statuer sur les mérites respectifs d'Aristote et de Ramus.

Ce tribunal, *extra ordinem*, dont le président, Jean de Salignac, avait été désigné par le roi, était composé de membres choisis par Ramus et par Aristote. Toutefois, comme le chef des Péripatéticiens ne pouvait comparaître en personne devant ses juges, on dut le faire représenter par un procureur, et ce fut Govéa, considéré comme le plus digne de ses partisans, qui fut chargé de soutenir ses théories et d'exercer ses droits. Son choix tomba sur Pierre Danès, l'un des élèves les plus remarquables de Guillaume Budé, et professeur de littérature grecque au Collége royal, et sur François de Vicomercato, professeur de philosophie. Quant à Ramus, non sans quelques difficultés, il parvint à obtenir le concours d'un ancien recteur de l'Université, Jean de Bomont,

(1) « ... Ad tantum ignem, qui quotidie magis ac magis flagrabat restinguendum... » V. Duplessis-d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 136. Paris, 1724.

docteur en médecine, et de Jean Quentin, doyen de la Faculté de Droit.

Pendant plusieurs audiences, cette juridiction assista aux chaleureuses argumentations des parties. Mais, de vives discussions s'étant élevées dans son sein, après des vicissitudes nombreuses qu'il serait trop long de raconter, et qui amenèrent la retraite des champions de Ramus (1), la Commission termina subitement ses travaux et rendit, le 1er mars 1544, un arrêt de condamnation, conçu dans les termes les plus violents pour le malheureux philosophe : — « *Censuimus Ramum temere, arroganter et impudenter* « *fecisse, ...* » — et supprimant les livres qui renfermaient sa doctrine ; Ramus devait encore s'estimer heureux d'échapper au bannissement ou aux galères, qui, aux yeux d'un trop grand nombre, eussent été le juste châtiment de sa témérité.

Dix jours après, François Ier confirmait la sentence de la Commission par lettres-patentes, enregistrées au Parlement, publiées à son de trompe, et répandues dans tout le royaume.

III.

L'heureux adversaire de Ramus, Antoine de Govéa, s'associa-t-il à ces excès? Fut-il même vraiment heureux de cette victoire que l'Université accueillait avec des transports d'allégresse ? — Il est permis d'en douter. Car, loin de rechercher les dignités et les

(1) V. M. Waddington, *loc. cit.*, p. 42-58.

récompenses que le parti vainqueur, tout-puissant à la Cour, n'eût pas manqué de lui conférer, il quitta Paris, et alla se renfermer à Bordeaux, puis à Toulouse, pour se consacrer presque exclusivement à l'étude du Droit. — Cet esprit, dont l'indépendance sur les questions religieuses et juridiques ne saurait être mise en doute, avait peut-être reconnu dans la lutte que les attaques de Ramus, pour être exagérées, n'en reposaient pas moins sur des griefs sérieux; que le triomphe des Péripatéticiens était de ceux qui profitent plus au vaincu qu'à celui qui triomphe, et qu'il fallait enfin abandonner les errements du passé pour laisser le champ libre à la philosophie nouvelle. Tout en reconnaissant qu'il s'était trompé, il n'osa pas, sans doute, rétracter des doctrines qu'il avait pendant longtemps professées, ni déserter la cause de ses amis et de ses maîtres pour les attaquer à son tour. Ne valait-il pas mieux renoncer sans éclat à des études qui avaient pour lui perdu de leur attrait, et entrer résolûment dans cette voie qu'Émile Ferret lui avait ouverte, vers laquelle le dirigeaient les plus heureuses aptitudes, et qui lui réservait, elle aussi, de douces satisfactions?

Ce fut à ce parti que s'arrêta Govéa, et, avant même que l'émotion causée par la défaite de Ramus soit apaisée, nous le retrouvons à Bordeaux, près de son frère André. Celui-ci devait bientôt abandonner sa patrie d'adoption, sur la demande du roi de Portugal, Jean III, pour porter dans l'Université de Coïmbre les méthodes d'enseignement qu'il avait étudiées et pratiquées dans notre pays. Antoine, qui vraisemblablement avait déjà quitté son frère pour

se rendre à Toulouse, crut devoir rester en France, et consacrer résolûment à la science du Droit toutes les forces de son intelligence (1).

Ce travail assidu avait déjà porté ses fruits. Moins de deux ans après le triomphe d'Aristote, deux petits traités venaient prouver que Govéa pourrait un jour réclamer une place honorable parmi les jurisconsultes. Le premier était un commentaire de la loi (2) *Imperium* (L. 3, Dig., *De Jurisdictione*, 2, 1) auquel Eginhard Baron, l'une des gloires de l'Université de Bourges, ne dédaigna pas de répondre. — Le second était relatif au droit d'accroissement. Cette dissertation obtint surtout un véritable succès, et appela l'attention du monde savant sur le nouvel interprète du Droit romain. — Il se rencontra, il est vrai, quelques esprits chagrins qui trouvaient que Govéa était encore bien jeune pour écrire sur le Droit (3). Mais le mérite de cet opuscule, attesté par des éditions nombreuses (4), était la meilleure

(1) « Id omne tempus quo Tholosæ fuimus, tanta in studio assiduitate, tantaque contentione usi sumus, ut majore non potuerimus. » (*Opera*, ed. 1562, p. 148.)

(2) *Commentarium ad leg. Imperium*, Dig., *De Jurisd. Tolosæ apud Io. Rogerium*, MDXLV, in-4°. — Une seconde édition in-8° parut l'année même à Paris. (Schottenii, Lip. bib. Suppl., 1775, p. 261.)

(3) « Duo autem reprehensorum genera nostris laboribus opponuntur : aliis, quod sine duce Bartolo scribam, non placet, cum quo errare etiam honeste possem ; præpropere alii et præfestinate scribere aiunt hominem in hoc studio non senem. » (*Opera juris civilis*, 1562, p. 147.)

(4) Toulouse, 1545, 1549, 1554, in-4°. — Worms, 1661, in-8°, — et in operibus.

réponse à une pareille objection. — Cependant, si l'on devait en croire Hotman, le livre de Govéa ne serait qu'une série de subtilités, au lieu d'être l'œuvre d'un vrai jurisconsulte, et Govéa lui-même l'aurait désavoué plus tard, après l'apparition du traité de Duaren sur le même sujet (1). — Il ne faut rien exagérer. Assurément, la petite dissertation de Govéa ne pourrait soutenir la comparaison avec les œuvres savantes qui ont vu le jour à notre époque depuis la découverte des palimpsestes de Vérone, ni même avec le travail d'Heineccius. — Mais il se recommande toutefois par une simplicité de méthode et une clarté d'exposition vraiment méritoires pour cette époque, et que des écrivains, plus exacts et plus complets, pourraient certes lui envier. — Le témoignage d'Hotman est à bon droit suspect, parce qu'il n'est pas assez désintéressé. Ses aspirations ardentes vers l'unité de législation l'avaient rendu injuste pour tout ce qui favorisait l'étude du Droit romain, considéré par lui comme le principal obstacle à la réalisation de ses désirs (2).

Un autre grief plus considérable était imputé à Govéa. On accusait l'indépendance de son esprit qui ne faisait point de Bartole son guide habituel, et ne se croyait pas tenu d'abdiquer devant les sen-

(1) « Sententiam hujus legis, ut ante me fortasse nemo, ita neque ante hunc diem ego intellexi. » (V. la *Vie de Govéa*, par A. Schott, réimprimée à Leipsig en 1686, par Leyckhert, *Vitæ clariss. Ictorum*, in-12, p. 197-205). Ces mots sont reproduits dans l'édition de 1562, p. 318, sur la loi *Re conjuncti*.

(2) M. Léon Cassin, *Étude sur François Hotman*, Caen, 1860, p. 38-41.

tences de l'illustre glossateur. — Mais c'est là, à notre avis, un des titres de gloire de Govéa. L'influence des idées scolastiques était si grande qu'elle avait fini par s'étendre sur l'universalité des sciences que le moyen-âge possédait. De même que les philosophes ne connaissaient pas d'autre oracle qu'Aristote, les jurisconsultes n'admettaient pas d'autre maître que Bartole. Ici, encore, il était temps d'introduire dans la science du Droit cette révolution salutaire qui s'accomplissait dans le domaine philosophique. — Singulière contradiction ! Le défenseur d'Aristote commençait, contre Bartole, la même campagne que Ramus avait entreprise contre les doctrines péripatéticiennes, et facilitait, en lui préparant les voies, la victoire éclatante que Cujas devait remporter un jour.

Encouragé par ses premiers essais, Govéa entreprit de rendre à la jeunesse de son temps le même service que lui avait rendu Émile Ferret, et d'employer le reste de sa vie à cette œuvre de noble et généreuse initiation.

IV.

Govéa débuta à Toulouse dans l'enseignement du Droit, peu de temps après Cujas. Mais celui-ci s'adressait seulement à des auditeurs bénévoles, et son cours sur les Institutes n'était point patronné par l'Université (1), tandis que Govéa avait été nommé professeur à la Faculté de Droit. — Il n'occupa

(1) M. Ch. Fauvel, *Essai sur Cujas*, Caen, 1861, p. 29.

d'ailleurs ce poste que pendant quelques mois, et, en août 1549, il alla siéger dans une Faculté voisine et rivale, à l'Université de Cahors.

Govéa n'avait encore publié sur le Droit que quelques pages consacrées à la juridiction et à l'accroissement. Des publications plus importantes furent le résultat de son enseignement à Cahors. — On doit mentionner en premier lieu son traité *De Jurisdictione*, dans lequel, revenant sur la thèse qu'il avait défendue en 1545, il s'attachait à réfuter les objections qui avaient été dirigées contre elle par Eginhard Baron, professeur à Bourges. — Au moment où parut le livre de Govéa (1), Baron venait de mourir (2); et ses amis, exagérant les obligations que leur imposait sa mémoire, oubliant aussi qu'il avait engagé la lutte le premier en 1548, traitèrent comme un pamphlet injurieux la réplique de Govéa.

Nous possédons encore l'appréciation passionnée d'un des élèves de Baron, Edward Henryson, lui aussi professeur à Bourges (3), et l'on regrette de rencontrer sous sa plume de ces attaques personnelles qui compromettent même les causes les plus justes et les plus favorables. Vainement Henryson cherche à légitimer, sous le titre de représailles, les grossières invectives qu'il dirige contre son adversaire: Govéa ne les méritait pas, et la responsabilité en reste tout entière à celui qui se

(1) Toulouse, 1551, in-4°.

(2) 30 août 1550 (?)

(3) Publiée à Paris en 1555, in-8°, et réimprimée, en 1752, dans le *Novus Thesaurus* de Meerman, t. III, p. 447 à 482.

les crut permises. Malgré les épithètes d'*insensé* et de *stupide* prodiguées à Govéa, le nom du jurisconsulte portugais a survécu à son siècle, tandis qu'Edward Henryson a mérité à peine d'être mentionné dans les historiens les plus complets et les plus scrupuleux de la littérature juridique.

C'est aussi à la même époque de la vie de Govéa qu'appartiennent les *Variæ Lectiones*, les explications *ad legem Gallus*, 29, Dig., *De liberis et posthumis* (28, 2), et plusieurs retours sur le Droit d'accroissement (1). — Ces publications suffirent pour placer Govéa à la tête des jurisconsultes de son temps. Cujas, jeune encore il est vrai, fut tellement enthousiasmé par le talent dont le nouveau commentateur faisait preuve, qu'il n'hésita pas à déclarer qu'aucun interprète du Droit romain, non-seulement parmi ses contemporains, mais encore parmi tous ceux dont les ouvrages étaient parvenus jusqu'à lui, n'avait surpassé, ni même égalé le professeur de Cahors (2).

(1) *De Jure accrescendi* (1549 et 1554); *Variæ Lectiones* : les quatre premiers chapitres en 1552, à Toulouse; le livre premier aussi à Toulouse, en 1554; la loi *Gallus*, à Toulouse en 1554, in-4° (V. Schott, *Lipenii Bibliothecæ Supplementa*, Lipsiæ, 1775, p. 3, 275 et 307). — Les *Variæ Lectiones* ont été réimprimées dans le *Novarum Declarationum Liber*, Cologne, 1576, in-f°, p. 251-285.

(2) « Anton. Goveanus, cui ex omnibus quotquot sunt aut fuere Justinianei juris interpretibus, si quæramus quis unus excellat, palma deferenda est. » (*Notæ ad titulum* VI *Ulpiani*, § 6, publiées pour la première fois à Toulouse en 1554. — V. Paris, Ed. Fabrot, 1658, t. Ier, p. 310.)

Celui-ci n'était point arrivé au terme de ses pérégrinations, et, quoique parvenu à un âge où le repos physique lui eût été nécessaire, il devait, à l'exemple de ses collègues, affronter encore plus d'un voyage et professer dans plus d'une Université. C'était le temps des grandes querelles religieuses, auxquelles le professorat ne restait que difficilement étranger, et des rivalités jalouses, suivies trop souvent de séparations éclatantes, s'établissaient au sein de ces grandes corporations créées uniquement pour veiller aux intérêts et aux développements de la science. De plus, ces grands génies, dont les œuvres font encore aujourd'hui l'admiration du monde savant, étaient presque toujours aux prises avec les nécessités matérielles de la vie ; et, lors même que leurs nombreuses migrations ne s'expliqueraient que par des considérations pécuniaires, il ne faudrait point les juger avec trop de sévérité. La parcimonie des municipalités envers eux n'avait d'égale que la difficulté avec laquelle ils pouvaient se procurer les éléments indispensables à leurs gigantesques travaux. Nous voyons, en effet, des villes, qui ne devaient leur illustration qu'au mérite des professeurs de leurs Universités, offrir à ceux-ci, comme récompense de leurs services, des *gages* insuffisants pour les mettre à l'abri du besoin. A Caen, la subvention accordée à chacun des membres du Collége des Droits avait été fixée à deux cents livres par une délibération de 1521, reproduite en 1588 (1) ; et, à Cahors même, près d'un siècle après

(1) M. J. Cauvet, *Le Collége des Droits de l'ancienne Université de Caen*. Caen, 1858, p. 66.

l'époque qui nous occupe, en 1622, les honoraires des régents de Droit ne dépassaient pas quatre cents livres (1).

Quel que soit le motif qui présida à son départ, Govéa quitta en 1554 l'Université de Cahors, où il devait être remplacé par Cujas, et alla prendre possession d'une chaire de l'Université de Valence. Ce fut dans cette ville, où les études étaient alors florissantes, qu'il dicta ses Commentaires sur le titre *De vulgari et pupillari substitutione* (2). Mais son passage à Valence ne fut que de courte durée.

L'Université de Grenoble, et principalement le doyen de la Faculté de Droit, Pierre Bucher, entreprirent des démarches près de l'éminent professeur, pour le décider à se rendre dans leur ville. Govéa les accueillit favorablement. Toutefois, il avait déjà si bien conquis les sympathies des Valentinois, que l'évêque de la ville crut devoir écrire au Conseil de Grenoble pour l'engager à laisser Govéa à Valence (3). Cette demande ne fut pas couronnée de succès. Au mois d'octobre 1555, notre héros se rendit à Grenoble, laissant vacante la chaire de Valence, que devait bientôt occuper Pierre Loriol (4). L'évêque Montluc, un des personnages les plus influents de cette époque,

(1) *Revue historique de Droit français et étranger*, 1860, t. VI, p. 281.

(2) La première édition, in-4°, parut à Toulouse en 1554. La seconde, également à Toulouse, en 1555. (Schott, *Lipenii Bibliothecæ Supplementa*, 1775, p. 455.)

(3) M. Nadal, *Histoire de l'Université de Valence*. Valence, 186', p. 46.

(4) M. Nadal, *loc. cit.*, p. 58.

ne put dissimuler le mécontentement qu'il éprouvait de cet échec; et, ce fut là, sans doute, un des motifs qui le déterminèrent à tenter des efforts, plus heureux cette fois, pour faire supprimer l'Université de Grenoble.

V.

Govéa devait enseigner à Grenoble jusqu'au mois de mai 1562, et cette période de sept années, noblement employée par lui, a laissé des traces dans ses ouvrages (1). A peine était-il depuis un an dans la capitale du Dauphiné, qu'au mois de janvier 1557, il dédiait déjà à Pierre Bucher les leçons qu'il venait de faire sur les dix premières lois du titre *Ad legem Falcidiam* (2). Il compléta cette étude pendant les années suivantes, et, en 1560, il publia presque en même temps le commentaire entier de cette loi importante, offert cette fois au chancelier Michel de L'Hospital, et des *Animadversiones Juris civilis*. Ce fut aussi vers cette époque qu'il expliqua à ses élèves le sénatus-consulte Trébellien, sa dernière œuvre, dont nous parlerons bientôt plus longuement. Aussi la présence de Govéa donna à la Faculté de Droit une illustration dont le souvenir n'est pas encore effacé. Le nombre de ses disciples alla toujours croissant; et le jour vint même,

(1) Sur le séjour de Govéa à Grenoble, V. M. Berriat-Saint-Prix, *Histoire de l'ancienne Université de Grenoble*, 2e édit., 1839, p. 22-36.

(2) *Antonius Goveanus, jureconsultus, ad LL. X, tit. Ad legem Falcidiam, libro XXXV. DD. Ad Petrum Bucherum, jureconsultum, Academiæ Gratianopol. restitutorem.*—Lugduni, apud Seb. Gryphium. MDLVI. In-4° de 68 pages (Bibl. de Grenoble, n° 6317).

où la Municipalité, qui venait d'augmenter les honoraires du professeur, dut se préoccuper de l'affluence de ces jeunes hommes que la ville suffisait à peine à contenir, et à l'installation desquels l'Autorité elle-même dut procéder.

Quelles étaient donc les qualités qui jetaient un pareil éclat sur l'enseignement de Govéa ?—S'il fallait en croire quelques auteurs contemporains (1), son ardeur pour le travail n'était point très-grande. La nature l'avait doué, sans doute, des plus heureuses facultés ; mais, enclin à la paresse, il dédaignait de les exercer. Il ne professait qu'avec répugnance, parce-

(1) Antoine Loisel, âgé de 23 ans, venait de terminer ses études à l'Université de Valence, où il avait suivi les cours de Cujas, lorsque, dans les derniers jours de l'année 1559, il se rendit à Bourges pour y prendre ses degrés ; mais, poussé par la curiosité, il prit, nous dit-il, « le chemin de l'eschole, c'est-à-dire le plus long, « passant par Romans pour aller à Grenoble, puis à la Grand'Char- « treuse et à une fontaine qui brusle. » Govéa reçut la visite du jeune écolier : « Invisi Goveanum, et cum eo pransus sum. Illi erant uxor et liberi tres mares. Fere libris operam non dat, sed pene totus est in cogitatione et mentis agitatione ; idque in lectulo, vel vinea quam urbi habet vicinam. Summum malum, uti videbatur, ponebat in professionis suæ exercitatione, in docendo de suggestu ; summum bonum existimat magis vivere secure et tranquille ; quod faceret si, non docendo, eadem quæ docendo, stipendia mereretur. Liberos non curat in litteris instituere, antequam id eos velle ex ipsis intelligat. Summa vir confidentia ingenii ut qui cæteros omnes præ se parvi faciat, nec aliorum scripta legere curet. In bibliotheca ejus neque est calamus, nec atramentum. Cum recitaturus est publice, caput quod est interpretaturus legit ; deinde id sæpius volvens ac revolvens, de eo quod est in difficili statuit, homo dictis, factisque philosophus. » (*Vie d'Antoine Loisel*, par Claude Joly, insérée avant ses Opuscules. Paris, 1652, p. XIII et XIV.)

qu'il plaçait le bonheur suprême dans un repos absolu, et le seul charme que ses fonctions eussent à ses yeux se trouvait dans les profits qu'elles lui rapportaient. Emporté par un orgueil excessif, il faisait peu de cas des œuvres de ses prédécesseurs, et se livrait à la contemplation exclusive de sa propre pensée. Lui, dont la jeunesse avait été si active, il négligeait même l'instruction de ses enfants, attendant patiemment le jour où ils s'adresseraient spontanément à lui pour obtenir d'être initiés à l'étude des belles-lettres.

Dans ce portrait que la flatterie ne cherche point à embellir, on reconnaît aisément la main d'un homme qui, s'il avait reçu à Grenoble l'hospitalité bienveillante de Govéa, subissait encore l'influence de ses premiers maîtres, Ramus et Cujas. Peut-être pourrait-on cependant trouver dans les reproches mêmes d'Antoine Loisel la cause des succès que nous avons constatés.

Ce qui distinguait l'enseignement de Govéa, c'était l'originalité de sa méthode qui, au régime intolérant des autorités d'un autre âge, substituait le principe du libre examen et prenait en main la cause de l'indépendance doctrinale. Écrasées par des gloses que des générations entières avaient accumulées sur elles, les lois de Justinien avaient presque disparu. Le jurisconsulte, dans sa négligence pour l'œuvre primitive dont les mobiles lui échappaient, hésitant, au milieu d'un dédale d'opinions contradictoires, sur la voie qu'il devait suivre, abdiquait le plus souvent devant la force du nombre; et, quelles que fussent les résistances de son esprit, comme les juges du siècle de Valentinien III et de Théodose II, il soumettait sa

pensée à un avilissant esclavage. — Les Romains n'étaient-ils pas des guides plus sûrs que les glossateurs ? Soutenir que la lecture de leurs œuvres immortelles ne pouvait, à elle seule, éclairer leur législation, n'était-ce pas avouer la faiblesse et l'impuissance de son esprit ? Le Droit romain avait longtemps vécu sans interprètes, et Justinien, comme tous les législateurs, pensait que les commentaires nuiraient plutôt qu'ils ne profiteraient à son œuvre (1). Revenons donc, disait Govéa, à l'étude patiente des jurisconsultes de Rome : essayons de dissiper les ténèbres qui planent sur leurs œuvres ; évitons ces subtilités qui faussent le jugement et que les émules d'Accurse ont amoncelées en si grand nombre, que trois âges de Nestors suffiraient à peine à les faire disparaître (2). Et alors le Droit romain, dégagé des ombres qui l'obcurcissent, brillera de nouveau dans toute sa splendeur et avec tout son éclat.

Govéa avait aussi, sur les sciences accessoires que le jurisconsulte doit cultiver avec soin, des idées dont la justesse ne saurait être contestée, surtout au

(1) « Sed hoc dico... certiores esse, melioresque haud paulo quam Bartolum in jure populi romani duces, veteres jureconsultos. At, nisi prælucente Bartolo sequi eos nemo possit, id qui existimat, nihil aliud, quam de ingenii sui imbecillitate confitetur. Annis amplius sexcentis sine Bartolo atque adeo sine interprete jus fuit. Tot enim a Justiniano ad Lotharium Saxonem numerantur, quo imperante, vixit in Italia Irnerius, juris interpres vetustissimus. Quin imperator ipse, si intelligi sine Bartolo jus non potest, quid est quod Pandectis prohibet commentarios ? » (*Opera juris civilis*, 1562, p. 148).

(2) « Interpretes... nihil admodum aliud quam herbas noxias protulerunt ; quibus evellendis tres trium Nestorum ætates non sufficiant. » Édit. de 1562, p. 254.

XIX[e] siècle. Pour lui, l'étude du Droit ne pouvait être séparée de la philosophie, ni de l'histoire : de la philosophie, ce flambeau toujours brillant, comme au siècle de Cicéron, pour éclairer la marche des investigateurs de la science ; de l'histoire, cet hameçon d'or, suivant la métaphore de Cujas, à l'aide duquel l'interprète peut saisir la force cachée et le sens mystérieux des lois. Cette réunion de conditions heureuses ne lui suffisait même pas. Il fallait encore que le jurisconsulte vécût dans un commerce intime avec les grands écrivains d'Athènes et de Rome pour donner à son langage et à ses écrits cette forme littéraire sans laquelle l'œuvre la plus solide et la plus mûrie peut échouer, parce qu'elle fatigue et rebute les esprits. Le concours seul de ces éléments divers pouvait faire sortir la jurisprudence de l'état d'infériorité dans lequel le Bartolisme l'avait plongée, et la replacer au rang élevé qui lui appartient dans la hiérarchie des sciences sociales (1).

Et de ses théories Govéa était l'application vivante (2). Dans ses luttes contre Ramus, il avait

(1) « Jus populi romani semper deturpatum et deformatum aspiciemus? Non hoc Deus optimus maximus sinat ! Græcas et latinas litteras ad hæc studia juventus e ludo adferat ; adferat dialecticam ; adferat philosophiæ tantum, quantum capere ea ætas potest ; adferat veteris memoriæ, maxime populi romani scientiam. » *Opera Juris civilis.* Édit. de 1562, p. 46.)

(2) « Govéa... était un bel esprit pour tout comprendre sans peine, et savant en toutes sortes de littératures, pour dissiper par elles les ténèbres qui enveloppent si souvent les pensées des anciens jurisconsultes dans les fragments qui nous restent de leurs ouvrages dans le *Digeste.* » Chorier, *Histoire générale de Dauphiné.* Lyon, 1672, p. 540.

prouvé à quel point la littérature grecque et la philosophie lui étaient connues. Lorsqu'il enseignait les humanités et publiait ses opuscules juridiques, l'histoire et la littérature latines trouvaient une large satisfaction (1), et il s'était familiarisé avec notre idiome national à un point tel que l'on n'eût pu soupçonner son origine étrangère (2). Nul enfin ne travaillait avec plus de soin les questions qu'il devait aborder devant son auditoire, et c'est là ce qui justifie le peu d'étendue de ses ouvrages. Il le dit lui-même au chancelier Michel de L'Hospital : « La préparation de mes cours me retient si longtemps que je n'ai presque point de loisirs pour écrire. Aussi, ceux de mes traités que l'on connaît déjà sont encore imparfaits et se ressentent de leur origine. C'est mon enseignement oral, recueilli par des auditeurs assidus, que je publie, en y changeant à peine quelques mots. Ceux qui croient qu'il est facile de faire des livres au milieu des labeurs et des occupations du professorat, ne comprennent point les difficultés que présente cette mission, et se font illusion sur les loisirs dont un professeur peut disposer (3). »

(1) « Au milieu de ces derniers (les humanistes), je n'en voy aucuns qui ayent escrit en langage plus élégant que Govéan et Duaren, et de ces deux je donne le premier lieu à Govéan. » (Étienne Pasquier, *Recherches*, liv. IX, ch. XXXIX, édit. de 1665, p. 857.)

(2) « Goveanus doctus erat vir, et valens dialecticus, et optimus poeta gallicus; nec enim hispanum judicaveris, adeo bene gallice loquebatur. » *Prima Scaligerana*, p. 59. Utrecht, 1670.

(3) « Prælectionibus adeo opera omnis nostra occupatur, ut scriptioni temporis nihil propemodum supersit. Itaque quæ nostra

Belles paroles, qui prouvent assez les exagérations d'Antoine Loisel! Pour se faire une telle idée de ses devoirs, il faut exercer ses fonctions avec amour et non point avec répugnance. C'est cette heureuse intelligence des obligations que lui imposait son titre, jointe à son amour pour ses élèves, qui nous explique surtout le nombre de ses auditeurs et l'affection dont ceux-ci entouraient leur maître. Govéa se montrait, en effet, pour ses disciples plein de bienveillance et de sympathie. On eût cherché en vain la raideur et la pédanterie dans les relations qu'il entretenait avec eux, et Ronsard faisait remarquer plaisamment que le professeur de Grenoble n'avait du pédagogue que la robe et le bonnet (1).

Le succès était donc grand et légitime; et si Govéa, en présence de son œuvre et des résultats merveilleux qu'il obtenait malgré de redoutables concurrences, n'imposa point toujours silence à son orgueil, il ne faut pas le condamner avec trop de sévérité. Le moment approchait, d'ailleurs, où l'intolérance des partis religieux allait lui faire expier ses ovations,

hodie leguntur, rudia, impolita, modo nascentibus similia, nobis docentibus ac verba fundentibus ab auditore non omnimodo indiligente excepta, paucis commutatis verbis, publicum acceperunt. Qui in hac laboriosissima et occupatissima docendi assiduitate perfici aliquid scribendo posse putant, ii, meo quidem judicio, neque difficultatis rei, neque otii nostri rationes recte subductas habent. » Édit. de 1562, p. 150.

(1) « Et sane memini P. Ronsardum..., cum de Buchanano... Antonio Goveano..., quibuscum arcta amicitia conjunctus fuerat, verba faceret, dicere solitum illos homines nihil pædagogi præterquam togam et pileum habuisse. » (De Thou, *Historiarum*, l. 76, c. 11, anno 1582. — Éd. de Londres, 1733, t. IV, p. 99 et 100.)

... embarras.
... de la foi,
... n'avait
... défenseurs,
... armes du principe
... le parti de la Ré-
... prudente réserve de
... : que tout bon ju-
... chrétien : *Omnis*
... *; bonus jurecon-*
... suivit-il la pente
... ses collègues,
... sa foi primitive?
... de Calvin, la Ré-
... esprit, enclin au
... raillé les choses
... lement (1). Le chef

... similes « eo prolapsi sunt
... Dei execrabiles blasphe-
... vitam attinet, nihil a ca-
... Rabelæsus, Deperius et
... caecitate sunt percussi. Cur
... pignus sacrilega ludendi
... Quicumque ejusdem sunt
... quasi digito mons-
... studio pergamus, ne quid
... *Tractatus theologici*, p. 77.
... 1550, le traité *De scandalis*
... nous pouvons ajouter le témoi-

... semé dans Grenoble des
... blâme de n'avoir pas tous les
... d'avoir de la Divinité. »
... p. 612. Lyon, 1672.

de la religion nouvelle avait cessé de le compter parmi les siens et le rangeait dans la catégorie des incrédules et des athées. Hubert Languet, l'ami de Melanchton, ne le traitait pas avec beaucoup plus de ménagement : Govéa, à son avis, était bien plus scélérat encore que Loriol et que Gribaud (1), et ce n'était pas peu dire. Gribaud surtout était soupçonné d'appartenir au Socinianisme; et, en 1560, le roi et le duc de Guise avaient ordonné au Parlement de Grenoble de l'expulser de la ville, parce qu'il était *mal sentant la foi chrétienne.*

La vérité est qu'aucune raison sérieuse ne permet de classer Govéa, soit parmi les athées, soit parmi les champions de la nouvelle Église (2). On lui reprochait amèrement certaine épigramme, dirigée en un jour de gaité contre un timide conseiller du Parlement de Bordeaux, qui, aux premiers éclats du tonnerre, courait chercher un refuge dans sa cave :

Dum tonat, in cellas trepido pede Vallius imas
Confugit. In cellis num putat esse Deum ?

Mais, je le demande à tout juge impartial, est-il

(1) « Cujacius... venit Bituriges. Ei autem Valentiæ succedet Gribaldus. Pulchrum sane par, ubi ipse et Loriolus conjuncti fuerint, et habuerint Gratianopoli vicinum Goveanum, qui utroque est longe sceleratior. » Lettre du 13 février 1560 (*Epistolarum* lib. II, ep. 12. — Édit. de 1699, pars 2ᵃ, p. 34). — Aussi lit-on dans l'Index du livre cette mention assez singulière : « Goveanus, prof. Gratianopoli sceleratus. » (p. 7.)

(2) « Goveanus fuit doctus Lusitanus. Calvinus vocat illum athæum, cum non fuerit. Debebat illum melius nosse. » *Scaligerana*, Cologne, 1667, p. 79.

besoin d'invoquer l'athéisme pour expliquer cette légère plaisanterie (1)? Govéa, d'ailleurs, maltraité comme nous l'avons vu par Calvin et Languet, se conformait sans ostentation aux prescriptions du culte catholique. Pendant son séjour à Grenoble, il fréquentait les églises et ne dédaignait pas même de s'associer à des pratiques religieuses qui se concilieraient mal avec les doctrines qu'on lui prête. — La bienveillance que le procureur général Pierre Bucher lui avait témoignée à Grenoble, celle qu'il devait rencontrer plus tard près du duc de Savoie (2) sont encore des garants de son orthodoxie. — A la vérité, on l'accusa d'avoir mal parlé de la Divinité, et il fallut qu'il s'en justifiât : mais la justification fut complète, s'il faut en croire les historiens du Dauphiné, qui ont pu consulter encore les manuscrits de sa défense (3). Et, quand plus tard la ville fut au pouvoir

(1) Toutefois, Briand Vallée ne manqua pas de répondre en se plaçant sur ce terrain :

Antoni Goveane, tua hæc marrana propago
In cælo et cellis non putat esse Deum.

(2) V. sur la piété d'Emmanuel Philibert, Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie*. Lyon, 1660, p. 690.

(3) « Antoine Govéan... fut même accusé d'avoir mal parlé de la Divinité, et il fallut qu'il s'en justifiât ; ce qu'il fit par un excellent discours qu'on a vu autrefois manuscrit dans la bibliothèque d'Ennemond de Rabot d'Illins, premier président en ce Parlement ; sur lequel, de Gordes, lieutenant de roi en cette province, trouva lieu de se faire son protecteur. » — Guy Allard, *Bibliothèque du Dauphiné*. Grenoble, 1680, p. 118-119.—Pour ce qui est de la faveur de de Gordes, Allard confond probablement Govéa avec Carles (V. Chorier, *Histoire générale*. Lyon, 1672, p. 612). La nomination

du parti huguenot, il ne trouva pas chez les vainqueurs ces égards que des coréligionnaires ne pouvaient manquer d'avoir pour lui.

Que Govéa ne fût pas un catholique des plus fervents, cela est possible; qu'il ait songé à adopter la Réforme, cela se peut encore; mais, enfin, il ne professa jamais la religion protestante et mourut sans avoir abjuré les dogmes catholiques.

VI.

Nous sommes parvenu au mois de mai 1562. A cette époque, le baron des Adrets, dont le nom tristement illustré par les guerres religieuses se transmet de génération en génération, dans les veillées dauphinoises, comme un symbole de barbarie et de cruauté, s'empara de la capitale de la province. — Le trouble et l'agitation des guerres civiles ne peuvent se concilier avec le calme qu'exigent les études scientifiques. La solitude se fit autour des maîtres les plus applaudis, et l'Université, en attendant des jours plus heureux, suspendit son enseignement.

Govéa, sans se préoccuper de la retraite de ses amis et de ses collègues, ni des violences qui s'exerçaient autour de lui, essaya de rester à Grenoble jusqu'au jour où la Faculté pourrait reprendre le cours de ses travaux. Mais en butte à de nombreux

de de Gordes est de 1564, postérieure par conséquent au départ de Govéa; de Gordes ne fit même son entrée à Grenoble que le 12 février 1564 (n. s. 1565). V. *Notice historique sur le baron de Gordes*, par M. J. Taulier. Grenoble, 1859, p. 39.

outrages, que de jeunes avocats, ses disciples d'hier, pour lesquels il avait toujours eu la plus grande sympathie, ne lui épargnaient même point (1), désespérant de voir renaître le calme dans le Dauphiné, il se décida à accepter les propositions d'une princesse de France, Marguerite, duchesse de Berry et de Savoie. La protection éclairée de cette digne fille de François Ier s'étendait, en effet, principalement sur les jurisconsultes, et leur offrait un noble refuge dans la province du duc son époux. — A travers mille dangers qui compromirent son existence, Govéa parvint à gagner cette terre hospitalière, et put ouvrir un cours à l'Université de Mondovi, qu'Emmanuel Philibert venait de fonder (2). — L'année suivante, en 1563, le duc, qui avait recouvré sa capitale, y transporta cette Université et le Sénat de Carignan (3). Govéa accompagna ses collègues, et alla s'installer à Turin, où bientôt il épousa en secondes noces Lucrezia Guerilla, fille d'un des douze sénateurs de Piémont.

Emmanuel-Philibert l'appela enfin à siéger lui-

(1) Notamment l'avocat Marc-Antoine que, peu de temps auparavant, Govéa qualifiait de « homo doctissimus et humanissimus » (*Lectiones variæ*, lib. II, c. XI). — Une note manuscrite de Pierre de Mornyeu (éd. 1562, p. 294) ajoute à ce passage : « Advocatus Gratianopolitanus, Goveani auditor, a quo atrocem injuriam est perpessus mense Augusti 1562, et ejus mensis IX die. — Et cum mihi Goveanus factum ordine narraret, vix a lacrymis poteram abstinere, tam ob facti indignitatem, quam ob amorem in præceptorem mei amantissimum. »

(2) Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie*. Lyon, 1660, p. 678.

(3) Guichenon, *loc., cit.*, p. 685.

même dans le sénat (1). Mais il ne put jouir longtemps de ce repos honorable qui couronnait dignement son existence. Une courte maladie l'enleva, le 5 mars 1566, à l'âge de soixante ans (2).

Govéa laissait trois fils, issus d'un premier mariage qu'il avait contracté, au mois de septembre 1549, pendant qu'il était professeur à Cahors, avec la fille d'un président du Parlement de Toulouse, Catherine

(1) V. M. Berriat-Saint-Prix : *Histoire du Droit romain, suivie de l'Histoire de Cujas.* Paris, 1821, p. 515.

(2) « Obiit Taurini 5 martis, hora noctis 6, sive apud nos 12 post meridiem, 1566, magno cum mœrore studiosorum » (Note manuscrite de Pierre de Mornyeu, éd. 1562, p. 322). Beaucoup d'auteurs assignent comme date, à la mort de Govéa, l'année 1565. — Pour ceux qui se bornent à cette indication générale, sans préciser, comme de Thou, l'époque de l'année, cette date peut, à la rigueur, se justifier historiquement. — Jusqu'à l'Ordonnance de Roussillon (janvier 1563), le commencement de l'année fut fixé à Pâques. Mais l'art. 39 de l'Ordonnance décida qu'à partir du 1er janvier suivant, l'année commencerait le 1er janvier. — Par conséquent, le 1er janvier suivant, qui eût dû faire partie de l'année 1564, fut le 1er janvier 1565. — Mais, si la Cour se conforma immédiatement à l'Ordonnance de Roussillon, le Parlement de Paris ne la suivit qu'à dater du 1er janvier 1567. — Ainsi, pour ceux qui se conformaient au calendrier du Parlement, le jour du décès de Govéa était bien le 5 mars 1565, puisque l'année 1566 ne devait commencer que le 14 avril suivant (V. *Dictionnaire des dates.* Paris, 1842, t. 1er, p. 192). — Les registres de la municipalité de Grenoble corroborent la date indiquée par de Mornyeu.

Govéa mourut, nous dit le président de Thou, « morbo ex immodico peponum usu contracto. » (*Histor.* lib. XXXVIII, § 14. — Éd. Londres, 1733, t. II, p. 468).

Govéa fut inhumé à Turin, et on lui consacra l'épitaphe suivante,

Dufour (1). — Les plus jeunes se firent un nom honorable, l'un par la prédication, l'autre par les mathématiques. Mais on connaît surtout l'aîné, Mainfroy de Govéa. Il eut, comme son père, l'honneur de siéger au sénat de Piémont, et laissa quelques poésies, des commentaires sur Julius Clarus, et un éloge funèbre du roi d'Espagne Philippe II (2).

VII.

L'œuvre juridique de Govéa n'est point considérable, si on la compare aux volumineux recueils des traités de Cujas et de Doneau. L'année même où notre jurisconsulte quittait Grenoble, il put réunir en un seul volume les commentaires qu'il avait jusqu'alors

œuvre de Philibert de Pingon, duc de Cusy, historiographe et grand-référendaire de Savoie :

Vatibus et linguis, sophiæ jurique Quirino
Præfuit; has curas, hasque volebat opes.
Stirps numerosa, sequax, hominumque caterva peritum.
Sensa remota quidem, prisca sed una fides.
Principibus placuit, cumulatus honoribus. Uxor
Ducta, seni florens; hæc Goveanus, obit

Je reproduis textuellement cette épitaphe d'après de Mornyeu (éd. 1562, p. 60 et 322), qui la donne deux fois. Le texte est le même dans les deux cas; la ponctuation seule a changé. Voici la variante la plus importante, celle du quatrième vers, qui ne brille pas par sa clarté :

Sensa remota. Quidem, prisca sed una fides.

(1) « Virginem et forma et ætatis flore pulchre dotatam idibus septembris demum duxit. » V. Joly, *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*. Paris, 1748, p. 397.

(2) *Biographie générale Hoefer*, t. XXI, 1857, p. 475. Art. de M. Félix Berriat Saint-Prix.

édités et auxquels il ne devait rien ajouter. Des réimpressions nombreuses en ont été successivement publiées en France, en Allemagne, en Italie et en Hollande (1). Mais elles ne font que reproduire les opuscules que Govéa avait lui-même rassemblés.

Il existait cependant un autre commentaire que des copies manuscrites avaient fait connaître et que les jurisconsultes du XVIe siècle mentionnaient avec éloge. C'était l'explication du sénatus-consulte Trébellien qui avait occupé Govéa à Grenoble. — Martin Lipenius nous dit bien que ce traité fut édité à Lyon en 1599 (2); mais cette édition, si elle a jamais existé, ce qui nous paraît fort douteux, fut inconnue même des jurisconsultes contemporains. Schott, qui a donné des œuvres de Govéa un tableau plus exact que celui de Lipenius, ne la mentionne pas (3); et moins d'un demi-siècle après la mort de l'auteur, on déplorait même la perte de l'œuvre que l'on supposait détruite au milieu des guerres civiles qui avaient désolé le pays. — Un jurisconsulte allemand écrivait déjà, au commencement du XVIIe siècle : « Si tenear desiderio videndi *Commentaria* Goveani ad s. c. Trebellianum, non erit ista cupiditas vituperanda, maxime cum ipse Goveanus fateatur se ad titulum illum Digestorum

(1) Éditions de Lyon en 1562, 1564, 1599 et 1622. — La Bibliothèque de Grenoble possède les éditions de 1562 et de 1622 (n°° 6363 et 6364). — Iéna, 1596, in-8°. — Naples, 1696, in-8°. — Rotterdam, 1766, in-f°, « ex bibliotheca Gerardi Meermann, edidit Jacobus Van-Vaassen. » Je cite les éditions que je n'ai pu consulter d'après Lipenius et surtout d'après Auguste-Frédéric Schott.

(2) *Bibliotheca realis juridica*, t. II, p. 423.

(3) Lipenii *Bibliothecæ Supplementa*, p. 480.

scripsisse, ejusque commentarios viderit Faber noster, apud præceptorem suum Manutium, magnum Goveani discipulum, necdum illos intervidisse constet. — Proferant igitur hæc Goveani *Commentaria* in lucem, nec soli tanto thesauro, ut dracones, insideant quicumque ea sunt adepti, quod vel unus Goveani nepos præstare potest. Te, Manfredi Goveani filium, appello, qui, cum summa eruditione, in lectionibus tuis Taurinensibus, toties avum tuum laudas, ne nobis diutius tantam jurisprudentiæ usuram subtrahas, et vel tuo exemplo doceas quantus vir avus tuus in jurisprudentia fuerit (1). »

Le fils de Mainfroy de Govéa, le petit-fils d'Antoine, resta sourd à ce pressant appel de Gaspard Schifordegher, et plus d'une fois, depuis cette époque, d'illustres jurisconsultes ont déploré la perte d'une des œuvres capitales de l'éminent Portugais.

Cependant, un des disciples les plus enthousiastes de Govéa avait recueilli ces commentaires si regrettés, et les avait joints à un exemplaire des *Opera juris civilis* (2). Le livre de Pierre de Mornyeu, après avoir fait partie de la riche bibliothèque de Mgr de Caulet, évêque de Grenoble, fut, en 1772, compris dans la formation de la Bibliothèque publique de cette ville, où M. Jacques Berriat-Saint-Prix signala sa présence en 1820 (3).

(1) *Gasparus Schifordegherus ad Antonium Fabrum*, lib. II, tr. 2, *Quæst.* Oppenheim. 1610, t. II, p. 39.

(2) Éd. in-f° de 1562. Pierre de Mornyeu nous apprend qu'il avait acheté ce volume à Grenoble, au mois de mars 1562, c'est-à-dire lorsqu'il était dans toute sa nouveauté, pour 26 sous. — Détail curieux pour l'histoire de l'imprimerie au XVIe siècle.

(3) *Histoire de l'ancienne Université de Grenoble.* Paris, 1820, p. 21.

Nous ne possédons, toutefois, qu'une partie de l'œuvre de Govéa ; les *Præfationes tituli*, auxquelles l'auteur fait souvent allusion, une partie de la loi 22 et les lois 23 à 81 ont complètement disparu. — Pierre de Mornyeu avait-il recueilli tout le commentaire du titre *Ad senatusconsultum Trebellianum ?* Il est permis de le croire. Mais quelques feuillets auront sans doute été enlevés et seront allés rejoindre ces autres opuscules manuscrits que possédait le jeune étudiant, et sur le sort desquels nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement (1).

Mais l'explication des lois 1 à 22 forme déjà, à elle seule, un ouvrage assez considérable et digne d'être publié. M. Félix Berriat-Saint-Prix le signalait, il y a peu de temps, aux libraires d'Outre-Rhin, parce que, disait-il, « les éditeurs français hésiteraient à le mettre en lumière dans un temps où l'on n'étudie plus du Droit romain que ce qui est indispensable pour obtenir le diplôme de licencié (2). » — Est-ce bien là la vérité ? Trop souvent, en effet, la jeunesse de nos écoles, dédaignant ses véritables intérêts, nous offre ce regrettable spectacle. Mais l'étude de la législation de Rome est encore en honneur dans notre pays. Bien plus, pendant que l'Allemagne semble aujourd'hui arrêtée dans son mouvement progressif, en France, sous l'impulsion donnée par des maîtres ha-

(1) « Quæ manu hic scripsi et in fine libri (en effet, sur les ving-cinq pages dont se compose le manuscrit, dix-neuf sont au commencement et six à la fin du volume), cum quibusdam opusculis quæ habeo, non sunt typis excusa. » Note de Pierre de Mornyeu.

(2) *Nouvelle Biographie générale Hoefer*, t. XXI, 1857, p. 475.

biles, le zèle des romanistes a redoublé d'efforts et réussi à marquer de son empreinte même de modestes dissertations académiques.

J'ai cru pour ma part qu'il appartenait, non point aux Allemands, mais à l'un de ceux qui, dans la mesure de leurs forces, continuent l'œuvre que Govéa accomplissait à Grenoble avec un succès attesté par les annales dauphinoises, de tirer de l'oubli l'œuvre du plus illustre de nos prédécesseurs. — Certes, je n'attends point des lecteurs des transports d'enthousiasme tels que Schifordegher en laissait pressentir au XVII[e] siècle ; mais je leur soumets cependant avec confiance le manuscrit de de Mornyeu (1). A eux d'apprécier si, en oubliant presque le nom de Govéa, nous n'avons pas été injustes pour la mémoire du rival de Cujas (2), et si tout était exagération dans ces paroles d'un homme qui, lui aussi, fut un grand jurisconsulte, et qui voulait qu'une épithète élogieuse se joignît toujours au nom de Govéa (3) : « Tulit ætas

(1) Le texte latin du *Commentaire sur le sénatus-consulte Trébellien* est actuellement en cours de publication dans la *Revue historique de Droit français et étranger*, t. X. Paris, 1864, p. 419 et suiv. Il paraîtra également, en volume séparé, à la librairie Auguste Durand, rue des Grès, 7, Paris.

(2) « Cujacius adolescens Antonii Goveani jurisconsulti ingenium admirabatur ; sed, indiligentia hominis notata, nihil deterritus est, deterritum iri se dicens a jure tractando, si homo Lusitanus, tanto ingenio tamque subtili, labores civilium studiorum serio suscipere ac subire voluisset. » Papyre Masson, *Vita Cujacii*, p. 7.

(3) « Vir nunquam sine præfatione laudis nominandus..... Clarissimus et subtilissimus jurisconsultus,..... in emendandis legibus felicissimus... » Ant. Favre, *Conjecturarum Libri*, éd. 1630, p. 4, 20, 91 et 581.

nostra maximos in jurisprudentia viros, non paucos, sed præcipuos, si quid mihi judicii est, Antonium Goveanum, et Jacobum Cujacium; illum, ut mihi quidem videtur, multo feliciore ingenio ad jurisprudentiam natum, sed qui naturæ viribus tam confideret ut diligentiæ laudem sibi non necessariam, minus etiam fortasse honorificam putare videretur; hunc contra, minus lucido præstantique ingenii acumine, sed qui assiduo labore ea quoque se assequi posse crederet, quæ solis ingenii nervis parari queunt (1). »

APPENDICE.

Nous publions ici, à titre de simple document, dont les assertions doivent être soigneusement contrôlées, une notice inédite sur Govéa, par Etienne Catin, substitut du procureur-général, à Chambéry, et ancien élève de notre jurisconsulte (2). Elle est extraite des manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale, collection Dupuy, vol. 348, n° 38 :

Anthonius Goveanus, nobili genere, et natione Lusitanus Portugalensis, velut adoptione Gallus (ita seipsum profitebatur), ab episcopo fratre, cui commentaria ad leg. Gallus, *De lib. et posth.*, dicavit, Lutetiam a teneris annis missus,

(1) Antoine Favre, *Conjecturarum Lib.* VII, *Epist.* Éd. 1630, p. 188.

(2) E. Catin a publié en 1613, à Chambéry, un *Tractatus omnium criminum publicorum.* (V. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, t. I, p. 547. 1864.)

sæpius publice philosophiæ cursu perlecto, ab omni philosophorum Academia electus, in omnibus Aristotelis partes publicis disputationibus contra Ramum, velut Zoïlum, et contradictorem tanti viri, utique publicum et regium philosophiæ professorem, assumpsit.

Tandem, Lugdunum profectus, ut quædam sua in humanioribus litteris opera acquireret, interea correctoris operum græcæ et latinæ linguæ, utriusque æque sibi familiaris, exercitio vacans, ab Emilio Ferreto, in Avinionensi Universitate professore doctissimo et elegantissimo, inde fuit revocatus, ut jurisprudentiæ operam daret; quibusdam scoliis et levibus commentariis, quæ exstant ad quatuor Just. imp. Institutionum libros, ei dicatis, ut eum ad id studium promeret, ob immensa, confusa et pingui Minerva composita commentaria deterritum.

Cui, cum sex fore mensibus invigilasset, Tholosam adiit, ubi Jurium interpretationem publice aggressus est.

Tum, in Universitate Caors, in provincia Quercina, cum amplissimo scholasticorum auditorio, ordinarii lectoris locum obtinuit, ibique, uxore ducta, tres filios suscepit: Manfredum, Perrotum, Jantetum.

Inde accersitus, Valentiæ feliciter docuit; postremo Gratianopoli, ubi, ob viri tantæ eruditionis nomen et famam, cum Universitas flores panderet, ei et patriæ fortuna invidens, anno millesimo quingentesimo sexagesimo primo, subortis in Gallia et consortim apud Gratianopolitanos et Delphinatos bellis civilibus, aufugere a scholastico heretico Marco Anthonio proditorie persuasus, ab eo sibi datis conductoribus qui ejus vitæ insidias pararent, versus Sabaudiam apulsus fere ad flumen.... (1), prope pagum Domeine (2), ad quod perditurus

(1) L'auteur, après avoir écrit « Iseram », a rayé ce mot.

(2) Domène, bourg situé à 10 kilomètres de Grenoble, près duquel coulent l'Isère et le Doménon. Ce dernier torrent traverse la route qui conduit de Grenoble à Chambéry par Montmélian. De là, peut-être, l'hésitation de l'auteur.

ducebatur, divina Providentia, a nobili Butteto (1), poeta eruditissimo, ab Emanuello Philiberto, Sabaudiæ duce, et Marguarita a Francia, conjugibus, misso ut revocaretur, e manibus conductorum vi abreptus est et Camberium, urbem Sabaudiæ, ductus.

A duce, ejusque conjuge, hilari humanoque animo receptus, ad eorum Montis Regalis Universitatem (2), dignis præmiis constitutis, missus cum Aymone, Menochio (3), jurisconsultissimis professoribus ordinariis.

Sed et postquam, per annum fere, vivam jurisprudentiæ artem suo more, cum maximo Cismontanorum præsertim auditorio, edocuisset, a duce ejusdemque conjugis precibus, consortim ad senatoriam senatus Taurini, tum etiam consiliarii privati consilii, dignitatem promotus fuit.

Cujus uxore defuncta, secundas cum filia domini Guerilli, antea consiliarii regii Taurini, contraxit nuptias; a qua duos sustulit filios.

Tandem, febre continua correptus, peponum cibo (ut ferebatur), quo revera delectari solebat, plus æquo sumpto, in convivium a domino a Monte Forti (4), utique ducis consiliario accersitus, sub mense septembri, anno millesimo quingentesimo sexagesimo quinto, Taurini vita functus est vir ille, philosophus maximus, jurisconsultus clarissimus, poeta candi-

(1) Du Buttet, auteur d'une *Histoire d'Emmanuel Philibert.*

(2) L'Université de Mondovi.

(3) Plus tard, une main étrangère a rayé le mot « Menochio » pour y substituer Craveta.—Aymon Cravetta de Savilian ou a Savigliano (Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie.* Lyon, 1660. T. I, p. 678) est auteur de plusieurs ouvrages de Droit, *Consilia, Tractatus varii, Prælectiones ad Digesta.* (Catalogue de la Bibliothèque de Grenoble, n°ˢ 6382, 6407, 6029).

(4) Louis Oddinet de Montfort, conseiller d'État, et premier président à la Chambre des Comptes de Savoie. (V. M. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, t. I, p. 419. 1864.)

datissimus, ut pro testimonio ejus opera sunt, relictis uxore illa secunda et utriusque thori filiis, quibus ob patris merita, ad humanarum divinarumque litterarum studia, dux ejusque conjux, constitutis pensionibus, missis et provectis : Manfredus, dignissimus in senatu Taurinensi senator et privati ducis consilii consiliarius assumptus fuit ; Perottus, sacræ theologiæ doctor, prædicator apud Mediolanos doctissimus, et attentissimus suasor ; Jantetus, medicinæ doctor Taurini, mathematicæ professor dignissimus habetur.

Quæ vera esse attestatur Stephanus Catinius, J. U. doctor Camberianus, Anthonii Goveani a primis jurisprudentiæ studiis Gratianopoli, tum in Monte Regali auditor et discipulus, dum vita fungeretur primus.

Steph. Catinius.



PENSÉES

ET

RÉFLEXIONS MORALES,

PAR M. SORBIER,

Premier président de la Cour impériale d'Agen, membre correspondant.

XXIV.

Ovide, exilé chez les Scythes, écrivait à son ami Rufin :

« La terre natale a je ne sais quels charmes qui nous enchaînent et ne nous permettent pas d'en perdre le souvenir (1). » — Qui n'a répété, mille fois en sa vie, ce vers si connu de Voltaire :

> A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère !

et cet autre vers :

> Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie (2) ?

Nous avons au fond du cœur (ce que les Latins appelaient *charitas patrii soli*) un penchant instinctif

(1) Nescio qua natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.
(Lib. I, epist. III.)

(2) Debelloy.

pour le sol qui nous a vus naître, où nous avons essayé nos premiers pas, pour les lieux auxquels sont associés tous les souvenirs de nos jeunes années, et qui nous rappellent les impressions les plus vives et les plus douces. Partie suave et délicate qui se détache de l'âme pour embrasser, à une époque déjà lointaine, les êtres et les objets que nous y avons rencontrés et que nous avons aimés, le souvenir est une seconde vie dans la vie. Il a son prisme comme l'espérance, c'est l'éloignement.

Il est bon que les hommes chérissent la terre où ils sont nés, où ils habitent ensemble, qu'ils la regardent comme une mère et une nourrice communes. Ils s'y attachent, et ils se sentent liés par quelque chose de fort, lorsqu'ils songent, dit Bossuet, que la même terre qui les a portés et nourris étant vivants, les recevra en son sein quand ils seront morts. Il semble que leur dépouille mortelle y reposera plus tranquillement au milieu de leurs concitoyens. On lit dans Thucydide que Thémistocle, banni de son pays, ordonna en mourant à ses amis de porter ses restes dans l'Attique, au lieu de sa naissance, pour les inhumer secrètement.

Tant que les Juifs demeurèrent en pays étranger, ils ne cessèrent de pleurer Sion, dont ils aimaient les ruines même et les pierres dispersées. Toute désolée qu'elle était, la terre natale avait toute leur tendresse; ils ne pouvaient se résoudre à chanter les cantiques du Seigneur; leurs instruments de musique, autrefois leur consolation et leur joie, restaient suspendus aux saules plantés sur la rive, et ils en avaient perdu

l'usage. O Jérusalem, disaient-ils, si jamais je puis t'oublier, puissé-je m'oublier moi-même (1) ! »

Tout le monde sait les admirables vers de Racine dans *Esther* :

> O rives du Jourdain ! O champs aimés des cieux ! etc.

L'*Odyssée* (chant IX) parle en termes touchants de l'affection d'Ulysse pour sa pauvre et chère Ithaque : « J'habite l'île d'Ithaque, dit le héros d'Homère, Ithaque la dernière, la plus petite au milieu des îles qui l'entourent. Son sol est âpre, mais elle nourrit une brave jeunesse, et je ne connais rien de plus doux que la vue de ma patrie. Calypso m'a retenu près d'elle, la perfide Circé me fit captif dans son palais et voulut m'avoir pour époux. Mais jamais elles n'ont pu persuader mon cœur. Un homme n'a rien de plus cher que son pays et ses parents, lors même que loin d'eux, sur la terre étrangère, il habiterait la plus riche demeure. »

Homère aussi retrace avec amour les mœurs de l'Ionie qui le vit naître ; et le Cygne de Mantoue se plaît à parler souvent de son lieu natal. Il se rappelle toujours cet Argos, où il passa sa jeunesse. Le vers présent à toutes les mémoires

> ...Et dulcis moriens reminiscitur Argos

est l'un des plus admirés de l'*Énéide*, parce qu'il caractérise le mieux l'âme sensible de Virgile.

L'amour du pays natal n'est pas dû aux charmes

(1) Ps. CXXXVI, vers. 7 et 8.

qu'il peut nous offrir : on dirait au contraire que, plus le sol est âpre, plus le climat est rude, et plus il a d'attrait pour nous. L'habitant de la plaine et des riants vallons, insipidement gais ou tristement riches, tient à son pays par de moins fortes attaches que l'habitant d'un sol à l'aspect sombre et sévère, et dont la culture est ingrate et difficile; comme on voit souvent un père préférer l'enfant dont l'éducation lui a coûté le plus d'efforts et de sacrifices.

« Quoi de plus beau que Rome? disait Ovide, quoi « de plus affreux que les rivages des Scythes? Pour- « tant, le barbare fuit Rome pour accourir ici (1). »

Le poète épicurien s'étonnait de cette préférence grossière, et n'y voyait qu'une bizarrerie de la nature humaine. Chateaubriand y voit un dessein très-sage de la Providence. Si elle n'avait, par un aimant invincible, attaché l'homme au sol natal, même le moins propre à fixer ses pas, chacun se serait précipité vers les zones tempérées, et aurait laissé le reste du globe désert.

Voyez l'Islande où l'on est uniquement occupé à conquérir sa vie sur la nature ; l'habitant de ces régions, dans quelque lieu que le sort l'ait jeté, n'oublie jamais son bœr (maison du paysan islandais) et ses montagnes. Malgré les privations qu'il subit sans cesse, malgré les périls auxquels l'exposent la fureur des volcans, les tremblements de terre, et la rigueur d'un climat de fer, il est toujours dominé par cette espèce d'adage national : « L'Islande est la plus belle

(1) Quid melius Roma? scythico quid littore pejus?
Huc tamen ex illa barbarus urbe fugit.

« contrée qu'éclaire le soleil ; » lui ôter son pays, c'est tarir la source de sa vie. On a vu des Islandais, transportés dans nos grandes villes d'Europe, y languir par l'influence de la nostalgie, et mourir dans la plus profonde mélancolie, lorsqu'ils ne pouvaient pas retourner sur leur terre natale. Tout le luxe de notre civilisation, toutes les jouissances de la vie privée, les distractions qu'offrent nos capitales, étaient sans charmes pour eux : il leur fallait la vue de leurs lacs, de leurs hautes falaises, les récits des temps passés par le chef de famille, pendant les longues soirées d'hiver, quand la tempête gronde sur le bœr couvert de neige. On proposait à l'un de ces rudes insulaires de s'expatrier ; il fit cette belle réponse : « Dirai-je aux ossements de mes pères : Levez-vous, « et suivez-moi dans une terre étrangère (1) ? » Qui sait, auraient dit les anciens, si les ombres des morts peuvent accompagner partout les objets de leurs affections ? Peut-être, ne leur est-il permis d'errer qu'autour des lieux où leurs cendres reposent.

Conduits en Danemarck, des Groenlandais n'hésitèrent pas à s'échapper sur de fragiles canots, s'exposant ainsi à une mort presque certaine, pour revoir leur pays, terre stérile et désolée, où règnent des glaces éternelles ; tant il est vrai que c'est notre âme qui fait la nature belle, et non pas la nature qui fait notre cœur joyeux.

Pour peindre cette langueur de l'âme qu'on éprouve

(1) Danton répondait à son tour à ceux qui lui conseillaient, pour sauver sa vie, de fuir à l'étranger : « Fuir ! est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers ? »

loin des siens, ce regret indéfinissable de la patrie qui est indépendant des amis mêmes qu'on y a laissés, le peuple a l'habitude de dire : *Cet homme a le mal du pays*, mal qui ne peut se guérir que par le retour.

« C'est ce vague besoin des lieux où l'on n'est pas,
« Ce souvenir qui tue, oui cette fièvre lente
« Qui fait rêver le ciel de la patrie absente (1).

Aucun peuple, dans l'Europe moderne, n'a porté plus loin que les Suisses cette espèce de patriotisme qui ne permet pas de trouver le bonheur loin du sol natal. Chez eux, ce sentiment ne s'éteint jamais, et la plus légère circonstance le réveille avec une violence irrésistible. Même sous le beau ciel de Naples, l'habitant des rochers helvétiques, lorsqu'il abandonne ces lieux hérissés de frimas, sillonnés de torrents, regrette toujours ses lacs, ses précipices, ses montagnes ; et si le fifre imprudent fait entendre ces airs si doux à son oreille, si chers à son cœur, il verse des larmes involontaires ; ses cascades, ses rochers, ses sites pittoresques s'offrent à sa pensée. Adieu gloire, drapeaux ! il vole à ses chalets, et ne s'arrête pas que son âme attendrie de loin n'ait vu ses monts, et senti son pays natal. Il y a dans son air favori, le *Ranz des Vaches*, que les laitières chantent en allant à leurs pâturages, il y a dans ces simples accents, monotones et peu mélodieux en eux-mêmes, un mélange d'expression plaintive et douloureuse, et d'âpreté sauvage, dont l'effet extraordinaire suffisait pour entraîner à la désertion les soldats au service de l'étranger.

(1) C. Delavigne, dans *Marino Faliero*.

Non moins brave que le Suisse, l'Écossais déserte aussi ses drapeaux, lorsque, dans le lointain, il entend le son chéri du *pibrock* de ses montagnes.

Tant qu'on va et vient dans le pays natal, on s'imagine que ces rues vous sont indifférentes, que ces fenêtres, ces toits, ces portes ne vous sont rien, que ces murs vous sont étrangers, que ces arbres sont les premiers venus, que ces maisons où l'on n'entre pas vous sont inutiles, que ces pavés où l'on marche sont des pierres. « Plus tard, comme dit un écrivain, quand on n'y est plus, on s'aperçoit que ces rues vous sont chères, que ces toits, ces fenêtres et ces portes vous manquent, que ces murailles vous sont nécessaires, que ces arbres sont vos bien-aimés, que ces maisons où l'on n'entrait pas, on y entrait tous les jours, et qu'on a laissé de ses entrailles, de son sang et de son cœur dans ces pavés. Tous ces lieux qu'on ne voit plus, qu'on ne reverra jamais peut-être, et dont on a gardé l'image, prennent un charme douloureux, vous reviennent avec la mélancolie d'une apparition, et on les aime et on les invoque tels qu'ils sont, tels qu'ils étaient, et l'on s'y obstine, et l'on n'y veut rien changer; car on tient à la figure de la patrie, comme au visage de sa mère. »

Ce qui nous inspire, ce qui entretient l'amour du lieu natal, c'est l'habitude... l'habitude prise dans les premiers jours, qu'on a appelée une seconde nature. Un mousse, né sur un vaisseau tourmenté par les vagues et les tempêtes, aime ce vaisseau comme un autre aime son village. Là, il n'a essuyé que mauvais traitements; là, il a grelotté de froid, sous la neige et la pluie; là, il a failli périr... Eh bien! condamnez-

le à vivre à terre, offrez-lui une cabane sous l'ombrage des bois; il vous redemandera sa planche battue des flots, cette patrie si agitée par les vents et les orages, très-dure à habiter, mais remplie pour lui de souvenirs.

On prétend que les Français, en pays étranger, éprouvent à un moindre degré que les autres peuples ce qu'on appelle le mal du pays, parce que, dans leur entrain perpétuel, ils s'attachent à franciser tout ce qui les entoure. Ils emportent véritablement la patrie à la semelle de leurs souliers, et ils la rapportent non moins fidèlement. Mais ils ont un esprit national très-marqué, et ils retournent chez eux aussitôt qu'ils le peuvent.

N'a-t-on pas vu, au temps de la Terreur, plusieurs émigrés, entraînés par le mal du pays, rentrer en France, au risque de glisser dans le sang de leurs proches et de se heurter aux échafauds qui les attendaient (1)?

« La patrie est toujours chère, disait Napoléon Ier sur son rocher de l'Atlantique; Ste-Hélène même pourrait l'être à ce prix. » La Corse avait à ses yeux mille charmes; il en détaillait les grands traits, et il admirait la coupe hardie de sa structure physique. Tout y était meilleur; il vantait l'odeur du sol même, elle lui eût suffi pour le deviner, les yeux fermés; il ne l'avait retrouvée nulle part (2).

En pays étranger, la vie du cœur s'arrête; le passé

(1) Car tout mortel errant nourrit un long amour
D'aller revoir le sol qui lui donna le jour.
(André Chénier.)

(2) *Mémorial de Sainte-Hélène.*

est tout ; il n'y a désormais ni présent ni avenir. Le ciel n'est plus le ciel pour nous, si brillant qu'il soit. Les orangers fleurissent sur cette terre, et les rayons du soleil la fécondent avec amour. L'air y est pur et embaumé ; mais ce ne sont pas les arbres et les fleurs de mon pays. Je n'y vois pas le peuplier qui me berçait sur sa cime, dans la saison des nids, le verger dont je cueillais les fruits encore verts, rendus plus doux par le larcin. Des chants d'une harmonie céleste se font entendre dans le silence des nuits ; mais ces sons mélodieux ne remuent aucune fibre de mon cœur. Ce ruisseau a des bords variés et fleuris, il fait les détours les plus gracieux ; mais son murmure ne dit rien à mon âme ; ce n'est pas le ruisseau dont mes jeux tyrannisaient les eaux, comme moi vagabondes. Je vois des vieillards, des jeunes hommes qui se donnent en s'abordant les noms les plus tendres, qui paraissent n'avoir qu'une âme et qu'une vie, mais aucun d'eux ne m'a caressé dans mon jeune âge, ne m'a appelé ni son fils ni son frère.

Qui me rendra le gazon où se joua mon enfance, l'arbre qui abrita ma jeunesse, les bleuets que je cueillais dans le champ paternel, l'humble presbytère où je bégayai mes premières prières, le foyer où j'écoutais mes vieux parents ? Voilà la terre où toute chose est un écho de nos pensées.

Jours charmants, quand je songe à vos heureux instans,
Je pense remonter le fleuve de mes ans ;
Et mon cœur enchanté, sur sa rive fleurie,
Aspire encor l'air pur du matin de la vie.

On dirait en effet qu'un air plus doux parfume ces

rivages, que leur vue ranime nos sens et nous fasse reverdir et fleurir. Chaque arbre, chaque rocher, chaque bosquet a son nom, son histoire. Tout m'y parle une langue aux accents les plus intimes; partout je m'y retrouve en entier; tout m'y connait. Objets inanimés, avez-vous donc une âme qui s'attache à notre âme et nous force à vous aimer (1)? Que de souvenirs pour moi dans ce coin de terre! C'est là que l'étude ébaucha ma raison naissante; ici, sans cesse allant et revenant sur mes pas, je murmurais les vers de Virgile et d'Horace que je cherchais à graver dans ma mémoire. Plus loin, oh! mon cœur bat de plaisir, je remportai ces premières couronnes qui sont une récompense du passé et un encouragement pour l'avenir :

Beaux jours qu'une autre gloire et de plus grands combats
Rappelaient à Villars, mais qu'ils n'effaçaient pas.

DELILLE.

Voici le banc où souvent venaient s'asseoir mon père et ma mère; que de précieux enseignements je reçus d'eux dans cette allée de tilleuls, où je trouve encore tant de jouissances et de douces rêveries! O souvenirs! délicieuse pente qu'on voudrait suivre à l'infini, mélancolique entraînement de ce qui n'est plus à ce qui n'est plus, d'une ombre à une autre ombre! chacune d'elles, de sa voix douce et mélodieuse, vous appelle et vous séduit. Non, l'influence de la terre natale n'est point une chimère accréditée par les poètes (2).

(1) Lamartine.
(2) De Guérin.

Mais ce qui m'attire vers le lieu de ma naissance, et m'inspire de profondes réflexions, c'est que tous mes parents ont vécu là, et que là reposent leurs os sacrés. Je vais souvent prier sur leurs tombes. Prier, n'est-ce pas croire, aimer, espérer? Celui par qui je suis, son image adorée, les lèvres dont j'ai tant reçu, tant appris; celle qui m'a conçu, le sein qui m'a nourri, les bras qui ne furent pour moi qu'un berceau de caresses, bien d'autres êtres chéris sont ensevelis sous ces pierres, dans ces souterrains de la mort. Il m'est doux de penser qu'un jour je mêlerai mes cendres à leurs cendres: il me semble que dans cet état, comme dit un poète,

D'un sommeil plus léger, j'attendrai le réveil.

Malheur à qui n'a pas la religion des tombeaux! Sans doute, ils ne recèlent que notre enveloppe terrestre, et l'étincelle divine qui l'anima est ailleurs. Sans doute, ils montrent à nu le peu que nous sommes, et le tombeau est pour l'homme ici-bas la fin de toutes choses. Mais le cri de l'espérance sort du fond du sépulcre: il nous dit que tout n'est pas éteint en ceux qu'il renferme, et que nos restes mortels eux-mêmes doivent revivre un jour. On pleure sur ces pierres sépulcrales, mais elles nous inspirent de sérieuses et utiles pensées; elles élèvent notre cœur vers le ciel, nous font voir Dieu ouvrant ses bras aux âmes qui ont eu foi en lui, qui n'ont jamais désespéré de sa bonté et de sa miséricorde.

Ne passons pas de trop longues années sans revoir le pays natal: autrement le retour est souvent plein d'amertume et de désenchantements. Plus de maison

paternelle, elle est tombée en ruines; le lierre recouvre tristement la porte et les murs qui s'écroulent; ou, si elle est encore debout, un acheteur inconnu la possède et habite ces toits où l'on n'entend aujourd'hui que la voix de l'étranger (1). Les tombes de nos pères ont subi les outrages du temps, on ne peut les reconnaître. Une génération presque entièrement nouvelle a succédé à l'ancienne; il ne nous reste qu'une parenté éloignée, comme ces racines qui demeurent dans le sol après le tronc coupé; de tout ce qui fut nous, presque rien n'est vivant; et on voit se vérifier ce que je lisais naguère dans un conte indien : « Je vins après bien des années au lieu de mon « enfance, et je m'écriai : Les amis de ma jeunesse, « où sont-ils? Un écho répondit : Où sont-ils? » Alors, il vaudrait mieux pouvoir oublier que se rappeler; dans ce cas,

Le souvenir, hélas! ce triste promeneur
Qui, derrière le temps, marche d'un pas rêveur,
Ne rencontre jamais que des feuilles séchées,
Et des fleurs pour toujours de leur tige arrachées.

Mais non, il est préférable de souffrir plutôt que d'oublier les êtres que l'on a aimés: ce serait les perdre une seconde fois; il faut donc visiter souvent ses foyers domestiques, s'attacher à eux comme à de vieux amis qui connaissent nos habitudes, nos misères même et savent y compatir; car rien n'égale les charmes du pays natal; car nulle part les roses ne sont si roses, et nulle part le duvet n'est si doux que là où nous avons dormi dans notre enfance.

(1) Ma maison me regarde et ne me connaît plus.

XXV.

De son esprit, dit-on, chacun pense trop bien;
C'est le commun avis; pour moi, je n'en crois rien.
Notre esprit a sa conscience;
De sa faiblesse on ne fait point l'aveu,
Mais on la sent; on est juste en silence
Sur ce point délicat : bien qu'on en souffre un peu,
Les plus sévères yeux sont peut-être les nôtres.
On ne se trompe pas, on veut tromper les autres.

Cependant il se rencontre des esprits pleins d'eux-mêmes, qui se croient propres à tout, qui prétendent exceller en tout. Cousins germains du beau Narcisse, ils aiment à se mirer dans la création, et à n'y voir que leur image. Pour cette espèce d'hommes, tout se résume en un seul mot, à la fois le substantif, l'adverbe et l'adjectif : moi. On peut appliquer ces vers à chacun d'eux :

Son idéal c'est lui, quoi qu'il dise ou qu'il fasse :
Il se regarde vivre, et s'écoute parler.
Il est l'axe du monde et lui permet d'aller.

Au sujet de cette admiration exclusive, de cette orgueilleuse complaisance, un spirituel jésuite disait un jour : « Dieu, qui est bon, a voulu que les grenouilles fussent satisfaites de leur chant. » Il n'est donc que trop vrai que l'amour-propre est souvent le plus sot des amours.

L'orgueil, qui monte toujours et tire tout à lui, ne serait que ridicule, si la plupart du temps il n'était accompagné de l'esprit de jalousie et de dénigrement. *Invidia* chez les Latins signifie souvent haine, surtout

dans Tacite. Être envieux du bien des autres n'est, dans l'opinion de certaines gens, qu'une faiblesse d'esprit fort excusable; on ne s'en défie pas, on y tombe sans s'en douter, on s'y abandonne en aveugle. Je le comprends, lorsque l'envie n'apparaît qu'à l'état de simple désir, de désir passager qui n'altère en rien la sérénité de l'âme, et n'éclate pas en paroles amères.

Mais l'envieux qui maigrit de l'embonpoint d'autrui, qui s'irrite et s'afflige sans cesse des succès, des avantages qui ne sont pas les siens, qui verse sur tout ce qui s'élève les poisons de sa bouche, qui fait son malheur de la prospérité des autres: un tel homme en proie à une passion si basse, atteint d'un vice hideux entre tous, doit être tenu à l'écart comme un lépreux; c'est de tous les mauvais sentiments le seul qu'on ait le droit de condamner sans lui permettre de se défendre; et quiconque l'absout, fait descendre l'indulgence ou la pitié au rang des sacriléges.

Le champ du voisin promet une abondante récolte; sa maison reluit d'or et brille d'une élégance sans égale. Tout lui réussit à souhait; chacun de ses pas semble semé de fleurs; autant de spectacles qui désolent l'envieux, autant de traits qui viennent à la fois tomber sur ce malheureux cœur. Celui-ci se distingue de la foule par les qualités de son esprit et par la sagesse de sa conduite; celui-là par l'étendue de sa fortune et la noblesse de ses sentiments. On les cite comme des modèles; le nom de ces êtres privilégiés retentit en tous lieux avec l'éclat de leur mérite et de leurs bienfaits. Ces éloges sont des pointes déchirantes qui s'enfoncent profondément dans l'âme de

l'envieux. Jamais, à l'entendre, un bonheur n'a été mérité. Il ne daigne pas regarder, même de loin, les plus beaux traits de vertu; mais il s'attache à découvrir ce que chacun a de faible, de marqué au coin de la fragilité humaine : subtil et ingénieux à déprécier ce qu'il y a de méritoire, à confondre une qualité avec le défaut dont elle se rapproche. Ainsi, la valeur la plus héroïque n'est, d'après lui, qu'emportement et témérité; la sagesse, petitesse d'esprit; l'économie, avarice.

Du reste, ce vice porte sa punition avec lui-même. L'envieux est forcé, à part lui, de s'avouer inférieur à ceux qu'il jalouse. Son supplice est de se juger, de se comparer sans cesse, de voir à chaque instant des succès qu'il abhorre, d'être poursuivi par des triomphes qu'il déteste ; la passion le rend clairvoyant ; il démêle des avantages inconnus à celui qui les possède. L'image de la grandeur d'autrui pèse toujours sur lui et l'accable.

Ce qui ajoute à la gravité de son mal, c'est l'impossibilité où il est de le faire connaître ; tant le chagrin qu'il ressent est ignominieux ! Voyez-le avec son air triste et confus, et demandez-lui quelle maladie l'afflige ; la honte le rend muet ; il n'oserait répondre que la jalousie le consume, que le bonheur des autres fait son tourment. On n'a point de peine à dire : Je hais cet homme, il me déplaît, je me vengerai tôt ou tard. Mais « je suis jaloux, je lui porte envie, » c'est ce qu'on n'avouera jamais.

Lorsque l'envieux est inquiet et troublé, nul ne sait si lui-même a éprouvé du mal, ou s'il est arrivé du bien à son voisin. Son cœur est son bourreau. A

l'instant où il triomphe, il souffre encore, parce que rien ne peut l'empêcher de rougir de lui-même.

Jamais de Phalaris l'affreuse tyrannie
N'inventa de tourments plus cruels que l'envie.

Ovide, dans le IIe livre de ses *Métamorphoses*, en a tracé un portrait saisissant :

Pallor in ore sedet, macies in corpore toto ;
. . . .

On a traduit ainsi quelques-uns de ses vers :

Sur son front pâle et sombre habite le chagrin.
Une affreuse maigreur a desséché son sein.
Le fiel ronge ses dents, son œil est faux et louche.
. . . .
Triste de notre joie, elle ne rit jamais
Que des maux qu'elle a vus ou des maux qu'elle a faits.

Dans son célèbre tableau de la Calomnie, Apelles la montrait précédée de l'Envie au teint livide. Le Poussin en avait fait un monstre se mordant les bras et secouant les serpents qui forment sa chevelure. Rubens a reproduit sur la toile les traits qu'Ovide donne à cette honteuse passion. Combien de fois n'a-t-elle pas été représentée au Théâtre ? Elle est le sujet d'une comédie où se trouve le vers suivant :

Le bien qu'on dit d'un autre est un vol qu'on lui fait.

C'est, de toutes les maladies de l'esprit, celle à qui plus de choses servent d'aliment, et moins de choses de remède.

L'envie, que Bacon appelle une passion sans repos,

sans terme, sans but, une coureuse toujours dans l'agitation, l'envie est née avec le monde. Elle arma Caïn contre Abel. Depuis bien des siècles, Hésiode n'a-t-il pas dit : « Le potier porte envie au potier? » Dans l'antiquité, Thersite est le type grotesque de l'envie. Zoïle, dont le nom est devenu une injure, fut surnommé le fléau d'Homère.

Triste amante des morts, elle hait les vivants : — pleurez-vous la perte d'un fils, elle ne tarira pas sur ses louanges, elle qui, durant sa vie, n'avait pas un mot flatteur pour lui. Elle ne parlera avec admiration de vos richesses que lorsque vous les aurez perdues, aussi ennemie du bonheur présent, qu'amie de celui qui n'est plus. N'est-ce pas l'envie qui contesta à Mirabeau, jusqu'à son dernier jour, son admirable puissance oratoire? Dans Athènes, Aristide, Socrate, et dans Rome, Cicéron, furent les victimes de ses implacables fureurs. A ses yeux, un homme coupable de génie n'expie son crime qu'au tombeau; son premier autel est la pierre du sépulcre (1).

La fortune, la naissance, les dons les plus brillants de l'esprit, ne préservent pas ceux qui les possèdent de cette triste infirmité de l'âme. On a vu des hommes, dont le nom remplissait le monde, succomber à des tourments pour ainsi dire enfantins, et vouloir primer dans des choses qui, par leur futilité même, les auraient rendus ridicules, y eussent-ils excellé. Les ac-

(1) On ne soupçonne bien ce que vous êtes, que lorsque vous n'êtes plus. Martial disait plaisamment : « S'il faut que je meure pour qu'on m'admire, je ne me presse pas d'être admiré. » De là aussi le dicton : « Dieu me préserve du jour de ma louange! »

teurs, qui sont chaque jour en contact avec le public, subissent surtout les influences de cette passion; quelques-uns d'entr'eux jouissent avec plus de délices des sifflets qui attristent leurs camarades, que des applaudissements qu'ils provoquent eux-mêmes. Shakespeare a dit : « O vanité ! ton nom est un acteur. » Nulle part l'envie ne se déchaîne avec autant de fureur que dans la lice du Théâtre, contre les auteurs dramatiques : là, elle rencontre le talent avec tout l'éclat de sa puissance, ce qui redouble ses clameurs et allume de plus en plus son inextinguible soif du mal d'autrui.

On a souvent reproché aux écrivains de ressentir trop vivement les injustes critiques de l'envie. Sans doute, il y aurait plus de philosophie à se détacher entièrement de ses œuvres une fois qu'on les a terminées. Mais cette froide indifférence est inconciliable avec la vivacité d'imagination nécessaire pour faire, par exemple, une belle tragédie. Demander des qualités aussi opposées, n'est-ce pas se montrer bien plus exigeant que la femme dont parle La Fontaine, qui voulait un mari point froid et point jaloux ; et La Fontaine ajoute judicieusement : « Notez ces deux points-ci. »

On aurait beau dire aux écrivains que sifflets de sots sont fanfares de gloire ; qu'il arrive des bons ouvrages comme d'un morceau de bois qu'on plonge dans l'eau avec la main : il demeure au fond tant qu'on l'y retient ; mais bientôt, la main venant à se lasser, il se relève et gagne le dessus. On aurait beau les engager à ne pas écouter ces bourdonnements détracteurs, en leur rappelant que, si les esprits supé-

rieurs marchent souvent environnés par les nuages de l'envie, ils ne tardent pas à sortir de toutes ces épreuves, vainqueurs et couronnés; on leur citerait en vain, sur la mort de J.-B. Rousseau, cette strophe si connue, le plus magnifique emblème du génie éclairant les hommes tandis qu'il en est persécuté :

Le Nil a vu sur ses rivages
De noirs habitants des déserts
Insulter, par leurs cris sauvages,
L'astre éclatant de l'univers.
Cris impuissants, fureurs bizarres!
Pendant que ces monstres barbares
Poussaient d'insolentes clameurs,
Le Dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Tous les écrivains répondraient qu'une critique leur fait cent fois plus de peine que tous les éloges ne peuvent leur faire de plaisir, que la censure déchire et que la louange effleure.

Il est vrai que la Providence a voulu établir en tout la loi des obstacles. Des esprits éminents seraient moins malheureux, sans doute, s'ils n'étaient pas assaillis par l'envie; mais leur orgueil deviendrait souvent intolérable. Les efforts seraient moindres, et les succès dès lors plus rares. Lorsque Dieu veut exposer au grand jour une vertu qui restait cachée dans l'ombre, il arme contre elle la langue de l'envieux. L'injustice agrandit une âme libre et fière.

. . .Par ses envieux un génie exalté
Au comble de son art est mille fois monté.
Plus on veut l'affaiblir, plus il croît et s'élance.
Au Cid persécuté Cinna doit sa naissance. (Boileau.)

Cependant, pour diminuer le fiel dont ils s'abreuvent, les envieux feraient bien, dans l'intérêt de leur repos, de lire quelquefois l'histoire de cet athlète qui venait toutes les nuits assouvir ses vengeances contre la statue élevée à Théagène, son rival; il l'ébranla tellement à force de coups, qu'il la fit tomber et en fut écrasé.

Il ne faut pas confondre l'exquise délicatesse de l'émulation avec les noirs chagrins de l'envie. L'émulation n'est pas un diminutif de l'envie, une envie modérée; c'est, au contraire, une flamme céleste qui n'inspire que de généreux sentiments, et triple nos forces à l'aspect de celui qu'on s'est proposé pour modèle; c'est le feu sacré qui excite aux belles actions, qui anime le soldat sur les champs de bataille, électrise le savant dans les luttes de la controverse, enfante les chefs-d'œuvre de l'art et les prodiges du génie. Cette vive ardeur pour la gloire empêchait Thémistocle de dormir quand il songeait aux trophées de Miltiade; elle est le mobile et le ressort des grandes âmes.

Mais, ô misère humaine! plus d'un qui commença par l'émulation finit par la jalousie. Nous cherchions d'abord à conquérir dignement le droit de partager la gloire d'un autre, cette gloire nous a échappé; malgré tous nos efforts, tous nos généreux élans, nous n'avons pu la saisir; et alors, forcés de nous avouer en secret notre impuissance, nous avons, du moins, voulu nous en venger sur nos rivaux trop heureux.

L'envie est le triste privilége de l'humanité; on dirait que les animaux eux-mêmes n'en sont pas toujours exempts.

O doux règne de Flore, où l'on vit sans cabale,
Où jamais une fleur d'une autre n'est rivale ;
Où le simple muguet, content de son odeur,
N'affecte point du lis la superbe grandeur !

Pour bannir l'envie de notre cœur, on doit envisager, dans les dons particuliers que les autres ont reçus, la main divine qui les dispense dans la mesure qu'il lui plaît, et dans des vues que nous ne connaissons pas. Pourquoi envier à un homme son élévation? S'il n'est pas à la hauteur de sa tâche, s'il montre moins de qualités que de défauts, il devrait plutôt exciter la pitié que la jalousie. Si, au contraire, il donne l'exemple de toutes les vertus, s'il fait un noble usage de sa fortune, de ses talents, profitez de cette belle fontaine qui arrose vos terres aussi bien que celles de vos voisins, au lieu de songer, comme dit Bossuet, à en faire tarir la source.

Quel que soit notre lot, nous nous en plaignons tous;
Et le plus mécontent fait encor des jaloux.

Hélas ! ne sommes-nous pas assez fragiles par nous-mêmes sans nous heurter les uns contre les autres? Rien ne dure ici-bas et tout se perd dans l'abîme d'un profond oubli ; il s'est fait comme cent mondes nouveaux sur les débris de celui qui nous a vus naître. Le tombeau lui-même est sujet à la mort.

On l'a dit bien souvent, et on le dira toujours, l'eau qui coule est l'image la plus vraie de l'inexorable passage des heures dans ce séjour d'apparition où nous ne sommes que des ombres occupées à voir passer d'autres ombres. Bonnet de pauvre et royal diadème ont leur vermine, et un beau jour a quelquefois un

affreux lendemain. Toutes nos ambitions et nos querelles paraissent bien misérables à la lueur des cierges qui brûlent autour de notre lit de mort.

L'envie n'exercerait pas tant de ravages dans les âmes si l'esprit de charité régnait davantage sur la terre. La charité n'est pas envieuse de ce qui lui manque : elle pleure avec ceux qui pleurent, elle se réjouit toujours du bien qui arrive aux autres. Elle dirige, épure nos penchants et apaise tous les mouvements orageux du cœur. La charité tient à quelque chose de céleste, elle est comme un puits d'abondance, comme une source de vie inépuisable dans les déserts de ce monde.

Enfin, je dirai : Vous voulez qu'on vous fasse du bien, faites-en aux autres ; que l'on soit pour vous compatissant, exercez la miséricorde ; que l'on vous aime, commencez par aimer ; vous souffrez qu'on vous porte envie, n'ouvrez pas votre cœur à cette odieuse passion. N'est-il pas vrai que c'est moins pour les prodiges de sa toute-puissance que nous admirons Dieu lui-même, que pour les effets de son infinie miséricorde et de sa longue patience ? Imitons-le dans son ineffable amour ; le véritable esprit est inséparable de la bonté ; l'estime doit toujours commencer par le cœur.

De critiquer sans cesse évitons la manie :
Une aimable indulgence est toujours de saison ;
C'est avoir déjà tort que d'avoir trop raison.

Car, au seuil des demeures éternelles, il n'est qu'un mot qui désarme le bras de Dieu et ouvre les portes du ciel : charité.

XXVI.

Tout dans la vie ne fait que se répéter; seule, l'imagination est éternellement jeune. Cependant elle-même ne va guère au-delà de ce qu'on connaît; un berger disait : « Si j'étais roi, je garderais mes moutons à cheval. »

Dans les moments de péril, chacun s'empresse de céder la première place au courage; dès que la crainte nous domine, nous cessons d'être jaloux.

D'après Hobbes, Helvétius, Machiavel, Fra-Paolo, nous naissons méchants et égoïstes. Selon Larochefoucauld, nos vertus ne sont que des vices déguisés; Rousseau prétend, au contraire, que l'homme naît bon. Mais il est patent que nous sommes portés au mal, et obligés sans cesse de remonter péniblement, et à la sueur de notre front, les sentiers de la vérité, de la justice et du bonheur. Voyez l'enfant : cet âge est sans pitié, il se plaît à briser tout ce qui s'offre sous sa main. Que de menaces, que de punitions pour le retenir dans le devoir! Qu'il en coûte pour être diligent, et qu'il est aisé d'être paresseux! *Nitimur in vetitum.*

Sachons conserver le respect des bons instincts de la nature humaine, tout en détestant les mauvais; et n'oublions pas que ce qui s'est fait de bien ou de beau dans le monde s'est fait par les hommes, ainsi que le mal; que le bien même est plus que le mal leur ouvrage, puisqu'ils n'ont pu le faire qu'en s'efforçant et en luttant, tandis que pour le mal ils n'ont eu qu'a

se laisser aller à l'entraînement des passions de toute espèce qui les égarent.

Nous aimons à voir le monde idéal à travers le monde réel. Ainsi, on peint l'âme comme un souffle, une flamme ; pour la justice, on a imaginé une balance. « Dieu a fait l'homme à son image, dit la Genèse » ; et l'homme le lui rend bien, a-t-on répondu. Quand on représente la Divinité, on lui donne des formes humaines et grossières. Il semble que tout ce qui est abstrait a besoin de prendre un corps pour être plus facilement saisi. Il faut l'homme à l'homme, c'est lui qu'il aperçoit dans tout.

Le cœur humain est un pays d'une étendue immense ; quand même on vivrait mille ans, on ne serait pas sûr de pouvoir le parcourir entièrement.

Plus on se hâte de démêler un écheveau de fil, plus on l'embrouille.

L'eau qui porte le bateau est la même qui l'engloutit.

Celui qui achète a besoin de cent yeux ; il n'en faut qu'un à celui qui vend.

Oublier ses aïeux, c'est être un ruisseau sans source et un arbre sans racines.

Trop réfléchir sur un dessein qu'on a formé produit l'irrésolution.

Lire un bon livre pour la première fois, c'est lier connaissance avec un nouvel ami ; le relire, c'est en reconnaître un ancien. Si un bon livre est un bon ami, il n'est pas de pire larron qu'un mauvais livre.

Le mois de mai de la vie ne fleurit qu'une fois et ne revient plus.

Une éclipse n'éteint pas le jour, elle l'intercepte

pour un moment : l'éclipse passe et la lumière reste.

Je n'aime pas cette parole d'ailleurs peu sincère de Mme de Maintenon, qui disait, des carpes languissantes dans les bassins de marbre des jardins royaux : « Elles sont comme moi, elles regrettent leur fange. » Ne nous plaignons pas mal à propos de notre destinée : qui cherche trop à se faire plaindre, se fait quelquefois mépriser. Je comprends les regrets quand on en tire des enseignements pour l'avenir, des instructions pour se rendre meilleur; hors ce cas-là, ce sont des plaintes stériles qui constatent seulement la faiblesse de notre caractère.

Il est des gens qui ont trop vécu par la pensée, pas assez par le cœur; ils sont restés sur les hauteurs, sur les monts dont la cime est glacée. Là ils se repaissent d'eux-mêmes, et ils ne descendent guère dans les vallons où vivent les fleurs et les plantes délicates. La puissance du sentiment leur est inconnue; cependant elle vaut bien celle de la froide raison, surtout dans les situations compliquées, difficiles, quand on cherche à démêler où est le vrai, où est le bien ; alors on agit mieux avec son cœur qu'avec sa tête. L'homme est souvent porté à la vertu et à l'héroïsme par un mouvement irréfléchi. Cherchez donc à philosopher avec ces soldats qui vont mourir pour la patrie! Oui, il est des choses qu'il faut comprendre, comme dit l'Écriture, avec l'esprit de son cœur, *cum mente cordis sui*. La beauté d'une pensée morale s'évanouit si on veut trop la raisonner et l'analyser. Donnez une rose à l'un de ces hommes qui jettent tout au creuset; il n'admirera ni ses couleurs ni son parfum, mais il vous dira de quoi

elle est composée; et ce ne sera plus cette fleur qui charmait les regards et l'odorat.

Les forces du corps peuvent se transmettre; Horace a pu dire : *Fortes creantur fortibus.* Il en est rarement ainsi des qualités de l'esprit.

Les têtes faibles sont semblables aux estomacs débiles, qui rendent immédiatement ce qu'ils prennent. Ce que ces hommes lisent flotte sur la surface de leur esprit, comme l'huile sur la surface de l'eau, sans y pénétrer.

Un grand livre, dit Callimaque, est un grand mal.

Les longs ouvrages aussi me font peur. J'ai l'haleine courte. Il y a si peu de gens, d'ailleurs, qui prennent en eux-mêmes ce qu'ils produisent ! Quel livre s'est fait sans livres ?

L'esprit acquis n'a qu'un répertoire que l'on finit toujours par connaître, tandis que l'esprit naturel se renouvelle chaque jour.

On lit dans un petit conte tiré de Boccalini : « Un fameux critique, ayant rassemblé toutes les fautes d'un grand poète, fit présent de ce recueil à Apollon. Souriant à son offrande, ce dieu, après avoir fait porter un sac de froment non encore vanné, lui ordonna de séparer la paille du grain et d'en former un monceau. Le critique n'épargna ni soin ni industrie pour remplir fidèlement cette commission : quand il eut fini, Apollon lui donna la paille pour ses peines. »

Les petits esprits, dit Rivarol, triomphent des fautes des grands génies, comme les hiboux se réjouissent des éclipses de soleil. Ils se figurent que le goût

n'est que le jugement, armé d'un microscope; mais les taches que l'on peut faire disparaître aisément ne méritent pas ce nom.

De la race de ces hommes acharnés sur le talent qui dînent du mensonge et soupent du scandale, Zoïle, mal inspiré cette fois, fit lecture au roi Ptolémée-Philadelphe des livres qu'il avait écrits contre l'*Iliade* et l'*Odyssée;* on dit que le monarque, indigné, le fit mettre en croix.

Sans doute, tout louer est d'un sot, tout blâmer est d'un fat; mais il faut accepter les grands hommes tels que nous les lègue l'histoire, gardienne de leurs tombeaux, et ne pas se mettre contre eux légèrement du côté de la calomnie qui s'attache à leur mémoire comme les vers à leur cadavre. Un diamant avec une paille vaut mieux qu'une pierre commune sans défaut.

L'Espérance, d'après Sapho, est une jeune étourdie qui croit tout ce qu'on lui dit, pourvu que cela lui plaise. On peut l'appeler aussi une berceuse d'enfant, le songe d'un homme éveillé. Il n'est pas moins vrai que c'est une fille charmante, et qu'on est toujours enchanté de sa compagnie. Mais on se passerait volontiers de celle qu'elle amène à sa suite, de sa sœur cadette, la Crainte, méchante enfant aux joues pâles, qui se pend aux cordons du tablier de sa sœur, et veut aller partout où elle va. N'importe; ô rêves de l'espérance! dussiez-vous fuir toujours comme les nuages d'or s'enfuient dans le ciel, passez, passez dans notre vie! Celui qui ne vous a pas connus est mille fois plus pauvre que celui qui vous regrette. Jusqu'au dernier soupir, c'est l'espérance qui nous fait vivre.

Le christianisme nous ordonne d'entretenir et de pratiquer l'espérance, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus doux sur la terre.

L'univers est un livre dont on n'a lu que la première page quand on n'a vu que son pays. A la vérité, la lecture et la conversation nous mettent en rapport avec tous les pays et tous les temps. Mais ce que nous voyons, ce que nous touchons frappe bien plus vivement nos esprits que ce que nous lisons dans un livre, ou ce que nous recueillons de la bouche des autres. Les voyages, d'ailleurs, nous enlèvent à nos habitudes monotones, aux servitudes de chaque jour; ils nous réveillent, nous refont, secouent les nerfs, les électrisent; ils renouvellent et doublent la vie. Sans les voyages, l'existence est un tison qui fume; par les voyages, elle brille, elle flambe. Voir c'est avoir. « Voyager, disait M. de Sacy, n'est-ce pas courir après le diable habillé en toutes façons ? » Au contraire, on trouve, dans le spectacle de tant de pays et de natures diverses, le moyen d'aimer et d'admirer Dieu de plus en plus dans ses œuvres toujours nouvelles; on apprend à être moins exclusif, plus tolérant en voyant des hommes de tout langage, de toute couleur, de mœurs si différentes; on se guérit de mille préjugés nationaux. C'est le complément de toute bonne éducation. Qui a beaucoup vu a beaucoup retenu; le voyageur fait provision de souvenirs pour sa vieillesse ; ses récits charmeront un jour les longues soirées du foyer domestique :

Le souvenir est un pain que l'on goûte,
Quand du bonheur le festin a cessé ;

Pain triste et doux que le temps, sur sa route,
Laisse pour nous au désert du passé.

Je ne regrette pas l'horizon de nos pères. Je n'admettrai jamais, surtout depuis l'établissement du christianisme, la déchéance progressive de l'humanité ; à moins que je ne voie les fleurs naître chaque année de plus en plus décolorées, le soleil nous verser la pâle lumière de la lune, et les étoiles perdre leur éclat. Depuis des milliers d'années, on dit que le monde va de mal en pire ; s'il était vrai que notre être se dégrade et s'avilit constamment, nous devrions aujourd'hui, et peut-être depuis longtemps, marcher à quatre pattes ; il faudrait tout au moins s'étonner que nous ne soyons pas encore descendus à la condition des singes. Je m'inscris en faux contre cette prétendue décadence. Je laisse chaque particulier justifier, suivant sa mesure, l'aimable prétention d'être parfois plus pervers que ses ancêtres. On a comparé l'humanité à un grand fleuve, où les vices et les passions jettent leurs immondices. Bien des gens trouvent l'eau sale. Peut-être, vont-ils puiser trop près des égouts. A ces hommes, du reste de mœurs douces, d'un caractère inoffensif, qui ne veulent voir que le mal du siècle présent, sans en reconnaître le côté ascendant et providentiel, je dirai que je ne puis expliquer comment il leur en coûte si peu pour prononcer contre nous tous une sentence si rigoureuse de condamnation. Je me rappelle involontairement ces mots de Fontenelle : « Ma mère était quiétiste ; « elle me disait : Mon fils, tu seras damné ; mais cela « ne lui faisait pas de peine. »

Il est certain que le bien présent n'a jamais la grandeur que donne l'éloignement. On se fait des images merveilleuses du passé, pour se consoler du mal dont on est journellement témoin. C'est toujours le bon temps. On oublie que si, comme on l'a dit, il y a des vieillards qui regrettent et qui finissent, il y a également des jeunes gens qui commencent et qui espèrent.

LE VOYAGE ARCTIQUE

DU

DOCTEUR BERNA,

Par M. BÜCHNER,

Professeur de langue allemande au Lycée de Caen, membre associé-résidant de l'Académie.

Une vieille tradition scandinave dit que le bon Dieu, après avoir créé le monde, donna à chaque pays son genre de fécondité. Mais il se trouva qu'il ne tourna ses regards que très-tard vers un roc immense que la mer toujours agitée du Nord bat jusqu'au fond de ses entrailles, vers ce roc dont la pointe extrême, le cap Nord, semble marquer la dernière limite des migrations du genre humain. Le Créateur eut pitié du triste aspect de ce coin oublié du globe, et sa main clémente y sema les derniers restes de terre fertile qu'elle tenait encore. Éparpillée le long des côtes et sur les pentes des montagnes, cette terre a permis aux hommes d'habiter ces contrées reculées, et il s'y est formé une race indomptable que n'ont jamais vaincue ni le climat, ni les hommes, mais, quand elle le voulait, plus conquérante que toutes les autres; une race que les secousses du moyen-âge ont jetée sur les côtes les plus riantes de l'Europe, et dont

le pays même que nous habitons a conservé le souvenir glorieux et le nom qu'il porte.

Appuyé sur ce passé, je ne crains pas, Messieurs, d'abuser de votre attention en vous entretenant de cette contrée septentrionale devenue, depuis une trentaine d'années, l'objet de l'exploration non-seulement de simples voyageurs, mais aussi d'expéditions scientifiques; et c'est en particulier sur une de ces dernières que je voudrais, pour quelques moments, fixer votre intérêt.

Il n'y a que quatre ans qu'un jeune homme de Francfort, doué à la fois d'une haute intelligence et d'une fortune colossale, M. Georges Berna, docteur en Droit et consul général de l'Autriche à Francfort, conçut l'idée de réaliser, par ses propres forces, une entreprise analogue à celle qu'un prince français venait d'accomplir dans l'intérêt des sciences naturelles. Peu de temps après, toutes les difficultés qui pouvaient s'opposer à l'exécution de son projet étaient levées, et le port de Hambourg salua, le 29 mai 1861, le beau brick qui allait s'exposer aux plus redoutables des dangers maritimes. A côté du docteur Berna, nous voyons des hommes spéciaux, tels que le géologue Gressly, le docteur en médecine Herzen, fils du célèbre agitateur russe; le dessinateur Hasselhorst, dont le crayon habile a enrichi d'excellentes planches la relation du voyage ; puis un des coryphées des sciences naturelles de nos jours, M. Charles Vogt, autrefois le collaborateur d'Agassiz pour l'exploration des glaciers suisses, plus tard professeur d'histoire naturelle à l'Université de Giessen, chef de la gauche du Parlement de Francfort, et enfin professeur à la

Faculté des sciences de Genève. Peu de temps auparavant, ce savant avait pris l'engagement de participer à l'expédition arctique du prince Napoléon; une maladie subite avait traversé son entreprise, mais le mal fut réparé par l'invitation du docteur Berna, et le voyage a pu être raconté par la plume d'un écrivain dont le style égale la science.

La route qu'on s'était tracée devait longer la côte de la Norwége jusqu'au cap Nord. Après avoir atteint ce point, il fallait s'aventurer dans le cercle fatal des glaces polaires pour visiter l'île déserte et rarement abordable de Jan Mayen. Enfin, il s'agissait d'explorer certaines parties de la vieille Islande.

Je ne me propose de reproduire dans leur totalité ni les accidents, ni les résultats scientifiques de cette excursion; pour en constater le mérite, il suffira de signaler quelques-uns des nombreux et importants renseignements ethnographiques et géologiques qui abondent dans l'ouvrage précieux publié par Vogt, sous les auspices de M. Berna.

En touchant l'île d'Helgoland, la Commission a pu constater le fait déjà connu de l'engloutissement graduel de ce Gibraltar du Nord par les flots de l'Océan; de sorte que cette île germanique, soumise à la domination anglaise, finira par n'appartenir ni aux uns ni aux autres, mais à une puissance naturelle qui reste toujours la même.

Arrivés en Norwége même, les voyageurs ont trouvé les populations des côtes dans un état de prospérité très-inférieur à celui que les touristes leur accordent habituellement. Ce qui leur manque surtout, c'est le pain; quelques-uns de ces pauvres pêcheurs le pré-

féraient à l'argent, et ils offrirent le gain d'une pêche entière pour quelques parcelles de cette substance rare et précieuse. L'état de leur culture intellectuelle paraît répondre à leur misère, et ce ne fut qu'avec un sentiment d'horreur superstitieuse qu'ils virent les voyageurs se livrer à la pêche d'animaux magiques et maudits, tels que les méduses, les astéries, les vers de mer et autres êtres bizarres sur lesquels M. Vogt devait exercer des pratiques de sorcellerie, à l'aide du scalpel et du microscope. La raie même leur paraissait suspecte.

Il va sans dire que tous les Norwégiens n'en sont plus là. La partie intelligente de cette nation est surtout représentée par la classe commerçante qui, dans les villes et principalement à Bergen, fait le commerce en gros du bois, du poisson et des autres produits du pays et de la mer. Ce fut là que les voyageurs trouvèrent une hospitalité devenue proverbiale depuis longtemps, une hospitalité quelquefois même onéreuse, surtout quand il s'agissait de tenir tête, pendant des repas monstres, à ces fils du Nord dont les libations rappellent la capacité de leur ancien dieu Thor, qui, dans ses accès de soif, menaçait l'existence de la mer. Mais les soucis du commerce et les joies de la table sont loin d'absorber l'activité de cette race vigoureuse et douée des plus nobles aspirations vers la culture intellectuelle. Le Norwégien de cette classe a souvent voyagé en France, en Angleterre et en Allemagne, et, pendant le cours de mes études, j'ai été assis plus d'une fois sur le même banc, avec des jeunes gens de ce pays, désireux d'enrichir leur patrie des fruits de la science étrangère. C'est aussi au

Norwégien Hendrick Steffens, que revient une des plus belles places dans le mouvement littéraire et philosophique de l'Allemagne, au commencement de ce siècle. Chez eux, les Norwégiens font non-seulement de fortes études classiques, mais ils se livrent aussi avec ardeur aux recherches les plus minutieuses et les plus méritoires, en ce qui concerne l'histoire naturelle et les documents paléographiques et archéologiques de leur pays, dont la supériorité sur les contrées qu'ils ont visitées leur paraît incontestable. Vogt a constaté, avec raison, qu'un patriotisme pareil, tout en honorant ceux qui en éprouvent le sentiment, va trop loin, et que les Norwégiens ont tort d'exiger de la part de l'étranger la connaissance de leur langue, trop restreinte par sa situation géographique et par le petit nombre des hommes qui la parlent. Je ne résiste pas à l'envie de reproduire le passage remarquable dans lequel le professeur de Genève énonce ses idées à cet égard :

« Au moyen-âge, dit-il, la science avait sa langue universelle, le latin. L'écrivain, de quelque nation qu'il fût, était sûr de se faire comprendre partout. Cependant, on n'a pas eu tort de renoncer à cet expédient, par lequel on renfermait la science dans le cercle étroit d'une caste. Destinée à devenir le bien commun de tout le monde, la science a fini par se servir des langues des pays qui la produisent, et ce n'est que par ce moyen qu'elle a pu se donner la garantie de n'appartenir qu'au progrès. Dès lors, on peut exiger que tout savant cherche à se familiariser avec les principales langues dont la science se sert, notamment avec les langues des trois nationalités qui se trouvent

à la tête de la civilisation, de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Celui qui écrit dans un de ces trois idiomes, a le droit de réclamer l'attention de tous les hommes de sa branche. Mais pour ce qui est des nations peu nombreuses et par cela même moins importantes, telles que, par exemple, la Hollande ou la Norwége, les productions de leurs grands hommes ne pourront guère exercer la même influence tant qu'elles se renfermeront dans le cercle étroit de ces langues secondaires, trop peu répandues, et trop nombreuses d'ailleurs pour que l'on puisse les apprendre toutes. »

Toujours est-il que le patriotisme des Norwégiens a produit d'excellents résultats scientifiques : il les a fait travailler à l'histoire politique, naturelle et artistique de leur pays. Le musée de Bergen en porte son témoignage. Le règne animal de la mer et du littoral s'y trouve représenté au grand complet. Il y a, par exemple, une collection précieuse d'embryons de baleine aux différentes époques de la génération de ce monstre maritime. De nombreux documents d'archéologie n'y manquent pas non plus : tels sont les haches de pierre et les anneaux de bronze des aborigènes scandinaves, et des restes d'architecture d'un caractère bizarre, fruits du souvenir des constructions que les aventureux rois de la mer ont pu voir pendant leurs excursions dans la Méditerranée. On y remarque aussi une arbalète monstre, ou plutôt une espèce de catapulte ou de baliste, qui a peut-être servi à la chasse de la baleine dont les proportions semblent avoir inspiré les siennes. C'est également à Bergen qu'on a recueilli des notions entière-

ment nouvelles sur le genre de vie du hareng. Il paraît que ce poisson ne fait pas du tout les grandes migrations qu'on lui attribue généralement, mais qu'il séjourne à peu près aux mêmes endroits qu'il ne quitte que pour frayer. Cette hypothèse expliquerait le fait que les différentes variétés de ce poisson reparaissent toujours dans les mêmes localités.

Les considérations géologiques renfermées dans la description du voyage n'en sont pas les moins intéressantes. On y revient au fait, déjà connu, que le sol de la Norwége se trouve exposé, presque dans sa totalité, à une élévation lente, mais constante, au-dessus du niveau de la mer. Les théories dues au système volcanique, qui ont jusqu'à présent donné l'explication de ce phénomène, n'y paraissent pas suffire. La cause déterminante se trouverait plutôt dans cet universel besoin de mouvement et de changement, qui prête un souffle de vie même à la nature inanimée. Il y aurait, au sein du corps de granit qui fait le fond du sol norwégien, une action constante de nouvelles cristallisations, dont le travail muet et imperceptible finirait par exhausser de plus en plus les terrains qui lui sont superposés, bien que le laps de plusieurs siècles n'y soit marqué que par quelques pouces d'une différence qui, de son côté, varie sur les divers points du littoral. La Commission scientifique émet même, quant à la nature éruptive du granit, des doutes dont Vogt avait déjà conçu le germe pendant ses recherches relatives à la formation des bases du Jura. Un côté particulier de cette question, c'est l'ancienne étendue des glaciers de la Norwége, dont le littoral entier paraît avoir été

hérissé de glaces autrefois. Les blocs dits erratiques, qui sont si fréquents en Suisse, occupent aussi une place importante au nord de l'Allemagne. Ce dernier pays en serait redevable aux glaciers scandinaves, chantiers autrefois immenses dont les masses, détachées de la côte par l'action de la mer, auraient fait voyager avec elles, vers le Sud, ces rocs enfermés dans une cuirasse de glace. Déposées le long du bord de la mer Baltique, et dépouillées peu à peu de leurs enveloppes glaciales, ces masses granitiques sont devenues, en définitive, un des documents les plus précieux pour l'histoire de la surface de notre globe. Les mêmes restes répandus sur le littoral norwégien, de même que la superficie souvent polie de ce dernier, paraissent prouver que les glaciers descendaient alors, de tous les côtés, jusqu'au bord de la mer. Si depuis ils ont rétrogradé vers l'intérieur et vers les hauteurs, ce phénomène s'expliquerait non-seulement par l'élévation du sol dont nous faisions mention tout à l'heure, mais aussi par un adoucissement sensible de la température du pays, comme de l'hémisphère septentrional tout entier. Ce dernier fait n'est guère contesté. On attribue sa cause, entre autres, au desséchement graduel de la mer qui couvrait autrefois le désert actuel du Sahara, et à l'action des vents brûlants qui s'y produisent depuis ce changement. La marche rétrograde des glaciers suisses, dont les blocs erratiques indiquent les anciennes limites, viendrait à l'appui de cette thèse. L'histoire des grands courants maritimes se trouve aussi, en partie, renfermée dans l'examen de ces phénomènes que semblent, en outre, corroborer les vieilles fables relatives à l'existence d'une grande île atlantique.

Ce sont-là des problèmes dont la solution absorbera la vie et le travail de plus d'un homme de génie ; mais la gloire de ceux qui les ont posés n'en est pas moindre.

Quant à la beauté tant vantée du paysage norwégien qui, d'après certains touristes, irait faire une concurrence sérieuse à la Suisse, nous apprenons qu'elle a été fort exagérée. Des rochers énormes et nus qui surplombent un océan rarement tranquille, des bras de mer qui s'ouvrent chemin à travers des fentes effroyables, des cascàdes nombreuses et magnifiques, de sombres forêts, des sommets couronnés d'une neige éternelle, des glaciers immenses entourés de bruyères encore plus vastes, constituent un ensemble qui certainement ne manque pas de grandeur. Mais le sublime nous fatigue plus que toute autre chose, lorsqu'il n'est pas tempéré par l'élément gracieux dont le mouvement doux et perpétuel délasse notre imagination, découragée par l'aspect d'objets d'une grandeur insaisissable. En Suisse, le pic noir et décharné se reflète dans les eaux limpides d'un lac tranquille, et l'on y peut, pour se servir d'une image vieille, mais très-vraie, faire une pelote de neige d'une main, et cueillir de l'autre un bouquet de roses alpestres. En Norwége, au contraire, la nature est grande partout, triste le plus souvent, et l'agréable y manque presque entièrement. L'éclat incessant du soleil, en été, vous fatiguera dès que vous aurez goûté une fois du spectacle bizarre du soleil de minuit, et vous ne vous plaindrez pas trop quand des brouillards impénétrables, des pluies glaciales et torrentielles viendront faire une

diversion inattendue à cette surabondance de lumière, de chaleur et d'insectes. Quant au confort matériel du voyageur, si gâté aujourd'hui par les chemins de fer, par les bateaux à vapeur, par les douces calèches, par les somptueux hôtels encombrés de garçons polyglottes, il ne faut pas non plus le demander à un pays très-arriéré pour cette branche de la civilisation moderne. Il est vrai qu'on y rencontre dans les villes mêmes, avec de bonnes recommandations, une hospitalité tout-à-fait antique et orientale. Mais, en les quittant, le voyageur risque de mourir de faim sur des routes qui ne présentent qu'une série de dangers : il se trouve avec des gens défiants, lents, peu serviables ; tout, pour lui, est hors de prix, et lorsqu'il quitte cette terre difficile pour regagner son embarcation, il navigue sur des eaux périlleuses, heureux d'être arraché par une tempête à des tourbillons d'une célébrité fatale. Il en résulte que le nombre des touristes qui ne voyagent que pour leur agrément ne sera jamais grand en Norwége, tant que les conditions actuelles de la locomotion n'auront pas changé.

A partir de Bergen, les difficultés éprouvées par l'expédition augmentaient de plus en plus. Cependant les voyageurs, après avoir doublé la côte occidentale, très-peu connue, des îles Loffoden, ont pu faire une excursion chez les Lapons, pour voir leurs immenses troupeaux de rennes, et pousser, tant à pied qu'en canot, jusqu'au cap Nord. Arrivés à ce point, ils quittent la Norwége pour s'aventurer dans la mer Arctique qui les conduit, par une traversée assez heureuse, à l'île déserte de Jan Mayen. Cette

terre peu connue et le plus souvent inabordable, dont le prince Napoléon n'avait pu forcer l'accès, a été explorée dans beaucoup de ses détails, par la Commission scientifique. Elle se compose principalement d'un énorme volcan, éteint depuis plusieurs siècles et tout couvert de glaciers, élevant sa taille gigantesque jusqu'à une hauteur de 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Rien n'est plus triste que l'aspect du sol de cette île : on y voit des torrents de vieille lave mêlés à des masses de sable noir et de rochers découverts, bordés, d'un côté, par des précipices pleins de neige et de glaces ; de l'autre, par les flots d'une mer impétueuse et le plus souvent encombrée elle-même de glaçons. Les nombreuses traces des naufrages qui ont frappé les baleiniers trop hardis rendent encore plus lugubre ce tableau qu'anime à peine, pendant les quelques jours d'un court été, une végétation pauvre et hâtive. Le plus souvent des brouillards impénétrables l'enveloppent de leur mystère. Mais quand ils se déchirent par moments, et que la superbe Montagne-aux-Ours fait resplendir au soleil levant ses flancs roses, blancs et jaunes au-dessus d'un océan foncé, le navigateur jouit d'un spectacle unique dans son genre.

Un séjour assez prolongé, et d'autant plus risqué qu'on se trouvait déjà à la fin du mois d'août, a permis à la Commission de former une collection précieuse des différents échantillons de l'histoire naturelle de cette île reculée.

On la quitta, le 24, pour se diriger vers l'Islande. Ce fut alors qu'on essuya une tempête des plus formidables qui mit le vaisseau et tous ses trésors scien-

tifiques à deux doigts de sa ruine. On perdit les voiles, les canots et à peu près tout ce qu'il y avait sur le pont; mais, le 1er septembre, le beau temps revint, et la grande île septentrionale présenta aux regards des voyageurs ses côtes et ses sommets pittoresques. Les curiosités d'histoire naturelle de ce pays sont trop connues pour que nous devions y insister; mais il importe de constater que les habitants ont conservé, en dépit de la rigueur du climat et de la pauvreté du sol, un degré de culture intellectuelle étonnant dans de pareilles conditions. Non-seulement on fait faire aux jeunes gens des études classiques très-fortes, mais on n'oublie pas non plus que ce sol stérile est devenu, il y a bien des siècles, l'unique dépositaire des monuments littéraires et des traditions mythologiques du Nord scandinave entier. C'est en Islande qu'on a retrouvé, contenu dans les deux Edda, toute une théogonie germanique, comparable à celle d'Hésiode et d'Homère.

Après avoir complété leurs collections minéralogiques, les voyageurs quittèrent l'Islande le 16 septembre. Encore une tempête à braver, — puis ils revoient leur pays, leurs amis et leurs familles qui leur reconnaissent avec bonheur un nouveau mérite, acheté par tant de fatigues et de dangers.

Je dois constater, avec satisfaction, que les résultats obtenus par nos voyageurs ont attiré l'attention du monde savant, non-seulement en Allemagne, mais aussi dans presque tous les autres pays de l'Europe. Pour ce qui est de la France en particulier, la *Revue des Deux-Mondes* a consacré à l'entreprise du docteur Berna un article détaillé, dû à la plume de

M. Martins qui avait, dans le temps, participé lui-même à une expédition du même genre dans les régions arctiques. Le jugement favorable d'un homme aussi compétent honore et ceux qui en sont l'objet et celui qui l'a porté avec tant de justesse.

LES SATIRES

DE

SONNET DE COURVAL,

PAR M. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Substitut du procureur général de Bourges, membre correspondant.

L'école de Ronsard, au moment de son déclin, a produit en Normandie un écrivain subtil, capricieux, prolixe et fort inégal; mais, à tout prendre, d'un sérieux intérêt pour qui cherche dans les œuvres littéraires, à côté de la beauté de la forme, le reflet des idées, des sentiments et des mœurs d'une époque. Cet observateur fécond, d'un goût toujours douteux, et quelquefois détestable, doué en revanche de hardiesse et de perspicacité, n'est autre que Thomas Sonnet, sieur de Courval, gentilhomme et médecin virois, comme il se qualifie habituellement (1). Ce que

(1) *Satyre Menippée,* contre les femmes.... par Thomas Sonnet, *docteur en medecine, gentilhomme virois*, 1608 et 1623.

On peut consulter sur Sonnet: Gouget, Bibliothèque française, t. XIV, p. 298; — D'Artigny, *Mémoires littéraires*, t. V, p. 210; — Dreux du Radier, *Histoire de la Satire*, 1762; — Viollet-le-Duc, *Histoire de la Satire en France*, introduction aux Œuvres de Mathurin Régnier; Paris Jannet 1853, p. 43, et *Bibliothèque poétique*, p. 211; — Baratte, *Poëtes normands*, notice et portrait; —

nous connaissons de sa vie a fort peu d'importance et ne présente rien de caractéristique. Sonnet n'a jamais exercé de fonctions publiques ; il n'a pris part à aucun événement notable ; et, sans les ouvrages qu'il nous a laissés, son nom serait aujourd'hui enseveli dans l'oubli le plus profond. Cependant l'*Histoire littéraire* a réussi à recueillir sur son compte quelques rares indications que nous croyons devoir reproduire au début de ce travail.

Thomas Sonnet naquit à Vire, dans le courant de l'année 1577 (1). Il appartenait à la noblesse, et portait pour armes de gueules à trois sonnettes et trois croissants d'argent, 2 et 1. Son père, Jean Sonnet, sieur de la Pinçonnière, exerçait avec distinction la profession d'avocat au barreau de Vire, et l'un de ses oncles, Thomas Anfrie de Chaulieu, aïeul du célèbre abbé de Chaulieu, occupait la charge de lieutenant civil et criminel du bailliage. Par sa mère, Madeleine Le Chevalier, Sonnet tenait en outre à la famille éminemment littéraire des frères d'Aigneaux, traducteurs d'Horace et de Virgile. Cette parenté lui était particulièrement chère, et, après y avoir fait allusion en

Th. Le Breton, *Biographie normande*, t. III, p. 465 ; — Brunet, *Manuel du Libraire* ;— G. Frère, *Manuel du Bibliographe normand*, et la plupart des dictionnaires biographiques.

(1) La date de sa naissance est fixée rigoureusement par l'inscription qui accompagne son portrait dans l'édition de la *Satyre Menippée* de 1608, et qui énonce qu'à cette époque il était âgé de 31 ans. Le portrait qui figure en tête de la satire contre les charlatans, publiée en 1610, confirme cette indication ; la légende est ainsi conçue : Thomas Sonnet, sievr de Covrval, doctevr en medecine, agé de 33 an. 1610.

maints endroits de ses Œuvres, il la constate soigneusement dans les vers qu'il composa à l'occasion de la mort de sa mère :

« Issuë elle n'est point de quelque race vile,
« Mais du sang genereux des braves Chevaliers,
« De ces doctes Aigneaux qui furent les premiers
« Qui par leurs beaux escrits enrichirent la ville.
« Quel tige, quel estoc, tant soit-il anobly,
« Pourroit de ces Aigneaux passer la renommee (1) ?

Notre satirique avait un frère et une sœur. Son frère Jean, sieur de St-Nicolas, suivit avec honneur la profession paternelle et mourut dans un âge peu avancé ; sa sœur, demoiselle Esther Sonnet, cultivait à ses heures la poésie, et l'on voit figurer en tête de la *Satyre Menippée* quelques vers assez pâles qui sont signés de son nom (2).

Par une de ces inconséquences qu'il serait facile de relever dans la vie de la plupart des écrivains, Sonnet, après avoir passé la meilleure partie de sa vie à médire

(1) *Satyre Menippée* contre les femmes, sur les poignantes traverses et incommoditez du mariage. — Lyon, Cœursilly, 1623. Epitaphe de vertueuse dame Madelaine Chevalier d'Aigneaux, ma mere : Stances, p. 119.

(2) Au sieur de Courval.
Sixain.

Mon frere, qui vous meut de blasmer tant Hymen,
Le remede assuré, l'unique dictamen
Qui peut guarir les coups de l'enfant de Cyprine ?
Ha ! je voy bien que c'est votre esprit trop hautain,
Lequel veut despiter l'Archerot inhumain
Eschauffé des rayons d'une flamme divine.

Satyre Menippée, édit. de 1623. Introduction, sans pagination.

du sexe féminin, et à disserter sur les traverses et incommodités du mariage, revint à résipiscence, et prit femme, absolument comme s'il n'eût écrit ni la *Menippée* ni les *Exercices de ce temps* ni la *Thimethelie.* Au reste, ce dénouement, auquel sa sœur ne nous paraît pas être restée étrangère, est de nature à surprendre beaucoup moins, si l'on veut bien remarquer que la *Satyre Menippée* est précédée d'une épître dédicatoire remplie de sages réserves en faveur des *ménages de bonne trempe,* et que la *Thimethelie* elle-même est suivie de stances adressées par le poète à une maîtresse imaginaire et ayant tout l'aspect d'une amende honorable :

Ma chere ame, mon tout, je me viens excuser
Si j'ay osé blasmer tout le sexe des femmes;
Non, non, mon cœur, ce n'est qu'aux impudiques dames
Que mes cyniques vers se doivent adresser;
J'ay toujours respecté les chastes demoiselles,
Poussé de ton amour et de la verité:
Je n'ay donc par ces vers nullement merité
D'encourir ta disgrace et des autres pucelles.
Plutost, mon cœur, tu dois m'aimer plus ardemment
D'avoir choisi pour but une telle matiere
Qui fait ta chasteté briller par son contraire,
Comme en l'obscurité brille le diamant (1).

Quoi qu'il en soit de cette protestation, l'union de notre poète, bien que tardivement contractée, nous paraît avoir été exempte de ces inconvénients multipliés que, dans sa jeunesse, il aimait tant à décrire. Malheureusement il fut plus éprouvé comme père de

(1) *Satyre Menippée*, édition de 1623, p. 106.

famille : il perdit un de ses enfants à l'âge de six ans, et les heureuses qualités du second ne le consolèrent jamais de la mort du premier.

> Ce petit Courvalin, cet esprit admirable
> Ne pouvoit si parfait cy bas vivre longtemps ;
> Ce bel astre enfantin, plus brillant que durable,
> S'eclypse de nos yeux sans attendre un printemps.

Sonnet de Courval ne lui survécut pas longtemps. Il mourut en 1627, âgé d'environ cinquante ans. Il avait vu disparaître autour de lui son père, sa mère, son oncle, son frère, ses amis les plus chers, ses protecteurs les plus dévoués ; il avait assisté, non sans irritation, à la décadence irrémédiable d'une école littéraire qu'il aima jusqu'à l'exaltation et dont il est resté un des derniers représentants. Ces pertes successives et ces déceptions multipliées ne le trouvèrent pas insensible, mais en public il sut les supporter avec une certaine ostentation de stoicisme ; et nous nous le figurons encore à la fin de sa carrière, avec cette attitude provoquante, cette physionomie narquoise et ce regard irrespectueux que la gravure de Mathéus nous a si bien conservés (1).

Si l'on en excepte le temps de ses études, qu'il passa à Caen et à Paris, la vie entière de Sonnet s'écoula exclusivement à la campagne et dans la ville

(1) C'est icy de Courval le vif et vray pourtraict :
Son nez, son front, ses yeux et sa levre pourprine.
Icy tu voidz le corps figuré par ce traict,
Et son esprit paroist en l'art de medecine.

(*Satyre Menippée*, édit. de 1608.)

de Vire (1) ; ses amis les plus intimes, ceux qu'il cite le plus volontiers : de Deimier, Jean Le Houx, le vaudiviriste ; Robert Angot, le chantre de la procédure normande ; de Cérisolles, gentilhomme et littérateur ; du Crioult, praticien habile et érudit, appartiennent à sa ville natale ou au moins à sa province.

Cette vie sédentaire et sans horizon, qui au premier abord peut paraître défavorable au développement de l'esprit, a fourni en définitive à Sonnet ses meilleures et ses plus saines inspirations. Satirique par instinct et par tempérament, il n'a jamais été mêlé qu'à une société de petite ville ; mais il l'a vue fonctionner sous ses yeux, il a pu l'observer de près et étudier sur le vif les travers, les vices et les scandales qu'il devait plus tard décrire. Lié avec des gens de robe, fils et frère d'avocat, il découvre, sous les involutions des procédures les plus compliquées, les abus innombrables et souvent même les exactions des Justices inférieures ; gentilhomme campagnard, il sent mieux que personne le ridicule de certaines prétentions nobiliaires, et il dépeint en témoin attentif la misère du pauvre peuple et la situation infime d'une partie du bas clergé. Il n'est pas jusqu'à l'esprit frondeur de son pays et aux habitudes positives de sa profession qui ne soient venus développer son amour

(1) Les Satyres contre les désordres et les abus de la France, (édition de 1621) sont précédées d'un autre portrait avec cette inscription :

Vire fut mon berceau, ma nourrice et mon laict ;
Caen, l'unique sejour de mon adolescence ;
Paris, de ma jeunesse, et maintenant la France
A mon nom ; mes ecrits, mon corps et ce pourtraict.

naturel pour le contrôle, pour les réformes et le libre examen. Toutes ces tendances précieuses ne purifient pas son style ; mais elles communiquent à ses compositions les plus médiocres un sentiment assez précis de la réalité, qui a bien son intérêt, et que l'on ne retrouve pas toujours au même degré dans des œuvres d'une inspiration plus élevée.

Le début de Sonnet dans la vie littéraire se place à l'année 1608 : c'est à cette date, en effet, qu'il publia la *Satyre Menippée* contre les femmes, sur les poignantes traverses et incommodités du mariage ; et, par un concours heureux de circonstances, cet opuscule d'un auteur jusque-là inconnu obtint immédiatement un incontestable succès. Cette diatribe bizarre est pourtant loin d'être un chef-d'œuvre ; elle n'est pas même, à beaucoup près, la production la plus remarquable de notre poète. Mais, avec ses tendances sceptiques, elle répondait parfaitement au courant d'idées du moment, et aujourd'hui même le nom de Sonnet, malgré ses essais dans des voies plus sérieuses, y est resté irrévocablement attaché, et en a conservé comme une notoriété équivoque et suspecte.

Il faudrait remonter très-loin, si l'on voulait retrouver le premier type de ces invectives violentes contre les femmes, qui abondent au XVI[e] siècle, et qui forment le fonds de la *Satyre Menippée*. Vers le milieu du XIII[e] siècle, Pierre de Corbeil composa, dans un style grave et prétentieux, un pamphlet en règle intitulé : *Remedium contra conjuges et concubinas* (1),

(1) Le texte de cette curieuse amplification, que l'on rencontre dans plusieurs manuscrits, a été publié récemment dans l'*Ami des*

dans lequel il soutenait, au point de vue théologique, à grand renfort d'érudition sacrée et profane, cette thèse scabreuse de l'infirmité des femmes, que l'écrivain virois devait reprendre avec plus d'étendue. Les divers éléments de cette déclamation banale se reproduisent çà et là, sous diverses formes, dans les sermonnaires, et dans les écrits des philosophes et des poètes du siècle suivant. Plus tard, ils s'accentuent davantage et se concentrent dans une œuvre étrange, qui garde encore aujourd'hui une partie de sa signification et de sa portée. Jean de Meung continue le *Roman de la Rose*, commencé par Jean de Lorris; et, dans cette suite originale, désertant brusquement les traces de son devancier, il formule d'une manière souveraine, à l'encontre des chevaliers d'amour, des rêveurs et des religieux, le code impérieux de ce qu'il appelle la loi naturelle. Ses hardiesses licencieuses n'ont pas été dépassées. *Genius*, personnage symbolique, y convie les hommes et les femmes au *grant œuvre* de la propagation de l'espèce; et ses incitations insolentes, qui n'admettent pas d'exception, qui ne tiennent compte ni de la liberté humaine ni des délicatesses de l'âme, ni des vocations supérieures, portent la trace d'un

Livres de René Mufflat, année 1860, p. 51, sous le titre: « Un « écrit satirique du XIII[e] siècle, par Pierre de Corbeil, archevêque « de Sens. »

Le pamphlet de Pierre de Corbeil a pour réplique l'invective contre les hommes, publiée vers la fin du XV[e] siècle. « Invectiva cœtus feminei contra mares, edita per magistrum Johannem Motis, Neopolitanensem, Sanctæ Sedis apostolicæ secretarium. »

Cf. — Bibliothèque Impériale, fonds latin, n° 2962 p. 173-174.

naturalisme aussi radical qu'effronté. Au premier abord, on pourrait ne voir là que la contre-partie exagérée à plaisir de la glorification du célibat, entreprise d'une manière trop exclusive par certains écrivains ascétiques. Mais les visées de Jean de Meung vont évidemment plus loin : le mariage lui est aussi indifférent que le célibat, et ses conclusions ne tendent à rien moins qu'à la proclamation absolue de la communauté des femmes et de la souveraineté du plaisir :

Car Nature n'est pas si sote
Qu'elle fasse naistre Marote
Tant seulement pour Robichon,
Se l'entendement y fichon,
Ne Robichon pour Mariette,
Ne pour Agnès, ne pour Perrette :
Ains nous a fait, beau filz, n'en doubtes,
Toutes pour tous et tous pour toutes,
Chascune pour chascun commune,
Et chascun commun pour chascune (1)

Sous une forme moins dogmatique, des opinions identiques se manifestent, sans interruption notable, dans toute la littérature moqueuse du XVI[e] siècle. Poésies, mémoires, nouvelles, satires et sermons portent l'empreinte de cette incrédulité bizarre à l'égard de la vertu des femmes. L'*Heptaméron*, les *Cent Nouvelles nouvelles*, les *Joyeux Devis*, et une infinité de *Gayetés* analogues reprennent à satiété le même thème. Dans toutes ces œuvres, sauf quel-

(1) Le *Roman de la Rose*, par G. de Lorris et Jean de Meung dit Clopinel, revu sur plusieurs éditions et sur quelques anciens manuscrits ; t. II, p. 181, vers 14653-14662. Paris, Pissot, 1735.

ques variantes insignifiantes, la femme apparaît comme une créature séduisante, d'un égoïsme frivole, dominée par l'amour du plaisir et absolument incapable de fidélité et de dévouement. Par un singulier retour de fortune, la véritable héroïne de cette littérature, celle qui succède aux châtelaines idéales des romans de chevalerie, est la bourgeoise d'Orléans, avenante, sans scrupule, qui renvoie son mari battu, content et trahi. Dans cet ordre d'idées, l'auteur des *Quinze joies du mariage* a parfaitement caractérisé la situation, et personne n'a mieux dépeint la décadence absolue de la foi conjugale, l'abaissement général du sens moral, et la situation déplorable du bonhomme de mari : « Là vit le pouvre homme en peine et tourment qu'il prend pour joye. Or, est-il en la nasse bien embarré, et s'il n'y estoit, il se y mettroit à grande haste : là, usera sa vie en languissant tousjours et finera miserablement ses jours (1). »

La satire de Sonnet se rattache légitimement à toutes ces productions; mais, au point de vue de la forme, elle procède plus directement encore d'une œuvre moins éloignée et qui, elle aussi, eut un certain retentissement. Avant lui, en effet, Desportes avait rencontré le même sujet, et l'avait traité dans des stances d'un mouvement remarquable et d'une concision saisissante. Son invective contre le mariage a été certainement l'objet d'une étude particulière de la part du poète virois; il y a puisé

(1) *Les Quinze joies du mariage*, nouvelle édition. Jannet, 1853, p. 25. — Cf., *La Satire en France au moyen-âge*, par Lenient, p. 162 et 301.

l'idée première de sa composition, et, sur certains points, il semble même qu'il n'ait fait qu'étendre et paraphraser les strophes de son devancier (1).

La *Satyre Menippée*, publiée à l'origine sous un titre unique, se compose en définitive de six satires différentes dont les titres sont ainsi conçus :

« 1° Contre le joug nuptial et fascheuses traverses « du mariage. »

« 2° Contre-affection et repugnante diversité des « temperamens, humeurs et complexions des mariés, « sources de leurs querelles et mauvais mesnage. »

« 3° Le hazard..... auquel s'expose celuy qui « espouse une belle femme. »

« 4° Le desgoust soubs lequel sont compris les « ennuis, chagrins, fascheries et inquietudes qui « traversent l'ame de celuy qui espouse une femme « laide et des malheurs qui s'en ensuivent. »

« 5° Tyrannique servitude à laquelle se submet et « s'engage celuy qui espouse une femme riche et « de plus haute extraction que la sienne. »

« 6° La triste et dure pauvreté, mespris et contem- « nement où tombe celuy qui espouse une fille « pauvre et de plus basse qualité que la sienne (2). »

Si l'on met de côté les deux premières, toutes ces compositions, comme on le voit par ces énoncés compendieux, n'ont pour but que d'exposer les in-

(1) Œuvres de Philippe Desportes, avec une introduction par Alfred Michiels. Paris, Ad. Delahays, 1858, p. 419.

(2) *Suite des Exercices de ce temps, contenant plusieurs satyres contre le joug nuptial et fascheuses traverses du mariage.* Rouen, 1627, p. 117, 132, 148, 161, 172, 181.

convénients qui résultent pour le mari de la richesse ou de la pauvreté, de la beauté ou de la laideur de la femme qu'il a choisie :

Si femme vous prenez pour ses possessions
Ou si vous l'espousez pauvre et necessiteuse,
Ou laide en cramoisi, difforme et desdaigneuse,
Ou si vous recherchez une exquise beauté,
De toutes vous aurez mainte incommodité.
. . . .
. . . .
Or, il faut maintenant par diverses satyres
De chaque eslection raconter les martyres;
Et puisque le sujet de chascune est divers,
Chascune doit avoir sa satyre et ses vers (1).

Ce quadruple point de vue forme aussi le fond des stances du mariage par Desportes. Seulement, au lieu de consacrer à chaque *eslection* une satire entière, le vieux poète, mieux avisé que son successeur, s'est contenté de formuler sa pensée dans quelques vers substantiels et énergiques. Sonnet a compris le sujet autrement, et c'est par l'abondance des détails, par l'exactitude minutieuse de la description, qu'il s'est efforcé de rajeunir la banalité d'un sujet qu'on pouvait croire épuisé.

Les deux premières satires lui appartiennent plus en propre; mais il n'y a pas lieu de l'en féliciter. Les imprécations contre le mariage, qui forment le fonds de la première, dépourvues de simplicité et

(1) *Suite des Exercices de ce temps, contenant plusieurs satyres contre le joug nuptial et fascheuses traverses du mariage.* Rouen, 1627, p. 147.

d'élévation, le sont encore plus de couleur et d'originalité ; quant à celle qui a trait aux inconvénients de la diversité des tempéraments des mariés, ce n'est qu'une plate et grossière rapsodie, où l'obscénité de la conception première se déguise mal sous le vain étalage de prétendues considérations scientifiques.— L'impression définitive que cause la lecture de l'œuvre entière est loin d'être favorable à l'auteur, et le succès qui l'a accueillie au moment de son apparition ne saurait modifier notre opinion ni sur l'immoralité irrémédiable de l'ensemble, ni sur les imperfections littéraires trop nombreuses qui s'y font remarquer. Là où, pour sauver un développement scabreux, il eût fallu un ton léger, une ironie délicate, un récit rapide, Sonnet a embarrassé sa marche de citations de tout genre ; et, par un singulier parti pris, il a remplacé le sourire par la déclamation, et le scepticisme élégant par une négation brutale et diffuse. Toutefois, ces défauts choquants ne sauraient nous empêcher de reconnaître qu'il se rencontre dans cette longue dissertation des vers réussis, marqués au coin de la malice et du bon sens, et surtout des descriptions curieuses au point de vue de l'histoire du luxe et de la toilette. Personne n'a mieux reproduit certains aspects de la vie de son époque et de sa province. Étranger aux vues profondes et aux considérations philosophiques, il excelle dans la peinture des détails matériels de l'existence, et en plusieurs endroits ses poésies ont la physionomie et la valeur de véritables procès-verbaux d'inventaire. Il faut voir avec quelle aisance il énumère les cotillons de taffetas, de velours, de damas et de satin, les bagues, les chaînes,

les carcans, les ceintures, les *brodures,* les gants parfumés, les couteaux à manche d'esmail, les ciseaux damasquinés, les miroirs de Venise et les éventails dentelés. Il n'a garde d'oublier les patins, les multins, les coeffes à la jacobine et toute cette curieuse variété de rabats, qui comprend les rabats à la reine, à la neige, à la fanfreluche, jusqu'aux rabats ouvragés, à point coupé, empesés, houppelés, cannelés et rayonnés. Il pénètre, ailleurs, dans des mystères plus délicats, et il mentionne avec la même abondance le secret de tous les fards et de toutes les compositions employées pour la conservation de la beauté. Ces longues digressions ne sont pas dépourvues de monotonie ; mais elles sont préférables, à notre sens, aux redites, aux réminiscences classiques et à ces prétentieux lieux communs sur la puissance de l'or ou les charmes de la pauvreté, renouvelés de Perse, de Juvénal ou de Sénèque, que notre écrivain n'a pas toujours évités, mais que les satiriques de son époque ont employés avec encore moins de discrétion.

La *Thimethelie* est une composition moins avouable que la *Menippée :* les détails qu'elle renferme sont du domaine exclusif de la médecine, et l'on comprend difficilement comment Sonnet a eu l'idée d'en faire l'objet d'un poëme en règle avec prologue, invocation, adjuration et épilogue final. Le titre seul de l'opuscule en indique assez la nature; et c'est très-sagement, à notre sens, que l'auteur l'a dédié à un de ses confrères qui avait, à ce qu'il paraît, dirigé de ce côté ses observations pathologiques (1).

(1) La *Thimethelie* ne paraît pas avoir été publiée à part ; mais

A M. du Crioult le jeune, docteur en medecine,

« Monsieur,

« L'amitié que nous avons contractée ensemble depuis que j'ay eu l'heur de vous cognoistre, et les devis familiers que nous avons eus l'un avec l'autre..... m'ont incité de vous dedier ce petit echantillon..... et vous supplie, comme mignon d'Apollon et nourisson d'Esculape, luy servir d'antidote, de Theriaque et de preserveratif contre le venin des medisans. »

Nous ne saurions analyser, même légèrement, l'exposé qui fait suite à cette introduction. Il nous suffira de dire que la femme, source de tous les maux, y est comparée à une foule d'animaux réels ou fantastiques, et condamnée, sans appel, au nom de Salomon, des sages de l'antiquité, des Pères de l'Église et de l'hygiène publique.

Laissons donc ce discours à nos vieux medecins
Et poursuivons le fil de nos premiers desseins.

elle figure dans diverses éditions de la *Satyre Menippée*, notamment dans celles de 1623 et de 1627.

La *Satyre Menippée* contre les femmes sur les poignantes traverses et incommoditez du mariage, avec la *Thimethelie* ou censure des femmes, par Thomas Sonnet, docteur en medecine, gentilhomme virois. — La *Thimethelie*, avec un titre à part, commence à la p. 81, dans l'édition de 1623. — Cette production forme la satire 7ᵉ dans l'édition de 1627, sous le titre de : *Censure des femmes*. La dédicace à du Crioult ne figure pas dans cette dernière édition.

Disons avec saint Jean, surnommé Chrysostome,
Que de tous les malheurs la femme est l'epitome.
. . . .
Par la femme peché fut introduit au monde,
Par elle nous tombons en la fosse profonde
Des pieges de la mort (1).

Malgré le bruit qui se fit autour de ces deux productions, elles causèrent à Vire un véritable scandale. La ville, qu'avaient effarouchée les *Vaudevires* si décents de Jean Le Houx, ne pouvait pas laisser passer sans protestation les énormités de son ami Courval. Ce résultat était du reste prévu, et au moment même de la publication, de Cérizolles avait conseillé à Sonnet de détourner la tête et de ne pas s'inquiéter du jugement de ses compatriotes :

Mets hardiment au jour ta satyre et tes vers
Sans craindre des Virois les jugements divers ;
Pense, docte Sonnet, qu'au regard de la France,
Vire n'est rien qu'un point, qu'un atome leger :
Laisse-les donc, Courval, leur vesnin desgorger,
Car l'atome et le point n'ont pas grande puissance (2).

Cette exhortation pressante était faite pour plaire à notre satirique, qui crut devoir y répondre par quelques vers auxquels on ne reprochera certainement pas le manque d'énergie ou de franchise :

Marche donc hardiment, ô ma chere satyre,
Et ne crains les abbois de ce peuple de Vire,

(1) *Satyre Menippée*, éd. de 1623, p. 94 et 102.
(2) *Id.*, Introduction.

Quoy, ma fille ! as-tu peur des medisans virois ;
Scay tu pas qu'à leur goust jamais je n'ai sceu plaire ?
Ta seule ambition sera de leur deplaire
Pour plaire, si tu peux, au reste dit françois.

Aux poetastres envieux de Vire.

Escumez, enragez, poetastres envieux ;
Jettez vostre vesnin, cerberes furieux,
Grenouilles, crouassez ; sifflez, fieres couleuvres ;
Bourdonnez parmi l'air inutiles freslons :
Vostre crouassement, sifflement, vos bourdons
N'empescheront qu'au jour je ne mette mes Œuvres (1).

Les attaques du dehors lui causèrent plus de préoccupations, et, pour les repousser, il rompit son silence dédaigneux et composa à l'adresse de ces nouveaux adversaires, sur lesquels il n'avait pas compté, deux opuscules bizarres qui méritent de nous arrêter un instant (2).

Le premier est intitulé : *Responce à la contre-satyre par l'auteur des satyres du mariage et Thimethelie ;* le second : *Deffence apologetique du s^r^ de Courval, docteur en medecine, gentilhomme virois, contre les censeurs de*

(1) *Satyre Menippée*, éd. de 1623. Introduction.

(2) La *Satyre Menippée* et les *Deffenses* de Sonnet ont été appréciées en ces termes par d'Artigny :

« Cet ouvrage, rempli d'obscénités et des plus grossières invectives contre le beau sexe, déplut généralement à tout le monde, et il s'éleva des censeurs *anonymes* qui en désapprouvèrent également la forme et le fond. Courval leur opposa une défense apologétique, production la plus ridicule qu'on ait peut-être jamais vue, très-digne par conséquent de servir de suite à cette *Satyre Menippée* qui méritait moins l'indignation que le mépris public. »

sa satyre du mariage. La réponse à la contre-satire, dont nous avons reproduit intégralement le titre d'après l'édition donnée par Cœursilly, à Lyon, en 1623, avait été publiée à l'origine à Caen, sous le titre plus bref d'*Apologie*, et, s'il faut en croire Sonnet, l'effet de ce *factum* avait été tel que son adversaire fut immédiatement réduit au silence et *ensevely dans les abymes de sa confusion*.

Le pamphlet anonyme, cause de cette violente explosion de colère, était intitulé : « Contre-satyre « pour la deffense des dames faite par des gentils- « hommes des plus affidez à ce sexe, dediée aux « deux plus belles dames de la Cour. » Il était écrit en prose et ne contenait que deux feuillets. Nous croyons, en outre, qu'il dut être publié à Caen, comme le furent plus tard les répliques de Sonnet : malheureusement, la disparition absolue de ce factum, dont on ne connaît aucun exemplaire, ne nous a pas permis d'éclaircir cette question bibliographique. Quant à l'œuvre en elle-même, on conçoit aisément qu'avec les seuls renseignements puisés dans la Défense du poète virois, il soit assez difficile de s'en faire une idée bien exacte ; cependant, s'il fallait en juger par deux ou trois phrases qui nous ont été conservées textuellement et par certaines autres indications, elle n'eût guère consisté qu'en une réunion de personnalités grossières, et sa perte ne mériterait pas de nous inspirer de bien vifs regrets (1).

(1) *Satyre Menippée*, édition de 1623, p. 179 et 180 :

« Qui vous meut donc, beau sire? quelle mouche vous poind ? Il faut que vous soyez un rocher insensible ou bien un joly petit

La réponse de Sonnet appartient au même genre de littérature. Sous l'influence des attaques ardentes dont il avait été l'objet, le poète virois a redoublé de cynisme et d'amertume, et pour combattre son censeur invisible, il épuise tout le vocabulaire des appellations injurieuses.

La dédicace de son ouvrage aux Muses atteste, dès l'abord, la confiance imperturbable qu'il avait en lui-même et la manière cavalière dont il entendait la discussion, lorsque la chose le concernait personnellement.

Aux Muses.

« C'est à vous, cheres sœurs, qui presidez sur le
« Parnasse, et à vos sacrez autels que j'immole pour
« victime la peau d'un second Marsye nouvellement
« escorché, pour avoir d'une plume calomnieuse,
« d'un encre venimeux et sanglant, d'un style
« bouffonesque, autant malicieusement que teme-
« rairement, offensé l'un de vos sacrez poetes,
« censuré ses ecrits par une picquante contre-satyre
« sur laquelle et sur cet imprudent Marsye, son au-
« teur, je viens de remporter une belle victoire dont
« je vous offre les depouilles, que je vous prie de re-
« cevoir d'aussi bon visage que je suis, cheres Muses,
« l'un de vos plus humbles et affectionnez poetes.

« COURVAL (1). »

eunuque, ou que vostre mauvaise mine vous ait occasionné quelque affront, ou croire qu'elle vous ait envoyé en Cornuaille sans le cheval de Pacolet, ou par delà la Surie, proche de Bavieres. »

(1) *Satyre Menippée*, édit. de 1623, p. 167.

Le factum tout entier répond au caractère acrimonieux du préambule, et il est difficile d'imaginer rien de plus étrange que cette polémique surchargée de citations saugrenues, où les excentricités grotesques se mêlent sans cesse aux violences et aux grossièretés les plus regrettables.

« M'estant tombé, nous dit Sonnet, par le moyen « d'un de mes amis entre les mains deux meschantes « feuilles de contre-satyre dressées à la ruine et « confusion d'une satyre que j'avais depuis deux « mois en ça mise en lumière, je me suis avisé d'y « repondre en deux mots sans me rompre la teste, « m'alambiquer le cerveau, employer ma plume, « prodiguer mon encre et brouiller le papier pour « un si maigre sujet, sçachant mesme que je n'ay en « teste qu'un pauvre ignorant pour adversaire, lequel « pour estre anonyme et tapy dans sa tasnière, où il « ne fait seulement que glapir et jetter des abbois, « m'a presque fait perdre l'envye et osté le courage « de luy faire la chasse, n'estant au vray informé de « l'espèce et du naturel de la beste ; je soupçonne « neantmoins par les erres de son langage et le train « de son stille superficiel, denué de suc et privé de « substance, que c'est quelque petit carabin ou soldat « devalisé qui effrontement s'attribue la qualité de « gentilhomme, mais il desment tout incontinent le « tiltre..... Car il a l'asme aussi lasche et ravalée que « son discours est faible et effeminé. Il s'efforce « neantmoins de trancher du Roland, du fendeur de « naseaux, du coupe-jarret, du mangeur de char- « rettes ferrées..... et cependant ce pauvre cassé « morte-paye monstre par sa lascheté qu'il a esté

« nourry de laict de brebis et qu'il a humé la pol-
« tronnerye jusqu'à la lie ; car je vous prie qui ouyt « jamais dire qu'un gentilhomme, qui doibt avoir « le cœur martial et l'asme genereuse, veuille « envoyer le cartel de guerre pour attirer son en- « nemi au combat sans luy déclarer son nom..... « Quelle humeur pusillanime et poltronne, quelle « tranchée de saint Lasche t'a arraché du front la « resolution et bany du sein le courage pour vouloir « cacher ton nom dans les epaisses tenebres d'un « silence..... As-tu peur d'un petit docteur frais es- « moulu et nouvellement imprimé (ainsi m'appelle-tu « par mocquerie)? mon chaperon te donne-t-il l'es- « pouvante? mon roquet fourré est-il capable d'alarmer « ton asme et graver au fond de ta poictrine une « timide crainte?.... A ce que je vois, tu es de bas or, « tu crains la touche, tu as peur de perdre l'escrime, « pauvre soldat casematé (1). »

Il serait facile de multiplier les citations, mais elles n'ajouteraient pas à l'impression qui naît naturellement de la lecture de ce fragment ; tout le reste est à l'avenant, et ne présente rien de bien particulier. Toutefois, il convient de remarquer que cet orgueil plein d'expansion, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler dès la dédicace, et qui donne à l'œuvre entière un cachet si marqué d'outrecuidance, se révèle vers la fin avec une naïveté trop sincère pour ne pas être remarqué.

Après s'être défendu, comme il l'a pu, par des raisons quelquefois, et le plus souvent par des injures,

(1) *Satyre Menippée*, édit. de 1623, p. 168 et 169.

Sonnet s'arrête tout à coup, et, pour compléter son apologie, il renvoie son adversaire purement et simplement à la contemplation attentive de son portrait. Il est vrai de dire que le genre d'insinuation dirigée contre le médecin virois ne comportait peut-être pas d'autre réponse. Voici quelques lignes de ce passage, que nous sommes malheureusement forcé d'abréger:

« A la seconde presomption je reponds que si tu « avois bien regardé mon pourtraict representé en « taille-douce au quatriesme feuillet de ma Satyre, « tu n'aurois effrontement lasché cette conjecture « bouffonesque : ma barbe foisonne trop abondam- « ment alentour de mon menton, et ma moustache « est trop mignonement relevée pour estre nay soubz « l'horoscope infortuné « *De Eunuchis* » participer « au tittre « *De frigidis et maleficiatis* (1). » A la « troisième où tu rejestes la cause de l'affront que les « femmes m'auroient pu faire sur ma mauvaise mine, « je te renvoye de rechef à la visite de mon pour- « traict, dont la posture est plus guerrière que doc- « toralle, plus martialle que pedentesque, plus jo- « vialle que saturnienne, plus amoureuse que melan- « cholique (2). »

La Défense apologétique est conçue avec plus de méthode et de sang-froid ; l'esprit de notre auteur a recouvré un peu de calme, et il a pris au moins la peine de se rendre compte des reproches sérieux que l'on articulait contre lui. Représentant d'une école

(1) *Satyre Menippée*, éd. de 1623, p. 181-182.
(2) *Id.*, p. 181.

vieillie, il était attaqué pour son langage; satirique indiscret jusqu'à la licence, il se trouvait aigrement repris pour outrage à l'honnêteté publique et aux bonnes mœurs. A vrai dire, en mettant de côté la question de style qui a perdu de son importance, la seconde critique n'était que trop justifiée. L'insuffisance de la rime, le retranchement facultatif d'une syllabe à la césure pour lequel il invoque l'autorité de Ronsard et celle de son compatriote Le Houx, toutes ces questions prosodiques, qui passionnaient les contemporains, n'exciteraient aujourd'hui qu'un assez médiocre intérêt, et les opinions de Sonnet pourraient être accueillies, sans inconvénient, avec une certaine tolérance; — mais, malgré toute l'indulgence désirable, il serait infiniment moins facile de l'absoudre complètement du reproche d'immoralité.

Sa réponse cependant, bien qu'elle soit au fond peu concluante, mérite d'être notée en passant, en ce sens qu'elle confirme le laisser-aller de l'époque sur ces matières délicates, et l'idée de cynisme nécessaire, qui semblait, pour ainsi dire, de l'essence du genre satirique. Ce second *factum*, comme le premier, n'est au surplus qu'un nouveau cartel adressé à ses censeurs connus et inconnus, et rédigé pour la circonstance dans le style bravache dont Cyrano de Bergerac et Scudéry possédèrent tour à tour le secret :

« Freslons picquants qui bordonnez incessamment « autour de ma ruche et ne faites point de miel, « meschantes cantharides qui vous attachez ordinai- « rement aux roses et aux fleurs plus espanyes; veni- « meuses araignes qui convertissez le suc des plus

« delicieuses fleurs en venin ; estomachs desbauchez « qui changez les viandes plus delicates en bile « aduste, corruption et cacochymie ; quel tan vous « excite ? Quelle guespe vous picque le cerveau ? « Quel demon possède votre asme et vous souffle en « la poitrine pour vouloir abysmer et mettre à fond « par les bruyans orages et furieuses tempestes de « vostre mesdisance ma barque satyrique nouvelle- « ment ancrée au rivage françois. . . . . . . « . . . . . O damnable envie, engeance des « demons, souffle de Belzebult, poison de l'asme, « gangrène des esprits, chancre des republiques, « peste de la vertu, c'est toy maudite qui as tant « excité de grenouilles du fangeux bourbier de « l'ignorance pour crouasser après mes escrits ! C'est « toy, dis-je, qui as tiré tant de hyboux des noirs ca- « chots de leur envie pour de griffe et de bec offenser « ma satyre.....

« Chenilles rampantes, qui vous efforcez de la dent « venimeuse de votre mesdisance de ronger et gaster « les printanières fleurs que les brusques et chaudes « vapeurs de ma muse ont naguères fait esclore dans « le jardin de la France; oyseaux importuns et sales « harpyes, qui de vostre bec empoisonné voulez « souiller et gouspiller la netteté et pureté de ma « moisson poetique ! chauves-souris qui ne vollez « que de nuit et à couvert et n'osez paroistre au jour, « qui ne mettez rien en lumière, sortez à ce coup « que l'on vous voie : *Lazare, veni foras.* Ne parlez plus, « meschants rimailleurs, sortez Cherilles ignorants ; « Rodomons de l'Arioste, Thrazons de Terence, « sortez en campagne que l'on vous voie : la lice est

« preste, les barrières sont dressées, les armes « d'encre et de papier sont faciles à trouver (1). »

Malgré tous ces éclats, malgré cette profusion d'hyperboles, cette provocation étrange, qui rappelle le défi burlesque dont parle Boileau, n'eut pas de résultat: les ennemis invisibles de Sonnet ne déclinèrent pas leurs noms, et, en présence de cette réserve prudente, il se consola de l'attaque et put croire à un triomphe définitif.

La *Satyre Menippée* et la *Thimethelie* nous conduisent naturellement à l'examen d'un autre recueil intitulé : *Les Exercices de ce temps*, qui paraît appartenir à Sonnet et qui peut être considéré comme la suite légitime de ses premiers ouvrages.

Cette question d'attribution n'est pas toutefois sans difficulté. Charles Nodier regardait, en effet, Angot L'Éperonnière comme l'auteur véritable de ces dernières satires, et son opinion, reproduite sous une forme dubitative dans l'excellent ouvrage de M. Frère, s'appuyait principalement sur cette considération: que toutes les éditions de ce volume avaient paru après la mort de Sonnet de Courval; malheureusement cette remarque ingénieuse du plus spirituel des bibliographes est complètement erronée, puisque, dès 1626, c'est-à-dire une année avant la mort de Sonnet, le libraire de La Haye publiait à Rouen la quatrième édition des *Exercices*.

Il n'y a pas davantage à s'arrêter à l'opinion de certains autres critiques qui ont visiblement confondu avec les satires dont nous nous occupons un recueil

(1) *Satyre Menippée*, éd. de 1623, p. 134 et 135.

composé par Angot L'Éperonnière, qui renferme des pièces toutes différentes, mais dont le titre présente avec celui du premier une trompeuse analogie. Aussi, dans la dernière édition de son *Manuel*, M. Brunet n'a-t-il pas hésité à ranger les *Exercices de ce temps* au nombre des productions authentiques du poète virois. Les indications puisées dans l'édition de 1627, bien qu'elles ne soient pas aussi explicites qu'on pourrait le désirer, favorisent cette manière de voir. Le titre général de ce volume est ainsi conçu: « Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et « desordres de la France, dediées à la Reine mere « du Roy. Plus est adjousté les Exercices de ce temps « d'une très-belle et gentille invention. »

Indépendamment de ces deux ouvrages, la publication renferme la *Satyre Menippée*, et il est remarquable que ce dernier recueil y est présenté comme étant la suite des *Exercices de ce temps :* « Suite des « Exercices de ce temps contenant plusieurs satyres « contre le joug nuptial et fascheuses incommoditez « du mariage, par le s^r de Courval, virois. » — Cette juxtà-position significative semble révéler que les trois opuscules appartiennent au même écrivain, qui peut réclamer, à un titre identique, les satires sur les abus et désordres de la France, la Suite des Exercices de ce temps et les Exercices eux-mêmes. Les analogies frappantes de style et de pensées qui se font sentir dans ces trois ouvrages ajoutent encore une nouvelle force à cette impression. Quoi qu'il en soit de cette question bibliographique, que ces satires en contestation appartiennent à Sonnet ou à L'Éperonnière, il est au moins constant qu'elles se

rattachent d'une manière intime, par leur caractère et par leurs tendances, aux productions antérieures du premier de ces poètes, et que, même à ce titre, elles ne sauraient être mises à l'écart dans une étude qui lui est spécialement consacrée.

Les Exercices de ce temps comprennent douze satires d'étendue inégale, intitulées : *Le Bal*, *La Mortification*, *La Foire de village*, *Le Pelerinage*, *La Pourmenade*, *Le Cousinage*, *Lucine*, *L'Affligé*, *Le Debauché*, *L'Ignorant*, *Le Gentilhomme*, et *Le Poete*. Cette réunion de poésies libres rappelle à s'y méprendre le ton général du Parnasse, du Cabinet et de l'Espadon satirique. On pourrait, en outre, y signaler des passages nombreux et importants, qui paraissent calqués sur certaines satires de Regnier, ou même du poète rouennais Auvray, et d'autres auteurs moins connus (1). Toutefois, malgré ces emprunts assez peu déguisés, faits aux productions licencieuses de son temps, l'auteur des Exercices, dans l'ensemble de son œuvre, a suivi évidemment la route déjà tracée par la *Satyre Menippée sur les traverses du mariage*. Sous une nouvelle forme et avec une autre mise en scène, nous reconnaissons là encore les images et les expressions familières à Sonnet. — Il y a plus, les Exercices de ce temps contiennent, çà et là, l'exposé de principes et de doctrines avec lesquels nous avons déjà eu l'occasion de faire connaissance, et qui sont, du reste, reproduits plus largement dans les satires sur les désordres de la France, qu'il composa plus

(1) *Œuvres complètes de Mathurin Regnier.* Paris, Jannet, 1853. — Satires VIII et X, p. 85 et 112.

tard. La critique de la noblesse n'y est pas moins vive; la haine de la finance et des financiers s'y révèle avec la même âpreté, et les désordres des femmes y sont retracés avec une recrudescence de franchise et d'audace.—La fâcheuse déviation de sens moral, qu'accusaient déjà la *Menippée* et la *Thimethelie*, se prononce davantage et tend de plus en plus à transformer le recueil en une sorte de livret pornographique. Dès les premières satires, il est aisé de voir que le poète, en dépit de toutes ses protestations religieuses, a déserté complètement les sentiers (1) fréquentés par les muses honnêtes, et que c'est aux

(1) Grand Dieu qui vois nos faits, qui découures nos mœurs,
Qui juges nos conseils, qui cognois nos humeurs,
Qui guerdonnes les bons de juste recompense,
Qui punis les meschans quand ils font une offense,
Soleil de l'uniuers à qui rien n'est caché,
Grand iuge des humains, vengeur de leur peché,
Ce n'est pas pour tousiours que ta haute justice
Differe de punir ceste humaine malice;
Car quoyqu'auec les bons les meschans soient souuent
Sans soucy de bien vivre exempts de châtiment,
On les void poursuiuis par la boiteuse Peine,
Qui les attrape enfin avec ses pieds de laine.

(*Les Exercices de ce temps*, Rouen, 1667, p. 24. 7e édit.)

Cette succession bizarre de descriptions érotiques et de prédications édifiantes qui forme un des travers de Sonnet, ne lui était pas spéciale : elle caractérise toute une époque, et l'on pourrait la relever également dans les *Contes de la Reine de Navare* et jusque dans les *Nuits joyeuses* de Straparole. — Comme l'a remarqué très-justement un des commentateurs du *Roman de la Rose*, « nos anciens auteurs vouloient toujours assaisonner leurs ouvrages les plus licencieux d'un ragoût de morale. »

instincts les moins nobles qu'il est allé demander ses moyens de succès. Le *Bal* n'est, en effet, qu'un prétexte aux tableaux les plus licencieux et au récit des plus immondes turpitudes. La goinfrerie, avec toutes ses suites; la luxure, avec tous ses écarts, forment le sujet de peintures complaisantes, où le goût n'est pas moins offensé que la pudeur. L'auteur ne vise ni à la profondeur ni à l'originalité; il répudie les recherches de l'art et les délicatesses du langage pour s'appliquer à la reproduction servile des plus basses réalités. Le *Pèlerinage*, la *Pourmenade*, la *Foire de village* continuent l'exploitation de la même veine grossière et facile, avec des variations insignifiantes résultant uniquement de la différence des situations. Les fausses dévotes, les élégantes en villégiature, les acteurs bariolés de la foire, comme aussi les financiers et les gentilshommes, ressemblent aux danseurs et aux danseuses de la première satire. — Les rendez-vous se succèdent avec une uniformité banale, tantôt à la ville, tantôt à la campagne; à l'église, dans les salles de bal et dans les chambres d'auberge. — Sonnet n'a pas même eu l'idée de dessiner un type, et sur tous ces personnages, nobles et parvenus, maîtres et valets, grandes dames et courtisanes, la débauche a passé son niveau égalitaire.

Jamais on ne s'était attaché à dépoétiser l'amour avec un tel parti pris et une pareille exubérance de langage; jamais on n'avait tenu si peu de compte de l'idéal et du culte de la beauté. Le satirique, s'égarant sur les traces de Tabarin et de ses émules, n'a pas même entrevu les grâces décentes, chantées

par les vrais poètes; il ne soupçonne ni les émotions de l'âme ni les fantaisies de l'imagination, ni les troubles du cœur; ce qu'il comprend uniquement, c'est la différence des sexes, et les entraînements sans noblesse et sans prestige qu'il décrit n'ont rien à démêler avec la poésie (1).

L'amour de la vulgarité le domine, d'ailleurs, avec un empire si absolu que, lorsqu'il cesse d'être obscène, il reste toujours grossier. Le spectacle des excès ordinaires ne lui suffit même pas : toutes les infirmités, toutes les maladies, toutes les souillures l'attirent invinciblement; il les étale avec un sang-froid désespérant, et, comme si ce n'était pas assez, il complète ses peintures au moyen de détails patho-

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons pu consulter, à la Bibliothèque de l'Arsenal, les *Exercices* d'Angot-L'Éperonnière. Le texte de cet opuscule rarissime, souvent confondu avec les satires que nous essayons de faire connaître, est ainsi conçu :

« Les nouveaux Satyres et *Exercices* gaillards de ce temps, divisés en neuf Satyres, ausquels est adjousté l'Uranie ou Muse céleste, par R. Angot, sieur de L'Esperonnière. » Rouen, Michel Lallemant, 1637; petit in-12 de 258 pages.

Le souvenir et le nom de Courval reviennent sans cesse dans ce volume. Parmi les pièces qui portent au plus haut degré l'empreinte de sa manière, nous citerons : *Jacqueline* ou l'image de la mort; *Les Pistolles* ou l'injure du siècle; *Les Picoreurs* ou le désastre du pauvre peuple pendant les derniers troubles de l'année 1620; *L'Avocat infortuné* ou le désordre de la pratique de ce *tans*; *Plainte ou dialogue d'un vieillard mal marié.* Toutefois, malgré certaines similitudes, la lecture attentive de toutes ces satires nous paraît démontrer, d'une manière péremptoire, que les *Exercices* de ce temps et les *Exercices* nouveaux et gaillards ne sont pas sortis de la même main.

logiques, qui y ajoutent un caractère encore plus répugnant. Cependant, bien qu'ils n'aient de la poésie que la forme extérieure, les *Exercices de ce temps* ne doivent pas être complètement négligés : comme la *Satyre Menippée* et la *Thimethelie*, ils peuvent être consultés avec fruit à titre de renseignement, et, dans un rang inférieur, toute considération de mérite à part, ils conservent pour nous le même genre d'intérêt que certains écrits d'Apulée, de Pétrone et d'autres satiriques de la décadence romaine.

Les défauts graves que nous venons d'indiquer, s'ils ne disparaissent pas, s'atténuent au moins très-notablement, dans une œuvre d'une inspiration meilleure et plus saine, qui n'a pas été appréciée, ce nous semble, comme elle le méritait, et qui, à elle seule, peut donner la mesure de l'intelligence de Sonnet et fixer le rang qui lui appartient. Nous voulons parler des *Satyres contre les abus et desordres de la France, dediées à la Reine, mère du Roi.* Bien que nous ne connaissions aucun exemplaire de la première édition, la date de la publication primitive est assez facile à déterminer. — Sonnet nous apprend, dans sa préface, que son œuvre a été composée sous la régence de Catherine de Médicis, après la déclaration de majorité de Louis XIII et cinq années après la tenue des États de Paris. La convocation des États auxquels il fait allusion ayant eu lieu en 1615, on peut regarder comme certain que le recueil a paru au cours de l'année 1620.

Ces satires, empreintes d'un esprit nouveau et accusant des tendances politiques assez avancées,

portent, dans quelques éditions, les titres suivants :

1° Des pervers ecclesiastiques ;

2° Contre le sacrilege de la noblesse ;

3° Contre les gardes dismes, vulgairement appelez custodinos et confidentères ;

4° Contre la corruptele et malversation des pervers officiers de judicatures ;

5° Contre le larrecin des desniers du roi commis par les meschans financiers (1).

Malgré la rigueur apparente de cette division, ces cinq satires n'en composent en réalité que trois ayant trait à l'état des finances, à la vénalité des charges judiciaires et à la mauvaise distribution des bénéfices ecclésiastiques. Les trois premières, dont nous avons transcrit scrupuleusement les titres, se rattachent toutes au même ordre d'idées ; ce qu'elles attaquent, ce qu'elles flétrissent, au respect tout à la fois des prélats et de la noblesse laïque, n'est pas autre chose, en définitive, que la simonie sous ses diverses formes et spécialement sous celle de la confidence, si commune au XVI[e] siècle.

C'est à ce point de vue exclusif que Sonnet se place pour juger les ordres privilégiés, et diriger contre eux ses critiques les plus acerbes.

Dans sa préface, il avait à l'avance fait connaître ses intentions et précisé, avec une remarquable énergie, le but qu'il se proposait d'atteindre :

« Si nous entrons dans l'église, nous trouverons

(1) *Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et desordres de la France.* Rouen, 1626, p. 5, 20, 32, 46, 88.

« que la simonie y est comme en son zenith et en « son solstice meridional; nous y verrons une banque « ouverte à tous marchands, une mercerie, caroterie, « maquignonnage des biens spirituels ; nous n'en « sortirons pas sans y rencontrer une caravane de « *custodinos* et confidentiaires qui, pour trente de- « niers, pour une legere pension, vendent au traistre « Judas le sang du Crucifié, à la noblesse laïque « ouvrent les portes, abattent les ponts-levis de l'ar- « senal de l'eglise, y donnent libre entrée pour y « prendre et ravir, d'une main sacrilege et prophane, « les biens et revenus de l'autel destinez aux mi- « nistres de Dieu, qui portent le divin caractere « empraint au sommet de leurs testes. »

Ce passage significatif, qui relate tous les griefs du poète, résume aussi l'esprit de cette partie de son œuvre. Il annonce ce parallèle vigoureux de l'ancien et du nouveau clergé, et ces peintures énergiques de la vénalité triomphante et de la vie mondaine de quelques hauts dignitaires ecclésiastiques.

Ce n'est donc pas à eulx que j'adresse mes vers,
Mais à ces faux prelats, lubriques et pervers,
Qui bruslez d'avarice exercent en l'eglise
Un trafiq tout public, une orde marchandise
D'acheteurs et vendeurs qui, profanant ce lieu,
Font un marché public en la maison de Dieu,
Une halle, un tripot ou une banque etrange.
A proprement parler, c'est la banque du change
De Paris, de Lyon, de Venise ou d'Anvers.
Ainsi les lieux sacrez aux marchands sont ouverts.
Rien n'y regne aujourd'hui que toute symonie;
La sainte pieté en est toute bannie.

Les maquignons prelats, d'avarice entachez,
Vendent à purs deniers abbayes et eveschez,
Acheptent prieurés, prebendes, benefices,
Ainsi comme ils feroient de profanes offices,
L'eglise est une foire ouverte à tout marchand,
Où le bien de l'autel se vend au plus offrant (1).

. . . .

Si aux abbayes on voit arriver tel desordre,
Il ne faut pas penser trouver un meilleur ordre
Aux riches eveschez, cures et prieurez;
O que les sacrements sont bien administrez
Par ces foudres de Mars, ces evesques sans mitre,
Sans crosse ces abbez et ces curez sans titre.

. . . .

Qu'il fait beau voir ces gens jouyr des eveschez.
Et l'espée au costé remettre les pechez!
Prescher, monter en chaire avecque la cuirasse
Comme sur un espron, boulevard ou terrasse,
Où ils vont de coutume animer leurs soldats,
Et les encourager aux bresches et combats,
D'un discours martial, tout brusque et soldatesque,
Plus propre à un guerrier qu'à un savant evesque,
Dont les graves discours, remplis de majesté,
Ne doivent respirer que toute sainteté;
Puisez au cours sacré de la Sainte Escriture,
Sainteté, qui repugne à la fiere nature
D'un bravache guerrier, plus propre à gouverner
Des soldats qu'à l'eglise un peuple endoctriner.
Rien ne se peut donc voir si estrange et horrible,
Qu'un capitaine armé interpreter la Bible.
On peut en dire autant des layques curez,
Lesquels sont de leurs sens tellement esgarez,

(1) *Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et desordres de la France*, p. 14.

Qu'ils auroient, que je croy, assez d'effronterie
De monter en la chaire avec leur broderie,
Et la rondache au poing, de pied et cappe armez,
Enseigner leur trouppeau, en pasteurs reformez,
Et comme dit quelqu'un, prescher à main armée
Un Christ empistolé, tout noircy de fumée (1).

Il conviendrait de citer tous les développements que l'auteur a donnés à sa pensée. En dépit des longueurs de sa phrase, chargée d'incidentes et de compléments, jamais il n'avait encore rencontré autant d'idées justes, de mots heureux et d'aperçus saisissants. Il perce à jour l'attachement naïf des seigneurs patrons aux bénéfices ecclésiastiques ; il dépeint, avec une verve sarcastique, les abbayes sans moines transformées en logis sieuriaux et occupées par les dames patronesses, par leurs gens et par leurs enfants. Il flétrit, avec un accent indigné, l'avarice de certains prélats, leur soin excessif de l'avancement de leur famille, et souvent même leurs folles et honteuses dépenses.

Ailleurs, il déplore, comme un moderne, le délabrement des bâtiments conventuels, la ruine imminente des grandes cathédrales, la destruction des vitraux, des sculptures sur pierre, ainsi que la dispersion à tous les vents des ornements précieux, des tableaux de maîtres et des tapisseries à personnages. La portion de son œuvre consacrée aux *custodinos* ou confidentiaires (2) est particulièrement remarquable. Les

(1) *Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et desordres de la France*, p. 33 et 34.

(2) Les confidentères, ou plutôt confidentiaires, étaient ceux qui

abus qu'il signale avec une loyale énergie n'étaient que trop réels. Les bulles des papes, les décisions des Conciles, les arrêts des Cours souveraines avaient été impuissants à les extirper. La confidence, flétrie par les censures ecclésiastiques, poursuivie devant les tribunaux séculiers, florissait nonobstant, à la manière des plantes vivaces, et il est curieux de retrouver dans les satires que nous analysons, sur cette situation anormale, les idées et jusqu'aux expressions des jurisconsultes les plus graves et des théologiens les plus autorisés.

Le poète a les mêmes aperçus, il fulmine les mêmes malédictions; mais il a en plus le sarcasme et la passion : Pauvres *custodinos*, s'écrie-t-il, aspics venimeux, perfides Esaüs, vous avez vendu votre droit de primogéniture; comme les soldats au pied du Calvaire, vous avez joué aux dés la sainte robe du Christ; et, quel est aujourd'hui le fruit de vos trahisons?

De maistres vous voila serviteurs devenus,
Esclaves malheureux qui demeurez tout nus;

possédaient ces bénéfices *en confidence* pour un autre, et qui, obligés d'abandonner la plus grande partie des revenus, laissaient tomber en ruine les églises, vendaient les vases sacrés, et rançonnaient les malheureux, sujets à la dîme (Viollet-le-Duc, *Bibliothèque poétique*, p. 408).

Innocent III veut qu'on punisse, comme simoniaques, les clercs qui se font pourvoir d'un titre, à condition qu'il n'exigeront rien des droits temporels qui y sont attachés. On a depuis appelé confidentiaires les clercs qui se rendent coupables de ce crime (*Lois ecclésiastiques* de Louis de Héricourt, p. 147). Cf. Guy Coquille, *Dialogue sur les causes des misères de la France.*

Chimeriques abbés, vrais curez en peinture,
Qui comme huguenots n'avez rien qu'en figure;
Et les nobles seigneurs ont la realité,
Ils en ont le profit et vous la qualité;
Ils prennent le tresor puis vous jettent la cruche,
Ils tirent cire et miel et vous laissent la ruche,
Ils vous quittent l'escaille et ils ont les noyaux,
Le nid seul vous demeure et ils ont les oyseaux (1).

Toutes les comparaisons méprisantes ne lui suffisent pas; il retourne, pour ainsi dire, le fer dans la plaie en opposant, dans une série d'antithèses, le luxe arrogant de l'un à la pauvreté de l'autre; et, comme si ce n'était pas assez, il esquisse à grands traits, dans une tirade à la fois bouffonne et désolée, le portrait du confidentère, oubliant sa dignité de prêtre et perdu dans les derniers rangs de la domesticité :

Helas! que servent-ils aux logis des seigneurs
Que d'escumeurs de pots, ou faillis procureurs,
De bouffons flagorneurs, ou de mener fricasse,
Qui les chiens de messieurs decouplent à la chasse.
. . . .
. . . .
Au lieu que vous devriez graves faire l'office
De curez et pasteurs et posseder les biens
Destinez à l'autel, vous servez d'instruments
Aux grands pour en jouir; gros asnes sans merites
Vous n'avez d'autre but qu'escumer leurs marmites,
Blasphemer, ivrogner avec les cuysiniers,
Vous rendre compagnons des puants palfreniers,

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 41.

Faire ensemble avec eux quelque friponnerie,
Vous estriller l'un l'autre à bouchon d'ecurie,
Le jour rouler les dez, et la nuit paillarder,
Des cartes plus souvent qu'un breviaire porter (1).

Malgré l'exagération de certains détails, il est impossible de ne pas reconnaître dans ces vers le ton vrai de la satire. Le trait y est, il n'y manque guère que la mesure et la précision. Quant aux idées, elles méritent d'être prises en considération, et elles pourraient donner lieu à de curieux rapprochements. Pour ne pas quitter la poésie, Ronsard aussi a traité à sa manière cette grave question des bénéfices ecclésiastiques; et si sa phrase est moins vagabonde, elle n'est à coup sûr ni moins colorée ni moins incisive. Les vers auxquels nous faisons allusion se rencontrent dans le Discours sur les misères du temps, protestation en faveur de la foi catholique, lancée comme une réponse aux *Tragiques* du calviniste Agrippa d'Aubigné:

Il ne faut s'estonner, chrestiens, si la nacelle
Du bon pasteur saint Pierre en ce monde chancelle,
Puisque les ignorants, les enfants de quinze ans,
Je ne sais quels muguets, je ne sais quels plaisans,
Ont les biens de l'Eglise, et que les benefices
Se vendent par argent ainsi que les offices.
Mais que dirait saint Paul, s'il revenait ici,
De nos jeunes prelats qui n'ont point de souci
De leur pauvre troupeau dont ils prennent la laine
Et quelquefois le cuir; qui tous vivent sans peine,

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 43.

Sans prescher, sans prier, sans bons exemples d'eux,
Parfumés, decoupés, courtisans, amoureux,
Veneurs et fauconniers, et avec la paillarde,
Perdant le bien de Dieu dont ils n'ont que la garde.

Il n'est pas besoin d'aller chercher ailleurs : toute la satire de Sonnet est là, non dans l'arrangement qui lui appartient en propre, mais au moins dans les vues d'ensemble et dans la tendance générale. Le poète virois est Ronsardiste par l'expression ; il l'est aussi, s'il est permis de parler ainsi, par la nuance de ses opinions politiques et religieuses. Il soutient la royauté, mais il appelle la destruction des abus ; il aime le catholicisme et combat les nouvelles doctrines ; mais là encore il indique dans l'organisation matérielle des modifications, et, tout en respectant l'autorité sous ses diverses formes, il maintient à l'encontre de tous, amis ou ennemis, son droit d'examen et son indépendance.

Les satires consacrées aux gens de justice et à la finance complètent l'exposé de ses principes, et manifestent de plus en plus ses vues de réformation et ses illusions chimériques peut-être, mais à coup sûr généreuses. — La première, qui porte dans les recueils le n° 4, est de beaucoup la plus étendue. Dès le début, Sonnet prodigue les éloges aux Parlements, et après s'être ainsi mis en règle avec les puissants du jour, il dirige ses attaques avec d'autant plus d'aisance contre les juridictions inférieures. Il était, du reste, bien placé pour les observer ; il avait pu se renseigner dans sa propre famille, et son ami Angot, dont la vie se passa en discussions et en procès de

toute nature, n'avait pas été sans lui raconter les procédés arbitraires dont il croyait avoir été victime. Fortifiées par cet ensemble d'informations diverses, ses satires n'épargnent personne, et elles distribuent les critiques, avec une libéralité impartiale, aussi bien aux membres du barreau qu'aux officiers de la judicature :

Ceste chicanerie, arsenal de fallace,
De haute volerie est la parfaite chasse;
Les pervers advocats sont les chiens clabaudeurs,
L'auditoire le champ, les perdrix les plaideurs,
Les juges corrompus sont les oyseaux de proye
Perchés haut ès barraux sans longe ni couroye;
Ce sont les thiercelets et gerfauts bien appris
A voller les plaideurs, leurs cailles et perdrix (1).

En négligeant toutes les digressions et tous les détails accessoires, le but principal de la satire paraît être de raconter l'établissement de la vénalité des charges et les conséquences funestes de ce nouveau régime. Mais les recherches historiques n'en forment, à vrai dire, que la partie la moins piquante : l'intérêt véritable est ailleurs et se révèle surtout dans les descriptions variées que l'auteur fait successivement passer sous nos yeux, soit qu'il dépeigne, à la manière antique, les abords ténébreux des auditoires, soit qu'il dénonce, par suite de la vente des offices, la manière scandaleuse dont le personnel judiciaire se recrutait à tous les degrés de la hiérarchie :

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 50.

Quelle pitié de veoir un asne mercenaire,
Un ignorant brutal, fils d'un riche bouvier,
President, conseiller ou quelque autre officier !

. . . .

Mais ce qui plus me fasche, c'est de veoir des enfants,
Lesquels auront à peine atteint quinze ou vingt ans,
Posseder maintenant les offices de France,
S'asseoir aux fleurs de lis, donner leurs jugements
Comme gens tres experts et grands entendements ;
Et n'est-ce pas les loix remettre en leur enfance ?
Pour moi, je ne crois pas qu'un arrest ou sentence
Se puisse bien donner par ces jeunes cerveaux
Nouvellement esclos (1).

La critique n'est ni moins acérée ni moins judicieuse, quand elle signale avec effroi la longueur interminable des procédures et le nombre toujours croissant des officiers royaux, deux calamités, remarque Sonnet, qui se touchent de près par le motif, aisé à comprendre, que cette nuée de fonctionnaires, vivant du produit de leurs charges, lui semble à bon droit intéressée à perpétuer les discussions et à multiplier ainsi les occasions d'émolumenter.

Le nombre en est si grand que chacun s'en etonne ;
Il n'est pas tant de fruits en la saison d'automne,
Ny de fleurs au printemps, en hyver de glaçons,
Le chaud esté n'est point si fertile en moissons,
Comme il est d'officiers et de gens de justice,
Se servant à dessein de subtil artifice
Pour tenir les procez en extresme longueur :
On n'obtient jamais d'eux un procez qui soit seur,
Arrest definitif, car l'interlocutoire
Sont erres seulement d'aller à l'auditoire.

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 59 et 60.

Par quoy certain plaideur demandait à la Cour,
Qu'on lui donnast arrest qui fust chastré et court,
Car cil qu'il avoit eu tenoit lieu de semence
Pour faire regermer une maudite engeance
De procez querelleux.

Un peu plus loin, il attaque l'abus des épices et les ingérences des familles puissantes; ailleurs, il paraphrase une poésie de Passerat, et s'il lui enlève quelque peu de sa finesse, il communique, en revanche, à cette accumulation de comparaisons légères, une vigueur acrimonieuse qu'elle n'avait pas dans l'original.

Les procès et les dieux ont grande affinité :
Les dieux, pour rendre à tous leur venue incertaine,
Marchent, comme l'on dit, avec des pieds de laine;
Les procès au venir marchent si doucement,
Qu'on ne s'en aperçoit à leur commencement;
Puis d'un son esclattant leur presence est connue.
Les dieux et les procez sont voilez d'une nue.
Aucunes fois les dieux se rendent partisans,
Comme au siege de Troie ils firent pour dix ans,
Mais d'un commun accord en la douziesme année,
La livrèrent aux Grecs pour estre ruynée.
Advocats aux barreaux on voit s'injurier,
Prests à se prendre au poil, et en sorte crier
Un chacun pour son droict, que tout le parc en tremble,
Et au sortir de là ils s'en vont boire ensemble (1). »

Ce dernier trait, aiguisé comme une flèche, termine la tirade et nous paraît digne d'un compatriote de Basselin et d'un contemporain de Jean

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, édit. de 1627, p. 63.

Le Houx. A travers la satire générale, il y a là une observation *locale* qui trahit le terroir, et qui pourrait s'appliquer d'une manière spéciale au *joyeux* barreau virois.

Les larcins des *meschants financiers* succèdent à la description de la *corruptele des gens de justice* (1). Dans sa préface, Sonnet avait déjà laissé pressentir sa manière de voir : « Aussi faut-il que les financiers « confessent, disait-il, qu'entre ce grand nombre de « dignes et utiles membres, dont leur corps general « est composé, il s'en remarque quelques-uns, comme « la lie au bas du vin et la crasse au-dessus du « plomb, qui, comme avortons denaturés, volent le « roi et le public, qui sont ceux dont j'entends parler « en ma quatriesme satyre, gens dont on ne peut « louer la vie que par paradoxe, desquels les mains « sont si fretillantes, poisseuses et si pleines de glu, « que tout leur est de guerre et de bonne prise, « gens en un mot si accoustumés à friponner, que si « ce n'estoit l'ange et le chien, desroberoient la « peste à l'image saint Roch. » La satire reprend à loisir toutes les idées de cet exposé, et après le narré des larronneries multipliées des gens de finance, on est peu surpris des mesures violentes que Sonnet conseille au roi pour mettre un terme aux dilapidations :

Il faut, en les pressant, leur faire revomir
Ce sang qui de l'Estat la face a fait blesmir ;
Les deniers desrobés ne sont en Allemaigne,
En Turquie, Italie, Angleterre ou Espaigne,

(1) *Les Satyres du sieur de Courval au lecteur.*

A la banque ils ne sont chez les Venitiens,
Ou en celle d'Anvers. Ces larrons opulens,
Gorgés de nos deniers, chez nous font residence (1).

Cet appel aux rigueurs aveugles des chambres ardentes ou aux passions de la foule est, à vrai dire, toute la satire ; mais, par bonheur pour nous, Sonnet a jugé à propos, pour donner plus de relief à sa pensée, de décrire, en regard des populations pressurées par le fisc, le luxe insolent de tous ces parvenus, « *engraissés de la substance du pays et grandis*, dans une nuit, comme *des champignons malfaisants.* » Grâce à ses investigations inquisitoriales, nous avons là, sous une forme exacte jusqu'à la minutie, le tableau ressemblant des grandes existences d'autrefois, et, pour un instant, nous voyons passer sous nos yeux ces splendeurs princières si rapidement évanouies... Voilà bien les hôtels avec leurs décorations sculpturales, les pavillons de chasse, les métairies perdues à l'ombre des grands bois, et les états de maison plus largement organisés que l'administration des provinces. Par la force des choses, la satire se transforme en une énumération infinie, où figurent sans ordre les carrosses, les litières et les chars dorés, les vaisselles précieuses, les vins exquis, et ces merveilleuses chambres tapissées, parfumées à l'orientale, chauffées en hiver par des hypocaustes, et

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 111.

Il est curieux de rapprocher des vers de Sonnet la poésie latine du célèbre jurisconsulte Guy Coquille, intitulée : *Contra fiscales fures.* A voir le caractère excessif des remèdes proposés, on peut juger de l'étendue du mal.

rafraîchies en été au moyen d'appareils ingénieux; le détail est encore plus abondant lorsque le poète, entraîné par les séductions du contraste qu'il poursuit, aborde ce sujet multiple et inépuisable du luxe de la toilette, qu'il a traité ailleurs, mais qu'il n'a, dans aucune partie de ses œuvres, fouillé plus profondément. C'est, en effet, aux reines de la finance, qu'avec une complaisance perfide, il réserve, pour ainsi dire exclusivement, les entrelacs capricieux des guipures vénitiennes et les combinaisons compliquées dans lesquelles s'associent les velours, les satins, les taffetas changeants et les étoffes lamées d'argent. Pour elles, il prodigue les carcans d'or, les perles, les roses, les brillants, les émeraudes, les saphirs, les rubis, les turquoises et toute la tribu des pierres précieuses; il les sème avec profusion dans leurs cheveux, il les étale sur leur gorge, il les fait scintiller à leurs poignets, et, en présence de ce luxe fastueux qui insulte à la misère générale, il conclut résolûment à l'extermination de tous les financiers, receveurs, contrôleurs, commis et surintendants. Ici encore Sonnet est conséquent avec lui-même, et la fin de son œuvre répond aux prémisses qu'il avait posées.

Ces voleurs, enrichis aux despens et dommages
Du peuple ruyné, entretiennent à gages
Aumosniers, chappelains, chantres et argentiers,
Escuyers, sommeliers, cuysiniers, palfreniers,
Pages, maistres d'hostel, laquais et secretaires;
Puis ils ont par surtout leurs intendants d'affaires;
Ils ont à poinct nommé, pour leurs contentements,
Danseurs, joueurs de luths et autres instruments.

Ils ont escurieux, marmots, singes, guenuches,
Paons, perroquets, phaisans, herons, cygnes, autruches;
Et pour oyseaux de proie, on trouve en leurs chasteaux
Laniers, sacrés vaultours, thiercelets et gerfauts.
Ils ont meute de chiens, et levrettes de chasse,
Barbets et chiens couchants, limiers de bonne race ;
Ils nourrissent chez eux grand nombre d'oysillons;
Linottes, chardonnets, rossignols et pinçons,
Et mille autres oiseaux enclos dans des volieres,
Pour ouyr leur musique et chansons journalieres,
Voulant de tous plaisirs leurs sens rassasier,
L'œil, l'oreille, le nez, la main et le gosier,
De couleurs, sons, odeurs, touchements, friandises,
Donnant à chaque sens chacun ses convoitises:
A l'œil, les beaux tableaux et meubles precieux ;
A l'oreille, les luths et chans harmonieux ;
A nez, l'ambre et le musc avec les eaux muscates ;
A gosier, les bons vins et saulces delicates;
A la main, le toucher chatouilleux de Cypris,
Avecques cent beautés achetées à grand prix
Par ces dieux du bureau, ces Jupiters infames,
Qui ne sont pas contents de leurs Junons, leurs femmes:
Voyla le paradis des financiers larrons,
Basty du sang du peuple et des royaux doublons (1).

Il faudrait se garder de ne voir dans ces déclamations que des fantaisies de littérateur ou de simples exercices de rhétorique. Elles avaient malheureusement une signification sérieuse et positive. Inspirées par le spectacle d'une situation déplorable, elles attestaient les haines sourdes et implacables qui couvaient dans le peuple, et qu'expliquaient trop bien les exactions des traitants et l'appauvrissement général. Quelques années plus tard, le mal était arrivé à son

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 94.

comble; ni les remontrances des Parlements, ni les doléances des États, ni les vers de notre poète n'avaient pu en arrêter les progrès; et, en 1639, la sédition des Nu-Pieds, qui gagna rapidement toute la Normandie, se chargea de répondre, par ses violences et par ses crimes, aux excès de plus en plus intolérables d'une fiscalité dévorante. Une haine farouche contre les Monopoliers, les Gabeleurs et les Maltôtiers caractérise cette singulière prise d'armes, et l'esprit révolutionnaire des satires de Sonnet reparaît tout entier dans les factums séditieux répandus en Basse-Normandie, et aussi dans les manifestes du capitaine Jean-Nudz-Piedz, *général de l'armée de souffrance* (1).

Au reste, même à sa date, et malgré le dévouement bien connu du poète virois à la royauté, la publication des satires politiques n'était pas une entreprise sans danger. — Sonnet le comprit ou en eut au moins le pressentiment. Nous n'en voudrions pas d'autres preuves que la dédicace du Recueil à la reine-mère et certains passages de la préface, où l'on reconnaît aisément, à côté de ses fanfaronnades ordinaires, la trace d'assez vives préoccupations (2) :

(1) *Diaire ou voyage du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des Nu-Pieds, et documents relatifs à ce voyage et à la sédition*, publiés par Floquet. Rouen, 1842, p. 413 et 399.

(2) Le but de cette dédicace à la reine et des éloges enthousiastes qu'il lui adresse se manifeste naïvement dans un sixain qui figure en tête de l'édition de 1627.

Sur ceux qui se sont offencez de la liberté de ses satyres.

Un nombre d'esprits sourcilleux,
De ma veine libre s'irritent,

« Je diray donc à ces Lydiens effeminés à ces « asmes lasches et pusilanimes que le desir que j'ay « toujours eu de faire triompher la verité sur les « abus de ce royaume et les desordres de l'Estat m'a « dispensé de sacrifier à la peur comme les peuples de « Libye. Ancré sur ce ferme rocher et affermy sur le « cube de ceste belle resolution, je me suis efforcé de « reprendre les vices du temps et les erreurs du siecle, « tout hardiment sans rien craindre que le ciel et « mon roy, tout librement pour ne rien tenir de ser- « vile, tout au naif et au naturel pour n'estre point « flatteur, tout brusquement et d'une plume hardie « pour tascher à remettre les François desbauchés « au train de leur devoir et sur les pas de leur an- « cienne vertu..... Peut-être on me dira qu'il y a des « traicts bien libres et bien hardis en mes satyres — « mais c'est pour censurer des erreurs et abbus si « evidents et si dignes de reprimende qu'il y a moins « de mal à les dire qu'à les faire, et, comme dit nostre « historiographe françois, la liberté des paroles est « défendue aux ignorants qui ne savent ce qu'ils « disent, aux impudents qui ne peuvent rien taire, « aux meschants qui parlent contre le propre sen- « timent de la raison. . . . .

« S'il y a de la meschanceté à escrire les choses

Et les grands qui sont chatouilleux
A se venger de moy incitent ;
Mais, malgré tous leurs vains discours,
Mes satyres auront leur cours,
Sans craindre des grands la disgrace ;
Puisque la Reine les soutient
Je ne crains nullement le vent,
Ni le foudre de leur menace.

« fausses, c'est une grande lascheté que de dissi-
« muler les vrayes. Il n'y a peril si evident qui doive
« obliger celuy qui reprend les vices en general de
« celer la verité ; bien que sa rose soit espineuse, sa
« parole peu amoureuse — et qui picque le plus sou-
« vent au lieu de chatouiller, si est-ce toutefois qu'il
« faut tousjours faire ferme sur la verité. — La plus
« grande disgrace qui puisse arriver à celuy qui la
« descouvre *c'est d'estre menassé de chose qu'il ne peut*
« *eviter, les coups les plus mortels ne le peuvent rendre*
« *qu'immortel* (1). »

Si Courval n'avait écrit que des satires en vers, notre tâche toucherait à sa fin; mais, sans déserter précisément son genre favori, il a de plus composé un Traité en prose contre les charlatans et pseudo-médecins paracelsistes (2). L'ouvrage date de l'année 1610; et s'il ajoute peu à la physionomie littéraire de

(1) *Les Satyres du sieur de Courvàl contre les abus et desordres de la France* (1627).

(2) Satyre contre les charlatans et psevdo-medecins empyriques. En laquelle sont amplement descouvertes les ruses et tromperies de tous Theriacleurs, Alchimistes, Chimistes, Paracelsistes, Distillateurs, Extracteurs de Quintessences, Fondeurs d'or potable, Maistres de l'Elixir et telle pernicieuse engeance d'imposteurs ;

En laquelle d'ailleurs sont refutées les erreurs, abus et impietez des Latromages ou medecins magiciens, qui usent de charmes, billets, parolles, characteres, invocations de demons et autres detestables et diaboliques remedes en la cure des maladies. — Par Mᵉ Thomas Sonnet sieur de Courval, Docteur en Médecine, gentil-homme Virois. Paris, Jean Millot, 1610.

Nous ne comprenons pas dans les œuvres de Sonnet la *Satyre du temps* à Théophile, publiée par Cœursilly, en 1623, à la suite de la *Satyre Menippée*, et qui paraît être du poète Besançon. Cepen-

Sonnet, il a en revanche la valeur d'un témoignage authentique de son orthodoxie médicale, et il jette en outre quelque lumière sur les querelles de la Faculté au XVI° siècle, sur la situation des médecins, sur les sectes et les écoles qui se partageaient la faveur du public, et enfin sur les croyances et les préjugés populaires.

Après une préface dédiée au comte de Flers, une introduction au lecteur et une ode au peuple français, l'auteur entre brusquement en matière et commence ce qu'il appelle sa campagne contre les empoisonneurs de la santé publique. Mais on méconnaîtrait fortement les habitudes de l'époque et les tendances de notre écrivain, si l'on s'imaginait qu'il arrive immédiatement au sujet qu'il vient d'indiquer.

Les excursions pédantesques, l'appareil scientifique, avec son cortége bizarre de citations empruntées à toutes les langues du monde, étaient beaucoup trop à la mode pour que les choses pussent se passer avec autant de simplicité. Après tout, lorsqu'à propos de questions possessoires les avocats remontaient, en plein XVII° siècle, aux origines du monde, les médecins avaient bien le droit d'invoquer dans leurs querelles les philosophes grecs, l'Écriture sainte et les Pères de l'Église. Fidèle à la coutume établie, Sonnet, tout d'abord, semble perdre complètement de vue le but qu'il s'était proposé. Des charlatans, il n'en est pas question. L'éloge de l'économie du corps humain,

dant il est piquant de rapprocher cette production anonyme d'une revue littéraire du même genre, insérée par Sonnet dans sa première satire politique, et où se révèle une fois de plus son admiration pour Ronsard et son dédain profond pour l'École qui lui succéda.

le ménage des différents organes, la relation des privilèges appartenant aux médecins, l'histoire des diverses écoles semblent l'absorber tout entier; il s'égare même, à cette occasion, dans une polémique assez aigre contre un commentateur mal avisé qui avait considéré comme abrogées par le non-usage certaines lois concédant aux docteurs en Faculté des avantages pécuniaires et honorifiques.

L'auteur de cette proposition, le savant Bugnyon, devient à ses yeux un *resveur cornu*, un *plaisant enfileur de lois*, un *abrogeur à simple tonsure*, et sa manière de voir, consignée dans le Traité *De legibus abrogatis*, est proclamée *hâve*, *éthique*, *descharnée et semblable à un squelette*. Il est vrai que par compensation on célèbre avec enthousiasme, en vers et en prose, la haute perspicacité du Parlement de Normandie qui, dans un récent arrêt, avait adopté une doctrine contraire à celle du malheureux Bugnyon. Toutes ces dissertations, d'étendue fort inégale, nous amènent, après bien des circuits, au charlatanisme multiple que notre satirique s'est donné la mission difficile de combattre et qu'il classe préalablement en trois catégories:

« Soubs l'estandart ou enseigne de la première secte, « je rangeray les theriacleurs, charlatans, coureurs, « estalons d'assemblées, qui vagabondent de ville en « ville, de bourgade en bourgade, par les marchez « plus signalez et foyres plus celebres.

« Soubs la seconde, les alchimistes et spagyriques « extracteurs de quintessences, distilateurs, fon- « deurs d'or potable, Maistres de l'Elixir ou grand « œuvre.

« Soubs la troisieme, les latromages ou medecins « Magiciens qui usent de billets, charmes, parolles, « caracteres, incantations et chimagrées supersti- « tions, à la cure des maladies. Toutes lesquelles sectes « joinctes ensemble marchent à la campagne soubs la « Cornette generalle des empyriques (1). »

Dans ce long pamphlet, la première partie, qui a trait exclusivement au charlatanisme des rues, a été particulièrement remarquée. — M. Leber ne semble avoir vu qu'elle dans l'œuvre entière, et, deux ans après son apparition, elle était réimprimée à part dans un format populaire, contre Tabarin et ses confrères du Pont-Neuf. L'opportunité d'une pareille publication n'avait jamais été mieux justifiée. S'il faut en croire les témoignages contemporains, la fin du XVIe siècle était l'âge d'or des charlatans répandus en France, en Italie et en Allemagne. Ils tenaient leurs grandes assises sur les bords du Rhin, et rayonnaient de là sur tous les pays environnants, qu'ils parcouraient en magnifique équipage, au grand détriment des médecins docteurs en Faculté :

« Ilz ont de coustume d'aller en houlse par les rues « des villes, vestus de superbes et magnifiques ves- « tements, portans au col des chaisnes d'or qu'ils « auront peut estre louées de quelque orfebvre, et « montez à l'advantage sur des genets d'Espaigne, « coursiers de Naples ou courtaux d'Alemaigne, ac- « compagnez d'une grande suitte et caravane d'es- « cornifleurs, batteurs de pavé, basteleurs, comediens, « farceurs et harlequins, recherchent en ce superbe

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 81 et 82.

« equipage les carrefours et places publiques des villes « et bourgades où ilz font eriger des eschafaux et « theatres sur lesquels leurs bouffons et maistres « Gonins amusent le peuple, par mille singeries et « tours de passe-passe (1). »

Il faut ajouter à cet appareil prestigieux de très-amples lettres-patentes remplies du récit de cures admirables et des expériences théâtrales, exécutées tous les jours sous les yeux du public, tantôt sur des patients bénévoles, tantôt sur le charlatan lui-même. Alors florissait un certain Florentin, dont le portrait a été tracé avec agrément par notre Virois et qui peut passer pour un des types les plus curieux de cette nombreuse classe d'aventuriers :

« Je veis, il y a sept ou huict ans à Paris, nous dit « Courval, un insigne et effronté charlatan qui sap- « pelait *il signore Hyeronimo,* lequel avoit fait eriger « un theatre en la court du Palais sur lequel estant « monté en bonne conche et superbe equipage, la « grosse chaine d'or au col, il desployoit les mai- « tresses voiles de son cajol . . . . . Et à fin qu'il ne « manquast rien à sa charlatanerie . . . . . il avoit « quatre excellents joueurs de violon qui avoient « seance aux quatre coings de son theatre lesquels « faisoient merveille accostés d'un insigne bouffon « ou plaisant de l'hostel de Bourgongne nommé *Gali- « nette la Galina* — qui de sa part faisoit mille sin- « geries, tours de souplesse et bouffonneries, pour « attirer et amuser le peuple, lequel s'approchoit « comme à la foulle de son theatre tant pour re-

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 94.

« paistre ses yeux en la contemplation du bouffon « que pour contenter ses oreilles en la douce har- « monie et harmonieuse douceur des instruments, « sans qu'aucun dessain les y eust portez. Si est ce « neantmoins, qu'ils se trouvoient tellement charmez « par le cajol affecté et babil effronté du dit char- « latan qu'ils estoient contrains d'acheter de ses « drogues, tant la curiosité et la persuasion avoient « gaigné sur eux (1). »

Mais Hyeronimo ne s'en tenait pas là : il se brûlait publiquement les mains jusqu'à les couvrir d'ampoules et les guérissait, séance tenante, avec un baume d'une composition particulière. Il se perçait la poitrine à grands coups d'épée et le même baume cicatrisait immédiatement ses plaies saignantes sous les yeux des spectateurs ébahis. Enfin, il arrachait les dents sans douleur et sans autre instrument que ses deux doigts. Le passage de Courval qui a trait à cette dernière opération est trop intéressant pour ne pas être cité dans son entier :

« Et pour decevoir et attirer le peuple plus facile- « ment soubs le voille de charité et de courtoisie, et pour « s'achalander et se mettre en crédit, il tiroit et arra- « choit les dents de ceulx qui en vouloient faire tirer « sans prendre aucun argent de sa peine, usant à « ceste fin d'un grand et merveilleux artifice de les « tirer et arracher, sans exciter aucune douleur ni « même sans user d'aucun instrument ou polican « que de ses deux doigts, à sçavoir le poulce et « l'index; mais pour descouvrir la tromperie et la

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 101.

« trouver en son giste avant que d'arracher la dent « que le patient vouloit faire oster, il la touchoit de « ses deux doigts au bout de l'un desquels il mettoit « subtilement, en babillant, un peu de poudre nar- « cotique ou stupefactoire, pour endormir et en- « gourdir la partie, afin de la rendre stupide et sans « aucun sentiment, et à l'autre doigt il mettoit « une poudre merveilleusement caustique, laquelle « estoit d'operation si soudaine qu'en un moment « elle faisoit esquarre et ouverture en la gencive — « deschaussant et deracinant tellement la dent qu'aus- « sitost qu'il la touchoit de ses deux doigts seule- « ment, il l'arachoit et quelquefois tomboit sans y « toucher (1). »

Bien qu'au dire de la Faculté, le procédé d'extraction fût diabolique, il est regrettable, si tant est que Sonnet n'en ait pas admis l'existence un peu légèrement, qu'il soit aujourd'hui perdu. Notre docteur a beau s'écrier : « Voila donc les ruses et tromperies « dont se servoit ledit charlatan pour pipper les plus « credules,... s'aquerir de la reputation et bastir le « fondement de sa pseudo-pratique charlatanesque « sur les masures et ruines de la santé du pauvre « peuple (2). »

Bien des gens admireront comme nous, malgré toutes les insinuations, il signore Hyeronimo, qui, devançant le progrès des âges, remplaçait, au XVI[e] siècle, l'éther et le chloroforme par sa poudre narcotique, et supprimait en même temps, au moyen

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 107.

(2) *Ibid.*, Piog.

de sa poudré caustique, les pinces, les clefs et tout l'appareil chirurgical. Aussi Courval, pour affaiblir le côté merveilleux de ces opérations, affirme-t-il, en dernière analyse et contre toute vraisemblance, que les clients du Florentin moururent plus tard de fluxions et de catharres, causés par l'introduction dans leur bouche des poudres dont nous avons parlé.

La seconde partie, remarquable par le caractère capricieux de son érudition, s'adresse non plus aux charlatans des rues, mais aux docteurs qui suivaient à la cure des maladies des méthodes extravagantes et condamnées par la Faculté. L'état du corps médical, les querelles intestines qui le divisaient, les pratiques ridicules que l'on suivait généralement et que l'on imposait aux patients, étaient de nature à justifier des diatribes encore plus véhémentes que celles du médecin bas-normand. Sonnet était trop convaincu de l'excellence de son art pour arriver au scepticisme de Montaigne ; mais le spectacle de toutes ces variations ne laissait pas que de le scandaliser, et c'est avec une véritable irritation qu'il poursuit ces nouveaux charlatans beaucoup plus dangereux à son sens que les premiers. — La situation était d'ailleurs particulièrement critique. Les adhérents à la science médicale sérieuse, comme il l'entendait, diminuaient tous les jours; les dissidences se multipliaient et l'amour du merveilleux aveuglait les meilleurs esprits. C'était l'heure de l'épanouissement de l'alchimie et de tous ses procédés étranges et superstitieux.

Les célébrités d'autrefois étaient dédaignées, et l'on voyait surgir, de tous les côtés, des sectes qui se combattaient avec acharnement. Alors florissaient

Alexandre de La Tourelle, Abelli, Gohory, La Brosse, La Rivière, Boineval et du Mont, alchimistes qui eurent leur jour de célébrité, mais dont la postérité connaît à peine les noms.—Quant aux écoles, elles se subdivisaient à l'infini, et l'on connaissait tout à la fois les Tubalistes, les Magrélistes, les Paracelsistes, les Piémontistes, les Hermeliens, les Bricquevillistes, les Bragardinistes, les Talmudistes et les Acomistes.

Les préparations en usage répondaient à l'incohérence de toutes ces doctrines, et les plus singulières n'étaient ni les mixtions d'antimoine, ni le sel des Pélerins, ni l'or potable, ni l'élixir ou grand œuvre, ni même l'huile du Soleil, de la Lune, ou la Vénus et le Jupiter philosophiques. Ce moment d'inexprimable désordre, prélude nécessaire d'investigations scientifiques plus sérieuses, est parfaitement décrit par Sonnet, et, après l'énumération de tant de panacées ridicules, il faut lui savoir gré des paroles modérées par lesquelles il conclut :

« Nous ne voulons pas neantmoins estre tant dis-
« courtois envers la chymie que de la reprouver et
« chasser du tout du corps de notre Faculté; mais nous
« luy voullons faire garder son rang et tenir le lieu de
« la plus basse et infime servante et marmitonne de la
« medecine, et non pas luy laisser empieter le nom et
« l'authorité de maistresse, en la reprenant trop effi on-
« tement et en lui mettant le pied sur la gorge (1). »

Quant aux Paracelsistes, en général, le portrait qu'il en trace n'est guère plus flatté que celui des charlatans forains, et il propose en fin de compte

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 229.

d'en débarrasser le pays au moyen d'une St-Barthélemy générale, procédé semblable à celui que nous lui avons vu réclamer précédemment contre les financiers enrichis des deniers du roi :

« Ce sont gens de sac et de corde qui trop mieux « se sauroient aider d'un couteau en une presse que « ne feroit un bon suisse de son espée, escumeurs « de repues franches, grands persecuteurs de bou- « teilles, tondeurs de nappes, escornifleurs de caba- « rets, bouches fraiches, escervelés, batteurs de pavé, « souffleurs d'alchemie, atheistes, cabalistes et ban- « queroutiers. ». . . « Il faut les brusler et enfumer, « comme renards en leurs tasnieres; ou comme « fraislons en leurs trous et fourneaux, ou les bouillir « avec leurs huilles distillées et alambiquées comme « on faict les choux en Dauphiné..... (1). »

La troisième partie n'a pas la même valeur; la verve de l'écrivain s'est épuisée, et ses idées semblent empruntées à plusieurs traités contemporains « *sur* « *les resveries populaires au faict de la medecine*. »

Cependant tout n'est pas à dédaigner dans cette compilation, qui énumère assez exactement les paroles, charmes et billets auxquels on attribuait alors des influences magiques et des propriétés curatives. Par une singularité piquante, l'auteur lui-même, si indépendant et si dégagé de préjugés, n'a pas échappé complètement à la contagion des superstitions de son temps, et son travail se clôt par une série d'affirmations qui ne sont guère moins surpre-

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 239.

nantes que celles dont il s'est si impitoyablement raillé (1).

Sonnet, malgré le nombre assez considérable de ses œuvres en prose et en vers, n'était pas au bout de ses projets : il avait composé ou au moins préparé une infinité d'autres productions dont il annonçait, dès 1608, la prochaine mise au jour.

Cette petite flotte d'écrits qu'il tenait en réserve, se composait, disait-il dans la préface de la *Menippée*, « de sept navires dont les quatre premiers « sont chargés de quatre satyres : la premiere contre « les *usuriers*, la seconde contre les *chicaneurs*, la « troisieme contre les *charlatans* et pseudo medecins « paracelsistes, la quatrieme et derniere contre la « *vanité*, *superfluité et inconstance* des habits. Les trois « autres vaisseaux sont chargez de plusieurs et diverses « sortes de marchandises ; dans le premier sont mes « Amours de Francine, au second mes Meslanges poeti- « ques tissues de plusieurs especes de poesies, comme « Sonnets, Stances, Odes, Discours, Elegies, Epi- « grammes, Anagrammes, Epithalames, Chants royaux, « Cartels et Mascarades. Le troisieme et dernier a « pour charge seize Epitaphes ou Tombeaux desquels « je t'en ay voulu attacher six seulement à la queue « de cet esquif. — ..... Contente toy donc, à present

(1) D'après lui, le cœur de l'hirondelle augmente la mémoire; celui de la tourterelle guérit les fièvres intermittentes; le canard, le scorpion, l'araignée, les yeux de la grenouille, la dent de la taupe, le jarret du lièvre, le crâne de l'homme, les boyaux du loup, la cervelle du passereau et la dépouille du cerf jouissent de vertus tout aussi singulières. — *Satyre contre les charlatans*, p. 319 et 320.

« de cet esquif, Amy Lecteur, auquel si tu faicts bon
« visage et monstre un doux et gracieux acueil, tu te
« peux asseurer que je ne differeray point longtemps
« à cingler à rames et voilles tendues vers ton havre
« françois. Sinon je prendrai port ailleurs où le vent,
« le destin, l'orage et la fortune me guideront (1). »

A la fin de la *Thimethelie*, nous trouvons des renseignements un peu différents et qui demandent aussi à être recueillis.

Laisse donc ce suject pour t'employer ailleurs
Contre les usuriers et paillards deceveurs
Contre les Berlandiers, et les gourmands yvrognes
Les nez rubicondez, et ces bacchiques trognes,
Contre un tas de villains, riches avares gens
Qui languissent de faim auprez de leurs moyens;
Contre le fard trompeur des lasches demoiselles
Qui replastrent leur front, durcissent leurs mamelles
Revernissent leur sein, leur peau vont couroyant,
Alignent leurs sourcils, leurs cheveux vont poudrant;
Vermillonnent leurs joues, encroustent leurs visages;
Repolissent leur cuir, pour dementir leurs aages.
—Je veux reprendre encor les habits des François,
Qui changent tous les jours de façon plus de fois
Qu'un Prothée inconstant de forme et de figures
Ou le Chameleon de diverses peintures.
J'espere mettre au jour tous ces tableaux divers
Despeincts au naturel du pinceau de mes vers (2).

Tous les ouvrages de Sonnet, en y comprenant la

(1) *Satyre Menippée*, contre les femmes sur les poignantes traverses et incommoditez du mariage avec la *Thimethelie*; 3e édit., 1623. — Lyon.

(2) *Satyre Menippée* contre les femmes, etc., 1626.—L'édition de

satyre en prose contre les charlatans et les Exercices de ce temps, réalisent une partie de ses promesses, si complaisamment énumérées. Mais le programme n'a pas été rempli en entier (1).

Toutefois, nous ne saurions regretter les lacunes qui s'y font remarquer; la plupart des points signalés

1623, p. 105, renferme moins de détails, et, avant d'arriver *aux habits des François*, elle dit simplement :

Laisse donc ce subject pour l'employer ailleurs
Contre les usuriers et rusez chicaneurs,
Contre les charlatans, trompeurs paracelsistes,
Les pseudo-medecins et enfumez chimistes.

(1) Sonnet revient sur cette annonce et nous fait connaitre les modifications survenues dans ses projets, au début de la satyre contre les charlatans :

« Amy lecteur, m'estant engagé de promesse par la preface de ma *Satyre Menippée* du mariage, de faire en bref aborder à ton rivage françois une petite flotte de sept navires chargez de plusieurs marchandises differentes pour la matiere, semblables quant à la forme pour avoir eté figurées et faconnées au caractere poetique. Mais depuis ayant eu advis que la façon et forme de telle marchandise estoit pour le present trop commune et triviale en France, n'y ayant pour le jourd'hui si failly pedan d'escolle, mortepaye ou soldat des gardes qui ne s'efforce de donner à ses pedantesques ou soldatesques compositions et ouvrages le coin et le caractere poetique, cela m'a donné subject, craignant de demeurer chargé des dictes marchandises et n'en avoir par la prompte deffaicte, de changer et effacer leur premiere façon et figure pour leur donner le caractere de la prose. . . . .

« Et voyant les orages et tempestes grondantes de l'envie et de la mesdisance agiter et borrasquer ordinairement notre ocean françois, cela m'a empesché de faire advancer toute la flotte entiere, craignant la risque et le hasard d'un futur naufrage, ains me suis contenté de faire cingler et aborder seullement cette nave chargée

par Sonnet ont été abordés par lui d'une manière au moins incidente, et il est douteux qu'en les reprenant isolément il eût pu rencontrer des aperçus nouveaux et saillants. Quant aux poésies amoureuses qu'il annonçait, il est heureux, selon nous, qu'il ne les ait pas achevées. Son talent, dépourvu de fraîcheur et de souplesse, répugnait à ce genre de composition, et ses *Amours de Francine* n'auraient certainement rien ajouté à sa gloire littéraire.

Les développements étendus dans lesquels nous venons d'entrer nous semblent de nature à renseigner suffisamment sur la valeur de Sonnet de Courval.

Jusqu'ici l'opinion sur son compte a été très-diverse et très-contradictoire. Au XVIII[e] siècle, l'abbé Gouget et, à notre époque, M. Viollet-le-Duc (1) lui ont été assez favorables; mais en revanche il a été attaqué avec une violence extrême par d'Artigny, par Lenglet du Fresnoy et par Dreux du Radier. Pour d'Artigny, Sonnet est le type par excellence du mauvais goût, de la grossièreté et de la pédanterie. Il raille sans pitié ses périodes interminables, et compare ses dissertations prétentieuses à la harangue célèbre que Furetière prête au prince Galimatias au moment où

d'une satyre contre les charlatans et pseudo-medecins empyriques, laquelle j'ay choisie entre les autres pour faire anchrer la premiere comme plus utille et necessaire au public, en attendant que nous donnerons ordre de faire advancer les autres qui ne sont de telle consequence que celle cy..... Introduction, *Satyre contre les charlatans.*

(1) *Œuvres complètes de Mathurin Régnier, précédées de l'Histoire de la Satire en France*, par M. Viollet-le-Duc. Paris, Jannet, 1853, p. 43, 44 et 45.

il va combattre la sérénissime princesse Rhétorique. L'abbé Le Clerc n'est pas éloigné du même sentiment. Quant à Dreux du Radier, voici en quels termes décisifs il s'exprime sur le compte de notre poète, qu'il appelle quelque part un mauvais singe de Juvénal :

« L'auteur, très mince versificateur, se jette dans « des récits longs et ennuyeux, ne copie personne, et « devient un modèle de tous les défauts d'un écrivain « sans jugement et d'un méchant poëte. Diction im- « pure, images grossières, invectives outrées, li- « cence effrénée dans le fond des choses et dans le « style ; on ne conçoit pas que de pareilles pièces « aient pu trouver des lecteurs après les satires de « Régnier et du temps de Malherbe (1). »

Malgré l'exactitude de la plupart de ces critiques, la sévérité de d'Artigny et de Dreux du Radier arrive à l'injustice. En relevant l'intempérance du langage de Sonnet, ses écarts de goût, son outrecuidance et son cynisme, qui ne dépasse pas celui de Régnier, ces deux écrivains ne tiennent aucun compte de sa richesse de description, de son esprit observateur, et de cette inspiration sarcastique qui donne à la satire sa principale valeur, et qu'il posséda dans une certaine mesure. Ils ne mentionnent pas davantage la recherche du détail précis qui caractérise ses œuvres et leur communique, en dépit de toutes les extravagances que l'on peut y signaler, un attrait de curiosité incontestable. Très-éloigné de Vauquelin de La Fresnaye pour la perfection littéraire, il reproduit beaucoup mieux la physionomie de son temps, et avec

(1) Dreux du Radier, *Discours sur la Satire*, Paris, 1772.

Auvray et Angot de L'Éperonnière, il forme un groupe de satiriques réalistes, qui a son importance dans l'histoire de notre province.

Peut-être aussi eût-il été juste d'indiquer, au moins sommairement, les vues généreuses dont Courval a fait preuve en plusieurs circonstances. Pamphlétaire irrespectueux et grossier, il a compris mieux que bien des esprits délicats le besoin d'une transformation générale; il a compati à la misère des basses classes, et a combattu la rapacité des traitants, les ridicules des gentilshommes d'aventure et le luxe insolent des abbés commendataires (1). Après avoir décrit les raffinements du luxe et les bigarrures des costumes; après avoir pénétré avec une curiosité sensuelle dans les plus mauvais lieux; après avoir repu son imagination des spectacles les moins édifiants, il a retrouvé tout à coup une honnêteté d'aspirations inattendue; il a rêvé un royaume sans division, une organisation équitable des impôts, la suppression de la vénalité des charges, la justice respectée comme un sacerdoce, et la religion recouvrant l'auréole de sainteté et le prestige des anciens jours. Il ne s'en est pas même tenu là, et ce poète, sans vergogne, a tracé du prêtre, comme il le comprenait, un portrait idéal d'une élévation singulière. Il ne l'a pas appelé à cette vie facile et à cette tolérance insouciante que Rabelais, dans une pensée ironique, indiquait comme le type de la perfection. Plus sin-

(1) « Courval était un homme d'esprit, de sens, plein de droiture et fin observateur. » (Viollet-le-Duc, *Histoire de la Satire en France*, p. 45.)

cère et plus croyant à la fois, il l'a convié, avec un accent de conviction émue, à l'exercice de la charité, aux contemplations sereines de la science, à l'éducation des intelligences et des âmes. Ces aperçus graves et sensés, ces projets hardis de réforme politique sont de nature à fixer l'attention : ils attestent un esprit judicieux, une âme humaine autant que libérale, et ils sont, à notre sens, un des meilleurs titres de Sonnet à l'appréciation indulgente de notre époque.

COURTES RÉFLEXIONS

SUR

LA TRAGÉDIE FRANÇAISE

AU XVIIe SIÈCLE,

A PROPOS DE CORNEILLE,

PAR M. A. JOLY.

Ceci n'est qu'une note à ajouter aux études sans nombre qu'on a faites sur Corneille. Ses mérites divers ont été pesés, discutés, exaltés; mais on n'a pas assez indiqué, à mon gré, ni marqué d'une façon assez nette le principe philosophique et l'essence même de la tragédie telle qu'il l'a conçue, et de la tragédie française en général.

La tragédie française, et j'entends par ces mots la tragédie du XVIIe siècle, non les tentatives plus ou moins malencontreuses du XVIIIe siècle et du XIXe, celle-là surtout qui a été la contemporaine de Descartes, de Pascal et de ce vigoureux mouvement d'intelligence qui n'introduisait pas encore l'esprit de cour dans les lettres: cette vraie tragédie française est une œuvre à part qui ne ressemble à aucune des productions du même genre dans les littératures qui

l'ont précédée, ni dans celles qui l'ont suivie ; qui est aussi loin de la tragédie grecque qu'elle croyait imiter, que du drame espagnol qu'elle prétendait corriger, que du drame anglais qui venait de se développer à côté d'elle sans qu'elle en eût le soupçon, et qui devait plus tard la détrôner dans l'attention et l'estime du monde. Elle représente un art complet, un développement particulier de l'esprit humain. Fille d'une société monarchique et chrétienne, elle en reproduit merveilleusement les préoccupations les plus hautes et les plus sereines. Elle a été le produit nécessaire du XVII[e] siècle. Elle y a sa raison d'être littéraire, philosophique et sociale ; elle est la plus complète et la plus frappante image, non de son état, mais de ses aspirations morales.

Le tort de ceux qui la jugent, c'est qu'ils la considèrent du même point de vue que les autres manifestations de l'art dramatique, et qu'ils cherchent ce qu'elle a de moins qu'elles en vérité ou en variété, tandis qu'il faut la considérer comme un système à part, qui a eu son heure et qui a ses conditions particulières. Le point de départ de chacune est tout-à-fait différent. Pour le drame moderne comme pour le drame espagnol ou anglais, il est avant tout historique : ils veulent reproduire la vie, l'extérieur, l'acte, le fait. Le sien est tout moral. Ce qui la distingue entre toutes, c'est qu'elle est plus *spiritualiste* que les autres ; c'est que, seule, elle est uniquement spiritualiste en sa conception.

C'est vouloir ne rien entendre à la question que de la réduire, comme on l'a fait si souvent, à une question de forme, de circonstances extérieures ; de dire que

notre tragédie a été plus qu'aucune autre astreinte à des règles rigoureuses. Le respect des trois unités ne constitue pas la tragédie de Corneille. Une rencontre de circonstances, la prédominance de l'érudition pédantesque, aussi enthousiaste d'Aristote en poésie qu'elle l'avait été en scolastique, et le comprenant aussi mal des deux côtés ; le penchant ultra-logique de notre pays, qui fait qu'il pousse toute idée à ses conséquences extrêmes, et qu'ennemi des compromis il va tout de suite aux résolutions violentes : toutes ces raisons ont imposé au poète le joug de la règle étroite. Les unités ont été la condition fatale de la tragédie de Corneille, le cadre, la forme dans laquelle elle a dû se produire. Elle les a subies, elle s'y est enfermée ; mais elle pouvait être sans elle.

Ce qui fait son caractère à part, c'est l'âme qui vit en elle, c'est l'inspiration qui l'anime. Tous les autres drames sont plus ou moins réalistes dans le sens le plus élevé du mot. Ils donnent une part considérable à tout ce qui est extérieur. Ils veulent avant tout reproduire la vie, son mouvement matériel et physique. Shakespeare, au fontispice de son œuvre, pourrait écrire : Nature. Corneille devrait mettre : Ame humaine. Sa tragédie est bien la fille d'un temps qui n'invoque pas sans cesse, comme le XVIII[e] siècle, le nom de Nature ; qui n'a pas été, comme le XIX[e], pénétré par toutes les théories panthéistiques, mais qui croit, au contraire, à la haute dignité de l'âme, à sa grandeur, à son immortalité ; qui, avec Pascal, professe le mépris hautain et complet de la matière, l'anéantissement du corps au profit de l'âme seule ; qui, avec Descartes, fait reposer toute construction in-

tellectuelle sur l'affirmation hardie et nette de sa pensée. Ainsi, la religion et la philosophie, par toutes eurs voix, lui enseignent la grandeur et le prix de 'âme, qui a coûté le sacrifice d'un Dieu, et qui est la seule réalité que l'homme puisse affirmer; elles lui imposent en même temps le mépris et le détachement des choses passagères. Formée par ces leçons, la tragédie est amenée à concentrer sur l'âme tout l'intérêt et à faire bon marché des circonstances extérieures. C'est un spectacle suffisant que celui d'une âme. C'est par là, et non pas seulement parce qu'elle est chaste, que cette tragédie est vraiment chrétienne en son esprit.

Et de là le dédain pour l'histoire, pour le costume, pour la nature, pour le cadre : le soin du détail exact, du décor, de l'intrigue, elle le néglige comme un plaisir un peu enfantin. Elle ne recherchera pas non plus ce que nous appelons couleur locale. La pensée, considérée à la façon de Descartes, n'a pas de patrie. Ce que cherchent à connaître ses élèves, ce n'est pas une âme grecque ou une âme romaine, c'est l'âme humaine. Ainsi, le spiritualisme du temps explique les privations que la tragédie du XVII[e] siècle s'impose; et ce qui, si l'on ne réfléchit pas, semble être maigreur et pauvreté, est un renoncement, un sacrifice volontaire en vue de mérites plus élevés. Toutes ces exclusions ont un but commun, non point de rétrécir le champ et les ressources du drame, mais de porter toute l'attention sur ce qui en est l'objet principal, et cet objet de le grossir et de le mieux éclairer.

Il s'ensuit que la moralité des personnages devra être différente dans le drame ou dans la tragédie.

Corneille fait une part énorme à la responsabilité humaine. Shakespeare, comme le drame moderne, se plaît à montrer la passion maîtresse. On y chante volontiers, comme dans Euripide : « Amour, roi du monde... » On y représente la passion comme une sorte de force fatale. Les personnages n'essaient pas de réagir contre elle, ils sont vaincus du premier coup. Ni Desdémone ni Juliette ne songent à lutter un instant : une fois frappées, elles se laissent aller à la dérive. Les héroïnes de Shakepeare sont pleines de séduction, mais parées des seules grâces de la jeunesse. Si elles ne mouraient pas jeunes, on se demande, non sans quelque inquiétude, comment elles sortiraient des tentations et des périls de la vie. Au contraire, les héroïnes de Corneille pourraient échapper aux accidents tragiques : elles sont faites pour vivre et mourir honorées. Ses personnages, en effet, ayant conscience de leur personnalité morale, ne se décident qu'après avoir réfléchi; ils s'étudient, ils pèsent les divers mobiles de leurs actions; ils ne craignent pas de nous faire assister à ce travail intérieur. C'est d'eux-mêmes, d'eux seuls et de la délibération installée en leur âme que sort la résolution. Les personnages de Shakespeare, quand ils ne sont pas emportés par la fantaisie, cèdent à quelque mobile extérieur. Sans les conseils d'Iago, Othello ne tuerait pas Desdémone. Ce personnage d'Iago, la diplomatie de sa haine, sa trame ténébreuse, tout cela est admirablement déduit; mais combien la personnalité d'Othello n'en est-elle pas amoindrie ! Sans les sorcières qu'il rencontre sur sa route, Macbeth ne concevrait pas la pensée du régicide. Ainsi, les person-

nages de Shakespeare sont à la merci de toutes les circonstances extérieures, de l'heure qui passe, du hasard sous toutes les formes.

Tout autre est l'homme dans Corneille, et comme il y est bien la plus noble des créatures! Formé par le christianisme, la chevalerie et la réflexion philosophique, il n'est plus écrasé par la Fatalité comme chez les anciens, il n'est plus le jouet de la passion comme dans Shakespeare et dans le drame moderne, mais vraiment homme et doué de toutes les qualités viriles. Il a des faiblesses, mais il est capable de réagir contre elles; il a la conscience et par là même la responsabilité de ses actes. Délivré des vaines terreurs, passionné pour le devoir, ayant soif d'honneur, prêt à courir au martyre et à sacrifier sa vie à ses convictions, maître de lui comme de l'univers, sous la main et l'œil de Dieu, il marche au bien d'un pas ferme. Ainsi conçue, la tragédie sera nécessairement une leçon. C'est, du reste, la pensée générale de la littérature au XVII[e] siècle. On y pense que les œuvres littéraires, à quelque genre qu'elles appartiennent, doivent instruire, chacune par les moyens qui lui sont propres. Le drame romantique déclare que c'est une leçon suffisante que le spectacle de la vie fidèlement observé et fidèlement rendu; la tragédie pense que cette leçon que chacun se fera à sa guise est vague et insuffisante : elle en veut une plus précise. Il faut que le poète donne ses conclusions. Dans le drame anglais, l'auteur semble indifférent au bien et au mal. Il se contente d'enregistrer les faits. Peu soucieux de la moralité de ses personnages et de leurs actes, il se laisse entraîner à la suite de l'action, il ne la juge

pas. Il ne prend pas parti ; ou, s'il le fait quelquefois, il semble que ce soit contre le bien. Il n'intervient que par une ironie sceptique, comme Shakespeare dans son tableau des âges de la vie, ou lorsqu'il charge Cerveau-vide de représenter la Justice. Le poète tragique, en notre XVIIe siècle, ne se contente pas de copier la vie, il faut qu'il en dise sa pensée ; et, à l'occasion de telle ou telle circonstance qu'il lui emprunte, il devra construire une œuvre qui éclairera et dirigera la conscience des autres hommes et qui développera la moralité humaine. De notre temps, le drame procède de l'histoire et du roman. Au XVIIe siècle, il procède de la philosophie ; le poète tragique donne la main au moraliste. C'est pour cela, bien plus encore que par un penchant pour l'enflure, qu'on a préféré alors l'étude de Sénèque à celle des Grecs. C'est qu'il est plein de sentences et de préceptes moraux. Ce qui fait le grand caractère de la tragédie de Corneille, c'est l'intention philosophique, c'est qu'elle moralise, et veut moraliser. C'est par là qu'elle vit et vivra malgré les exigences que lui ont imposées les règles étroites du moment. Ce qui est particulier à Corneille, c'est le grand souffle moral qui soulève et anime chacune de ses pages. Ce n'est pas seulement par ce qu'il dit qu'il est utile, c'est surtout par l'ardeur qu'il communique et qu'il laisse dans les âmes. Il ne se contente pas d'être moral, il fait de la moralité le fonds, l'essence et le ressort même du drame. Il transporte sur la scène et fait vivant et visible l'idéal des moralistes. Il passionne le devoir : il l'illumine d'une telle flamme que tout sacrifice paraît naturel, et qu'on rougit de n'être pas sublime. Le

poète fait ainsi du théâtre une grande école de vertu. Corneille doit être compté, à coup sûr, parmi les grands instituteurs laïques des temps modernes.

Du moment que l'intention générale est ainsi marquée, le poète a, vis-à-vis des événements qui entrent dans le drame, un devoir particulier. Les faits extérieurs n'intéressent plus comme faits, mais seulement comme occasion de certaines modifications pour l'âme. Ce n'est pas en eux-mêmes qu'ils attachent, mais seulement dans l'effet qu'ils produisent et dans l'âme qui subit une certaine influence. Dès lors ils n'ont plus qu'une importance secondaire. Le poète les domine et il faut qu'il fasse sentir cette domination. Le poète espagnol ou anglais se tient le plus près possible de la nature : il suit les événements, il doit bien se garder d'intervenir pour les déplacer ou les modifier en aucune façon. La tragédie française est une composition philosophique. Il faut que l'auteur sache où il va et où il veut nous conduire. Le XVIIe siècle croit que ni la nature ni l'histoire n'offrent le drame tout fait, qu'elles en fournissent seulement les éléments ; il veut que l'auteur s'approprie ces événements, qu'il y imprime sa marque, qu'on y sente l'empreinte de son âme, qu'on ait l'impression, non du fait seul, mais du fait étudié et pensé par lui. Il veut que la personnalité de l'auteur se fasse sentir dans la combinaison générale de l'œuvre.

Par là même et par ses origines, elle est plus complètement littéraire que les autres, donnant plus d'importance aux qualités purement littéraires, aux qualités de style. Cela devait être pour un art qui est né,

non de l'observation de la vie, mais de l'étude et de la réflexion, et de l'imitation savamment transformée des œuvres antiques.

Ces tendances diverses dans la pratique peuvent se résumer en un seul mot : la tragédie française *choisit.* L'art réaliste doit être complet, tout dire et tout reproduire. Celui-ci, idéaliste par excellence, n'accepte pas sans examen les divers éléments qui lui sont fournis par la tradition ou par l'histoire, il prend les uns et il rejette les autres. *Choisir,* c'est l'expression dernière de la tragédie, le mot qui résume tout son travail et toute son inspiration.

Elle choisit son heure, elle prend un espace de temps limité, non pour être plus fidèle à la vérité ; mais pour circonscrire le champ de notre curiosité, et mieux diriger l'attention de l'auditeur qu'elle ne veut pas laisser se disperser.

Elle choisit son sujet, le prend dans un lointain poétique pour n'être pas troublée par les passions du moment, et pour être plus libre de l'ordonner à sa guise.

Elle choisit ses personnages, éloigne ceux qui sont vulgaires, ceux dont l'âme est encore enveloppée dans des limbes et dont l'étude ne pourrait rien nous apprendre.

Elle choisit entre les sentiments. Elle n'admet pas que tous aient le même droit de se montrer, sous prétexte qu'ils sont tous également naturels : elle n'accepte que ceux qui peuvent intéresser et élever l'âme de l'auditoire.

Elle choisit enfin dans la langue elle-même et au nom du même principe d'élévation morale et de délicatesse, elle proscrit toutes les vulgarités.

Le défaut de cet art, qui ne donne rien à l'extérieur, c'est que ses œuvres semblent faites pour un parterre de stoïciens. Mais c'est là un art grand et noble, et le dédain que nous aurions pour lui prouverait moins peut-être chez nous la délicatesse du sens critique et de l'appréciation littéraire, qu'une diminution du sérieux dans les esprits, un affaissement des âmes et du sentiment moral.

Un autre danger pour sa durée, c'est qu'il ne peut se passer du génie. La médiocrité est permise au drame de la Curiosité. Ici, avec cette simplicité stoïque, cette sobriété de ressources, la tragédie sans le génie ne sera qu'une chose artificielle, vide, sonore, une rhétorique rhythmée. Pour qu'elle vive, il faut que Corneille y mette une âme. L'étude des tragédies de second ordre apprend à mieux apprécier Corneille. Elle montre toute la puissance de Corneille et l'impossibilité de la tragédie sans Corneille ou sans Racine.



UN

SIÉGE D'HONFLEUR

(AVRIL-MAI 1594.)

Par M. E. DES ESSARS,

Membre titulaire de l'Académie.

La plus grande force de tout gouvernement résulte de la satisfaction qu'il sait donner aux légitimes aspirations de ses peuples : la raison l'affirme, l'histoire le prouve. Pourquoi, en France, le pouvoir royal s'est-il substitué si énergiquement à la féodalité ? Les peuples, opprimés par les seigneurs, clercs ou laïques, trouvaient un asile sous l'autorité du roi ; ils échappaient à un despotisme sans règle pour vivre tranquilles, protégés par le droit et la justice dus à l'influence des légistes habilement mis en crédit. Plus tard, la royauté put seule imposer un terme aux oppressions des grandes Compagnies, et enfin anéantir les bandits auxquels les guerres religieuses avaient permis de devenir puissants. En étudiant nos guerres civiles du XVIe siècle, on demeure convaincu que les grandes qualités politiques de Henri IV firent plus en sa faveur que le courage et les talents du guerrier, plus peut-être que ses droits héréditaires. Malgré la fureur des chefs de la Ligue, les soldats jetèrent les

armes dès qu'ils ne doutèrent plus que le Béarnais ne fût un sage et bienfaisant monarque.

Cette pensée me paraît si vraie, elle est, à mes yeux, un si précieux enseignement pour les princes et pour les peuples, que je ne saurais me lasser de scruter les historiens du temps où sont décrits les derniers efforts de la Ligue. Le triomphe définitif du Roi fut réellement l'œuvre intelligente de la souveraineté du peuple, exercée à l'encontre du fanatisme ambitieux de quelques grands seigneurs et des attentats des brigands. Un des historiens les plus véridiques de cette lutte, où le vainqueur est resté populaire, est, sans contredit, l'italien Davila (1). Compagnon fidèle du roi de Navarre, il combattait et écrivait aux mêmes heures; et comme son livre, en langue étrangère, n'est pas à l'usage de tous, j'ai cru qu'il n'était pas sans intérêt de rappeler, en le suivant presque littéralement, l'un des derniers épisodes de la guerre civile : j'étais naturellement porté à le choisir, puisqu'il a pour théâtre notre propre contrée; d'ailleurs, quelle ville plus que Honfleur a chèrement acheté son repos? Occupée trente-deux ans par les Anglais, prise et reprise pendant la Ligue *du bien public*; tour à tour protestante, catholique, royaliste, ligueuse; enlevée par Henri IV en 1590, reprise et tenue depuis par le commandeur de Grillon (février 1591): que de causes d'angoisses et de ruine! Je n'ai point été arrêté par l'idée que cette résurrection n'était pas nouvelle, que des écrivains de talent avaient récem-

(1) *Historia delle guerre civili di Francia*, di Henrico Caterino Davila, in Lione, MDCXLI.

ment remis les mêmes faits en lumière, je me suis attaché à reproduire le récit originaire, toujours précieux quand l'historien raconte ce qu'il a vu (1).

En 1594, la Normandie entière était sur le point de se soumettre à l'autorité du roi, la ville d'Honfleur tenait ferme pour le parti de la Ligue. Cette ville, dit l'historien, est située dans un angle saillant, en forme de péninsule, s'avançant dans l'Océan, précisément en face du Hâvre-de-Grâce; ces deux villes sont séparées l'une de l'autre par la Seine, au terme de sa course. Ainsi, entre les deux forteresses, il n'y a d'autre intermédiaire que les eaux du fleuve débouchant majestueusement dans la mer sur un espace d'environ deux lieues, où il est déjà confondu avec les flots.

Le commandeur de Grillon y exerçait l'autorité (2); en sa qualité de Provençal, il avait avec lui force gens de son pays; il était accompagné d'un des fils du seigneur de Fontaine-Martel, influent dans le Pays-de-Caux; du capitaine de Latour, guerrier hardi et plein d'expérience; du capitaine Glèse, neveu du gouverneur de Caen; du curé de Trouville, qui de prêtre s'était fait le chef fameux d'une bande armée et d'une foule de soldats et de gentilshommes dévoués au parti de la Ligue. Ils avaient fait d'Honfleur leur

(1) *Essai historique sur Honfleur*, par M. Labutte. Honfleur, 1840. — *La Ligue en Normandie*, par M. le vicomte Robert d'Estaintot. Paris, A. Aubry, 1862, et en dernier lieu M. Catherine.

(2) De Thou nous apprend que Grillon, sans doute nom italien d'une illustre famille originaire de Gênes, était Thomas Breton, chevalier de Grillon, frère de Louis Breton, fidèle compagnon de Henri IV, dont le nom se prononce et s'écrit aujourd'hui Crillon: *Pends-toi, brave Crillon!...*

principal poste ; de là, ils parcouraient le pays, pillaient et faisaient des prisonniers, s'occupant moins des opinions que de la richesse de leurs victimes. Munis de bon nombre de barques armées, ils pirataient sur les navires surpris dans l'embouchure de la Seine.

La ville avait été remplie par eux, non-seulement d'une milice nombreuse et de larges approvisionnements de guerre, mais encore d'une foule de richesses, fruits de leurs exploits, ou mieux de leurs rapines. Aussi, au commencement d'avril, le duc de Montpensier, désireux de détruire cet ennemi incommode, posté au centre même de son gouvernement, et d'affranchir de l'oppression les populations voisines, résolut-il de mettre le siége devant cette place. Il appela à lui la noblesse de toute la province; il était assisté de 2,000 fantassins anglais, récemment débarqués pour se rendre en Bretagne; de 800 Allemands, combattant depuis longtemps sous ses ordres; de quatre régiments français, tirés des diverses garnisons de la province, donnant un effectif de 3,000 hommes, de 300 archers à cheval, et enfin de 800 gentilshommes.

Le duc partit de Lisieux le 10 avril, employa la matinée du 11 à reconnaître le terrain (1). La ville, du côté de la terre ferme, était défendue par un fossé large de plus de quarante pas, dans lequel s'opérait le flux et le reflux de la mer; sur ce fossé existait un pont établi sur des piles de pierre ; pour le surplus, construit en charpente et recouvert de

(1) M. Labutte reporte au 9 mai l'investissement d'Honfleur.

planches. A son arrivée, le duc résolut de s'emparer de ce passage. L'armée s'en approcha à pas lents; le colonel de La Luzerne, à la tête de son régiment, se dirigea de ce côté; il était soutenu par monseigneur de Fervaques, conduisant 250 cavaliers; mais ceux de la place, ayant compris le dessein des assiégeants, mirent en batterie deux fauconneaux sur le milieu du pont; le curé de Trouville, à la tête de cent fantassins, fut chargé d'en défendre l'entrée. Cette troupe attaque vivement l'infanterie royale à son arrivée; le capitaine de La Tour, avec cent soldats des plus braves, sort de la place; sous leur choc, l'infanterie de La Luzerne commence à se replier; le seigneur de Fervaques, peut-être avec plus de courage que de prudence, s'élance à toute bride sur l'ennemi, déjà déployé au dehors du pont. Le curé de Trouville et de Latour, voyant la cavalerie royale sous le tir des fauconneaux chargés de pierres, s'en servent si à propos qu'en une seule décharge ils tuent plus de vingt cavaliers et en blessent, en outre, un pareil nombre; parmi ces derniers, était Davila lui-même, resté engagé et meurtri sous son cheval expirant. Sa vie courut le plus grand péril. La postérité y était intéressée; un galet de notre grève normande pouvait priver la France d'un grand historien. Le seigneur de Fervaques fit retraite en caracolant; les Anglais reçurent la sortie, l'infanterie française les appuya; puis, les archers à cheval, et enfin le seigneur de Fervaques lui-même, avec sa cavalerie. Cette escarmouche dura tout le jour sans qu'on pût réussir à expulser les ligueurs du pont.

Le seigneur de Surène, l'un des maréchaux de camp, fit élever pendant la nuit un fort en face du pont; le jour suivant, il réduisit ce pont à la défensive, ainsi que l'artillerie fort incommode dont il était garni. Quatre pièces furent mises en batterie contre les assiégés; un boulet de couleuvrine tua la curé de Trouville; enfin, sous un feu formidable, les ligueurs furent forcés d'abandonner le pont; mais ils montrèrent tant de fermeté, qu'avant de se retirer en terre ferme, ils voulurent voir d'abord la charpente brisée et complètement écroulée presque sous leurs pieds. Pendant les trois jours suivants, l'artillerie royale prit position de manière que les 14 pièces qui la composaient battissent la ville depuis la porte jusqu'au rivage de la mer, vers le couchant. Pendant les premiers jours, cette démonstration fut accueillie avec tant de dédain par les assiégés que le capitaine de Latour, pendant les intervalles du tir, affecta de paraître sur la muraille. Les artilleurs regardèrent cette bravade comme un signe de mépris à leur adresse; malgré les moyens dont ils s'ingénièrent, il ne leur fut possible ni de l'atteindre ni de l'effrayer.

Néanmoins, dans l'espace de cinq jours, l'artillerie avait fait tant de ravages que, la vingt-deuxième journée du siége, l'infanterie s'ébranla pour donner l'assaut. La reconnaissance des fossés avait été mal faite (négligence pernicieuse en fait d'assaut); les capitaines s'étaient imaginés que le fossé, rempli de sable apporté par le flux de la mer, résisterait sous les pieds des assaillants; ils profitèrent du reflux pour que l'eau fût la plus basse possible. Les Fran-

çais et les Anglais s'avancèrent en deux divisions séparées ; les sables résistèrent d'abord ; mais, au milieu du fossé, ils s'effondrèrent tellement sous leurs pieds qu'un grand nombre de soldats restèrent enfoncés, sans pouvoir se dégager, au milieu des sifflets et des huées des assiégés accourus sur les murailles ; les assaillants semblaient pris dans des filets, et mouraient sous les coups de mousquet et d'arquebuse. Ainsi périrent un capitaine gascon, quatre-vingts Français et plus de cent cinquante Anglais, avec leur lieutenant-colonel.

Le duc de Montpensier, mécontent d'un tel désastre, résolut d'assister lui-même, à l'avenir, à toutes les opérations.

Avec un art admirable et la plus grande promptitude, il fit construire plusieurs ponts qui pussent conduire de la berge solide du fossé jusqu'à la partie vaseuse. Chaque pont fut muni, en tête, d'un gabion rempli de terre. A la faveur de cette invention, d'énormes fascines, des pierres et d'autres matériaux purent être jetés dans le creux du fossé qui, ainsi rempli, se solidifia peu à peu. Ce résultat n'était pas obtenu sans de graves périls et sans perte des meilleurs soldats. Des feux d'artifice, des pierres et d'autres projectiles, des décharges de mousqueterie, partant incessamment de la place, causèrent bien des blessures et bien des morts. En quatre jours, le travail fut complet ; mais, pendant ce temps, les ligueurs avaient construit dans l'intérieur une tranchée fortifiée. A ce moyen, ils avaient réparé et couvert l'étendue correspondante à la muraille en ruine. Cette position reconnue fut jugée d'un abord difficile

et presque impossible à enlever. Aussi le duc, pendant la nuit, fit-il changer de place les travaux déjà faits en les transportant sur la voûte du pont rompu ; il la couvrit de nouvelles travées et d'un nouveau plancher, de manière qu'on y pût passer, à l'étroit cependant, et avec des difficultés.

Le succès démentit plus d'un doute inspiré par la brièveté de la nuit, et les obstacles opposés, tantôt par l'obscurité, tantôt par les feux lancés sans cesse de la place pour découvrir les travailleurs. Dans la même nuit, cinq canons furent transportés à la batterie la plus voisine de ce point. Aux premières lueurs du jour, de si furieuses décharges éclatèrent que la tourelle de la porte s'écroula, et même une notable partie des ouvrages construits derrière, où les assiégés avaient eu le temps d'établir un réduit; l'ouverture faite permettait à peine le passage de deux ou trois hommes de front. Néanmoins, le seigneur de Pompière et le baron de L'Aigle, avec deux valeureux détachements, s'élancèrent intrépidement à l'assaut ; ils trouvèrent dans la résistance un courage égal au leur ; l'attaque fut courte. Dans le conflit, les défenseurs de la ville triomphèrent par la chute des deux capitaines assaillants, grièvement blessés. L'infanterie s'éloigna des murs pendant une demi-heure. La brèche ne pouvait plus être réparée ; l'artillerie continuait sans relâche à la battre ; le jour était sur son déclin. Le colonel de La Luzerne et les frères de Colombières renouvelèrent l'assaut sur le même point. L'attaque fut toujours soutenue par les assiégés, quoiqu'ils vissent morts les plus braves des Provençaux, griè-

vement blessés les capitaines Glèse et Fontaine-Martel, quoique leurs feux d'artifice fussent tous consumés et que quatre de leurs meilleures pièces d'artillerie fussent hors de service.

Le commandeur de Grillon commença à songer à se rendre; la voie de mer avait apporté fort à propos la nouvelle que l'amiral de Villars et les villes de Rouen, de Montivilliers, d'Harfleur, du Havre-de-Grâce avaient embrassé le parti du roi. Il n'y avait donc plus de secours à attendre, il y avait grand intérêt à se hâter. La pensée du commandeur ne s'ingénia plus qu'à sauver des richesses accumulées. Pour cela, il fallait en venir à composition avant d'être réduit aux dernières extrémités : il envoya donc demander à parlementer avec les seigneurs de Fervaques et de Surène, et finalement il consentit à se rendre avec libre sortie des personnes et des bagages, en donnant douze mille écus pour la solde de l'armée; il fut autorisé à se retirer en-deçà du fleuve, sur tel territoire qu'il choisirait parmi ceux qui tenaient encore pour la Ligue.

Le commandeur remit la ville dans les mains du seigneur d'Aleret, gouverneur de Touques, attaché au duc de Montpensier.

Toute la province de Normandie se trouva ainsi rangée sous l'obéissance du roi. Le même jour, le seigneur de Fontaine-Martel avait remis la ville de Neufchâtel, qu'il tenait dans le pays de Caux. De tous côtés, peuple et gouverneurs, tous fatigués des malheurs et des travaux de la guerre, séduits par l'humeur libérale et clémente de Henri, qui ne cherchait qu'à satisfaire quiconque venait à lui, et

d'ailleurs entraînés par une impulsion irrésistible, accouraient en hâte pour se soumettre.

La Cour était remplie de gens négociant l'accommodement de leurs amis, offrant la reddition des villes et des territoires qu'ils savaient empressés d'accourir d'eux-mêmes sous la bannière royale.

Pour quelques-uns, les transactions furent plus productives que le pillage.

Revenu à lui, le peuple s'étonna d'avoir si longtemps préféré les saints de la Ligue et des routiers avides à l'autorité paternelle et profitable d'un grand roi.



L'OIE

RÉHABILITÉE,

Par M. Ch. BATAILLARD,

Membre correspondant.



Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni. LUC.
(RACINE, *Les Plaideurs.*)

Cardan a dit en ses livres *De Sapientia :* que les proverbes sont « la sagesse des nations » et Sénecé : « qu'ils contiennent la quintessence du bon sens. » Soit. Il faut cependant convenir que certains proverbes se contredisent entre eux, et que plusieurs sont même tout-à-fait le contre-pied de la vérité. Au nombre de ces derniers, on peut citer celui qui fait de l'oie le synonyme et le symbole de la stupidité. Ce proverbe frappe à faux aussi complètement que possible ; il ne saurait résister au moindre examen ; à plus forte raison devra-t-il être condamné si l'on envisage « la question de l'oie » à tous les points de vue dont elle est susceptible : histoire naturelle, physiologie, sentiment, morale, philosophie, archéologie..... Oui, cette question, si modeste en apparence, comporte, en réalité, tous ces aspects divers ;

« Nous l'allons montrer tout à l'heure. »

§ 1er.

DE L'INTELLIGENCE DE L'OIE, DE SON CARACTÈRE ET DE SES VERTUS.

Pourquoi dit-on : *bête comme une oie ?* Rien n'est plus injuste que cette expression proverbiale. L'oie surpasse, au contraire, en intelligence la plupart des autres oiseaux domestiques ; elle ne cherche querelle à aucun d'eux, ni à personne ; elle a l'instinct éminemment sociable et docile ; elle est enfin, comme l'a dit Buffon, « dans le peuple de la basse-cour, « un habitant de distinction. »

Quand on la conduit au pâturage, un seul gardien suffit pour toutes les oies du village ; le matin, il les réunit au son de son cornet, et quand il les ramène à l'heure où le jour tombe, chaque bande sait bien retrouver son logis (1). Une oie qu'on emporte dans un panier bien fermé, bien enveloppé, vers une nouvelle habitation, sait parfaitement s'orienter et revenir chez son ancien maître, en dépit des précautions qu'on a prises pour l'empêcher de reconnaître son chemin.

Ni le temps, ni la distance ne lui font perdre le souvenir de ce maître, de sa demeure et de ses bons procédés. Le savant docteur Sanchez raconte que, revenant d'Azof, dans l'automne de 1736, et voyageant à petites journées sur les bords du Don, il prenait gîte, chaque nuit, dans des villages de

(1) *M. Le Sage* ou *Entretiens d'un instituteur avec ses élèves sur les animaux utiles*, par M. Bourguin. Chap. *des Oies*.

Cosaques. Tous les jours, au coucher du soleil, des troupes d'oies, arrivant des contrées septentrionales les plus éloignées où elles avaient vécu tout l'été à l'état sauvage, venaient s'abattre dans les habitations qui les avaient reçues et hébergées l'hiver précédent. Elles amenaient avec elles toute leur progéniture de l'année. « J'eus constamment ce spectacle, chaque « soir, durant trois semaines, dit-il; l'air était « rempli d'une infinité d'oies, qu'on voyait se par- « tager en bandes. Les filles et les femmes, chacune « à la porte de leur maison, les regardant, se di- « saient: *Voilà mes oies*, *voilà les oies d'un tel*; et « chacune de ces bandes mettait, en effet, pied à « terre dans la cour où elle avait passé l'hiver pré- « cédent (1). »

Chez l'oie, le sentiment de l'amour maternel est développé au plus haut degré. Quoiqu'elle ne doive faire qu'une ponte par an, elle en fait une seconde si ses œufs lui sont enlevés, et parfois même une troisième. Elle couve si assidûment qu'elle en oublie le boire et le manger. « Elle conduit ses petits avec « une sollicitude affectueuse, leur indique avec ten- « dresse et empressement la nourriture de choix, « les rappelle au moindre danger et montre une « véritable intrépidité quand il s'agit de les défendre « contre les oiseaux de proie ou contre toute agres- « sion étrangère (2) » Parmi ces bonnes bêtes, pas de mères dénaturées, jamais de petits abandonnés, tandis que chez d'autres bipèdes, les hospices d'enfants-trouvés sont toujours insuffisants.

(1) *Relation du docteur Sanchez*, citée par Buffon.

(2) M. Lesage, *loc. cit.*

Nulle sentinelle n'est plus sûre et plus vigilante. Vous ne verrez jamais plusieurs oies réunies dormir toutes à la fois : il y en a toujours une qui, le cou tendu, la tête en l'air, examine, écoute, veille et jette, à la moindre apparence de danger, le cri d'alarme. Une acclamation générale y répond, et le salut de tous est assuré. On a vu des gardes nationaux s'endormir dans une guérite. Jamais une oie en faction n'a commis cette énormité. Aussi, les rondes de jour et de nuit sont-elles inconnues parmi les palmipèdes, tandis qu'elles sont indispensables pour assurer l'insomnie réglementaire de la garde civique et même des meilleures troupes !

L'oie a sur les soldats un autre avantage. Les étapes de ceux-ci ne dépassent guère sept à huit lieues par jour ; l'oie domestique, malgré la lenteur apparente de sa marche, en fait, à pied, jusqu'à douze ou quinze, et même davantage, sans avoir l'air de se presser ; c'est ce qu'atteste Salerne, dans son *Histoire des Oiseaux* (1).

Tous les naturalistes anciens et modernes ont rendu hommage à la sobriété de l'oie. « Les bonnes « ménagères, disait Belon, au XVI[e] siècle, sachant « bien que la nourriture des oies est de moult grand « profit, en font une grande estime pour ce qu'elles « ne font aucune dépense. » Beaucoup de profit et peu de dépense ! O Harpagon ! combien tu devais en avoir dans ta basse-cour ! O fainéants, qui dépensez beaucoup et ne produisez rien... rougissez ! et n'ayez pas la présomption de vous comparer à

(1) Page 407.

l'utile animal, que vous poursuivez aussi de vos sarcasmes !

L'oie est d'une propreté recherchée. Sa toilette n'est pourtant pas compliquée : une petite vésicule de graisse, placée près de la queue, suffit à lustrer tout son plumage ; mais c'est bien d'elle que l'on peut dire, avec le poète latin : *Simplex munditiis !* Quelle petite-maîtresse, avec son blanc et son rouge sur les joues, son noir autour des yeux (on revient, hélas ! à ces affreux badigeonnages), avec tous ses cosmétiques, toutes ses pâtes, toutes ses odeurs et tous ses bains parfumés, enfin, avec tout son *mundus muliebris*, je veux dire avec tout son matériel de toilette et ses atours, approchera jamais de la blancheur irréprochable, simple, unie, virginale et surtout inodore de la robe de notre aimable oiseau ?

Ces détails de coquetterie nous conduisent naturellement à expliquer, ce que l'on entend par la *petite oie.* Au propre, ce sont les ailerons, le cou, le foie, enfin ce qu'on appelle en langage vulgaire *les abatis* (1). Au figuré, ce sont les rubans, les gants et les menus accessoires d'un habillement. « Que vous semble de *ma petite oie?* » demande le marquis de Mascarille à Cathos et à Madelon, « la « trouvez-vous congruente à l'habit ? » Et, pour répondre lui-même à sa question, il vante aux *Précieuses ridicules* la richesse de ses plumes, l'élégance de ses rubans et de ses canons. Il les invite même à « attacher la réflexion de leur odorat » sur ses

(1) La Mésangère, *Dict. des Proverbes*, v° Oie. Boiste, *Dict. univ. de la langue française*, v° Oie.

gants et jusque sur la poudre de sa perruque (1). Cette expression « *la petite oie* » avait aussi une signification dans le vocabulaire de la galanterie ; mais cette acception est tout-à-fait tombée en désuétude. Quel plus bel hommage pouvait-on rendre, cependant, à la pureté du sentiment des oies que de donner leur nom aux « faveurs légères » (2) par allusion, sans doute, aux gracieuses caresses que se prodiguent nos chers oiseaux dans leurs innocentes tendresses ?

L'oie a le cœur tendre, je viens d'en convenir; mais il ne faut pas croire qu'elle s'abandonne pour cela aux égarements et aux entraînements instantanés des sens ! Ses mœurs sont pures. Tous ceux qui ont eu le bonheur de fréquenter les bêtes, savent qu'elle connaît la pudeur et ne s'écarte point des lois de la décence. Jamais on ne l'a vue suivre, à cet égard, les déplorables exemples des gallinacées. Ne craignez pas non plus que son heureux vainqueur célèbre impudemment ses succès, comme le coq, par ses chants de victoire ! Non ! Les amours de l'oie sont essentiellement honnêtes et discrètes. *Les oies du frère Philippe* pourraient-elles toutes en dire autant ?

Si l'amour est commun à tous les hommes et à toutes les bêtes, il n'en est pas de même de la reconnaissance et de l'amitié, sentiments plus élevés et qui n'appartiennent qu'aux espèces d'élite. O ma bonne oie !

Viens, reconnais la voix qui frappe ton oreille....

(1) Molière ; La Mésangère ; *Dict.* de Boiste.
(2) Boiste et La Mésangère. — La Fontaine.

Oui, tu mériterais, comme Areas, d'entendre ces paroles du Roi des rois, car tu es, comme lui, fidèle et dévouée. N'en riez pas, Messieurs : l'oie s'attache à son maître, le reconnaît, accourt au son de sa voix, lui témoigne sa joie de le revoir après quelques heures d'absence et le suit comme un chien. « Elle est ca« pable, dit Buffon, d'un attachement personnel « très-vif et très-fort, et même d'une amitié pas« sionnée qui la fait languir et dépérir loin de celui « qu'elle a choisi pour l'objet de son affection. » En veut-on un exemple ? Le voici : Le concierge du château de Ris, appartenant à M. Anisson-Duperron, avait sauvé des dangers d'un combat inégal, un jars (oie mâle), qui s'en montra profondément reconnaissant. Du plus loin qu'il apercevait son libérateur, Jacquot (c'était le nom du jars) accourait à lui, tendait son cou pour solliciter une caresse et s'en montrait joyeux dès qu'on la lui avait accordée. Le concierge, se rendant un jour aux bois d'Orangis, avait enfermé l'oiseau dans le parc. Jacquot parvint à passer par-dessus les murs, rejoignit son ami qui avait déjà parcouru plus d'un kilomètre, le suivit partie à pied, partie au vol, depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir, dans toutes les allées du bois, et dès lors ne voulut plus le quitter, l'accompagnant partout, au point d'en devenir importun, et d'aller, un jour, le rejoindre jusque dans l'église; puis, un autre jour, dans la chambre de M. le curé où Jacquot, en retrouvant son maître, jeta un cri de joie si bruyant qu'il fit grand peur au pauvre pasteur.

« Je m'afflige, dit une notice du brave concierge,

« quand je pense que c'est moi qui ai rompu une si
« belle amitié..... Le pauvre Jacquot croyait être
« libre dans les appartements les plus honnêtes
« comme dans le sien, et après plusieurs accidents
« de ce genre, on me l'enferma et je ne le vis plus ;
« mais son inquiétude a duré plus d'un an, et il en
« a perdu la vie de chagrin. Il est devenu sec comme
« un morceau de bois, et l'on m'a caché sa mort
« jusqu'à plus de deux mois après qu'il a été défunt...
« Il est mort dans la troisième année de son règne
« d'amitié ; il avait en tout sept ans et deux mois (1). »

Je pourrais citer d'autres preuves de l'intelligence et de la bonté des oies.

« Le docteur Jonathan Franklin a vu une oie
« d'Écosse qui suivait son maître comme le chien le
« plus fidèle, et qui le reconnaissait toujours, quelque
« travestissement qu'il prît.

« Une autre oie (et le fait est plus touchant en-
« core) se voua au service de sa pauvre vieille maî-
« tresse, devenue aveugle, au point de la tirer par la
« robe avec son bec, pour la conduire sûrement
« partout où elle voulait aller. C'était en Allemagne.
« Un jour, dit Franklin, le pasteur alla rendre visite
« à la dame, qui était sortie ; mais il trouva la fille
« et lui témoigna quelque surprise de ce qu'elle
« laissait sa mère s'aventurer ainsi toute seule. —
« Ah ! Monsieur, répondit-elle, nous ne craignons
« rien ; ma mère n'est pas seule, puisque le jars
« est avec elle ! — Les dimanches, l'oiseau conduisait
« l'aveugle à l'église, puis se retirait dans le cime-

(1) Buffon.

« tière pour brouter l'herbe en attendant l'issue du « service divin (1). »

> Qu'on m'aille soutenir, après un tel récit,
> Que *ces* bêtes n'ont point d'esprit (2) !

Mais alors, encore une fois, pourquoi dit-on *bête comme une oie?* Serait-ce, par hasard, parce qu'elle se dandine un peu en marchant ? Mais le canard, plus bas sur pattes, se dandine bien davantage !..... Et puis, après tout, le dandinement de l'oie n'est pas absolument dépourvu de grâce. Le plus élégant écrivain du siècle dernier a mis au nombre des caractères qui constituent la distinction de cet oiseau « sa contenance, son port droit, sa démarche « grave (3). »

Le dandinement appartient, parmi les hommes, à presque tous les gros personnages. Il contribue à leur donner un air d'importance et de gravité en rapport avec leurs fonctions, et peut-être ne faut-il pas chercher d'autre raison du nom de *Dandin*, donné par Racine à toute une dynastie de respectables magistrats :

> Regarde dans ma chambre et dans ma garde-robe,
> Les portraits des Dandins; tous ont porté la robe! (4).

Plus vous monterez les degrés de l'échelle sociale,

(1) M. Oscar Honoré, *Le Cœur des bêtes*, ch. XLIII.
(2) La Fontaine, livre X, fable I.
(3) Buffon.
(4) Racine, *Les Plaideurs*.

plus vous serez frappés de la vérité de l'observation que je viens de vous soumettre. Et s'il vous est jamais arrivé de vous trouver sur le passage d'un roi *très-puissant*, vous avez dû remarquer qu'il ne marchait pas autrement. Je suis même persuadé qu'à sa cour, le dandinement devait être de très-bon goût, et qu'il n'était pas de courtisan, si maigre fût-il, qui ne marchât en écartant les jambes, et en portant alternativement à droite et à gauche le poids de son corps. Là, tous les gens bien pensant se dandinaient indubitablement, et la démarche *sui generis*, qu'on reproche chez nous aux palmipèdes, y serait restée en honneur si tous les rois avaient la même corpulence. Malheureusement, il en est des souverains comme des jours de la semaine; ils se succèdent et ne se ressemblent pas : les uns sont gras, les autres sont maigres, en sorte que la mode la plus élégante n'a le temps de se fixer nulle part.....

Mais encore un coup, me dira-t-on, vous n'avez pas résolu la question posée en tête de ce chapitre : Pourquoi dit-on *bête comme une oie?*...—Pourquoi?... Messieurs, je l'ignore absolument, et si quelqu'un de vous le sait, il me fera plaisir de me l'apprendre.

§ 2.

DES BIENFAITS DE L'OIE ET DE L'INGRATITUDE DES HOMMES A SON ÉGARD.

On peut dire de l'oie, qu'elle comble l'homme de bienfaits, et qu'elle en est fort mal récompensée.

Sa plume, son duvet, sont les éléments les plus

doux du lit, qui reçoit l'enfant nouveau-né, les jeunes époux, le voyageur fatigué, le malade, le vieillard, l'homme heureux ou l'infortuné. La chaleur de la plume sur laquelle ils s'étendent, de l'édredon sous lequel ils se glissent, favorise le sommeil réparateur, et l'heureux cortége des songes riants, trop souvent hélas! la seule trève aux réalités de la misère et de toutes les souffrances physiques et morales dont se compose le tissu de la vie humaine.

Cette plume légère, ce duvet plus léger encore, pour les recueillir, ne suffirait-il pas à l'homme de rendre l'oie prisonnière pendant les quelques jours de la mue? Eh bien! non. Il la plume vivante trois fois par an, en mai, en juin et en septembre, et calcule qu'une oie de taille ordinaire lui fournit un hectogramme de plume à chacune de ces douloureuses opérations. Ce supplice de l'oie commence pour ainsi dire avec sa vie, six à sept semaines après sa naissance. C'est encore cinq ou six semaines après qu'elle a cessé de couver, que la mère est dépouillée de ce duvet, si nécessaire pour réchauffer ses petits (1). Pauvre mère! pauvres enfants! mais qu'importe? L'avarice seule est écoutée :

La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et *les* laisse crier..... (2)

Les grandes pennes de l'oie étaient un trésor infiniment plus précieux que le reste de son plumage; ce trésor frappait incessamment nos yeux; et cepen-

(1) Buffon, *L'Oie*.
(2) Malherbe, *Stances à Du Perrier*.

dant, combien il a fallu de siècles pour le découvrir ! Les Romains, même sous les empereurs, ne se servaient pour écrire que du *calamus*. Perse le qualifie *nodosa arundo*, un roseau noueux. Au I[er] siècle de l'ère chrétienne, l'Égypte fournissait beaucoup de ces joncs à écrire, comme le prouve ce vers de Martial :

Dat chartis habiles calamos Memphitica tellus.

On assure qu'au V[e] siècle, Théodoric, roi des Ostrogoths, se servit d'une plume pour tracer les quatre premières lettres de son nom ; mais, dans ce fait isolé, il ne faut pas plus voir l'origine des plumes d'oie à écrire, que l'origine des plumes de fer dans cette autre circonstance que les patriarches d'Orient croyaient de leur dignité de signer avec un *calamus* d'argent. L'examen des monuments de paléographie autorise « à donner les diplômes mérovingiens au « *calamus*, ainsi que les chartes romaines dont l'ori- « gine remonte encore plus haut. Au VIII[e] siècle, « la canne et la plume auraient, en France, écrit « tour à tour les diplômes ; mais la plume aurait « insensiblement pris le dessus. Au siècle suivant, « le roseau n'aurait presque plus été admis à écrire « le corps des actes émanés de la puissance royale, « quoiqu'il ne fût pas exclu des signatures, et que « les bulles des papes et les actes synodaux le pré- « férassent encore à la plume... (1) »

(1) *Nouveau Traité de Diplomatique*. V. le *Dict. raisonné de Diplomatique chrétienne*, par Quantin, v° INSTRUMENTS DE L'ÉCRIVAIN.

Avec un instrument aussi imparfait que le *calamus*, l'art d'écrire ne pouvait devenir d'un usage bien général. Y substituer la plume d'oie, c'était faire une véritable révolution. Alors seulement put devenir moins rare

. . . . . cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux.

Mais, hélas! l'homme sait faire tourner à son détriment les plus grands bienfaits de la Providence et des oies. Que de mauvaises pensées et de volumes dangereux sont sortis de ces mêmes plumes, qui n'auraient dû tracer que des écrits destinés à élever le cœur et à procurer à l'esprit les plus pures jouissances! Ce qui met le comble à l'ingratitude de l'homme, c'est d'avoir employé ses meilleures plumes à écrire toute une série de livres où de nombreuses pages sont invariablement consacrées aux moyens les plus variés, les plus raffinés, d'apprêter l'oie, de l'embrocher, de la rôtir et de la manger!... Voyez plutôt *la Cuisinière bourgeoise*, *le Cordon bleu*, *l'Art culinaire mis à la portée de toutes les fortunes* et autres ouvrages du même genre, qui formeraient à eux seuls une énorme bibliothèque!

Encore si l'homme se contentait de l'oie telle qu'elle lui tombe sous la main!... Car il est admis (par lui, du moins) qu'il lui est permis, ainsi qu'aux loups, de se nourrir de la chair des animaux dont il peut se rendre le maître... Mais, non! « il ne veut « rien tel que l'a fait la nature... (1) » pas même la

(1) Jean-Jacques Rousseau, *Emile*, livre 1er.

pauvre bête dont nous défendons la cause. « Par « une pratique abominable et que l'on ne saurait « trop flétrir, il lui donne une maladie dont l'effet « est de grossir prodigieusement son foie. Pour « cela, les uns clouent les pattes et crèvent les yeux « ou cousent les paupières de ces malheureuses « victimes ; ils les gorgent en même temps de bou- « lettes et les empêchent de boire pour les étouffer « dans leur graisse. D'autres se contentent de les « tenir dans des cages obscures et tellement étroites « que le pauvre animal ne peut faire le moindre « mouvement. On les gave deux fois par jour, en « ajoutant à leur nourriture de l'huile de pavot qui « agit comme stupéfiant. Enfin, il y en a qui en- « ferment les oies dans des sacs, de telle sorte « qu'elles ne peuvent se mouvoir dans aucun sens ; « et ces sacs, on les suspend à la muraille de cham- « bres fortement chauffées. Par suite de ce traite- « ment barbare, le foie prend un développement « énorme ; la respiration de la malheureuse bête « devient presque impossible. On la tue alors, et « c'est ainsi qu'on obtient ces foies gras dont on fait « des pâtés pour les gourmands... (1) » Les fameux pâtés de Strasbourg.

O modernes Apicius ! chaque fois que vous vous rendez complices de ces actes de cruauté, puissent vos estomacs, à défaut de vos consciences, être bouleversés par d'affreux remords qui vous troublent jusqu'au fond des entrailles !

(1) M. Lesage, *Les Oies* ; Buffon, *L'Oie*.

Et cependant, on est allé plus loin encore! Au XVIe siècle, J. B. Porta, raffinant sur toutes ces horreurs, osa donner la recette de rôtir l'oie toute vive et de la manger membre à membre, tandis que le cœur palpite encore (1)! Il ne manquait plus que d'obliger une autre oie à tourner la broche... Vous riez! Vous croyez que je plaisante? Pas le moins du monde. Avant l'invention des tournebroches, on employait souvent des animaux pour suppléer à la main de l'homme, et, parmi ces animaux, se trouvait l'oie (2) qui était ainsi exposée à faire rôtir le lendemain l'amie pour laquelle son cœur avait battu la veille, ou l'enfant qu'elle avait couvé...

« Triste objet, » que la mort avait défiguré,
« Et que méconnaîtrait l'œil même de son père !... (3) »

Chez les peuples des régions polaires, où l'ignorance, la barbarie et la pauvreté des ressources, rendraient plus excusable l'industrie des Strasbourgeois, où des myriades d'oies couvrent les mers glaciales, on se contente de prendre de cette manne vivante envoyée par la Providence, ce qu'il en faut absolument pour la subsistance de chaque famille. La chair des oies est un des principaux aliments des habitants du Spitzberg, du Groenland et de la baie d'Hudson; leur graisse est fondue pour remplacer le beurre, inconnu dans ces contrées ; et les Esquimaux

(1) V. Aldrovande, t. III, p. 133.
(2) *Nouveau Cours d'agriculture*, 1822, t. X, p. 148.
(3) Racine, *Phèdre*.

utilisent jusqu'aux déjections des oies, qu'ils font sécher et mettent dans leurs lampes, en guise de mèches de coton (1). Willughby affirme que cette même matière est le remède le plus sûr contre la jaunisse (2). J'ignore si nos médecins nous en font avaler sous un nom scientifique et sous une forme déguisée.

Quand on meurt de faim et de froid, on rit peu, et je doute que les Kamtschadales aient jamais songé à folâtrer dans la neige avec les jeunes oisons; mais, dans nos climats plus doux, ces aimables oiseaux pourraient être les compagnons des jeux de notre enfance. Un âge moins innocent s'amuse seul des oies, et j'ose à peine expliquer comment...

Il est un jeu barbare auquel j'ai vu souvent des gens du peuple s'exercer autrefois dans les guinguettes et les cabarets du boulevard Mont-Parnasse et de la Banlieue; c'est ce qu'on appelait le *tir à l'oie*. On plaçait le cou d'une oie entre deux bâtons assez rapprochés pour empêcher la tête de passer, et le malheureux oiseau se trouvait ainsi suspendu. Les joueurs, dont chacun avait payé une certaine somme au gargotier, se plaçaient à 25 ou 30 pas, armés de longs bâtons qu'ils lançaient à la pauvre bête. Le corps de l'oiseau était préservé par des planches, et sa tête seule pouvait être atteinte. Pour gagner l'enjeu, il fallait que cette tête fût coupée par les bâtons auxquels elle servait de but et que l'oie, tout-à-fait

(1) Ellis, t. II, p. 171. Olaüs Magnus, *Hist. Sept.*, lib. XIX, cap. VII. Buffon.

(2) Buffon, *L'Oie*.

décapitée tombât à terre. Il arrivait le plus souvent que l'oie était touchée vingt fois avant de mourir : plus elle était blessée, saignante, plus le jeu prenait d'intérêt; les convulsions de son agonie faisaient le bonheur des joueurs, dont elles excitaient l'hilarité. Grâce à la loi Grammont, grâce à la Société protectrice des animaux qui veille à l'exécution de cette loi, le *tir à l'oie* est devenu rare. Il n'est cependant pas encore aboli partout, mais on se cache pour s'en amuser. Bêtes féroces, à face d'homme, qui vous livrez à ce plaisir avec vos enfants, poursuivez et vous recueillerez ce que vous aurez semé. Vos fils seront dignes de vous... ce bâton teint du sang d'un innocent animal se lèvera peut-être un jour sur votre tête et viendra figurer sur la table d'une Cour d'assises, parmi les pièces à conviction d'une accusation de parricide!...

Détournons nos yeux de ces horreurs, et reportons notre pensée vers de plus douces émotions, qui sont aussi pour nous des souvenirs d'enfance. Je veux parler d'un autre jeu qui porte aussi le nom de l'oie, et que je regarde comme un de ses bienfaits. Il a fait le bonheur de beaucoup de générations, puisqu'il est renouvelé des Grecs, et « l'esprit s'y déploie, » comme l'a judicieusement remarqué un certain Hector (1), qui descendait peut-être des Troyens, puisque rien ne s'oppose à ce qu'il en soit descendu. *Le noble Jeu de l'Oie* apprend aux enfants à compter jusqu'à 63, à lire des règles mieux retenues que celles du rudiment, et à supporter les coups du sort.

(1) Regnard, *Le Joueur*.

Je ne suis point surpris du succès soutenu de ce jeu philosophique. Il est l'image de la vie: beaucoup d'appelés et peu d'élus. Au point de départ, le nombre des concurrents est illimité. Une fois lancés dans la carrière, c'est à qui devancera les autres; chacun pour soi; nulle considération n'arrête ou ne suspend la marche des derniers venus. Tant pis pour les grands-parents s'ils se trouvent sur le chemin de leurs petits-enfants : ceux-ci leur passent sur le corps et peu leur importe, pourvu qu'ils arrivent au but les premiers. C'est en cela que consiste le bien-jouer... mais que d'obstacles sur la route! Prenez garde au n° 19! celui qui entre à l'*Hôtellerie* y perd son temps, pendant que ses rivaux continuent d'avancer et font leurs affaires à ses dépens. Avis pour le reste de leurs jours à ceux qui seraient tentés de succomber aux séductions du cabaret ou du café. Pour moi, c'est tout un : le café est le cabaret des *gentlemen*, et le cabaret, le café des pauvres diables. Combien de gens prennent la fâcheuse habitude d'y gaspiller leur argent et leur temps, leurs soirées surtout, au mépris des douceurs du foyer domestique! Et pourquoi? Pour n'avoir pas compris, dans leur enfance, le sens profondément moral du n° 19. Ce danger passé, un autre écueil vous attend au n° 31 *(le Puits)*, et vous y restez jusqu'à l'arrivée d'un libérateur qui prend votre place, comme un autre Vincent-de-Paul, moins la charité. Gare au 52! c'est *la Prison* avec laquelle les plus honnêtes gens sont exposés à faire connaissance, dans notre siècle de troubles et de révolutions. Tout cela est-il enfin derrière vous? Vous approchez... hélas! *La Mort* vous

attend au n° 58, quand vous n'aviez plus à faire qu'un petit nombre de pas pour arriver au « *Jardin de* » *l'Oie* », verdoyant, florissant, vrai paradis où sont réunis les enjeux. Un seul y parvient et prend tout! N'avais-je pas raison de dire que *le Jeu de l'Oie* est l'image de la vie humaine?

§ 3.

DE L'OIE AU POINT DE VUE DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE L'HISTOIRE.

Un être aussi intéressant que l'oie ne pouvait manquer d'avoir une histoire à lui. J'en ai cherché les traces dans la nuit des temps, et comme, en pareille matière, on ne saurait remonter trop haut, je la commencerai *ab ovo*.

Aux temps héroïques de la guerre de Troie, c'est-à-dire environ 900 ans avant Jésus-Christ, l'oie était déjà et tout à la fois un objet d'affection et d'utilité. On avait des oies dans les cours, dans les jardins et jusque dans les habitations royales, comme oiseau d'agrément, et dans les basses-cours, comme oiseau comestible. Je ne sache pas qu'il en soit question dans l'*Iliade*, mais l'*Odyssée* en parle à deux reprises différentes. Chez Ménélas, Hélène, fille de Jupiter et de Léda, en élevait dans les cours de son palais, et l'une d'elles, ayant été enlevée par un aigle, il s'ensuivit une émotion générale :

Un aigle, paraissant à la droite des cieux,
S'envole en emportant, dans ses serres cruelles,

Loin d'une cour voisine, une oie aux blanches ailes.
Hommes, femmes, chacun à grands cris le poursuit (1).

Dans son petit royaume d'Ithaque, Pénélope en avait aussi et leur témoignait une grande tendresse ; c'est elle-même qui le dit :

Hôtes de mon palais, vingt oisons domestiques,
D'un blé détrempé d'eau, nourris sous les portiques,
Charment mes yeux. . . . . . . (2)

« Un homme, dit Ésope, avait une oie destinée à sa table et un cygne qu'il nourrissait pour la beauté de son chant. Il veut prendre l'oie, dans l'obscurité, pour lui couper la gorge. Il se trompe et prend le cygne ; mais celui-ci chante son chant harmonieux et suprême ; il est reconnu et sauvé. » Si les apologues qu'on attribue à l'illustre Phrygien étaient de lui, ils fourniraient, comme on le voit, une preuve nouvelle de la domestication de l'oie, dans l'Asie-Mineure, 600 ans environ avant notre ère ; mais les fables d'Ésope sont un peu de tout le monde ; Socrate en versifia plusieurs, Démétrius de Phalère en fit un recueil ; Babrius, ou plutôt Babrios, les mit en quatrains (3), et finalement un dernier recueil en fut

(1) Ch. xv, vers 161, 162, 174, traduct. de M. Bignan. — M. Delorme, *Les hommes d'Homère*, chap. xi.

(2) Ch. xix, vers 536, 537. M. Delorme, *Ibid.*

(3) Il renferme toujours son conte en quatre vers :
Bien ou mal, je le laisse à juger aux experts.

(La Fontaine, liv. VI, fable Ire.)

fait par le moine Planude, au XIVe siècle (1). Toutefois, l'antiquité de cette fable du Cygne et de l'Oie est certaine, et son attribution au Phrygien peut être un indice utile de son origine, surtout si cet indice est confirmé par d'autres, comme on le verra tout à l'heure.

A ces époques et dans ces contrées lointaines où l'homme, moins distrait par les complications de la vie, s'adonnait davantage à l'intimité des êtres vivants dont il était entouré, l'oie était plus qu'un oiseau d'agrément : on utilisait sa vigilance. On lui confiait la garde de la maison, comme on la confie de nos jours au chien. Nous trouvons une preuve de cet usage chez les peuples de l'Asie-Mineure dans la fable de Philémon et Baucis. Le plus ancien récit qui nous en soit parvenu est d'Ovide, écrit, par conséquent, au siècle d'Auguste ; mais son origine orientale n'est pas douteuse. La scène se passe en Phrygie, pays voisin de la Troade ; c'est là que Jupiter et Mercure, repoussés de toutes les riches habitations, sont accueillis avec empressement dans l'hospitalière cabane de Philémon et Baucis. Ceux-ci n'avaient presque rien à offrir ; un prodige leur fait reconnaître les Dieux ; ils veulent leur faire un festin d'une oie, leur seule richesse, leur amie, la gardienne de leur pauvre taudis :

Unicus anser erat, minimæ *custodia* villæ
Quem Dis hospitibus, domini mactare parabant (2).

(1) Clavier, V. ÉSOPE, dans la *Biogr. univ.*
(2) *Métamorphoses*, liv. VIII.

On sait le reste : l'oie se réfugie près des Dieux, qui s'opposent à ce qu'on la tue, etc.

La Fontaine a dénaturé ce sujet, en ne précisant pas le pays où la scène se passe; et, malgré les admirables vers dont il a orné cette fable, j'oserai dire qu'il l'a un peu gâtée en substituant à l'oie, amie des vieillards phrygiens et gardienne de leur modeste habitation, « une perdrix privée, » courant dans le verger, et qui n'eût été qu'un objet de luxe et d'amusement.

L'oie, si douce et si familière, était, chez ces peuples primitifs, la compagne des jeux de l'enfance. Un joli groupe de notre musée des Antiques en porte témoignage : c'est *L'Enfant à l'Oie*. Ce groupe, en marbre pentélique, et déjà ancien par lui-même, « est la copie d'un groupe semblable dont Pline fait « mention, et que Boëthus, statuaire carthaginois, « avait exécuté en bronze (1) »

La passion de l'oie pour l'homme, qui répondait à son attachement, était bien connue des anciens.

Dans la ville d'Ægium en Achaïe, près de Sicyone, une oie aimait d'*amour* un jeune garçon, nommé Amphilochus, natif d'Olène. Cet amour est attesté par Cléarque, par Théophraste, par Athénée. Pline en a rajeuni la mémoire (2); le P. Hardouin n'a pas dédaigné d'en vérifier les détails, et Bayle d'en enrichir son *Dictionnaire historique* (3).

(1) *Manuel de l'Hist. de l'Art chez les anciens*, etc., 1re partie, n° 694, par M. de Clarac, membre de l'Institut et conservateur des antiques.

(2) Lib. X, cap. XXII.

(3) V° AMPHILOCHUS.

A ce fait, Athénée et Pline en ajoutent un autre, non moins fameux, qui suggère au naturaliste latin cette réflexion, que l'oie paraît apprécier la sagesse et la philosophie (*potest et sapientiæ videri intellectus anseribus esse*). Tous deux rapportent, en effet, que Lacyde, philosophe grec, natif de Cyrène, disciple d'Arcésilas et son successeur dans l'Académie, était lié de la plus intime amitié avec une oie, qui le suivait dans sa maison et au dehors, le jour et la nuit, en public, au bain, au milieu de ses élèves, partout. Quand la pauvre bête mourut, Lacyde lui fit des funérailles aussi magnifiques que si elle eût été son fils ou son frère (1). Il est douteux que les héritiers de Lacyde lui en aient fait d'aussi belles, lorsqu'il mourut 215 ans avant l'ère nouvelle. Ah ! si son oie avait pu lui fermer les yeux et présider à ses obsèques !... Il ne faudrait pas croire cependant que tous les Grecs aimassent l'oie, seulement à la façon de Lacyde ; beaucoup d'entre eux l'aimaient autrement, les Spartiates surtout : ils s'en régalaient (2).

Je ne voudrais rien dire ici qui fût désagréable aux chiens ; mais je dois à la vérité de déclarer qu'à Rome on leur préférait les oies pour la garde des maisons, des fermes et même des places fortes. Ælien remarque en effet, avec raison, qu'en présentant un appât à un chien, on obtient de lui le silence, tandis que l'oie incorruptible crie lorsqu'on lui présente

(1) Athénée, lib. XIII, cap. VIII. Pline, lib. X, cap. XXII. Ælian. *De natura animal.*, lib. VII, cap. XLI. Bayle, *Dict. hist.*, v° LACYDE. *Biograp. univ.*, v° LACYDE.

(2) Athénée, lib. XIV, cap. LXXIV.

de la nourriture (1). C'est au plus savant agronome de l'antiquité, c'est à Columelle que nous devons de connaître la préférence des cultivateurs romains pour les oies, comme animaux de garde (2). Enfin, Végèce, dans son traité *De l'art militaire,* n'hésite pas à les donner pour les plus vigilantes sentinelles que l'on puisse poser dans une ville assiégée (3). Virgile a chanté leurs exploits au VIII[e] livre de l'*Énéide* (4).

« Tout le monde sait qu'au Capitole, elles avertirent les Romains de l'assaut que tentaient les « Gaulois, et que ce fut le salut de Rome. Aussi, le « censeur fixait-il chaque année, une somme pour « l'entretien des oies, tandis que le même jour on « fouettait les chiens dans une place publique pour « les punir de leur coupable silence dans un moment « aussi critique (5) ». Il paraîtrait même, d'après le texte de Pline, qu'au jour du triomphe des oies, on crucifiait des chiens vivants, à des troncs de sureaux, dans les carrefours (6). Pauvres bêtes! était-ce leur faute d'avoir l'oreille moins fine que les palmipèdes? et n'était-ce pas bouleverser toutes les notions du juste et de l'injuste, que de punir sur des chiens de la 500[e] génération, la faute d'ancêtres qui pouvaient bien n'être pas les leurs?

(1) Ælian. lib. XII, cap. XXXIII.

(2) Anser solertiorem custodiam præbet quam canis, VIII, XIII.

(3) *De re militari*, lib. IV, cap. XXVI.

(4) Description du bouclier d'Énée.

(5) Buffon, *L'Oie.*

(6) Supplicia annua canes pendunt, vivi in sambuca arbore fixi. Lib. X, cap. XXII.

Sept ou huit cents ans après l'exploit qui valut au vainqueur des Gaulois le surnom de *Capitolinus,* on retrouve les oies en activité de service sur les remparts d'Argentoratum. Elles sauvèrent aussi cette ville des dangers d'un siége, dans la guerre que Julien y soutenait contre les Allemans et les Francs, qu'il battit en 347, sous les murs de cette importante cité (1). Argentoratum est devenu Strasbourg... l'ingrate Strasbourg... où l'on exploite, plus furieusement que partout ailleurs, le commerce des pâtés de foies gras!... Quel rapprochement et quelle dérision du sort!...

Si du moins les soldats romains s'étaient montrés reconnaissants envers les nobles bêtes qui les remplaçaient si bien sur les remparts! Mais non! la cupidité étouffait chez eux tout autre sentiment, même celui de la discipline. « Le prix que les Romains « mettaient au duvet d'oie, qui leur venait de Ger- « manie, fut plus d'une fois la cause de la négligence « des soldats à garder les postes de ce pays; car ils « s'en allaient, par cohortes entières, à la chasse aux « oies (2). » Ajoutons que ces soldats pouvaient encore tirer bon parti de la graisse : « cette graisse « d'oie était très-estimée des anciens, comme topique « nerval et comme cosmétique; ils en conseillent « l'usage pour raffermir le sein des femmes nou- « vellement accouchées, et pour entretenir la netteté

(1) Bouillet, *Dict. d'histoire et de géographie,* v° STRASBOURG. M. Oscar Honoré, *Le Cœur des bêtes*, chap. XLIII. M. Geoffroy-Saint-Hilaire.

(2) Buffon, *L'Oie.* « Cohortibus totis. » Pline, lib. X, cap. XXII.

« et la fraîcheur de la peau ; ils ont vanté comme « médicament la graisse d'oie que l'on préparait, à « Comagène, avec un mélange d'aromates. Aldro- « vande donne une liste de recettes où cette graisse « entre comme spécifique (1)... »

On voit que, pour les anciens, l'oie était bonne à peu près à tout.

Son foie était particulièrement apprécié des gourmets romains. Pline le constate et agite la question de savoir si c'est à Scipion Métellus, personnage consulaire, ou à M. Sestius, chevalier romain de la même époque, qu'il faut attribuer la découverte d'un tel trésor (2). Martial vante les foies les plus volumineux :

Aspice quam tumeat magno jecur ansere majus (3).

Horace, dans le repas de Nasidienus, fait apporter entre autres mets, par les esclaves, le foie d'une oie blanche nourrie de figues grasses :

. . . . Deinde secuti
. . . . pueri . . . . discepta ferentes
Membra gruis . . . .
Pinguibus et ficis pastum jecur anseris albi (4).

Columelle, enfin, avait reconnu qu'on favorisait l'engraissement de l'oie et le développement de son foie, en l'enfermant dans l'obscurité ; mais là se

(1) Buffon, *L'Oie*.
(2) « Qui primus tantum bonum invenerit. » Lib. X, cap. XXII.
(3) L. XIII, 58.
(4) Lib. II, Sat. 8.

bornait, chez les Romains, l'art de se procurer des foies gras; ce qui n'empêche pas Juvénal, ami de Martial, et sans doute aussi des foies gras, d'affirmer, peut-être avec un peu de cette « mordante hyper- « bole » à lui reprochée par Boileau, qu'on parvenait à rendre le foie de l'oie aussi gros qu'une oie :

Anseris ante ipsum magni jecur, anseribus par (1).

De cet usage de développer les foies en nourrissant les oies de figues (*fica*), était né chez les Romains le mot *ficatum*. Le *ficatum* était le foie d'une oie engraissée avec des figues. Ce n'était, dans l'origine, qu'un terme de cuisine. Dans la basse-latinité des siècles suivants, le mot propre *jecur* fut remplacé par *ficatum* et même par *figatum*. Les langues romanes, héritières de ce parler populaire, ont tiré de là l'italien *fegato*, l'espagnol *hegado*, le portugais *figado*, le provençal *fetge*, et enfin le français *foie*. Ce dernier mot tire donc son origine de l'art culinaire des anciens, et son étymologie est constatée par M. Louis Quicherat dans le savant *Dictionnaire à l'usage des érudits*, qu'il a publié sous le titre : *Addenda lexicis latinis*.

Les anciens attribuaient au cygne un chant mélodieux qu'ils refusaient à l'oie. Virgile, dans sa IXe églogue, promet à Varus que les cygnes

Porteront jusqu'au ciel son renom glorieux (2).

(1) Juvénal, Sat. 5, vers 114.

(2) Vare, tuum nomen. . . . .
Cantantes sublime ferent ad sidera cycni.

(Traduction de M. Berville.)

Et dans la même pastorale, le berger Lycidas, comparant modestement ses inspirations à celles d'autres poètes, ajoute :

C'est le cri de l'oison près du cygne sonore (1).

Tout cela a longtemps passé pour n'être que mythologie ; mais le siècle du progrès devait amener le jour de la justice. Un de nos contemporains, qui a écrit l'histoire de son pays avec beaucoup d'imagination, et l'histoire naturelle depuis la baleine jusqu'à l'insecte, avec des idées toutes neuves, veut que le chant du cygne soit une vérité. Il a pris Virgile pour un naturaliste d'autrefois, et les cygnes pour des perroquets auxquels on apprenait à répéter un nom propre. Il affirme donc que les cygnes vivaient jadis dans les pays chauds « où, dans leur « vol sublime, ils poursuivaient les étoiles d'un chant « harmonieux et leur portaient le nom de Varus. » Il se demande sérieusement « si les organes du chant, « qu'on trouve si développés chez le cygne, lui furent « toujours inutiles, » et il conclut en déclarant que cet oiseau, « refoulé au nord, où ses amours trou- « vent mystère et repos, a sacrifié son chant et pris « l'accent barbare (2). » S'il en est ainsi du cygne, il doit en être de même de l'oie, en vertu des lois d'analogie des espèces. Je demande donc à l'illustre

(1) . . . . . videor . . . .
. . . argutos inter strepere anser olores
(Même traduction.)

(2) Michelet, *L'Oiseau. Décadence de quelques espèces.*

physiologiste de s'assurer, par ces dissections pour lesquelles il professe un goût (auquel je crois qu'il ne s'est jamais laissé entraîner), si les organes du chant sont également développés chez l'oie, et d'étendre, en ce cas, à mes protégées ses savantes assertions. Les oies n'en chanteront pas davantage pour cela ; mais on saura du moins qu'elles pourraient chanter comme des cygnes, si elles n'avaient pas aussi adopté « l'accent barbare. »

Je serais tenté de croire que cette étroite parenté entre les cygnes et les oies avait frappé les Francs ; car, dans cette fameuse Loi Salique dont on parle tant sans la connaître et qui n'est guère qu'un tarif de dommages-intérêts, le voleur d'une oie domestique et le voleur d'un cygne sont également condamnés à payer 120 deniers, qui faisaient trois sous d'or (1) ; assimilation d'autant plus flatteuse pour l'oie, que les Francs étaient meilleurs juges que nous du mérite des animaux qu'ils savaient aussi mieux utiliser (2).

Les Païens avaient consacré l'oie au Dieu des jardins par des raisons qu'il ne serait pas convenable d'expliquer ici (3). Les Chrétiens la placèrent sous

(1) « ..... cxx denariis, qui faciunt solidos III, culpabilis judicetur..... » Tit. VII. *De furtis avium*, art 5 et 6. Le sou d'or se divisait en 40 deniers et valait environ 16 fr. de notre monnaie. V. Scaliger, *De re nummaria*.

(2) Ils dressaient à la chasse non-seulement des chiens, des faucons et des éperviers, mais encore des cerfs. Tit. xxxv *De Venationibus*, art. 2 et 3.

(3) Buffon, *L'Oie*.

le patronage de saint Ferréol (1). Par quel motif? Je l'ignore ; et de quel saint Ferréol, car il y en a quatre? Je n'en sais rien. C'est en vain que je l'ai demandé aux Bollandistes et à d'autres hagiographes.

Quoi qu'il en soit, ce patronage atteste l'affection de nos bons aïeux pour l'oie ; et, de fait, elle était pour eux un des mets les plus recherchés. Témoin, la Farce de maître Pathelin. L'oie était l'élément principal des festins bourgeois et rustiques. Au mois d'août, on mangeait solennellement l'oie de la moisson, et l'usage existe encore dans les fermes normandes de régaler d'une oie les moissonneurs au jour de la rentrée des dernières gerbes. L'oie de la St-Martin était plus indispensable encore aux galas de l'arrière-saison. La Mésangère parle de « jetons « qui ne paraissent pas être très-anciens et qui certainement font allusion à cet usage, puisqu'ils « représentent d'un côté une oie et offrent de l'autre « le mot *Martinalia* (2). »

Le savant Millin, naturaliste, antiquaire et numismate, n'a pas dédaigné de faire de cette médaille le sujet d'une grave dissertation sur *les Martinales et l'oie de la St-Martin* (3). Il nous apprend qu'elle est d'argent, d'un petit module, et que, d'après la forme

(1) Rabelaisiana, Jurons, v° Ferréol. On y cite quatre saints de ce nom et l'on y renvoie, pour la justification du patronage des oies, à l'Apologie pour Hérodote, chap. xxxviii. On ne voit que trois saints Ferréol dans le *Catal. alphab. des Saints*, donné par la Société de l'Hist. de France dans son *Annuaire* de 1860, p. 73.

(2) *Dict. des proverbes français*, v° Oie de la St-Martin.

(3) *Collection des meilleures dissertations, notices, etc., relatifs à l'Hist. de France*, par M. Leber, t. XX, p. 328.

des caractères, elle date du commencement de l'avant-dernier siècle. Il est persuadé qu'elle a été frappée à l'occasion des réunions de certaines corporations ou confréries, et des réjouissances auxquelles elles se livraient à l'époque de la St-Martin. J'ajouterai que la médaille en question pourrait bien être un de ces méreaux ou jetons de présence, dont l'usage a été fréquent au moyen-âge, et qu'on distribuait aux moines ou aux confrères, assistant aux offices religieux qui précédaient d'ordinaire les banquets des grandes fêtes. « L'oie, qui est la base de la fête, « dit Millin, y figure d'un côté, et le mot *Martinalia*, « inscrit de l'autre, indique l'objet de la réunion. Ce « mot *Martinalia* a été reçu dans l'Église, pour dési- « gner la fête de saint Martin, comme on dit *Paschalia*, « *Natalia*, parce qu'elle avait une octave. »

Millin constate que l'oie était très-multipliée et appréciée dans les Gaules ; « mais, se demande-t-il, « quel rapport peut-elle avoir avec le saint évêque de « Tours ? Plusieurs saints ont un oiseau pour attri- « but : l'aigle accompagne saint Jean ; le corbeau, « saint Benoît ; le cygne, saint Hugues. Aucune an- « tique image de saint Martin ne le représente avec « une oie. »

Millin réfute successivement toutes les hypothèses proposées par ceux qui, avant lui, avaient examiné la question. Suivant une certaine tradition, on mange une oie le jour de la St-Martin, pour punir cet oiseau d'avoir troublé le célèbre évêque dans une de ses prédications. Suivant les autres, saint Martin, pour se soustraire aux honneurs de l'épiscopat, que les chrétiens voulaient lui décerner, se serait caché

dans une caverne profonde, et sa retraite aurait été décelée par les cris d'une oie ; en punition de quoi le Saint aurait maudit cet oiseau à perpétuité et l'aurait voué à la chaleur des fours, à l'ardeur des brasiers et aux broches acérées de fer ou de bois, pour être mangé dans les familles, en redisant, dans les chœurs joyeux, le sujet de la solennité. Cette légende racontée, d'après Bartholin, par Jean Bloy, en fort mauvais vers latins (1), n'est appuyée sur aucune autorité sérieuse.

Frédéric Nauséa, évêque de Vienne (2), dit que l'oie a été consacrée au repas de la St-Martin, parce qu'elle veille et crie pendant la nuit, comme le saint évêque veillait souvent pour rappeler aux fidèles leurs devoirs dans de vives prédications. Cette explication est encore rejetée par Millin. Il est vrai que, dans la symbolique chrétienne, l'oie (qui avait diverses significations) était considérée comme représentant principalement la vigilance, à cause de l'extrême finesse de son ouïe et de l'instinct qui la porte à crier et à signaler, surtout pendant la nuit, l'approche furtive de tout venant. Dans tous les traités à l'usage des cloîtres, écrits par les mystiques, à partir du Xe siècle, et notamment dans ceux de Raban-Maur, l'oie figure le religieux vigilant, prudent, qui, voyant pécher son frère, en quelque sorte endormi dans l'oubli du devoir ou de la règle, l'éveille et l'oblige à se garder des surprises de l'éternel ennemi

(1) Johan. Christ. Frohmann, *Anser Martinianus*, 1683, pars prima.

(2) Cité par Lamarre, *Traité de la Police*, t. II, p. 735.

(*hostem antiquum*), c'est-à-dire du démon (1). Mais ce symbolisme ne suffit pas pour rattacher au souvenir du saint qui fonda dans les Gaules le premier monastère, l'usage de se régaler d'une oie au jour de sa fête.

Bartholin, qui avait déjà indiqué une origine citée plus haut, en hasarde encore une autre : c'est que les Chrétiens auraient mangé l'oie dans leurs festins du 11 novembre, en mémoire de ce que sa chair trop pesante aurait occasionné des désordres dans l'estomac du Saint et causé sa fin ; à quoi l'on objecte, avec raison, que Sulpice Sevère, ami et biographe de saint Martin, qui fait de sa mort un touchant récit, ne dit rien de ce conte ridicule.

Millin cite encore l'opinion du Père Carmeli (2), qui n'aurait vu dans les *Martinalia*, que la continuation dans la Gaule, païenne d'abord et ensuite chrétienne, des fêtes de Bacchus, succédant aux vendanges célébrées chez les Grecs, au mois Anthesterion, sous le nom de Pithoegia (Πιθοιγία), et chez les Romains, sous les noms de *Vinalia* et de *Brumalia*. Cette opinion s'appuierait sur divers miracles opérés

(1) «...Cum igitur anser supervenientis hominis odorem sentit, nocte clamare non desinit, quia cum negligentias ignorantiæ circonspectus frater in aliis videt, clamare debet... a capitulo vero clamor providi fratris hostem repellit antiquum... Divina Providentia naturam volucrum nobis, ut opinor, non proponeret, nisi eos in aliquo nobis prodesse vellet. » Hug. a Sancto Victore, *Instit. monast.* lib. I, cap. LXVI, t. II, p. 413.—V. aussi Eucher, saint Isidore de Séville, le savant abbé de Fulde Raban-Maur et autres qui ont écrit pour l'instruction des religieux.

(2) *Della festa di san Martino.* V. *Storia di vari costumi sacri e profani,* t. II, p. 79.

au tombeau de saint Martin en faveur des buveurs de vin. M. Leber admet sans hésiter cette origine : « C'est « en passant par les *Brumalia* des Romains, dit-il, « que les Anthestéries grecques sont venues se mêler « au divertissement des Chrétiens, où elles ont usurpé « longtemps après le nom de saint Martin (1). »

A cette explication, Millin en préfère une autre qu'il attribue au religieux Camaldule Anselmo Costadini (2), mort vers la fin du siècle dernier, et que celui-ci paraît avoir empruntée au moine français, Gervaise, qui écrivait cent ans auparavant. « L'église « grecque, dit Millin, avait d'abord quatre carêmes ; « l'église latine en eut trois, et ils furent réduits à « deux : l'un, appelé *le grand carême,* précédait Pâques, « et l'autre, nommé *le petit carême,* précédait Noël ; « celui-ci reçut aussi le nom de *carême de saint Martin,* « parce qu'il commençait le 12 novembre. La veille, « qui était le jour de la fête du Saint, était consa« crée, comme la veille des Cendres, c'est-à-dire du « grand carême, à des plaisirs et à des festins. L'usage « du premier carême a cessé au commencement du « XIIIe siècle, et ne s'est plus conservé que dans « quelques cloîtres. Il dure encore chez les Camal« dules, qui en consacrent la veille, c'est-à-dire le 11 « novembre, à d'innocentes récréations telles qu'une « promenade commune au dehors de leur monastère, « pendant laquelle ils peuvent rompre le silence

(1) *Collection des meilleures dissertations, notices, etc., relatifs à l'Hist. de France,* par C. Leber, t. IX, p. 465.

(2) Ragionamento sopra la recreazione di santo Martino. Calogera, *Nuova Raccolta,* XX, 148. V. aussi *Vie de saint Martin,* par Gervaise, p. 162, édit. in-4°, de Tours, 1699.

« rigoureux qui leur est habituellement imposé, « tandis que des viandes, qui dans d'autres temps « sont toujours proscrites, les attendent au réfec- « toire..... Quoique le carême de la St-Martin ait été « réuni à celui de Pâques et qu'il n'existe plus, le jour « de réjouissance a subsisté ; et comme il se lie en « quelques lieux aux opérations de la vendange, on « l'a regardé comme une fête bachique, et l'on en a « cherché l'origine dans les orgies païennes et les « Bacchanales (1). »

Mais pourquoi l'oie est-elle, plutôt que tout autre animal domestique, la pièce fondamentale des repas de la St-Martin ? Par la seule raison peut-être qu'elle était, chez les Gaulois et au moyen-âge, le plus gros et le plus estimé des oiseaux de basse-cour, et qu'à ce titre, elle devait être servie de préférence aux autres volailles dans les festins nombreux, et par conséquent aux banquets des confréries ; et cet usage s'est perpétué même après l'extinction des confréries.

Apprêter les oies, les rôtir, les vendre à une fenêtre ouverte sur la rue, était jadis, chez nous, un privilége et presque un sacerdoce. Ceux qui l'exerçaient s'appelaient des « oyers. » Les oyers de la rue aux *Oués*, qu'on a depuis appelée par corruption rue aux Ours(2), jouissaient surtout d'une réputation d'habileté, ce qui avait donné lieu à cette singulière locution : *Vous avez le nez tourné à la friandise comme St-Jacques-L'Hôpital*, parce que le portail de cette église était

(1) Collection citée plus haut, t. XX, p. 328.

(2) Félibien, *Hist. de Paris*, Preuves, Table, v° RUE AUX OUÉS. Dulaure, *Hist. de Paris*, V. à la table, v° RUE AUX OURS.

en face de la rue aux Oués. N'entrait pas qui voulait dans la puissante corporation des « oyers et « maistres rostisseurs de la ville et faux-bourgs de « Paris : » les conditions à remplir étaient nombreuses et rigoureusement exigées. L'art pratiqué par eux fut longtemps protégé, contre les empiétements de leurs rivaux, par les plus glorieux d'entre les rois de France. Elle donna lieu à des statuts minutieux de Philippe-le-Bel, en 1298, et à des lettres-patentes de Louis XII, de mars 1509 (1). En vain les « *poulaillers* » voulurent-ils faire concurrence aux « *oyers* » : François I[er] les repoussa et maintint ceux-ci dans leurs priviléges, par une ordonnance de mars 1526. Henri II se laissa forcer la main; il admit le premier cette concurrence, tant convoitée par les poulaillers; mais il mit à ses lettres-patentes du 9 avril 1546 cette condition « qu'ils useroient tous « de leurs droits et priviléges, ainsi que leur estoit « licite et permis par les ordonnances, sur peine « aux délinquans et commettans faultes et abus, « pour la première fois d'estre fustigez par les car- « refours de la ville de Paris, et de la hart pour la « deuxième fois... (2). »

D'autres ordonnances furent rendues sur l'exercice de cette noble profession, par Charles IX, les 4 février 1567 et 14 avril 1578; par Louis XIII, en 1610, et par son lieutenant civil, le 30 mars 1635 (3). Ce n'était pas petite affaire de maintenir dans toute sa

(1) V. *Recueil des anc. lois franç.*, t. XII, p. 274, notes; *Traité de la Police*, II, 1430; et *Anc. lois franç.*, t. XI, p. 557.

(2) *Anc. lois franç.*, t. XIII, p. 1.

(3) Voir, à leurs dates, au *Recueil des anc. lois franç.*

pureté une industrie de cette importance, surtout à l'époque où tout se gâtait : aussi, trouve-t-on des traces de sa réglementation jusque sous le règne de l'infortuné Louis XVI (1).

Mais, ô anarchie ! tandis que le souverain protégeait les oyers et les rôtisseurs, son parlement persécutait les oies ! Par trois arrêts des 21 mars 1782, 9 décembre 1783 et 20 juin 1785 (2), il accusait les oies d'endommager « par leur fiente..... » (oui, le Parlement

De ce burlesque mot a sali ses arrêts !)

d'endommager, dis-je, par leur fiente , les pâturages des bestiaux... comme s'il était possible d'interdire à de pauvres oiseaux ce dont les conseillers eux-mêmes n'eussent pu se dispenser !... et comme si les bêtes à cornes ne salissaient pas cent fois davantage les herbages des oies !... mais les petits ont toujours tort, et les gros ont toujours raison. Ce n'est pas tout, ces arrêts ordonnaient de restreindre le nombre des oies dans les campagnes ! c'était ordonner le massacre des innocents ! Dans toutes les paroisses, les officiers des justices locales devaient déterminer le nombre d'oies que la paroisse pourrait posséder, et les lieux où il leur serait loisible de paître. Et si quelques-unes dépassaient le nombre permis ou les limites du terrain légal, on mettait à leurs trousses les substituts du procureur-général dans les siéges royaux, les officiers des justices

(1) Ord. de police du 22 juillet 1778. *Anc. lois fr.*, t. XXV, p. 365.
(2) *Anc. lois franç.*, t. XXVII, p. 169 et 347, et t. XXVIII, p. 63.

locales, les syndics des paroisses, les officiers et les cavaliers de la maréchaussée, pour assurer l'exécution de ces arrêts, lesquels devaient être imprimés, publiés, affichés et lus chaque année devant toutes les églises, à l'issue des messes paroissiales! Si le nom de Brid'oye n'eût été depuis longtemps inventé par Rabelais, ces arrêts l'auraient fait trouver! Et, comme pour ajouter la dérision à la cruauté, le dernier de ces monuments judiciaires était rendu « sur « le rapport de maître Lattaignant, conseiller (1), » parent sans doute du jovial abbé dont le nom rappelle la chanson ironique : *J'ai du bon tabac*!... Quel emploi de la force armée et de la magistrature elle-même! Quelle révolution dans les idées! On le sentait déjà dans l'air, 93 n'était pas loin!...

CONCLUSION.

Respectons le malheur!... Plumons l'oie, sans la faire crier; tuons-la en lui faisant le moins de mal possible; enfin, mangeons-la..... il le faut bien, hélas! puisque la race humaine ne se nourrit plus des doctrines de Pythagore. Mais n'aggravons pas son sort par de barbares tortures, et surtout n'ajoutons pas l'ironie d'une expression proverbiale, dont l'injustice est aujourd'hui démontrée, aux infortunes d'un être innocent, intéressant, intelligent, aimant et... succulent.

(1) *Anc. lois françaises*, t. XXVIII, p. 64.—L'abbé Lattaignant, auteur de la chanson, était mort en 1779.

GALE

ET

GALEUX,

PAR M. LÉON LIÉGARD,

Membre associé-résidant.

En m'annonçant, il y a sept ans, que l'Académie venait de me nommer membre associé-résidant, M. le Secrétaire m'écrivait : « Il y a des parties de la médecine, qui intéressent les gens du monde, et que vous traiterez volontiers, je l'espère. » C'est un de ces sujets que je désire exposer aujourd'hui. Le titre n'est pas attrayant, j'en conviens ; mais la chose est bien moins effrayante qu'on ne le croit généralement ; et si mon but n'est pas la réhabilitation de la gale, j'ai du moins le désir de diminuer beaucoup dans vos esprits l'horreur qu'elle inspire, en démontrant que, connue dans son essence, elle peut être détruite en deux heures, et mérite à peine aujourd'hui le nom de maladie.

Le temps n'est plus, ou les médecins de Molière débitaient à leurs malades le trop fameux :

Bonus, bona, bonum.

Nous avons tous compris que tout le monde gagne à ce que la lumière se fasse, et nous regardons comme une bonne fortune, chaque fois qu'elle se

rencontre, l'occasion de divulguer les mystères de notre science médicale; les gens du monde y trouvent évidemment leur avantage, et nous le nôtre; en voulez-vous la preuve?

Dans cette histoire je la treuve :

Un médecin, tout-à-fait de mes amis, avait un client galeux: le guérir fut l'affaire de deux heures de traitement; le client, émerveillé, raconta cette cure à table d'hôte, en célébrant la science et l'habileté de son docteur; mais quelle ne fut pas la stupéfaction du malheureux, quand il vit tous ses amis s'éloigner de lui, à partir du moment de la malencontreuse déclaration! L'éloignement dura ainsi plusieurs jours; enfin le pauvre ex-galeux, pour vaincre la répugnance qu'il inspirait, dit, publiquement, que les boutons dont il avait été guéri n'avaient aucun rapport avec la gale; que son médecin s'était mépris, de l'avis de plusieurs de ses confrères; et chacun se rapprocha.

Qui perdit à cette aventure? Le médecin, dont la réputation fut sacrifiée au repos de son client. Quelle fut la cause de cette immolation si peu méritée? L'ignorance des commensaux.

Marchons donc droit au fantôme, et voyons ce qu'il est.

Un homme est galeux quand il a des acares à la surface de la peau; il cesse de l'être quand ces arachnides sont détruits. La présence des acares et leur installation dans l'épiderme constituent toute la gale.

Une fois installés, les acares déterminent à la peau une violente irritation, qui, suivant la susceptibilité

du sujet, provoque des lésions très-diverses. Mais ces lésions ne sont plus la gale, elles sont seulement provoquées par elle; elles peuvent fort bien ne pas se produire, ou se développer après une longue provocation. Nous les voyons aussi, tous les jours, naître sous des causes très-diverses, constituant à elles seules des maladies isolées, avec un type propre et parfaitement indépendant.

Les acares sont des arachnides microscopiques de la famille des Acarides. Leur description anatomique offrirait ici peu d'intérêt, j'aime mieux me borner à décrire leur habitation, leur chasse, et l'aspect que présente l'animal quand on a pu le forcer dans sa tanière; puis je dirai comment il passe d'un sujet sur un autre, et enfin comment on le détruit.

L'habitation des acares porte le nom de sillons: ce sont des galeries assez rarement droites, plus ordinairement contournées en hélice ou en S. Occupant la couche la plus superficielle de l'épiderme, elles forment comme une rigole recouverte d'une voûte; mais cette voûte est à jour en beaucoup de points assez régulièrement répartis le long du trajet: tous ces détails se voient fort bien à la loupe. Quand l'acare se tient dans le sillon, il occupe ordinairement l'une des extrémités de la galerie: avec de l'habitude on l'y découvre assez facilement, même à l'œil nu; mais, pour prendre la bête, l'opération est assez délicate; voici comment nous y procédions dans le service de M. le professeur Hardy, à l'hôpital St-Louis de Paris: notre arme était une épingle noire, et notre gibecière, un petit carton de même couleur; quand nous croyions apercevoir un acare dans son sillon,

nous traversions une grande partie de la galerie, au voisinage de l'animal, avec notre épingle, et nous la rompions violemment ; cette galerie une fois ouverte était râclée avec grand soin, à l'aide de la pointe de l'épingle ; toutes les parties détachées par le râclage tranchaient en blanc sur la couleur de l'épingle. C'étaient le plus souvent de simples lames d'épiderme, parfaitement immobiles. Enfin, après bien des recherches, il arrivait quelquefois que l'un de ces points blancs semblait se mouvoir ; nous le portions alors avec précaution sur le petit carton, et si ce point progressait sur le réceptacle, l'œuvre était accomplie.

M. Hardy était fort habile dans ce genre de recherche. Pour moi, je n'ai jamais été grand chasseur ; mais l'un de nos élèves externes y était vraiment d'une adresse prodigieuse : il prenait les acares comme il voulait ; un jour pourtant il en perdit un, et celui-là s'attacha à sa personne. Aussi fut-il, le soir même, tourmenté d'une vive démangeaison au poignet gauche. En examinant, il vit avec surprise qu'il portait un sillon parfaitement développé, il l'ouvrit et fut assez heureux pour se débarrasser de son hôte ; cette simple opération le guérit et son aventure n'eut aucune suite.

Quand on considère à l'œil nu un acare placé sur un réceptacle noir, il a l'aspect d'un point blanc doué d'un mouvement propre. A la loupe, on voit déjà qu'il a une forme ovalaire ; il est en effet plus long que large (1/3 de millimètre en longueur, 1/4 de millimètre en largeur). Placé sur une lame de verre et porté au foyer de l'un de ces petits microscopes que l'on trouve partout, il se présente sous la forme d'une masse blanche, extrêmement rugueuse. Ses pattes, au nom-

bre de huit, ne se voient bien que si l'on renverse l'animal. Elles sont en effet si courtes, que, si on le laisse marcher, en l'examinant, on voit bien le mouvement de progression, mais nullement les organes moteurs. — Le plus habituellement, les acares que l'on rencontre sont du sexe féminin, le mâle est très-rare; M. Bourguignon le découvrit étant encore élève en médecine, et l'Institut lui décerna le prix Monthyon. On disait même à l'École de Paris, mais je ne garantis pas le fait, que l'un des musées de Londres avait payé une somme assez importante pour acquérir, de l'inventeur lui-même, le corps du premier mâle découvert.

Les auteurs affirment que les acares ont la coutume de quitter leurs sillons pendant la nuit pour s'accoupler. Je ne veux pas prétendre que ces animaux ne profitent pas de leur sortie pour se rencontrer; mais j'ai tout lieu de penser que leurs pérégrinations sont plus particulièrement déterminées par la température, et je vais essayer de le démontrer.

Pendant le jour, l'acare se tient dans les sillons où il trouve la température qui lui convient; mais sitôt qu'il peut rencontrer au dehors un degré de chaleur égal, il sort du sillon; ce n'est pas, en effet, parce que la nuit est venue, ou bien à cause de l'obscurité, que la gale devient contagieuse, mais elle acquiert cette qualité ou plutôt ce défaut, quand l'homme est couché et qu'enveloppé de couvertures conservant autour de lui une atmosphère bien chaude, les animalcules peuvent retrouver en dehors de leur habitation leur température d'élection. Aussi, la cause la plus fréquente de contagion de la gale est-elle le

coucher avec un galeux, et encore le coucher dans un lit habité la nuit précédente par un galeux, ce qui arrive assez souvent chez les logeurs à la nuit ou dans les auberges mal tenues.

Lorsque la contagion se fait pendant le jour, c'est encore sous l'influence de la température. A l'hôpital St-Louis de Paris, il nous est souvent arrivé de rencontrer jusqu'à vingt-cinq ou trente personnes frappées dans le même atelier, et c'était toujours des chapeliers ou des fleuristes. Aussi, prenant à certains points de vue l'observation de tous les individus atteints de gale, afin d'établir d'une manière exacte la statistique de la contagion et des récidives après le traitement, nous étions arrivés à nous convaincre qu'un seul galeux, introduit dans un de ces deux genres d'ateliers, transmettait rapidement sa maladie à tous les autres ouvriers, ce qui n'arrivait pas dans les autres métiers; et comme le fait était constant, nous voulûmes en connaître la cause. Nous reconnûmes alors que les chapeliers se servant du même fer à repasser, et la température de la main qui tient cet instrument s'élevant beaucoup pendant le repassage, les acares quittaient leurs sillons, séjournaient un peu de temps sur le fer et passaient ainsi d'un ouvrier à l'autre. C'était aussi la manœuvre d'un instrument employé dans des conditions semblables, qui transmettait la gale chez les fleuristes.

Une dernière preuve, à l'appui de ma démonstration, se tire des habitudes d'acares d'une espèce voisine, l'acare du mouton. Celui-ci vit toujours sur l'épiderme; il ne fait pas de sillons, parce qu'il trouve une chaleur suffisante dans l'épaisse toison de l'animal qu'il habite.

Le trait le plus singulier que présente l'étude des mœurs du parasite est sa disparition, pendant les maladies aiguës intercurrentes. Il m'a été donné plusieurs fois de constater ce curieux phénomène, et voici sommairement la première observation de ce genre que j'aie rencontrée : — En février 1852, une jeune femme se présenta à l'hôpital St-Louis, avec une gale invétérée et compliquée de dartres si intenses que, par exception, M. Hardy ne crut pas convenable de la soumettre au traitement ordinaire, avant d'avoir préalablement amoindri les complications. Sous l'influence de frictions avec une pommade au sublimé, la malade prit une salivation accompagnée de fièvre, qui dura huit jours environ; aussitôt que cette maladie commença, les sillons et les démangeaisons disparurent ; la gale dormait. Qu'étaient alors devenus les acares? C'est leur secret; le fait est qu'ils ne manifestaient plus leur présence d'aucune façon, mais ils n'étaient pas bien éloignés, car, à peine la salivation avait-elle cessé, qu'ils reparurent avec leur cortége. On soumit alors la malade à la friction, et elle fut parfaitement guérie à tout jamais.

La friction est la manœuvre à l'aide de laquelle on détruit les acares et toute leur génération. Qu'il me soit permis de tracer rapidement l'histoire d'une institution qui rend les plus grands services, et qui méritera plus tard à son auteur un rang distingué parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Il y avait, autrefois, à l'hôpital St-Louis, une salle de 75 lits, consacrée aux galeux, et une autre de 25, consacrée aux galeuses, total : 100 lits. C'était tout, et pas un seul cas de gale n'était traité

dans aucun autre hôpital. Le traitement durait d'un mois à six semaines, ce qui faisait au plus 1,200 malades admis par an. Les autres, et sur la population pauvre de Paris, il y en avait un nombre considérable, les autres, dis-je, attendaient leur tour à la porte et ils l'attendaient longtemps; et pendant ce temps-là, leur mal augmentait, se compliquait et ils le transmettaient à d'autres.

Ce fut dans ces conditions que M. Hardy prit le service; et, depuis son arrivée, les malades n'attendent plus : on les guérit le jour de leur entrée; ils n'entrent même pas dans les salles primitivement destinées aux galeux, et qui, naguère bien insuffisantes, sont devenues inutiles, ce qui a donné réellement 100 lits nouveaux à l'administration.

Après la consultation du matin, laquelle est faite en dehors de l'établissement, les personnes reconnues atteintes de la gale sont conduites à la salle des bains, sous la direction d'un surveillant ou d'une surveillante, suivant les sexes; à chacun, on distribue une quantité déterminée de savon noir pour une friction sur toute la surface du corps, et comme certaines parties du dos seraient difficilement atteintes par le sujet lui-même, à un moment donné, toute la troupe fait un à droite et chacun frictionne le dos qu'il a devant lui; le dernier dos en ligne est frotté par l'infirmier. Ce premier temps de l'opération dure une demi-heure; il a pour but de ramollir l'épiderme et d'ouvrir les sillons. Toute la bande prend ensuite un bain d'une heure, pendant lequel l'épiderme s'assouplit de plus en plus; puis, après le bain, la cérémonie de la friction recommence, la manœuvre

est de tous points la même ; elle dure aussi une demi-heure, mais elle est faite avec une pommade sulfo-alcaline qui détruit les acares, rendus plus accessibles par le bain et la première friction. Chacun remet ensuite les habits avec lesquels il est venu et la cure est accomplie. Les convalescents ne s'essuient pas, ne se lavent pas pendant trois jours : ce temps est nécessaire pour que leurs effluves sulfo-alcalines puissent détruire ceux des animaux qui se seraient réfugiés dans les effets du sujet. Après trois jours, chacun a le droit de redevenir propre.

Nous notions avec soin tous les cas de récidive qui revenaient à Saint-Louis après le traitement, et aucun ne nous échappait, puisque de tous les points de Paris on nous les renvoyait ; il était donc bien facile d'en faire la statistique exacte. Nous avons pu constater que la friction échouait seulement une fois sur soixante, et l'échec avait lieu seulement quand elle avait été faite dans de mauvaises conditions, c'est-à-dire quand la gale, étant compliquée de maladies de la peau qui rendaient les frictions douloureuses, celles-ci avaient été pratiquées d'une manière incomplète. Donc, une fois sur soixante, nous gardions le galeux pendant huit jours. Il prenait des bains pendant ce temps; puis, il supportait ensuite le traitement spécial qui se faisait convenablement et ne manquait plus son effet.

Si, maintenant, nous voulons comparer les résultats de la *Frotte* (c'est ainsi que le peuple de Paris appelle la méthode actuelle) avec l'ancien mode de traitement, nous verrons qu'avec cette bienfaisante institution la guérison ne se fait jamais attendre, et elle

est pour ainsi dire instantanée. Au lieu de 1,200 cures, nombre maximum autrefois obtenu dans les bonnes années, il n'y a pas de semaine où l'on ne délivre au moins 100 galeux de leurs acares, soit 5,200 par an, et c'est là une moyenne faible; car j'ai vu souvent 60 à 80 de ces malheureux admis à la fois au traitement dans les jours de grande frotte, lesquels reviennent deux fois par semaine. De plus, un certain nombre de cas envoyés des autres services de l'hôpital étaient traités en dehors des jours réglementaires.

Aussi pouvons-nous espérer que, dans un avenir prochain, la gale disparaîtra du cadre nosologique; elle deviendra maladie légendaire, et les acares ne se rencontreront plus qu'à l'état de cadavres bien rares, et conservés précieusement dans les musées archéologiques.

SOUVENIRS
LITTÉRAIRES.

LECTURE

FAITE DANS LES SÉANCES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN (1864),

PAR M. THÉRY,

Recteur de l'Académie de Caen.

Messieurs,

Dans une vie un peu longue, les souvenirs se multiplient. Pour la plupart, ils sont tellement personnels qu'ils intéressent exclusivement celui dont la mémoire les conserve. Il en est pourtant qui se rattachent à des circonstances ou à des hommes connus de la foule, familiers aux esprits d'élite. Ceux-là ont l'avantage d'ajouter quelques traits nouveaux aux peintures déjà tracées d'après les souvenirs de tout le monde. L'intimité fournit des matériaux que ne donnent pas les recherches historiques ou littéraires, et qui, sans augmenter l'importance de la peinture générale, permettent de marquer des nuances dans la couleur.

Ces réflexions m'ont persuadé que vous pourriez entendre, sans défaveur, la lecture de quelqnes pages inspirées par mes relations personnelles avec des hommes qui ont disparu, mais dont la renommée subsiste. Trois ont été l'honneur de la scène fran-

çaise en des genres différents, et le quatrième a conquis un rang distingué dans l'opinion, en écrivant l'histoire. Ces hommes sont Raynouard, Andrieux, Picard, et le second Lacretelle.

Le cadre de ce travail, Messieurs, vous indique assez que je ne puis éviter de me mettre en scène. Mais, rassurez-vous : j'y serai dans un demi-jour si modeste, sur un plan si reculé, que vous m'apercevrez à peine. Je ressemblerai à ces introducteurs officiels, qui n'ont aucun relief par eux-mêmes, et qui s'effacent promptement derrière les personnages, aussitôt qu'ils les ont annoncés.

J'excepte, pourtant, quelques détails qui me sont nécessaires pour faire comprendre ce qui doit suivre, et où votre indulgence me permettra de garder un rôle plus personnel.

Au début même de ma carrière dans l'enseignement, deux succès, je devrais dire deux encouragements académiques, me valurent des amitiés précieuses. Le premier, c'est-à-dire le prix d'éloquence sur la question du *Génie poétique*, a été rappelé dans une publication récente, à la fin du volume qui a pour titre : *Le Génie philosophique et littéraire de saint Augustin*. Le second, obtenu l'année suivante, fut l'*accessit unique*, au concours de poésie ouvert par l'Académie française (1). Le sujet était : *La Renaissance des lettres et des arts sous François Ier*. Cette pièce de vers n'a jamais été imprimée. Soit vanité, soit modestie (et la seconde raison eût été bien plus juste que la première), j'ai gardé en portefeuille mon succès de deuxième ordre. Je crois même avoir

(1) MM. Saintine et Mennechet se partagèrent le prix.

dérobé au public, et murmuré tout bas aux académiciens eux-mêmes, le nom du lauréat de l'année précédente, qui, cette fois, avait seulement approché du laurier.

Aujourd'hui, à si longue distance, je vois peu d'inconvénient à faire entrer cette confidence dans une sorte d'entretien de famille, et je vous demande la permission de vous en offrir la très-ancienne primeur. Les fruits que l'industrie a trouvé le moyen de conserver n'ont pas gardé leur saveur première, mais ils plaisent quelquefois dans l'absence ou dans la disette de fruits nouveaux.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous faire pressentir les défauts de ce que vous allez entendre. Trop de mythologie, trop d'apostrophes, trop d'épithètes: c'étaient des signes du temps, et aussi de la jeunesse inexpérimentée de l'auteur. L'Académie parut croire qu'il y avait du moins quelque énergie dans les portraits et un sentiment assez vif de l'harmonie. Je livre ces vers, quels qu'ils soient, qui ont au moins le mérite d'être inédits, à votre critique impartiale :

LA RENAISSANCE DES LETTRES ET DES ARTS

SOUS FRANÇOIS Ier

Avec cette épigraphe, empruntée à François Ier lui-même, dans son épitaphe de Laure :

Qui te pourroit louer qu'en se taisant ?
Car la parole est toujours reprimée,
Quand le sujet surmonte le disant.

Si j'en crois des censeurs dont l'orgueil vous outrage,
Muses, la vérité ne parle qu'un langage ;
Elle a choisi la prose, et, trompant l'univers,
Exprès pour le mensonge Apollon fit les vers.
Mais, non ; la Vérité, sans haine et sans murmure,
Souvent a de vos mains accepté sa parure.
Prêtez à mon pinceau vos plus nobles couleurs ;
Le Roi que je veux peindre est cher aux doctes sœurs.

De trois siècles pédants la science barbare,
Prodigue de grands mots, mais de bon sens avare,
Infectant les esprits de son triste poison,
Avait chez les Français étouffé la raison.
Aristote régnait, non tel que dans la Grèce,
Armant contre l'erreur sa plume vengeresse,
Austère, il proclamait l'austère vérité ;
Mais trop digne des sots qui l'avaient commenté.
Ils s'admiraient en lui ; dans le maître à la mode
Puisaient d'un sens douteux l'autorité commode ;
Aux disputes sans fin aiguisaient les esprits ;
Du jargon de l'École étourdissaient Paris,
Et, dupés par eux-même, accoutumaient la France
A leurs doctes erreurs, pires que l'ignorance.
De ces temps, dissipés comme l'ombre qui fuit,
En vain quelques lueurs avaient percé la nuit ;
En vain Lorris (1), de Meung, et Joinville (2), et Comines (3)
Voudraient du goût flétri ranimer les racines.
Court espoir ! Quelques rois (4), honneur du nom français,
Versèrent sur les arts de stériles bienfaits.
Rien n'était mûr encore, et la sève captive
Accusait du soleil l'influence tardive.

(1) Lorris, auteur du *Roman de la Rose*. — Jean de Meung, son continuateur.

(2) Historien du temps de saint Louis.

(3) Historien du temps de Louis XI.

(4) Charlemagne, Charles-le-Sage, Louis XII.

François parut! l'École à sa voix se troubla;
Sur ses vieux fondements l'ignorance trembla.
On eût dit que les sons d'une auguste harmonie
Des lettres et des arts réveillaient le génie.
D'artistes, de savants le roi forme sa cour;
Et là, de leurs trésors recueillis chaque jour
Par ses veilles lui-même il accroît l'héritage;
Là, ce jeune héros, dans le loisir du sage,
Pour la paisible étude oubliant les hasards,
Consulte la science, interroge les arts,
Règle et soutient les pas de l'histoire incertaine,
Et poursuit la nature en son triple domaine.
Plus d'un vieillard, admis à ces travaux touchants,
Venait s'instruire encor près d'un roi de vingt ans;
La France l'écoutait, et dut bientôt sa gloire
A l'Émulation, mère de la Victoire.

Déjà de Mahomet les barbares enfants
Aux murs de Constantin dominaient triomphants.
Les arts, qu'avait chassés leur superbe ignorance,
Éclairaient l'Italie avant d'orner la France;
Médicis (1) adoptait ces nobles exilés,
Et Léon (2) dans sa cour les avait consolés.
Bientôt, à nous guérir d'une obscure manie,
Louis, père du peuple, invita leur génie,
Et nous devons l'hommage à leurs soins généreux
Des fruits que recueillit un siècle plus heureux.
O caprice du sort! ô fortune de l'homme!
Les débris de la Grèce, admis au sein de Rome,
Une seconde fois subjuguant sa fierté,
Ressuscitaient l'honneur de son antiquité!
Ces malheureux bannis, la France les implore;
Des sciences, des arts elle attend d'eux l'aurore.

(1) Laurent de Médicis, à Florence.
(2) Le pape Léon X.

Il semblait que, chassé loin du sacré vallon,
Avec eux s'exilât leur fidèle Apollon.
O Grecs, votre destin fut d'éclairer la terre!
Libres, ou des vainqueurs bravant le cimeterre,
Vers vous, enfants d'Argos, j'aime à tourner les yeux;
J'aime à vous voir et suivre et venger vos aïeux,
Et ma voix, animant vos efforts légitimes,
Maudit les oppresseurs et chante les victimes.

Léon ne régnait plus; ses graves successeurs
Des arts découragés négligent les douceurs (1);
Les arts, impatients de leur indifférence,
Par François appelés, accourent vers la France.
Quel signal glorieux! que de rares trésors!
Florence! livre-nous l'ornement de tes bords...
Vinci (2) de son pinceau nous promet les miracles.
Dieu des arts! obéis à tes propres oracles!
Ta plume les annonce, et tu les accomplis.
Les temples, les palais par tes mains embellis,
Brillent sous d'autres cieux, mais du moins ta vieillesse
De tes derniers travaux nous lègue la richesse,
Et la toile où respire une illustre beauté
A payé le bienfait de l'hospitalité.

Parmi ceux dont la gloire à ta gloire est unie,
Mes regards, attentifs aux leçons du génie,
Admirent Primatice (3), et le hardi dessin
Que traça pour Meudon son immortelle main,

(1) Adrien VI, par économie; Clément VII, Paul III, par indifférence.

(2) Léonard de Vinci. Il se recommandait par tous les talents et toutes les vertus. Il composa un excellent ouvrage sur la peinture, et fit le portrait de la belle Féronnière, maîtresse de François Ier.

(3) Primatice fit le dessin du château de Meudon, qui ne fut bâti que sous Henri II par Philibert de Lorme.

Et ces restes sacrés de monuments antiques,
Qui de Fontainebleau peuplèrent les portiques (1).
Combien de noms encor, rebelles à mes vers (2),
S'élèvent, illustrés par des talents divers!
La France apprend enfin, par un vivant exemple,
A devenir des arts la patrie et le temple;
Le pinceau créateur s'épuise en nouveautés,
Et le ciseau prodigue enrichit nos cités.
Partout brille la grâce ou la magnificence.
Louvre, séjour des rois! un grand roi te commence;
Reçois de lui ta gloire, et qu'un jour ses neveux
Siégent enorgueillis sous tes lambris pompeux.

D'un vol non moins heureux les lettres renaissantes
Essayaient parmi nous leurs ailes confiantes,
Et prenaient un essor, désormais soutenu
Par un secours puissant jusqu'alors inconnu (3).
Aux rares parchemins dont l'obscure mémoire
Des auteurs renommés nous transmettait la gloire,
Mais que pouvait ravir le hasard d'un moment,
Succède un art nouveau qui, par enchantement,
Sur le papier docile, où vit notre pensée,
En imprime à jamais l'image retracée.
Cent chefs-d'œuvre muets, réveillés de l'oubli,
Déjà lèvent leur front dans l'ombre enseveli.
L'Europe ouvre les yeux au rayon qui l'éclaire..
Mais surtout aux Français un tel art devait plaire.

Semblable aux fruits tardifs par le soleil mûris,
La France avec orgueil étale aux yeux surpris

(1) François Ier chargea Primatice d'acheter à Rome beaucoup d'antiquités qui furent placées à Fontainebleau.

(2) Par exemple, maître Roux, peintre et architecte habile.

(3) L'invention de l'imprimerie.

Le prodige imprévu d'une scène nouvelle.
La science n'est plus ce jargon infidèle,
L'épouvante du sage et le talent des sots.
La guerre est déclarée au vain règne des mots.
Qu'il s'élève, en dépit de l'injuste ignorance,
Ce Collége, honoré du beau nom de la France !
Gloire à son fondateur ! nous pouvons désormais
Étudier sans crime, et nous instruire en paix !

Dans un suprême effort, le monstre scolastique
Oppose à la raison sa rage fanatique ;
Il voit avec horreur et la ville et la cour
Sourire à la lumière et saluer le jour.
Le prince, qu'une fois séduit son impudence,
Injuste envers toi seul, te condamne au silence,
Ramus (1), ami du Vrai jusque dans tes erreurs !
Plus tard, un jour sanglant te livre à leurs fureurs.
Ne crois pas qu'un faux zèle arme leur frénésie :
Coupable de bon sens, bien plus que d'hérésie,
Tu fis tomber leur masque, et voilà tes forfaits.
L'Ignorance en crédit ne pardonne jamais.

Toi du moins, dont l'Europe admira l'éloquence,
Docte sans ridicule, enjoué sans licence,
Érasme ! des jaloux tu braves les excès,
Et l'hommage des rois protége tes succès.
Londres, Vienne et Madrid, la France et l'Italie
Disputent un grand homme à Charles qui l'oublie.
Un rival, un savant modeste et généreux
Lui transmet de François les offres et les vœux ;
Budée appelle Érasme, et son cœur qui l'inspire
S'afflige d'un refus... qui lui laisse l'empire.

(1) Ramus, professeur de philosophie au Collége de France, tué à la St-Barthélemy

Pour calmer nos regrets, redoublez vos efforts,
Vous que l'antiquité charge de ses trésors!
A nos yeux, fatigués du faux jour qui les blesse,
Allumez le flambeau de Rome et de la Grèce!...
Mes désirs sont remplis... Un enfant inconnu (1),
Et par son seul génie au savoir parvenu,
A médité des Grecs l'esprit et le langage.
Il osera bientôt, interprète d'un sage,
Raconter des héros les crimes, les vertus,
Évoquer Cicéron, César et Marius.
L'heureux imitateur atteindra son modèle.
Dans son style naïf, élégant et fidèle,
On voit avec transport Plutarque révélé,
Comme on revoit l'ami qu'on pleurait exilé.

Nommez-moi cet auteur dont la plume indocile
Court, semblable au caillou qui, sur l'onde immobile
Lancé soudain, bondit, glisse et bondit encor.
Dans cette fange impure il sème beaucoup d'or.
Il joint la nuit au jour, et le saint au profane;
J'y vois un sage, un fou, Socrate, Aristophane...
C'est Rabelais!... Et toi qui, la lyre à la main,
D'un rondeau gracieux répètes le refrain,
Marot, je reconnais ton facile génie.
Le premier, dans tes vers, soigneux de l'harmonie,
Tu sais trouver la rime et plaire à la raison;
Soit que de tes amours tu chantes la saison,
Soit que ta muse, au Roi présentant sa requête,
Contre un valet fripon se déchaîne et tempête,
Et, d'éloges rusés assaisonnant ses traits,
Emprunte librement... à ne payer jamais.

Quel rival oserait, contre la voix publique,
Disputer à Marot la palme poétique?
Sur ses pas, trop souvent par eux abandonnés,

(1) Amyot, traducteur de Plutarque.

Baïf et Saint-Gelais de loin se sont traînés.
Les autres, qu'abusait leur vanité crédule,
Dans l'oubli... Mais, que dis-je? Il connaît un émule,
Galant, ingénieux, quelquefois son égal.....
Et sous le diadème il lui reste un rival.

Oui, c'est de Marignan le vainqueur plein de gloire;
C'est ce Roi-Chevalier, si prompt à la victoire!
Pour sa vaillante main la lyre a des douceurs;
Il s'assied, il prélude aux concerts des neuf sœurs.
Oh! de l'esprit français digne et vivante image!
Tout brillant de gaîté, d'honneur et de courage,
François combat, triomphe, enseigne à nos guerriers
Ces grands devoirs des camps, où germent les lauriers;
Puis, laissant folâtrer sa plume généreuse,
Pour la gloire ou l'amour cherche une rime heureuse.
Marot seul le devance en ce hardi projet,
Mais son Roi, sur le Pinde, est son premier sujet.

Ainsi, plus d'un esprit fertile, aimable ou juste,
Nous préparait déjà l'autre siècle d'Auguste;
Et, tandis que Marot badine élégamment,
Dans sa retraite encor, livré nonchalamment
Aux rêves indolents de sa philosophie,
Montaigne à tout s'arrête, et de tout se défie.
Ce penseur, dès longtemps dans l'étude nourri,
Va soumettre le monde à son doute chéri.
Même en le condamnant, je me plais à le suivre.
J'entretiens un ami, je ne lis point un livre;
Et quel cœur noble et tendre a jamais oublié
L'hymne que sa douleur consacre à l'amitié (1)?

Siècle réparateur! quelle reconnaissance
Au Roi qui te fit naître a dû garder la France!
Plus que toi, je le sais, le siècle de Louis
Déploya de richesse aux peuples éblouis;
Surtout, rival des Grecs, il créa pour sa gloire
Ce théâtre immortel qui manque à ta mémoire.

(1) *Essais*, liv. XXVII, ch. 1er.

Mais enfin, tes éclairs ont percé le chaos.
Par toi seul, arrachés d'un stupide repos,
Les lettres et les arts ont brisé leurs entraves;
Nos muses, par toi seul, ont cessé d'être esclaves,
Et cet âge éclatant que célèbre leur voix
Est encore un bienfait du siècle de François!

Je vous dirai un autre jour, Messieurs, comment cette seconde épreuve étendit et fortifia les rapports, déjà commencés avec la première, qui m'ont fait vivre dans le commerce intime des quatre hommes de lettres dont j'ai prononcé les noms.

II.

J'avais commencé à connaître Lacretelle, au sortir de l'École normale, avant de concourir pour les prix académiques. Il avait été un de mes juges pour le doctorat, et tandis que le savant Boissonnade, qui aimait à épuiser les questions de détail, me querellait sur ma thèse, consacrée à l'étude du génie de Tacite, et regrettait que je n'eusse pas pris pour sujet unique la question de savoir si le grand historien était bien l'auteur du *Dialogue sur les orateurs,* Lacretelle, me pardonnant des vues plus générales, et parlant avec l'autorité de sa mission historique, avait soutenu et fait triompher mon courage. Je lui avais rendu hommage de ce premier succès.

Dès lors, je fus admis dans l'intimité de cet excellent homme, et quand, deux ans plus tard, mon nom fut prononcé dans l'Académie, j'étais déjà pour lui

un ancien ami. Les trente ans qu'il avait de plus que moi ne nuisaient pas à nos rapports. Le contraste des caractères rétablissait l'équilibre. J'étais naturellement sérieux, et lui naturellement enjoué. Un sourire habituel entr'ouvrait ses lèvres et lui donnait un air de bonhomie presque naïve. La pratique des travaux les plus graves n'avait rien ôté à sa candeur.

Assurément, comme historien, Lacretelle n'est pas sans défauts. On peut lui reprocher d'avoir moins d'énergie que d'élégance, et de manquer de ces vues profondes qui font réfléchir. Il n'a pas l'étendue de la pensée philosophique comme M. Guizot, la perspicacité vive et lumineuse de M. Thiers, la couleur et la vie originale des récits d'Augustin Thierry. Mais il raconte avec intérêt, avec émotion; il sait composer et animer un tableau; il sait écrire; il a surtout cet accent d'honnête homme, qui part de l'âme et qui s'adresse à l'âme. L'histoire des guerres de religion, celle du XVIIIe siècle, celle de la Révolution jusqu'au Consulat, sont des œuvres considérables, que les progrès mêmes de la science historique ne permettaient pas d'oublier.

Lacretelle, qui avait passé par bien des épreuves dans sa jeunesse: soldat improvisé et médiocrement épris de la guerre, journaliste militant, littérateur politique et, par conséquent, mêlé aux passions des partis, Lacretelle était cependant resté optimiste, et il s'en accuse. Armé d'une vertueuse indignation contre les violences de toute espèce, il pardonnait volontiers aux hommes l'entraînement de leur situation ou de leur pensée. L'impartialité était dans son tempérament, et il ne condamnait par un arrêt décisif

que les factieux sans entrailles, qui s'étaient mis eux-mêmes hors la loi de l'humanité.

Comme professeur, il était populaire. Sa parole, un peu lente, mais pénétrante et persuasive, allait au cœur de la jeunesse qu'il aimait, mais dont il ne flattait pas les impatiences. Plus d'une fois, après 1830, lorsque la politique agitait les esprits, et jetait dans les troubles de la rue les désœuvrés d'abord, puis les travailleurs mêmes de nos écoles parisiennes, la Sorbonne entendit ce vieil ami de la liberté réglée apaiser, par ses paroles, les imaginations malades, susciter, avec une verve juvénile, dans son jeune et ardent auditoire, le respect de toutes les idées généreuses, de l'ordre en même temps que de la liberté, et seconder virilement, par une magistrature morale, les vœux des bons citoyens.

Dans son intérieur, régnait une simplicité charmante, entretenue avec goût par celle qu'il appelle, dans son *Testament philosophique*, la douce compagne de sa vie, et qui, beaucoup plus jeune que lui, était le bonheur et la providence de son âge mûr.

Il appartenait depuis longtemps à l'Académie française, lorsque mon discours sur le *Génie poétique* fut distingué par elle. Ce fut pour moi l'occasion de relations plus étroites, sans être bien fréquentes; car mon séjour à Versailles, dans un temps où le trajet de Versailles à Paris était un voyage, ne me permettait pas de renouveler mes visites au gré de mes désirs.

Dans les dernières années de la Restauration, comme après la Révolution de 1830, les professeurs de Facultés choisissaient librement et personnellement

leurs suppléants. C'était une facilité et un péril : l'amitié pouvait se contenter quelquefois d'une aptitude douteuse. Lacretelle avait songé à me confier la suppléance de son cours d'histoire moderne. Il me fit cette confidence avec un empressement qui me toucha ; mais je n'eus pas de peine à lui démontrer que, si je n'étais pas étranger aux études historiques, je n'en avais pas fait la spécialité de mes travaux, et que je n'étais pas devenu apte à ce professorat redoutable de la Sorbonne, par cela seul que j'avais esquissé un *Précis de l'Histoire d'Angleterre,* qui se recommandait d'un indulgent éloge de M. Villemain. Le grand critique avait eu beau m'écrire à cette occasion : *Vous êtes dans le vrai, et vous y êtes avec talent ;* j'étais bien plus fier de la louange que de l'œuvre, et mon jugement n'a pas changé.

Je rencontrais chez Lacretelle plusieurs des littérateurs distingués du temps. C'était le spirituel Viollet-le-Duc, l'éditeur, l'annotateur piquant de nos vieux poëtes français, le père du célèbre architecte qui, aujourd'hui, enseigne son art avec autorité, et le pratique dans la restauration magistrale des édifices religieux. Je ne me doutais guère alors que nous deviendrions parents par alliance, et que je trouverais dans cette digne famille la mère de mes enfants. C'était encore le savant et laborieux Delécluze, qui a traité avec un goût sûr, sinon avec une grande élégance de formes, les questions d'art dans le plus littéraire de nos journaux. C'est là aussi que j'ai connu, ce me semble, l'heureux traducteur de Lucrèce, M. de Pongerville, et plusieurs dont le souvenir m'aura peut-être échappé.

La conversation de Lacretelle avait un caractère à part. Il écoutait d'abord en souriant, et comme détourné par une distraction apparente. Il engageait mal l'action, avec une sorte d'embarras, d'hésitation de la langue et de la pensée. Bientôt, lorsqu'il rencontrait ou qu'il amenait un de ses sujets familiers d'histoire et de philosophie pratique, son visage s'illuminait ; ses traits rajeunis exprimaient l'animation ; et la verve un peu emphatique, mais non affectée, de ses paroles captivait l'attention, échauffait le cœur. Si la vivacité des reparties, la rapidité un peu brouillonne de ce que nous appelons l'esprit de conversation, lui faisaient défaut, on se sentait pris de sympathie pour ce langage élevé et bienveillant, qui ne contenait ni médisance, ni allusions malignes, et qui allait droit aux questions mêmes, en les traitant avec une solidité mêlée de chaleur.

Je lui disais un jour, après avoir lu son intéressant récit, intitulé : *Dix années d'épreuves pendant la Révolution :* Vous avez tant souffert à cette époque que, si c'était à refaire, vous choisiriez peut-être un rôle moins orageux. — Mon ami, me répondit-il avec sa sérénité habituelle, qui était surtout la sérénité de la conscience: *je recommencerais.* C'est qu'en effet, il avait réglé sa pensée, comme il réglait sa vie. Sa philosophie n'était pas grandiose, mais elle était ferme. Il avait un parti pris sur tous les grands intérêts qui méritent ce nom, et, sans ostentation, mais sans défaillance, il accomplissait le devoir qu'il avait compris.

Un amour éclairé et persévérant pour la jeunesse était une de ses grandes passions. Quand il voyait

poindre des dispositions heureuses, il était impatient de les développer par ses conseils. Écouté avec respect, avec sympathie dans l'Académie française, il y conciliait les opinions, et, lorsqu'un des jeunes gens qu'il avait distingués obtenait une palme académique, il croyait vraiment couronner un de ses enfants.

Tel était cet homme simple, ce véritable homme de lettres, à qui j'eus le bonheur de plaire, et à qui je restai inviolablement attaché. Ma vie de province a rendu nos relations plus rares dans ses dernières années; mais je n'ai jamais négligé de me rappeler à lui, et, quand il est mort plein de jours, je lui ai adressé, dans ma pensée reconnaissante, un tendre et filial adieu.

III.

La physionomie de Raynouard n'avait rien de commun avec celle de Lacretelle. Il était arrivé, quand je le connus, au seuil de la vieillesse, mais d'une vieillesse verte et vigoureuse. Près de trente-cinq ans séparaient son âge du mien. Son premier abord était grave, et presque dur. Il fallut l'habitude et la pratique de son caractère pour apprivoiser ma réserve, et pour me faire connaître tout ce que son âme avait d'intègre et de généreux.

Secrétaire perpétuel de l'Académie française, il me reçut d'abord en administrateur, plus occupé des formalités à remplir pour me mettre à même de retirer ma médaille, que de la personne même du lauréat fort inexpérimenté qui se présentait devant

lui. Ce premier entretien me révéla dans Raynouard un homme très-positif, et un tuteur plutôt qu'un père. Il m'engagea fortement à placer sans retard l'argent du prix, et à faire de même pour toute recette extraordinaire que des succès littéraires pourraient me procurer dans l'avenir. J'eus le courage de lui dire que ma bourse courante n'était pas somptueusement garnie, et qu'en tout ou en partie, les *quinze cents francs* qu'on allait me compter y seraient les très-bien venus. Il sourit et n'insista pas.

A ma seconde visite, il était déjà bien plus gracieux. Ses manières n'étaient certes pas caressantes. Il gardait de la rudesse, mais il y mêlait de la sympathie et de la bonté. Sans avoir beaucoup de distinction, il me plaisait par la franchise de ses allures. Je présumais qu'il pourrait me dire quelquefois des vérités dures, mais qu'il ne me laisserait jamais sous le poids d'un doute. J'aimais cette façon d'agir, et je la mettais bien au-dessus des façons mielleuses, des encouragements équivoques, qui abusent la jeunesse, et lui préparent surtout des illusions périlleuses dans l'avenir.

Je le trouvai dans un cabinet de travail, dont le meuble principal était un casier subdivisé, à l'infini, en petits compartiments microscopiques. Il y distribuait, avec une méthode rigoureuse, une foule d'étiquettes remplies de sa main, matériaux minutieusement amassés de son grand ouvrage, encore inédit, sur la langue romane. Il me les fit voir avec toute la satisfaction d'un érudit qui a de l'ordre, et d'un chercheur qui défie la critique. J'admirai la patience, qui me paraissait bien prosaïque pourtant, du poète

dramatique qui avait été un moment si populaire, et je me rappelai, avec une sorte de dépit de ce contraste, l'imposante tragédie des *Templiers*.

On sait que Raynouard, illustré par ce succès, se découragea ensuite de travailler pour le théâtre. Sa nature droite et brusque se révolta contre les tracasseries mesquines et les petites intrigues. Il rompit avec la tragédie et se jeta dans l'érudition. Homme du Midi, il consacra à la langue du Midi ses veilles et sa plume, et, quoique son patriotisme languedocien lui ait fait exagérer certaines analogies, outrer certaines conséquences, on peut dire que ses travaux en ce genre sont marqués d'un cachet de fécondité et de nouveauté.

Lorsque je fus un peu plus avant dans l'intimité de Raynouard, je m'aperçus qu'il n'avait pas divorcé, aussi complètement qu'il s'en flattait, avec la muse. Au-dessus de la poussière des vieux livres qu'il dépouillait, il relevait quelquefois la tête pour respirer dans l'atmosphère plus libre et plus haute de la poésie.

Je le surpris, un jour, mettant la dernière main à une ode sur la mort de Louis XVI. Son esprit se tournait toujours naturellement vers les sujets tragiques, et son cœur d'honnête homme le rendait sensible aux grandes infortunes imméritées. Il offrit de me lire cette pièce, au moment même où il venait d'en écrire le dernier vers, et je fus trop flatté de la bonne fortune qui s'offrait à moi pour éprouver la crainte d'avoir à juger un maître.

Il me lut donc son ode, qu'il a fait imprimer depuis. J'y remarquai des pensées nobles, avec une certaine

roideur de versification. Il me semblait voir un personnage de belle prestance, marchant avec dignité, mais un peu empêché par ses vêtements. Je gardai pour moi cette impression presque irrespectueuse, et pourtant, par une fanfaronnade d'écolier, je voulus hasarder une critique. J'osai dire à un classique du temps, au secrétaire-perpétuel de l'Académie française, que je doutais d'une de ses épithètes, et que je craignais qu'elle ne fût pas dans le Dictionnaire de l'Académie. Il s'agissait du mot *inexpiable*, appliqué par le poète au crime de régicide. Cet adjectif ne s'était pas encore trouvé sur ma route, et j'en concluais assez légèrement qu'il n'existait pas. Raynouard pouvait prendre ma science en pitié et répondre à ma critique en haussant les épaules. Il ne le fit pas. Au contraire, sa candeur s'émut; il se leva avec inquiétude, courut au vocabulaire infaillible, et me rapporta triomphant la page où était inscrite ma condamnation. Il ne jouit nullement de mon embarras, et, satisfait seulement de s'être justifié, il reprit avec la même complaisance, et sans arrière-pensée, sa lecture interrompue.

Raynouard savait que je faisais souvent des vers, et son amitié en concluait beaucoup trop vite que j'étais poète. La vérité est que ce goût, auquel je n'ai pas renoncé, même aujourd'hui, quoique je me garde de *montrer aux gens* les vers qui peuvent échapper à ma plume, me procurait des distractions agréables, très-innocentes quand on les garde pour soi, ou qu'on n'en fait souffrir qu'un très-petit nombre de dévouements à l'épreuve.

Une fois, cependant, la tentation fut plus forte. Je me pris corps à corps avec le plus obscur et le plus

nerveux des satiriques latins. Je traduisis en vers les satires de Perse et de son imitatrice, Sulpicia. Lorsque je portai mon volume à Raynouard, il le parcourut d'un œil paternel, et il m'annonça brusquement une chose inespérée, c'est qu'il en rendrait compte dans le *Journal des Savants*, ce recueil des oracles de la science, où n'était pas cité qui voulait, et dont il faisait les honneurs avec Daunou, Letronne, Raoul Rochette et quelques écrivains du même rang. Le compte-rendu, qui parut peu de temps après, fut remarqué comme un des meilleurs qui fussent sortis de cette plume exercée. Il renfermait des remarques justes et sévères, compensées par des éloges trop flatteurs, et terminées par une déclaration solennelle, à savoir que ma vocation était de traduire les poètes anciens en vers français. Aujourd'hui, à la distance de plus de trente années, je crois que, dans cette occasion, je n'ai pas été trop au-dessous de ma tâche ; mais le sérieux d'un tel livre, le peu de faveur attaché au genre, laissèrent le public plus froid que le secrétaire-perpétuel, et je tirai de cette froideur la sage conclusion qu'il était à propos de changer de route.

Tels étaient mes rapports avec le poète des *Templiers* et des *États de Blois*, avec le savant auteur des *Études sur la langue romane*, avec le consciencieux historien du Droit municipal, si dignement loué par le docte Walkenaer, son collègue à l'Institut, lorsque, en 1836, Raynouard fut enlevé aux amis des beaux talents et des beaux caractères.

Quand je me rappelle cette figure, j'y trouve tout à la fois quelque chose de familier et quelque chose

d'antique, et je conserve à son souvenir un double caractère d'affection et de respect.

Je puis dire du moins que la fréquentation de cet homme ferme et honnête, d'un talent mâle, d'une volonté persévérante, a heureusement influé sur les habitudes de mon esprit. Raynouard m'a instruit à vouloir, à persister dans les pensées graves, et à trouver dans l'étude, non pas des jouissances exclusives, mais des jouissances plus vraies que dans les plaisirs.

IV.

J'ai peu de chose à dire sur mes rapports avec l'auteur de la *Petite-Ville*, des *Marionnettes* et des *Trois-Quartiers*. Ces relations ont été agréables pour moi, parce que j'avais affaire à une nature franche et ouverte; mais elles ont été aussi bien moins fréquentes, bien moins intimes qu'avec Lacretelle et Raynouard. Pourtant, j'ai connu assez Picard pour être en mesure de le défendre contre une imputation que j'ai entendu souvent diriger contre lui.

On a dit que c'était un *faux bonhomme*. Cette épigramme n'a pu être lancée la première fois (je fais abstraction des échos) que par ceux qui avaient intérêt à trouver Picard crédule et facile aux concessions aveugles. Tel n'était pas son caractère. Dans les administrations théâtrales qu'il dirigea longtemps, il avait pris l'habitude de résister aux prétentions exagérées, aux amours-propres tyranniques; il savait dire *non* à propos. Ni les auteurs, ni les comédiens, ni d'autres peut-être, ne s'accommo-

aient d'être gouvernés. Picard, clairvoyant, spirituel, vif pour parler comme pour agir, devait sembler quelquefois absolu, et, comme il apparaissait tout d'abord souriant et la figure épanouie, on ne lui accordait pas sans peine le droit de se rembrunir.

Pour moi, fort désintéressé auprès de lui, car je ne voulais ni composer des comédies, ni en jouer, je crois l'avoir jugé d'une manière plus impartiale. A mes yeux, sa bonhomie était naturelle et sincère; seulement elle était fine, avisée, prudente dans son expression même. Si on le laissait à sa pente, il se montrait empressé, serviable. Son visage respirait la gaîté; son langage était celui d'un homme affable. Forçait-on le ressort? abusait-on de cette disposition heureuse? on méritait de recevoir et on recevait de lui une verte leçon.

La rondeur était le trait saillant du caractère de Picard. Son front chauve gardait un air de jeunesse. Ses manières avenantes, décidées, annonçaient l'homme d'esprit et l'homme d'action. Son premier accueil était d'une bienveillance qui vous mettait à l'aise. Il offrait sa sympathie; seulement, il fallait la garder.

Un critique spirituel et brillant (1) a fait ressortir les principales qualités du *Théâtre* de Picard : l'entente de la scène, l'observation, la gaîté, le naturel, le naturel surtout, et il n'a pas craint d'ajouter : *Il est permis de prononcer tout bas le nom de Picard après celui de Molière.* Magnifique éloge, si l'on songe au poids d'un si grand nom !

(1) M. Jules Janin.

Acteur et directeur de théâtre comme Molière, Picard quitta sa profession assez à temps pour épargner à l'Académie française un second remords. Il devint un des Quarante; mais il ne s'endormit pas dans son fauteuil, et plusieurs de ses meilleures pièces sont postérieures à sa réception.

Lorsque je le connus, il jouissait de toute sa renommée. Il la goûtait avec simplicité, avec une bonne humeur constante. Sa figure joviale exprimait ce contentement intime de la possession bien acquise, je dirais presque la sécurité de l'enfant prodigue réconcilié et assis au foyer paternel.

A l'Académie, Picard avait retrouvé un maître dans un de ses collègues, précisément dans celui dont j'essaierai tout à l'heure d'esquisser la vie intime. Andrieux avait guidé ses premiers pas et lui avait donné la conscience de sa vocation dramatique. Aussi était-on frappé, quand on les rencontrait ensemble, de la différence de leurs attitudes. C'étaient bien, des deux parts, des témoignages, des démonstrations d'amitié; mais, chez Andrieux, on reconnaissait la douce protection d'un maître, chez Picard la fidélité confiante d'un disciple. S'il arrivait qu'ils ne fussent pas d'accord, Picard, bien qu'il se fût lancé d'abord avec assurance, baissait bientôt le ton, rentrait peu à peu, avec des évolutions polies, dans l'opinion de son contradicteur, se taisait enfin en donnant des signes de la plus entière déférence, et, on peut le dire, de la plus prompte conversion. Andrieux était loin d'abuser de cet avantage, mais il en usait; l'homme dont on reconnaît la supériorité, en lui sacrifiant une idée, n'est pas insensible à cet hommage de modestie et de bon goût.

J'appris tout à coup que mon ami, qui avait passé la cinquantaine, venait d'épouser une jeune fille de seize ans. Les origines et les circonstances de cette union m'étaient inconnues. J'allai offrir à Picard mes compliments. On me fit entrer dans son cabinet, où il travaillait, j'imagine, à quelque pièce nouvelle. Aux premiers mots que je prononçai, il sonna un domestique et le chargea d'avertir sa femme. Il se frottait joyeusement les mains et paraissait me ménager une surprise. En effet, je vis paraître une toute jeune femme, presque une enfant, blanche et délicate, aux traits fins, à la démarche assez nonchalante. Elle vint s'accouder derrière un fauteuil, dans l'attitude de la sœur de Didon, telle que nous l'a représentée un grand peintre. Picard alors m'adressa la parole, et s'écria : Mais voyez donc comme elle est jolie! comme elle est gracieuse! et il commença à me détailler ses perfections. La jeune femme souriait et jouait avec sa ceinture ; elle restait là, réservée, mais sans pruderie, et comme ferait une de nos filles louée par son père devant des amis; puis, sans mot dire, elle me fit une révérence et disparut. Picard la suivait des yeux avec amour, j'ai presque dit avec extase; il ne songeait plus guère au visiteur.

Pour moi, ma gravité de vingt-cinq ans se trouvait quelque peu embarrassée. Je me réveillai cependant le premier, et je mis fin, en me retirant, à cette étrange et touchante comédie.

Hélas! la tragédie ne se fit pas attendre. Quelques mois après, une maladie soudaine enleva cette frêle enfant. Elle avait brillé comme un rayon sur le front

d'un vieillard. En s'éclipsant, elle y épaissit les ombres. Picard ne lui survécut pas longtemps.

V.

J'arrive à celui que j'ai le plus connu, le plus aimé, et qui tient par conséquent la plus grande place dans mes souvenirs. Et cependant, je dois avertir encore que je n'écris la biographie de personne, et que je me borne à dire sur chacun précisément ce qui est à ma connaissance personnelle, et que les biographies ordinaires ne sauraient contenir.

Andrieux comptait 62 ans lorsque j'en avais 25. C'était donc le plus âgé de mes vieux amis, et l'intimité de nos relations avait naturellement le caractère de rapports entre un père adoptif et le fils qu'il a choisi.

C'est en effet sur ce pied que je me trouvais dans la maison, malgré la rareté forcée de mes visites. J'y étais accueilli comme un membre de la famille, et j'y trouvais les conseils de l'expérience et de l'amitié.

Andrieux m'encourageait à lui lire mes essais littéraires. Son goût fin, et même défiant, ne ménageait pas les critiques, mais il avait l'indulgence de croire au progrès de mes idées et de mon style. Après M. Villemain, c'est à lui que je dois le plus.

Un jour, cependant, il fut plus sévère que de coutume.

Je lui lisais une pièce de vers sur un sujet philosophique, la connaissance de soi-même et l'application des grands principes du devoir.

J'avais fait une lecture assidue de Platon, qui a été

comme l'inspiration permanente de mes études, et je conservais le vif souvenir des leçons éloquentes de M. Cousin à l'École normale. Si les abstractions philosophiques me plaisaient peu, je voulais pourtant animer, éclairer par la philosophie toutes les applications littéraires. Cet appareil effarouchait un peu Andrieux, qui a cependant écrit un livre sous le titre de *Philosophie de la littérature*, mais dont la critique était plus ingénieuse qu'élevée, plus gracieuse que profonde, et qui, disciple enthousiaste de Voltaire, effleurait vivement les idées plutôt qu'il ne recherchait scientifiquement les principes du beau. La théorie du *joli*, qu'il a créée et mise en lumière, marque d'une manière assez précise le caractère et la portée de ses vues littéraires.

Quant au fond des idées, Andrieux était tout-à-fait un homme du XVIII[e] siècle. Philanthrope, non pas en théorie, mais avec toute la conviction d'un homme de bien; un peu frondeur en religion, en politique, mais ennemi de tous excès; invoquant la raison et lui donnant des traits sensibles, une forme palpable, sans la laisser jamais monter dans les nues. Il avait horreur de toute spéculation transcendante, de toute maxime excédant les limites de l'humanité. Ce n'était pas un esprit frivole; il était solide dans sa mesure; mais il ne quittait pas la terre ferme, et l'idéologie ne lui paraissait guère propre qu'à fournir un sujet de comédie. Il a mis un philosophe sur la scène, et c'est un philosophe amoureux (1).

J'avais besoin de donner ces explications prélimi-

(1) Anaximandre.

naires pour faire comprendre la petite scène que me fit Andrieux lorsqu'il m'entendit développer, plus ou moins poétiquement, le sujet de la vertu désintéressée. Je me rappelle que, faisant intervenir Dieu lui-même dans un dialogue (rien n'embarrasse la jeunesse), à propos du mot fameux de Brutus vaincu : *Vertu! tu n'es qu'un nom!* je mettais dans la bouche divine ce vers, qui s'adressait à l'homme :

Sois vertueux pour l'être, et non pour être heureux.

Andrieux, qui m'écoutait attentivement, se leva tout à coup, et me cria, aussi haut que sa voix grêle et voilée lui permit de le faire : Non, non ! ce n'est pas cela !

Sois vertueux pour être heureux !

et il me répéta, avec une animation croissante :

Sois vertueux pour être heureux !...

J'aurais pu lui dire que nous étions d'accord ; que la vertu me paraissait, comme à lui, la condition du vrai bonheur ; mais que, même sans la sanction du bonheur, la vertu est obligatoire ; qu'elle exige le sacrifice ; que, d'ailleurs, je ne parlais que du bonheur terrestre, et non de la récompense suprême réservée à l'âme immortelle qui aura pratiqué la justice.

Je ne fis pas ces réflexions tout haut, et j'aimai mieux laisser Andrieux revenir de lui-même. Je le voyais tellement ému, que je ne pensai pas même à terminer ma lecture, et lui, de son côté, il n'en réclama pas la fin.

Cette petite querelle de ménage ne nuisit en rien à nos excellentes relations. Il fut seulement convenu que nos pensées suivraient quelquefois des lignes différentes, et que nous aurions encore assez de points de contact pour rester d'accord.

Andrieux me donna, au reste, une preuve évidente de ses dispositions amicales. Il me proposa, sans hésiter, la suppléance de son cours de littérature française au Collége de France. Cette fois, l'offre était sérieuse, et je touchais au terme de mes constantes aspirations. L'enseignement supérieur, à Paris, était la carrière que j'avais rêvée. Une chaire de littérature française, c'était mon domaine, si je pouvais avoir un domaine. Je rougis de plaisir à cette ouverture de mon respectable ami, et, avec la confiance de mon âge, j'acceptai de grand cœur.

Cependant, après un moment de réflexion, je sentis se refroidir la première chaleur. J'étais titulaire d'une chaire de seconde au Collége royal de Versailles. Fallait-il abandonner ce terrain solide pour accepter une tâche où je pouvais craindre de ne pas réussir; pour devenir le choix personnel, et conséquemment précaire, d'un homme? Andrieux comprit mes doutes, et, avec une bonté toute gracieuse, il m'offrit d'intervenir auprès du ministre de l'intérieur, M. Corbière, je crois, qui avait sous sa juridiction le grand-maître de l'Université, Mgr Frayssinous. Il lui demanderait pour moi, me disait-il, l'autorisation de venir, deux fois par semaine, à Paris, pour faire le cours, les jours où mes fonctions ordinaires me laissaient le plus de liberté.

Je consentis, mais avec peu d'espoir. Le vent ne

soufflait pas du côté de l'Université. Les élèves de l'École normale étaient soupçonnés de libéralisme. Le Ministre refusa, au grand déplaisir d'Andrieux, et je me vis fermer à toujours cette porte qui ne s'était entr'ouverte qu'un moment.

J'allais quelquefois aux leçons d'Andrieux. La vaste salle où il professait ne suffisait pas à la foule toujours croissante de ses admirateurs. La chaire, cependant, était occupée par un petit homme chétif, malingre, à la figure ingrate, aux yeux à demi clos; dont la voix, faible et enrouée, ne semblait pas pouvoir atteindre le troisième rang des auditeurs. Mais la popularité du professeur aiguisait l'ouïe de ceux qui venaient recevoir ses leçons, et, suivant la parole spirituelle et connue de M. Villemain, *on l'entendait à force de l'écouter*. Il lisait avec tant de finesse et de charme! Il professait ou plutôt il contait d'une manière si piquante et si juste! Le grain d'opposition qui se mêlait à sa critique était si fort du goût de la jeunesse et même des hommes faits de cette époque, que pas un des traits du maître n'échappait aux disciples, et que la fin de chaque leçon était, pour Andrieux, une ovation véritable.

Il me parlait un jour avec grande estime des œuvres d'un jeune poète qui commençait à occuper la renommée, Alexandre Guiraud. J'étais curieux de savoir s'il le préférait à l'auteur des *Messéniennes* ou à celui de la *Pauvre Fille* et de *Jeanne d'Arc* (1). Andrieux n'aimait pas les comparaisons. Il me faisait sentir qu'on risque d'être injuste en pesant dans la même

(1) Casimir Delavigne et Soumet.

balance des mérites divers; il m'accoutumait à juger les écrivains en eux-mêmes, et non relativement à leurs rivaux.

Ses entretiens n'élevaient pas la pensée, mais ils donnaient la justesse et la délicatesse du goût. L'auteur de ces charmantes pièces, un peu froides, mais ingénieuses et purement écrites : *Anaximandre*, *Le Trésor*, *Les Étourdis*; le conteur spirituel et sobre qui a si bien traduit *Le Rat de ville et le Rat des champs* d'Horace, et si heureusement mis en scène *Le Moulin de Sans-Souci*, Andrieux enfin inspirait à ceux qui venaient le consulter l'amour des choses de bon ton, la passion des élégances classiques. Il dégrossissait, si j'ose le dire, les natures rustiques; il mêlait quelque peu de grâce facile aux inspirations plus hautes des natures portées à l'affectation ou à la roideur.

Il m'arrivait de combattre en riant quelques-uns de ses préjugés. Il avait peu de goût pour les titres de noblesse. Les particules lui déplaisaient, et il a fait tous ses efforts pour enlever à son ami de cœur, à l'aimable auteur de *L'Optimiste* et des *Châteaux en Espagne*, le *de* qui précédait son nom. Dans la notice qu'il lui a consacrée et qu'on ne lit pas sans émotion, en tête des œuvres de Collin, il affecte de l'appeler Collin-Harleville, quoique les préfaces de l'auteur soient signées Collin-*d'*Harleville sans exception. Andrieux avait gardé quelque chose du tribun de l'an IX, dont l'indépendance un peu taquine, jamais factieuse cependant, avait gêné le Premier Consul.

On a prétendu qu'il était fort distrait. On a raconté qu'il oubliait même son propre nom, et que, dans

une visite, au moment de se faire annoncer, il ne put se donner que pour l'auteur du *Manteau*, au grand ébahissement du domestique chargé de l'introduire. Je regarde l'anecdote comme apocryphe ; je n'ai jamais surpris en lui la trace d'une pareille infirmité.

Andrieux avait deux filles, instruites et gracieuses, qu'il établit heureusement. L'une d'elles, la seule que j'aie connue, a épousé le célèbre avocat Berville, qui a marqué, vous le savez, par son élégance oratoire et par son noble désintéressement, et qui est aujourd'hui un des vétérans respectés de la magistrature. Nous avons le bonheur de le compter parmi nos correspondants les plus féconds et les plus honorés.

J'ai terminé cette esquisse. L'Académie l'accueillera avec autant d'indulgence que j'y ai mis peu de prétention. Le tableau existait déjà ; je le répète, je ne me suis permis que des retouches; mais, pour ceux qui aiment les nuances de la physionomie, et qui pensent que l'histoire, dans ses graves peintures, la biographie même dans ses traits généraux, ne suffisent pas à faire bien connaître tout l'homme, ces retouches auront leur modeste utilité. Le témoin qui raconte a toujours un petit avantage sur celui qui reçoit des matériaux d'une main étrangère, et, même quand les détails sur lesquels il dépose n'ont qu'une valeur secondaire, il peut espérer de leur communiquer la vie de ses souvenirs.

UN PRÉDÉCESSEUR DE CORNEILLE.

ANTOINE DE MONTCHRÉTIEN,

POÈTE ET ÉCONOMISTE NORMAND,

PAR M. A. JOLY;

Membre titulaire.

Les dernières années du XVIe siècle et les débuts du XVIIe offrent, dans l'histoire littéraire, un spectacle curieux. Jamais on n'a cultivé les lettres avec plus d'ardeur, jamais on n'a vu se produire plus de poètes et moins d'œuvres destinées à vivre. En ce temps-ci, dit un contemporain,

. . . chacun par coutume
Si tost qu'il sait parler, met la main à la plume.

C'est un fait, du reste, qui signale la fin de toutes les périodes littéraires. Après les années d'éclatants succès, quand les écrivains de premier ordre ont disparu, le goût et l'habitude d'écrire demeurent. Il y a un certain nombre d'idées et de formes qu'ils ont mises en circulation et sur lesquelles on vit pendant longtemps; de là une facilité courante, accompagnée de médiocrité générale, tout le monde réduisant en fragments et comme en menue monnaie les inventions des grands hommes de la veille jusqu'au moment où, sur ce fond égal et terne, il se détachera un esprit original qui poussera la littérature dans des voies nouvelles. Telle était la

situation des lettres sous Henri IV et dans les premières années du règne de Louis XIII. Le XVI[e] siècle expirait, le XVII[e] siècle littéraire n'avait pas encore commencé ; la cohue des médiocrités régnait. La tragédie surtout était l'objet de leur faveur : on n'a pas, en effet, compté moins de quatre-vingt-seize poètes tragiques qui avaient pu assister aux débuts de Corneille.

Parmi tous ces prédécesseurs du grand tragique, il en est un dont on s'est peu occupé et qui mérite pourtant qu'on s'arrête à lui quelques instants. Antoine de Montchrétien (c'est de lui que je veux parler) est l'un des plus dignes représentants de l'école de Garnier. Il n'a pas été étranger au développement poétique de Corneille. Il est incontestable, en effet, que celui-ci a dû lire les tragédies de Montchrétien. Elles ont été imprimées quatre fois à Rouen, et la dernière édition se publiait en 1627, lorsque Corneille avait vingt-et-un ans et lorsque se décidait sa vocation. Si La Fontaine, en lisant Malherbe, sentit s'éveiller en lui la veine poétique, il dut y avoir aussi des tressaillements dans l'âme de Corneille en lisant le poète oublié aujourd'hui. Nous trouverons entre eux de singulières analogies.

Montchrétien est, en outre, le compatriote du grand tragique, et il peut aider à constater ce qui, chez celui-ci, est tendance de race, et ce qui est d'inspiration individuelle. Dans son inexpérience, on voit naïvement exprimées les faiblesses et les insuffisances de la tragédie française, que le talent de poètes plus habiles dissimule, comme on y retrouve aussi certaines de ses plus nobles tendances.

Ce qui frappe tout d'abord quand on étudie Mont-

chrétien, c'est le contraste d'une âme ardente et mobile, d'une existence toujours troublée et d'une œuvre parfaitement calme, régulière et froide. Emporté par une nature vive et passionnée, il a passé par les conditions et les événements les plus divers; il a été mis à toutes les épreuves. C'est un homme évidemment intelligent, un écrivain qui n'est pas à dédaigner et qui est très-capable d'exprimer une pensée ou un sentiment Pour expliquer cette complète séparation entre la vie et les écrits, entre les sentiments qu'il a dû éprouver et ceux qu'il exprime comme poète, ce soin continuel à se mettre en dehors de ses écrits et à conserver à ceux-ci un caractère impersonnel et général, il ne suffit pas de faire remarquer que ses tragédies sont l'œuvre de sa jeunesse. S'il n'avait pas encore couru les grandes aventures, il en avait eu cependant déjà plus qu'on n'en trouverait en toute la vie d'un poète ordinaire, et le naturel était là. Il ne suffit pas non plus d'alléguer le hasard ou la force de l'imitation et le désir de reproduire quelque modèle antique : il y faut reconnaître un parti pris, une théorie littéraire qui ne se montre pas complètement à l'auteur lui-même, qui ne s'exprime pas absolument, mais qui se révèle à une étude attentive. Montchrétien a eu évidemment une façon particulière d'entendre la tragédie. Sans cela, on ne s'expliquerait pas que ce caractère, qui devait entraîner sa vie en tant de dramatiques situations, n'ait pas laissé plus de traces en ses œuvres.

Il est, en effet, peu d'existences de poètes qui aient été à ce point en proie aux aventures. Dans les années bien ordonnées du XVII[e] siècle ou même dans le XVI[e],

un poète est poète avant tout : il fait des études savantes, vit en son cabinet, reçoit une pension du roi ou des bénéfices ; l'histoire de sa vie est surtout l'histoire de son imagination. Autre est ici le spectacle. Livré à toutes les fortunes, orphelin de bonne heure, un moment valet, puis poète, gentilhomme et duelliste, industriel, économiste, attaché au Conseil du Roi, enfin chef de parti et mourant les armes à la main au moment de commencer la guerre contre le Roi de France, Montchrétien a passé par tous les accidents qu'entraînait la turbulence de ces temps ; vrai fils du XVI[e] siècle, de cette époque tumultueuse et dramatique où les révolutions étaient plus brusques, les caractères plus énergiques, les âmes mieux trempées, les physionomies plus originales qu'à aucune autre époque de notre histoire. Tous les détails de sa vie et de sa mort, comme la vue de son portrait, nous donnent l'idée d'une âme énergique et résolue, qui a tenté hardiment la fortune par toutes les voies, et dont la littérature a été la moindre occupation. Je veux retracer cette vie tout d'un trait. Il faut l'embrasser d'un seul et rapide coup-d'œil pour en voir le vrai caractère et en bien saisir l'étrange relief.

L'histoire de Montchrétien a été souvent racontée (1) ; mais ses différents biographes n'ont guère

(1) Voici, par ordre de dates, le nom des auteurs et des livres qui ont parlé de Montchrétien :

Mercure François, t. VII, p. 814. — *La prise et réduction de la ville de Sancerre à l'obéissance du Roi, par Mg[r] le prince de Condé, le samedy 29 mai 1620.* Paris, chez Pierre Rocolet, 1621, avec permission. Bibl. impér. — *La prise de la ville et chasteau de Sancerre, par Mg[r] le prince de Condé.... Avec les articles accordés*

fait que se copier les uns les autres, le *Mercure de France* étant la source à peu près unique où tous ont dû puiser avec plus ou moins de bonheur. Ce qu'il est possible encore de faire, et ce qui reste à faire, c'est de préciser les faits, de marquer les dates,

par mondit sg^r le Prince, aux habitants de la ville. Paris, chez Nicolas Alexandre, rue Bout-Brie, 1621. Bibl. impér. — *La deffaicte des troupes du sieur de Montchrétien*, 1621. — *La mémorable exécution des rebelles à Sa Majesté, ensemble la deffaicte des Bandoliers courant la Normandie, etc.* Paris, 1621. — Claude Malingre, *Histoire de la Rebellion excitée en France par les rebelles de la religion prétendue réformée, etc.* Paris, chez Jean Petit-Pas, 1622. — *Histoires tragiques de notre temps*, par le sieur de Saint-Lazare (qui n'a guère fait que copier Cl. Malingre). Rouen, David Ferrand, 1651. — Colletet: *Vie des poëtes françois*, manuscrit. Bibliothèque du Louvre. — Beauchamp, *Recherches sur les théâtres de France*, 1735. — Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des gens de lettres*, 1727-1745, t. XXXII. — Frères Parfaict, *Histoire du Théâtre François*, 1745, t. III et IV. — *Nouveau supplément à Moréri*, 1749, t. II, p. 145. — La Vallière, *Bibliothèque du Théâtre François*, 1768, t. I. — *Histoire de Sancerre*, par Poupart, curé de la même ville. Paris, 1777. — Odolant-Desnos, *Mémoire historique sur la ville d'Alençon*, t. II, p. 374. Alençon 1787. — Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie.* Paris, 1824, t. VI, p. 35. — Galeron, *Statistique de l'arrondissement de Falaise.* — Sainte-Beuve, *Histoire de la poésie française au XVIe siècle.* — L. Dubois, *Recherches archéologiques, etc., sur la Normandie.* Paris, 1843, p. 268. — Blanqui, *Histoire de l'Économie politique.* — Boisard, *Notice sur les hommes illustres du Calvados.* Caen, 1848. — Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. IV, p. 393-399. Rouen. — Eug. et Em. Haag, *La France protestante.* Paris, 1857, t. VII, p. 463. — Comte de La Ferrière-Percy, *Histoire du canton d'Athis.* Caen, 1858, p. 53. — Edouard Frère, *Manuel du bibliographe normand.* Rouen, 1860, t. II. — Lebreton, *Biographies normandes.* Rouen, 1861, t. III.

de mieux présenter le caractère du personnage. Montchrétien, en effet, après sa mort, a été poursuivi par la destinée qui avait troublé toute son existence. Toute brève qu'elle est, son histoire est pleine de contradictions et d'impossibilités. Comme il est mort notoirement chef de parti, sa biographie est devenue un champ-clos où les opinions rivales se sont disputé sa réputation, et les écrivains qui mettent affiche religieuse, dessinant *a priori* et avant examen, et façonnant de toutes pièces un Montchrétien selon leur passion et leur fantaisie, décidés d'avance à l'innocenter ou à le diffamer sans réserve, ont choisi les faits à leur convenance, altéré les événements, bouleversé les dates. Il y a donc encore à propos de lui un travail assez neuf à faire, en se contentant de remettre les choses à leur place, et, quand les rares documents qui parlent de lui présentent des obscurités, en les confessant franchement, et ne mettant pas à la place de ces renseignements incomplets et embarrassants des constructions chimériques et arbitraires.

Montchrétien a peu préoccupé ses grands contemporains. Malherbe seul a parlé de lui, et d'une façon assez hautaine : il l'appelle « un nommé Montchrétien. » Les quelques lignes qu'il lui a consacrées, au moment de sa mort (1621), datent du temps où Malherbe était regardé et se regardait lui-même comme le grand pontife de la poésie, et où il accordait des audiences aux simples poètes. C'est à ce titre que Montchrétien s'était présenté à lui. « Il a fait, dit Malherbe, un livre de tragédies en vers françois. Je crois que c'étoit ce qui lui a donné sujet de me venir voir deux ou trois fois. » Et, parlant

d'une autre production de lui, il dit : « Je me trompe « où il donna en ce mesme temps-là un livre in-4° « de sa façon, assez gros, à M. le garde-des-sceaux, « et me semble que le sujet de son livre étoit du « commerce ou quelque chose de pareil. » Que cette formule peu flatteuse ne nous inspire pas trop de dédain pour l'œuvre de Montchrétien. On sait qu'en fait d'écrits, Malherbe ne goûtait bien que la poésie, et surtout la poésie de Malherbe. Montchrétien mérite mieux que cette mention dédaigneuse.

Il était né à Falaise, en 1575. A défaut d'autre renseignement, c'est la date qu'indique l'énergique et vigoureux portrait de lui. qui figure en tête de la première édition de ses poésies (1). Son nom de famille était, dit-on, Mauchrestien. C'est ainsi qu'il sera encore désigné, après sa mort, dans l'arrêt de Domfront. « Mais, parce que ce nom ne « lui plaisoit pas, dit Malherbe, il l'avoit changé « en Montchrestien. (2) » Puis, ne le trouvant pas encore assez sonore, plus tard, quand il fit figure dans le monde, il y ajouta un nom de terre, et, en tête de ses tragédies, il s'appelle Antoine de Montchrestien, sieur de Vasteville (3). Plus tard encore, le nom s'agrandit et, dans les histoires tragiques de St-Lazare, où la sienne figure à juste titre, il est dé-

(1) Le privilége est daté des derniers jours de 1600 ; le portrait porte : *ætatis XXV.*

(2) Ce dernier nom lui-même a reçu, dans les livres mêmes de l'auteur, toutes les orthographes possibles, selon la date des éditions.

(3) Odolant-Desnos (*Histoire de la ville d'Alençon*) suppose que c'est le nom d'une terre qui appartenait à sa femme.

signé sous le nom de baron de Vatteville. Son père était apothicaire. Il était venu chercher fortune à Falaise et ne paraît pas l'y avoir trouvée. Resté de bonne heure orphelin, Montchrétien devait se trouver, dès ses premières années, aux prises avec toutes les difficultés de la vie. Sans fortune, sans parenté, mis sous la tutelle d'un sieur André Bernier qui, à titre de plus proche voisin, fut condamné en justice à se charger de lui, il débuta par suivre à un collége de Caen, en qualité de serviteur, deux jeunes gentilshommes, MM. de Tournebu et des Essars. Là, ce qui prouve une intelligence peu commune et des instincts élevés, comme Amyot, comme Ramus et Guillaume Postel, il profita de sa domesticité pour s'instruire. Ses jeunes maîtres étaient dignes de lui. Au lieu de le renvoyer à sa condition, ils le prirent en amitié et l'admirent à partager leurs exercices. Grâce à eux, il apprit à monter à cheval, se forma dans l'escrime et se préparait ainsi à être, selon les circonstances, savant ou homme du monde. Caen était alors une école de poésie. Bien que la guerre civile y eût fort troublé les études, elles avaient dû trouver une nouvelle excitation dans la présence, à Caen, du Parlement de Normandie qui y resta de 1589 à 1594, et surtout de son chef, le premier président Groulard. Ce n'est pas un des moins curieux représentants de cette magistrature du XVIe siècle qui, par quelques-uns de ses membres, tient une si belle place dans notre histoire, et qui, fidèle au passé, en gardant la simplicité, la sévérité de mœurs, et parfois un peu comme la rouille du vieux temps, y joignait une science profonde et les qualités les plus

viriles. Tel était Claude Groulard, homme de grand cœur et de grand caractère, juriste et érudit, magistrat incorruptible et énergique, administrateur habile, résolu, et au besoin héroïque ; sous des dehors un peu rudes et une franchise parfois rustique, cachant une grande finesse et un esprit des plus cultivés. Formé, dès sa jeunesse, par de fortes études, versé dans la connaissance de l'antiquité, familier de Joseph Scaliger, traducteur de Lysias, plus tard, à Rouen, restaurateur et protecteur des concours poétiques, il s'intéressait aux lettres et à ceux qui les cultivaient (1). Il dut être de bonne heure frappé des dispositions poétiques de Montchrétien et les encourager. Nous retrouverons plus tard, à Rouen, le poète en grande familiarité avec lui. Montchrétien avait aussi attiré les regards du gouverneur de Caen. C'est à sa femme, Mme de La Vérune, qu'il dédiait la première œuvre que nous connaissions de lui : une Sophonisbe inspirée, sans doute, par la traduction que Saint-Gelais avait donnée de la tragédie du Trissin, et qui, imprimée à Caen, en 1596, fut, nous dit-on, accueillie à sa naissance avec de grands applaudissements. Sophonisbe était bientôt suivie d'autres

(1) « Le Mécène des poètes de son temps. » *Bouquet des Muses ou les diverses satyres du sieur Auvray.* Rouen, 1628, — cité par M. Floquet. — C'est au président Groulard que Malherbe adressait la première ode de ses Fleurs de Sénèque, publiées à Caen, en 1590, et dont plusieurs sont dédiées à des membres du Parlement :

> Je meurs, Groulard, d'ouïr sortir des hommes
> Tant de mépris de la Divinité,
> Et ne puis croire, en voyant ta bonté,
> Que tu sois fait du limon dont nous sommes.

(Voir les *Mémoires de Claude Groulard*, collection Petitot.)

poëmes du même genre, dont cinq au moins furent imprimés à Rouen, dans les premiers jours de l'année 1601. On voit, dans ce volume, que l'ambition de Montchrétien n'avait pas encore dépassé les limites de la Normandie ; il est tout plein de gloires provinciales. Les pièces de vers qui accompagnent ses tragédies sont consacrées aux grandeurs et aux chagrins domestiques du premier président Groulard, au souvenir d'un président du Parlement, aux douleurs d'un M. de Martimbosq, et de la famille de Bréauté.

Mais l'esprit ardent et entreprenant de Montchrétien ne devait pas se contenter longtemps des succès pacifiques des lettres. Lui-même, dans un de ses livres, se plaint que les Français qui s'adonnent aux lettres (et ce sont ordinairement les plus gentils esprits) y demeurent trop assidument attachés et perpétuellement affriandés. Il veut que ce soit seulement une culture et une préparation à la vie. « La science n'est pas un tailleur d'images qui fait des statues mornes, sans mouvement quelconque, pour poser sur quelque soubassement; c'est plutôt une belle maîtresse qui veut rendre les cœurs des hommes qui l'aiment vifs et remuants après les belles choses, leur imprimant des élans de bonne volonté, généreux et brusques, qui les incitent à l'honneur, des jugements qui les tirent à toutes choses profitables au public, des intentions désireuses de toute honnesteté, leur inspirant un haut courage, plein de naïve assurance, de sincère bonté, toujours aspirant à l'immortalité de la gloire qui naist des beaux ouvrages. » Mettant à profit l'éducation de gentilhomme qu'il avait reçue, Montchrétien chercha bientôt des

succès d'un autre genre. Il était, nous dit Malherbe, homme d'esprit et de courage, dont il fit preuve en diverses occasions. Il ne tarda pas à en donner des marques. Provoqué par un baron de Gourville, qu'accompagnaient son beau-frère et un soldat, Montchrétien mit l'épée à la main, se défendit bravement, mais fut laissé pour mort sur place. Des biographes de Montchrétien ont voulu mettre les torts de son côté; cela est peu probable, vu le nombre de ses adversaires, et la justice fut du même avis. Poursuivi devant elle, le baron fut condamné à payer à sa victime une somme de douze mille livres. Une seconde action, dirigée par Montchrétien contre son tuteur, ne lui réussit pas moins bien. Il obtint une restitution d'une somme de mille livres.

Encouragé, sans doute, par ces succès judiciaires, il se fit le chevalier d'une dame de bonne maison contre un mari fort riche, mais infirme et imbécile, et poursuivit pour elle un procès. Le mari mort, Montchrétien épousa la veuve reconnaissante. Il a consacré le souvenir de ses amours dans deux poèmes publiés à la suite de ses Tragédies : *Suzanne* et *Une Bergerie*. Tout lui réussissait. Riche, en renom, bien accueilli chez le premier président qu'il était venu retrouver à Rouen, il menait une vie de gentilhomme, homme de talent à ses heures et par passe-temps. Dans une courte préface mise en tête de ses petits poèmes, il disait (1601) qu'il avait résolu de faire imprimer les Stances et mélanges à la suite de ses Tragédies pour quitter une bonne fois toutes ces *jeunesses*, et employer son esprit et sa plume à quelque chose de meilleur. Il semblait même

vouloir renoncer à la tragédie ; car, dans une dédicace au Prince de Condé, il déclare que son humeur de maintenant est plus portée à un autre sujet d'écrire.

Mais la prospérité de Montchrétien ne devait pas être de longue durée. Il perdit sa femme et avec elle la fortune qu'elle lui avait apportée. Après de longs débats, son mariage fut déclaré nul, et les avantages qu'il lui avait assurés supprimés du même coup.

Les historiens de Montchrétien n'ont pas cherché à fixer la date de ce malencontreux événement. Ce dut être vers la fin de 1600, au moment même où il livrait ses œuvres à l'impression. C'est à cette fâcheuse aventure qu'il semble faire allusion dans la courte préface que je signalais tout à l'heure. « Les nuages d'une méchante affaire, nous dit-il, dont j'appréhende l'événement, obscurcissent et troublent trop mon âme. Si quelque rayon de bonne fortune ne les dissipe, elle pourra devenir aveugle en si longues ténèbres (1). » Bientôt un nouveau duel (2), moins heu-

(1) Préface des *Petits-Poëmes*. Édition sans date.

(2) Je trouve, dans le *Traité d'Économie politique* de Montchrétien, un passage qui, à moins d'accuser l'auteur de la plus insigne hypocrisie, semblerait prouver qu'il subissait ces rencontres plus qu'il ne les cherchait. Il s'élève très-vivement contre le duel, il signale toutes les conséquences désastreuses de ce fol entraînement de la Noblesse; il appelle sur les coupables toutes les sévérités du Roi : « Pensez, Sire, ajoute-t-il, que les disputes privées des gentilshommes engendrent les ligues, les ligues des guerres civiles..... Joignez vos commandements aux commandements de Dieu pour remédier à ce désordre fatal. Abolissez cette meschante et damnable pratique des armes et les employez à leur propre fin, sans qu'il soit permis à personne de les en distraire, sous quelque

reux que le premier, devait achever sa ruine. Accusé d'avoir tué traîtreusement, en feignant de lui demander la vie, le fils d'un gentilhomme des environs de Bayeux, il protesta vainement de son innocence et dut aller chercher un asile en Angleterre. Les ennemis de Montchrétien se sont hâtés de conclure de sa fuite à l'aveu de sa culpabilité. Pour la justification du fugitif, il faut se rappeler que c'est le moment où, dans une pensée de conservation sociale, Henri IV venait de lancer contre le duel sa terrible ordonnance. Arrivé en Angleterre, Montchrétien, nous dit-on, par son adresse et son esprit, sut gagner les bonnes grâces du roi Jacques Ier, ami, comme on sait, des gens de lettres; il lui présenta sa tragédie de l'*Écossaise* (1) où il retraçait la mort tragique de Marie Stuart, et par l'entremise du prince il obtint sa grâce de Henri IV.

Le séjour en Angleterre avait éveillé en lui des idées nouvelles et effacé de son esprit bien des préjugés français. Il y avait vu le commerce et l'industrie honorés, concourant à la prospérité et à la puissance du pays, des corporations puissantes sorties de là, et protégées par l'opinion publique et le pouvoir royal. L'impression qu'il avait ressentie de ce spectacle avait

prétexte que ce soit. C'est par là qu'il faut commencer à rétablir la discipline militaire entre vos sujets. »

(1) Il y a dans MM. Haag une assertion singulière. Selon quelques auteurs, disent-ils, il avait dédié l'*Écossaise* à Gaston d'Orléans. Il n'y a à cela qu'un petit embarras. L'*Écossaise* était publiée en janvier 1601, et Gaston n'était pas né encore. Quant à l'avoir *dédiée* à Jacques Ier, la difficulté est la même : l'*Écossaise* était, comme nous l'avons vu, déjà imprimée avant son passage en Angleterre.

été profonde, et il devait la retracer vivement plus tard. Il avait visité une autre contrée qui devait au commerce et à l'industrie sa fortune et son existence même. La manière dont il a parlé de la Hollande, et surtout de Middelbourg, ne permet pas de douter qu'il n'ait été témoin lui-même des spectacles qu'il décrit.

Rentré en France et trouvant le moment peu favorable aux lettres, il chercha fortune dans l'industrie. Il est à regretter qu'on n'ait pas plus de détails sur cette partie de sa vie. C'en est peut-être la situation la plus curieuse. Le début et la fin sont dans les conditions ordinaires du temps : que, sortant du collége, il se fasse poète tragique, et que le poète entré dans le monde y devienne duelliste ; qu'au début d'une guerre civile, il s'y jette avec ardeur et devienne capitaine d'aventure : ce sont là les conditions ordinaires du XVIe siècle. Mais que le poète et le duelliste se transforment tout à coup en industriel, c'est quelque chose de plus rare et qui semble appartenir à notre siècle plutôt qu'au passé. Montchrétien va s'établir vers la forêt d'Orléans et ensuite à Châtillon-sur-Loire, où il travaille à faire de l'acier. Il fabrique des lancettes et des couteaux qu'il vient vendre à Paris, et il continue ce métier pendant plusieurs années. Ses ennemis répandirent le bruit qu'il faisait de la fausse-monnaie (1). J'avoue que je suis médiocrement touché de l'accusation. Son histoire

(1) MM. Haag disent, à ce propos : Heureux temps où les fabricants passaient encore pour de faux-monnayeurs ! Doit-on s'étonner, après cela, que notre métallurgie, ainsi protégée, ait transporté ses ateliers en Angleterre ?

a été racontée par ses adversaires politiques, et l'on sait quelle était la facilité d'injures et de calomnie au XVI[e] siècle et au début du XVII[e]. Les voisins de Palissy, à Saintes, ne comprenant rien aux incessantes recherches de son génie, l'accusaient aussi de faire de la fausse-monnaie. Nous constaterons, dans tous les écrits de Montchrétien, une élévation morale habituelle qui ne s'accorde guère avec des crimes de ce genre.

Montchrétien ne devait pas se contenter longtemps de ces modestes occupations. Une carrière nouvelle s'était ouverte devant lui. Malherbe nous apprend qu'il l'a vu à la suite du Conseil. Peut-être y avait-il été attaché dans un des moments de faveur du Prince de Condé. On retrouve, en effet, dans toute la vie de Montchrétien, le nom et l'influence du Prince. C'est à lui que, par deux fois, il avait dédié le volume de ses Poésies, et lorsque commencera la dernière aventure, où Montchrétien devait trouver la mort, nous le verrons, s'il faut en croire l'auteur de LA REBELLION, gouverneur d'une petite place sur la Loire, sous l'autorité du Prince.

C'est alors que Montchrétien publie son dernier ouvrage. Avec cette ardeur et cette ouverture d'esprit que nous lui connaissons, il avait voulu tirer de son industrie autre chose que des profits pécuniaires. De l'instruction spéciale qu'il avait dû acquérir, des observations qu'il a faites, des relations commerciales qu'il a nouées, il songe à tirer des considérations générales, il veut essayer de traiter scientifiquement des questions qui, vers le même

temps, préoccupaient bien des esprits (1), mais qu'on n'avait pas encore songé à réunir en un corps de doctrines. Il compose un *Traité d'Économie politique* et le présente au garde-des-sceaux. Ce livre est animé d'un très-patriotique esprit : il veut réveiller l'ardeur de la France, et, par l'exemple des nations voisines, de l'Angleterre et de la Hollande, et de leur prospérité, ouvrir à notre pays de nouvelles sources de richesse. Il ne faut pas oublier qu'au moment même où Montchrétien mettait la dernière main à son livre, à ce moment se réunissaient ces États-Généraux de 1614, où s'agitèrent tant de projets de réforme, où la nation, surtout par les représentants du Tiers, essaya de pénétrer dans les conseils du Roi, de lui montrer le but qu'il devait poursuivre, de signaler une suite d'améliorations dont les unes, mises en pratique, devaient assurer la gloire des plus illustres ministres de Louis XIV, tandis que les autres, incessamment ajournées, devaient amener une nouvelle réunion des États-Généraux et la plus complète des révolutions. On retrouve dans Montchrétien la plupart des idées qui devaient figurer dans les cahiers du Tiers. Si l'on ne peut lui faire honneur de les avoir inventées, si elles étaient dans les esprits sérieux et libéraux, il faut au moins louer Montchrétien de s'être fait ainsi hardiment l'interprète de l'opinion publique et l'éditeur responsable de ces réclamations qui allaient s'enfouir dans les archives royales.

(1) Henri IV, en 1604, avait convoqué à Paris une assemblée du commerce, où toutes sortes de questions de cet ordre furent agitées. En 1606, Isaac de Laffemas publiait son *Histoire du Commerce de France*. — V. *Archives curieuses*, t. XIV.

Dans les années suivantes, on le trouve livré à des entreprises maritimes, essayant de réaliser pour son compte les conseils, que, dans son *Traité d'Économie politique*, il donnait aux Français, d'engager sur mer la lutte avec les Anglais et les Hollandais. En 1619, nous le voyons à Rouen, « occupé de faire un embarquement », et en procès avec un sieur de Pont-Pierre, pour un navire qu'il a frété.

Sa vie devait se dénouer d'une façon plus hardie encore. On sait comment, en 1621, la guerre civile s'était rallumée, et comment, malgré l'abandon des personnages les plus influents du parti, les Calvinistes ardents se réunirent à La Rochelle, la métropole guerrière et démocratique du Calvinisme, et instituèrent une sorte d'organisation fédérale et républicaine de la France.

Parmi les premiers qui se signalèrent en cette prise d'armes, nous rencontrons Montchrétien. Quels motifs l'y avaient poussé? Pour des biographes qui se sont tous, plus ou moins, attachés à faire un Montchrétien de toutes pièces et qui ont leur jugement arrêté d'avance, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Pour les uns, ce n'est qu'un intrigant, un aventurier: au dernier moment, il s'est jeté dans le protestantisme comme dans une aventure. Pour les autres, il a été protestant toute sa vie. En le voyant combattre et mourir pour la cause des réformés, il semble, en effet, naturel, au premier abord, de conclure ainsi, sans autre examen, à son protestantisme. Quelques phrases de ses livres, quelques vers de ses tragédies peuvent, sans trop de peine, être invoqués à l'appui de cette supposition. Mais la

question devient plus embarrassante quand, au lieu de chercher *à composer* un personnage, on poursuit la seule vérité. A défaut de renseignements positifs, si l'on étudie le dernier livre qu'il ait écrit et qui date de six ans avant sa mort, on y voit tout d'abord qu'il n'avait pas du moins le tempérament d'un sectaire. Tout y indique un chrétien convaincu et fervent, nourri de la lecture des Livres saints et les citant avec complaisance, ayant pour les blasphèmes les vigoureuses indignations qu'avait le sévère Lanoue, trente ans auparavant, dans ses *Discours politiques et militaires*, et appelant sur eux toutes les sévérités du Pouvoir; mais le calme, la modération constante de son langage, le soin continuel qu'il prend d'éviter certaines questions, s'arrêtant, par exemple, dans la longue revue qu'il fait des rois de France, aux princes sous lesquels ont commencé les guerres religieuses, laissent presque douter à quelle communion chrétienne il appartient. Cependant, la présomption la plus forte est qu'il est catholique. S'adressant à un roi catholique, il l'engage à protéger l'Église de tout son pouvoir. Il lui rappelle avec complaisance le conseil de saint Louis mourant à son fils: « Mon fils, écoutez volontiers et dévotement le service de la sainte Église. » « Travaillez, dit-il ailleurs, dès votre enfance, au bâtiment de l'Église. » Il rappelle avec enthousiasme les conversions des Indes-Occidentales; il parle des saints canons, du choix des prélats par le ministère desquels l'Évangile doit être apporté aux hommes. Enfin, il engage vivement le roi à maintenir de toutes ses forces l'unité de croyance. « Il y va, lui dit-il, non-seule-

ment de votre conscience et de votre honneur, mais de la diminution de cette autorité que Dieu vous a donnée, si vous souffrez, par connivence ou autrement, qu'il se forme de nouveaux schismes en votre royaume. » Et il fait appel au pouvoir temporel pour la défense des intérêts religieux. « Il incombe et appartient principalement aux roys de faire régner Dieu sur les âmes, puisque Dieu les fait régner sur les hommes. L'establissement de son service en ce monde et la manutention d'iceluy les regarde premier que tous autres. » Et pour qu'on ne puisse pas se tromper sur sa pensée, il invoque l'exemple de Constantin exterminant le paganisme, les exemples de Charlemagne et de saint Louis.

Cependant, pour ne pas nous tromper sur sa pensée, il faut ajouter que, malgré cet appel au bras séculier, c'est un catholique fort modéré, ennemi de toute persécution et paraissant tenir avant tout à se maintenir en dehors et au-dessus de toutes les querelles de sectes. Il n'a jamais une parole de haine pour les protestants ; dans tout le cours de son ouvrage, il parle avec une parfaite impartialité des catholiques et des réformés, et, en toute occasion, il se réjouit de voir les guerres religieuses apaisées. Enfin, il félicite tout particulièrement le roi et la reine de leur esprit de tolérance; il leur dit, dans une phrase où le sentiment vaut mieux que l'expression: « De la différence de religion que vous supportez fort considérément en ce royaume, par un traict admirable de prudence, vous donnez à vos subjects tant de l'une que de l'autre profession, occasion de faire naistre parmy eux ce beau concert de

bonnes volontés, d'où résulte l'harmonie de votre Estat et la tranquillité de votre règne. »

Ce n'est donc pas à l'exaltation religieuse qu'il faut demander le secret de sa conduite. Il paraît probable que ce furent des considérations toutes politiques qui en décidèrent. « Son esprit et son courage, et son ambition capable de tout entreprendre, dit l'auteur de *La Rebellion des Réformés*, lui promettoient assurément que si les affaires de ce parti prospéroient, il y auroit bonne part (1). » On se demande s'il ne faut pas chercher dans sa résolution l'influence du prince de Condé, avec lequel Montchrétien a eu des relations toute sa vie ; si ce prince remuant, mêlé à toutes les intrigues, n'a pas voulu avoir un homme à lui dans le parti qui s'élevait. Quoi qu'il en soit de cette dernière supposition, plein de rêves hardis, il se jeta vaillamment dans la lutte et fut un des premiers à l'engager.

Il ne faudrait pas juger cette résolution avec nos idées modernes. Dans ces premières années du XVIIe siècle, si troublées elles-mêmes, si voisines des agitations de la Ligue et qui vont être si tôt suivies de la Fronde, là où la moralité politique était si peu assise, la guerre civile n'inspirait pas l'horreur qu'elle nous inspire ; le rôle de chef de parti flattait certaines imaginations, sans exciter la réprobation publique. On sait comme cette pensée chatouillait

(1) Le *Mercure françois*, qui ne lui est pas favorable, donne la même explication en termes moins flatteurs : « Il n'étoit pas tant huguenot, ni zélé en sa religion... mais grandement ardent à se vouloir faire tout d'or au maniement des deniers royaux, des revenus ecclésiastiques et des rançons et butins. »

l'esprit du cardinal de Retz, en sa jeunesse, et comme en sa vieillesse et en sa retraite honorée, admirée même, en pleine royauté de Louis XIV, il repassait avec plaisir ces souvenirs de ses jeunes années (1), ne se repentant de rien et proclamant, on sait avec quel enthousiasme, qu'il ne faut pas moins de qualités pour faire un bon chef de parti que pour faire un empereur du monde. Il faut ajouter que Montchrétien se trompait de date. C'est ainsi que de grandes fortunes s'étaient fondées pendant les guerres de religion, que des aventuriers étaient devenus des seigneurs. Mais, cette fois, ce n'était plus contre le parti royal que Montchrétien et ses amis allaient avoir à lutter, mais contre la royauté même, ayant à ses côtés Richelieu pour lieutenant et pour conseiller, et, derrière elle, toute la France comme appui et comme armée.

Montchrétien fut le premier à tirer l'épée. En effet, le roi se mettant en marche pour réduire les Calvinistes et voulant lui-même s'assurer de Saumur, avait songé en même temps à reprendre les places que les protestants possédaient encore sur la Loire, et grâce auxquelles ils étaient maîtres de tout le cours du fleuve, d'Orléans à la Charité. En conséquence, dès Orléans, il avait envoyé l'ordre au comte de Saint-Paul et au maréchal de Vitry de se saisir de Jargeau et de Sully, tandis que le comte de Sancerre répondrait de sa ville dont il était sei-

(1) Je permis à tous mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avois toujours honoré dans les *Vies* de Plutarque, etc. — *Mémoires du cardinal de Retz*,

gneur et gouverneur. Jargeau était alors occupé par un des lieutenants de Sully. Cette petite place, un des beaux ports de la Loire, avait été, dès le temps de la Ligue, fortifiée avec soin par son gouverneur. « De là, les protestants rançonnoient les passants, pilloient le pays, donnoient asile à quantité de picoreurs qui ne bougeoient pas des bois et des forests. Ils inquiétoient même Orléans et lui avoient donné de fortes et chaudes alarmes (1). »

Obéissant aux ordres du roi, le comte de Saint-Paul vint sommer Boubiers, le lieutenant de Sully, de lui livrer la place. Celui-ci refuse de le faire sans l'ordre de son maître. Saint-Paul, appelant à lui la Noblesse de la province, vient mettre le siége devant la ville avec un millier de fantassins, 500 chevaux et du canon. Le maréchal de Vitry, le baron de Persan et le marquis de Rothelin, qui revenaient de la Cour, apprenant, à leur passage à Orléans, l'expédition de Saint-Paul étaient venus se joindre à lui. Les assiégés, sur l'avis de leur ministre, envoient en hâte demander du secours à leurs co-religionnaires de Sancerre, Gien, Châtillon-sur-Loire et lieux voisins. Les églises, répondant à l'appel, font à la hâte des levées et élisent, pour les commander, Montchrétien (2). Montchrétien devait d'autant plus aisément organiser en ce pays la résistance, que c'est là qu'autrefois il avait installé son industrie, et

(1) *Histoire de la Rebellion.*

(2) *Histoire de la Rebellion.* — *Mercure françois*, t. VII. Il y a des différences assez notables entre les deux récits, mais celui du *Mercure* est le plus explicite.

qu'il y devait retrouver de ses anciens clients et de ses ouvriers. Suivi de deux cents hommes, il accourt à Jargeau deux heures après le coucher du soleil, trouve la cavalerie royale « qui avoit quitté la garde pour repaistre, » entre dans la ville, et, aidé des habitants calvinistes, en est aussitôt le maitre.

Cependant, une partie des habitants, inquiets de ne pas voir arriver le secours, et quelques capitaines, mécontents de n'avoir pas été consultés par Boubiers, étaient déjà entrés en négociation avec Saint-Paul. Boubiers était fort embarrassé entre Montchrétien, qui lui montrait ses lettres, et le traité qu'il avait déjà signé. La lutte dura du samedi au dimanche à trois heures de l'après-midi. Enfin, les habitants considérant que la ville n'est pas prête à soutenir un siége, qu'ils ne sont pas assez nombreux, que leurs efforts sont paralysés par la composition que quelques-uns ont acceptée, se décident à céder. Montchrétien, trop faible pour résister seul avec la petite troupe qu'il a amenée, sort de la ville avec ses hommes et la garnison, et la place est remise aux royalistes, le 23 mai. Mais il n'abandonnait pas pour cela la partie et, prêt à renouveler la lutte dans des conditions meilleures, il allait avec quatre cents hommes, les uns amenés de Jargeau, les autres ramassés par les chemins, s'enfermer dans Sancerre, où il entrait à la faveur de la nuit.

Dévouée au protestantisme, toujours prête à le soutenir les armes à la main, et portant encore les cicatrices du siége qu'elle avait héroïquement soutenu sous Charles IX, Sancerre, qui tenait en médiocre estime son seigneur et lui avait déjà plusieurs

fois fermé ses portes, reçut à bras ouverts Montchrétien et ses compagnons. Devant l'attitude hostile des habitants et les menaces insolentes de Montchrétien, le comte s'était bientôt décidé à abandonner la place, et Montchrétien en était resté le maître. Les protestants avaient de grands projets sur cette ville. Ils voulaient en faire un des grands boulevards du parti et ils y avaient donné rendez-vous, pour le mois de septembre, à tous les protestants des environs. La ville, en effet, était dans une forte assiette et dominait tout le cours de la Loire. Mais elle était à moitié démantelée; et le château bâti sur une roche élevée, mais qui, mutilé par le siége, ne gardait que quelques débris de murailles, était occupé par un capitaine Brouchard, vieux soldat, domestique du prince de Condé, qui était résolu à le garder contre la ville. Cependant, Montchrétien résolut d'y attendre son ennemi. Le prince de Condé s'avance avec une petite armée de quatre mille fantassins, cinq cents chevaux et douze pièces de canon. Reçu très-chaudement, il recourt à d'autres moyens.

Le roi lui avait ordonné de se saisir de Sancerre dès qu'il en trouverait l'occasion, et de le faire avec industrie et sans force ouverte. Dans ce but, il avait noué, depuis longtemps, des intelligences avec plusieurs des habitants qui lui avaient promis de ne pas souffrir l'occupation de la ville par une garnison étrangère. Le prince s'adresse à eux de nouveau; il fait venir les échevins, les principaux officiers de la ville et quelques-uns des plus mutins. Il leur dit qu'il serait désolé de les maltraiter pour quelques séditieux, qu'ils seraient eux-mêmes bien fous de

résister seuls à une puissante armée et de se livrer à un Vatteville qui se ferait leur maître. Il les engage à lui remettre la place et à se saisir de Montchrétien.

Le prince avait au moins réussi à mettre la discorde dans la ville. Les catholiques voulaient se rendre, une partie même des protestants les appuyait. Les deux partis étaient sur le point d'en venir aux mains. Pendant ce temps-là, le prince faisait entrer dans le château des soldats qui ouvraient le feu sur la ville (1).

Pour décider Montchrétien, le prince le prévient secrètement que ceux de la ville traitaient sans lui et contre lui. Montchrétien se décide à l'aller trouver, après avoir reçu des ôtages. Le prince lui dit qu'il sait bien qu'il n'est venu qu'appelé par les habitants de Sancerre, que ceux-ci le trahissent; qu'il s'étonne qu'homme de guerre comme il est, il

(1) Il y a, pour ce siége de Sancerre, plusieurs sources d'informations : le *Mercure françois*, l'*Histoire de la Rebellion*; deux relations contemporaines, la *Prise et Réduction de la ville de Sancerre*, Paris 1621; la *Prise de la ville et château de Sancerre*, id.; enfin, l'*Histoire de la ville de Sancerre*, par Poupart, Paris, 1777. Toutes ces relations se contredisent. — L'Histoire de Sancerre assure que l'échevin Perrinet, effrayé des dangers que courait la ville, arma ses amis, les réunit à la partie catholique de la garnison, et, attirant Montchrétien dans un guet-à-pens, l'enferma et, pendant ce temps, traita avec le prince de Condé. La capitulation se serait faite ainsi sans Montchrétien. — Les deux relations contemporaines, composées par des panégyristes du prince, n'admettent pas que le prince ait trouvé une résistance sérieuse. Comme César, il n'a eu qu'à paraître et à vaincre. J'ai préféré, ici encore, suivre le récit du *Mercure*, plus complet et mieux informé

résiste dans de telles conditions; qu'il était dommage qu'un homme comme lui se perdit ainsi mal à propos. Il lui faisait entrevoir, d'un autre côté, s'il voulait jurer d'être fidèle au roi, toute sorte d'avantages, lui promettant « de se servir de lui en charge honorable aux levées qu'il faisoit en Languedoc (1). » Convaincu, par les aveux mêmes du prince, de l'inutilité d'une plus longue résistance, Montchrétien se décide à accepter la capitulation qui lui est offerte. Les habitants de Sancerre devaient avoir le libre exercice de leur religion, le prince ayant déclaré que le roi ne faisoit la guerre qu'aux rebelles, non à la conscience. « On permettoit de rentrer dans la ville à ceux qui l'avoient quittée pour fait de religion, ou qui avoient été de l'ancienne garnison. Enfin, ceux qui s'étoient acheminés en armes dans la ville, soit avec Montchrétien ou avec d'autres, pour y jouir du libre exercice de leur religion, auroient un mois pour se retirer, ou en troupe ou en particulier, avec leurs armes, chevaux et bagages, jusqu'à ce qu'ils fussent en lieu de sûreté à leur choix. » On assurait la même liberté aux habitants qui les voudraient suivre. Montchrétien dut donc se résigner à quitter Sancerre. Il le fit, la mort dans l'âme, le 29 mai 1621. On dit qu'au moment où il en sortit pour la dernière fois, jetant les yeux sur la ville qu'il était forcé d'abandonner, le chef

(1) Le *Mercure* assure que le prince y ajouta dix sacs de mille francs comptant. On en a conclu que Montchrétien avait vendu la ville. Les différents faits que nous venons de retracer fournissent une explication plus favorable à Montchrétien. Il est possible que, pour aider à la reddition, on ait, comme cela arrivait souvent, promis un paiement de solde à la garnison.

calviniste pleura de dépit et s'écria : « Quelle fortune je perds par la meschanceté des traistres de là dedans qui m'ont vendu ! » Noble douleur qui nous laisse entrevoir toute l'étendue des projets qu'il avait dû former en se jetant dans la révolte !

Montchrétien ne quittait pas encore la partie : sans se laisser décourager par ces échecs, il rassemble les débris de la garnison, réunit des soldats déterminés, à qui son intelligence et son courage inspiraient confiance, et avec 400 hommes, s'empare de la ville et du château de Sully, où la duchesse de Sully était toute disposée à l'accueillir, en considération de son fils, le comte d'Orval, enfermé à Montauban ; il en chasse le marquis de Rosny et recommence ses courses jusqu'à Orléans. Le marquis, aidé du comte de Saint-Paul et du maréchal de Vitry, essaie inutilement de lui enlever la place qu'il a conquise. Ils sont forcés de réclamer l'aide du prince de Condé. Celui-ci accourt de Bourges, avec 1,500 hommes de pied pour investir Sully et en faire le siége en règle. Montchrétien est repoussé dans une sortie qu'il a vaillamment conduite lui-même, à la tête de 200 cuirasses et perd un de ses faubourgs ; mais il se défend bravement dans la ville, et, loin de penser à l'abandonner, il en fait augmenter les fortifications. Mais, voyant chaque jour arriver des renforts à ses ennemis, il en vient à composition et obtient du prince de quitter la ville, vie et bagues sauves, son adversaire s'estimant trop heureux d'assurer, à ce prix, la tranquillité du Berry, de la Sologne et du cours de la Loire. Montchrétien, avec ses soldats, arrivait à La Rochelle à la fin de juillet 1621.

Grâce à ces exploits et à une incontestable éloquence, il ne devait pas tarder à y acquérir une grande influence. Il y prononça quelques discours qui firent un puissant effet; et bientôt, ses co-religionnaires, voulant opérer une diversion dans le nord de la France, « le reconnaissant homme d'entreprise et d'exécution, » le chargent d'organiser la guerre dans la Normandie, qu'il connaissait de longue date, et où il avait conservé des relations et des liens de parenté. Les protestants avaient de nombreux adhérents à Rouen, à Dieppe, à Caen, à Falaise, à Alençon, à Domfront, à Pontorson. Beaucoup d'entre eux étaient prêts à donner de l'argent, des chevaux, à s'offrir eux-mêmes, s'ils trouvaient un chef habile et qui leur inspirât confiance. On trouvait cet homme en Montchrétien.

L'assemblée des églises lui offre le commandement d'un régiment qu'il devra lever dans la province; on lui donne, en outre, cent commissions pour former plusieurs compagnies de chevau-légers en Normandie, dans le Maine et ailleurs. Muni de pleins pouvoirs, d'argent en abondance et de lettres de change, Montchrétien quitte La Rochelle au mois d'août; il passe par toutes les villes, places et bourgs où il avait des intelligences, visite les gentilshommes de la religion, les trouve tous prêts à accepter sa direction (1), délivre secrètement partie de ses commissions et de l'argent à des capitaines qui devront lever des gens de guerre, s'adresse lui-même à quel-

(1) Ils le reconnaissoient homme d'esprit, persuasif, remuant et de diligence. (*Mercure françois.*)

ques soldats, qu'il savait vaillants et déterminés, et court ainsi tout le pays, suivi seulement de dix ou douze de ses capitaines, les plus déterminés et bien armés; ne demeurant jamais plus d'une heure ou deux dans le même endroit, de peur d'être pris. Domfront et Pontorson avaient promis d'ouvrir leurs portes; plusieurs seigneurs s'étaient engagés à livrer leurs châteaux. Toute la campagne de la Normandie semblait prête à la guerre.

Déjà, des bandes nombreuses étaient réunies dans la forêt d'Andaine, voisine d'Alençon et du Maine, et avaient ouvert les hostilités en rançonnant les villages voisins. La terreur se répandait dans le pays. On assurait qu'ils étaient déjà au moins deux mille. « Chacun, dit Malherbe, se dépeschoit d'en conter, selon sa peur ou son désir. » Ils s'attendaient à se voir bien plus nombreux dans quelques jours, et menaçaient Falaise, Argentan, Domfront et Alençon.

Cependant la Cour, avertie, avait pris ses sûretés. On avait désarmé les religionnaires à Rouen, à Dieppe, au Havre, à Caen, à Falaise et à Alençon. On avait tiré des mains du comte de Montgommery, un des chefs les plus puissants du parti et petit-fils du fameux partisan, Pontorson, place importante, parce qu'elle commandait le passage de Bretagne en Normandie.

Pendant que le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, et M. de Matignon, lieutenant-général de la province, réunissaient des troupes et marchaient sur Argentan et Domfront, Montchrétien redoublant d'activité, continuant ses courses jour et nuit, allait, une dernière fois, visiter ses adhérents et leur

donner rendez-vous pour le lundi 11 octobre, dans le voisinage des forêts d'Alençon, sur la limite du Perche et du Maine, où il comptait réunir de cinq à six mille hommes.

Le 7 octobre, quatre jours avant celui fixé pour l'exécution, sur les neuf heures du soir, il descendait avec cinq (1) de ses capitaines et son valet de chambre, tous bien armés, dans une hôtellerie du bourg des Tourailles (2), situé entre Falaise et Domfront. Il entrait dans une chambre du premier étage et commandait à son valet de lui faire promptement servir à souper, de faire repaître les chevaux et de les tenir prêts à partir dans deux heures. L'hôte, en voyant un voyageur si pressé, pensa que ce pouvait bien être Montchrétien, dont on parlait beaucoup dans le pays, depuis quelque temps. Il court en toute hâte avertir le seigneur du lieu, Claude Turgot, un des vingt-quatre gentilshommes ordinaires de la chambre du roi et capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Sans perdre de temps, M. de Turgot, « très-affectionné au service du roi, » emmène deux gentilshommes qui se trouvaient en visite chez lui, fait prévenir quatre gentilshommes et trois soldats, ses plus proches voisins, arme ses domestiques et, tous réunis, au nombre de vingt, viennent cerner l'hôtellerie. Sommé de se rendre, Montchrétien refuse et se défend bravement. Il tue les trois premiers qui se présentent. Mais, au bas de l'escalier, atteint d'un coup de pistolet par un vieux

(1) Huit capitaines, disent les *Histoires tragiques*.

(2) V. chez M. de La Ferrière-Percy (*Hist. du canton d'Athis*) la description du village et de l'hôtellerie.

gentilhomme, il tombe à son tour et expire bientôt achevé à coups de pertuisane. Son valet, blessé à ses côtés, est pris. Les cinq autres, bien que fort maltraités, échappent par une fenêtre, emportant les papiers et mémoires de Montchrétien, sur lequel on ne trouva qu'un billet portant un chiffre 7779 (1), et sont recueillis dans certaines maisons fortes du pays.

Là, ne devait pas se terminer la tragédie de sa mort. On transporte le cadavre à Domfront, et les juges du lieu le condamnent, comme coupable de lèse-majesté au premier chef, à être traîné sur la claie, à avoir les membres rompus et brûlés et les cendres jetées au vent (12 octobre 1621). Quelques jours après, le Parlement de Rouen disputait ces malheureux restes aux juges de Domfront.

La mort de Montchrétien fut un événement public. M. de Turgot avait, en toute hâte, expédié en poste un gentilhomme en porter la nouvelle au roi devant Montauban. Il avait prévenu immédiatement aussi M. de Matignon, le duc de Longueville et le Parlement de Rouen. De toutes parts lui arrivèrent les félicitations les plus empressées. « Par sa mort, nous croyons estre en repos en Normandie, écrivait Malherbe. » Lui mort, il semblait que tout fût terminé. La ruine du sieur de Vatteville, dit Saint-Lazare, ruina tous les desseins de l'Assemblée de La Rochelle; car, tous ceux de la religion réformée de Normandie, qui avaient reçu des commissions, se gardèrent bien de les exécuter. « Ainsi, dit de son côté le *Mercure*, cette conspiration de six mille hommes, qui devoit mettre le feu de la guerre civile dans la Normandie,

(1) *Lettres de Malherbe.*

s'est perdue à la seule mort de Montchrétien. » On ne saurait rien ajouter qui marque mieux l'importance qu'avait su prendre Montchrétien, et l'idée qu'amis et ennemis se faisaient de son activité et de son courage.

II.

Il est impossible de rencontrer, dans l'histoire d'aucun poète dramatique, une vie et une mort plus tragiques; il est difficile de trouver un Théâtre qui le soit moins.

Montchrétien a composé six tragédies : *Sophonisbe*, publiée dès 1596, et refaite plus tard, avec des changements considérables, sous le nom de *La Carthaginoise ou la Liberté; L'Escossoise, Les Lacènes, David, Aman*, publiés dès les premiers jours de 1601 ; *Hector*, publié en 1604. Ces titres seuls éveillent tout de suite le souvenir de quelques-uns des noms les plus fameux dans les lettres : ceux de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Schiller, comme le poème de *Suzanne*, du même auteur, nous fait songer qu'André Chénier a été tenté par le même récit. On voit que, du moins dans le choix de ses sujets, Montchrétien n'avait pas la main malheureuse. Mais il y aurait danger à pousser plus loin ces comparaisons. Cependant, ses contemporains ont fait grand cas de ses œuvres (1).

(1) Corneille, à la distance de plus d'un demi-siècle, s'est souvenu de lui, et parmi les ancêtres littéraires de sa *Sophonisbe*, il cite le sieur de Montchrétien.

Le Mercure déclare qu'il « a été un des bons poëtes tragiques de son temps ; » et ce qui prouve encore mieux l'estime qu'on faisait de lui, c'est que ses Tragédies ont été réimprimées cinq fois (1). Montchrétien lui-même corrigeait ses pièces à chaque édition nouvelle. Dans sa préface de 1604, avec une franchise d'aveu rare chez les poètes, il déclare que « s'il lui étoit possible de les dégager totalement du public, ce lui seroit un grand contentement, et que, de son avis, elles seroient plustost supprimées que réimprimées. J'avoue fort librement, ajoute-t-il, en parlant au prince de Condé, que la honte m'est montée à la face autant de fois qu'elles sont revenues à mes yeux, depuis que je les envoyai vous porter témoignage de mon peu d'industrie..... J'ai avisé cette erreur après l'avoir commise, m'en suis jugé coupable et, pour la réparer, ai assujetti mon esprit et ma main à une plus exacte polissure, afin de cacher à mon pouvoir les tasches espandues par tout leur corps. Elles sont plus avantageusement accomodées et de meilleure étoffe. Je les ai remaniées pièce à pièce et leur ai donné comme une nouvelle forme. » Et ce n'est pas là une annonce d'éditeur. Il serait facile d'en donner les preuves. Des vers ridicules, qui figuraient dans la première édition, ont disparu. Toutes ont subi des retouches importantes.

Cependant, malgré ces soins du poète, et malgré les éloges des contemporains, si l'on ne cherchait ici que les mérites dramatiques, les œuvres de Mont-

(1) Voir la note A, à la fin de ce travail.

chrétien seraient sans grand intérêt. Et tout d'abord on est tenté de se demander si elles ont été faites pour être jamais représentées. Il paraît, il est vrai, difficile d'imaginer un poète composant successivement six tragédies, sans avoir jamais eu le plaisir de les entendre déclamer. Cela est bon dans un temps de littérature très-réfléchie, où l'esprit critique domine, où l'on s'est rendu compte de toutes les formes littéraires et de la valeur qu'elles ajoutent aux idées. Alors, un Lord Byron peut traduire en drame des pensées auxquelles il veut donner plus de mouvement et plus de relief, sans songer à faire paraître ce drame sur la scène. Les poètes du XVI[e] siècle devaient moins se contenter de cette satisfaction littéraire. Les pièces de Montchrétien ont-elles donc paru sur une scène quelconque, même sur quelque théâtre de collége, sans décoration ni jeux de scène, comme cela se passait en bien des villes, au XVI[e] siècle, et comme cela s'est passé également à Caen (1)? Même, dans ces conditions, cela paraît douteux. Je sais bien que les frères Parfait l'assurent, et qu'ils donnent même la date de chacune des représentations. Mais leurs assertions sont ici d'une légèreté singulière et démenties par

(1) On n'a pas encore songé à faire l'histoire des représentations dramatiques à Caen; mais je trouve, dans les registres du Parlement, la preuve que des représentations avaient lieu. Le 27 février 1593, le Parlement de Normandie, siégeant à Caen, faisait appeler les régents des deux colléges du Bois et du Mont pour leur interdire toute déclamation, *Représentation*, Thèse, sans ordre de la Cour. — V. J. Lair, *Histoire du Parlement de Normandie, pendant son séjour à Caen*, page 169.

la seule inspection des œuvres de Montchrétien (1). Tandis qu'ils distribuent complaisamment ces tragédies entre les années 1596 et 1605, elles avaient toutes, sauf *Hector*, paru dès 1601. Il semble que, si elles eussent été jouées, dès la première représentation, Montchrétien eût été averti de tout ce qui manquait à ses pièces pour être dramatiques. Elles sont, en effet, pleines d'impossibilités scéniques. On en pourrait citer vingt exemples (2). C'est à ces compositions-là qu'on pourrait appliquer la plaisanterie du critique allemand, que « l'action se passe quelque part » ou plutôt partout où l'on voudra, *per inania regna*, dans les royaumes du Vide.

Montchrétien se soucie tellement peu de ces vraisemblances, qu'il ne marque jamais les scènes. Il ne s'inquiète pas davantage de les animer ou de les remplir. Il est telle pièce où le premier acte se compose d'une scène, occupée par un monologue, et d'un chœur. Il en avait été ainsi, du reste, dans Jodelle et dans Garnier.

(1) Les frères Parfait annoncent « qu'ils les rangent selon la date des années qu'elles ont été représentées, autant qu'ils ont pu conjecturer: *Sophonisbe*, 1596. — *Les Lacènes*, 1599. — *David*, 1600. — *Aman*, 1602. — *Hector*, 1603. — *Bergerie*, 1603. — *L'Ecossaise*, 1605. »

(2) Ainsi, dans *Aman*, nous voyons Mardochée s'abandonner à la douleur. Bientôt, Sara et Rachel, suivantes d'Esther, qui étaient tout à l'heure à côté d'elle, sont témoins, on ne sait comment, de ce grand désespoir. Au vers suivant, sans que nous ayons appris qu'elles aient changé de place, elles le racontent à Esther. Elle renvoie ses suivantes interroger Mardochée. Celles-ci reviennent éplorées. Esther, qui n'a pas quitté la scène, charge un autre de ses serviteurs d'aller « découvrir le mal que son oncle lui cache, » et, immédiatement, nous retrouvons Mardochée qui chante un cantique.

Rien de plus simple que ses plans. Il ne faut pas lui demander de préparer une situation et de la dénouer, ni d'enlacer les fils d'une intrigue. Il prend, dans l'Histoire ou dans la Bible, deux ou trois situations toutes faites, et il les développe avec un grand luxe d'images, de concetti et d'efforts de style. Voyez sa tragédie de *La Carthaginoise* ou de *Sophonisbe*, refaite à deux fois, où nous avons, par conséquent, le dernier mot de sa composition, le fruit de toutes ses réflexions (1). La pièce commence par une longue tirade de cent vingt-deux vers, où Sophonisbe gémit sur les misères des grands, sur ses propres infortunes et celles de Syphax. Sa nourrice essaie en vain de la consoler. Sophonisbe lui raconte un songe effrayant. A peine a-t-elle achevé de parler, qu'un messager vient annoncer, en un long et pompeux récit, que Massinisse est entré victorieux dans Cirtha, et « qu'il vient droit au chasteau. » Sophonisbe déclare qu'elle va s'apprêter à vaincre sa rigueur.

Après le départ de Sophonisbe, le chœur (2) prend la parole. Car, ici comme dans ses autres tragédies, Montchrétien a introduit le chœur de la tragédie grecque. Seulement, cédant à ce besoin de logique et de bon sens que porte partout l'esprit français, il a rattaché le chœur à l'action beaucoup plus étroite-

(1) « Voici Sophonisbe qui revient sur le théâtre, vestue d'un habit neuf et mieux séant à sa grandeur que celuy dont, auparavant, je l'avois accomodée. » Préface de l'édition de 1604.

(2) Assemblée de Dames que les Latins nomment Chœur, dit la tragédie de Mellin de Saint-Gelais, dont nous allons parler tout à l'heure.

ment que les anciens ne l'avaient fait. Ses sentiments suivent exactement la marche de la pièce; il traduit l'impression générale de chaque acte dans des vers lyriques qui ne manquent ni de grâce, ni de poésie (1). Ainsi, dans *Sophonisbe*, le chœur s'associe à toutes les péripéties du drame, partageant les émotions des personnages, leurs espérances et leurs craintes, et faisant succéder d'une façon très-régulière la joie à la tristesse et la tristesse à la joie. Quand, au premier acte, Sophonisbe s'est abandonnée à ses terreurs et à ses tristesses, il déplore l'instabilité des closes humaines. Quand, au second acte, tout s'apprêtera pour un hymen, il fera entendre des « chants d'aise et de liesse. » Au troisième, quand l'avenir sera redevenu menaçant, il gémira sur la triste condition de l'homme et sa perpétuelle inquiétude. Pour en revenir à notre analyse, au début du second acte, Massinisse remercie les dieux de son succès. Sophonisbe vient se jeter à ses pieds, se soumettant à l'esclavage ou à la mort, demandant seulement à n'être pas livrée aux Romains, qu'elle maudit énergiquement. Massinisse, attendri, lui offre immédiatement sa main. Sophonisbe déclare que, quoique son malheur lui défende de goûter une telle joie, elle se laisse pourtant toucher à la gloire de le voir partager avec elle sa victoire. Le troisième acte s'ouvre par la venue d'une Furie, qui s'exprime en un style singulièrement emphatique. Montchrétien rappelle ici, sans s'en douter, les

(1) Voir, sur ce point, le jugement de Sainte-Beuve (*Tableau de la Poésie française au XVI*e *siècle*, p. 250).

procédés du moyen-âge : on croirait entendre un des monologues de Lucifer, dans les vieux mystères. A la Furie succèdent Massinisse et Lélie. Lélie s'étonne que le fier Massinisse ait laissé vaincre son cœur à l'amour, et entre en de longs développements sur la puissance de cette passion. Attendri cependant par les représentations du roi Numide et l'expression de sa tendresse, il promet de tout essayer pour fléchir Scipion. Sophonisbe reparaît un instant pour échanger quelques mots avec Massinisse et confier à sa nourrice ses sinistres pressentiments.

Le quatrième acte se compose de deux scènes. Dans l'une, Syphax, dont on ignorait jusque-là le sort et qu'on avait lieu de croire disparu, à voir comme Sophonisbe avait accepté, sans hésiter, la main de Massinisse, accuse sa femme et excite contre son rival les soupçons de Scipion. L'autre est un dialogue entre Massinisse et Scipion, si l'on peut appeler dialogue une scène où le premier presque seul a la parole, prêchant à son allié le mépris de l'amour. Massinisse, répondant quelques mots à peine et se rendant avec assez d'aisance, demande seulement à Scipion qu'il lui soit permis de tenir le serment qu'il l'a fait à Sophonisbe : Scipion y consent, après quelque résistance. Le cinquième acte est rempli par les plaintes du roi Numide et ses imprécations contre les Romains, ce qui ne l'empêche pas de se résigner à leur obéir; par un discours de la Reine, qui expire après avoir bu le poison; enfin, par les lamentations de la nourrice, qui terminent la pièce. Voilà toute l'intrigue de Sophonisbe : elle ressemble beaucoup à celle des autres tragédies de

Montchrétien; car il se soucie peu d'en varier les plans et la disposition générale. On voit qu'il n'y a là aucun artifice de composition, aucune de ces combinaisons par lesquelles les successeurs de notre poète essaieront d'augmenter l'intérêt; qu'il y en a même moins que dans la pièce du Trissin, dont en général il reproduit la coupe, et qu'il connaissait sans doute par la traduction qu'en avait donnée Mellin de Saint-Gelais (1).

Ajoutons que l'œuvre italienne est infiniment mieux menée, plus naturelle, plus animée, plus attachante que l'imitation française. Le Trissin s'inspire évidemment des tragiques grecs, tandis que l'auteur français s'est plutôt rapproché de Sénèque.

Montchrétien n'est pas non plus très-heureux dans la peinture des caractères. Il ne sait pas poser et faire vivre des personnages. Les siens sont tout-à-fait impersonnels. Ce n'est pas lord Cecil qui décide les pensées flottantes d'Élisabeth, ce n'est pas même un certain conseiller, c'est le rôle appelé conseiller.

Il ne s'entend pas mieux à les faire agir. L'action, c'est-à-dire la condition première et constitutive du

(1) On me permettra de reproduire tout au long le titre curieux de l'œuvre de Saint-Gelais : *Sophonisba*, tragédie très-excellente tant pour l'argument que pour le poli langage et graves sentences dont elle est ornée, et *prononcée* devant le Roy en sa ville de Bloys. A Paris, de l'imprimerie de Philippe Danfrie et Richard Breton, rue St-Jacques, 1559. Le nom de Saint-Gelais ne figure pas sur le titre; mais on lit à la fin : Sois adverty, lecteur, qu'en imprimant la présente tragédie nous avons été faicts certains que feu Mellin de Saint-Gelais en a esté le principal auteur.

drame, le drame même paraît le préoccuper assez peu : il ne voit dans la tragédie qu'un dialogue. Il dresse sur la scène quelques froides statues qui, tout à coup, par on ne sait quel adroit mécanisme, ouvrent la bouche et récitent les vers du poète.

Si donc, je le répète, on ne cherchait ici que l'intérêt dramatique, ses œuvres ne nous retiendraient pas longtemps. Il ne devrait rester de lui qu'un nom et qu'une date. Mais le drame pour lui n'est qu'un cadre, les événements tragiques qu'un prétexte. A leur occasion, le poète, par la bouche de l'un des personnages ou par l'intermédiaire du chœur, fait entendre quelque haute leçon. Ce qui le préoccupe, c'est le sentiment moral qu'il met dans son œuvre. Et il ne se contente pas de l'y exprimer instinctivement : il en a fait toute une théorie. Et d'abord, voyez le choix de ses sujets : c'est le spectacle d'une vertu, d'une action héroïque, d'un généreux dévouement. Il a les allures et la trempe d'un stoïcien. Ce qui l'attire invinciblement, c'est l'intrépidité de Sophonisbe, son mépris pour la mort, la fière leçon de courage qu'elle donne à son misérable amant. C'est la mort pieusement héroïque d'une autre femme, aussi touchante en sa résignation chrétienne que l'autre était vaillante en ses amers dédains. C'est le courage de Cléomène, le dernier des Spartiates. C'est l'héroïsme d'Hector, se dévouant à la mort pour sa famille et pour sa patrie, l'envisageant sans trembler, courant la chercher avec de fières paroles. Le stoïcisme disait que le plus beau spectacle que pussent avoir les Dieux, c'était celui d'un homme de bien aux prises avec l'adversité ;

Montchrétien pense que ce sont là aussi les tableaux qui conviennent à la tragédie.

La tragédie, selon lui, doit être une grande école de morale ; et, dans les préfaces de chacune de ses pièces, il a marqué la leçon qu'il convient d'en tirer. A propos de Sophonisbe, il dit : « Je montrerai sa résolution de mourir plutôt que retomber en servitude et servir de spectacle aux dames romaines ; le tout avec telle constance et générosité que tu connaistras qu'elle n'avoit moins de courage que de beauté, moins d'honneur que d'amour, moins de mérite que d'ambition. Je propose cet exemple non-seulement aux princes, mais à tous les hommes, pour leur montrer combien est incertaine leur félicité. » L'argument d'Aman se termine par ces mots : « Dieu délivre les Juifs avec Mardochée par le moyen d'Esther, qui fait justement recevoir au superbe Aman la peine qu'il avoit injustement préparée aux autres. » David aussi est une leçon religieuse : « Que l'homme est misérable, s'écrie Montchrétien, si Dieu l'abandonne à lui-mesme ! On jugeroit quelquefois que le pécheur est stupide en son vice ; mais c'est alors qu'il court le plus grand péril. Le pécheur qui s'afflige de la connoissance de son péché est en chemin de salut... David prouve une partie de ceci, David, qui fut le mignon de Dieu et l'homme selon son cœur. Il falloit qu'il fust entré en quelque présomption de se pouvoir tout seul tenir ferme debout. » Dieu le laisse tomber pour lui montrer que l'homme n'est que faiblesse : « Clair enseignement aux gens de bien pour leur montrer qu'il ne faut point se glorifier de soy-mesme en soy-mesme, ains en Celuy

de qui procède tout le bien et jamais le mal, et qui couronne ses grâces en ceux auxquels il les départ. »

Il veut que la tragédie soit une sorte d'enseignement vivant des jugements de Dieu sur les hommes, et, à ce titre, il en recommande particulièrement la lecture aux grands du monde :

« Les tragédies, dit-il au prince de Condé dans la dédicace de l'édition de 1601, pour le seul respect de leur subiect, ne méritent moins d'estre leues des princes nés et nourris aux lettres et à la vertu que dautres liures qui portent des titres plus spécieux et plus sérieux en apparence. Elles représentent presque en un instant ce qui s'est passé en un long temps; les divers accidents de la vie, les coups estranges de la fortune, les iugements admirables de Dieu, les effets singuliers de sa Providence, les chatimens epouventables des rois mal conseillés et des peuples mal conduits. En tous les actes Dieu descend sur le theâtre et joue son personnage si serieusement qu'il ne quitte iamais l'eschaffaut que le meschant Ixion ne soit attaché à une roue et que la voix lamentable du pauvre Philoctète ne soit exaucée, marques apparentes de sa iustice et de sa bonté. Or, à qui peut, Monseigneur, plus iustement appartenir ceste connoissance et ces contemplations qu'aux princes ? » Il écrit dans la préface de 1604: « Le cœur me dit que mes tragédies vous seront agréables, en contemplation d'Hector que je fay marcher à leur tête. Ce prince belliqueux, puissant de force et non moins d'exemple, fut en ses jours le vif image et vray patron de la valeur royale, et aux âges futurs sera le seul et unique but où s'efforceront d'atteindre ceux

que la noblesse du sang et le soin de la nourriture separeront du vulgaire. Aussi remarquez-vous en lui cet air relevé de courage et de gloire non susceptible d'altération, ains ferme et demeurant immuable en un calme et serain perpetuel de constance. Que si sur les approches de la mort les nerfs de la force deviennent plus tendus en ces rares hommes, que par un effort extraordinaire la nature fait naistre pour l'ornement de leurs siècles, telles extensions violentes en apparence, mais bien reglées en effet, se font neanmoins sans convulsion aucune de frayeur. C'est d'une émulation des actions genereuses que sont eveillées, nourries et fortifiées en nos ames ces estincelles de bonté, de prudence et de valeur qui, comme un feu divin, sont meslées en leur essence. De là se tire le fruit des exemples que ces miracles de l'une et de l'autre fortune fournissent abondamment. Leur vie et leur mort est comme une escole ouverte à tous venans, où l'on apprend à mespriser les choses grandes de ce monde, seule et divine grandeur de l'esprit humain. J'ai cru fermement que vous n'imaginerez rien de bas et contemptible en ces hommes. »

Voilà ce que Montchrétien veut qu'on retrouve en ses œuvres : une image agrandie des grands hommes et comme de vivantes leçons d'héroïsme. Et pour qu'on ne s'y trompe pas, et que son intention frappe son lecteur tout d'abord, chacun des titres de ses tragédies est doublé d'un autre titre qui en dit la portée morale, l'enseignement qu'on en doit tirer. C'est *Sophonisbe ou La Liberté*, *Les Lacènes ou La Constance*, etc. C'est ainsi, également, que les contemporains qui le vantent comprennent son œuvre,

et c'est là ce qu'ils exaltent en lui. L'un d'eux, Bosquet (1), le loue de ne pas consacrer son talent à ces vaines folies qui font la seule lecture du public, à ces discours lascifs qui corrompent les mœurs,

Et font que la jeunesse, à les lire ordinaire,
Apprend le mal devant qu'elle le puisse faire.

L'analyse qu'il donne du théâtre de Montchrétien pourrait s'appliquer aux *Oraisons funèbres* de Bossuet, presque aussi bien qu'à des œuvres dramatiques. Il a su, nous dit-il,

.... Chanter l'incertain de la grandeur humaine,
. . . .
Montrer qu'il n'y a pas en ce monde d'appuy;
Représenter des grands les peines et les fautes
Et le malheur fatal des puissances plus hautes.
Faire voir, aux effets, que le pouvoir humain
N'empesche pas les coups de la divine main.
Les jugements de Dieu au peuple faire entendre,
Enseigner les vertus et les vices reprendre,
Afin de n'estre veu seulement bien disant,
Mais aussi que chacun profite en le lisant.

Montchrétien, si l'on en croit un autre de ses admirateurs, résume en lui la sagesse du Christ. Quand il nous peint les remords de David et sa pénitence, il

Change sa tragédie en escole chrestienne.

(1) Un nom à joindre à ceux des poètes normands inconnus. D'après ses vers, ce devait être un avocat qui a fait ou songé à faire une tragédie empruntée à l'histoire de Normandie. Si Apollon, dit-il, prend soin de sa muse, il veut suivre la voie de Montchrétien,

... Et faire encore dire
A nos vieux ducs normans une fois leur martire.

C'est l'instituteur des grands, et le panégyriste s'écrie :

Digne école des roys s'ils y vouloient apprendre!
Belle leçon des grands s'ils la sçavoient comprendre!

Il le compare à ses plus glorieux rivaux, en déclarant que « l'âme admirable du tragique Garnier revit en lui :

... Tant leur esprit semblable
Se fait voir en leurs vers également parfait! »

Montchrétien, cependant, lui paraît supérieur en un point : c'est qu'il a tant de hauteur de pensée, il a placé l'inspiration de son drame si haut, qu'elle semble descendre du ciel.

Ainsi Montchrétien a déjà l'instinct de ce qui sera l'originalité, le caractère principal et constitutif de la tragédie française du XVII[e] siècle, telle que l'achèvera Corneille. Ce qui la distingue, en effet, de toutes les formes du drame chez les autres nations, c'est que plus qu'aucune autre elle est spiritualiste, elle est la seule essentiellement spiritualiste; c'est qu'elle a son point de départ dans une conception philosophique et morale. L'action, chez elle, n'est que secondaire : elle procède par l'analyse intérieure et elle conclut par une leçon (1).

Et si nous faisons cette remarque, ce n'est pas que nous voulions abusivement attribuer à la tragédie française tout entière ce qui a été la dispo-

(1) Voir, pour un plus complet développement de ces idées, nos *Courtes réflexions sur la Tragédie française à propos de Corneille*, p. 229 de ce volume.

sition du seul Corneille. C'est ainsi que le public lui-même comprenait le but et l'essence de la tragédie ; c'est ainsi qu'en jugeait un des plus fins critiques de ce temps-là, un compatriote de nos deux poètes, Saint-Évremond. Il proclamait la tragédie française bien supérieure à celle des anciens, parce qu'elle avait une moralité plus nette et plus haute. « Avec les bons exemples, disait-il, que nous donnons au public sur le théâtre, avec ces nobles sentiments d'amour et d'admiration discrètement ajoutés à une crainte et à une pitié rectifiées, on arrivera chez nous à la perfection que désire Horace :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

« On doit rechercher à la tragédie devant toutes choses une grandeur d'âme bien exprimée, qui excite en nous une tendre admiration. Il y a dans cette sorte d'admiration quelque ravissement pour l'esprit; le courage y est élevé, l'âme y est touchée. »

Et cette inspiration habituelle de la tragédie française nous explique le choix des modèles qu'elle s'est donnés, et pourquoi, par exemple, Montchrétien et la plupart des poètes de la première moitié du XVIIe siècle ont eu cette préférence hautement marquée pour Sénèque. Cela ne tient pas seulement à ce qu'ils étaient plus familiers avec sa langue ; c'est qu'il y avait entre eux de grandes sympathies morales. Si les tragédies de Sénèque nous paraissent plus déclamatoires que dramatiques, ce n'est pas uniquement parce qu'elles n'ont point été faites pour être représentées : cela tient avant tout à l'état philosophique de son esprit et de son temps, à la façon

dont il a compris le drame. Il s'intéresse peu à ces événements qu'il nous raconte, il les subit comme des banalités tragiques acceptées de tous, qui pourront servir de cadre aux deux choses alors les plus goûtées : l'habileté littéraire et la pensée philosophique. Il plait au XVIIe siècle, parce qu'il est plein de sentences et de hautes pensées.

Du reste, dans cette tendance à moraliser que Montchrétien partage avec Corneille, on peut, sans paradoxe, reconnaître une influence générique.

Montchrétien appartient à cette race normande avant tout amie de la règle et du droit, pénétrée de l'idée du devoir, raisonneuse et logique. Le dernier mot de la poésie pour elle, c'est la sublimité dans le bon sens, dans la rectitude. Ces qualités, poussées jusqu'à l'héroïsme, sont le trait saillant du plus glorieux de ses enfants, de celui qui, résumant lui-même ses qualités natives comme aussi ses défauts, ses grandeurs comme ses étroitesses, peut être regardé comme l'idéal représentant du génie normand. Des races plus légères ou plus métaphysiques peuvent chercher aux lettres un autre but, le plaisir ou la satisfaction purement intellectuelle. Ici, on les veut morales: on veut qu'elles satisfassent la raison autant que l'imagination. Ce caractère de haute moralité, de moralité enthousiaste et émue, s'il se rencontrait chez Corneille seul, pourrait sembler le magnifique accident du génie. Chez ce poète obscur et oublié, la présence du même trait dominant prouve l'influence native.

Avec cette pureté d'intention, ce qu'on peut encore signaler à sa louange, c'est qu'il n'est pas sans

un certain mérite d'écrivain, mérite de détail seulement. Il n'a pas, en général, le vrai style du drame pas plus qu'il n'en a les émotions. On cause peu dans ses tragédies. Il ne s'entend pas à reproduire les libres allures de la conversation. Ce n'est pas chez lui un échange de pensées, dans lequel la parole se presse ou se développe à l'aise, selon les sentiments des divers interlocuteurs. Il a deux procédés, excessifs tous deux. Tantôt ses personnages prononcent des discours sans limites. Dans *Sophonisbe*, Massinissa, discutant avec Lelius, a des répliques qui ne comptent pas moins de quatre-vingt-dix vers; mesure très-discrète, du reste, si l'on compare ces discours aux monologues véritables. Il en est un, au début de *David*, qui n'a pas moins de deux cent vingt-deux vers (1). Si ces pièces ont jamais été représentées, il fallait que les acteurs possédassent à fond tous les secrets d'un jeu muet. Savoir écouter est une condition excellente pour réussir dans le monde, mais c'est avant tout la qualité essentielle du héros tragique; selon Montchrétien. Quand ses personnages ne se livrent pas à cet échange de longs monologues, ce sont de brusques répliques où les hémistiches répondent aux hémistiches, parfois avec assez d'énergie et de fierté, comme nous le verrons tout à l'heure; mais aussi le procédé devient souvent monotone, parce que l'esprit de Montchrétien manque de souplesse, et qu'une fois en possession d'une forme il en use jusqu'à satiété. Pendant vingt ou trente vers ou plus encore, les hémistiches sonores se succèdent avec la régularité des

(1) Dans la seconde édition, il l'a réduit à cent quarante.

battements d'un balancier : on n'a plus qu'une parodie du dialogue cornélien. Car Montchrétien a cette fortune de mettre en relief les défauts de son glorieux successeur. Corneille aussi manque de flexibilité. Son dialogue varie entre le développement excessif et la concision cherchée. Souvent aussi chez lui les personnages pérorent plus qu'ils ne parlent. Comparez, par exemple, le *Cid* espagnol et le *Cid* de Corneille, et voyez comme dans le premier la phrase est courte, comme ce sont des répliques brèves, incessantes. Quand Corneille imite, il resserre les faits et étend les conversations. Corneille, avec la solidité d'allures de sa race, se meut lentement. Il a besoin de grands espaces : sans cela, il tournerait trop court; ou bien il se tend et n'avance plus que par bonds. Les longues tirades, du reste, ne sont pas antipathiques au génie de notre nation. Le Français, si preste de nature, est volontiers solennel par écrit.

Œuvre de lettrés, faite avant tout pour plaire à des lettrés, l'ancienne tragédie française donne volontiers beaucoup aux pompes du style. De tout temps, elle a eu le goût et l'abus de la Rhétorique. Elle a ses lieux communs, des morceaux à effet où l'auteur est attendu, où chacun à son tour doit faire ses preuves d'écrivain et de poète. Tels sont le Songe et le Récit. Nous les rencontrons dans Montchrétien avec toutes les conditions et les exagérations du genre. Il a trouvé dans la *Sophonisbe* du Trissin l'idée de ce Songe et de ce Récit; mais il les a singulièrement amplifiés, détachés, mis en relief. Dans le Trissin, le Songe était simple de ton et d'invention; il faisait, selon l'habitude de la tragédie, pressentir le dénoue-

ment; mais le poète n'en abusait pas pour faire briller son talent de description. Montchrétien introduit dans celui qu'il raconte un monstre dont il nous fait une description emphatiquement ridicule, il le remplit d'images fantastiques, effrayantes, il le raconte en un style pompeux, relevé par de longues comparaisons. Il l'amène, d'ailleurs, comme Corneille lui-même le fera plus tard. Dans ces vers empruntés à la première tragédie de notre poète, ne reconnait-on pas le dessin d'une scène du grand tragique, et ne croirait-on pas entendre, traduit en médiocre langage, l'entretien de Pauline et de Stratonice :

Si la bouche et les yeux je ferme tant soit peu,

dit Sophonisbe à sa nourrice,

A mon esprit, couvert d'horreur et de nuage,
Se présente tousjours quelque effroyable image.

La nourrice répond :

Vostre esprit peut-il donc se troubler de cela ?
En estes-vous, Madame, encore à ce point-là ?
Ce sont fantosmes vains qui, par la fantaisie,
Rendent l'âme estonnée et de frayeur saisie :
Il ne se faut jamais aux songes arrester.

SOPHONISBE.

Le songe est prophétique, il n'en faut pas douter.
. . . .

LA NOURRICE.

Le récit en rendra vostre âme soulagée,

Après le Songe, vient le Récit que Montchrétien amène d'une façon assez naïve. En m'escoutant un peu, dit le messager qui vient annoncer la prise de Cirtha,

En m'escoutant un peu, vous le pourrez entendre.

et cette narration, chez lui, est un ornement littéraire plutôt qu'une nécessité de la situation. C'est un défaut que Montchrétien partage avec l'auteur de *Phèdre*, et qui frappe d'autant plus ici qu'il n'est pas dissimulé par l'art exquis de Racine. Ainsi, dans la pièce d'*Hector*, Priam et Hécube apprennent tout à coup la mort de leur fils. Ils sont plongés dans la plus profonde stupeur, dans le plus affreux désespoir. Montchrétien ne veut pourtant pas que l'auditeur ni le poète y perdent un récit, et Priam dit naïvement :

Messager, pour nous voir en ces extrémités,
Ne laissez de poursuivre et sa mort nous contez.

Je ne veux pas taire non plus, ni cependant trop marquer, un autre défaut essentiel du style de Montchrétien. Il est bien de son temps et prête parfois au ridicule. Une critique à la façon de Suard, quand il étudiait le théâtre du moyen-âge, trouverait fort à s'égayer dans notre poète.

Comment ne pas sourire à cette tendre déclaration :

Et si tu es à moy et si je suis à toy,
Je suis roy de la roine et toi roine du roy.

Ou à cette expression :

La tristesse s'allège à lui donner de l'air.

Le grand roi Assuérus ne montre pas toute la noblesse que, trente ans plus tard, on exigera de ses pareils. Quand il voit Aman se précipiter aux pieds d'Esther et embrasser ses genoux, il s'écrie :

Comment, gentil galant ? As-tu bien eu l'audace ?
Ostez-moi ce vilain ; qu'on lui couvre la face.

Ailleurs il mêle, d'une façon tout-à-fait originale, les familiarités à toutes les pompes du style. Esther s'est présentée devant lui sans être mandée. Le Prince est d'abord transporté, et son ravissement s'exhale en galants madrigaux : il épuise toutes les métaphores en usage en ce temps-là. Il ne manque pas de parler de « la jalousie du soleil, de ces yeux qui sont des astres luisants, des parfums d'Assyrie moins purs que son haleine, de ces rangs bien égalés de perles d'Orient qu'on voit en sa bouche. » Même, se défiant de son imagination, assez mal à propos, à ce qu'il semble, après un tel éclat de métaphores, il intercale ici des souvenirs du Platonisme :

Soit bénite à jamais ceste immortelle Idée
D'où ceste belle grâce au monde est procédée.

Puis, en mari débonnaire et bourgeois, il ajoute :

. . . . Il faut un peu me feindre
Afin qu'à l'avenir elle apprenne à me craindre.
Elle vient sans mander, et permis il ne l'est,
Je veux faire semblant que cela me déplaist.

La reine, effrayée de cet apparent courroux, s'évanouit. Ah ! ma fille, s'écrie Assuérus :

Ah ! ma fille, qu'as-tu ? Qu'as-tu ma petite âme,
Roine de mes désirs, baise un petit ton roy (1).

Dans un autre endroit, la nourrice de Sophonisbe, gémissant sur le corps de sa maîtresse, inspire un tout autre sentiment que celui de la terreur ou de la pitié :

Ha ! je crois qu'elle expire. Hélas ! hélas, madame !...
Madame !... Elle n'oit plus : ce n'est qu'un corps sans âme.
Elle est ja toute froide. . . . .
O soleil, n'as-tu pas rebroussé ta carrière,
Lui voyant engloutir cette poison meurtrière ?
. . . .
Nenny, la jalousie enflammoit ton courage
Et tu tires ce gain de nostre grand dommage
Que désormais icy luira ton seul flambeau,
Le soleil de la terre estant mis au tombeau.

Enfin, les plaintes de David manquent peut-être un peu de gravité, et le saint roi peut sembler, à des juges même peu sévères, être trop préoccupé de ses attraits corporels, et se livrer à une anatomie trop complète de sa douleur.

Je suis vraiement David. . . . .
Mais le foudre d'amour néantmoins me saccage.
Il réduit tout en poudre au dedans de mon corps.
Encor que tout entier je semble par dehors.
. . . .
Les fleurs de mon visage ont perdu leur vigueur,
Mon doux printemps se change en hiver de langueur ;

(1) Édition de 1604.

Qu'as-tu, ma chère amour, mon petit œil, mon âme ?
Si tu t'esvanouis, tombe au moins dans mes bras.

Mes yeux ores luisans d'ardentes estincelles
Monstrent que mon cœur brusle en des flames cruelles ;
Mon teint ores livide et jaunastrement blanc
Fait voir que j'ai du soufre allumé dans le sang ;
Que les esprits bouillants qui meuvent mes artères
Sont or' destitués de leurs forces légères ;
Que ma cervelle est sèche et que mes os brisés
Ne sont comme ils souloient de mouelle arozés.

Mais il est inutile d'insister plus longtemps sur ce point. Quand on étudie ces écrivains du passé, il ne faut pas trop marquer les fautes qui sont communes à tous et qui sont du temps. Il vaut mieux signaler les mérites, qui n'appartiennent qu'à quelques-uns.

Le grand mérite d'écrivain, chez Montchrétien, consiste à réduire une belle et forte pensée en quelques mots vigoureux qui la font saisissante et durable, et qu'on a comparés, à propos d'un autre poète, à des médailles bien frappées. Souvent, et ce n'est pas là un mince éloge pour un homme de ce temps, ses vers ont une certaine tournure cornélienne, un mâle et ferme accent, capable de faire un instant illusion. En entendant ces rimes sonores, où retentissent avec éclat ces mots de combat, de victoire et d'honneur, il semble qu'on les a déjà entendues quelque part, lues en quelque scène oubliée de l'auteur du *Cid*. Il en a tout au moins le moule (1).

(1) Il a, pour ainsi dire, le matériel du vers cornélien :

Destin, estoit-ce *donc* au prix de tant de peine
Qu'il me falloit porter la qualité de roine ?
Sophonisbe, *tout beau !* ne lasche pas la bride
A l'âpre désespoir...
Certes, c'est bien raison si, contre leur désir,
Leur bien se tourne en mal, leur joie en déplaisir.

Le souvenir des vers d'Horace :

Hors de l'ordre commun il nous fait des fortunes.
Combattre en ennemi pour le salut de tous,
Et contre un ennemi s'exposer seul aux coups,
D'une simple vertu c'est l'effet ordinaire.....
. . . .
Mais, rompant tous ces nœuds, s'armer pour la patrie
Contre un sang qu'on voudroit racheter de sa vie,
Une telle vertu n'appartenoit qu'à nous.

Ce souvenir ne s'éveille-t-il pas tout à coup invinciblement dans l'esprit, quand on lit les vers suivants :

Donter son adversaire est un cas de fortune,
Et chacun à son tour peut l'avoir oportune :
Mais, ayant aux combats vaincu si bravement,
Sçavoir de sa victoire user si doucement,
Lors mesme qu'à son comble elle est ja parvenue,
Vraiement ceste clémence est à bien peu connue.

On retrouvera la même tournure, hardie et fière, dans ces autres vers :

Qui s'endort dans le sein d'une lasche mollesse,
D'oisiveté vaincu,
Vain fardeau de la terre, indigne de noblesse,
Pourra-t-il témoigner qu'il ait jamais vescu ?

Il dit, d'un lâche :

Caché dedans la vie, ainsi qu'en sépulture.

L'un des plus beaux vers de Corneille, ce vers avec lequel le vieil Horace fait une si belle sortie, Montchrétien l'a écrit d'avance quand, en parlant des dieux, il dit :

Faisons ce qu'il faut faire et leur laissons le reste.

Les vers suivants ne sont-ils pas dignes de son glorieux successeur?

Mais si quelques mortels respirent misérables,
Ce sont les puissants rois et princes redoutables :
Et si l'on sçavoit bien que pèse leur couronne,
Dont le lustre éclatant si vivement rayonne,
A peine on la voudroit hors de terre lever.

Il se plaît à ces analyses où s'arrêtera volontiers Corneille. Il aime, comme lui, à établir une sorte d'équilibre et de balance entre deux sentiments contraires qui se disputent un cœur. Mon âme, dit Sophonisbe sur le point de mourir :

Mon âme est balancée entre espérance et crainte,
De plaisir et d'ennuy sans cesse elle est atteinte ;
L'un veut hors de mon cœur le soupçon retirer,
Et l'autre le convie à se désespérer.

Et ce n'est pas seulement dans des vers isolés, mais dans certains dialogues, que ce rapprochement se présente tout naturellement à l'esprit. On y retrouve ces hémistiches éclatants et sonores qui se heurtent comme à forces égales et avec le bruit de deux épées qui se croisent. Voyez, par exemple, quelle précision et quelle vivacité dans ce dialogue de Priam et d'Hector : celui-ci plein d'ardeur, son père découragé et près du désespoir.

Hector compte sur la victoire, il en a pour garant le courage de ses soldats. Priam répond que le courage ne suffit pas, qu'il y faut aussi le bonheur. Le bonheur, dit Hector,

L'heur n'abandonne guère un résolu courage.
P. Lorsque plus il nous flatte il tourne le visage.

H. L'ordinaire des dieux c'est d'aider aux meilleurs.
P. A tous, bons et mauvais, ils versent des malheurs.
H. Faisons ce qu'il faut faire et leur laissons le reste.
P. Mais ne tentons aussi leur courroux manifeste.
H. Leur courroux n'est à craindre en faisant son devoir.
P. Il est à craindre aussi ne faisant leur vouloir.
H. Deffendre sa patrie est un auspice heureux.
P. Et la perdre est un acte infâme et douloureux.
H. Ne la sert-il pas bien qui pour elle s'expose?
P. La honte abastardit une ame généreuse.
H. L'espoir d'un cœur vaillant ne dépend que de luy (1).

Et à ces qualités énergiques il en sait joindre d'autres encore.

L'expression est heureuse parfois en sa simplicité, ou dans son mélange de grandeur et de familiarité. Les Grecs sont représentés

Comme loups attaquans les bœufs gras d'un herbage
Tandis que le pasteur cause au prochain village.

Il dit du Xanthe :

Et Xanthe se cachait en son palais humide.

Parfois elle a de l'ampleur et presque de la majesté :

Quand soudain j'aperçois ton Hector magnanime
Monté sur un coursier que l'éperon anime;
L'Horreur, l'Effroy, la Mort accompagnoient ses pas.

Ailleurs on le voit

Passer comme un éclair suivi de la tempeste.

(1) Les mêmes qualités de précision et d'énergie, avec les mêmes vives répliques, se retrouvent dans le dialogue de Cassandre et du chœur.

Ne croirait-on pas ici reconnaître l'accent de Malherbe ?

> ... Suy les lois du Destin,
> Et juge malheureux tout homme qui se fonde
> Sur le sable mouvant des grandeurs de ce monde,
> Et qui va, plein d'envie, ardemment poursuivant
> L'ombre vaine d'honneur qui passe comme vent.

Dans d'autres passages, on rencontre une certaine grâce molle et voluptueuse qu'on ne s'attendrait guère à trouver au milieu de ce style un peu trop uniformément tendu. Voyez dans la tragédie de *David* cette peinture de Bethsabée au bain, qu'on est assez étonné de rencontrer dans cette œuvre dévote. Il y a quelques jolis vers, un peu mignards peut-être, mais heureusement tournés, tout pleins du sentiment sensuel et demi-païen de la Renaissance. On y sent l'influence italienne, qui était venue amollir la rude France du XV[e] siècle, avec les chefs-d'œuvre de ses peintres et les sonnets de ses poètes. On dirait quelqu'une de ces toiles des maîtres italiens où, sous le nom des déesses de l'antiquité, ils ont peint tout un poëme de volupté ; où, complaisamment dessinée par un pinceau amoureux, quelque belle figure nue se détache sur l'azur ou sur le riche fond des draperies de velours et d'or :

> Telle qu'en l'Orient on voit la belle Aurore
> Semant mille couleurs, faire un beau jour esclore,
> Et distiler du ciel des agréables pleurs
> Sur les herbes des champs et sur les douces fleurs ;

ou « comme on peint Vénus lorsqu'elle montre hors

des flots le trésor de sa tresse » , telle s'est montrée à lui cette pure beauté.

Le poète nous décrit le jardin où s'offrit la séduisante apparition, où

La vigne amoureuse aux arbres se marie,

où tout parle de tendresse. Il peint l'enchanteresse elle-même dans tout l'éclat de sa nudité. L'onde coulait de ses cheveux ,

Et jusqu'à ses talons goutte à goutte roulait.
Les belles tresses d'or en sa teste amassées
Du nœud qui les serroit se trouvant delacées,
Sur son col blanchissant vaguoient folastrement,
Un zephyre mignard les crespoit lentement.
. . . .
Tantost dessus son front elles alloient flottant ,
Tantost ses doigts polis les alloient escartant ;
. . . .
Lors de plus de beautés, sa face estoit fleurie,
Que de fleurs en avril, une verte prairie.
. . . .
Son front estoit un ciel doucement esclairci.
Sur son sein voltigeoient les grâces immortelles,
Comme font les oiseaux par les branches nouvelles,
Quand on les voit s'esbattre au retour du printemps,
Leur martire amoureux mignardement chantans.
La neige de sa peau blanche et vive à merveille
Estoit entremeslée à la couleur vermeille ;
Il me sembloit de voir nager dessus du lait
La rosoyante rose et l'œillet vermeillet.
. . . .
Le ciel qui d'œil ravi la belle apercevoit
Une moisson d'odeurs dessus elle pleuvoit.
. . . .

En sa seule faveur les vents et les oiseaux
Faisoient un doux concert avecques les ruisseaux.
On oyoit soupirer tout cela qui respire,
Sentant pour l'amour d'elle un gracieux martire.

. . . .

Je disois en moi-mesme : elle n'est pas mortelle ;
Une fille d'Adam ne peut estre si belle ;
C'est quelque ange des cieux qui se transforme ainsi
Pour me combler le cœur d'amour et de souci.

Ajoutons, enfin, pour être juste envers Montchrétien, une remarque qu'on n'a pas songé à faire, et qui, cependant, doit compter dans l'appréciation de ses mérites : c'est qu'il avait vingt ans à peine quand il publiait sa première tragédie ; qu'il n'en avait que vingt-six quand il donnait le Recueil de ses poésies. A cet âge-là, Corneille en était encore aux tâtonnements : il avait trente ans quand il entrait dans la gloire avec la merveille du *Cid*.

Avant de me séparer de ces tragédies, je voudrais donner une rapide idée de quelques-unes d'entre elles, et tout d'abord de celle qui a été son début poétique, de cette pièce de *Sophonisbe* si souvent refaite sans succès.

C'est un fait curieux que la séduction exercée par ce sujet sur nos poètes. Déjà, avant Montchrétien, Mellin de Saint-Gelais avait traduit en prose la *Sophonisbe* du Trissin, et par les soins de François Robert, son ami, elle avait été *prononcée* (1) devant le roi, à Blois, en 1559. Une autre traduc-

(1) C'est ainsi que s'exprime le titre de la pièce, que j'ai déjà cité tout au long (V. la note, p. 366).

tion en vers du drame italien avait été publiée à Lyon, en 1584 (1). En 1608, Raphaël du Petit-Val publiait à Rouen une nouvelle *Sophonisbe* d'Olenix du Mont-Sacré (Nicolas de Montreux). A celui-ci succédait Mairet, en 1635. En 1663, Corneille faisait jouer une *Sophonisbe*. L'insuccès de toutes ces tentatives ne décourage pas Voltaire : il l'appelle au contraire, comme s'il était indispensable qu'il y eût une *Sophonisbe* française. Cette mort héroïque de la fille d'Asdrubal, sa virile résolution, surtout son mépris ironique et hautain pour l'homme qui, prétendant l'aimer, ne sait pas la défendre, et croit assez faire pour elle en lui envoyant le poison qui doit la soustraire à l'outrage du triomphe : tout cela frappe vivement les imaginations. Il y a là quelque chose de dramatique et de théâtral, et un dénouement tout trouvé. Mais il y a ici une autre observation encore à faire, et qui nous montre au mieux comment on a entendu la tragédie en France. Ce n'est pas, comme ailleurs, toute une belle histoire qui ravit le poète et lui inspire un vif désir de la raconter. Chez nous il suffit d'un mot, d'une situation, d'une scène unique pour laquelle il se passionne et de laquelle il essaiera ensuite de tirer tout un drame, en groupant autour d'elle et y rattachant plus ou moins péniblement toute une série de combinaisons sorties de son cerveau, et par cela même très-froides le plus souvent. C'est ainsi qu'a été composée la pièce de Montchré-

(1) M. Demogeot, *Tableau de la littérature française au XVII[e] siècle*, indique encore une *Sophonisbe* de Cl. Mermet, 1583, et une de Mondot, 1584 (non imprimée).

tien. Toutes les pauvretés et les impossibilités du sujet s'y montrent à nu et ne sont sauvées par rien. Une belle mort n'est pas une tragédie, elle n'en est tout au plus que le dénouement. Montchrétien trouvait dans Tite-Live le dénouement tout prêt : il n'a pas su trouver la tragédie. Ce rôle de Massinissa, si défavorable au théâtre et si aisément voisin du ridicule, devient ici tout-à-fait grotesque. Le Numide, qui a pour sa captive toutes les ardeurs de sang de sa race (1), mais qui a crainte de Rome, et qui sacrifie sa passion à la peur et à l'ambition ; qui la désire assez pour l'épouser et ne sait pas assez l'aimer pour la défendre, est ici plus misérable que nature.

Dans l'histoire, son aventure s'explique par le mépris de l'Africain pour la femme. Dans Montchrétien, ses hésitations, son désespoir ne peuvent exciter que le rire :

> Un corps si précieux, si rare et si chéri,
> Serait-il bien tué par son propre mari ?

Montchrétien l'a fait plus lâche, plus indécis qu'il n'est dans l'histoire : aggravant sa lâcheté par les consolations qu'il se donne, par ses faux-fuyants et ses retours, et par une sorte d'hypocrisie naïve qui trouve dans des *concetti* de puissantes raisons pour commettre des lâchetés. Scipion y est odieux : il consent expressément à ce que Massinissa fasse périr Sophonisbe.

(1) *Ut est in Venerem præceps Numidarum genus.*

TITE-LIVE.

On ne saurait voir un mari plus conciliant que Syphax. On s'est demandé pendant longtemps ce qu'il était devenu, s'il était mort ou vivant. Il paraît au quatrième acte devant Scipion pour accuser Sophonisbe de sa résistance aux Romains, et conseille au chef romain, d'un air fort détaché et très-désintéressé de sa femme, de sauver Massinissa du danger :

Garde, si tu le peux, qu'elle ne prenne pas
Le cœur de Massinisse à semblables appas ;
Mais si par ma folie il ne devient point sage,
Qu'il face à ses dépens un mesme apprentissage.

Sophonisbe seule (1) rencontre quelques accents tragiques et traduit parfois assez fièrement les paroles de Tite-Live. Vraiment, dit-elle, je suis sensible à ce présent :

Puisqu'il est arrêté que Sophonisbe meure,
Faut-il pas souhaiter que libre elle demeure ?
. . . .
Possible, un jour viendra que nos neveux diront,
Oyant parler de moy, qu'un trespas mesmorable
De ma louable vie est l'acte plus louable,
Et que celle qui meurt, gardant la liberté,
Arrive, par la mort, à l'immortalité.
Tu iras, de ma part, reporter à ton Roy
Qu'il m'oblige beaucoup de me garder sa foy ;

(1) Montchrétien pratiquait singulièrement le respect pour la *couleur locale :* il a fait de Sophonisbe une négresse, genre d'attrait poétique qu'on ne lui avait pas encore donné. Syphax dit, en parlant d'elle :

Son corps seroit plustost à force d'eau blanchy
Que son cœur obstiné à vous aimer flechy.

Qu'en eût dit Voltaire, qui tenait tant à *blanchir* Othello ?

Mais que, deux jours devant, je voudrois estre morte ;
Ce desir seulement au sepulchre je porte (1).

Ce serait une étude assez oiseuse de chercher ce que les successeurs de Montchrétien ont pu lui emprunter. Il n'y a aucun rapprochement possible entre la simplicité toute nue de la tragédie de Montchrétien, et les inventions par lesquelles Mairet et ses successeurs essaient de varier et d'animer le sujet et le compliquent péniblement. Tout au plus trouverait-on un grand rapport entre les lamentations emphatiques de Massinissa, en présence du corps de Sophonisbe, et celles de sa nourrice. Il y a les mêmes concetti, les mêmes soleils, la même jalousie de l'astre. Mais c'était là un des lieux communs poétiques du temps, et rien ne prouve que Montchrétien, en particulier, soit, sur ce point, responsable du mauvais goût de Mairet.

Aman est le sujet que Racine, plus tard, devait raconter sous le nom d'*Esther*, sujet médiocrement fait pour le théâtre, malgré les dangers de tout un peuple et la punition providentielle de l'égoïste *vizir* qui sacrifie tant d'innocents pour avoir raison d'un mépris. Ce despote d'Orient, jouet misérable de son favori ou de sa femme, si prompt à se déjuger, livrant à son ministre des milliers de sujets, et l'instant d'après, à la demande d'Esther, livrant aussi aisément ce ministre et toute sa race ; ce n'est pas là une histoire qui sollicite bien vivement notre intérêt. Nous ne sommes beaucoup touchés ni des terreurs d'Aman disant, en assez beaux vers :

(1) Ce discours de Sophonisbe mourante est réduit et gâté dans l'édition de 1604.

Pardonner au pecheur qui reconnoist sa faute,
Qui s'humilie aux pieds d'une majesté haute,
Qui d'un œil ruisselant lui demande merci,
Est digne d'une femme et d'une roine aussi;

ni du triomphe de Mardochée :

Et toi, vieillard fidelle, ornement de ta race,
Occupe ses honneurs, son credit et sa place.

Si nous nous arrêtons un instant à la tragédie d'*Aman*, quoiqu'il puisse paraître téméraire et même impertinent d'évoquer, à côté de Racine, l'œuvre trop justement oubliée du vieil et naïf auteur, c'est qu'elle peut nous aider à voir un défaut dans la pièce de Racine.

La véritable histoire d'Esther est un drame terrible. Racine en a fait une élégie ; il l'a christianisée. Les duretés de l'ancienne loi l'ont effrayé. La traduction qu'il en a faite est touchante avant tout, et par là même elle est infidèle. Cela n'a plus la couleur biblique ; nous n'y voyons pas le Dieu des vengeances, le Dieu des sacrifices sanglants. Montchrétien a mieux gardé au sujet sa vraie couleur, d'abord parce qu'il est moins poète et qu'ainsi ne transformant pas en lui-même son sujet, y mettant moins de soi, il traduit plus exactement. C'est surtout que Montchrétien est du XVIe siècle, d'un temps dur où la mort, les souffrances et les exécutions sanglantes ne font pas frémir ni frissonner le poète habitué à de tels spectacles, tandis que les implacables sévérités de l'histoire juive affligent cette âme tendre de Racine, et

l'âme aussi du XVIIe siècle. Pour qu'il conserve à l'histoire juive, dans *Athalie*, son caractère sévère, pour qu'il y montre, sans faiblir, cet imposant et redoutable pontife d'un Dieu qui ne pardonne pas, il faudra qu'il ait à venger la religion et la royauté outragées. Enfin, c'est que le XVIe siècle lisait plus et comprenait mieux la Bible. Luther et Calvin feuilletaient volontiers les livres juifs; ils ne s'arrêtaient pas à la loi nouvelle. Et dans les ardeurs souvent farouches de leurs premiers sectateurs, aussi impassibles à donner la mort qu'à la subir, il y avait souvent le souvenir et la pratique de l'ancienne loi. Aussi, l'*Aman* de Montchrétien est plus vrai que l'*Esther* de Racine. Le grand rôle est donné à Mardochée que Racine a presque oublié; il est vrai qu'il se corrigera en créant *Joad*. Montchrétien a fait à Mardochée une belle place; c'est lui, et non Esther, qui prie pour les Juifs; c'est lui qui veille au salut de son peuple. Le sujet, du reste, pouvait offrir au XVIe siècle un intérêt tout vivant. Le protestantisme, en effet, trouvait de faciles allusions dans cette histoire des Juifs persécutés. Il s'appliquait aisément et volontiers à lui-même et cette peinture de leurs souffrances, et cet espoir d'une délivrance éclatante, et ce triomphe des Juifs défendus par une belle princesse, protectrice enthousiaste et inspirée de sa race et de sa foi; et enfin par le roi lui-même, qui les venge de leurs ennemis. On dirait que c'est le protestantisme lui-même qui, à la fin d'*Aman*, entonne ce chant de triomphe, souvenir du psaume 124, et qui est une des plus heureuses inspirations de Montchrétien :

Die, Israël, si Dieu n'eust combattu pour nous
Lorsque nos ennemis enflammés de couroux
Conspirèrent ensemble afin de nous mal faire,
Nous estions tous perdus : l'abisme estoit ouvert, etc.

L'*Hector* est peut-être la meilleure pièce de notre poète, non que l'intérêt y soit plus soutenu ou mieux ménagé : la composition est aussi naïve, l'action aussi nulle. La seule péripétie de la pièce rappelle le moyen employé par Corneille dans *Horace* pour suspendre l'intérêt et le varier. L'erreur de Julie ressemble à l'erreur d'Anténor, qui a laissé le combat inachevé et vient annoncer la victoire d'Hector. La joie des Troyens rendra d'autant plus terrible l'explosion de leur douleur. Mais ce qu'il faut louer surtout, c'est que le ton général est meilleur; le style plus ferme et plus net, débarrassé des pauvretés prétentieuses, des galanteries alambiquées, des étoiles et des soleils. Par la hauteur des sentiments et la vigueur de la forme, c'est une œuvre qui n'est pas à dédaigner. Montchrétien trouvait là un sujet selon son cœur. C'est une étude des plus curieuses que ce déplacement d'intérêt pour les héros de la guerre de Troie, selon que l'on passe des Grecs aux Romains, des Romains au moyen-âge. Les siècles chrétiens ont bien vengé Hector de son rival. Il avait tout ce qu'il fallait pour plaire davantage à une race chevaleresque et chrétienne. Non-seulement il est le vaincu, ce qui est déjà une cause d'intérêt, un vaincu qui reste noble en sa défaite ; mais il a quelque chose de mélancolique en sa destinée. Il combat pour toutes les choses saintes : sa patrie, ses vieux parents, sa

femme et son petit enfant. Il prévoit son sort et il s'y résigne bravement. Il n'est pas étranger à la création du *Curiace* de Corneille. Pour tous lecteurs autres que des Grecs, il est bien supérieur à son heureux rival, luttant avec ses seules forces contre le fils invulnérable d'une déesse. Aussi le moyen-âge et les temps modernes ont pris parti pour lui. Le moyen-âge témoigne naïvement son enthousiasme en faisant de lui le modèle des vertus chevaleresque. L'Espagne le met à côté des héros de la légende épique. « Rodrigue, dit Guilhem de Castro, ne s'est pas laissé prendre : il s'est retiré l'épée à la main, et, dans sa marche mesurée, il ressemblait à Roland le Français ou au Troyen Hector. » Pour cet homme d'au-delà des monts, le mot de héros a deux synonymes : Roland, un Français, et la fleur de l'antiquité, le Troyen Hector.

Montchrétien a lu Homère et Virgile, et il s'en souvient assez heureusement. Il a compris le souverain mérite de cette belle scène des adieux, qu'un trait de Rabelais nous prouve avoir été populaire au XVIe siècle, et il la traduit parfois assez heureusement :

Viens ça, cher enfançon, doux fardeau de mes bras,
Tends à mon col armé tes membres delicats.

. . . .

Octroyez moy, grands dieux, que ce royal enfant
Devienne juste en paix, en guerre triomphant ;
Qu'il aspire tousjours à la gloire éternelle,
Qu'il pardonne au subjet et dompte le rebelle.

. . . .

Donnez à sa vertu fortune si prospère,
Qu'on die en le vantant : le fils passe le père.
Lors s'il advient qu'un jour son bras victorieux
La despouille ennemie appende aux sacrez lieux ;

Pour consoler sa mère et la remplir de joye,
Dieux que j'ay reverez, faites qu'elle le voye.

Je ne parlerai pas des *Lacènes* et moins encore de *David*. Montchrétien prétend instruire son lecteur par le tableau de la pénitence du saint roi. Mais il a soin d'exposer d'abord son péché avec une naïveté singulière et une complète absence de toute pruderie. Ni le XVIe siècle ni Montchrétien ne savent ni ne veulent voiler des situations délicates; et ce qui, dans la pensée de l'auteur, doit être une tragédie édifiante ressemble trop souvent aux farces du temps les plus hardies et les moins voilées, ou à ces passages des *Mystères*, où la naïveté de l'auteur est à peine une excuse suffisante à certaines situations scabreuses.

Le sujet de l'*Escossoise ou la Mort de Marie Stuart* paraît plein de promesses. Trouver chez un contemporain le dramatique récit de la plus dramatique des aventures, le voir porter au théâtre l'histoire de la plus romanesque et de la plus touchante des reines du XVIe siècle, de celle qui fut si faible et si forte, qui eut cette grâce exquise, cette séduction irrésistible, qui vivante inspira tant de passionnés dévouements, et dont le souvenir a trouvé dans la postérité tant d'ardents champions, c'est là une tentative faite pour piquer la curiosité. Mais, pour se laisser aller à cette illusion, il faudrait n'avoir jamais ouvert une tragédie du XVIe siècle. Plus hardis que les hommes du siècle suivant, ils ne reculaient pas devant les sujets contemporains. La mort du duc de Guise, celle de Henri IV sont devenues des tragédies; mais sans vie, sans intérêt, calquées sur le modèle antique, sans

aucun ressentiment de la vérité. Il eût fallu que Montchrétien fût bien fort pour échapper au sort commun.

Le plan de l'*Escossoise* est aussi simple que celui de *Sophonisbe*. Le premier acte est rempli par l'entretien de deux personnages, Reine d'Angleterre et Conseiller (*sic*), et par un chœur. Au second acte, on trouve un dialogue entre Reine d'Angleterre et Estats, puis la Reine d'Escosse seule et le chœur. Au troisième acte, Davison annonce la terrible sentence. La Reine essaie de consoler le chœur, etc. Les personnages n'ont aucune physionomie : ils s'appellent Reine d'Angleterre, Reine d'Écosse, Conseiller (un conseiller quelconque), le Coryphée du Conseil; chœur des Estats, chœur de demoiselles. C'est se refuser d'avance tout sentiment passionné et tendre, toute émotion un peu distincte, ce personnage collectif n'étant susceptible que d'impressions générales. Seul D'Avison (*sic*) est nommé, mais n'en a pas plus d'originalité.

Montchrétien n'a pas su ou voulu prendre parti entre les deux rivales : il essaie de les ménager toutes deux et d'amnistier Élisabeth. Mais, ce qui intéresse à Marie Stuart, c'est qu'elle est la plus touchante des victimes ; et comment intéresser à la victime en supprimant le persécuteur ? Montchrétien a pris au sérieux les protestations hypocrites d'Élisabeth. C'est sans aucune arrière-pensée qu'il nous la montre s'opposant franchement au vœu de son conseil. En vain Conseiller lui remontre que son intérêt est engagé à la mort de son ennemie ; elle s'y refuse absolument. Le chœur des Estats revient à la charge et finit par arracher son consentement. Mais à peine l'a-t-elle

donné qu'elle s'indigne et déclare que jamais elle ne permettra qu'un pareil forfait s'exécute :

> Arroser l'eschaffaut du sang sacré des roys!
> Le mien y pourroit estre espandu quelquefois.
> Et que diroient de moy les nations estranges?
> Veux-je un honteux trophée à ma gloire ériger,
> En cette roine icy tous les roys outrager?

On maudirait partout sa cruauté. Les femmes, ses sujettes mêmes rougiraient d'elles. Elle veut gagner par le pardon le cœur de sa rivale. Elle se promet d'empêcher l'exécution de l'arrêt :

> Je rompray cependant le coup de l'entreprise,
> Ouy, je le veux faire, et si, le peux fort bien :
> Estant roine on ne peut me contrôler en rien.

Ce qui, plus tard, n'empêchera pas Davison de faire exécuter la reine d'Écosse, sans qu'on sache d'où l'ordre en sera venu. Élisabeth ne reparaît plus. Nous ne verrons désormais que Marie Stuart. Le poète sent bien que le souvenir de la jeunesse heureuse de son héroïne rendra sa mort d'autant plus dramatique et touchante. Pour la faire passer sous nos yeux, il emploie un moyen naïf. C'est Marie Stuart elle même qui la raconte au spectateur. Cependant, malgré toutes ces pauvretés, il y a dans cette histoire une telle beauté qu'elle s'est imposée au poète, et que malgré la gaucherie de l'écrivain et la froideur du système, il y reste de l'intérêt et l'on y trouve quelques beaux vers. Le lieu de la scène est cette fois bien marqué; la constance de Marie Stuart vivement rendue. Elle

n'a pas été ébranlée par la terrible sentence : loin de là, elle l'a reçue avec un saint transport, heureuse d'échapper à la captivité et de recevoir enfin la récompense de son long martyre. Elle s'écrie :

Bienvenu soit le jour si longtemps attendu !

Ses femmes s'affligent et gémissent.

Mais elle, qui sans crainte à la mort se hastoit,
Leur redonnoit courage...
Vous me laissez plustost que je ne vous delaisse ;
Je vous quitte la terre et au ciel je m'adresse.

. . . .

Les esprits bienheureux sont de celestes roses
Au soleil eternel incessamment escloses.
Les roses des jardins ne durent qu'un matin ;
Mais les roses du ciel n'auront jamais de fin.

. . . .

Le voyageur lassé rit de joye au courage
Lorsqu'il voit le clocher de son proche village.
Et moy ayant fourny la course de mes ans,
Finissant mon voyage en si rude saison,
Agreable tant plus me sera la maison.

. . . .

Ainsi, j'y reverrai ce Père pitoyable.

. . . .

Mon esprit né du ciel au ciel ores aspire,
Et mon ame alterée incessamment soupire
Après le Tout-Puissant, le saint, le bon, le fort,
Que voir est une vie et ne voir une mort.

Elle s'écrie, dans un pieux ravissement :

Je voy pour m'honorer les vierges se lever,
Les prophètes, les rois attendre ma venue,

. . . .
Et Dieu mesme au milieu des anges glorieux
Me venir recevoir d'un accueil gracieux.
. . . .
Et me vestir au dos la robe de liesse,
Teinte dedans le sang de l'innocent Agneau
. . . .

Le poète nous marque qu'elle était pâle, *non de la peur de la mort, mais de sa longue prison*, et il a su conserver les plus attachants de ces traits que chacun connaît : la reine seule calme, consolant ses serviteurs désolés ; ses prières pleines de foi, sa demande d'un prêtre, son refus très-ferme d'entendre un ministre protestant.

Il y a surtout des choses heureuses et bien dites dans la prière qu'au quatrième acte Marie Stuart, résignée à mourir, adresse à Dieu :

Voicy l'heure dernière en mes vœux desirée ;
A finir constamment me voilà preparée.
. . . .
Ouvrez-vous donc, ô cieux ! recevez en ce lieu
Un esprit tout bruslant du desir de voir Dieu.
Et vous, anges, tuteurs de nos ames fidelles,
Desployez. . . . . vos aisles
Pour recevoir la mienne en vos bras bienheureux.
. . . .
Afin qu'au sein d'Abram par vous estant portée
La gloire de son Dieu luy soit manifestée.
. . . .
Afin donc de jouir du fruit de mon attente
En toute humilité à toy je me presente,
Au nom de ton cher Fils qui, au bois attaché,
Vainquit pour moy l'enfer, la mort et le peché.

. . . .

Au nom, dis-je, du Fils à toy j'adresse, ô Père,
Les fidelles accens de mon humble prière.

. . . .

Prenant garde aux pechés dont je suis criminelle,
Je suis coulpable, ô Dieu, de la mort eternelle.
A ta seule Clemence aussi j'ai mon recours,
Encontre ta Iustice implorant son secours.

. . . .

Avec moy, Pere doux, en jugement n'arrive,
Et contre ta servante, ô Seigneur Dieu, n'estrive.

. . . .

Nous avons tous failly devant ta sainte face,
Et si nous en estions rejettés de ta grace,
A qui seroit enfin ton salut reservé,
Puisqu'un seul sans peché ne s'est jamais trouvé?

. . . .

Viens donc lever sur moy la clarté de ta face,
Eslance dans mon cœur un rayon de ta grace.
Fay que mon ame, ô Dieu, par ses fautes ternie,
Reçoive ton salut et ta grace infinie.
Tu l'as ainsi promis aux cœurs humiliez.

. . . .

Quand donc mon ame, ô Dieu, s'envolera dehors,
Deslaissant au tombeau la despouille du corps,
Garde qu'elle ne soit du peché retenue.
Las! je la recommande à ton soin paternel,
Daigne la recevoir au sejour eternel!

Les adieux de Marie Stuart à tout ce qu'elle a aimé, ce thème touchant qui a tenté un si grand nombre de poètes, depuis Marie Stuart elle-même quittant la France jusqu'à notre temps, ont inspiré à notre auteur quelques vers heureux:

Adieu donc, mon Escosse, adieu terre natale,
Mais plustost terre ingrate à ses Princes fatale;

Et toy, Prince bien né, doux soucy de mon cœur,
Adieu...
Adieu, France, jadis sejour de mon plaisir,
Où mille et mille fois m'emporta le desir:
Depuis que je quittai ta demeure agreable,
Le Ciel me vit toujours dolente et miserable;
Que si dedans ton sein estoient logez mes os,
Le travail de la mort me seroit un repos.

Elle dit adieu encore au roi Henri, aux princes du sang, aux braves Lorrains:

Race des Rois cherie et des Cieux estimée,
De la France amoureuse et de la France aimée.
Adieu, superbe Cour.....
Adieu, grandes citez; adieu, chasteaux plaisans;
Adieu, peuple civil; adieu, belle noblesse,
Qui m'avez tant aimée estant votre Princesse.
. . . .
Adieu, d'un long adieu, chastes et nobles Dames,
Que la France en tous lieux, en tel nombre produit
Qu'on voit d'astres brillans au milieu de la nuit,
De feuilles dans les bois, de fleurs sur la verdure.

Aux tragédies de Montchrétien, l'édition de 1601 joignait une pastorale ou *Bergerie*, en prose mêlée de vers (1).

La Pastorale du XVI[e] siècle est une composition à part, qu'il ne faut pas juger avec nos idées. Cette sorte d'œuvre indique un état particulier de l'esprit, un certain état riant et comme amoureux. Accuser la Pastorale de manquer de vérité, de peindre sous

(1) Traduite en allemand, avec des remarques, par Augspurger. Dresde, 1644; in-8°. (V. *France protestante*, t. VII, p. 466.)

des couleurs mensongères la nature et les mœurs champêtres, c'est ne pas comprendre son but. Ni la pastorale italienne, ni les romans français qui en sont imités ne sont vraiment champêtres; mais il faut ajouter bien vite qu'aucun d'eux n'en a eu l'intention. Ce que de belles aquarelles anglaises sont à la peinture de paysage, ce que le paysage de Watteau est à la nature, la Pastorale du XVIe siècle l'est à la vérité rustique. C'est le pur royaume de la fantaisie, une sorte de poétique paradis, une mascarade de l'imagination, où des femmes élégantes, des courtisans spirituels et sentant le prix de la nature, sans se soucier de la connaître de trop près, vivent en un rêve enchanté. Ils sont bergers pour faire contraste avec l'esprit ordinaire des cours; mais ils le sont un peu à la façon dont l'entend Fontenelle. Leur cœur se déguise comme leur personne; il s'essaie à la simplicité et à l'innocence, mais à une simplicité et à une innocence de gens spirituels, d'habitudes très-élégantes. C'est une création fantastique, un rêve de bel-esprit, mais un rêve qui a bien son charme; et si l'on en supprimait l'afféterie, il y a souvent bien de la grâce. Mœurs toujours aimables, nature toujours riante, ciel toujours serein, des roses et point d'épines, des bosquets et pas de ronces, des ruisseaux et point de fange; tout cela est faux, mais comme sont faux tous les beaux songes poétiques. L'humanité et la poésie ont fait parfois des rêves plus fâcheux. Nous-mêmes, qui avons tant aimé l'horrible, étions-nous plus sensés que ceux qui aimaient trop la grâce? Prenons garde aussi qu'il n'y ait quelque pédantisme à trop détruire, au nom de Théocrite et de la vérité,

la fantaisie brillante du XVIe siècle. Ajoutons que, dans les bons écrivains du genre, la nature même, la vraie nature, le paysage sont parfois touchés d'un pinceau très-délicat. L'*Astrée*, au milieu de sa fantastique histoire et de ses conversations pédantesques, a bien des pages heureuses et gracieusement étudiées.

Ne cherchez pas dans la Pastorale les profondes tendresses, les émotions des cœurs vraiment atteints. On y joue avec l'amour. Il ne faut pas qu'il soit une souffrance, mais un élégant divertissement. C'est la galanterie, non le véritable amour; il doit se prêter à d'agréables et ingénieux propos, plutôt qu'à des sentiments. La Pastorale, dans la pensée de ses auteurs, est un délassement surtout et une fête de l'esprit. Au drame reviennent les émotions violentes, les troubles profonds, les douleurs et les crimes de l'amour passionné; à la pastorale l'amour poétique, où l'esprit a plus de part que tout le reste, plus que le cœur, plus que les sens. De là des audaces et des témérités d'esprit permises, une certaine fausseté, et même ce qu'on appelle le bel-esprit; car c'est la petite guerre, l'escarmouche de l'esprit. Seulement il faut que cette fausseté, pour être autorisée, soit ingénieuse et brillante; qu'elle éblouisse et qu'elle charme, qu'elle éclate en traits hardis qui irriteraient des juges sévères comme Boileau, mais qui désarment les autres par leur jeunesse et leur éclat.

On ne saurait prétendre, toutefois, que l'œuvre de Montchrétien réunit toutes ces excuses ou tous ces mérites; mais elle en a déjà quelques-uns, et elle offre surtout un attrait d'un autre genre.

Il ne faut rien moins que la grâce italienne pour

manier agréablement ces trop riantes couleurs. La tourbe des imitateurs n'y a pris trop souvent que les concetti et les froides antithèses, et Montchrétien lui-même n'a pas toujours la main assez légère.

Son œuvre est le résumé de toutes les pastorales. Elle ressemble exactement au million de vers que pendant un siècle on a consacrés à célébrer l'amoureux martyre. Ce sont les mêmes images et les mêmes inventions : de galants dialogues, des éloges répétés de l'amour, de jeunes nymphes, suivantes de Diane, qui dédaignent la puissance du dieu auquel tout cède ; de vieilles nymphes qui regrettent leur beauté, engagent les jeunes filles à faire un meilleur emploi de leurs belles années, et joignent à leurs paroles la force des enchantements; des luttes de chant entre les bergers; des vers en écho où la rime répond; seulement l'écho de Montchrétien est paresseux, il ne répond quelquefois qu'au bout de trois vers. Le poète a voulu essayer de peindre toutes les nuances de l'amour. L'Amour apparaît au second acte, et annonce qu'il veut réaliser les vœux de douze Arcadiens qu'il enflamme, et surtout faire triompher les amours de Fortunian. Il aura fort à faire, car le désaccord est partout. Les bergers et les bergères repoussent ceux qui les aiment et aiment ceux qui les repoussent.

Le poète n'a su trouver de mouvement que dans ces résistances. Il ne sait pas faire parler l'amour simple, peindre les bonheurs de la tendresse partagée et jouissant d'elle-même. Rien de plus nul que les discours de ceux dont la passion est réciproque : il semble que les gens chez qui elle n'est pas contrariée n'ont rien à se dire.

La langue de Montchrétien n'est pas non plus toujours heureuse. Ses bergers parlent parfois un français bizarre, où se mêlent désagréablement la vulgarité et les concetti (1).

Pour égayer ces scènes trop également sentimentales, Montchrétien a introduit un satyre qui fait le gracieux et représente, à lui tout seul, la comédie. Mais ce pauvre satyre, qui ne paraît un instant que pour être bien battu, l'a bien mérité par la grossièreté de son langage.

Ce qui n'empêchait pas Montchrétien d'être, par moments, le plus emphatique des hommes. Le toast d'Hamlet n'est pas plus solennel que cette apostrophe de Fortunian, prêt à se noyer : « Naïades, retenez ces quatre vers, qui me serviront d'épitaphe, et les

(1) Dans un rhythme qui serait assez joli si Montchrétien, fort en retard, savait faire alterner les vers masculins et féminins, il dit :

Maintenant que les bocages,
Les forests et les rivages,
Les campagnes et les prés
    Diaprés
Ont un beau printemps de fleurs,
Je n'ay qu'un hiver de pleurs.

Une bergère dit : Trouverais-tu bon que je fusse tousjours attachée à la queue des brebis? — Meurs, vis, chante, pleure, ce m'est tout un. — Quand on ne tomberoit que de son long, dit un berger admirant le courage de sa maîtresse, qui ne fait entendre aucune plainte, le corps en est bien esmeu.

Voici, selon l'auteur lui-même, le programme de cette composition : Je vois en cette gaillarde troupe attaquer une escarmouche amoureuse. Les coups en feront chanter, les playes en feront rire, les larmes en seront les armes, les carmes en seront les charmes, p. 3.

apprenez à ces Rives, ces Rives aux Vents, les Vents à la Mer et la Mer au Ciel, afin que tout le monde sache ma triste adventure. » A quoi une nymphe répond par ce vers, d'une simplicité égale à l'emphase de Fortunian :

En ce jour, vous aurez un heureux mariage.

Montchrétien ne le cède à personne en galantes métaphores. Un des bergers cherche sa maîtresse dans la forêt ; il a quitté la chasse pour la suivre. « Je l'ai lancée dans la forêt d'Amour, ayant un obstiné courage pour limier et des desirs furieux pour chiens de chasse ; mais, ne la pouvant attraper, ils se jettent sur moy et me font courir la fortune d'Actéon. » Cependant, il faut en ce poète normand que le bon sens se retrouve, et, par la bouche de quelques-uns de ses personnages, il proteste contre la fausseté du genre, contre ses pensées alambiquées et tout ce jargon sentimental. « Ces coups, ces playes, ces blessures d'amour, dit une bergère, sont, comme je croy, autant de contes. Pour moi, je n'en vis jamais. Tu me feras grand plaisir si tu m'en monstres ; alors, j'essairay de t'en guarir. »

Si la *Bergerie* de Montchrétien n'échappe pas aux défauts ordinaires du genre, elle a, du moins, un intérêt particulier : c'est une confession personnelle assez voilée, une *autobiographie* comme les poètes de notre temps aiment à en écrire.

C'est l'auteur qui nous en avertit dans un quatrain placé en tête du livre :

L'aveugle enfant qui les Dieux seigneurie

Et tient la terre en sa possession,
M'a fait écrire, en ceste Bergerie,
Sous des noms feints ma vraye passion.

Puis, viennent dix sonnets où il est question d'un amour qui l'enorgueillit et le torture. Il se compare à l'audacieux Icare; il se regarde comme un nouveau Titan: il s'écrie:

Je loue Amour et pourtant je le blasme
D'avoir ouvert ma veue à ce soleil,
Puisqu'il devoit me derober son œil
Tout aussi tost qu'il m'auroit mis en flame.

Il faudrait être bien habile à dégager une inconnue pour prétendre tirer de ces sonnets, de ces vers et de cette prose mythologiques le moindre supplément à la biographie de Montchrétien. Dorine, l'objet de sa tendresse, est copiée sur toutes les nymphes de la pastorale. C'est une belle insensible qui n'aime que les jeux de Diane. L'Amour essaie en vain de la dompter; il y brise ses flèches. Philistille y perd son éloquence et ses enchantements. Ce n'est qu'en se dévouant à mourir pour elle, que Fortunian parvient à l'attendrir. Il est cependant permis de supposer qu'il a composé ce poème à l'occasion de son mariage avec une femme d'un rang supérieur à lui. De là, ces allusions à l'audace de sa passion. De là aussi, la parfaite honnêteté du poème, au moins en sa conclusion. Tous ses bergers finissent par le mariage. C'est une véritable épidémie conjugale. Les doutes éclaircis, les jalousies éteintes, toutes les nym-

phes récompensent la fidélité de leurs bergers (1).

Et il est à remarquer que les bergères de Montchrétien ne sont pas comme les belles personnes de l'hôtel de Rambouillet, et toute cette société quintessenciée qui, dans leurs fausses idées de délicatesse et de pudeur, trouvent cette pensée de mariage choquante et peu poétique.

C'est là un trait qui n'est pas particulier à Montchrétien, mais qui se retrouve chez tous les poètes de cette lignée, chez presque tous ceux qui appartiennent à cette race normande, naturellement sévère, et qui a l'instinct et le besoin de la règle ; c'est l'effort pour peindre et rendre intéressant l'amour honnête. Corneille, inspiré par le génie, avec une vue haute et nette des vraies conditions de l'art, atteindra ce but en peignant les luttes triomphantes du devoir contre l'amour. Les poètes normands du XVIe siècle, plus bourgeois, essaient de célébrer directement le mariage. C'est ce qu'a fait Vauquelin de La Fresnaye dans tout un livre d'idylles destinées à célébrer poétiquement son union avec Anne de Bourgueville, fille du seigneur de Bras. C'est ce que tente ici Montchrétien. Il ne croit pas, comme le roman du XVIIe siècle, le mariage anti-poétique : il n'a pas, pour la chose et le nom, les dédains des héroïnes de Mlle de Scudéry. Il ne rêve pas pour l'amour un faux idéal platonique, un idéal d'amour qui ne s'élève

(1) Vien çà, dit Lucrine, que me veux-tu demander ?—Ce qui se peut honnestement donner à celui qui t'aime plus que la vie. Je desire seulement que tu me prennes pour mari. Ailleurs, on lit : Il a juré de ne se presenter jamais devant toi que tu ne lui pardonnes, et, pour trancher le mot, que tu ne l'acceptes pour mari.

plus haut poétiquement que pour bientôt retomber, après un inutile et pédantesque effort, dans les plus vulgaires réalités. Il voudrait essayer de le faire poétique, tout en le laissant honnête et soumis aux règles du devoir. Fortunian n'a qu'une passion au cœur et ne poursuit qu'un but légitime. Dorine, innocente et fière, arrive au mariage avec toute l'insouciance indomptée de sa jeune pudeur. Par malheur, le talent, chez ces poètes de l'amour dans le mariage, n'a pas secondé les intentions, et ils n'ont pas su assurer à leur thèse la supériorité littéraire sur une conception plus libre et moins régulière de l'amour.

C'est à la même inspiration qu'est dû le poème de *Suzanne*, en quatre livres, dédié à très-vertueuse dame Suzanne Thézard, dame de l'Isle, dont il célèbre les vertus dans sa dédicace (1). On y pourrait signaler les mêmes défauts et les mêmes qualités qu'en ses autres œuvres ; ce sont quelques jolis vers de description, celle, par exemple, du jardin où Joachim rencontre pour la première fois la belle Suzanne, et qui

> Est ceint des moites bras de l'ondoyant Euphrate,

sur lequel vogue maint navire

(1) « Puisque ce poëme porte votre nom, et qu'en cette vertu qui decore votre sexe, vous allez de pair avec celle qui m'en a fourni l'argument, il vous appartient au prejudice de toute autre. Qu'il soit donc donné à votre merite, qui me donna la première volonté de l'entreprendre et le courage de l'achever. C'est un portrait de votre ame. »

Et moint leger esquif couvert de verts rameaux,
Dont l'ombre vol'igeant se joue au front des eaux ;

où la peinture de la Muse « assemblant les couleurs de ses peintures, » est comparée à l'enfant qui picore des fleurs en un jardin, et dont le courage enfantin ne peut

Estre rassasié de l'odorant butin :

ce sont quelques traits heureux ou délicats dans la peinture de *Suzanne*, de sa pieuse résignation; mais rien qui saisisse bien fortement l'imagination. Il y a moins de taches, mais aussi moins de vers frappants que dans ses tragédies.

Tel est aussi le caractère des vers qu'il avait consacrés au souvenir de la femme du président Groulard, de Mlle d'Helins, de M. de Bréauté. C'était alors l'usage : Vauquelin de La Fresnaye a laissé tout un livre de *Tombeaux ;* il était rare qu'on rencontrât dans ces compositions des qualités bien saillantes. En vain chercherait-on dans celles de Montchrétien des traits originaux, des renseignements biographiques intéressants. Ce ne sont que de longues moralités sur les misères de l'humanité, sur la fragilité de nos espérances,

Montchrétien avait encore, nous dit-on, écrit une traduction des Psaumes de David, qui, avec cette forme énergique que nous lui connaissons, pouvait n'être pas sans mérite. On peut en juger par le psaume qui termine la pièce d'*Aman*, et par un autre imprimé en ses œuvres. Enfin, il avait commencé une Histoire de Normandie qui n'a pas non plus vu le jour.

III.

Ces œuvres que nous venons de parcourir appartiennent toutes à la jeunesse de Montchrétien. Son âge mûr nous a laissé un livre d'un tout autre caractère, ce *Traité d'Économie politique* (1), que nous avons signalé dans sa *Vie*, et dont le titre seul mériterait de fixer l'attention. Il fait de l'auteur un des pères de la science. Montchrétien, en effet, est le premier qui ait inscrit solennellement ce nom en tête d'un volume sérieux (2). On trouve, il est vrai, des notions de ce genre éparses dans Bodin, dans le *De statu Galliæ*, etc. (3); mais personne, avant Montchrétien, n'avait songé à réunir en un corps d'ouvrage spécial tout ce qui avait trait à la production de la richesse, aux moyens de la développer et de la conserver dans une nation, aux lois du travail, à la protection qu'il peut attendre du Gouvernement, au Commerce et aux Colonies. Un biographe de l'abbé

(1) Dans le privilége, ce livre est désigné sous le titre de *Traité économique du Trafic.*

(2) C'est le seul mérite que lui reconnaisse M. Blanqui, qui nous semble avoir parlé de lui avec trop de dédain. Voir le *Dictionnaire d'économie politique.*

(3) On pourrait citer quelques livres spéciaux dont les auteurs se sont rencontrés avec Montchrétien sur quelques-unes de ces questions. Voir entr'autres le *Miroir des François* en dialogues, par Nicolas de Montaud, 1582; l'*Histoire du commerce de France*, d'Isaac de Laffemas; l'*Advis au Roy pour la suppression du luxe*, 1614.

de Saint-Pierre écrivait récemment : « C'était un économiste ingénieux et fécond, avant que l'économie politique existât même de nom. » Il est bon de rappeler ici que, près de cent ans avant l'abbé de Saint-Pierre, un écrivain normand avait publié un *Traité d'Économie politique* et fait prendre date à son pays dans la science. Il faut se rappeler, d'ailleurs, que la France n'était pas aussi neuve à toutes ces questions qu'on pourrait le supposer aujourd'hui. Un grand mouvement avait été imprimé au commerce sous Henri IV et par Sully lui-même, malgré ses résistances instinctives, et l'assemblée du Commerce, en 1604, avait agité toutes sortes de questions industrielles et commerciales.

Le livre de Montchrétien n'est peut-être pas un traité complet dans le sens rigoureux du mot. On n'y trouve pas un corps de doctrines, et il n'y aurait pas, aujourd'hui, à en tirer de grands enseignements économiques ; mais, au point de vue moral et historique, au point de vue même de l'histoire de l'économie politique, il appelle une sérieuse attention. Le style lui-même n'en est pas sans mérite. Si, parfois, il se ressent des défauts du temps, s'il offre des traces de pédantisme, des développements inutiles et pompeux, des lieux communs emphatiques et chargés d'une érudition indigeste ; si l'auteur se souvient trop qu'il a été poète de profession, et abuse par moments des métaphores, des rapprochements classiques et des souvenirs des anciens, qu'il traduit en vers assez pénibles, quand il veut bien oublier tout ce luxe de placages, non-seulement, en général, son style est clair et facile ; mais il a, le plus souvent, la phrase

énergique et colorée, une verve tantôt plaisante et tantôt entraînante, des mouvements chaleureux quand, par exemple, il plaide auprès du roi la cause de ses pauvres et braves sujets, victimes de l'avidité jalouse des étrangers ; des pages agréables, lorsqu'il peint la grande pêche, ou nous rend le tableau des villes hollandaises et de l'animation pacifique que leur donne le commerce. C'est, enfin, un représentant, qui n'est pas à mépriser, de cette belle langue énergique et originale du XVIe siècle, toute pleine d'images familières et d'une éloquence franche et qui jaillit du cœur.

L'ouvrage est divisé en quatre livres. Dans le premier, il traite des arts et manufactures; dans le deuxième, du commerce ; dans le troisième, de la navigation ; dans le quatrième enfin, des devoirs du Prince. Ce dernier livre, dans la pensée de Montchrétien, se rattache étroitement aux précédents : l'auteur ne comprend pas que les anciens, pour lesquels il est, du reste, plein de respect, aient séparé l'économie, c'est-à-dire la science de la richesse, de la Police ou politique : il veut les réunir (1).

(1) J'ai déjà remarqué que ce livre de Montchrétien qui, d'après le témoignage de l'auteur lui-même, s'achevait en décembre 1614, est contemporain d'un grand mouvement d'esprit vers les questions politiques et sociales et de ces États-Généraux de 1614-1615, les derniers réunis avant ceux qui inaugurèrent la Révolution. Montchrétien rappelle souvent l'assemblée qui se tient au moment même où il écrit; il est heureux de penser qu'elle va représenter au roi les plaies, misères et désordres de ce royaume. Il s'associe hardiment à ses réclamations. Il en conçoit les plus belles espérances. L'accord, du reste, est parfait entre l'auteur et les cahiers du Tiers. La moitié du volume

Son premier mérite est de comprendre et de faire bien sentir l'importance et la grandeur de ces questions du commerce et de l'industrie et de tout ce qui s'y rattache, et de montrer excellemment comment ils importent à la puissance du roi lui-même et à la prospérité de son État. Il déclare, dans sa dédicace, qu'il a résolu de vouer à la gloire du roi et à l'augmentation de sa patrie tout ce que Dieu a mis en lui d'action, de pensées et de paroles ; il croit ne pouvoir mieux les servir qu'en traitant ces questions. Les hasards de sa vie aventureuse l'ont jeté chez des nations commerçantes, la Hollande et l'Angleterre, qui ont dû au commerce une prospérité rapide et éclatante, comme Gênes et Venise l'avaient fait au moyen-âge. Il a su profiter des spectacles qu'il a eus sous les yeux. La Hollande, surtout, a excité son admiration. « Ce pays, dit-il, est un miracle d'industrie... Jamais Estat n'a tant fait en si peu de temps ; jamais des principes si faibles, si obscurs, n'ont eu de si hauts, si clairs et si soudains progrès. Rome a été trois cents ans sans quasi sortir de son territoire ; lui, depuis vingt-cinq ans, il fait connaître son nom et ses armes à la Chine. Toutes terres lui sont ouvertes... Que conclurai-je donc après avoir recueilli mes esprits ravis d'admiration ?... Si je voulois laisser à la postérité un tableau de l'utilité du commerce, je décrirois icy, d'un costé, les villes d'Amsterdam et de Middelbourg en l'estat qu'elles es-

de Montchrétien y est reproduite : — protection ; — oppression à l'étranger ; — argent d'Espagne ; — commerce de la soie ; — invitation au roi de tenir des audiences à l'exemple de saint Louis.

toient il y a vingt-cinq ou trente ans, et, de l'autre, celuy auquel elles sont maintenant, grosses de peuples, comblées de marchandises, pleines d'or et d'argent. Ce changement s'est fait sans que nous nous en soyons quasi apperceus; comme nous voyons insensiblement un enfant devenir homme (1). » Et ailleurs : « Ces gens sont habiles, car ils accommodent fort à propos les choses à leur profit, et l'artifice leur est beaucoup plus favorable que la nature. C'est en quoi principalement on doit les reconnoistre pour hommes : ils ne filent, sèment, ni plantent, et si sont nourris et vestus plus magnifiquement que nuls autres. Ils n'ont rien et ont tout par le moyen de leurs diverses navigations (2). » Il connaît et explique aussi bien les causes de la richesse anglaise, et il les célèbre dignement. Il a un enthousiasme vrai pour l'industrie et ses merveilles. Il ne partage pas les préjugés des lettrés de son temps, qui réservaient toute leur admiration pour l'art de tourner une phrase. Et ce nom de beaux-esprits, dont ils sont si fiers, il l'applique à tous ceux qui se signalent par quelque découverte, fût-elle même industrielle, et il s'écrie : « Je ne connois rien de plus grand au monde qu'un grand esprit, rien ne lui est comparable. » Il n'est pas de ces copistes de l'antiquité qui proscrivent les arts et le luxe, et « bornent la félicité d'un État à la seule vertu simplement mesurée, et pensent que cette vie, ainsi tracassée à l'appétit du gain, lui soit du tout contraire. La pudeur, fidèle garde des

(1) *Traité de l'Économie politique : Du commerce*, p. 16, 17.
(2) Id., p. 104.

vertus, reluit aussi bien sous la soie que sous la bure. » Et il renvoie ces rêves des plagiaires des Stoïciens, « bons pour la contemplation du philosophe, » à leurs républiques imaginaires.

Pour lui, il ne néglige aucune occasion de relever l'honneur de ces professions, et de montrer comme elles sont honorées chez d'autres nations, dans la Grèce antique, en Italie, en Angleterre, et combien cela est juste; car elles sont, nous répète-t-il sans cesse, non-seulement profitables à l'individu qu'elles enrichissent, mais profitables et nécessaires aux États dont elles assurent la prospérité en même temps que la paix, chassant l'oisiveté, cause de misère et de trouble, offrant un vaste champ à l'activité des esprits qui se tournerait bientôt en agitation, assurant même leur grandeur. Et il déclare hardiment au roi : qu'on a tort de lui dire qu'il doit avoir des préoccupations plus hautes (1).

On peut, dit-il au jeune prince, réduire à trois moyens principaux la gloire de votre règne et l'accroissement de la richesse de vos peuples. Ces trois moyens sont : réglement et augmentation des arts et manufactures, entretien de la navigation qui dépérit tous les jours, rétablissement du commerce : laboureurs, artisans et marchands, trois classes dignes de tout l'intérêt du souverain ; « trois canaux de l'utilité commune qui portent

(1) Du reste, tout en demandant respect pour ces professions, Montchrétien n'a rien de révolutionnaire ; il ne songe pas à réclamer la destruction des Classes. Il se demande, comme le Tiers-État dans ses Cahiers, s'il doit être défendu aux gentilshommes de se mêler du commerce et du trafic, et il tranche la question comme le Tiers.

et versent l'eau dans les grandes places de vos cités, là où viennent s'abreuver tous les autres hommes, à l'entretien desquels les fontainiers publics doivent prendre garde de fort près. »

Il convient au roi de régler les arts et manufactures. « La richesse d'un Estat ne dépend pas seulement de sa large étendue, ni de l'abondance de ses peuples, mais de n'y laisser nulle terre vague et de disposer avec jugement un chacun à son office. » Il faut produire, par conséquent, la plus grande somme de travail possible, et ne laisser nulle force inactive. A la suite de la guerre civile, la mendicité et le vagabondage avaient pris un développement effrayant. « Combien, dit Montchrétien, rodent parmi nous, valides et robustes de corps, en pleine fleur d'asge et de santé, vaguant jour et nuit de çà de là, sans profession ni demeure aucune déterminée : chacun le voit tous les jours avec estonnement. Les carrefours des villes, les grands chemins en fourmillent, et leur importunité met hors des mains de la charité ce qu'elle n'avoit accoustumé d'octroyer qu'à une vieille, faible et percluse indigence. »

Ainsi, le problème du paupérisme et de la misère se posait complètement. L'auteur voit un moyen simple de le résoudre, c'est de diviser les pauvres en deux classes : les valides et les non-valides. Aux non-valides seront réservées les ressources de la charité. Montchrétien veut qu'on la provoque par tous les moyens, qu'on mette des troncs aux portes des villes et des temples. Il demande même qu'on la réglemente et qu'on la rende obligatoire. Il voudrait, par exemple, qu'au-dessus d'une certaine somme,

les gains des marchands fussent soumis à une retenue au profit des pauvres. C'est, nous le verrons, un de ses défauts, de ne pas laisser assez à faire à la liberté, et la charité peut s'en passer moins que toute autre vertu.

Aux pauvres valides il faut donner du travail: c'est au public à aider en cela le Gouvernement, en les employant à des travaux qui joindront le profit particulier à l'utilité commune, en ouvrant, sur les différentes parties du pays, des ateliers de diverses manufactures.

« L'homme le plus entendu en fait de police, dit très-bien Montchrétien, n'est pas celui qui, par supplices rigoureux, extermine les brigands et voleurs; mais celui qui, par l'occupation qu'il donne à ceux qui sont commis à son gouvernement, empesche qu'il n'en soit pas... et cela, sans doute, fera jeter à bas mille roues et potences, sans y employer les foudres de la justice, dont les spectacles ne sont pas moins horribles que necessaires. »

Au besoin on les contraindra au travail. « Ainsi se dechargera le public, et se prouvera qu'il n'est si petit art qui ne donne la nourriture et le vestement à son homme. »

Entre tous les arts, l'auteur donne le premier rang à l'agriculture. Comme Sully, il signale l'importance du labourage et de l'élève du bétail. Comme les moralistes du XVIIIe siècle, il voudrait ramener les oisifs à la terre, rendre à la campagne ses habitants aisés. Il se plaint « qu'on déserte les champs, qu'on ait laissé ces vives sources d'honneur, de contentement et de profit, où nos pères puisoyent, pour se pre-

cipiter aux charges publiques, laissant les terres à des fermiers, à des mercenaires, à des vallets plus attentifs à les espuiser de valeur et de graisse qu'à les bien façonner et amender... Nos paysans ont beaucoup degeneré... nos terres s'en ressentent. Elles nous oublient comme nous les avons oubliées. » Cela rappelle les plaintes éloquentes, et d'une originalité si piquante en la forme, que Bernard Palissy faisait entendre trente ans auparavant (1).

Ce fâcheux état de l'agriculture tient aussi à la misère des laboureurs. Montchrétien appelle sur eux l'intérêt du roi. « Tout ce discours, dit-il, ne tend qu'à ramener vos yeux sur vostre pauvre peuple. Combien y en a-t-il qui aient leurs terres en propre, et leur travail se faisant tout pour autruy, perdent-ils pas le soin et l'envie de bien faire? Combien y en a-t-il dont les harnois meurent de faim, et qui sont eux-mesmes mal nourris, et comment pourront-ils s'employer fortement et fouler sur les manchons de la charrue? Tous ces manquemens se recognoissent depuis plusieurs années et se feront mieux sentir à l'advenir, si vos Majestés, par leur bonté, n'y donnent ordre... C'est toujours le peuple qui souffre le plus de toutes les charges. Les laboureurs soutiennent l'Estat et portent tout le faix du corps. Vous en devez prendre un soin très-particulier. C'est par eux que vous soudoyez vos armées, que vous payez vos garnisons, que vous munissez vos places, que vous remplissez vostre espargne. C'est par eux que vostre Noblesse vit et que vos villes sont

(1) V. Bernard Palissy : *Secrets et merveilleux enseignements pour multiplier la richesse.*

nourries...Vous-mesme avez besoin de leur aide, ainsi que vos subjects, lesquels tous ensemble, je n'en doute pas, parlant par la bouche de vos trois Estats assemblez, intercederont très-humblement envers vos Majestés pour leurs nourrissiers, et en obtiendront la satisfaction et le contentement que meritent tant de labeurs pris pour le public, trempez de sueur et bien souvent de larmes.

« Si naturellement on est obligé à l'amour et conservation de quelques-uns, n'est-ce pas de ceux qui font vivre soy-mesme et les autres? Si la charité doit avoir quelques regards... pour qui se doit-elle plustost employer que pour des hommes faibles et innocens (1)? Si la Justice à qui Dieu commet la protection des pauvres, aussi bien que le maintien des riches, est subjecte à veiller pour le bien de tous, sur qui tiendra-t-elle les yeux plus ouverts que sur ceux qui sont exposés à toute injure... ceux qui sont toujours prests d'obéir... ceux qui tendent le col au joug et, l'ayans receu, le portent si doucement? Pour conclusion, quiconque est appelé au gouvernement des peuples doit les aimer pour en estre aimé; car leur amour est son plus ferme rempart et sa forteresse inexpugnable. Quiconque les aime ne leur impose point des fardeaux qu'il ne voudroit pas toucher du bout du doigt; car luy-mesme les soupeze et juge prudemment s'ils sont egaux ou disproportionnés à leur force. »

(1) « Je me suis plusieurs fois estonné, écrit-il ailleurs, comme en un Estat si grand et si florissant que cestuy-ci, on souffre si longtemps que tant de gens y ayent faute des choses necessaires à vivre. »

J'ai pris plaisir à citer cette page tout entière, parce qu'elle honore singulièrement Montchrétien : elle nous fait voir combien son style est chaleureux, original et vraiment éloquent lorsqu'il parle avec son âme et laisse de côté tout le pédantesque attirail qu'on prenait alors pour l'éloquence : elle montre en même temps comme son livre est animé d'un généreux esprit, combien est grande sa sympathie pour tout ce qui souffre. Le même sentiment l'inspire quand il s'élève contre la tyrannie des gabelles, ou contre les riches et les puissants qui maltraitent les peuples (1). Il faut en féliciter Montchrétien; et ici, comme pour d'autres passages que nous signalerons, louer hautement le courage et le patriotisme trop oubliés de celui qui osait, simple particulier, devancer la grande voix des États-Généraux, et le premier indiquer les abus et les misères, et marquer les réformes dont la réclamation devait le plus recommander le souvenir de l'Assemblée de 1614.

Les arts qu'il signale ensuite et qu'il voudrait voir entourer d'une protection spéciale, sont ceux de la forge, la chapellerie, les toiles, l'industrie de la soie,

(1) A propos des gabelles, « on ne recognoist depuis longtemps que trop et par trop de lamentables experiences comme partisans, fermiers, archers, peagers, voituriers, controlleurs, greneticrs, regratiers et jusques aux moindres destailleurs, trouvent tous les jours nouveaux moyens, par diverses inventions, d'y faire profit à la ruine de tous vos peuples. »

Et plus loin : « Que l'on estouffe comme un amas de chenilles ces petits traisneurs de sacs, coureurs de marchés, maquignons de dismes..., qu'on peut dire estre les vrais hannetons qui devorent toute la substance et nourriture du peuple. »

les draps, la tannerie, la librairie, la verrerie, les arts du bâtiment. « Bastir, dit-il, sent son homme. Les pays ne sçauroyent avoir de plus beaux et de plus durables ornements que les superbes logis. » Il est, à propos des soies, de l'avis de Henri IV contre Sully, et voudrait qu'on en développât avec ardeur la fabrication, afin de supprimer le prelèvement énorme que souffre la richesse nationale de l'introduction des soies étrangères, droit de 10 °/₀ pour le sultan, 2 °/₀ pour l'ambassadeur, 2 °/₀ pour les consuls de Syrie ; gabelle à la sortie des villes d'Italie, droit de passage pour le duc de Savoie, etc. C'est sur vos sujets, dit Montchrétien, que les princes étrangers font leurs levées. L'industrie à laquelle il s'arrête le plus longtemps, et avec le plus de complaisance, est celle du fer et de l'acier, les arts de la forge, comme il les appelle. Il est impossible de ne pas noter, à ce sujet, qu'il y a un intérêt tout personnel. On croirait souvent, en lisant son livre, entendre les réclamations d'un propriétaire de hauts-fourneaux dans une discussion récente et fameuse. Pour sauver cette industrie, dans laquelle, assure-t-il, on ne vit plus qu'à grand'-peine et qui va bientôt périr dans l'abandon, il demande qu'on donne aux Français seuls toute la manufacture composée de fer et d'acier. « Admettre les estrangers, dit-il, c'est oster la vie à plusieurs milliers de vos subjects dont cette industrie est l'heritage et le travail, et le fond de vostre revenu. »

Montchrétien, en effet, pour cette industrie comme pour toutes les autres, et pour le commerce et pour la navigation, soutient des idées qui ne seraient guère en faveur aujourd'hui et se montre protectionniste

fervent. Il accuse partout un grand dépérissement dans la fabrication et dans le commerce ; des produits de qualité inférieure, des tromperies fréquentes sur la valeur des marchandises et avec tout cela la ruine d'une foule de marchands. Il attribue cet état de choses d'abord aux guerres civiles, qui ont forcé une foule d'ouvriers français à s'expatrier et à enrichir de nos arts des nations rivales comme l'Angleterre ou l'Espagne ; et il offre à ce sujet avec enthousiasme, à l'imitation de la France, l'exemple de la grande Élisabeth, qui a accueilli les fugitifs avec joie, et a su ainsi se faire adorer de son peuple en lui enseignant les arts qu'il ignorait. Mais il s'en prend surtout à la concurrence étrangère. Il nous apprend qu'elle inondait alors la France de ses produits, et que, les offrant à vil prix, elle fermait le marché français à nos produits nationaux. Ce bas prix, il l'explique par l'infériorité des marchandises, et aussi par d'autres causes qui ne sont pas à l'avantage de la France, et qui assurent, selon lui, le succès de la Hollande. C'est un fret moins coûteux, une meilleure entente des affaires, plus d'économie, plus de sobriété, plus d'attention continuelle, plus d'esprit d'épargne, moins de désir de jouir vite. « Ils se tiennent mieux au courant des besoins et sont plus tost prests à les satisfaire ; ils sont les premiers et les mieux fournis aux foires. Ils les cognoissent mieux que les François mesmes, et par leur diligence accoustumée s'en avantagent aux occasions. » Il n'y voit qu'un remède, applicable à l'industrie comme au commerce, l'exclusion des étrangers, « à moins qu'ils ne puissent communiquer quelqu'industrie profitable et avantageuse, » et l'exclusion de

leurs produits. Il veut que le roi intervienne pour protéger le commerce national, l'industrie nationale. Il résume ses principes en certains axiômes très-nets :

« Il faut que le pays fournisse le pays. »

« Il est naturel que chaque pays nourrisse et entretienne avant tout ses hommes. Il semble bien raisonnable que chaque ville ait quelque chose de particulier et comme en réserve pour ses propres enfants, afin qu'elle leur puisse bien faire..., puisqu'elle-mesme est chargée de leur soin et despense en cas de pauvreté, de naturelle ou accidentelle indisposition. » A ce propos, il cite avec complaisance l'exemple de Lyon qui, imitant les étrangers, « defend à celui qui tient boutique ou fait travailler, de prendre un estranger au prejudice de celui de la ville qui demande de la besogne, et de trois mois en trois mois, les compagnons lyonnais expulsent les estrangers. »

L'auteur voudrait qu'on réservât au moins aux Français l'usage de certaines industries, qu'on défendit aux étrangers de prendre des facteurs ni des commissionnaires (ils seraient ainsi forcés de vendre à meilleur marché), aux Français de s'employer à leur profit, enfin qu'on perçût plus sévèrement les droits d'entrée.

Son ardeur à les repousser va parfois jusqu'à la férocité, et il dit : « Je repeterai seulement que ceux que nous appelons hostes estoient nommés anciennement ennemis, et qu'en ceste signification se doivent prendre ces mots des lois des Douze-Tables : contre l'hoste soit eternelle l'autorité. »

Cependant qu'on y prenne garde et qu'on ne se

hâte pas, sur cette déclaration de principes, de décider que Montchrétien est un esprit anti-libéral. Montchrétien, au contraire, écrit : « Le commerce estant du droit des gens, doit estre egal entre egaux et sous pareilles conditions entre pareils. D'une part et d'autre, il le faut rendre totalement exempt de soumission et d'infamie, reciproquement libre et sans restriction de païs. » Et, logique avec lui-même, il demande dès lors le complet affranchissement de certaines industries.

Si donc Montchrétien réclame des mesures rigoureuses, c'est au nom du droit de légitime défense. Le régime de la France à l'égard des étrangers est tout-à-fait libéral ; l'étranger, en France, peut vendre, trafiquer, s'établir au même titre que les nationaux (1). Au contraire, le Français à l'étranger ne rencontre que droits énormes qui lui rendent la concurrence impossible, priviléges sans nombre qui arment les nationaux, exactions et persécutions de

(1) Et si l'on en croit le tableau lamentable que trace Montchrétien de la détresse publique, ils ont terriblement abusé de la générosité française. « L'industrie françoise chosme. Le commerce languit. Les estrangers, nous dit-il, se voient quasi seuls sur nos quais. Pour soixante ou quatre-vingts navires flamands, il n'y en a pas ordinairement dix ou douze françois. Cela les rend si rogues, qu'il semble que les hasvres soient à eux et non à nous. Il en est de mesme pour la navigation des rivières. Les estrangers se sont emparés de tout le negoce. Il n'y a plus de place pour nous non pas chez nous-mesmes : nous y sommes estrangers et reduits à rien faire. Les François n'ont plus d'autre ressource que de se faire les courtiers de ceux qui les depouillent. » Il se plaint qu'ils enlèvent jusqu'à nos domestiques et qu'un Français ne peut plus se faire servir. Mais en vain celui-ci irait-il à l'étranger tenter la même fortune : il n'y a pas de réciprocité.

toute sorte. En Angleterre, il ne peut vendre directement ses marchandises; il faut qu'il les remette à des compagnies investies d'un monopole, qui fixent le prix d'achat et règlent à leur gré leurs profits. En Espagne, il rencontre des tracasseries de toute sorte et les poursuites même de l'Inquisition. L'Espagne, dans son despotisme jaloux et son désir de garder le monopole du commerce des Indes, saisit tout navire français rencontré sur la route; elle a même défendu, pour éviter toute réclamation, d'amener en Espagne aucun des prisonniers, et fait pendre sans merci les équipages. Au lieu d'admirer la générosité française et de songer à l'imiter, les étrangers la raillent et, la regardant comme une duperie, disent : Si vous n'êtes sages, est-ce une raison pour que nous soyons fous? Si Montchrétien est intolérant, c'est que les étrangers ont pris les devants et qu'il rencontre chez toutes les nations une intolérance bien plus forte. Il aimerait mieux un régime humain établi partout. Il voudrait que le roi obtînt des autres souverains un traitement meilleur pour ses sujets. « Ils ne vous peuvent, dit-il, raisonnablement denier ce que vous leur accordez si gracieusement, si amicablement, si favorablement. » C'est en présence de leur résistance illibérale qu'il insiste pour que la France ne soit pas dupe plus longtemps, mais apprenne de ses voisins « à garder les arts en sa main. »

On entend ici le cri de détresse et d'alarme du commerce français, qui, maltraité partout, se voyant fermer tous les marchés et les débouchés, demande à son roi de pouvoir au moins se défendre chez lui. Bien des années devront se passer et une révolution

complète s'accomplir pour que l'initiative des idées libérales nous revienne des nations mêmes qui ont été les premières à les supprimer, dans un étroit intérêt de développement particulier.

Ce n'est pas l'intolérance commerciale que Montchrétien voudrait voir imiter des étrangers. Il demande surtout, et sans cesse, qu'on leur prenne ce qu'ils ont de meilleur. Il n'est pas de ces esprits étroits qui n'admirent que ce qui est de leur pays. Il a d'autant plus de mérite qu'il sent admirablement les avantages de sa patrie, et qu'en toute occasion, il proclame hautement la supériorité de la France et en comprend toutes les merveilleuses ressources.

« Vos Majestés possèdent un grand Estat, agreable en assiette, abondant en richesses, florissant en peuples, puissant en bonnes et fortes villes, invincible en armes, triomphant en gloire. Son territoire est assez vaste pour le nombre infini de ses habitants, sa fertilité pour leur nourriture, son affluence de betail pour leur vestement. Ils ont la douceur du ciel, la temperature de l'air (un air tempéré), la bonté des eaux. La France seule peut se passer de tout ce qu'elle a des terres voisines, et toutes les terres voisines nullement d'elle. Elle a des richesses infinies connues et à connoistre, des sources inepuisables de richesses naturelles. Au lieu que les minières estrangères se vident en peu d'années et ne peuvent renaistre qu'en plusieurs siècles, celles-ci durent et se renouvellent d'elles-mesmes tous les ans. Qui la considerera bien, c'est le plus complet corps de royaume que le soleil puisse voir depuis son lever jusques à son coucher; dont les membres sont plus divers et

toutefois mieux se reportant selon la symetrie requise à un bel Estat. »

Montchrétien est animé du plus vif patriotisme. Il ne parle jamais de son pays qu'avec le plus noble enthousiasme. « C'est le peuple le plus brave, le plus belliqueux de tous, le seul franc de nom et d'effet, ne devant rien à nul peuple de la terre et ne recognoissant, après Dieu et le roi, que son espée. » Il revendique sans cesse le privilége de la liberté pour « les François, c'est-à-dire des hommes nés libres et nourris de mesme, des gens nés et habitués sous une juste, legitime et hereditaire principauté. » Il parle avec fierté de ces matelots qui, « employés, seroient suffisants pour porter, faire cognoistre et respecter la bannière de France en Orient et en Occident, au Septentrion et au Midi. »

Il se plaît à montrer « la France regorgeant d'habitants : de ses grandes richesses, la plus grande, c'est l'inepuisable abondance de ses hommes. » Il voudrait seulement qu'on sût les ménager : « car ce sont gentils esprits, actifs et pleins d'intelligence, de qualité de feu, capables d'inventer et de faire. » Il signale, à plusieurs reprises, cette activité naturelle au travail. Et venant au reproche de légèreté qu'on nous adressait dès ce temps-là, Montchrétien dit que c'est plutôt allégresse et promptitude naturelle que nous avons en toutes choses; car « il ne se trouve nation au monde de plus vif esprit que la françoise, mieux née aux armes, aux lettres, à la marchandise. Une seule chose te manque, ô grand Estat, la connoissance de toy-mesme et l'usage de ta force. »

L'auteur, en effet, remarque que nos voisins se

servent de nous mieux que nous ne savons faire nous-mêmes ; que cette multitude d'artisans français qui sont allés chercher de l'emploi et du travail en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Flandre, y ont développé des industries bien plus riches qu'en France. « Les autres peuples recognoissent tous les jours que si les François ressentoient leur courage et recognoissoient la force que Dieu leur a donnée, il n'y auroit nation au monde qui ne fust contrainte de subir leur joug. Mais ils ne sentent pas la force et la grandeur de la France...[1] Ils ne cognoissent pas si parfaitement en quoy elles consistent, ni jusques où elles peuvent s'estendre et atteindre, comme font les estrangers les plus esloignez qui, plusieurs fois, ont eprouvé la roideur de son bras.» Le defaut de l'esprit français, c'est que « nous sommes trop portés à desdaigner nostre bien. Mais, dit-il gaiement, pour voir la femme de nostre voisin belle à nos yeux, agreable à nostre fantaisie, il ne faut pas tout soudain haïr et mespriser la nostre. Il seroit plus à propos de juger sans passion si le fard estranger, si l'air nouveau d'un visage, si l'ornement non domestique suborne point nostre vue et n'apporte point d'illusions à nostre jugement, pour le corrompre et l'avantager sur la beauté familière naturelle que nous possedons. Car, en ce cas, vaudroit-il pas mieux y adjouster ce qui nous peut plaire, puisqu'il nous est possible, et prendre tout subject de contentement en ce que nous avons à la main, etc. ? »

Montchrétien insiste beaucoup sur ce devoir pour la France, de féconder les ressources merveilleuses qu'elle possède. Elle a été, à certains égards, l'insti-

tutrice du monde. C'est elle qui a enseigné le commerce et l'industrie aux Hollandais, aux Anglais, qui la dépassent à leur tour. Il faut, sans mauvaise honte, qu'elle se remette à leur école, et il signale plusieurs de ces emprunts qui lui seraient profitables.

Elle peut apprendre des Allemands le cas qu'il convient de faire de l'industrie. « Les plus grands seigneurs allemands, encore à présent, font apprendre quelque mestier à leurs enfants; ce que je ne mets pas icy pour exemple de devoir, mais pour monstrer comme ils jugent que, survenant bannissement, servitude ou necessité, ils peuvent tirer de là l'aide et soustien de leur vie. » On voit que cette idée, tant prônée au XVIII° siècle, n'appartient pas à Rousseau.

Elle peut prendre encore aux Allemands ou à la Suisse ces écoles professionnelles; « ces colléges que les seigneurs entretiennent pour faire instruire leurs pauvres subjects aux mestiers mechaniques. Elle pourroit, en mesme temps, suivre quelques-unes de leurs pratiques dans l'education liberale, comme celle de designer au prince, dans les plus grandes escoles, les plus capables en theologie, jurisprudence, medecine, mathematiques, art militaire qu'il couche sur son Estat. Elle devroit, à l'imitation de la Hollande, fonder de ces maisons où les enfants pauvres sont recueillis et eslevés dans la pratique d'un mestier. »

Une chose encore l'a charmé en Hollande : c'est que, par engins et outils d'invention mécanique, ils soulagent infiniment le labeur des hommes et, par conséquent, diminuent les frais de la besogne et peuvent donner leurs produits à vil prix. Il voudrait voir se répandre en France les machines.

Enfin, il faudrait qu'à l'exemple de la Hollande on encourageât et on soutint les inventeurs. «Là, chacun est seur de recueillir les fruits de son invention, sous la garantie de la foi publique; seur aussi de retrouver les encouragements publics. En France, l'esprit est aujourd'hui compté pour moins que rien. Ce qu'il y a de plus divin au monde n'est pas, à la millième part, tant estimé que le plus vil excrement de la terre.» C'est au prince à leur offrir l'occasion. « Donnez, sire, s'écrie Montchrétien, donnez les coudées franches à ces esprits dont je parle. Protegez-les. Quiconque aide par conseil ou par effet la Respublique, est digne d'estre honoré et recompensé de la Respublique. L'honneur nourrit les arts. »

Dans le second livre, il reprend la plupart des idées que nous venons de signaler en les appliquant au commerce. Il paraît fort au courant de toutes ces questions, des ressources que l'Angleterre ou l'Espagne ou tout autre pays offrent à l'exportation française, des conditions dans lesquelles s'y fait le trafic. Il connaît l'Angleterre et ses lois commerciales; il explique longuement l'organisation de ses grandes compagnies, dont il propose l'imitation à la France. Il a lu l'histoire avec fruit, et le prouve par les longs développements de son livre sur l'Histoire de France, l'Histoire des colonies et des découvertes, ne négligeant aucune occasion de rappeler la part trop oubliée qu'y ont eue les hardis marins de Dieppe (1), et de relever les faits qui nous honorent. Il expose avec

(1) « Les Portugnais, arrivant au Bresil, y trouvèrent des vaisseaux de Dieppe. »

grand détail la nature des torts que fait au commerce français la concurrence étrangère.

Abordant toutes les questions, il signale l'importance de la pêche de la morue et du hareng, qui enrichit les populations des côtes et donne à l'État une pépinière de matelots. Il indique les réglements qu'il faudrait faire pour la protéger et empêcher la destruction du poisson. Il décrit avec complaisance la belle ordonnance des pêches hollandaises, et demande « qu'à leur exemple on etablisse fortement et en societés cette pescherie à Calais, Dieppe, Fecamp, St-Valery, Treport, etc. »

Je ne veux pas suivre pas à pas ces développements. On en trouverait encore d'intéressants sur le commerce d'Orient, la grandeur et la richesse qu'il a assurées à Venise et à Gênes, la place qu'y doit prendre la France; sur le droit du roi de réglementer le commerce, sur le fret, sur les compagnies qu'on pourrait imiter des Hollandais et des Anglais, et les encouragements qu'y peut donner le prince; sur la police des marchés, le monopole, les sophistications. Sur tous ces points, on retrouverait les principes que j'ai exposés plus haut.

Le livre *de la Navigation* est intéressant. Il prouve combien l'esprit de Montchrétien est ouvert à toutes les idées. Il y annonce Colbert. Montchrétien signale l'admirable position de la France entre deux mers: « deux larges portes pour saillir sur les deux bouts du monde; deux issues par lesquelles ce genereux peuple peut aller porter l'oriflamme semée de lis en toutes les provinces de la terre. » Il gémit de voir, dans ces conditions magnifiques que nous a faites la Pro-

vidence, les Français « éloignés des entreprises et desseins de mer. » Cela n'est-il pas vrai encore aujourd'hui, où la vaillance de nos soldats a ouvert inutilement l'Orient à notre commerce? Montchrétien cherche les raisons de cette tiédeur, et il les trouve dans le caractère national, dans l'amour du chez-soi, de la terre, dans le manque de persévérance. « Nous n'avons jamais esté sans entrepreneurs et sans entreprises; mais je ne sçay comment... nous avons ceste coutume de commencer assez bien, mais de finir toujours mal.» Cela a été vrai de tout temps. Le Français ressemble assez au portrait que le cardinal de Retz traçait de M. de Longueville, l'homme du monde qui aimait le mieux les commencements en toutes choses. Le Français se lasse vite. Pour conserver son estime jusqu'au bout, il faut terminer promptement les entreprises même les plus brillantes.

« Et cependant, dit l'auteur, quel plus bel emploi de ses forces pourroit trouver la France tranquille et ne trempant plus ses armes en son propre sang?... Les conquestes sur terre sont aujourd'hui bien cousteuses. Par la mer, on a le plus court moyen de fortifier, enrichir et agrandir un Estat, le meilleur moyen de resister à un puissant ennemi et d'entretenir longtemps la guerre contre lui. »

Il voudrait que le roi poussât de ce côté l'activité de ses peuples, « qu'il ouvrist la mer aux François, mais il faut se haster, car nos voisins s'y precipitent. »

Pour cela, il faudrait remédier aux vices de l'administration, protéger les gens de mer, victimes d'oppressions de toute sorte, agrandir et disposer les ports, un soin trop négligé par Henri IV; enfin, s'occuper

de nos flottes. « C'est à cela, principalement, qu'une depense royale merite d'estre appliquée. Si le roi donne l'exemple, ses sujets l'imitant, il ne se passera pas trois ans que la France n'ait une puissance maritime egale à celle de tous les autres peuples. »

Montchrétien insiste fortement sur l'importance et la nécessité des colonies. Il fait justice, en passant, d'une théorie fausse, qui devait cependant persister pendant bien longtemps encore. Il voudrait qu'on n'en fît pas un exutoire de la mère-patrie, pour toutes les impuretés qu'elle rejette; qu'elles fussent formées non de fainéants, de scélérats et de criminels, mais de pauvres et honnêtes gens. Il s'étonne que les Français ne colonisent pas pour leur compte, quand on les voit, s'établissant individuellement chez les étrangers, y fonder des établissements prospères. En 1595, nous dit-il, on a trouvé plus de trente mille Français, gens de métier, dans le seul royaume de Valence. Les Morisques expulsés ont été remplacés par des Gascons, des Béarnais, des Limousins, des Dauphinois, des Languedociens, des Provençaux, qui s'emploient à la culture des terres demeurées en friche. Les seigneurs leur donnent les fermes à vil prix, et leur fournissent même le charroi et le bétail. Attirés par ces avantages, plus de deux cent mille Français se sont établis en Espagne, au grand avantage de celle-ci. « La nation en sera amendée, comme par une espèce d'ente faite avec de bonnes greffes (1). »

(1) Ce que dit Montchrétien de nos ouvriers en Espagne est confirmé par le cardinal de Retz (*Mémoires*, t. III : « Il fut surpris, au

Montchrétien compare les motifs de colonisation des anciens et ceux des modernes, et, dans une fort belle page, il montre combien les nôtres valent mieux. « Le desir de regner, la convoitise des richesses, l'appetit de vengeance, l'ambition de gloire, la necessité et la contrainte, quelquefois, ont poussé les peuples hors de leurs sieges; comme aussi je ne sçay quel destin, ou, pour mieux dire, certain decret de la Providence divine qui transporte les royaumes comme il luy plaist et à qui il luy plaist... Enfin, on ne sçauroit coter toutes les causes de tant de saillies. Mais on peut dire, avec verité, que jamais siècle n'en a porté de plus justes que le nostre. »

Et il en signale deux surtout : le dévouement religieux et le développement pacifique des États.

Pour la première : « Bienheureux, s'écrie-t-il, ceux-là qui seront les porteurs de la parole de Dieu. C'est en ce cas-là seulement que l'ambition qu'Alexandre avoit de reduire toutes les nations sous mesmes loix est surtout louable... Ne craignons point, afin de nous rendre dignes de ce nom de chrestien, de forcer les ondes et les tempestes pour aller faire connoistre le nom de Dieu, nostre Createur, à tant de barbares privez de toute civilité (civilisation), qui nous appellent, qui nous tendent les bras, afin que, par saincts enseignements et par bons exemples, nous les mettions en la voie du salut... Serviteurs de Jesus-Christ, si en nos miserables jours vous restez encore

dernier point, d'y voir (à Saragosse) que tout le monde parloit françois dans les rues. Il y en a, en effet, une infinité et particulièrement d'artisans qui sont plus affectionnés à l'Espagne que les naturels du pays. »

quelques-uns destinez à ce saint ouvrage, je vous appelle par la voie du Maistre qui vous semond en sa vigne... La moisson est grande et n'y a faute que de moissonneurs. »

Chateaubriand, en parlant de l'Amérique, a signalé cette supériorité du caractère français sur l'espagnol, a dit combien il était plus humain pour les pauvres Indiens. Nous en voyons déjà la preuve en Montchrétien. Il prend la défense des Sauvages contre les Espagnols, dont il signale avec indignation la cruauté. Il les appelle ses frères; il déclare qu'ils sont civilisables et veut qu'on les civilise.

Mais l'humanité ne sera pas par là seule satisfaite. Les intérêts politiques y trouvent aussi leur compte. Les colonies provoqueront l'augmentation du nombre des navires et des marins, l'augmentation facile de la richesse nationale.

Cette partie du livre nous fait voir comme l'intelligence de Montchrétien est ouverte à toutes les grandes idées. Il fait tout au long l'histoire des tentatives des Anglais et des Hollandais pour trouver un passage au nord de l'Amérique, et avec toute sorte de vues ingénieuses sur la disposition du globe et sur certaines conséquences géographiques, il insiste pour que, malgré l'insuccès de ces tentatives, on ne renonce pas à les poursuivre. Il remarque, avec grand'raison, que de ces efforts de l'esprit humain il sort toujours quelque profit; que ces tentatives ne sont jamais inutiles, quand même on ne devrait pas rencontrer ce que l'on espérait. En cherchant le passage au nord, les Anglais ont trouvé le commerce de la Moscovie, auquel ils ne songeaient pas. Et il

cite, à ce sujet, « l'exemple de ceux qui travaillent en la chimie. Quoique leur science soit souvent plus curieuse qu'utile, elle pourroit apporter beaucoup de connoissances qui la tireroient du diffame où elle est et seroient, à mon avis, bien dignes d'estre ajoutées à la medecine methodique, laquelle les rejette un peu trop dedaigneusement. »

Le dernier livre, d'après l'auteur lui-même, « traite de l'exemple et des soins principaux du prince touchant la pieté, la charité, la censure, la milice, les finances, les recompenses tant honoraires que pecuniaires, les charges et magistratures. » Montchrétien y fait à la royauté la part aussi large que possible. On voit déjà, pleinement développées chez lui les idées qui seront celles de Louis XIV et du XVIIe siècle lui-même, sur la plénitude du pouvoir royal. Et cela nous explique, en même temps, ses théories économiques. Toutes les libertés se tiennent. Si, dans la pratique, il en est quelques-unes qui sont plus lentes à se produire, il y a entre elles un lien logique qui s'impose du moins à l'écrivain et au théoricien. L'homme qui croyait au pouvoir absolu des rois, qui leur reconnaissait un droit entier sur la fortune de leurs sujets et le pouvoir d'en disposer pour certaines nécessités, cet homme devait aisément conclure au droit et même à la nécessité de réglementer l'industrie, et les sources de cette richesse dont il les croyait les maîtres.

Mais si la France abdique ainsi complètement entre les mains de son roi, c'est à la condition qu'il gardera pour lui seul ce pouvoir qu'on lui confie si libéralement, et qu'il ne l'inclinera devant personne, se sou-

venant toujours qu'il relève de Dieu seul. Montchrétien engage le roi à maintenir l'honneur et la souveraineté de cette couronne, « que, dit-il, Dieu vous a mise sur la teste, franche de toute juridiction, libre de toute reconnoissance fors la sienne. Souvenez-vous toujours que l'Eglise est en l'Estat, non l'Estat en l'Eglise ; qu'elle tient de vous, après Dieu, sa richesse ; qu'elle ne peut ni ne doit la maintenir que par vous. Informez-vous très-particulièrement des droits de vostre Eglise gallicane. Maintenez-les en leur entier, comme ont fait vos bons et sages predécesseurs... Demeurez toujours constant en cette resolution ferme, en cette creance : que l'Eglise n'a rien à voir, rien à connoistre sur le temporel de vostre royaume, et que Jesus-Christ, le maistre et le Seigneur de tous, a vuidé la question par son commandement : rendez à Cæsar ce qui est à Cæsar et à Dieu ce qui est à Dieu : et par son exemple, quand estant requis de quelqu'un qu'il commandât à son frère de luy donner partage : Homme, lui dit-il, qui m'a constitué juge et partageur entre vous ? Pour conclusion, faites le Roy, puisque vous l'estes ; commandez, puisqu'il vous appartient et à tous ; car tous sont vos subjects. Ne souffrez pas qu'on reconnoisse de puissance superieure à la vostre, qu'on vous egale ou prefère autre dignité... puisque la disposition de tous les mouvemens de vos subjects doit dependre de vostre seule raison comme d'une loy vivante (1). »

(1) Montchrétien recommande et vante les mérites pacifiques; mais il veut la paix avec la force. « Le prince, qui desire vivre en paix et y tenir son peuple, doit toujours être preparé pour la guerre. »

On voit quel chemin la France avait fait en moins de trente ans, et comme elle était loin de la Ligue, aussi bien de la Ligue démocratique et républicaine des Seize que de la Ligue théocratique, comme l'avaient entendue certains prédicateurs.

Montchrétien n'assigne au pouvoir du roi, sur ses sujets, d'autres limites que celles que lui donnera sa conscience. Mais cette conscience, il l'éclaire avec une assez grande franchise de ton, et ce n'est pas ainsi que cinquante ans plus tard on s'adressera directement au roi. Il tient surtout à marquer les sérieuses obligations de la royauté, et à faire nettement entendre que « *commander est surtout un devoir à rendre.* » Il maudit énergiquement les flatteurs qui essaieraient de corrompre l'âme du jeune roi : « Malheur, s'écrie-t-il, à ceux qui jetteront le poison dans la fontaine publique où tout le monde doit boire ! » Il est assez curieux de voir quels sont les princes qu'il lui propose comme modèles. Il lui souhaite la piété de saint Louis, le courage de Charlemagne, le bonheur de Philippe-Auguste, la sagesse et suffisance en matière d'État de Charles V, la bonté de Louis XII, la magnanimité et la clémence de Henri IV.

Cependant, les idées qu'il développe dans ce livre ne sont pas toutes également justes. Il en est quelques-unes qui se sentent trop de ce culte aveugle pour l'antiquité qu'a professé le XVIe siècle. Il prend trop volontiers les Romains pour nos ancêtres. C'est ainsi que, confondant Rome et la France, il voudrait voir rétablir l'antique Censure pour la correction des mœurs. On retrouve là, dès le XVIe siècle, ces plaintes si répétées aujourd'hui sur l'affaiblissement de l'au-

torité paternelle : « La censure est plus nécessaire maintenant qu'elle ne fut oncques. Anciennement, en chaque famille, il se trouvoit haute, basse et moyenne justice. Le père avoit puissance de vie et de mort sur ses enfants, le seigneur sur ses esclaves, le mari sur sa femme, en certains cas. A présent que tout cela cesse, en quel tribunal les parents trouvent-ils justice de l'impiété de leurs enfants, et les maris du mauvais gouvernement de leurs femmes ? » Il sort du moins de là quelques idées pratiques, par exemple, sur l'utilité des recensements et de la tenue exacte des registres de naissances ordonnée par le chancelier Poyet.

Montchrétien revient encore ici à ses plaintes sur l'état de la France, qu'il peint « debile et languissante; mais, toute souffrante qu'elle est, elle est pourtant encore pleine de vie et capable de guerison. »

Il insiste surtout sur la bonne administration de la fortune publique. Il veut que le roi soit bien et exactement informé de l'état de ses finances, qu'il y apporte un soin tout particulier, « se souvenant toujours que c'est autant du pur sang de son peuple qui ne merite estre employé qu'aux choses bonnes, utiles et honnestes. »

Il voudrait que l'on commençât par supprimer une foule d'offices inutiles, pour ramener les deniers à la manufacture, au trafic et à l'industrie ; que l'on dégageât le domaine royal en remboursant les créanciers, « car il n'est pas digne d'un prince de violer la foy publique. » Parole à remarquer dans un temps où le premier des expédients financiers était de manquer à ses engagements !

Il voudrait surtout qu'on simplifiât le revenu, qu'on supprimât cette variété de taxes, de surtaxes, et ces milliers d'inventions fiscales qui ont été pendant deux siècles la plaie de la France, et qu'une révolution seule a pu réduire. « Ainsi disparoistrait une fourmilière de harpies de vos finances, un escadron de sangsues de vostre peuple..., qui montent, sans autre suffisance que de savoir bien derober, aux plus hauts degrés d'honneur, qui vivent à la royale à mesme le vostre et s'engraissent de la mouelle de vos subjects. Cinquante ou soixante hommes vertueux et gens de bien sont capables de manier de grandes finances. » Qu'on en retranche aussi « tous les pretendus mystères : la science politique ne consiste pas en choses recherchées, et moins que tout le maniement legitime des deniers publics et sacrés (1). »

Il y faut régularité et exactitude : « payez bien et vous faites bien payer », dit Montchrétien au prince. Et, dans une pensée de haute sagesse, il blâme ces recherches violentes qui se pratiquaient de temps en temps, où l'on pressait jusqu'à la mort ces éponges gonflées de l'épargne publique ; recherches qui produisaient grands scandales et peu de fruits. Montchrétien veut qu'en inaugurant un régime nouveau, dès que chacun aura vidé ses comptes, on proclame une amnistie générale pour le passé, et pour l'avenir un service fidèle ou un châtiment exemplaire.

Un des points sur lesquels il insiste encore, c'est la

(1) Le 8 décembre 1614, l'évêque de Belley, au nom de son ordre, venait inviter le Tiers à « ne pas tenter d'introduire le grand jour dans le secret des finances, chose dangereuse pour l'État. » Le Tiers répondait à peu près comme Montchrétien.

nécessité de l'exécution des lois. « C'est un grand repos, dit-il, que d'estre asseuré d'avoir bonne justice » ; et le premier moyen qu'il signale pour y arriver, c'est de supprimer la vénalité des charges, réclamation qu'il partage avec tous les bons esprits du XVIe siècle.

Tel est ce livre de Montchrétien. Il ne tient pas tout ce que promet son titre : il n'est ni assez précis ni assez complet. Il n'offre pas non plus cette initiative hardie qui signale tout de suite les maîtres de la science. Mais, est-on bien en droit de se montrer à cette date si sévère? En échange, il est plein de belles et généreuses idées : il fait le plus grand honneur à l'intelligence et à l'âme de Montchrétien; il a surtout le mérite d'avoir préconisé avec chaleur et avec talent des idées qui devaient être si lentes à faire leur chemin, et d'avoir essayé de relever des classes trop maltraitées en montrant l'excellence et la grandeur de l'industrie et du commerce à cette France trop dédaigneuse des arts utiles, et trop facilement et trop uniquement éprise de la gloire militaire (1).

Tout cela ne suffit pas à constituer un grand écrivain, et je me suis bien gardé de le prétendre. Mais,

(1) Il y a chez lui des mots qui sont comme prophétiques. Celui-ci, par exemple, fait songer au nom qui a longtemps désigné Louis XIII dans l'histoire. « Trouvez toujours l'eloge de très-juste premier que celuy de très-grand, et qu'il vaut beaucoup mieux vous peindre en l'esprit de vos subjects la balance de justice en la main que la foudre ou le trident. » Ailleurs, il engage Louis XIII à vouloir ce qu'il peut. On a dit de Louis XIII : il ne dit pas tout ce qu'il pense, il ne fait pas tout ce qu'il veut, il ne veut pas tout ce qu'il peut.

dans ce compatriote de Corneille, qui nous a fait entendre par avance comme un lointain retentissement de sa poésie, et qui avait une si haute idée de son art; dans celui qui, écrivain politique, s'est consacré au développement des intérêts de son pays et s'est montré comme le précurseur et l'initiateur en quelque sorte de la dernière assemblée qui, dans la vieille France, ait parlé de liberté, il y a, ce me semble, quelque chose qui mérite bien qu'on essaie un instant de dérober son nom à l'oubli.

Note A.

Les diverses éditions des œuvres d'Antoine de Montchrétien sont rares; c'est ce qui nous engage à en donner ici l'indication. C'est d'abord :

1° *Sophonisbe, tragédie en cinq actes, en vers avec les chœurs*, etc. Caen, veuve Jacques Lebas, 1596, petit in-8°.

2° *Les Tragédies d'Antoine de Montchrestien, sieur de Vasteville, plus une Bergerie et un poème de Suzanne*, à Mgr le prince de Condé. Rouen, Jean-Petit, petit in-8° ; en tête du frontispice, un médaillon où on voit le portrait de l'auteur, à l'âge de 25 ans. L'édition est sans date; mais on trouve à la fin, sur la même page, un double privilége pour sept années, daté, l'un du 12 octobre 1600, de notre règne le douzième, l'autre du 9 janvier 1601.— Le volume contient une dédicace, en trois pages, au prince de Condé, cinq tragédies : *L'Escossoise ou le Desastre*, — *La Carthaginoise ou la Liberté*, — *Les Lacènes ou la Constance*, — *David ou l'Adultère*, — *Aman ou la Vanité* ;— un poème en quatre chants, intitulé : *Suzanne ou la Chasteté* ; — une *Bergerie*, qui a une pagination distincte intercalée entre la page 352 et la page 353, — les *Derniers propos de feue noble dame Barbe Guiffard*, femme de M. le premier président Groulard. En tête des pages, ce titre est

remplacé par celui de Discours; son *Tombeau*;—des Stances, la *Complainte de la ville de Rouen sur ladite mort*, un sonnet, un poème sur la mort de Mlle de Helins, dédié à M. de Martinbosq; le *Tombeau* de M. de Bréauté le jeune, mort aux guerres de Flandre; son épitaphe; — enfin, un long poème, en 397 stances, sur le décès de M. de Languetot, président en la Cour de Parlement de Rouen.

3° *Les Tragédies de Antoine de Montchrestien, sieur de Vasteville, plus une Bergerie et un poeme de Suzanne*, à Mg^{r} le prince de Condé, revue et corrigée par l'auteur, à Rouen, chez Jean-Petit, dans la cour du Palais, 1603, avec privilége du Roy, petit in 8°. Au haut du frontispice, le portrait est remplacé par une figure allégorique, autour de laquelle on lit: L'Hōe, sobre et tempérant, allonge sa vie, *Eccles.*, II, 37.—Cette édition ressemble tout-à-fait à celle de 1601, sauf qu'on a déplacé les divers poèmes.

4° *Les Tragédies*, etc., à Mg^{r} le prince de Condé. Edition nouvelle, augmentée par l'auteur, avec privilége du Roy. Rouen, Jean Osmont, libraire dedans la cour du Palais, 1604, petit in-12. Les armes du prince ont remplacé, dans le médaillon, le portrait de l'auteur. A la fin est une approbation, datée du 27 janvier 1604 et signée de deux théologiens, Coffeteau, prieur des Jacobins, et N. Barbier, régent en théologie, qui déclarent « n'avoir rien trouvé contraire à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, ni mesme aux bonnes mœurs. » Le privilége est du 10 avril 1604 et l'enregistrement du 9 juillet. — Le volume débute par une épître et quelques pièces préliminaires, puis une tragédie nouvelle, *Hector*; viennent ensuite les cinq tragédies, imprimées précédemment, et le poème de *Suzanne*. Les autres poésies ont été supprimées.

5° *Les Tragédies*, etc. — 1606, Nyort, Portau, petit in-12. — Je vois ce nom de Portau attaché à deux éditions de Robert Garnier. Nyort, 1598, in-16, et Saumur, 1602. Cela nous montre comme le renom de Montchrétien était répandu.

6° *Les Tragédies de Antoine de Montchrestien*, etc. Édition nouvellement augmentée par l'auteur. A Rouen, chez Pierre de La Motte, demeurant à la Basse-Vieil-Tour, près la halle au blé, 1627, petit in-8°. La promesse du titre semble grossièrement trompeuse, puisque l'auteur était mort depuis six ans. On y retrouve l'épître dédicatoire et les pièces préliminaires de l'édit. de 1604; *Hector* a

disparu. — On y voit, avec les cinq autres tragédies, des vers sur le psaume CXXIV, *Suzanne*, les petits poèmes des premières éditions et la Bergerie. On signale une autre édition, chez Martin de La Motte, à Rouen. Je ne l'ai point vue.

7° Enfin, *Traicté de l'Economie politique*, *dedié au Roy et à la Royne*, *mère du Roy*, par Antoyne de Montchrétien, sieur de Vateville, à Rouen, chez Jean Osmont, dans la cour du Palais, 1615, avec privilége du Roi. Le privilége du 12 août 1615 tient les deux premières pages; la dédicace au Roi et à la Reine mère tient les six pages suivantes; puis, vient la table des quatre livres en deux pages. Le 1er, le 3e et le 4e livre occupent de la page 1 à la page 402. Un livre de commerce, de 200 pages, est intercalé entre la page 178 et la page 179. La pagination du volume est, du reste, fautive; et, en réalité, il ne contient que 582 pages, la page 138 étant marquée 150 et ainsi de suite.

Il est à remarquer, à propos de ces diverses éditions de Montchrétien, que Rouen a été, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, une grande officine de publications tragiques. De 1566 à 1630, il ne s'y est pas publié moins de soixante-six tragédies. C'est surtout Abraham Cousturier et les deux du Petit-Val, Raphaël et David, qui attachent leurs noms à ces publications. Ce détail bibliographique peut avoir son importance littéraire. Il montre comme Corneille a été élevé en pleine atmosphère tragique.



BIOGRAPHIE

DE

M. LE BIDOIS,

Par M. FAYEL,

Membre associé - résidant.



Quand la mort lui enlève un des siens, l'Académie, dans un sentiment aussi honorable pour elle-même que flatteur pour la mémoire de celui qui n'est plus, a depuis longtemps considéré comme un devoir de demander à l'un de ses membres quelques pages résumant les traits saillants de l'existence qui vient de s'éteindre, les travaux qui en ont marqué le passage, les honneurs qui en ont été la récompense; et sous la plume élégante et facile de nos collègues, ce suprême et sympathique hommage vous a valu des notices savamment écrites, fidèlement tracées, où le talent, rehaussant le charme des pensées inspirées par l'amitié, a fait revivre devant vous les hommes que vous avez perdus.

Fidèles à cette tradition pieuse, vous m'avez confié l'honneur d'être devant vous l'interprète des sentiments de regret que vous a causés la mort de M. Le Bidois, et de vous redire ce qu'a été pendant sa vie cet homme savant et respecté. En me chargeant de cette délicate mission, vous vous êtes rappelé sans

doute que j'avais été son élève. Mais l'élève, aujourd'hui docteur, et, grâce à votre bienveillance, membre de cette Compagnie, s'il a profité un peu des leçons du maître en médecine, n'a jamais pris ses grades en l'art de bien dire. Vous ne lui en voudrez donc pas si sa main, plus habile à saigner qu'à écrire, n'atteint pas à la hauteur de la tâche que vous lui avez imposée, et vous excuserez le style en faveur du motif qui l'inspire.

M. Le Bidois (Joseph-Isidor) qui, comme Broussais, aurait pu dire: « Je ne me flatte point d'être « pris pour un génie, mais un jour viendra où je « serai jugé avec plus d'impartialité que je ne puis « l'être aujourd'hui, et ma mémoire n'en souffrira « pas, » M. Le Bidois est né à Caen, le 15 novembre 1795. Son père était médecin et jouissait dans cette ville d'une grande réputation comme accoucheur. Nous ne serons donc pas surpris de voir le fils manifester de bonne heure le vif désir d'embrasser la carrière médicale, et, quand il sera docteur, aborder presque exclusivement cette partie importante de l'art de guérir à laquelle le nom paternel devait sa renommée.

Il fit ses classes au lycée de Caen et en sortit, jeune encore, couvert de couronnes universitaires avec le titre de bachelier ès-lettres qu'on n'avait pas encore songé à nous enlever. Il est vrai qu'on nous l'a rendu depuis, et M. Le Bidois ne fut pas un des moins heureux de cette réparation accordée au corps médical, unanime (une fois n'est pas coutume) dans ses justes réclamations. Ainsi préparé par de fortes et brillantes études au rude et long apprentissage de

la profession qu'il avait choisie et qu'il devait exercer avec un certain éclat pendant plus de quarante ans, notre jeune étudiant alla à Paris conquérir son diplôme.

Il s'y montra ce qu'il avait été jusque-là et ce qu'il devait être toujours : travailleur assidu, passionné pour l'étude, ardent à remplir ses devoirs, scrupuleux à l'excès dans leur accomplissement. Ennemi du bruit et des plaisirs, s'isolant le plus possible, fuyant même un peu trop les gaies réunions d'élèves, où s'ébauchent ces amitiés solides que l'on est si heureux de retrouver plus tard, quand se sont envolées (et elles s'envolent vite !) les illusions que l'on caressait ensemble ; il préludait ainsi à cette vie silencieuse, à cette existence cachée, mais bien remplie et tout entière consacrée à la science, dont il se plut à savourer le charme dans une solitude peut-être exagérée et en dehors des douces affections qui en relèvent ordinairement le prix.

Ses professeurs, et parmi eux Chaussier, Lisfranc, Dupuytren surtout, remarquèrent facilement d'aussi précieuses qualités. Ils encouragèrent l'élève, le dirigèrent à l'amphithéâtre et dans les hôpitaux, et, plus tard, continuèrent à leur jeune confrère revenu dans son pays natal, où nul n'est prophète, dit-on, les témoignages d'estime dont ils l'avaient honoré à Paris et qui flattaient considérablement M. Le Bidois, dont la modestie n'allait pas jusqu'à taire ces relations précieuses et à entourer d'un impénétrable mystère la correspondance qui en était la preuve.

Légitime satisfaction, du reste, que s'accordait à bon droit celui dont l'amour-propre, tout aussi vif

que chez bien d'autres, a dû souffrir plus d'une fois au contact des mille et une petites misères de la vie médicale, et dont les froissements d'autant plus vifs qu'ils étaient moins mérités, s'ajoutant aux ennuis que lui causait certaine infirmité physique datant de son enfance, n'ont pas peu contribué à rendre notre savant et regretté collègue tel que nous l'avons connu.

Mais revenons à l'étudiant que nous avons laissé à Paris, prêt à subir ses examens pour le doctorat, et dont le zèle fut récompensé par le titre d'élève de première classe de l'École pratique, et celui non moins envié d'interne de deuxième classe, interne provisoire de nos jours, acquis au concours de 1819, et qui lui permit d'être attaché au service si célèbre de Dupuytren. Le 18 août 1821, il passait sa thèse. Elle est intitulée : *Recherches sur les usages de la rate, — la déviation de la langue dans l'hémiplégie et le siége précis de la pneumonie.*

Si j'en cite le titre et si je m'arrête à en parler, ce n'est point à cause de sa valeur intrinsèque, bien qu'elle fût remarquable en ce sens surtout qu'elle était le fruit de profondes recherches et de longues méditations; c'est qu'il s'y rattache un souvenir qui va nous peindre l'homme qui fut notre collègue, en caractères que nous retrouverons à toutes les époques et dans toutes les phases de sa vie scientifique, et à l'aide desquels nous pourrons, avant de le suivre dans les différentes fonctions dont il a été investi, examiner plus sûrement les œuvres qu'il nous a laissées. Ce sera d'ailleurs le moyen, malgré ces apparentes longueurs, sinon de rendre plus intéressante, au moins d'abréger cette notice.

Des trois parties dont se compose cette dissertation, aucune, à première vue, ne dut offrir rien de bien nouveau quand elle parut. Les développements que leur donne l'auteur, propres tout au plus à prouver sa compétence à soutenir les théories qu'il énonce, se rencontrent sous des formes variées dans les publications du temps. Jusque-là, rien de bien étonnant, car les thèses originales sont assez rares, et tous les jours nous les voyons se succéder avec un air de parenté souvent assez mal dissimulé. Chacun choisit le sujet qui lui plaît, et, à peu d'exceptions près, le sujet qui plaît le mieux est celui qui donne le moins de mal à remettre un peu à neuf. A quoi bon se gêner, en effet, pour une épreuve où l'on est toujours reçu quand même, à moins d'un de ces malheurs inouïs qui font date à l'École et pour toujours rendent tristement célèbre le nom du candidat ajourné ?

Il semble donc naturel que M. Le Bidois ait fait comme tant d'autres. Il n'en est rien, cependant, et un détail, qui m'a été raconté à propos de la deuxième partie de cette thèse, va vous montrer qu'au moins pour celle-là, si ce n'est pour les deux autres, comme j'incline à le croire, à cause même du genre d'esprit de mon ancien maître, les idées qu'il émet lui appartiennent, et dans son intime conviction sont de véritables découvertes.

C'était quelque temps avant de passer sa thèse : M. Le Bidois se trouva souffrant. Un jour qu'un de ses compatriotes, élève en médecine comme lui, et de qui je tiens ce récit, venait de lui appliquer un cataplasme sur un furoncle du cou, il s'entendit inter-

peller par notre malade, qui d'un ton semi-modeste, semi-orgueilleux, lui demanda : — Savez-vous pourquoi, dans l'hémiplégie, la pointe de la langue est déviée du côté paralysé ?—Cela tient au mécanisme des mouvements de la langue, lui répond son ami, et il lui répète l'explication que Lallemand venait, peu de temps auparavant, de donner de ce fait singulier. — M. Le Bidois sourit, et, prenant le bras de son interlocuteur, il lui dit, d'un air superbe : C'est moi qui vous l'ai appris.—Mais non, reprend l'autre, vous ne m'en avez jamais parlé. — Si, si, insiste M. Le Bidois, c'est moi qui vous l'ai dit, vous ne vous le rappelez pas. — Pas du tout, réplique son camarade, car je l'ai lu pour la première fois dans une des lettres de Lallemand sur l'encéphale, il y a quelques jours à peine. C'est même en note au bas d'une page, et, pour vous convaincre, je cours de ce pas vous chercher l'ouvrage. — A sa vue, M. Le Bidois resta anéanti. Mais, bientôt, relevant la tête : « C'est égal, dit-il, je l'ai trouvé et je le mettrai dans ma thèse. »

Et il l'y mit. Maintenant, et c'est là où je voulais en venir pour apprécier le mérite de ses travaux, qui tous présentent le même assemblage de défauts et de qualités, quelle était la valeur de cette conception de M. Le Bidois? La meilleure réponse, c'est qu'identique au fond, sinon dans la forme, à celle de Lallemand, elle a pris droit de cité dans la science.

Seulement, au lieu d'expliquer *grosso modo* le phénomène, ainsi que l'avait fait le physiologiste de Montpellier, en laissant au lecteur le soin de le décomposer à l'aide de ses études anatomiques préalables, M. Le Bidois, entrant dans cette foule de détails où

il excellait, analyse minutieusement le symptôme; et, suivant fibre à fibre, pour ainsi dire, les divers faisceaux musculaires, arrive au même but, en s'égarant, comme toujours, dans des longueurs inutiles qui finissent par rendre son travail beaucoup moins intelligible; ce qui ne l'empêche pas de déclarer qu'il n'a pu comprendre l'explication de Lallemand, et, par suite, en émettant la sienne, d'être convaincu de sa supériorité.

Quant à sa paternité, nous savons ce qu'il en pensait. Cependant, pour nous, il y a lieu de nous demander si cette théorie, laborieusement éclose, était tout entière sortie du cerveau de M. Le Bidois, ou si elle n'était qu'une réminiscence involontaire, mais possible, d'une lecture trop rapide des lettres sur l'encéphale.

L'histoire des principales découvertes scientifiques pourrait justifier la première supposition. Qui ne sait, en effet, que chaque jour, deux hommes séparés par l'espace, totalement étrangers l'un à l'autre, arrivent presque à la même heure à la publication du même fait, observé de la même manière, formulé dans des termes à peu près identiques? De là ces revendications de priorité si fréquentes, dont chaque année retentissent les tribunes académiques, et que, plus d'une fois, M. Le Bidois, lui aussi, faisait entendre, discrètement si l'on veut, mais non sans amertume, à ceux qui l'approchaient.

J'inclinerais cependant volontiers vers la seconde opinion, parce qu'elle se concilie mieux avec ce que nous connaissons des habitudes de M. Le Bidois. Ennemi du plagiat scientifique, si commun à notre

époque, méditant sans cesse, mais lent au travail, quoique travaillant beaucoup, sachant bien ce qu'il savait, mais ignorant souvent des choses que les moins érudits connaissaient, entassant pêle-mêle dans d'innombrables petits cahiers les notes qu'il prenait, à côté des réflexions que ses lectures lui suggéraient, et, par suite, ne pouvant que difficilement reconnaître, dans ces milliers de pages, ses idées personnelles, il avait dans la direction de son intelligence plus de fixité que de ressources, plus de ténacité que de variété. Tout entier à son but, quand sa pensée était arrêtée sur un sujet, il l'approfondissait jusque dans ses dernières limites, le scrutant sous toutes ses faces, avec l'âpreté du collectionneur qui se croit à la veille d'une trouvaille.

Il lui arrivait alors, en accumulant péniblement, à l'appui ou à l'encontre d'une théorie, les matériaux que ce travail opiniâtre, mais confus, lui avait procurés, de croire consciencieusement à leur nouveauté quand, depuis longtemps épars dans les livres, les brochures ou les journaux, ils avaient précisément servi à celui qui, les synthétisant, était parvenu à en faire jaillir la découverte que M. Le Bidois pensait soutenir ou combattre. N'est-ce pas là l'histoire de toute sa vie ; et, comme il ne s'en rendait pas compte, que personne ne songeait à l'éclairer (et l'eût-on fait, qu'on n'eût peut-être pas été très-écouté), n'est-ce pas là la cause des déceptions qui, plus d'une fois, sont venues atteindre notre collègue ?

Aussi, quel service rendrait à ces hommes laborieux celui qui, imitant ce qu'on a essayé pour les inventions mécaniques, résumerait dans un livre bien

fait les *desiderata* de la science, les efforts tentés pour les combler, les résultats obtenus, les voies à suivre et celles à éviter, et qui, recherchant les noms oubliés, souvent même inconnus, de ces infatigables pionniers, dont la main a jeté une idée utile dans la construction de l'édifice, fournirait, par une critique loyale et savante, le bilan des points définitivement acquis et celui des points douteux à élucider. Le grand génie de Haller et sa vaste érudition ont mené à bonne fin un monument de ce genre, il y a un siècle. Mais la science a marché depuis, et nous attendons son successeur.

S'il eût existé, peut-être M. Le Bidois se fût-il évité des travaux nombreux, difficilement élaborés, et qui, hélas ! s'ils prouvent la persévérance de leur auteur, n'en sont pas moins incapables de procurer un peu de célébrité à son nom. Le dépouillement des manuscrits trouvés à sa mort modifiera-t-il cette triste conclusion ? Je le souhaite, sans l'espérer beaucoup. En tous cas, il ne m'appartient pas de fouiller dans ses cartons. Ce serait maladroitement déflorer l'œuvre que ne manquera pas de consacrer à la mémoire de celui qui les lui a léguées l'École de Médecine, faite par lui l'héritière de ses chères pages, de sa bibliothèque et des diverses préparations anatomiques et obstétricales qu'il se plaisait à façonner lui-même. Je vais donc me borner à l'énumération des opuscules publiés par M. Le Bidois. Ils ont pour titre :

De l'insalubrité de certaines viandes de boucherie. — *De l'enseignement médical secondaire et de la nécessité de deux ordres de médecins.* — *De la constatation des décès et de leur cause en France.* — *De la viabilité de*

l'enfant naissant. — Des morts subites spontanées. — De la topographie médicale de l'arrondissement de Caen.

En dehors de ces mémoires imprimés, il a fait devant vous, qui vous l'étiez attaché en 1860 comme associé-résidant, et surtout au Conseil d'hygiène, où il avait été appelé le 8 octobre 1853, et à la Société de médecine de Caen, dont il était resté membre honoraire, des lectures importantes et variées qu'il se proposait de publier. Qu'il me soit permis d'en signaler une seule : celle relative à la question des anévrismes, que la Société de médecine de Caen avait mise au concours, en 1856. Il y aurait, en vérité, ingratitude de ma part à ne pas remercier publiquement l'auteur des éloges trop flatteurs qu'il accordait au travail du futur lauréat, dans un rapport dont il ne m'appartient pas de louer l'impartialité.

Mais reprenons, ce n'est pas trop tôt, notre confrère, au moment où nous l'avons vu entrer dans la carrière médicale, dont les premiers pas, toujours pénibles, à moins de circonstances exceptionnelles, détruisent tant de beaux rêves, de folles espérances, dans le cœur de celui qui, comme lui, entre en lice, armé de toutes pièces, fort de connaissances profondes et fier de ses succès scolaires; bagage honorable, il est vrai, mais souvent insuffisant, quand au savoir il ne se joint pas un peu de savoir-faire.

Or, s'il était un homme incapable de ces petits moyens qui, en donnant la clientèle, déconsidèrent celui qui y a recours, c'était, certes, M. Le Bidois. Appelé naturellement à succéder à son père, assez riche pour être indépendant et se soustraire à ce patronage jadis honorable des vieux praticiens, quand

il était imposé par les réglements universitaires, et tel qu'il se pratique encore en Allemagne, mais peu convenable quand il devient, comme l'a dit Bordeu, « le prétexte d'une chasse au malade, » notre jeune docteur occupa les loisirs forcés et inséparables de son début à faire des leçons publiques et gratuites sur l'art des accouchements. C'était se rendre utile et se former lui-même à remplir la tâche que, bientôt, l'autorité allait lui confier.

Quelques mois après son arrivée à Caen, le 31 octobre 1821, il fut nommé, par décision de l'Administration des Hospices, adjoint au service médical et à la clinique de l'Hôtel-Dieu, fonctions gratuites qu'il n'abandonna que quatre ans plus tard, quand le Bureau de bienfaisance, juste appréciateur des services rendus, le nomma, par une délibération en date du 28 mai 1825, chirurgien du dispensaire.

Ce fut à cette époque qu'une distinction, bien recherchée de nos jours, et que seul, depuis la mort de M. Le Sauvage, votre regretté collègue, il posséda dans notre ville, vint surprendre M. Le Bidois, et montrer à tous en quelle estime le tenaient les éminents professeurs qui, pendant son séjour à Paris, avaient pu l'apprécier. Il était nommé membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris.

Cette haute faveur attira sur lui l'attention de ses concitoyens, et la magistrature ne crut pouvoir mieux faire que de s'attacher un homme dont l'instruction et la valeur étaient si honorablement récompensés par des juges compétents. Au mois de mai 1824, M. Le Bidois fut officiellement chargé des diverses délégations judiciaires de l'arrondissement de Caen;

mission délicate, qu'il devait remplir pendant plus de 39 ans, mais peu lucrative, si j'en crois une note de sa main que j'ai sous les yeux et dans laquelle on lit : « Rétribution conforme au réglement de 1815, souvent insuffisante pour couvrir même les frais de transport *extra muros.* »

En 1831, après dix années déjà de leçons privées, où le jeune docteur avait montré des qualités spéciales et séduit son auditoire des deux sexes par la précision et la netteté de son enseignement, M. Le Bidois fut nommé, le 22 avril, professeur titulaire de physiologie et d'accouchements à l'École de médecine de Caen.

Trois ans plus tard, par une décision de l'Administration des Hospices, prise pour seconder les vues du ministre, qui prescrivait un enseignement pratique, le 4 avril 1834, une clinique d'accouchements fut créée à l'Hôtel-Dieu et confiée, avec le service en chef des salles qui y étaient affectées, à M. Le Bidois. Ce nouvel honneur, consacré par une seconde décision de l'Administration, le 27 décembre 1837, et qui offrait de si grands avantages pour l'instruction des élèves, fut une nouvelle charge imposée à celui qui en était l'objet. Toutes les fonctions remplies jusqu'alors par M. Le Bidois avaient été gratuites. Sa nomination à l'École lui valut 1,500 fr., mais la création de la clinique ne lui donna pas un centime. En revanche, elle le força à aller trois fois chaque semaine, pendant la saison la plus rigoureuse de l'année, faire à l'Hôpital la visite des femmes en couches et les leçons réglementaires.

Pendant 27 ans, il s'acquitta de cette double tâche avec sa ponctualité et son zèle accoutumés, que

récompensa l'Administration des Hospices en le nommant premier médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, en 1846. Il ne prit un peu de repos que dans les deux dernières années, laissant le soin de le remplacer dans son cours à l'un de nos jeunes confrères, que je regrette de ne pas voir parmi nous, et qui, portant dignement le nom d'un père, bien connu par son honorabilité et par son habileté dans l'art des accouchements, se montra sans peine à la hauteur de sa mission. J'ai nommé le docteur Bourienne, professeur suppléant à l'École.

Occuper la chaire de M. Le Bidois n'était pas, en effet, chose facile. Rompu depuis longtemps à l'enseignement de l'art obstétrical, profondément instruit en cette matière (car, je l'ai dit, il savait à fond ce qu'il savait), M. Le Bidois, malgré son élocution peu facile et surtout monotone, brillait comme professeur par la justesse de ses aperçus, par la connaissance parfaite du sujet, et, avant tout, par l'habileté de ses démonstrations sur le mannequin. C'est, en effet, de ce nom qu'on désigne les bassins artificiels sur lesquels l'étudiant est exercé aux manœuvres de l'accouchement. Eh bien ! je ne crois pas trop m'avancer en affirmant qu'il était difficile de rencontrer plus de sûreté dans le mode opératoire, plus de science dans les leçons, que chez notre collègue. Puis était-il forcé de pratiquer sur le vivant l'opération qu'il venait de simuler devant nous, on était sûr de retrouver la main expérimentée, maniant avec dextérité l'instrument nécessaire, et que ne troublait aucun des accidents de la parturition.

Professeur lucide, praticien supérieur, M. Le Bidois

n'eut jamais cependant ce renom d'accoucheur que possédait son père, et sa clientèle, qui eût dû être spéciale, et elle l'était à peu près dans ses petites limites, fut toujours très-peu nombreuse. A quoi sert donc une science réelle, puisée aux sources classiques, appuyée sur les éternels principes de l'art, contrôlée par l'observation, élaborée par l'expérience et toujours prête à se résoudre au lit du malade en saines applications ? Cette question, M. Le Bidois a dû se la poser plus d'une fois. Mais je n'oserais dire que sa réponse fut toujours favorable à l'égard de cette indifférence du public. Car, tout modeste qu'il était, il aimait assez et savait pratiquer cette maxime de Montaigne :

« Je tiens qu'il faut estre prudent à estimer de soy « et pareillement consciencieux à en tesmoigner soit « bas, soit haut, indifferemment. Cependant, si je me « sembloy bon et sage tout à fait, je l'entonneroy à « pleine teste. De dire moins de soy qu'il y en a, c'est « sottise, non modestie. Se payer de moins qu'on ne « vault, c'est lascheté et pusillanimité. »

Or, à ce second point de vue, M. Le Bidois n'était ni lâche ni pusillanime. Toutefois, en admettant la légitimité des consolations que notre ancien maître, si peu recherché par les malades, puisait dans la certitude de sa valeur, comparée à celle de confrères mieux favorisés, et dans la confiance absolue que lui témoignaient ceux qui avaient recours à ses soins, je crois qu'il est facile d'expliquer autrement que par le mot de Fernel : *Vult decipi vulgus,* le peu de succès de notre collègue. D'abord il était sourd, ou à peu près, d'une oreille au moins, et cette infirmité, qui

réagissait sur son moral, devenait un obstacle à sa réussite comme praticien, car il y a longtemps qu'on a dit qu'un médecin ne doit être privé d'aucun sens, y compris le bon sens.

Mais une cause non moins efficace, je crois, a dû avoir une grande influence sur le résultat qui nous occupe. N'oubliant rien, prévoyant tout et toujours méticuleux, M. Le Bidois apportait en ville, auprès de ses malades, les préoccupations du professeur habitué à instruire en opérant. Que le cas fût difficile ou bénin, il observait toutes les précautions, toutes les règles prescrites dans les livres. Ainsi, la théorie veut un lit disposé de telle sorte, tant d'aides pour tel cas donné, tels instruments pour telle circonstance, qu'on ait à s'en servir ou non : M. Le Bidois se serait bien gardé d'en omettre un seul ; et, dans ces préparatifs quelque peu effrayants, conservait un flegme imperturbable.

Un souvenir de sa vie d'étudiant va nous faire juger de cette scrupuleuse application des préceptes, dont il ne sut jamais se départir. Il suivait le cours de médecine opératoire de Lisfranc. Son tour vint de répéter une amputation de cuisse. S'assurer que ses instruments sont tous sous sa main, qu'ils sont en bon état, que le patient, c'est-à-dire le cadavre, car la scène se passe à l'amphithéâtre, est bien placé, que les aides sont prêts, que la compression de l'artère est bien faite, etc., etc., furent des préliminaires assez longs, de nature à exciter l'humeur irascible du chef, qui se contenta d'un léger mouvement d'épaules.

L'opération commence, elle est savamment entamée, mais conduite avec une lenteur qui désespère

Lisfranc. C'est très-bien, dit-il, seulement allez plus vite. — Recommandation inutile. Notre collègue continue avec toute l'habileté désirable et selon toutes les règles de l'art. Aucun point du manuel chirurgical n'est omis, mais son exécution exaspère Lisfranc, qui, faisant allusion à son application future sur le vivant, s'écrie : Dépêchez-vous donc, le malade souffre. — Je ne l'entends pas, répond M. Le Bidois ; et, sans se presser, sans se troubler, il achève son opération à son honneur, mais au milieu des sourires provoqués par sa réponse.

Certes, aucun des assistants ne songeait à en faire un reproche d'inhumanité, et c'eût été à tort ; car M. Le Bidois était très-humain, très-doux pour ses malades, et toujours il s'est montré, en ville comme à l'Hôpital ; médecin attentif, patient, dévoué. Mais quoi d'étonnant à ce que la clientèle recherchât peu un homme si méthodique, ne comprenant pas, qu'au lit du malade, le médecin le plus habile est celui qui se sert du moins pour obtenir le plus?

En revanche, ces défauts du praticien devenaient un mérite pour le professeur, et c'est pour cela que je les ai rappelés. J'ajoute qu'ils étaient une ressource précieuse dans l'accomplissement des fonctions que nous lui avons vues confiées dès 1824 par le Parquet de la Cour impériale de Caen. Certes, il n'entre pas dans ma pensée de parler du rôle considérable que joue le médecin appelé à prêter son concours à la justice. Le monde entier retentit encore des débats solennels et terribles, où le talent merveilleux et incontesté de Tardieu, notre savant professeur de médecine légale, a fait acquitter un innocent et tom-

ber la tête d'un coupable, et les échos de cette voix puissante attestent mieux que je ne saurais faire l'importance d'une mission si redoutable. Mais je tremble pour celui à qui incombera le périlleux honneur de succéder à M. Le Bidois dans la charge de médecin-expert des Tribunaux; car, à part cette immense responsabilité qui pésera sur lui, et si, heureusement, les cas sont rares où la vie et l'honneur dépendent d'un rapport médical, venir après notre collègue dans cette voie semée d'écueils, me semble une lourde tâche.

Il était, en effet, dans des circonstances particulièrement favorables pour la remplir. Débarrassé du soin de gagner « cette maudite guinée, » dont parle Hunter, et qui, si souvent, détourne le jeune médecin peu fortuné des études et des recherches qui, seules, peuvent le tenir au courant de la science et lui donner cette expérience que ne sauraient, au dire de Zimmermann, « procurer 60 années d'imbécilité pratique, » libre à peu près de son temps, que ne réclamait qu'à d'assez longs intervalles sa peu nombreuse clientèle, habitué, par contre, à un travail régulier, assidu, opiniâtre même, avec son caractère scrutateur et méticuleux, M. Le Bidois apportait à ces fonctions délicates tout le soin, toute la patience d'investigation qui lui étaient propres, et qui ont fait de lui l'un des hommes les plus capables, les plus consciencieux, et, ne craignons pas de le dire, les plus utiles qu'il ait été donné à la justice de rencontrer.

Je ne sache pas que, dans sa longue carrière, il ait été jamais appelé à trancher une de ces grandes questions judiciaires qui passionnent l'intérêt public

et attachent le nom du médecin à la cause célèbre où il a figuré, et je l'en félicite, car *errare humanum est*, et, en médecine légale surtout, les erreurs sont affreuses. Ce que je sais, et je ne crois pas être démenti en l'affirmant, c'est que les rapports de M. Le Bidois faisaient toujours autorité, et n'étaient que rarement attaqués par la défense ou l'accusation.

On pouvait, dans les circonstances peu graves, leur reprocher de la longueur, de la diffusion ; mais cet excès d'investigation, ce fatigant amour des détails, faisait la qualité même de son expertise quand la cause était sérieuse. Accoutumé à le voir pour des riens exercer sa patience, et fouiller avec minutie tous les coins et recoins du sujet, le juge savait que, le cas échéant d'une affaire épineuse, cette habitude de trop bien faire, s'il est permis de formuler un tel reproche, devenait une source de sécurité pour sa conscience, et que, s'il différait d'opinion sur le résultat de l'enquête, les pièces sur lesquelles reposaient les conclusions de l'expert restaient acquises au débat, indestructibles, comme faits bien observés, classés avec ordre, fidèlement résumés et loyalement groupés dans le but, non d'entraîner le verdict, mais de l'éclairer.

Aussi la magistrature entière s'associa-t-elle, sinon pour la demander, du moins pour applaudir à la récompense que, sur la proposition du chef de l'Académie, qui, déjà, avait obtenu en sa faveur le titre d'officier de l'Instruction publique, le Gouvernement accorda à M. Le Bidois, en le nommant chevalier de la Légion-d'Honneur, le 15 août 1862. Distinction méritée, qui flatta singulièrement notre collègue, et

le consola un peu de la triste nécessité où il s'était trouvé, peu de temps auparavant, de renoncer à la place de chirurgien de la maison de Beaulieu, à laquelle l'avait appelé, en 1834, un arrêté du ministre de l'intérieur.

Je ne parlerai pas des motifs qui amenèrent cette détermination. Elle coûta beaucoup à mon ancien maître, blessé de certaines exigences administratives qu'on faisait peut-être revivre un peu tard, après les avoir laissées dans l'oubli pendant si longtemps, et dont l'application ne fut que médiocrement adoucie par le titre de médecin honoraire des prisons de Caen, qui lui fut décerné. Il méritait mieux, car ces fonctions avaient failli lui coûter la vie. En effet, au mois de juin 1837, un détenu récemment libéré de Beaulieu, et qu'avait exaspéré une punition disciplinaire réclamée contre lui par notre confrère, chercha à assouvir, sur son ancien médecin, la haine qu'il lui avait vouée, en le frappant d'un coup de couteau. La blessure fut des plus graves : l'arme avait pénétré dans l'abdomen, le péritoine était ouvert, et longtemps la vie de M. Le Bidois fut en danger. Ce souvenir, joint à celui de 26 années d'un service pénible et jamais interrompu, aurait peut-être dû arrêter une mesure qui, toute légitime qu'elle fût, n'en affecta pas moins douloureusement celui qui en était atteint.

Permettez-moi, à ce propos, de relever une erreur trop facilement accréditée sur son compte. On a reproché à M. Le Bidois d'avoir demandé et gardé chez lui le crâne de son assassin guillotiné. Il n'en est rien, et j'ajouterai ceci, qui m'a été affirmé par un témoin oculaire, c'est que M. Le Bidois brisa lui-

même, peu de temps après l'avoir reçu, le moule en plâtre de cette tête, que lui avaient offert les élèves de l'École. Ce fait en dit assez pour que je n'insiste pas davantage sur ce point, et j'arrive au dernier honneur que notre confrère devait recevoir avant sa mort.

Il est parti de cette enceinte l'année dernière, le jour où vous voulûtes bien, d'associé résidant qu'il était de votre Académie, en faire un membre titulaire. Vous vous rappelez les paroles qu'il vous adressa pour vous remercier. C'étaient les dernières qu'il dût vous faire entendre. Une maladie cruelle le força de garder la chambre, puis bientôt de prendre le lit. L'affection stomacale dont il était atteint fit d'incessants progrès, et tout espoir de guérison devint impossible.

M. Le Bidois comprit vite sa position et l'envisagea sans effroi; car, s'il admettait en beaucoup de choses que « le doute est l'oreiller convenable à une teste bien faicte, » il le rejetait en matière de croyance et de foi. Aussi, tranquille et résigné, il eut jusqu'à l'approche de l'heure suprême le calme profond d'une âme chrétienne, et, grâce aux saintes espérances que lui donnaient ses convictions religieuses, il s'éteignit, comme, fatigué, l'on s'endort avec l'espoir du réveil dans la lumière et l'éternité. Ce fut le 8 mai 1864. Il avait 68 ans.

Deux jours après, une assistance nombreuse, composée des professeurs de l'École, de fonctionnaires, de magistrats, d'administrateurs, de médecins et de membres de cette Académie, conduisit à sa dernière demeure le corps de notre regretté confrère, dont les élèves se disputèrent l'honneur de porter les restes. Laissez-moi espérer que, bientôt, à défaut de

tendresse ou de reconnaissance, le sentiment d'un devoir à remplir inspirera à quelqu'un de ses héritiers la pieuse pensée d'acheter le terrain où ils reposent, et de les réunir à ceux de son père et de sa mère, ensevelis tout près. Car c'était un vœu de M. Le Bidois, et lors d'une récente visite qu'il fit au cimetière St-Jean, il avait précisé ses intentions à cet égard.

Pourquoi ne les a-t-il pas écrites à côté de celles qui devaient retirer à ses funérailles l'éclat qu'elles méritaient, en privant ceux qui y étaient accourus du douloureux honneur de lui dire un suprême adieu? Aucun discours, en effet, ne fut prononcé. Ainsi l'avait ordonné celui qui, mourant sans parents, sans amis à son chevet, avait voulu que le silence, sinon la solitude, continuât jusque sur sa tombe.

Est-ce transgresser ses dernières volontés, que d'écrire cette notice et de retracer devant vous, qui l'avez demandée, la vie publique de M. Le Bidois? Je ne le crois pas, car elle appartient à l'histoire de cette Académie. Mais je leur resterai fidèle en laissant dans l'ombre sa vie privée, qui ne relevait que de lui. D'ailleurs, ne s'est-elle pas écoulée tout entière sous vos yeux, dans cette ville, qu'il n'a jamais quittée? Et si par goût, par habitude ou par tout autre motif, notre collègue a tenu, pendant sa longue carrière, à s'isoler; si, resté célibataire, il s'est privé volontairement ou non des douces joies de la famille et des saintes affections de l'amitié, il ne m'appartient ni de l'en louer ni de l'en blâmer, et s'il m'est permis d'en penser à ma guise, il ne saurait entrer dans mon esprit de soulever les coins du voile sous lequel il s'est tenu caché, à tort ou à raison.

Ce que je dirai seulement en terminant, et sans crainte d'être indiscret, c'est que ce triste moment de la mort arriva pour M. Le Bidois plus tôt qu'on ne l'aurait pensé. Il réunissait, en effet, les deux conditions les plus favorables pour vivre longtemps : une constitution solide et beaucoup de modération.

Étudiant, le travail et l'application l'avaient préservé de ces désirs sans but, de ces fougues d'imagination, qui tourmentent la jeunesse oisive ; et, s'il faut en croire certains souvenirs, il avait probablement traversé cette époque dangereuse dans cet état singulier et si rare dont parle Fontenelle à propos de Newton. Plus tard, sa manière d'être, sa vie, ses habitudes continuèrent à être un modèle de régularité et de simplicité, et les heures si longues pour les désœuvrés étaient toujours trop courtes pour lui.

Aussi, les ménageant avec un soin scrupuleux, se gardait-il de les laisser envoler en distractions frivoles. C'est ainsi que, se renfermant dans ce qui pour lui était l'utile et le nécessaire, dans le résultat certain et matériel, il fut à peu près étranger à la politique, aux arts et aux lettres. A ses yeux c'étaient autant de futilités, et l'on eût dit que le compas de son intelligence ne pouvait s'ouvrir passé un certain angle, dont les degrés embrassaient les diverses branches de la science médicale à laquelle il s'était exclusivement voué.

Mais je m'arrête dans ces détails intimes. Puisse mon ancien maître, votre regretté collègue, me les pardonner avec vous ! Je les donne, d'ailleurs, comme des éloges. Or, la louange qui honore le plus un homme de mérite est celle qu'il ne peut entendre.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE (1),

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire.



MESSIEURS,

Un compte-rendu de vos travaux est un chapitre de votre histoire, et ce chapitre est un témoignage irrécusable de la culture des sciences, des arts et des lettres dans notre province. Plus que jamais, il importe que les lettres, sans le secours desquelles l'homme retomberait dans la barbarie ; il importe que les beaux-arts, qui procurent tant de charmes à l'existence ; il importe que les sciences, aujourd'hui si fécondes en applications, trouvent des esprits désintéressés qui leur demandent leurs plus pures jouissances et s'écartent de la foule pour les goûter. La foule est

(1) Ce Rapport embrasse les travaux de la Compagnie depuis le 10 juin 1863 jusqu'à la fin de l'année académique 1863-1864. Il devait être lu dans une séance publique, fixée au 17 novembre dernier, et que des circonstances de tristesse et de deuil ont interdite. Le secrétaire imprime ce Rapport comme clôture des résumés de ses procès-verbaux. Désormais le vice-secrétaire, étant chargé de leur rédaction, fera les Rapports publics sur les travaux de l'Académie.

acquise à des émotions moins nobles, qui intéressent plus les sens que l'intelligence ; et nous, Messieurs, nous serions dans la solitude si l'élite de nos concitoyens ne venait nous témoigner par sa présence qu'elle est de cœur avec nous, qu'elle aime ce que nous aimons, la profondeur des recherches, l'élévation de la pensée, la beauté suprême du langage.

Depuis le 10 juin 1863, l'Académie a tenu dix séances, et, dans aucune, elle n'a épuisé son ordre du jour. Cinq membres, dans l'avant-dernière, n'ont pu lire les morceaux qu'ils avaient annoncés. On comprend ces renvois à des séances ultérieures. Quand le couvre-feu annonce dix heures, nul ne trouve opportun de commencer une lecture : qu'un auditeur alors cédât au sommeil, ne se méprendrait-on jamais sur la cause du phénomène ? Aurait-on l'indulgence de ne l'attribuer qu'à l'impérieux besoin de la nature?

— Si quelque chose pouvait le conjurer, ce sont les entretiens brillants de M. Lefèvre qui, admis parmi nous depuis trop peu de mois, nous a initiés aux découvertes faites jusqu'à nos jours sur la lumière, et cela avec une élocution élégante et claire, qui ne prouve pas seulement une facile nature, mais des études patientes et complètes.

Nous devons aussi à notre nouveau confrère une proposition qui ne peut manquer d'avoir des suites avantageuses pour notre Compagnie. Quand je dis avantageuses, qu'on ne se méprenne point sur le sens d'un tel mot. Nous l'appliquons à toutes les circonstances qui nous permettent d'être utiles. Or, la proposition de M. Lefèvre aurait pour but de faire,

à Caen, des observations météorologiques pour seconder le zèle de M. le Directeur de l'Observatoire de Paris. Il paraît convenable que les Sociétés savantes des départements prêtent leur concours à des travaux dont les conséquences seront un jour la sauve-garde d'une partie de la fortune publique.

— Des conséquences moins immédiates sortiront des théories de notre confrère de la Faculté des sciences, M. Girault. Le 27 mai de cette année, il nous présentait un mémoire, extrait d'un livre, et d'un accès plus facile que le livre d'après lequel il est rédigé. Le mémoire est intitulé : *Recherche d'une orbite au moyen d'observations géocentriques, d'après l'ouvrage de Gauss :* THEORIA MOTUS CORPORUM CŒLESTIUM. Ce travail n'est pas une traduction de l'ouvrage latin, publié en Allemagne et peu connu en France. C'en est un abrégé : c'est un choix de solutions données par l'auteur, c'est un problème d'analyse, réduit à ses termes les plus généraux, et qui, dans ces conditions, présente encore des développements étendus, des considérations délicates et un véritable intérêt scientifique. Cette rédaction, propre à M. Girault, semble avoir le mérite d'un original : elle contribuera à la gloire de Gauss, dont l'œuvre, mieux connue, sera sans doute plus recherchée.

—M. Th. Du Moncel, qui a rapporté de ses voyages de si beaux dessins, et s'est rangé d'abord parmi les artistes ; M. Du Moncel qui s'est épris des antiquités normandes quand il cherchait sa voie, a trouvé cette voie dans la physique, et l'a suivie avec toute la fer-

veur du jeune âge et la persévérance de l'âge mûr. Nous l'avons entendu, dans plusieurs circonstances, ou parler des procédés de l'Amirauté pour les observations météorologiques, procédés autres que ceux de l'Observatoire ; ou exposer les plus récentes découvertes relatives à l'électricité. Il vous a dit comment les télégraphes autographient les dépêches, comment même on peut envoyer des portraits à distance, lesquels portraits (ici, point de *comment*? la nature a ses secrets, elle en a d'impénétrables), lesquels portraits sont meilleurs dans la reproduction. M. Du Moncel nous a encore exposé la découverte de M. Peschard, notre concitoyen, qui a si heureusement appliqué l'électricité aux orgues d'église.

— C'est à la suite de ces entretiens savants sur les merveilles de l'électricité, que M. Desbordeaux a pris la parole pour parler des progrès étonnants de la galvanoplastie ; de la facilité avec laquelle la fonte se revêt de cuivre ; enfin de la reproduction de la colonne Trajane dans le court espace de quatre mois.

— M. Morin, directeur de l'École des sciences et des lettres de Rouen, venant aux séances du Conseil académique, nous a remis, l'année dernière, un mémoire intitulé : *Faits pour servir à l'histoire toxicologique de la nicotine*. Il est imprimé dans notre dernier volume.

— M. Liégard fils nous a lu, en deux fois, un travail étendu sur l'aliénation mentale, entrepris pour combattre les idées émises par M. Charma

dans la dernière séance publique de l'Académie. C'est le médecin du corps en présence du médecin de l'âme, ou du philosophe. M. Liégard a intitulé son mémoire : *La part d'Hippocrate et la part de Platon dans la question de l'aliénation mentale.* Il a voulu établir que, dans cette terrible maladie, les altérations de la sensibilité , de l'intelligence et de la volonté, sont des phénomènes morbides ; qu'en conséquence, l'aliénation mentale étant une maladie, son étude appartient à la pathologie, et son diagnostic au médecin. Platon doit donc être éconduit pour Hippocrate. Il y a plus : Hippocrate est indispensable aux juges de nos tribunaux pour leur apprendre si un homme est sain d'esprit ou aliéné. De tels soutiens ont trouvé d'ardents contradicteurs et parmi les philosophes et parmi les jurisconsultes. Ceux-ci croient à la compétence des magistrats pour les questions qui leur sont légalement soumises. Ceux-là jugent le scalpel impuissant à expliquer les secrets de l'âme. Après une longue discussion, vrai modèle de controverse, animée sans cesser d'être courtoise, la majorité semblait conclure des diverses opinions émises, que si les philosophes ne sont pas appelés en aide par les médecins, il est à désirer peut-être que ceux-ci, pour mieux juger de l'état mental, tiennent plus de compte des faits moraux et deviennent de plus en plus psychologues.

M. Liégard a traité , dans une de nos dernières séances , un sujet qui paraît dégoûtant, au premier abord : *La gale et les galeux*. Eh bien ! son mémoire a semblé tout à la fois instructif et spirituel. Ses détails sur l'acare qui produit la gale, aujourd'hui

guérie en deux heures par une chasse active et par la mort de l'animal, cause de la maladie, prouvent que la science médicale n'a pas moins que les autres sciences le moyen d'intéresser les littérateurs et les gens du monde :

> Il n'est pas de serpent ni de monstre odieux
> Qui ne plaise, embelli par l'art... fût-ce un galeux !

— M. Olivier, chargé d'examiner l'ouvrage de M. Orliaguet, intitulé : *Les orages et le paragrêle*, a exposé les raisons scientifiques de l'auteur, et les a jugées dignes d'encouragement. Nous devons remercier notre confrère d'avoir lu, comme membre de l'Académie, un article intéressant, le 29 mars, à la Sorbonne ; mais nous pouvons nous plaindre de ce que Paris pompe les sucs de la province. Ainsi plusieurs de nos membres n'ont fait aucune lecture au sein de notre Compagnie, et se sont réservés pour les réunions ministérielles, où la ville de Caen, du reste, parfaitement représentée, a mis, avec la conscience d'une tâche accomplie, tant de lecteurs en ligne.

Si la science a payé son tribut, il ne faut pas demander si la littérature a eu son tour dans nos réunions mensuelles. Elle l'a eu, sans doute ; mais, cédant courtoisement la parole à sa sœur, dont notre époque admire à bon droit les merveilles, elle a été fréquemment forcée de remettre à des séances ultérieures des communications qui, présentement encore, attendent leur jour de lecture.

Nous avons du moins entendu cinq fois un confrère toujours écouté avec profit et plaisir, M. Théry, recteur de notre Académie universitaire et le représentant le plus actif des belles-lettres dans notre Compagnie. Je ne cite que pour mémoire son morceau sur les licences poétiques dans Virgile; nous l'avons imprimé.

Nous imprimerons bientôt un autre morceau, lu par l'auteur dans trois séances. Ce sont des *Souvenirs* personnels sur quatre écrivains éminents à leur époque, et restés en grande estime dans la mémoire des littérateurs. Ces quatre écrivains sont Raynouard, Andrieux, Lacretelle jeune et Picard. M. Théry qui, depuis quelques années, tempère avec art la gravité de son style par l'enjouement, nous a raconté d'une façon très-piquante ses relations avec les deux premiers qui parvinrent au secrétariat de l'Académie française, et avec les deux autres qui furent membres de ce corps illustre. Elles se formèrent à l'époque où il obtint l'accessit au concours de cette illustre Compagnie, dont les couronnes étaient disputées par des hommes qu'attendaient un jour les fauteuils enviés. C'était en 1822, et déjà notre confrère avait eu, l'année précédente, le prix d'éloquence. Nous avons entendu cette pièce de vers, qu'une demi-victoire a tenue trop longtemps à l'écart, et qui est restée inédite depuis plus de quarante ans: rare exemple de modestie, modèle de réserve dont il importe que la leçon profite à nos jeunes auteurs.

Ce qui nous a particulièrement frappés dans le morceau de M. Théry, c'est le charme du récit, c'est la connaissance intime des hommes dont il nous par-

lait, ce sont les anecdotes qui font apprécier leur caractère.

Nous devons encore à notre confrère la lecture d'un morceau intitulé : *Un Mécène au XVIIIe siècle.* Ce Mécène est Titon du Tillet, à la famille duquel se rattache, par une honorable alliance, le premier magistrat du département. Titon, le littérateur le plus enthousiaste et le plus désintéressé, méritait de revivre en notre siècle, à une époque où trop souvent le dévouement se calcule et la gloire s'escompte ; et le portrait qu'en a fait M. Théry aura plus de durée que le *Parnasse* d'airain, élevé par le moderne Mécène et conservé à la Bibliothèque impériale.

M. DANSIN, dont la modestie craint trop le grand jour, nous a lu un remarquable mémoire *sur la condition de la femme grecque au siècle de Périclès.* Dans le préambule de son travail, l'auteur parle des femmes d'Homère, plus respectées aux temps héroïques, surtout plus libres qu'elles ne le furent quatre siècles avant l'ère chrétienne. Il s'appuie principalement, pour faire connaître l'état d'infériorité dans lequel la femme était tenue en Grèce, à l'époque de Périclès, sur l'*Économique* de Xénophon. Il peint ses occupations dans le gynécée, et met sans cesse en relief sa sujétion, sa dépendance ; il montre l'homme, le citoyen, vivant sans cesse d'une vie extérieure et ignorant les joies du foyer domestique. M. Dansin fait saisir les défauts de la constitution de la famille, devenus tout-à-fait saillants à la chute de l'ancien état social, et corrigés enfin par la doctrine de l'égalité entre les sexes, que proclamera le christianisme.

— M. Charma, qui aime à se reposer des problèmes ardus de la philosophie en traitant des questions plus solubles, quoique difficiles encore, offertes aux antiquaires par le moyen-âge, nous a lu son intéressant travail intitulé : *Quelques énigmes archéologiques*. On y remarque, entre autres détails, l'explication qu'il propose de ce vers inscrit au bas de la figure en pied d'un docteur du moyen-âge :

Qui duo, qui septem, qui totum scibile scivit ;

c'est-à-dire, selon M. Charma, qui sut *les deux* (le *trivium* et le *quadrivium*), qui sut *les sept* (les sept arts libéraux), qui sut *tout ce qu'on peut savoir* (ces sept arts libéraux, qui formaient le *trivium* et le *quadrivium* comprenant toute la science de l'époque). — M. Charma donne ensuite une interprétation nouvelle de la célèbre formule : *Sub ascia dedicavit*, dans laquelle il croit voir l'indice d'une transaction, qui assurait à celui qui avait fait construire le tombeau portant cette formule, la propriété à perpétuité du terrain sur lequel il s'élevait. Les prétendues énigmes ne sont-elles pas devinées par notre érudit et ingénieux confrère ? La science des détails ne lui en a-t-elle pas révélé la solution ?

—M. Des Essars qui, comme tous les esprits distingués de notre époque, aime l'histoire, et s'est plus d'une fois exercé à ses récits, nous en a fait un très-remarquable d'après un écrivain de la fin du XVI[e] siècle. Il nous a narré le *Siége d'Honfleur* (avril et mai 1594), en suivant l'italien Davila, com-

pagnon fidèle du roi de Navarre et témoin des faits qu'il a racontés.

— M. Buchner nous a lu sur le *Voyage du docteur Berna en Norwége, à l'île déserte de Jean Mayen et dans l'Islande*, un curieux mémoire analytique dans lequel il a signalé des renseignements ethnographiques et géologiques qu'offre en abondance l'ouvrage allemand. Il est à désirer que notre confrère, à qui l'on doit déjà une traduction de la *Poétique* de Richter, fasse passer dans notre langue le *Voyage* du docteur Berna.

— M. Cauvet, qui prépare pour l'Académie un savant traité du Droit pontifical chez les Romains, rédigea pour la séance de novembre 1863 une intéressante biographie de M. Blanchard, ancien ingénieur, l'un de nos membres honoraires, mort pendant les vacances précédentes. Cet hommage de notre confrère a été d'autant mieux accueilli, que beaucoup regrettaient que leur absence ne leur eût pas permis d'assister aux obsèques de M. Blanchard.

— M. Chatel nous a lu une partie de sa traduction d'une brochure de M. Gordon sur Shakespeare. Les défauts de l'original n'ont pas été palliés par son interprète. Ce dernier, moins fidèle au texte anglais, eût pu le ramener aux lois de la sobriété française : nous persistons à croire qu'avec certains auteurs il ne faut pas se piquer de tant de scrupule.

— M. Denis, vainqueur dans un des plus difficiles

concours qu'ait ouverts l'Académie des sciences morales et politiques, nous a lu récemment un mémoire d'une érudition sagace, dans lequel il établit, après une lecture attentive d'Origène, que nous avons plus que des fragments du fameux Ἀληθὴς λόγος de Celse; que nous avons le plan de cet ouvrage, l'économie de chacune de ses parties, la suite non-seulement des développements, mais encore des idées qui en étaient l'objet, dans l'ordre même, et la plupart du temps avec la forme et l'expression du célèbre antagoniste des Chrétiens. Quelques passages épars çà et là, qui ne nous sont parvenus qu'à l'état de résumés, ne sauraient aller contre la conclusion de M. Denis. Quant aux lacunes, les plus considérables, d'après lui, n'ont que peu d'importance; elles ne sont, d'ailleurs, jamais de telle nature que nous ignorions complètement ce qu'avait développé l'écrivain.—M. Denis a émis le vœu que quelque helléniste dévoué tire l'œuvre de Celse du commentaire énorme qui l'étouffe, et donne de cette œuvre un texte épuré. En attendant, il se propose d'en publier une traduction française dans un recueil qui renfermera tout ce qui reste de la polémique des Gentils contre les Chrétiens.

— M. Joly, que ses leçons de littérature française placent naturellement sur le terrain de la critique, nous a lu un morceau sur la tragédie au commencement du XVII[e] siècle, et il en a fait ressortir le caractère éminemment spiritualiste. —Il a raconté la vie étrange de Montchrétien, de Falaise, et apprécié son *Théâtre* et ses autres poésies ainsi que son *Traité*

d'économie politique, relevé enfin d'un oubli qu'il subissait depuis sa publication en 1615. Ce sont des morceaux d'élite, comme tout ce qui est sorti de la plume de l'habile vice-secrétaire de l'Académie.

— M. Bataillard, notre correspondant, après avoir tenu un rang distingué au barreau de Paris, est venu ceindre dans le Calvados une écharpe de maire de village. L'importance de ses fonctions lui laisse des loisirs qu'il consacre aux lettres, et dont il porte les fruits heureux, soit à la Société des antiquaires de France, soit à la Société Philotechnique, à moins qu'il ne les laisse en passant à la Société d'agriculture de Bayeux ou à notre Académie. Il y a deux ans, il nous lisait son Martial d'Auvergne; l'année dernière, son piquant morceau sur les fontaines de Paris; au mois de juin dernier, une dissertation aussi savante que spirituelle, dont il va lui-même vous faire entendre quelques fragments.

— Un de nos correspondants les plus zélés, M. de Chénier, neveu des poètes Marie-Joseph et André de Chénier, le dépositaire trop fidèle des manuscrits de ce dernier, M. de Chénier chez qui j'ai vu ces inappréciables reliques, et qui remet toujours à en donner l'édition définitive, nous a envoyé un ouvrage manuscrit, intitulé: *Théorie des lois criminelles militaires de la République, du Consulat et de l'Empire, considérées sous le rapport moral et politique.* Nous n'avons pu en lire qu'un extrait à la Compagnie; mais quand l'ordre du jour nous le permettra, nous re-

viendrons à ce travail consciencieux de l'homme le plus compétent sur cette difficile matière.

Nous donnerons également lecture à la Compagnie d'une Étude sur le jurisconsulte Govéa, par M. CAILLEMER, notre correspondant à Grenoble, et d'autres travaux annoncés par quelques-uns de nos confrères de Paris, MM. EGGER, Jules LAIR et SAINT-ALBIN BERVILLE.

—Le SECRÉTAIRE a fait connaître deux lettres que M. Canivet avait copiées dans les Archives municipales de Caen : l'une du 10 mai 1586, signée : *de Bourgueville Bras*, relative à l'érection de la Chambre de la Monnaie, qui eut lieu à Caen en 1550; l'autre aux leçons publiques de Droit faites à Caen, dans la salle des Arts, par Hotmann fils, les 21, 23 et 25 novembre 1583. Cette seconde lettre, écrite par les conseillers gouverneurs et échevins de la ville à M. de Lisores, renferme des particularités intéressantes.

Le même membre vous a lu un mémoire sur les travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements. Ce mémoire imprimé a été accueilli avec faveur par diverses Compagnies, notamment par celle de Rochefort qui promet à l'avance une active collaboration.

Au milieu de ses travaux scientifiques et littéraires, l'Académie a donné avec plaisir la parole aux poètes. On aime, on aimera toujours les vers dans la patrie de Malherbe.

Le dernier membre admis parmi nous, M. COLLAS,

le savait bien. Il savait que si les compliments en prose charment l'esprit, les compliments en vers charment le cœur et les oreilles, et son remercîment en vers, adressés aux confrères qui l'avaient élu par leurs unanimes suffrages, fut couvert d'applaudissements unanimes.

— M. MELON, qui aime toujours les muses du Midi, nous a traduit un poème de Jasmin, ce coiffeur inspiré, qui écrit des chefs-d'œuvre dans le patois de son pays.

Nous avons reçu plusieurs pièces de Mme Lucie COUEFFIN, qui brillent, comme toujours, par l'esprit et le sentiment On regrette qu'un si beau talent pousse trop loin la réserve, et refuse au public un second recueil de ses poésies.

Rappellerai-je, pour ne rien omettre, que le Secrétaire de l'Académie vous a lu, *sur la décentralisation littéraire,* une dissertation où il a mis toute sa bonne volonté à faire accorder la raison avec la rime?

Aux travaux que j'ai mentionnés jusqu'ici, Messieurs, il faut joindre la biographie de M. Le Bidois par M. le docteur FAYEL. La perte de M. Le Bidois a été très-sensible à notre Compagnie ; mais, du moins, elle a été la seule depuis deux années parmi nos honoraires, nos titulaires et nos membres résidants. Il est trop rare, parmi nous, que la mort fasse dans le même temps aussi peu de victimes.

Vous savez, Messieurs, qu'un concours avait été ouvert pour une *Étude sur la vie et les œuvres de Jean*

Marot, né à Mathieu, et père distingué de Clément Marot, l'un des bons poètes de la cour de François Ier. Un seul concurrent s'est présenté, et le rapport des juges ne sera connu que dans la séance du 25 de ce mois.

Ma tâche serait finie si je n'avais à remercier publiquement mes confrères des témoignages annuels que j'ai reçus de leur confiance depuis un quart de siècle. Aux élections de novembre 1863, leurs suffrages unanimes me chargeaient, pour la vingt-cinquième fois, des importantes fonctions de secrétaire. J'apprécie cet honneur qui m'a mis en relations intimes avec tous; mais je dois en témoigner ma reconnaissance en cédant la place à des hommes jeunes, à qui plus de talent doit donner aussi plus de zèle. On sentira bientôt l'opportunité de ma retraite, et je m'applaudirai de voir l'Académie de jour en jour plus utile, plus féconde, plus prospère, grandir encore dans l'estime publique en justifiant sa précieuse devise : *Étude et Amitié.*

RAPPORT

SUR

UN CONCOURS

POUR LE PRIX LE SAUVAGE,

PAR M. MORIÈRE,

Membre titulaire de l'Académie.



L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen avait mis au concours le sujet suivant :

DU RÔLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

Afin de laisser aux concurrents toute la latitude possible, l'Académie n'avait voulu tracer aucun programme ; elle désirait seulement un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Il était donc évident qu'après avoir rappelé sommairement l'état actuel de la science sous le rapport de l'anatomie et de la physiologie des feuilles ; qu'après avoir fortifié ou détruit certaines idées actuellement admises, ou mieux éclairé celles qui sont encore obscures, les concurrents devaient surtout, et par leurs expériences et par leurs théories, faire connaître des choses nouvelles, soit sur la constitution,

soit sur le rôle des feuilles dans le grand acte de la vie des plantes. Prendre la feuille au moment où elle commence à paraître dans l'embryon végétal, et la suivre jusqu'au moment où cette feuille ayant parcouru toutes ses phases, et n'étant plus d'aucune utilité à la plante dont elle faisait partie, tombe sur la terre pour se convertir en humus et servir à la nutrition des générations végétales futures; — examiner quelle est sa composition et quel rôle elle remplit à diverses époques de son existence : telles sont, il nous semble, les questions qui auraient dû préoccuper les concurrents.

Examinons rapidement les trois mémoires qui ont été envoyés au secrétariat de l'Académie dans les délais voulus, c'est-à-dire avant le 1er janvier 1865.

Dans celui qui porte le n° 1, l'auteur s'est égaré dans un grand nombre de détails inutiles. Non-seulement il a consulté quelques ouvrages qui ont traité des feuilles au point de vue scientifique, mais encore des littérateurs qui ont consacré aux plantes des poèmes que nous admirons tous, que nous aimons à relire, mais qui ne peuvent aider à résoudre la question posée par l'Académie : *Non erat hic locus*. En voulant trop étendre son horizon, l'auteur du mémoire n° 1 a perdu de vue ce qui était spécialement demandé aux concurrents, c'est-à-dire *des expériences originales à l'appui des opinions soutenues*. Bernardin de Saint-Pierre, Delille, Millevoye, etc., ont été tour à tour cités par lui ; mais, quand on a terminé la lecture de ce long mémoire, on se demande si, en élaguant ce qui est étranger au sujet, il reste quelques observations, quelques faits nouveaux capables de mieux

faire connaître *le rôle des feuilles dans la végétation?* Nous n'hésitons pas à nous prononcer pour la négative.

Dans le mémoire qui porte le n° 3, il y a des expériences que l'auteur a faites particulièrement sur la *Sensitive*. Il s'est surtout occupé de ce qu'il appelle la *sensibilité* chez les plantes, et va même jusqu'à trouver chez certaines d'entr'elles l'analogue d'une *moelle épinière,* d'une *moelle allongée*, d'un *cervelet*, etc. Nous ne le suivrons pas dans la description des expériences sur lesquelles il base son opinion; mais il est permis de ne pas accepter de telles hardiesses, lors même que ces expériences auraient été faites devant des hommes dont le témoignage est d'une grande autorité. Nous croyons donc que la question posée par l'Académie n'a pas été comprise dans son ensemble ni résolue par ce concurrent, qui n'a guère fait porter ses observations que sur la Sensitive.

Reste le mémoire n° 2, si toutefois une note de trois pages doit porter le nom de mémoire. Ce laconisme même n'a pas empêché l'auteur d'émettre certaines opinions qui sont très-contestables, et nous croyons qu'il mérite encore moins que ses deux concurrents les approbations de la Commission.

En résumé, aucun des concurrents ne nous paraît avoir compris et rempli les intentions de l'Académie. Nous sommes d'avis que la question doit être mise de nouveau au concours, en donnant un délai de deux ans et en élevant le prix à 3,000 fr. Nous croyons aussi que, sans tracer le chemin que devront parcourir les concurrents, il serait bon de leur indiquer une ligne d'où ils ne pussent pas trop s'écarter.

Espérons qu'avant le 1er janvier 1867, il nous parviendra un travail digne de l'Académie, et du savant botaniste dont le legs nous a permis de mettre au concours le *rôle des feuilles dans la végétation des plantes.* Espérons, surtout, que la question posée sera résolue de manière à faire avancer la science, et à faire honneur au concurrent que vous aurez jugé digne du prix.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS OUVERT PAR L'ACADÉMIE DE CAEN

POUR UNE ÉTUDE

SUR LA VIE & LES ŒUVRES DE JEAN MAROT,

PAR M. A. JOLY,

Membre titulaire.



MESSIEURS,

L'Académie avait mis au concours, pour 1864, une *Étude sur la vie et les œuvres de Jean Marot*. C'était un hommage qu'elle devait tout d'abord à un poète, qui a rendu des services à son art, qui tient une place honorable dans notre histoire littéraire, et dont, jusqu'ici, le nom est plus connu que ne l'est sa vie. Dans un temps où l'on recueille avec tant d'ardeur tous les vestiges du passé, où tant de mains habiles et pieuses relèvent ses ruines, où l'on ranime ses moindres restes, il est fâcheux que Jean Marot n'ait d'autre souvenir en ce pays que le marbre qui rappelle au modeste village de Mathieu qu'il a eu l'honneur de lui donner le jour : on aimerait à faire, avec sa vie et son talent, une plus ample connaissance dans une biographie normande. Jean Marot a eu le bonheur ou le malheur, si l'on veut, d'avoir un fils plus grand que lui ; il semble, pour beaucoup d'historiens

littéraires, que cela doive suffire à sa gloire ; il est resté, pour beaucoup d'entre eux, le père de Clément. C'est quelque chose, sans doute ; mais il mérite mieux encore. Et surtout, la nature particulière de ses œuvres et de son talent se prête à merveille à une de ces études délicates qui appellent entre toutes l'attention d'une Académie. Si, en effet, ce n'est point le grand intérêt des sujets qu'il a traités, ni l'éclat qu'il leur a donné, qui peut nous attacher à lui, le caractère même de l'époque où il a paru et des œuvres qu'il en a tirées, exige de celui qui voudra les étudier avec fruit des recherches ingénieuses et patientes, un talent fin qui ne néglige aucune nuance et qui sache les faire valoir toutes. Jean Marot, en effet, est un poète de transition. Placé entre le moyen-âge qui finit et le XVIe siècle qui va commencer, il a quelque chose de l'un et de l'autre, des souvenirs du moyen-âge et des aspirations de l'avenir. Il fait songer à l'architecture du même temps, à cette architecture du règne de Louis XII, si originale et si intéressante, où l'art est tout français encore dans la pensée d'ensemble, dans les grandes dispositions, dans le système général d'ornementation, et où déjà pourtant, à certains détails, on sent que le souffle de la Renaissance a passé par là. Ce n'est pas encore l'imitation des monuments antiques ; mais il y a déjà un reflet de l'antiquité. Jean Marot a ce charme particulier et cet attrait de nationalité. Venu dans un moment d'épuisement littéraire, épuisement qui se traduit par le faux goût et les raffinements bizarres, il est entouré d'une foule de poètes. Il a assez de caractères communs avec eux pour qu'on

ne puisse douter qu'il a été leur contemporain ; et pourtant, il se distingue d'eux en ce qu'il a su garder, au milieu de la corruption universelle, les qualités vraiment françaises, et surtout le bon sens mêlé de piquant et de finesse ; et c'est à cela surtout qu'on reconnaît en lui le père de Clément Marot.

Pour répondre à votre attente, en un pareil sujet, il ne suffisait donc pas de présenter une sèche biographie ou une analyse froide et sans couleur des œuvres du poète, ni de l'étudier seul. Il fallait profiter des leçons qu'ont données, depuis quarante ans, les maîtres de la Critique, et pratiquer, à leur exemple, l'art ingénieux d'élargir un sujet, sans cependant en sortir. Il fallait surtout, pour nous montrer la nature vraie et les origines du talent de Jean Marot, essayer de replacer l'auteur dans les conditions au milieu desquelles il avait vécu, le rapprocher de ses contemporains, esquisser au moins rapidement leurs physionomies, en ne se contentant pas des notions banales sur une époque encore mal connue, parce qu'elle présente peu d'attrait à l'étude et qu'on n'y rencontre aucun grand talent. C'était là qu'était la nouveauté et l'intérêt particulier du sujet, qui permettait de joindre une qualité dernière à toutes ces qualités, et de faire preuve, en passant, de la connaissance des deux antiquités : l'antiquité gréco-latine et l'antiquité française. A peine est-il besoin d'ajouter qu'à ces mérites divers, une œuvre destinée à une Académie devait unir les mérites littéraires et surtout le mérite du style.

Cependant, quel que fût le délicat intérêt que présentait une semblable étude, l'appel de l'Académie a

été peu entendu : un seul mémoire lui a été présenté. Tout en rendant hommage aux consciencieuses recherches dont ce mémoire unique fait preuve, votre Commission n'a pas pensé que son auteur ait suffisamment rempli les conditions diverses que nous indiquions tout à l'heure. Elle est donc d'avis qu'il n'y a pas lieu à décerner le prix, et qu'il convient de remettre purement et simplement au concours, pour 1866, l'*Étude sur la vie et les œuvres de Jean Marot.*

NOTE ADDITIONNELLE

A LA

VIE DE MONTCHRÉTIEN

(V. plus haut, page 340).



Nous avons vu de combien de calomnies avait été chargée la mémoire de Montchrétien. Entre toutes ces accusations, il en est une plus grave que les autres, parce qu'elle entre dans des détails assez circonstanciés pour acquérir une apparence au moins de vraisemblance. Je veux parler de celle qui a trait à sa conduite dans ce duel fatal après lequel il fut forcé de quitter la France, comme devait le faire quelques années plus tard un autre poète tragique, Tristan, dans des circonstances analogues. J'ai dit qu'il avait inutilement protesté de son innocence, sans insister autrement, ni discuter, ne voulant pas arrêter la marche du récit. Je voudrais y revenir ici en quelques mots. Je crois avoir assez montré que Montchrétien mérite lui-même qu'on s'arrête à sa justification complète, et d'un autre côté ce n'est pas chose indifférente pour l'honneur des lettres et de la moralité humaine de prouver que ce n'est pas le faux-monnayeur et l'assassin que nous ont représenté quelques-uns de ses historiens, qui a pu écrire ces fières sentences, ou ces belles pages d'un si généreux accent que nous avons citées à plusieurs reprises.

Pour refaire ce procès, il nous manque bien des renseignements : les documents biographiques concernant Montchrétien sont rares ; mais nous avons du moins la déposition de l'accusé lui-même. Je la trouve dans des vers adressés *Au Roy* pour implorer sa protection, vers qu'aucun des éditeurs de notre poète n'à songé à recueillir, et qui figurent à côté de poèmes de Du Perron, de Bertaud, de Passerat, de Malherbe, etc., dans *le Parnasse des plus excellens Poètes de ce temps Ou les Muses françoises ralliées*, par d'Espinelle, Paris 1607, chez Mathieu Guillemot. Des deux cent vingt-trois vers qui composent cette pièce et où se trouvent un assez bel éloge de Henri IV et de vives paroles pour l'engager à punir « le démon du Midy, et à l'aller chercher jusqu'en sa terre stérile », je veux extraire ceux-là seulement où nous l'entendrons protester lui-même de son innocence :

Sire, ceste clemence au monde sans egale,
Le plus grand ornement de votre Ame Royale,
. . . .
Donne la hardiesse à ma tremblante voix
De vous frapper l'oreille et prier une fois,
Une fois seulement . . . .

Il supplie le roi de lui « ouvrir par grâce la porte de Justice. » Pour échapper « à la civile mort où il se voit réduit,

Il s'envelope ès mœurs de sa vie innocente. »

Il supplie le roi de le rendre à l'existence,

Deux choses contre luy cessantes à la fois,
La poursuite ennemie et la rigueur des loix.

C'est en effet, comme nous l'avons dit, devant ces rigueurs, devant l'impitoyable arrêt de 1602 contre le duel, et non devant la conscience d'un crime, que Montchrétien a pris la fuite. Il le remarque expressément :

Grand Roy, qui estes juste et clement tout ensemble,
Si vos Edits sacrez ordonnent que je tremble,
Vostre bonté m'asseure ; est-il rien de plus seur
Que d'avoir pour garant ceste insigne douceur,
Qui vous a tant gardé de villes et de testes,
Et plus gaigné de cœurs que toutes vos conquestes ?
Recourant à l'asyle auquel vos ennemis
Se sont à sauveté confidemment remis,
Permettez à mes vœux que pour vostre service
Au milieu des combats bravement je finisse,
Que dans le champ d'honneur jà suant et poudreux
J'aille verser mon sang boüillant et genereux,
Armé sur un cheval, ou tenant une pique,
Non sur un eschaffaut en vergongne publique.
L'innocence des mœurs compagne de mes jours,
Vostre misericorde oblige à mon secours :
Car quand en sa rigueur le bras de la Justice
Viendroit soudainement me traisner au supplice,
Puniroit-il ma faute, ains plustost mon malheur,
Puisque mon plus grand crime est ma seule valeur ?

Ces vers n'ont pas besoin de commentaire ; ils me paraissent tout-à-fait concluants pour la justification de notre poète. Quand une pareille accusation ne repose que sur un on-dit, il me semble qu'on doit croire de préférence l'accusé qui la repousse avec cette généreuse sécurité.

POÉSIES.

MÉDITATION.

A Mme ÉLISA LECIEUX DE SAINTE-THAIS, RELIGIEUSE,

Par Mme Lucie COUEFFIN,

Membre correspondant.



La lampe des nuits veille et parle de la mort.
(Alph. LE FLAGUAIS.)

L'incrédule a jeté cette parole amère :
« Laissez dormir les morts dans le sein de la terre !
« Pourquoi ces lamentations ?
« Ces vœux baignés de pleurs, cette clameur immense ?
« Rien peut-il détourner l'immuable sentence
« Du Juge de leurs actions ?

« Leur poussière est pesée, innocente ou coupable.
« Tous les soupirs humains sont moins qu'un grain de sable
« Aux balances de l'equité.
« L'Éternel d'un regard ou pardonne, ou condamne ;
« Au lieu de faire entendre une plainte profane,
Courbez-vous sous sa majesté. »

Hélas ! vous qui voulez qu'on espère et qu'on aime,
Répondez-lui, Seigneur, répondez-lui vous-même ;
Daignez éclairer sa raison.
Ma voix est trop timide, elle a trop de faiblesses
Pour se rendre l'écho de vos saintes promesses,
Mais j'ose invoquer votre nom.

Je l'invoque pour ceux que la tombe recèle,
Pour ceux qui, traversant notre épreuve mortelle,
Me montrèrent des cœurs amis.

L'homme n'est devant vous que néant et poussière;
Il peut pourtant beaucoup par une humble prière,
O Seigneur, vous l'avez permis !

Ah ! c'est que votre amour est un amour immense,
Un amour paternel, qui de toute souffrance
Veut nous alléger le fardeau.
C'est que, compatissant à la douleur de l'âme,
Vous lui donnez l'espoir dont la divine flamme
Réchauffe même le tombeau.

Fort comme l'aquilon, le tonnerre et le glaive,
Vous appelez à vous l'homme, pour qu'il achève,
De ses débiles mains, vos sublimes labeurs.
Vous nous associez à toutes vos victoires;
Et lorsque vous créez des feux expiatoires,
Vous daignez les laisser éteindre sous nos pleurs.

L'homme eût en vain cherché ce mystère si tendre;
Vous seul, Dieu du Calvaire, avez pu nous l'apprendre.
Que craignons-nous encor? Dieu lui-même a parlé.
D'un pas religieux pressons l'herbe jaunie;
Là dort des fils d'Adam la foule réunie;
Mais la Croix resplendit sur le champ désolé.

Seigneur, souvenez-vous de nos grandes blessures;
De nos enfants frappés lorsque leurs lèvres pures
Allaient bégayer votre nom;
De tant d'autres, ravis alors que la jeunesse
Répandait autour d'eux une si douce ivresse;
Seigneur ! voyez notre abandon.

Plus nous avançons dans la vie,
Plus ce champ se peuple pour nous,
Plus son triste aspect nous convie
A vous prier à deux genoux.
Seigneur, faites grâce à nos pères,
A nos sœurs, nos amis, nos frères,

Qui vers vous nous ont devancés.
Songez à leurs douleurs suprêmes ;
Seigneur, faites grâce à nous-mêmes,
Priant pour nos chers trépassés.

De l'orgueil et de la folie
Écartons les vaines leçons ;
La foi parle à qui s'humilie
Sur l'argile où nous gémissons.
Le Seigneur a dit, comme un père :
« Mortel, auprès des morts espère ;
« Je compte pour eux tes soupirs. »
Et nous attendons, sous nos larmes,
La Jérusalem dont les charmes
Seront plus beaux que nos désirs.

A UNE DAME,

Par la Même.



Quand vous me demandiez pourquoi je fus poète,
Sur vos lèvres passait un sourire moqueur.
Est-ce blâme ou pitié? moi je crois que, discrète,
Une improbation s'y formulait secrète,
Je la recueillais dans mon cœur.

Oui, vous avez raison; lorsque s'ouvre la vie,
C'est mal de dévoiler son âme de seize ans;
De dire à tous quels nœuds la tiennent asservie,
De faire respirer à tous la fleur ravie
Aux chastes bosquets du printemps.

Oui, vous avez raison; la blanche tourterelle
Qu'effarouche le bruit de la voix et des pas,
Recueille en s'endormant la tête sous son aile;
La jeune fille aussi doit se cacher comme elle;
Je le savais bien, mais hélas!....

Hélas! n'avez-vous pas, en plaignant sa détresse,
Entendu raconter parfois qu'un prisonnier
Chante, pour qu'un signal imprégné de tristesse
Aille chercher le cœur à qui le sien s'adresse,
Malgré les verrous du geôlier?



NAISSANCE DE L'UN DE MES AMIS,

Par la Même.

Par ce temps de violette
Et de perce-neige en fleur,
Quelle main humble et discrète
Frappe à la porte secrète
Des amours de notre cœur?

C'est, tout charmant dans ses langes,
Un présent mystérieux,
Que les joyeuses phalanges
Des plus complaisants des Anges
Nous ont apporté des cieux.

C'est une naissante abeille
A qui l'aile fait défaut;
C'est une âme qui sommeille;
C'est la plus douce merveille
Des merveilles du Très-Haut.

Cher Édouard, chère Louise,
C'est un disciple nouveau.
Près de vous qu'on l'introduise;
En attendant qu'on l'instruise,
Préparez-lui son berceau.

Une ineffable espérance
Le couronne au premier jour;

Sans trouble, sans défiance,
Il accepte l'existence
Que lui donna votre amour.

Incomplète et douce chose,
Que le temps achèvera,
Sa pensée encor repose,
Mais sous ses lèvres de rose
Sa mère l'éveillera.

Par lui la foi se ranime.
Fuyant un monde borné,
Que faut-il pour que, sublime,
Elle franchisse l'abîme ?
Le souffle d'un nouveau-né.

Ah ! chantons tous de l'étable
L'heureux Noël triomphant :
Rien aux yeux n'est adorable,
Rien n'est saint et vénérable
Comme un tout petit enfant.



SIMPLE HISTOIRE,

Par la Même.

Ils s'aimaient tous les deux aux jours de leur enfance;
En vain dix ans avaient séparé leur naissance,
Ils s'entendaient joyeux.
Elle prenait pour lui des airs de bonté grave;
Lui se faisait naïf, lui se faisait esclave,
Pour partager ses jeux.

C'était mieux qu'une sœur et c'était plus qu'un frère,
L'une moins exigeante et l'autre moins sévère.
C'étaient de si doux vœux,
C'étaient de si doux mots, que souvent l'Espérance
Les regarda du ciel, disant : O Providence,
Ceux-là seront heureux !

L'absence vint pourtant, et les pleurs avec elle;
Mais aux jeunes serments on demeura fidèle.
Ce furent souvenirs tendrement échangés,
Lettres, humbles trésors qu'on gardait avec joie;
Rêves peut-être aussi, parés d'or et de soie,
Beaux rêves partagés.

Puis c'étaient les retours, les bons moments, les fêtes;
C'était le ciel ouvert qui brillait sur deux têtes!
On s'embrassait encore et l'on se disait : toi!
Charmant ressouvenir d'un passé plein de charmes,
Aurore où s'unissaient les rayons et les larmes;
Et les cœurs maternels battaient d'un doux émoi.

Enfin l'on assembla le conseil de famille :
A l'ami retrouvé, comme à la jeune fille,
On prescrivit la loi d'oublier sans retour
L'intimité permise à leur heureuse enfance ;
D'oublier !..... chacun d'eux obéit en silence,
Et l'ancienne amitié devint un jeune amour.

LA GIRAFE,

FABLE,

PAR M. COLLAS,

Membre associé-résidant.



Une girafe altière,
Surpassant en hauteur les autres animaux,
Ce dont elle était fière,
Voulait qu'on l'encensât. Faisant à tout propos
Valoir ses avantages,
Se piquant de savoir autant que de beauté,
Les avis les plus sages
Étaient perdus pour elle et sans utilité.

Un beau jour, une amie
A la dame écrivit, l'on ne dit pas pourquoi ;
Déjà l'Académie
Avait réglé des mots et la forme et l'emploi ;
Forte sur l'orthographe,
La Girafe aperçut de son œil scrutateur,
A certain paragraphe,
Quelque chose à redire, et de son air vainqueur :
Voyez, voyez, dit-elle,
Oh ! quelle faute énorme ! ah ! c'est par trop plaisant !
La chère demoiselle !
De la langue à ce point quand on est ignorant,
Se permet-on d'écrire ?...
Et de m'écrire, à moi qui fais autorité,
A moi que l'on admire
Pour le soin que j'ai pris, soit dit sans vanité,
D'acquérir la science,
De cultiver sans cesse et d'orner mon esprit !

Las de cette jactance,
Quelqu'un dans l'assemblée, un malin, répartit :
Sur la géographie
Mon ignorance est grande, et je voudrais savoir
Où diable est la Syrie?
J'y possède un vieil oncle; il me faut l'aller voir.
Sur quel coin de la terre
Dois-je chercher Damas? C'est là qu'est mon parent.
La dame dut se taire,
Ne sachant que répondre, et son trouble fut grand.
Damas, l'ancienne ville,
En vérité, c'était pour elle un nom nouveau :
Dans ce cas difficile,
On ne se gêna pas pour rire à son museau.

Loin d'être invulnérable,
Vous prêterez le flanc, peut-être dès demain :
Soyez donc charitable!
Dans votre intérêt même, épargnez le prochain!

LES ÉTRENNES UTILES,

SATIRE,

Par le Même.



Salut au nouvel an! les boutiques sont pleines
D'acheteurs occupés à choisir des étrennes.
Le premier jour inscrit sur le calendrier
Ne saurait se passer sans bourse délier :
C'est bien là ce qui gêne et ce qui contrarie
Tous ceux qui de donner n'auraient aucune envie ;
Car comment échapper à la solennité
D'un jour par les enfants joyeusement fêté,
De leurs jours le plus beau, le plus riche en promesses?
A bon marché comment répondre à leurs caresses?
Émule d'Harpagon, toi que j'ai bien connu,
Qui boudais tout un mois pour lâcher un écu,
Je t'emprunte le fait dont le récit commence!

Ne pouvant pas toujours éviter la dépense,
Le bonhomme du moins, par ses calculs profonds,
Possédait le secret de rentrer dans ses fonds!
Comme il savait à point, et pour comble d'adresse,
Faire un peu de morale et prêcher la sagesse!
« Viens, dit-il à son fils, si tu n'es plus méchant,
« Je vais te pardonner et te faire un présent.
« Allons, embrasse-moi! jure, sur ta grammaire,
« Que tu ne feras plus damner ton pauvre père! »
A ces épanchements succède la gaité :

On va chez les marchands ; le père, avec bonté,
Dit au bambin : « Choisis la chose la plus belle,
« La plus belle à ton gré !... Veux-tu Polichinelle ?
« Je suis sûr que déjà tes goûts sont sérieux !
« Polichinelle est bon pour amuser les yeux,
« Et ne saurait tenter un homme de ton âge !
« Quelque chose d'utile et qui serve en ménage
« Vaut mieux, à ton avis, que ces colifichets,
« Ces riens dispendieux et tous ces vains jouets ! »
Tout en parlant, le père avise une brouette
En un coin : — « Combien çà ? » — Trois francs. — « Je te l'achète ;
« Il faut, mon fils, te rendre utile à la maison.
« Combien n'a pas coûté ton éducation !
« Ainsi donc, et pour peu que la chose te plaise,
« Tu pourras au printemps ôter l'herbe mauvaise,
« T'amuser à sarcler, nettoyer le jardin. »

Le charmant passe-temps ! Après tout, le bambin,
A force de sarcler, a gagné sa brouette.
Convenez avec moi que la chose est parfaite !
Le père a calculé, par un effort savant,
L'herbe qu'en douze mois peut sarcler un enfant !!

LA DÉCENTRALISATION LITTÉRAIRE,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.



DÉCENTRALISATION : ce vocable énorme
Dépasse l'hémistiche et rend le vers informe.
Ce mot, ce mot affreux, résumé des fléaux,
Est-il, comme l'on dit, plus fatal qu'il n'est gros ?
Devient-il innocent, joint au mot *littéraire ?*
Que quelqu'un sur ce point me détrompe et m'éclaire ;
Car, soit par préjugé, soit par aveuglement,
Quelque ami que je sois de mon département,
Parmi ses écrivains je vois plus d'un manœuvre,
Et c'est toujours en vain que j'attends un chef-d'œuvre.

Faut-il s'en étonner ? Pour cette éclosion
Il est avant toute autre une condition :
C'est que, si le génie ouvre une aile timide,
On ne la brise pas; que, si sa voix limpide,
Confiante, s'essaie à de hardis accords,
On ne l'étouffe pas; qu'à ses premiers efforts
On approuve des yeux, des mains on applaudisse,
Et que l'accueil provoque un son qui nous ravisse.

Dans un village obscur naît un enfant divin :
Il pousse... « Divin ? lui ! dit-on, c'est mon voisin ;
« Je l'ai vu tout petit dans les bras de sa mère.
« Lui qui fit tant de fois l'école buissonnière,
« Ce serait un génie en herbe ! Bien heureux
« Si ce bambin grandi n'est pas un paresseux !

« De quoi s'occupe-t-il ? Sur les monts, dans la plaine,
« Du matin jusqu'au soir il lit, il se promène,
« Comme s'il n'était point d'âge à prendre un état !
« Moins fainéant, peut-être il se ferait soldat ;
« Sa longue oisiveté lui sera bien funeste ;
« Il tourne mal : hier... » Grâce ! je sais de reste
Ce qu'encore on a dit, ce qu'on peut dire encor.
Quand vous niiez l'aiglon, l'aigle a pris son essor,
A cherché loin de vous l'oiseau de son espèce,
Et d'un vol souverain il plane sur Lutèce.

Vous dites, repentants : « Qu'il revienne à son nid,
« Et nous l'applaudirons !.. » Ah ! vous l'avez banni,
Et, parmi ses pareils, vivant d'une autre vie,
Il ne quittera plus sa nouvelle patrie,
Ce domaine des arts rayonnant dans l'azur,
Où sa vaste poitrine aspire un air plus pur,
Où de nobles rivaux disputent la victoire
Et par plus de périls lui donnent plus de gloire.

A cette occasion, criez haut que Paris
Sans vergogne accapare, et qu'il vous a tout pris ;
Que de tant de héros qui brillent sur la scène,
Bien peu virent le jour sur les bords de la Seine ;
Criez haut que Paris peint avec vos pinceaux,
Chante avec vos gosiers, pense avec vos cerveaux,
Avec vos mains d'artiste élève des statues,
Comme avec vos maçons s'élancent dans les nues
Ses théâtres nouveaux, ses temples, ses palais.
Ajoutez même encor que vous payez les frais
Des embellissements de la cité-colosse ;
Qu'avec des airs princiers sur vous elle s'exhausse,
Hardiment contre vous dresse ses guet-à-pens,
Se plaît dans son orgueil et vit à vos dépens.

De son centre du moins un vif éclat rayonne ;
Voyez comme son front sait porter la couronne,

Comme son œil est fier, comme elle aime vos fils,
Vos fils, bannis par vous et par elle accueillis.

Vous voulez être centre aussi ?.. — L'expérience,
A chaque tentative, accuse une impuissance
Que rien ne peut guérir, rien, dis-je. Le grand art
N'ouvre pas son domaine aux œuvres de hasard ;
Son secret se révèle aux prêtres de son culte,
Et se rit des efforts de toute muse inculte
A qui manquent le sens et l'exemple du beau.
Paris seul, couvant l'œuf, fait éclore l'oiseau,
Là l'enfant devient homme, et le gland devient chêne.
Connaissant par instinct la force qui l'entraîne,
Le génie en naissant cède au charme, et bientôt
Il court se faire inscrire à l'immense entrepôt.
D'abord on lui dispute et le temps et l'espace ;
Il faut lutter, il lutte, il a conquis sa place,
Et, dans l'étonnement, sa province un matin
Demande si c'est lui qui fraya son chemin,
Et s'il n'a pas surpris un renom illusoire,
Elle qui n'eut jamais un soupçon de sa gloire !

Je sais qu'il vient un jour où son clocher natal,
Flatté de tous les bruits, vifs échos du journal,
Acclame enfin l'auteur, et le prône, et l'encense ;
Dit qu'il est ce qu'il est, grâce à son influence ;
Dit qu'il a suscité ce génie immortel
Et prévu sa grandeur dès le toit paternel ;
Dit encor... — C'en est trop, oui, c'est trop de mensonge !
Sur vos anciens mépris je veux passer l'éponge ;
J'aime à vous voir ouvrir les branches du compas ;
Que cela vous suffise, et ne prétendez pas
A *décentraliser* (quel mot pour me déplaire !)
A *décentraliser* le monde littéraire.

Ne cherchez pas à faire un jeu des vérités ;
Non, distinguons le centre et les extrémités :

La France est un grand corps dont Paris est la tête;
Soyons membres, soyons estomac; faisons fête
Au chef, à ce colosse à la fois tête et cœur.
N'allons pas nous piquer de ce faux point d'honneur
Qui lutte pour lutter, et, dans son ignorance,
Croit imposer au monde, à force d'insolence.
Ne soyons, sans rougir subissant nos destins,
Ni bassement soumis, ni follement hautains.

Aucun bourg de l'Attique, eût-il un Démosthènes,
Ne prétendit jamais être rival d'Athènes.
Thèbes n'aspirait pas à détrôner Memphis.
Lyon, Bordeaux, Rouen ne sont pas un Paris.
Paris a des beautés, de splendides merveilles,
Qui ravissent l'esprit, les yeux et les oreilles;
La province docile écoute ses leçons,
Et, venant à son tour, elle a fait ses moissons,
Elle aussi! Que de fois sur l'écrivain modeste
D'en haut est descendue une manne céleste!
Que de fois, dans son livre, un esprit excellent
Eut moins que le génie et plus que le talent!
Qui de son lot heureux le trouverait à plaindre?
Pour nous, n'est-ce donc pas le but qu'il faut atteindre?
Paris luit sur le monde: est-ce à nous d'envier
Les feux éblouissants de son vaste foyer?
Est-ce à nous d'espérer ses palais, ses musées,
Même ses boulevards et ses Champs-Élysées?
Qu'il brille! il satisfait à notre ambition:
La splendeur du foyer fait l'éclat du rayon.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

AUGOYAT. Notice historique sur les ingénieurs Hüe de Caligny.

BALLIN. Compte-rendu des opérations de la Société de Charité maternelle de Rouen, pendant la période décennale de 1854 à 1863.

BATAILLARD (Ch.). Examen analytique et critique des Deux Reines de France, drame, avec chœurs, en quatre actes et en vers de M. Legouvé. — L'Oie réhabilitée.

BAYNO (Giovanni Battista). Sulla origine de calor vitale.

BEAUNE (Henri). La Noblesse aux États de Bourgogne. — De la mission de saint Bénigne et du martyre des saints Jumeaux, à Langres. — Sainte Chantal et la direction des âmes au XVII[e] siècle.

BERVILLE. Comptes-rendus des travaux de la Société Philotechnique, lus aux séances des 17 mai et 29 novembre 1863.

BOULATIGNIER. Collége municipal Rollin. Discours prononcé à la distribution solennelle des prix, le 9 août 1864. — École municipale Turgot. Discours prononcé à la distribution des prix du 11 août 1864.

BOURCARD. Bibliothèque et cours populaires de Guebwiller.

CAILLEMER (Exupère). Études sur les antiquités juridiques d'Athènes. — Étude sur Antoine de Govéa (1505-1566).

Canonge (Jules). Penser et croire, poésies choisies, suivies de Le Tasse à Sorrente.

Challe. Rapport sur les travaux et les publications académiques des provinces pendant l'année 1862.

Chalmeton. Heures de loisir.—Isolements, comédies et poèmes. — Il ne faut pas dire *Fontaine*... proverbe en un acte et en vers.

Charpentier (F.-E.-A.). De la pesanteur terrestre. —Fables.

Cialdi. Risultamenti di studi idrodinamici, nautici e commerciali sul porto di Livorno e sul miglioramento ed ingrandimento del Medesimo.

D'Auriac (Eugène). La reddition de Bordeaux sous Charles VII.

David (Jules). Les Maouals, extrait d'une Histoire de la poésie orientale.

De Broca. Étude sur l'industrie huîtrière des États-Unis.

De Caumont. Annuaire de l'Institut des provinces, 1864 et 1865. — Annuaire de l'Association normande (1865). — Congrès scientifique de France. Trentième session tenue à Chambéry au mois d'août 1863. — Deux questions importantes formulées par l'Institut des provinces pour le Congrès de la rue Bonaparte, session de 1865 (20 avril et jours suivants).

Denis-Dumont. Du bruit skodique dans les épanchements de la plèvre.

De Villade. Les coutumes de Normandie réglementées par l'édit de 1751, mises au courant de la jurisprudence actuelle.

Ducros (Francisque). L'Écho des provinces, journal hebdomadaire.

EGGER. Discours d'ouverture prononcé, le 15 décembre 1864, à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie.

FALLUE (Léon). Analyse raisonnée des *Commentaires* de Jules César. — Annales de la Gaule avant et pendant la domination romaine.

FIERVILLE (Ch.). Histoire du collège de Quimper.

FOUCHER DE CAREIL. Projet d'expédition d'Égypte présenté par Leibniz à Louis XIV; communication orale faite à la réunion des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, dans la séance du 1er avril 1864, en présence de M. le Ministre de l'instruction publique.—De la moralité dans l'art. Rapport à l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales.

FOIX. De l'abolition de la misère.

GARNIER. Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie pendant les années 1861-1862 et 1862-1863. — Notice sur une découverte d'objets romains, faite à St-Acheul-lès-Amiens.

GIRAULT. Cinématique. Principes relatifs à la transmission du mouvement d'un corps solide à un autre.

GORDON. Shakespeare et ourselves.

GUILLORY aîné. Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle.

HUARD (Adolphe). Mémoires sur Marie-Antoinette, d'après des documents authentiques et inédits, ouvrage suivi de l'oraison funèbre de la Reine de France, par l'abbé Vitrac.

HUMBERT. Jarnac enferré par lui-même. Réponse à M. E. Levasseur, à propos du Catéchisme d'économie politique de M. Dumesnil-Marigny

JAYBERT (Léon). Le livre d'or des sauveteurs.— Rapports de M. Léon Jaybert aux séances solennelles, le 26 novembre 1863 et 1864.

JOLY. Les lettres de cachet dans la généralité de Caen au XVIIIe siècle, d'après des documents inédits.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT. Histoire de la ville de Carentan et de ses notables.

LE COEUR. Des pansements à l'aide de l'alcool et des teintures alcooliques. Essais avec quelques-uns de leurs ingrédients. Avantages de leur substitution aux émollients, aux onctueux et autres modes de pansement usités de nos jours.

MARTIN (Th.-Henri). Sur quelques prédictions d'éclipses mentionnées par des auteurs anciens.— Les signes numéraux et l'arithmétique chez les peuples de l'antiquité et du moyen-âge. Examen d'un ouvrage allemand du docteur Moritz Cantor.— Observations et théories des anciens sur les attractions et les répulsions magnétiques et sur les attractions électriques.

MÉNANT. Éléments d'épigraphie assyrienne. Les Écritures cunéiformes. Exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie.

MILLIEN (Achille). La moisson, poésies.—Les poèmes de la nuit. Humouristiques. *Paulo majora.*

MORIÈRE. Note sur une Fraxinelle monstrueuse. — Note sur une Liliacée de la Californie.—Note sur les Crustacés fossiles des terrains jurassiques du département du Calvados ; découverte de l'*Eryon Edwardsii* dans le lias supérieur , et du *Pithonoton Meyeri* dans la grande oolithe ; et sur une agglomération consi-

dérable de *Mytilus Gryphoides*, trouvée à La Caisne (Calvados) dans le lias supérieur.—Note sur plusieurs cas tératologiques offerts par le colza (*Brassica campestris*, D. C.). Structure du pistil dans les Crucifères.

PIERRE. Recherches théoriques et pratiques sur divers sujets d'agronomie et de chimie appliquée à l'agriculture.

PIROUX. Mémoire sur les travaux de M. Piroux, directeur-fondateur de l'Institution des sourds-muets de Nancy.

PUISEUX. Les docteurs normands au commencement du XVe siècle. Étude sur le rôle de la nation normande de l'Université de Paris dans l'affaire du schisme d'Occident et dans la querelle des Armagnacs et des Bourguignons.

QUÉNAULT (Léopold). Recherches archéologiques, historiques et statistiques sur la ville de Coutances.—Recherches historiques et archéologiques sur la Basse-Normandie, le Vivarais et le Pays-Chartrain.—La Terreur dans une ville de province. — Les lois de succession et la constitution de la propriété foncière en France et en Angleterre.—Le procureur-général Cordouen.

QUILLET (Mme Marie-Caroline). Une heure de poésie et Mélanges.

R. DE FORMIGNY DE LA LONDE. Documents inédits pour servir à l'ancienne Académie royale des belles-lettres de Caen, annotés. — Notice biographique sur M. le vicomte de Colomby. — Un dimanche-gras à l'Intendance de Caen, sous Louis XIV. — Le donjon de Domfront.—Essai sur les principes de la peinture, par Jean Restout, peintre ordinaire du roi Louis XV.

publié avec des notes.—Rapport sur le concours pomologique de fruits de pressoir, tenu à Caen, du 9 au 14 novembre 1864, sous les auspices de la Société d'agriculture et de commerce de Caen et de la Société centrale d'horticulture de Caen et du Calvados, et procès-verbal de la réunion tenue à Caen, le vendredi 11 novembre 1864, par les membres de plusieurs Sociétés d'agriculture et d'horticulture, dans le but de fonder un Congrès pour l'étude des fruits à cidre.

SAUVAGE. Mortainais historique et monumental. Les stalles de l'église de Mortain.—Notre-Dame de Lonlay (Orne), son abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, ses monuments, son histoire.

TASSI. Sulla Flora della Provincia Senesse e Maremma Toscana.

THÉRY. Histoire critique des méthodes d'enseignement. — Souvenirs littéraires.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 36e année (1864).—Gerbes glanées (6e Gerbe). — La décentralisation littéraire.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI FONT ÉCHANGE DE LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et de la Société française de statistique universelle, à Paris.
Athénée des arts, à Paris.
Comité des travaux hist. et des Soc. sav., à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société de géographie, à Paris.
Société des antiquaires de France, à Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Société de la morale chrétienne, à Paris.
Société impériale d'émulation d'Abbeville.
Soc. imp. d'émul. et d'agric. de l'Ain, à Bourg.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'Arras (sciences, lettres et arts).
Société Éduenne, à Autun.
Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
Société archéologique de Béziers.
Société des sciences et belles-lettres de Blois.
Soc. imp. des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.
Société imp. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Commission des monuments hist., à Bordeaux.
Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société de médecine de Caen.
Société Linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'horticulture du Calvados, à Caen.
Société philharmonique, à Caen.
Société des beaux-arts de Caen.
Association normande, à Caen.
Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr. sc., arts et belles-lettres de Bayeux.
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agr., etc., de la Charente, à Angoulême.
Société impériale académique de Cherbourg.
Société impériale des sciences nat. de Cherbourg.
Acad. imp. des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
Soc. des sc. nat. et d'ant. de la Creuse, à Guéret.
Acad. imp. des sc., arts et belles-lettres de Dijon.
Société médicale de Dijon.
Soc. imp. et centrale d'agr., sc. et arts de Douai.
Soc. imp. des sc., etc., du Doubs, à Besançon.
Société d'études scient. et archéol. de Draguignan.
Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).
Société libre d'agric., etc., de l'Eure, à Évreux.
Société académique, agricole, etc., de Falaise.
Académie impériale du Gard, à Nîmes.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.
Soc. d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire, à Tours.
Soc. d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société académique de Laon.
Société imp. des sciences, etc., à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
Société d'émulation de Lisieux.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Académie imp. des sc., belles-lettres et arts de Lyon.
Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.
Société d'horticulture, de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agriculture, d'archéologie, etc., à St-Lo.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.
Académie impériale de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie impériale de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société imp. des sciences, lettres et arts de Nancy.
Acad. imp. des sc., belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Id. de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie imp. des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., de Rouen.
Soc. cent. d'agr. du départ. de la Seine-Inf., à Rouen.
Société libre des pharmaciens de Rouen.
Société imp. d'agr., etc., de la Loire, à St-Étienne.
Soc. imp. d'agr., etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Soc. des sc. mor., etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.

Acad. impériale des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. d'horticulture de la Haute-Garonne, à Toulouse.
Soc. d'émul. du départ. des Vosges, à Épinal.
Académie d'Hippone, à Bône.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société roy. des beaux-arts et de littér. de Gand.
Institut lombard, à Milan.
Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Soc. d'archéol. et de numism. de St-Pétersbourg.
Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale de zoologie d'Amsterdam.
Société royale d'économie de Kœnigsberg.
Institut Smithsonien, à Washington.
Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.
Académie américaine des arts et sciences de Boston.
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Académie des sciences de St-Louis.
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 15 AVRIL 1865.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1864-1865.

MM.

DANSIN, *président.*

PUISEUX, *vice-président.*

TRAVERS, *secrétaire.*

LATROUETTE, *vice-secrétaire.*

GIRAULT, *trésorier-bibliothécaire.*

Commission d'impression.

MM.

DANSIN.
TRAVERS.
LATROUETTE.
} membres de droit.

DES ESSARS.
PIERRE.
CHATEL.
PUISEUX.
CHARMA.
LEVÈVRE.
} membres élus.

Membres honoraires.

Mgr DIDIOT, évêque de Bayeux et Lisieux.

MM.

DAN DE LA VAUTERIE, de la Soc. de médecine.
BONNAIRE, profr. honoraire de la Fac. des sciences.
ROGER, profr. honoraire de la Faculté des lettres.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la Fac. des sc.
TRÉBUTIEN, bibliothécaire-adjoint.
GERVAIS, membre de la Soc. des ant. de Normandie.

Membres titulaires de droit.

MM.

DAGALLIER, premier président.
LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du Calvados.

Membres titulaires élus.

MM.

1. LECERF, professeur honoraire de droit civil.
2. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, etc.
3. BERTRAND, membre du Corps législatif.
4. TRAVERS, profr. honoraire de la Fac. des lettres.
5. DES ESSARS, conseiller à la Cour impériale.

6. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
7. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
8. CHARMA, doyen de la Faculté des lettres.
9. GUY, architecte.
10. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
11. TROLLEY, professeur à l'École de droit.
12. PIERRE, professeur à la Faculté des sciences.
13. HIPPEAU, professeur à la Faculté des lettres.
14. DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agriculture.
15. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
16. LEBOUCHER, professeur à la Fac. des sciences.
17. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
18. THOMINE, ancien professeur à la Fac. de droit.
19. RABOU, procureur-général.
20. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
21. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
22. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
23. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller.
24. CAUVET, professeur à l'École de droit.
25. DU MONCEL, membre de plusieurs Soc. savantes.
26. LE CŒUR, professeur à l'École de médecine.
27. DANSIN, professeur d'hist. à la Fac. des lettres.
28. THÉRY, recteur de l'Académie.
29. CHATEL, archiviste du Calvados.
30. OLIVIER, ingénieur en chef.
31. ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
32. MELON, président du Consistoire.
33. JOLY, professeur à la Faculté des lettres.
34. COURTY, de la Société des ant. de Normandie.
35. TRÉBUTIEN, professeur à l'École de droit.
36. LEFÈVRE, chef du génie à Caen.

Membres associés-résidants.

MM.
DELACODRE, notaire honoraire.
BOUET, peintre, membre de la Soc. des antiquaires.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-impérial.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
RENAULT, conseiller.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller à la Cour impériale.
LE ROI-LANJUINIÈRE, secr. de l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
FAYEL, docteur en médecine.
BUCHNER, professeur d'allemand au Lycée.
DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
DENIS-DUMONT, docteur en médecine.
COLLAS, conseiller.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, v.-secr. de la Soc. d'agr.

Membres associés-correspondants.

MM.
BOULAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
BOYELDIEU, avocat, id.
ARTHUR, professeur de mathématiques, id.
JOLIMONT, peintre, id.
DIEN, id., id.

SERRURIER, docteur en médecine, à Paris.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
LE NOBLE, id., id.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉ, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, antiquaire, à Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROQUANCOURT, ancien colonel, à Thorigny.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
LAMARTINE, membre de l'Acad. française, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur-général des haras, à St-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, professeur de seconde au lycée du Mans.

HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRIGNIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
BERGER, prof[r] à l'École normale supérieure, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, id.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, prof[r] de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, prof[r] d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, ex-agent-voyer chef, à St-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, secr. de la Soc. acad. de Cherbourg.
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur au lycée St-Louis.
DE LIGNEROLLES, doct[r] en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.

LE HÉRICHER, prof[r] de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, laur. de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de cassation.
ÉDOM, ancien recteur, au Mans.
SORBIER, 1[er] président à la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
RIOBÉ, ancien magistrat, au Mans.
BORDES, conservateur des hyp., à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des Ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
M[me] QUILLET, à Pont-l'Évêque.
M[lle] Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal civil d'Évreux.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, correspondant de l'Institut, à Dieppe.
BLANCHET, docteur en médecine, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, inspecteur-général des études, id.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.

Mme DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, inspectr universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
GLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instruction publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, à Paris.
CHOISY, professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), id. id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILLE, profr à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
Mlle Amélie BOSQUET, id.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), magistrat, à Bourges.
DE ROZIÈRE, inspecteur-général des archives.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'inst. honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.

LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
WRIGHT (Thomas) corr. de l'Institut, à Londres,
PETTIGREW, antiquaire, id.
AKERMAN, sec. de la Soc. royale des ant. de Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
Mme PIGAULT, peintre, à Paris.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, recteur de l'Académie de Clermont.
LANDOIS, inspecteur en retraite de l'Acad. de Paris.
RAYNAL, 1er avocat-général à la Cour de cassation.
LEPELLETIER, substitut, à Paris.
BOVET, bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des antiq. de Picardie.
DUPONT, président du tribunal civil, à Valognes.
SAUVAGE, juge de paix, à Couptrain.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à la Brousse-Briantais.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-présid. de l'Ass. lég., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.

DIGARD (de Lousta) à Cherbourg.
BERVILLE, président honor. à la Cour imp. de Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspect. gén. des ponts-et-chaus., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Cherbourg.
RICHOMME (Florent), à Château-du-Loir (Sarthe).
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), profr. d'hist., à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. roy. des b.-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil-d'État.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.
CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, à id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Formentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
CHAUVET, profr. à la Faculté des lettres, à Rennes.
Mme CAREY, poète anglais, à Brixham.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes, à Paris.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, id.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.

DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie d'Aix.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
DENIS-LAGARDE, commissaire de la Marine, à Brest.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
Mme Esther SEZZI, à Paris.
ARDOUIN, ministre résidant d'Haïti, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Inst., à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, à Paris.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, à Paris.
ANQUETIL, profr. de rhét. au lycée de Versailles.
VATEL (Charles), avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, à Paris.
BLANCHE, avocat-général à la Cour de cassation.
DE ROBERT DE LATOUR, docteur en méd., à Paris.
MAREY, id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
MANRY, compositeur de musique, à Paris.
BURKE (Pierre), avocat palatin de la Reine d'Angleterre pour le duché de Lancastre, à Londres.
BURKE (Bernard), roi d'armes d'Irlande.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.
H. DE SAINT-ALBIN, cons. à la Cour imp. de Paris.

GOMART (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer,
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, prof^r de rhét., à Napoléon-Vendée.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BOUSSON DE MAIRET, bibliothécaire, à Arbois.
BAUDEMENT, de la Bibliothèque impériale, à Paris.
PELLERIN, substitut du procureur imp. d'Alençon.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
FALLUE (Léon), lauréat de l'Institut, à Paris.
QUÉNAULT, sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE (Henri), magistrat, à Dijon.
MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines, à Liége.

TABLE DES MATIÈRES.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.


3 9015 06351 7547
UNIVERSITY OF MICHIGAN